SÉNAT

TABLE DES DÉBATS

ANNÉE 1968

Rédigée par le service des archives du Sénat.

TABLES
Volume 11

JOURNAUX OFFICIELS
26, RUE DESAIX -- PARIS (15e)

SÉNAT

TABLE DES DÉBATS

2e session ordinaire de 1967-1968.....	Du 2 avril au 11 juillet 1968.
Session de droit (art. 12 de la Constitution).....	Du 11 au 25 juillet 1968.
Session extraordinaire.....	Du 24 septembre au 1er octobre 1968.
1re session ordinaire de 1968-1969.....	Du 2 octobre au 20 décembre 1968.

NOTA. — Les numéros des documents du Sénat sont relatifs à la session de 1967-1968 pour la période du 1er janvier au 30 septembre et à la session de 1968-1969 pour la période du 1er octobre au 31 décembre.

AVERTISSEMENT

La Table des Débats a pour objet de faciliter la recherche des questions traitées au cours des débats du Sénat.

Elle réunit en un seul volume et en trois parties distinctes : une Table nominative, une Table analytique et une Table de renseignements divers.

Elle met à la disposition des membres du Sénat :

— en regard des noms de MM. les Sénateurs (Table nominative), un exposé chronologique succinct de leur activité parlementaire au cours de l'année ;

— pour chacune des matières examinées par le Sénat (Table analytique), le résumé et l'analyse des travaux de ladite assemblée ;

— enfin, dans la dernière partie, divers renseignements relatifs au fonctionnement du Sénat.

Pour l'usage de la présente Table, il est précisé que les références des dates sont celles des dates de séances.

TABLE NOMINATIVE

A

AHMED ABDALLAH (M.) [Comores].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

ANDIGNE (M. HUBERT d') [Orne].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [3 décembre 1968]. — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Discussion générale (p. 1707, 1708). — Discussion des articles. — *Son amendement tendant à insérer un article additionnel précisant la définition des travaux forestiers pour l'application des législations sociales agricoles* (p. 1710) ; le retire (*ibid.*).

ANDRE (M. LOUIS) [Calvados].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Intervention :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi relative à l'institution du paiement du lait en fonction de sa composition et de sa qualité biologique** [20 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 4 : *amendement de M. Boulin, ministre de l'agriculture, tendant à supprimer cet article* (p. 2277).

ARGENLIEU (M. PHILIPPE d') [Sarthe].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

ARMENGAUD (M. ANDRÉ) [Français établis hors de France].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'aide à l'investissement [27 septembre 1968].

Réélu sénateur représentant les Français établis hors de France [2 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission de contrôle de la circulation monétaire [24 octobre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1969 [5 décembre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises [17 décembre 1968].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi complétant la loi n° 64-1360 du 31 décembre 1964 sur les marques de fabrique, de commerce ou de service [16 juillet 1968] (N° 212).

Rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier [28 novembre 1968] (N° 63).

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi tendant à modifier la loi du 9 juillet 1965 relative au recrutement en vue de l'accomplissement du service national** [16 mai 1968]. — Discussion générale : observations sur la situation militaire des Français résidant à l'étranger (p. 268, 269). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux forclusions encourues du fait des grèves survenues en mai 1968** [16 juillet 1968]. — Discussion des articles. — *Son amendement tendant à insérer un article adidtionnel* 8 quinquies *(nouveau) prorogeant jusqu'au* 1er *janvier* 1969 *le délai fixé par l'article* 35 *de la loi du* 31 *décembre* 1964 *sur les marques de fabrique, de commerce ou de service, qui vient à expiration le* 1er *août* 1968 (p. 377) ; *après les observations de M. Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, modifie son amendement susvisé en remplaçant la date du* 1er *janvier* 1969 *par celle du* 1er *novembre* 1968 (p. 378). — Prend la parole dans le **débat sur la déclaration du Gouvernement lue au Sénat le 17 juillet 1968** [18 juillet 1968] (p. 424 à 428). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi relative à la durée des congés payés** [18 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 433, 434). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968). — Discussion générale : observations ayant porté notamment sur l'incitation aux investissements et sur les dépenses improductives (p. 489). — Discussion des articles. — Art. 13 : observations sur l'indemnisation des Français expulsés d'Egypte ou spoliés dans ce pays (p. 497) ; Art. 17 : *amendements de M. Pellenc relatifs à la taxation des revenus de* 1967 (p. 502). — Prend part, au nom de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [20 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 512, 513). — Discussion des articles. — Art. 20 : *soutient l'amendement de M. Pellenc tendant à supprimer cet article qui donne l'autorisation au Gouvernement d'étendre par décret la compétence de l'institut d'émission d'outre-mer* (p. 516) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 22 : *amendement de M. Talamoni* (p. 516) ; Art. 22 *bis : amendement de M. Lucien Grand* (p. 518) ; Art. 25 *bis : soutient l'amendement de M. Pellenc tendant à supprimer cet article concernant les conditions de financement des traitements alloués aux stagiaires de l'Ecole nationale de la santé pour une répartition de cette charge entre les différents établissements hospitaliers utilisateurs des personnels issus de cette école* (p. 519) ; Art. 25 *ter : soutient l'amendement de M. Pellenc tendant à supprimer cet article relatif à l'unification du statut de tous les hôpitaux psychiatriques, les sanatoriums et préventoriums publics* (p. 520) ; Art. 28 *bis : soutient l'amendement de M. Pellenc tendant à supprimer cet article relatif à l'attribution d'emplacement de vente sur les marchés municipaux pour les producteurs de fruits, de légumes ou de fleurs* (p. 520) ; Art. 28 *quater : soutient l'amendement de M. Pellenc tendant à supprimer cet article abrogeant les dispositions législatives et réglementaires interdisant aux collectivités locales de prendre en charge la totalité des dépenses afférentes au classement des voies privées dans le domaine public* (p. 521) ; Art. 28 *quinquies : soutient l'amendement de*

M. Pellenc tendant à supprimer cet article relatif à l'intervention de la décision administrative fixant le périmètre d'une opération de rénovation et à ses conséquences (p. 521). — Intervient dans la discussion du **projet de loi sur l'aide à l'investissement** [27 septembre 1968]. — Discussion générale (p. 694, 695). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à compléter cet article par une disposition prévoyant une sélectivité des investissements considérés, tenant compte à la fois de l'intérêt économique des matériels de remplacement et de l'âge des matériels à remplacer* (p. 696) ; Art. 4 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui stipule que les réductions fiscales proposées s'effectueront sur le montant de la T. V. A.* (p. 700). — Prend part à la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [23 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 862 à 864). — **Suite de la discussion** [25 octobre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 17 : observations sur les débouchés offerts aux jeunes gens (p. 930) ; Art. 28 : *observations sur l'amendement de Mme Lagatu tendant à supprimer dans cet article le deuxième alinéa qui précise que toute action ou provocation à une action portant atteinte aux libertés sera passible de sanctions disciplinaires* (p. 954) ; Après l'article 37 : *amendement de M. André Cornu* — demande que le Parlement soit informé des problèmes que posent l'évolution de la situation et la mise en place de la loi (p. 957) ; explique son vote sur l'ensemble (p. 961). — Prend part à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [21 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1168). — Observations sur le projet de programme de politique économique à moyen terme et sur le rapport sur les problèmes posés par l'adaptation du Ve Plan. — **Suite de la discussion** [22 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 7 : observations sur l'impôt sur les successions en France et dans les pays étrangers (article de Gilbert Mathieu paru dans *Le Monde*) (p. 1188) ; Art. 21 : *son amendement tendant à supprimer la majoration de la charge fiscale sur le fuel et, en contrepartie, à augmenter le prix de l'essence* (p. 1212) ; le retire (p. 1213) ; après l'article 21 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel demandant que les dispositions de l'alinéa 3 de l'article 45 du code général des impôts ne soient plus applicables en ce qui concerne les outillages dont la liste sera fixée par le commissariat général du Plan et pour lesquels la valeur à inscrire en bilan sera la valeur de remplacement* (p. 1214) ; le retire (p. 1215) ; Art. 28 *bis : son amendement tendant à imposer les mêmes cotisations de solidarité prévues à cet article aux importations de soja et de tournesol* (p. 1220, 1221). — **Suite de la discussion** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES SOCIALES. — Discussion générale (p. 1331). — Observations ayant porté sur la situation des hôpitaux français de l'étranger et sur le rapatriement des enfants eurasiens du Viet-Nam. — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier** [28 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1417 à 1420). — Observations sur la crise monétaire et sur les mesures fiscales envisagées. — Discussion des articles. — Art. 1er : observations sur l'exonération de la taxe sur les salaires (p. 1437) ; Art. 3 : observations (p. 1440) ; *son amendement tendant à modifier le § IV de cet article relatif aux dispositions transitoires* (p 1441) ; le retire (p. 1442) ; Art. 5 : observations sur les modalités de calcul du versement compensateur de pertes de recettes prévu en faveur des collectivités locales (p. 1442). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [1er décembre 1968]. — INDUSTRIE. — Discussion générale (p. 1580 à 1583). — Son exposé sur le rôle et la politique du ministère de l'industrie — ses observations notamment en ce qui concerne la politique énergétique ; l'industrie mécanique ; le projet de brevet international. — Discussion des articles. — ETAT B. — TITRE III : *son amendement tendant à réduire ce crédit de 1.219.605 francs pour souligner l'absence de politique énergétique, principalement charbonnière, à l'échelle nationale et européenne* (p. 1590, 1591, 1592) ; le retire (p. 1593) ; *son amendement tendant à réduire ce crédit de 1.422.837 francs* (création d'emplois à l'administration centrale pour le contrôle des nuisances) (p. 1593) ; *son amendement tendant à réduire ce même titre III de 1.850.000 francs afin de souligner l'inutilité de créer vingt-cinq emplois nouveaux pour l'exécution des travaux à réaliser en 1969, en matière de statistiques industrielles (ibid.)* ; le retire (p. 1594) ; *son amendement tendant au renforcement des moyens du ministère de l'industrie (ibid.)* ; le retire (*ibid.*) ; *son amendement tendant à réduire le crédit du titre III de 422.908 francs* (renforcement des services des instruments de mesure) (p. 1594) ; le retire (p. 1595) ; Art. 67 *bis : amendement de M. Schmaus tendant à exonérer les petits artisans de la taxe sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes* (p. 1595) ; *son amendement tendant à ce que l'aménagement des taux des redevances relève non d'un décret, mais de la plus prochaine loi de finances* (p. 1595, 1596). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1968]. — INTÉRIEUR — en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances (rapatriés), intervient dans la discussion générale de ce budget (p. 1677, 1678) — observations ayant porté notamment sur la situation des rapatriés ; l'établissement d'un inventaire des biens spoliés ; la situation des Français résidant au Sud-Viet-Nam ; la situation des rapatriés d'Egypte. — SERVICE DES RAPATRIÉS. — ETAT B. — TITRE III : situation des personnes âgées rapatriées (p. 1703). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1968]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES — II. — COOPÉRATION — Discussion générale (p. 1723) — AFFAIRES ÉTRANGÈRES — Discussion générale (p. 1743, 1744) — Observations ayant porté notamment sur l'inventaire des biens spoliés ; la situation au Sud-Viet-Nam : l'éducation des jeunes Français de l'étranger ; la création du brevet européen.

AUBERT (M. EMILE) [Basses-Alpes].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Donne sa démission de membre de la commission des affaires économiques et du Plan [7 novembre 1968].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [7 novembre 1968].

AUBIN (M. JEAN) [Hautes-Alpes].

Devenu sénateur le 25 octobre 1968 en remplacement de M. Ludovic Tron, décédé.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [14 novembre 1968].

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [2 décembre 1968]. — AGRICULTURE. — Discussion générale (p. 1644, 1645). — Observations ayant porté notamment sur l'économie montagnarde.

AUBRY (M. ANDRÉ) [Hauts-de-Seine].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Questions orales :

M. André Aubry appelle l'attention de *M. le ministre des transports* sur la croissance constante des populations et du trafic des transports publics dans la région Sud de Paris et plus particulièrement dans les secteurs Antony-Massy, accroissement qui ne pourra que se renforcer par le déplacement des halles vers Rungis. C'est pourquoi il aimerait connaître s'il est envisagé d'utiliser prochainement pour le transport voyageurs la ligne S. N. C. F. Massy-Palaiseau—Orly—gare d'Orsay, actuellement uniquement réservée au trafic marchandises, tenant compte que l'équipement actuel d'électrification de cette ligne permet de penser que ces transformations pourraient avoir lieu aux moindres frais. Il estime que cette nouvelle utilisation s'avère de plus en plus indispensable, car elle aurait le grand mérite de desservir les nouveaux grands ensembles d'Antony-Massy et de décongestionner considérablement la ligne de Sceaux de son intense trafic [10 décembre 1968] (n° 895).

M. André Aubry rappelle à *M. le ministre de l'équipement et du logement* que, par décret du 25 octobre 1966, l'opération concernant la réalisation de l'autoroute A. 10 a été déclarée d'utilité publique. Tenant compte de l'accroissement constant de la densité de circulation automobile de cette région, il aimerait connaître quelles sont les prévisions pour la réalisation de cette opération. De plus, il aimerait également qu'il lui précise s'il envisage d'utiliser le tracé parallèle pour la prolongation de la ligne de métro jusqu'à Châtenay-Malabry. Ce prolongement du métro ci-dessus désigné s'avère de plus en plus indispensable et urgent pour les populations des localités de Montrouge, Châtillon-sous-Bagneux, Bagneux, Fontenay-aux-Roses, Sceaux, Châtenay-Malabry [10 décembre 1968] (N° 896).

Interventions :

Prend part à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [27 novembre 1968]. — TRANSPORTS. — II. — AVIATION CIVILE. — Discussion générale (p. 1384 à 1386). — Observations ayant porté notamment sur la situation des personnels ; le développement des transports aériens ; les crédits de *Concorde* ; la nationalisation du transport aérien et de la construction aéronautique. — **Suite de la discussion** [28 novembre 1968]. — EQUIPEMENT (*travaux publics, routes, voies navigables, ports*). — Discussion

générale (p. 1415) : observations ayant porté notamment sur la situation des auxiliaires de travaux, agents et conducteurs des travaux publics de l'Etat. — **Suite de la discussion de ce budget** [29 novembre 1968]. — Observations sur l'autoroute A. 10 et le tracé Paris-Chartres par Gallardon (p. 1494). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux voies rapides et complétant le régime de la voirie nationale et locale** [12 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 1957). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises** [17 décembre 1968]. — Discussion des articles. Art. 1er : *son amendement tendant à modifier le premier alinéa de cet article afin de prévoir un syndicat dans toutes les entreprises* (p. 2086) ; Art. 5 : *soutient l'amendement de M. Viron tendant, dans cet article relatif au local mis à la disposition de la section syndicale, à remplacer les mots : « plus de 200 salariés », par les mots : « plus de 100 salariés* (p. 2099) ; Art. 11 : *son amendement tendant, entre le deuxième et le troisième alinéa, à insérer un nouvel alinéa précisant les conditions du droit à la réintégration en cas de licenciement* (p. 2108) ; *son amendement au dernier alinéa tendant à supprimer la référence au temps minimum d'activité que doivent avoir accompli les représentants syndicaux pour bénéficier de la protection* (p. 2109). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle** [19 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 4 : *son amendement tendant à rédiger ainsi cet article : « Les travailleurs qui suivent un stage de conversion au sens de l'article* 2, 1° *ci-dessus, reçoivent une rémunération ; celle-ci est égale : 1° pour les travailleurs salariés, au montant du salaire qu'ils perçoivent dans leur dernier emploi ; 2° pour les travailleurs indépendants du secteur agricole et pour les travailleurs indépendants du secteur non agricole, au montant de leur revenu mensuel net imposable. Cette rémunération ne peut en aucun cas être inférieure au S. M. I. G. »* (p. 2244) ; Art. 11 : (p. 2248) ; *son amendement tendant à préciser que les indemnités et avantages sociaux prévus à cet article sont équivalents au moins au S. M. I. G.* (p. 2248)

AUDY (M. MARCEL) [Corrèze].

Décédé le 6 janvier 1968. — Eloge funèbre prononcé par M. Gaston Monnerville, président du Sénat [2 avril 1968].

B

BAGNEUX (M. JEAN de) [Côtes-du-Nord].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur [5 novembre 1968].

Dépôts législatifs :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (arts et lettres) sur le projet de loi de finances pour 1969 adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (N° 41).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à favoriser la conservation du patrimoine artistique national [5 décembre 1968] (n° 77).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (arts et lettres), à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale (p. 1305 à 1307). — Observations ayant porté notamment sur l'enseignement de l'architecture et des beaux-arts ; les musées et les expositions ; la création des relais des maisons de la culture ; l'effort de diffusion artistique ; la diffusion du livre. — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Dailly relative à **l'accomplissement des missions propres à l'Office de radiodiffusion-télévision française** [10 décembre 1968] (p. 1886, 1887, 1888). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires culturelles, à la discussion du **projet de loi tendant à favoriser la conservation du patrimoine artistique national** [12 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 1959 à 1961). — Discussion des articles. — Ar. 1er : *son amendement tendant à prévoir que ce texte de loi sera applicable, dans son article* 1er, *aux immeubles présentant une haute valeur artistique ou historique* (p. 1961) ; *son amendement, au premier alinéa de cet article, tendant après les mots : « lorsqu'il en fait don à l'Etat », à ajouter les mots : « à un département ou à une commune »* (p. 1962) ; le retire (*ibid.*) ; *son amendement au deuxième alinéa du paragraphe* 1, *tendant à supprimer la limite de vingt-cinq ans lorsque le public a accès aux biens donnés* (*ibid.*) ; Art. 2 : *son amendement d'harmonisation tendant à ajouter à l'énumération prévue au premier alinéa de cet article les mots : « d'un immeuble »* (*ibid.*).

BAJEUX (M. OCTAVE), [Nord].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code rural et de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole [13 décembre 1968].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant certaines dispositions du code rural et de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole [12 décembre 1968] (N° 94).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [3 décembre 1968]. — PRESTATIONS SOCIALES APRICOLES. — Discussion générale (p. 1706, 1707). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi modifiant certaines dispositions du code rural et de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole.** — Discussion générale (p. 1988 à 1990). — Discussion des articles. — Art. 1er *bis : amendement du Gouvernement tendant à modifier le paragraphe* 1 *de cet article afin de rétablir la protection des exploitations dont la superficie est inférieure au minimum fixé et son amendement relatif au cas de la réduction, sans l'accord de l'exploitant, de la superficie d'une exploitation déjà inférieure au minimum* (p. 1992, 1993) ; retire son amendement (*ibid.*) ; *sous-amendement de M. Molle* (p. 1994, 1995) ; Art. 1er *ter : son amendement tendant à insérer un article additionnel ainsi rédigé : « Le début du dernier alinéa de l'article* 188-1 *du code rural est rédigé comme suit : « N'est pas soumis à une autorisation préalable mais à simple déclaration lorsqu'il porte sur une exploitation constituant une unité économique, le cumul ou la réunion... »* (p. 1995) ; Art. 2 : *son amendement tendant au paragraphe* 1 *à remplacer la deuxième phrase du second alinéa de l'article* 188-3 *du code rural par les dispositions suivantes : « Cette superficie est au moins égale à deux fois la surface minimum d'installation. La surface minimum d'installation et la surface maximum visées à l'article* 188-1 *peuvent être revisées périodiquement. »* (p. 1996, 1997) ; Art. 2 *bis* A *nouveau : son amendement tendant à insérer cet article ainsi rédigé : Le deuxième alinéa de l'article* 188-5 *du code rural est modifié comme suit : « La commission examine cette demande en tenant compte, tant en ce qui concerne le requérant que l'agriculteur dont l'exploitation est menacée de réduction ou de suppression, de la nature de leur activité professionnelle, de leur âge et de leur situation familiale ainsi que de la superficie et de la situation des biens qui font l'objet de la demande. »* (p. 1997) ; Art. 2 *bis* B *nouveau : son amendement tendant à insérer cet article ainsi rédigé : Le dernier alinéa de l'article* 188-5 *du code rural est modifié comme suit : Les mots : « ... situés dans des départements limitrophes soumis à réglementation... », sont remplacés par les mots : « ... situées dans des départements différents soumis à réglementation... »* (p. 1998) ; Art. 5 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa de cet article : « Pendant la même période et si la superficie de l'exploitation ou des exploitations mises en valeur par le preneur excède celle visée à l'alinéa précédent, le bailleur pourra, par dérogation aux articles* 837 *et* 811 (*premier alinéa*) *du présent code. »* (p. 1999, 2000) ; Après l'article 6 : *son amendement tendant à insérer un article* 6 *bis A nouveau ainsi rédigé : « L'indemnité viagère de départ ne peut être refusée au preneur dont l'exploitation fait l'objet de baux contractés avec plusieurs bailleurs lorsque le défaut ou l'insuffisance de restructuration ne lui est pas imputable et sous réserve que la superficie qui serait nécessaire pour atteindre la restructuration ouvrant droit à l'indemnité viagère de départ n'excède pas le tiers de la superficie totale de l'exploitation. »* (p. 2000) ; le retire (p. 2001) ; Art. 7 : *son amendement rédactionnel* (p. 2001) ; *son amendement tendant, à la première et à la dernière phrase du quatrième alinéa de*

cet article, à remplacer les mots : « fils d'agriculteurs » par *les mots : « descendants d'agriculteurs »* (*ibid.*) ; Art. 8 : *son amendement tendant : 1° au début du deuxième alinéa de cet article, à supprimer le mot : « préalablement » ; 2° à la seconde phrase du second alinéa de cet article, à supprimer les mots : « dans la limite des crédits disponibles »* (p. 2002) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 11 : *son amendement tendant à supprimer cet article disposant que les sociétés familiales bénéficient des mêmes avantages que les groupements agricoles d'exploitation en commun* (p. 2003) ; Art. 12 : *son amendement tendant à modifier comme suit le début de cet article : « Avant le 1er janvier 1970, le Gouvernement déposera un projet de loi tendant à répartir d'une façon équitable les cotisations sociales agricoles en fonction des ressources des assujettis »* (ibid.). — **Suite de la discussion** [18 décembre 1968]. — En qualité de rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire, présente les conclusions du rapport de cette commission sur les dispositions du projet de loi restant en discussion (p. 2148).

BALESTRA (M. CLÉMENT) [Var].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [30 novembre 1968]. — DÉPENSES MILITAIRES. — SERVICES DES ESSENCES ET DES POUDRES. — Discussion générale (p. 1531). — Observations sur la situation des ouvriers des arsenaux et notamment sur l'arsenal de Toulon.

BARBIER (M. PIERRE) [Nièvre].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Dépôt législatif :

Avis présenté au nom de la commission des affaires sociales (emploi, travail et sécurité sociale) sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (n° 44).

Question orale avec débat :

M. Pierre Barbier demande à *M. le Premier ministre*, devant l'accroissement des charges de plus en plus lourdes qui pèsent sur les collectivités locales, quelles mesures il compte prendre pour permettre à ces dernières d'engager les investissements nécessaires à leur expansion.

Il lui demande également, étant donné l'absence de renseignements globaux sur cette question, de présenter au Sénat les éléments chiffrés permettant de retracer l'évolution des charges des collectivités locales [27 avril 1967]. — Retrait par son auteur [9 mai 1968]

Intervention :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales pour l'emploi, le travail et la sécurité sociale, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [25 novembre 1968]. — AFFAIRES SOCIALES. — Discussion générale (p. 1285 à 1288). — Observations ayant porté notamment sur le problème de l'emploi et du chômage ; la main-d'œuvre étrangère et l'immigration ; la préformation professionnelle ; le problème financier de la sécurité sociale.

BARDOL (M. JEAN) [Pas-de-Calais].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [8 octobre 1968].

Question orale :

M. Jean Bardol attire l'attention de *M. le ministre de l'économie et des finances* sur les conséquences de l'extension de la T. V. A. pour les sociétés colombophiles particulièrement nombreuses et actives dans les départements du Pas-de-Calais et du Nord. Ces sociétés utilisent la Société nationale des chemins de fer français pour l'acheminement des pigeons en vue des concours en des entraînements. Depuis le 1er janvier 1968, les transports de pigeons par paniers sont assujettis à la T. V. A. au taux normal de 16,68 p. 100 et subissent donc une majoration réelle de 20 p. 100 (taux appliqué aux prix hors taxes). Cette disposition lèse donc gravement les sociétés colombophiles et leurs adhérents qui sont, dans leur immense majorité, de modestes salariés. Elle apparaît d'autant plus inopportune que les pigeons transportés ne sont pas destinés à la vente, ne font l'objet d'aucune transaction commerciale et que les sociétés n'ont aucune possibilité de récupérer cette T. V. A. Il lui demande donc de supprimer la T. V. A. sur les transports des pigeons acheminés par les sociétés colombophiles en vue des entraînements et des concours [22 mars 1968. — *J. O.* du 26 mars 1968] (n° 832). — Réponse [17 avril 1968] (p. 122).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération, à sa **question orale n° 832** (*cf. supra*) [17 avril 1968] (p. 122). — Prend part à la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [21 mai 1968]. — Discussion générale (p. 285, 286). — Discussion des articles. — Art. 1er IV : observations (p. 291). — Intervient dans la discussion du **projet de loi sur l'aide à l'investissement** [27 septembre 1968]. — Discussion générale (p. 695, 696). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [21 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1163). — **Suite de la discussion** [22 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Après l'article 1er : *son amendement tendant à insérer un nouvel article prévoyant un nouveau mode de calcul de l'impôt sur les sociétés et en contrepartie un allègement de l'impôt sur le revenu* (p. 1179) ; Art. 2 : observations sur la nécessité d'une réforme de l'impôt sur le revenu (p. 1180) ; Art. 3 : observations sur la taxe complémentaire (p. 1185) ; Art. 4 *bis nouveau : son amendement tendant à insérer cet article accordant aux régimes de retraites complémentaires intéressant les fonctionnaires et les agents des services publics le bénéfice du régime de la caisse nationale de prévoyance de la fonction publique (Préfon)* (p. 1185, 1186) ; Art. 9 : *son amendement tendant à supprimer cet article majorant le tarif du droit d'enregistrement applicable aux cessions de fonds de commerce et de clientèle, aux cessions d'offices publics ou ministériels, aux cessions d'un droit à bail pour un immeuble* (p. 1189) ; Art. 15 : *son amendement tendant à supprimer cet article instituant un droit sur les bières et sur les eaux minérales* (p. 1191, 1192, 1193) ; Art. 28 *bis : amendement de M. Dailly soutenu par M. Blondelle tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article, alinéa qui exonère des cotisations de solidarité les producteurs de moins de 200 quintaux* (p. 1222). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1968]. — TRANSPORTS. — III. — MARINE MARCHANDE. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, intervient dans la discussion générale de ce budget. — Observations ayant porté notamment sur la politique suivie en matière de marine marchande ; la situation de l'armement au commerce ; la situation des Messageries maritimes, des pêches maritimes ; le régime social des marins (p. 1364 à 1367, 1373, 1374). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1968]. — Explique son vote sur l'ensemble (p. 1859). — **Suite de la discussion** [12 décembre 1968]. — Explique son vote sur les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire (p. 1952) ; prend la parole pour un rappel au règlement (p. 1955).

BARKAT GOURAT (M. HAMADOU) [Territoire français des Afars et des Issas].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

BARRACHIN (M. EDMOND) [Hauts-de-Seine].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

BARROUX (M. ANDRÉ) [Puy-de-Dôme].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Dépôt législatif :

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (Services du Premier ministre. — Aménagement du territoire) sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (n° 42).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (aménagement du territoire), à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [4 décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — X. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN. — Discussion générale (p. 1777, 1778). — Observations ayant porté notamment sur la politique de rénovation rurale ; les parcs nationaux ; la politique d'aménagement du territoire. — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant et complétant le code de l'urbanisme et de l'habitation en ce qui concerne le permis de construire** [18 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2157, 2158).

BAYROU (M. MAURICE) [Paris].

Vice-président du Sénat (élu le 5 octobre 1965 jusqu'au 4 octobre 1968).

En cette qualité, préside la séance du 7 mai 1968 ; la séance du 30 mai 1968 ; la séance du 20 juillet 1968 ; la 2e séance du 23 juillet 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

Dépôt législatif :

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (Armées. — Section commune), sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (N° 43).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section commune), à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [30 novembre 1968]. — DÉPENSES MILITAIRES. — SERVICES DES ESSENCES ET DES POUDRES. — Discussion générale (p. 1514 à 1516). — Ses observations ayant porté notamment sur la condition militaire ; le renforcement de la gendarmerie ; l'armement nucléaire et le report, dans le cadre des mesures d'ordre économique et financier, de la campagne de tirs de 1969 du Pacifique. — Prend la parole pour répondre à M. Dailly (fait personnel) [10 décembre 1968] (p. 1896, 1897).

BEAUJANNOT (M. JOSEPH) [Loir-et-Cher].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Dépôt législatif :

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (Postes et télécommunications) sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (N° 42).

Intervention :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [25 novembre 1968]. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale (p. 1244, 1245, 1246). — Observations sur les crédits d'investissements pour le téléphone ; les services postaux et les services financiers.

BENE (M. JEAN) [Hérault].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

BERGEAL (M. AIMÉ) [Yvelines].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [25 novembre 1968]. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale (p. 1249 à 1252). — Observations ayant porté notamment sur les services postaux et les services financiers ; la poste en milieu rural ; la situation du téléphone ; les problèmes de personnel résultant de l'automatisation.

BERNIER (M. LUCIEN) [Guadeloupe].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

Question orale avec débat :

M. Lucien Bernier constate que le Gouvernement n'a pas étendu aux départements d'outre-mer — et ne paraît pas décidé à leur étendre, soi-disant pour des raisons d'ordre économique — les mesures qui ont été prises en métropole en ce qui concerne le S. M. I. G. et le S. M. A. G., à savoir fixation à trois francs à compter du 1er juin 1968 du salaire horaire national interprofessionnel garanti et suppression de tous abattements de zone ; il demande à *M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer* si une telle attitude, qui établit la faillite d'une politique économique dont le Gouvernement est seul à porter l'entière responsabilité, ne lui paraît pas susceptible de porter gravement atteinte à la politique de départementalisation elle-même, qui a pour fondement l'égalité des droits de tous les Français, à partir du moment où il serait délibérément créé une nouvelle et intolérable discrimination de traitement entre nationaux français [6 juin 1968].

BERTAUD (M. JEAN) [Val-de-Marne].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé président de la commission des affaires économiques et du plan [8 octobre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code rural et de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole [13 décembre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la réglementation minière en Nouvelle-Calédonie [17 décembre 1968].

Dépôts législatifs :

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite de la mission effectuée sur l'évolution économique de l'Espagne [6 juin 1968] (N° 194).

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan sur le projet de loi relatif au port de Paris [18 juillet 1968] (N° 213).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la surveillance des personnes condamnées ou libérées sous condition** [9 mai 1968]. — Discussion générale (p. 225, 226). — Intervient, en qualité de président de la commission des affaires économiques et du Plan, dans la discussion du **projet de loi sur la chasse maritime** [9 mai 1968]. — Discussion des articles. — Art. 11 (p. 237). — Intervient, en qualité de président de la commission des affaires économiques et du Plan, dans la discussion du **projet de loi relatif à l'exploration du plateau continental et à l'exploitation de ses ressources naturelles** [19 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 21 : observations sur les communes bénéficiaires du produit des taxes visées à cet article (p. 455). — Prend part, en qualité de président et rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi relatif au port de Paris** [25 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 611). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à remplacer les mots : « le port de Paris » par les mots : « le port autonome de Paris » et à proposer cette expression dans les différents articles où figurent les mots « port de Paris »* (p. 612). *Son amendement au 3e alinéa tendant à substituer au mot « objets » celui « d'activités »* (ibid.) ; Art. 2 : *son amendement tendant à une nouvelle rédaction de cet article qui précise les conditions dans lesquelles seront fixées les limites de la circonscription du port autonome de Paris* (ibid.) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 3 : *amendement de Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, tendant à préciser certaines dispositions de cet article* (p. 613) ; Art. 4 : *son amendement rédactionnel* (ibid.) ; Art. 7 : observations sur la relative autonomie du port de Paris (p. 614) ; Art. 8 : observations sur cet article relatif à la composition du conseil d'administration du port autonome de Paris ; *son amendement, au début du 3e alinéa tendant à remplacer le mot « et » par le mot « ou »* (p. 614 et 615) ; Art. 11 : *son amendement à la fin du 1er alinéa de cet article tendant à substituer au mot « perçu », le mot « institué » et à préciser que seul est visé, dans ce texte, le trafic*

fluvial (p. 615) ; *son amendement tendant à préciser, au 3e alinéa de cet article, que l'institution ou la modification des droits de port ne pourront se faire que « sur proposition du conseil d'administration »* (p. 616) ; Art. 12 : *son amendement tendant, pour la détermination des ressources, à faire précéder la décision ministérielle de la consultation du conseil d'administration du port* (ibid.) ; le retire et se rallie à l'amendement déposé par le Gouvernement (*ibid.*) ; Art. 14 : *son amendement tendant à préciser que les dispositions de la présente loi entreront en vigueur dans un délai de trois mois après la date de parution du décret prévu aux articles 2 et 3* (p. 617) ; le retire et se rallie à l'amendement déposé par le Gouvernement (*ibid.*) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé du projet de loi : « projet de loi relatif au port autonome de Paris »* (ibid.) ; à la suite de l'adoption de ce projet, remercie le Gouvernement de sa compréhension qui a permis d'aboutir rapidement à des conclusions satisfaisantes (*ibid.*). — Intervient, en qualité de président et rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, dans la discussion du **projet de loi autorisant l'approbation de l'accord commercial du 25 septembre 1967 avec la République d'Irak** [19 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1100). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier** [28 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1420 à 1422). — Observations sur la politique économique d'austérité choisie par le Gouvernement et sur les mesures fiscales envisagées. — Intervient, en remplacement de M. Henri Longchambon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [4 décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — X. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN. — Discussion générale (p. 1779, 1780). — Observations ayant porté notamment sur l'exécution et l'adaptation du Ve Plan ; la réforme des services de la productivité ; la création du centre national pour la productivité des entreprises. — Explique son vote, en qualité de président de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le **projet de loi modifiant et complétant le code de l'urbanisme et de l'habitation en ce qui concerne le permis de construire** [18 décembre 1968] (p. 2164). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe** [19 décembre 1968]. — Discussion des articles (p. 2227). — Prend part, en qualité de président et rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi sur les transports maritimes d'intérêt national** [20 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2263, 2264). — Discussion des articles. — Art. 3 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le 1er alinéa de cet article : « Les conditions dans lesquelles s'effectuent les transports susvisés sont déterminées d'un commun accord entre le ministre utilisateur et l'armateur intéressé, après avis du ministre chargé de la marine marchande. »* (p. 2264) ; Art. 4 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « A défaut d'accord amiable ou en cas d'inexécution dudit accord par l'armateur, la réquisition des services de l'armateur ou de l'usage des navires nécessaires est décidée par arrêté conjoint du ministre chargé de la marine marchande et du ministre de l'économie et des finances pour une durée maximale d'un an éventuellement renouvelable, selon les modalités fixées par le titre II de la loi du 11 juillet 1938 modifié et complété par l'ordonnance n° 59-63 du 6 janvier 1959. Toutefois, au cas où le renouvellement de la réquisition apparaîtrait nécessaire, la possibilité sera offerte à l'armateur, un mois avant l'expiration de la période de réquisition, de recourir à la procédure prévue à l'article 3. »* (ibid.). — Intervient, en qualité de président de la commission des affaires économiques et du Plan, dans la discussion, en nouvelle lecture, du **projet de loi modifiant la réglementation minière en Nouvelle-Calédonie** [20 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2269).

BERTHOIN (M. JEAN) [Isère].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [8 octobre 1968].

Interventions :

Prend part à la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [23 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 859, 860). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [1er décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — IV. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale. — Observations sur le problème du rhum (p. 1568).

BESSON (M. ROGER) [Allier].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

BETHOUART (Général ANTOINE) [Français établis hors de France].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

Dépôt législatif :

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (n° 43).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif au service de santé des armées** [17 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 394, 395). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant amnistie** [24 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 4 : observations (p. 585).

BETTENCOURT (M. ANDRÉ), **Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères** (4e cabinet de M. Georges Pompidou des 6 et 7 avril 1967).

Répond à la question orale de M. Marcel Boulangé concernant l'**achat de machines à écrire par les administrations françaises** [23 avril 1968] (p. 147, 148) ; à la question orale de M. Louis Courroy sur les **préjudices subis par les communes forestières** (p. 148, 149) ; aux questions orales de M. Raymond Bossus relatives au **transfert en province de différents services ministériels** (p. 149, 150, 151) ; à la **méconnaissance du droit syndical dans certaines usines de construction automobile** (p. 151) ; à la **revendication des anciens combattants et victimes de guerre** (p. 155) ; aux questions orales de M. Hector Viron relatives à l'**écart entre les salaires et les prix et les inégalités de salaire entre régions** (p. 152, 153, 154) ; aux **conséquences des ordonnances sur la sécurité sociale** (p. 154) ; à la **dégradation de la situation économique dans la région du Nord** (p. 156, 157) ; à la question orale de M. Jacques Duclos relative à la **situation de l'usine Sud-Aviation de La Courneuve** (p. 158, 159, 160).

Ministre de l'industrie (cabinet de M. Maurice Couve de Murville des 10 et 12 juillet 1968).

En cette qualité, répond à la question orale de M. Guy Schmaus concernant les **accords éventuels entre les firmes Citroën et Fiat** [15 octobre 1968] (p. 814, 815, 816). — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture**, du **projet de loi relatif à l'exploration du plateau continental et à l'exploitation de ses ressources naturelles** [14 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1075). — Est entendu au cours du débat sur le **projet de loi de finances pour 1969** [1er décembre 1968]. — INDUSTRIE. — Discussion générale (p. 1587 à 1590). — Son exposé sur les principales dispositions de ce budget et sur les grandes orientations de notre politique industrielle. — Répond à l'observation de M. Coudé du Foresto sur l'appartenance de hauts fonctionnaires de différents départements ministériels à divers comités et conseils d'administration (p. 1590). — Discussion des articles. — ETAT B. — TITRE III : *observations sur l'amendement de M. Armengaud tendant à réduire ce crédit afin de souligner l'absence de politique énergétique, principalement charbonnière, à l'échelle nationale et européenne* (p. 1591, 1592, 1593) ; *amendement de M. Armengaud tendant à réduire ce crédit* (création d'emplois à l'administration centrale pour le contrôle des nuisances (p. 1593) ; *amendement de M. Armengaud tendant à réduire ce crédit* (création de vingt-cinq emplois pour l'exécution des travaux à réaliser en 1969 en matière de statistiques industrielles) (p. 1593, 1594) ; *amendement de M. Armengaud tendant à réduire ce crédit* (renforcement des services des instruments de mesure) (p. 1594, 1595) ; Art. 67 *bis* : *amendement de M. Armengaud tendant à ce que l'aménagement des taux de redevances relève non d'un décret, mais de la plus prochaine loi de finances* (p. 1595, 1596). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux gîtes d'eaux chaudes et de vapeurs d'eau souterraines dans les départements d'outre-mer** [13 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 1987). — Discussion de l'article unique. — *Amendement de M. Gargar* (p. 1988).

BILLIEMAZ (M. AUGUSTE) [Ain].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Dépôts législatifs :

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (transports terrestres) sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (N° 42).

Proposition de loi tendant à compléter l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, en vue de préciser les moyens d'action des commissions d'enquête et de contrôle [10 décembre 1968] (N° 85).

Question orale avec débat :

M. Auguste Billiemaz rappelle à *M. le ministre de l'économie et des finances* que « dans le triple souci de favoriser l'investissement, d'améliorer la position compétitive de notre production et d'inciter à la réorganisation nécessaire des entreprises », le Gouvernement avait présenté au Parlement le projet de loi portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires comme devant unifier, simplifier et généraliser le régime de la T. V. A. Mais il semble bien qu'en fait d'unification, après la pluralité des taux, les règles d'assiette seront les plus diversifiées, et qu'en fait de simplification, les anciens assujettis à la T. V. A. passeront d'un système complexe déjà rodé à un nouveau système tout aussi complexe. Le pouvoir réglementaire doit déterminer de nombreuses règles : exclusions ou restrictions en matière de déduction de la T. V. A., détermination des produits passibles de certains taux, dispositions transitoires, livraisons à soi-même, etc. Mais les difficultés rencontrées par le pouvoir réglementaire pour concilier les principes de la loi du 6 janvier 1966 avec les impératifs budgétaires et la simplification fiscale attendue par les redevables, se révèlent insurmontables à l'épreuve des faits. Il lui demande, en conséquence, s'il ne conviendrait pas de surseoir à la généralisation de la nouvelle T. V. A. au secteur de la distribution, tant que ses conséquences ne seront pas clairement appréciées par l'administration. Il lui demande également, dans le cas où les textes d'application de la loi seraient publiés incessamment, de bien vouloir préciser leur portée devant le Parlement et le sort qui sera réservé aux assujettis anciens le 1er janvier 1968 [26 avril 1967]. — Retrait par son auteur [23 avril 1968].

Intervention :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [27 novembre 1968]. — TRANSPORTS. — I. — SERVICES COMMUNS ET TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale (p. 1352 à 1355). — Observations ayant porté notamment sur la situation de la S. N. C. F. et de la R. A. T. P. ; observations sur les transports scolaires (p. 1363).

BLANC (M. JEAN-PIERRE) [Savoie].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

BLANCHET (M. JEAN-PIERRE) [Loire].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la situation juridique des artistes du spectacle et des mannequins [5 décembre 1968] (N° 75).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'ordonnance n° 67-578 du 13 juillet 1967 créant une agence nationale pour l'emploi [10 décembre 1968] (N° 80).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi relatif à la situation juridique des artistes du spectacle et des mannequins** [11 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 1913, 1914). — Discussion de l'article unique. — *Amendement de M. Descours Desacres soutenu par M. Louis Gros tendant à simplifier la procédure du contrat de travail lorsqu'un entrepreneur de spectacles engage un ensemble d'artistes* (p. 1915) ; *son amendement tendant à insérer, après l'article 29-t du livre Ier du code du travail, un article 29-u concernant les « redevances » ou « royalties » dues à l'artiste ou au mannequin à l'occasion de la vente ou de l'exploitation ultérieure de son œuvre* (p. 1915, 1916) ; *son amendement tendant à insérer un article additionnel 2 nouveau harmonisant le code de la sécurité sociale avec les dispositions de l'article précédent relatif aux redevances* (p. 1916) ; *son amendement tendant à insérer un article additionnel 3 nouveau modifiant et complétant l'article L. 242-1 du code de la sécurité sociale pour tenir compte du fait que les mannequins sont des salariés affiliés comme tels au régime général de la sécurité sociale* (p. 1917, 1919) ; le retire et se rallie à l'amendement déposé par le Gouvernement (*ibid.*). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion de la **proposition de loi tendant à modifier l'ordonnance du 13 juillet 1967 créant une agence nationale pour l'emploi** [11 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 1920, 1921). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à supprimer cet article qui prévoit une refonte de l'ordonnance du 13 juillet 1967 créant une agence nationale pour l'emploi* (p. 1921) ; Art. 2 : *son amendement tendant à une nouvelle rédaction du cinquième alinéa de cet article, alinéa réglementant la publication de toute offre et de toute demande d'emploi dans la presse* (p. 1922, 1923) ; *son amendement tendant à remplacer le 6e alinéa de cet article par les dispositions suivantes : « Il est interdit de faire publier dans un journal, revue ou écrit périodique une insertion d'offres d'emploi ou d'offres de travaux à domicile comportant : 1° Des conditions d'âge exigées du postulant à un emploi régi par le code du travail ; 2° Des allégations fausses ou susceptibles d'induire en erreur et portant en particulier sur un ou plusieurs des éléments ci-après : l'existence, l'origine, la nature et la description de l'emploi ou du travail à domicile offert, la rémunération et les avantages annexes proposés ainsi que le lieu du travail. »* (p. 1923) ; Art. 3 nouveau : *son amendement tendant à insérer cet article stipulant que : « Les contrats proposés pour des cours privés de formation ou de perfectionnement professionnel par correspondance devront, à peine de nullité, comporter une clause prévoyant que le contrat est à tout moment susceptible de résiliation par le souscripteur moyennant l'abandon des sommes par lui déjà versées. »* (p. 1924) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé de la proposition de loi : « Proposition de loi relative à la publicité des offres et demandes d'emploi par voie de presse et aux contrats de formation ou de perfectionnement professionnel par correspondance »* (ibid). — **Intervient** dans le débat sur une communication du Gouvernement relative à la **réforme de la région et du Sénat** [18 décembre 1968] (p. 2172, 2173).

BLONDELLE (M. RENÉ) [Aisne].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Dépôt législatif :

Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan à la suite de la mission effectuée en Suède et en Finlande, du 4 au 16 mai 1968, sur les télécommunications, la forêt et les industries annexes [24 septembre 1968] (N° 241).

Interventions :

Intervient au nom de la commission des affaires économiques et du Plan dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [22 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 18 : *observations sur l'amendement de M. Pellenc tendant à supprimer cet article relatif à l'établissement en faveur de l'agriculture d'un régime de franchise et de décote, afin de provoquer un nouvel examen de ce texte* (p. 1208, 1209) ; Art. 23 *bis* : observations sur la taxe perçue sur les betteraves exportées (p. 1217) ; Art. 28 *bis* : observations sur cet article tendant à instituer des cotisations de solidarité à la charge des producteurs de blé et d'orge d'une part, à la charge des producteurs de certains oléagineux végétaux d'autre part (p. 1220) ; *soutient l'amendement de M. Dailly tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article, alinéa qui exonère des cotisations prévues à cet article les producteurs de moins de 200 quintaux, à charge de majorer à due concurrence les cotisations pour les livraisons dépassant 1.000 quintaux* (ibid., p. 1223).

BOIN (M. RAYMOND) [Haute-Marne].

Est nommé vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [8 octobre 1968].

Est élu juge suppléant de la haute cour de justice [5 décembre 1968].

Dépôts législatifs :

Avis fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions de l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense et de la loi n° 62-861 du 28 juillet 1962 relative à la procédure et aux peines applicables en cas d'infraction à la législation sur le service de défense [14 mai 1968] (N° 151).

Avis fait au nom de la commission des affaires étrangres, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord commercial entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Irak, signé à Paris le 25 septembre 1967 [11 juillet 1968] (N° 198).

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux corps militaires des médecins des armées, des pharmaciens chimistes des armées, des personnels militaires féminins, des officiers techniciens et des sous-officiers du service de santé des armées [16 juillet 1968] (N° 211).

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord de siège signé à Paris le 14 avril 1967 entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation africaine et malgache du café [7 novembre 1968] (N° 32).

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (marine), sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (N° 43).

Interventions :

Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, dans la discussion du **projet de loi relatif à la procédure et aux peines applicables en cas d'infraction à la législation sur le service de défense** [16 mai 1968]. — Discussion générale (p. 265). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, à la discussion du **projet de loi relatif au service de santé des armées** [17 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 392 à 394). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Schmitt* (p. 397) ; Art. 5 : *son amendement tendant à modifier la répartition des effectifs entre les divers grades des médecins des armées* (p. 398) ; Art. 6 : *son amendement relatif aux stages des médecins de 2e classe, à leur spécialisation et leur affectation* (p. 399) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 14 : *son amendement tendant à modifier, dans cet article, la répartition des effectifs entre les différents grades des pharmaciens chimistes des armées* (p. 400) ; Art. 29 : *son amendement tendant à ajouter le mot « correspondant » au premier alinéa de cet article afin d'harmoniser ce texte avec les grades de la marine* (p. 402) ; Art. 30 : *son amendement tendant à une nouvelle rédaction du paragraphe premier de cet article afin de donner aux médecins et pharmaciens chimistes des armées la possibilité d'opter entre le nouveau statut institué et le statut antérieur* (*ibid.*). — Intervient, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, dans la discussion du **projet de loi autorisant l'approbation de l'accord commercial du 25 septembre 1967 avec la République d'Irak** [19 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1100, 1101, 1102) ; dans la discussion du **projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de siège signé le 14 avril 1967 avec l'organisation africaine et malgache du café** [19 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1103, 1104). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section marine), à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [30 novembre 1968]. — DÉPENSES MILITAIRES, SERVICE DES ESSENCES ET DES POUDRES. — Discussion générale (p. 1519 à 1523). — Observations ayant porté notamment sur les dépenses de fonctionnement et d'entretien des bâtiments de la flotte ; les constructions neuves et la force nucléaire stratégique ; les travaux maritimes ; les problèmes de personnel ; les perspectives d'avenir de notre marine.

BONNEFOUS (M. EDOUARD) [Yvelines].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [8 octobre 1968].

Dépôts législatifs :

Reprend, conformément au troisième alinéa de l'article 28 du règlement, sa *proposition de loi* tendant à modifier certains articles du code électoral concernant la répartition des sièges des sénateurs et la désignation des délégués des conseils municipaux qui participent à l'élection des sénateurs, en vue d'assurer aux départements et aux communes une représentation équitable (n° 54, session de 1965-1966) [4 octobre 1968].

Reprend, conformément au troisième alinéa de l'article 28 du règlement, sa *proposition de loi organique* tendant à modifier certains articles du code électoral relatifs à la composition et au renouvellement du Sénat (n° 55, session de 1965-1966) [4 octobre 1968].

Question orale avec débat :

M. Edouard Bonnefous rappelle à *M. le Premier ministre* que le Gouvernement a laissé prévoir qu'un éventuel projet de modification du Sénat par voie de référendum serait adopté par le Conseil des ministres, le 10 décembre prochain. Etant donné qu'aux termes de l'article 46 de la Constitution, les lois organiques relatives au Sénat doivent être votées par le Sénat, il paraît essentiel qu'un débat intervienne sans délai devant la haute assemblée, et en tout état de cause avant le 10 décembre 1968, afin que le Premier ministre lui fasse connaître la position du Gouvernement sur une éventuelle transformation du Sénat [21 novembre 1968].

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale (p. 1307 à 1310). — Observations ayant porté notamment sur les maisons de la culture ; le problème des dons et legs aux musées nationaux ; le rôle du cinéma ; la défense des sites et le problème de l'environnement. — **Suite de la discussion** [4 décembre 1968]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Discussion générale (p. 1748). — Observations sur la suppression des prix de Rome. — Intervient dans le débat sur une communication du Gouvernement relative à la **réforme de la région et du Sénat** [17 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2058 à 2063).

BONNEFOUS (M. RAYMOND) [Aveyron].

Est nommé représentant du Sénat au sein de la commission chargée d'examiner les problèmes posés par la répartition des responsabilité publiques entre l'Etat et les diverses collectivités locales [28 mai 1968].

Est nommé président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [17 décembre 1968].

Interventions :

Intervient, en qualité de président de la commission des lois, dans le **débat sur une déclaration du Gouvernement lue au Sénat le 17 juillet 1968** [18 juillet 1968] (p. 424). — Intervient, en qualité de président de la commission des lois, dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [3 décembre 1968]. — INTÉRIEUR. — Discussion des articles. — Art. 70 : *amendement de M. Descours Desacres tendant à supprimer cet article qui règle le problème du financement de la formation du personnel communal* (p. 1701).

BONNET (M. GEORGES) [LOZÈRE].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

BORD (M. ANDRÉ), **secrétaire d'Etat à l'intérieur** (cabinet de M. Maurice Couve de Murville des 10 et 12 juillet 1968).

Intervient dans la discussion du **projet de loi portant amnistie** [24 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 583). — Demande au Sénat de se prononcer par un seul vote sur l'article 4, dans la rédaction de l'Assemblée nationale (p. 584). — Répond à M. Courrière (p. 586). — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture, du projet de loi relatif aux forclusions encourues du fait des grèves survenues en mai et juin 1968, et prorogeant divers délais** [24 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 588, 589). — Discussion des articles. — Art. 8 *bis : amendement de M. Dailly* (p. 591) ; art. 8 *sexies :* p. 592). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux salaires des ouvriers et techniciens à statut ouvrier du ministère des armées** [24 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 594). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi définissant le régime de l'engagement dans les armées** [24 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 595). — Répond à la question orale de M. Henri Tournan sur la **remise en état des chemins communaux détériorés par les transports scolaires** [15 octobre 1968] (p. 816) ; à la question orale de M. Edouard Le Bellegou sur l'**aide aux sinistrés du Var** (p. 817). — Répond à la question orale de M. Marcel Boulangé concernant l'**éventuelle disparition de l'abattoir de Belfort** [29 octobre 1968] (p. 968). — Intervient dans la discussion du **projet de loi tendant à favoriser la conservation du patrimoine artistique national** [12 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 1961). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. de Bagneux tendant à rendre applicables les dispositions de cet article aux immeubles présentant une haute valeur artistique ou historique ; invoque l'article 40 de la Constitution* (p. 1961) ; *amendement de M. de Bagneux* (p. 1962) ; *son amendement tendant, après la première phrase du deuxième alinéa du paragraphe 1 de cet article, à ajouter les mots : « le donateur peut également stipuler que la réserve de jouissance bénéficiera après sa mort à son conjoint »* (ibid.) ; *suite de la discussion* (p. 1969) ; *observations sur les amendements de M. de Bagneux prévoyant l'extension des dispositions de l'articles 1er aux immeubles* (ibid.) — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral** [12 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 1962, 1963). — Discussion des articles. — Art. 2 *bis : amendement de M. Prélot* (p. 1964) ; art. 2 *ter nouveau : son amendement tendant à insérer cet article visant à réformer la procédure de revision des listes électorales* (p. 1964) ; art. 2 *quater nouveau : son amendement tendant à insérer cet article ouvrant la possibilité, pour les jeunes gens atteignant leur majorité en cours d'années et pour les militaires libérés de leurs obligations légales d'activité, de se faire inscrire sur les listes électorales après la clôture des délais d'inscription* (p. 1965) ; art. 2 *quinquies nouveau : son amendement tendant à insérer cet article en harmonisation avec les nouvelles dispositions introduites dans la procédure de revision des listes électorales* (ibid.) ; Art. 3 : *amendement de M. Prélot tendant à supprimer cet article qui institue des machines à voter* (p. 1965) ; Art. 11 : *amendement de M. Prélot tendant à supprimer cet article qui prévoit que les listes d'émargement seront jointes aux procès-verbaux des opérations de vote transmises à la préfecture où les électeurs pourront en prendre connaissance* (p. 1967) ; Art. 21 : *son amendement tendant à étendre aux territoires d'outre-mer les dispositions de l'article 2 quater* (p. 1968) ; Art. 22 *nouveau : son amendement tendant à aligner la législation des départements d'outre-mer sur celle de la métropole, sauf en ce qui concerne les dispositions de l'article L. 37 relatives à l'intervention de l'I.N.S.E.E. dont le rôle est tenu dans ces départements par la préfecture en application de l'article L. 330* (p. 1969). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe** [19 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2224). — Discussion des articles. — Art. 8 : *amendement de M. Schiele* (p. 2225) ; Art. 11 : *amendement de M. Schiele* (p. 2226, 2227). — Intervient dans la discussion de **la proposition de loi relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement** [19 décembre 1968]. Discussion de l'article unique : *amendement de M. Poudonson* (p. 2230). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi tendant à compléter les articles 832, 832-1 et 832-2 du code civil** [19 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jozeau-Marigné* (p. 2232).

BOSSON (M. CHARLES) [Haute-Savoie].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

BOSSUS (M. RAYMOND) [Paris].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant, dans l'immédiat, à fixer à 60 ans l'âge auquel les femmes travailleuses peuvent bénéficier de la retraite à taux plein [14 mai 1968] (N° 158).

Questions orales :

M. Raymond Bossus rappelle à *M. le ministre des affaires sociales* le mécontentement justifié des membres du personnel de l'Imprimerie nationale (ouvriers, personnel administratif, cadres) menacés de perdre leur emploi en raison du départ des services d'impression des timbres-poste. Il lui demande quels sont exactement ses projets concernant ce transfert en province des différents services ministériels (Imprimerie nationale, monnaie et médailles, etc.) et les raisons qui motivent ses intentions. Il aimerait qu'il lui indique également s'il a été tenu compte des avis exprimés sur cette question par les comités d'entreprises, organisations syndicales et le conseil de Paris [17 avril 1968] (N° 835). — Réponse [23 avril 1968] (p. 149, 150, 151).

M. Raymond Bossus appelle à nouveau l'attention de *M. le ministre des affaires sociales* sur le mécontentement justifié des travailleurs et des militants des organisations syndicales de certaines grandes usines de construction automobile. En effet la direction de ces entreprises continue de ne pas respecter le droit syndical, de ne pas permettre les élections régulières des délégués au comité d'entreprise, de brimer les délégués du personnel. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre afin d'obtenir de la direction de ces établissements le respect du droit syndical, ou de l'y contraindre [17 avril 1968] (N° 836). — Réponse [23 avril 1968] (p. 151, 152).

M. Raymond Bossus demande à *M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre* les mesures qu'il compte prendre afin que le projet de loi de finances pour 1969 qui sera présenté au Parlement comporte des dispositions qui donnent satisfaction aux légitimes préoccupations des anciens combattants de 1914-1918, de 1939-1945, de la guerre d'Algérie, notamment par le rétablissement des droits acquis. Il appelle son attention sur l'existence et la valeur du comité national de liaison qui rassemble l'ensemble des organisations représentatives du monde combattant et de ce fait il aimerait connaître s'il ne juge pas indispensable de le consulter et de tenir compte des avis émis par ce comité national. Il estime que ce serait, à l'occasion des fêtes du cinquantième anniversaire de la fin de la guerre 1914-1918, la démonstration d'une volonté de reconnaître et satisfaire les droits de toutes les victimes de guerre [17 avril 1968] (N° 837). — Réponse [23 avril 1968] (p. 155, 156).

Question orale avec débat :

M. Raymond Bossus rappelle à *M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre :* 1° Que les anciens combattants d'Algérie, du Maroc et de Tunisie ont enregistré comme un pas en avant l'obtention d'un diplôme servant leurs états de service ; 2° Qu'ils ne peuvent être satisfaits tenant compte du lourd tribut payé par ces soldats pendant 10 ans sur différents théâtres d'opération (4 millions de militaires et forces diverses, 28.000 morts dénombrés, 250.000 blessés et malades et des centaines de milliers de cas sociaux à régler) ; 3° Que ces faits justifient la demande d'attribution de la qualité de combattant par l'octroi de la carte et de tous les avantages qu'elle confère ; 4° Que l'ensemble des associations d'anciens combattants (1914-1918, 1939-1945) approuvent et soutiennent cette juste reconnaissance des droits par les anciens combattants. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître ce que le Gouvernement compte décider pour leur donner satisfaction [16 mai 1968]. — Question devenue caduque à la suite de la démission du Gouvernement auquel elle était adressée.

M. Raymond Bossus rappelle à *M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre :* 1° Que les anciens combattants d'Algérie, du Maroc et de Tunisie ont enregistré comme un pas en avant l'obtention d'un diplôme sanctionnant leurs états de service ; 2° Qu'ils ne peuvent être satisfaits, compte tenu du lourd tribut payé par ces soldats pendant 10 ans sur différents théâtres d'opération (4 millions de militaires et forces diverses, 28.000 morts dénombrés, 250.000 blessés et malades et des centaines de milliers de cas sociaux à régler ; 3° Que ces faits justifient la demande d'attribution de la qualité de combattant par l'octroi de la carte et de tous les avantages qu'elle

confère ; 4° Que l'ensemble des associations d'anciens combattants (1914-1968, 1939-1945) approuvent et soutiennent cette juste reconnnaissance des droits des anciens combattants. Il lui demande, en conséquence, de lui faire connaître ce que le Gouvernement compte décider pour leur donner satisfaction [18 juillet 1968].

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. André Bettencourt, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, à ses **questions orales n°s 835, 836, 837** (*cf. supra*) [23 avril 1968] (p. 150, 151, 152, 155, 156). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la procédure et aux peines applicables en cas d'infraction à la législation sur le service de défense** [16 mai 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à remplacer le premier alinéa de l'article* 39 *de l'ordonnance du* 7 *janvier* 1959 *par un nouvel alinéa ayant pour objet d'assurer le libre exercice du droit syndical et du droit de grève* (p. 266) ; explique son vote (p. 267). — Explique son vote sur la **proposition de loi tendant à modifier l'article L. 266 du code de la sécurité sociale, complété par l'article 9 de l'ordonnance n° 67-707 du 21 août 1967, relatif au prix de vente des médicaments** [19 juillet 1968] (p. 445). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale** [25 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 622).

BOULANGE (M. MARCEL) [Territoire de Belfort].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1963].

Questions orales :

M. Marcel Boulangé signale à *M. le Premier ministre* que, par une question écrite du 6 juin 1967 (n° 6881, transmise le 13 juin 1967 à M. le ministre de l'économie et des finances), à laquelle il n'a pas été répondu, il lui a demandé de faire connaître quels critères sont utilisés par les administrations françaises à l'occasion de leurs commandes de machines à écrire.

Il souhaiterait être informé de la ventilation, entre machines françaises et étrangères, des achats qui ont été affectués par l'Etat depuis 1960 ; nonobstant les dispositions du Marché commun, il semble qu'une priorité pourrait être accordée aux machines à écrire fabriquées dans notre pays — et dont la qualité est égale au matériel étranger — ne serait-ce que pour faire travailler la main-d'œuvre nationale [14 décembre 1967] (n° 827). — Réponse [23 avril 1968] (p. 147, 148).

M. Marcel Boulangé expose à *M. le ministre de l'intérieur* que différentes informations laissent supposer que certains projets ministériels prévoient la disparition de l'abattoir de Belfort ; il croit utile de lui signaler que tous les autres abattoirs du territoire de Belfort ont été supprimés ou sont en passe de l'être, tandis qu'un projet de modernisation de celui de Belfort, d'ailleurs prévu au plan régional, a fait l'objet de longues études qui viennent d'aboutir ; il se permet de souligner qu'une décision d'une telle gravité pour les professionnels intéressés — si elle est réellement prise — n'aura fait l'objet d'aucune consultation préalable des collectivités locales intéressées, communes ou département, et qu'une telle méthode ne semble pas être une illustration convaincante de la volonté de participation de l'administration ; il lui demande en conséquence — en sa qualité de tuteur des collectivités locales — s'il est disposé à entériner ces errements et s'il n'estime pas indispensable de conserver au moins un abattoir par département [4 octobre 1968] (n° 877). — Réponse [29 octobre 1968] (p. 968).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. André Bettencourt, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, à sa **question orale n° 827** (cf. *supra*) [23 avril 1968] (p. 147, 148). — Est entendu lors de la réponse de M. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur, à sa **question orale n° 877** (*cf. supra*) [29 octobre 1968] (p. 968).

BOULIN (M. ROBERT), **secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances** (4e cabinet de M. Georges Pompidou des 6 et 7 avril 1967).

Répond à la question orale de M. Michel Kauffmann concernant l'**aide aux mères de famille en difficulté** [14 mai 1968] (p. 247) ; à la question orale de M. Henri Caillavet sur la **sécurité collective et l'Alliance Atlantique** (p. 248) ; aux questions orales de M. Jacques Duclos relatives au **problème de l'emploi** (p. 248, 249) ; aux **licenciements de militants syndicaux dans une entreprise de Montreuil** (p. 251, 252). — Intervient dans la suite de la discussion de la **proposition de loi tendant à modifier certains articles du code électoral** [14 mai 1968]. — Discussion des articles. — Art. 2 : observations sur cet article qui tend à supprimer l'institution des remplaçants (p. 253, 254). — Prend part à la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [21 mai 1968]. — Discussion générale (p. 278, 279, 280) ; (p. 286). — Discussion des articles. — Art. 1er I : observations sur la fiscalité sur les fuel-oils (p. 287, 288) ; Art. 1er III : observations sur la fiscalité frappant les vins (p. 289, 290) ; Art. 1er IV : observations (p. 291) ; Art. 4 VI : *amendement de M. Pellenc tendant à supprimer cet article qui ouvre un crédit supplémentaire de* 20 *millions de francs au ministre des armées* (p. 292, 293) ; *son amendement tendant à insérer un article additionnel relatif à la taxe spéciale d'équipement instituée au profit de l'établissement public de la Basse-Seine* (p. 293) ; *son amendement tendant à insérer un article additionnel concernant les communes faisant partie des communautés urbaines* (p. 294).

Ministre de l'agriculture (cabinet de M. Maurice Couve de Murville des 10 et 12 juillet 1968).

Répond à la question orale de M. Charles Durand relative à **l'attribution de l'indemnité viagère de départ aux propriétaires exploitants** [19 novembre 1968] (p. 1091) ; à la question orale de M. Etienne Restat concernant la **garantie contre les calamités agricoles** (p. 1092). — Prend part à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [22 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 13 : observations sur la nouvelle législation du permis de chasse et sur la réparation des dommages causés aux cultures par les grands gibiers (p. 1196, 1200) ; *amendement de M. Verdeille tendant au maintien d'un permis unique* (p. 1201) ; *amendement de M. Bruyneel tendant à réduire à deux le nombre des permis de chasse* (p. 1203) ; *amendement de M. Verdeille* (p. 1203) ; *amendement de M. Verdeille tendant à faire fixer par une loi l'indemnisation des dommages causés par les grands gibiers* (p. 1204) ; *amendement de M. Verdeille relatif à la répartition des ressources du compte particulier provenant du permis général* (p. 1205) ; *amendement de M. Dailly tendant au maintien du droit d'affût que confère aux exploitants agricoles l'article* 393 *du code rural* (p. 1206) ; *amendement de M. Bruyneel relatif à la compétence du tribunal d'instance* (p. 1206) ; Art. 28 *bis* : *amendement de M. Armengaud tendant à imposer les mêmes cotisations de solidarité prévues à cet article aux importations de soja et de tournesol* (p. 1221) ; *amendement de M. Dailly soutenu par M. Blondelle tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article, alinéa qui exonère des cotisations susvisées les producteurs de moins de* 200 *quintaux, à charge de majorer à due concurrence les cotisations pour les livraisons dépassant* 1.000 *quintaux* (p. 1221, 1222). — **Suite de la discussion** [2 décembre 1968]. — AGRICULTURE. — Discussion générale (p. 1611 à 1616). — Son exposé sur les grandes orientations de la politique agricole. — Répond à MM. Durieux et Lecanuet (p. 1628, 1629). — *Suite de la discussion* (p. 1647 à 1650). — Répond aux observations présentées notamment sur le remembrement ; l'aide aux exploitations familiales ; les problèmes de l'enseignement ; la réanimation du milieu rural ; le problème fruitier ; les problèmes vétérinaires ; les adductions d'eau ; la politique forestière ; le problème du vin ; l'économie montagnarde ; la retraite agricole. — **Suite de la discussion** [3 décembre 1968]. — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Discussion générale (p. 1708, 1709). — Discussion des articles. — *Amendement de M. Soudant* (fonds d'action sociale de l'A. M. E. X. A.) (p. 1710) ; *amendement de M. d'Andigné* (définition des travaux forestiers pour l'application des législations sociales agricoles) (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant certaines dispositions du code rural et de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole** [13 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 1990, 1991, 1992). — Discussion des articles. — Art. 1er *bis* : *son amendement tendant à modifier le paragraphe I de cet article afin de rétablir la protection des exploitations dont la superficie est inférieure au minimum fixé* (p. 1993) ; *sous-amendement de M. Molle* (p. 1994, 1995) ; Art. 1er *ter* : *amendement de M. Bajeux* (*ibid.*) ; Art. 2 : *son amendement tendant au troisième alinéa du paragraphe I à rédiger comme suit la dernière phrase : « Cette superficie est au moins égale à deux fois la surface minimum d'installation dans les départements qui, à la date de la présente loi, avaient soumis à autorisation préalable tout cumul ou réunion, quelle qu'était la superficie des exploitations considérées, et à quatre fois cette surface minimum d'installation dans les autres départements »* (p. 1996, 1997) ; Art. 2 *bis* B *nouveau* : *amendement de M. Bajeux* (p. 1998) ; Art. 5 : *amendement de M. Bajeux* (p. 1999) ; *son amendement tendant entre le sixième et le septième alinéa du texte présenté pour remplacer l'article* 845-1 *du code rural à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Lorsque le preneur a plusieurs bailleurs, il est réputé évincé, au sens de l'alinéa précédent, s'il a reçu congé pour des parcelles correspondant aux deux tiers de la superficie totale des biens loués, et s'il*

renonce à exploiter le dernier tiers » (p. 2000) ; après l'article 6 : *amendement de M. Bajeux* (p. 2001). — Art. 8 : *amendement de M. Bajeux* (p. 2002) ; Art. 12 : *amendement de M. Bajeux* (p. 2003). — **Suite de la discussion** [18 décembre 1968]. — Discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur les dispositions de ce projet de loi restant en discussion (p. 2149) ; sur l'ensemble (p. 2150). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi relative à l'institution du paiement du lait en fonction de sa composition et de sa qualité biologique** [20 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2274, 2275). — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Vadepied et sous-amendement de M. Golvan* (p. 2276) ; art. 3 : observations (*ibid.*) ; Art. 4 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui fait apparaître le montant des frais de ramassage prélevés par les laiteries sur les sommes dues aux producteurs* (p. 2277) ; Art. 5 : *son amendement tendant : 1° à rédiger comme suit le début du premier alinéa de cet article : « Les infractions aux décrets prévus à l'article 2 de la présente loi... » ; 2° à rédiger comme suit le deuxième alinéa : « En cas de bonne foi, il sera fait application des peines prévues à l'article 13 de ladite loi »* (*ibid.*) ; Art. 6 : (p. 2278) . — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi tendant à la protection des aires de production des vins d'appellation d'origine contrôlée** [20 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2279). — Discussion de l'article unique. — *Observations sur l'amendement de M. Armengaud, soutenu par M. Motais de Narbonne, tendant à solliciter l'avis du ministre de l'industrie* (p. 2279, 2280). — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture, du projet de loi modifiant la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales** [20 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er A : observations (p. 2281) ; Art. 1er B : *amendement de M. Dailly* (p. 2282) ; Art. 1er C : *amendement de M. Dailly* (p. 2283).

BOULOUX (M. JEAN-MARIE) [Vienne].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code rural et de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole [13 décembre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la réglementation minière en Nouvelle-Calédonie [17 décembre 1968].

Dépôt législatif :

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale portant ratification du décret n° 68-705 du 31 juillet 1968 modifiant le décret n° 66-296 du 11 mai 1966 qui a fixé le régime douanier applicable à certains produits originaires et en provenance de Tunisie [7 novembre 1968] (n° 28).

Intervention :

Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, dans la discussion du **projet de loi portant ratification du décret du 31 juillet 1968 modifiant le décret du 11 mai 1966 qui a fixé le régime douanier applicable à certains produits originaires et en provenance de Tunisie** [14 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1076).

BOUNEAU (M. PIERRE) [Landes].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Question orale avec débat :

M. Pierre Bouneau expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* l'émotion des populations de certains cantons devant la perspective de suppression des perceptions.

Il lui demande quelles sont les raisons justifiant cette mesure et quelles sont les critères qui président à ces décisions réduisant l'activité administrative des communes qui sont le siège de ces perceptions et portant un grave préjudice aux administrés qui en dépendent [17 avril 1968].

Intervention :

Intervient dans la discussion de **projet de loi de finances pour 1969** [25 novembre 1968]. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale (p. 1276).

BOUQUEREL (M. AMÉDÉE) [Oise].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Est élu juge suppléant de la Haute Cour de justice [5 décembre 1968].

Dépôts législatifs :

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (routes, voies navigables) sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (n° 42).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux voies rapides et complétant le régime de la voirie nationale et locale [4 décembre 1968] (n° 71).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (routes et voies navigables), à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [28 novembre 1968]. — EQUIPEMENT (*travaux publics, routes, voies navigables, ports*). — Discussion générale (p. 1402, 1403). — Observations ayant porté sur les routes et les voies navigables. — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi relatif aux voies rapides et complétant le régime de la voirie nationale et locale** [12 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 1956, 1957). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les voies rapides comprennent, d'une part, les autoroutes définies par la loi n° 55-435 du 18 avril 1955 et par les textes subséquents et, d'autre part, les « routes express ». « Les routes express, instituées par la présente loi, sont des routes ou sections de route, appartenant au domaine public de l'Etat ou de toute autre collectivité publique territoriale, accessibles seulement en des points aménagés à cet effet et qui peuvent être interdites à certaines catégories d'usagers et de véhicules. »* (p. 1958) ; Art. 3 : *son amendement tendant à faire référence, dans cet article, aux articles 13 à 18 du code de l'urbanisme* (ibid.) ; Art. 4 : *son amendement de coordination* (ibid.) ; Art. 5 : *son amendement de coordination* (ibid.) ; Art. 6. : *son amendement tendant à introduire, dans cet article, la notion de collectivités publiques territoriales intéressées* (p. 1959) ; *amendement de M. Chatelain* (ibid.) ; Art. 8 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Des décrets en Conseil d'Etat détermineront les mesures d'application de la présente loi. Ils devront notamment prévoir les mesures de nature à permettre la desserte des parcelles que l'application des dispositions des articles 4 et 5 ci-dessus priverait du droit d'accès. Les travaux nécessaires seront à la charge de la collectivité publique maîtresse de l'ouvrage. »* (ibid.) ; retire le 2e alinéa de l'amendement ci-dessus (*ibid.*).

BOURDA (M. PIERRE) [Hautes-Pyrénées].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

BOURGES (M. YVON), **secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération** (4e cabinet de M. Georges Pompidou des 6 et 7 avril 1967).

Associe le Gouvernement à l'hommage rendu par M. Gaston Monnerville, président du Sénat, à la mémoire de M. Paul Symphor, sénateur de la Martinique [17 avril 1968] (p. 119). — Répond à la question orale de M. Alain Poher relative à la **fermeture de la clinique chirurgicale d'Athis-Mons** [17 avril 1968] (p. 120) ; à la question orale de M. Jean Lhospied concernant la **conversion éventuelle de l'établissement de la marine de Guérigny** (p. 121) ; à la question orale de M. Jean Bardol relative aux **conséquences de l'extension de la T. V. A. pour les sociétés colombophiles** (p. 122) ; à la question orale de M. Joseph Raybaud sur l'**octroi aux receveurs et chefs de centre des postes et télécommunications de deux semaines d'autorisation d'absence** (p. 123). — Répond à la question orale de M. Antoine Courrière concernant la **situation financière des communes à vocation touristique** [17 avril 1968] (p. 125, 126, 127, 128). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la procédure et aux peines applicables en cas d'infraction à la législation sur le service de défense** [16 mai 1968]. — Discussion

des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Bossus tendant à assurer le libre exercice du droit syndical et du droit de grève :* observations (p. 266). — Intervient dans la discussion du **projet de loi tendant à modifier la loi du 9 juillet 1965 relative au recrutement en vue de l'accomplissement du service national** [16 mai 1968]. — Discussion générale (p. 269). — Répond aux questions orales de M. Adolphe Chauvin relatives aux **subventions aux associations locales organisatrices de centres de vacances** [21 mai 1968] (p. 277) ; aux **obstacles à l'extension d'usines dans la région parisienne** (p. 277, 278). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant amnistie** [22 mai 1968]. — Discussion générale (p. 305). — Discussion des articles. — Après l'article 2 : *amendements de M. Dailly tendant à insérer deux articles additionnels prévoyant l'amnistie des faits ayant entraîné ou pouvant entraîner une condamnation commis en relation directe ou indirecte avec les événements d'Algérie* (p. 309) ; demande au Sénat, en application de l'article 44 de la Constitution, de se prononcer par un seul vote sur le texte voté par l'Assemblée nationale, à l'exclusion de tous amendements ou articles additionnels (p. 309) ; Art. 4 : *amendement de M. Bruyneel tendant à exclure du bénéfice de l'amnistie les violations de sépultures ou de tombeaux* (profanation du tombeau du Soldat inconnu (p. 310).

Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (cabinet de M. Maurice Couve de Murville des 10 et 12 juillet 1968).

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux forclusions encourues du fait des grèves survenues en mai 1968** [16 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Marcilhacy* (p. 374) ; Art. 2 : *amendement de M. Messaud* (p. 374) ; Art. additionnel 5 *bis : amendement de M. Marcilhacy* (p. 375) ; Article additionnel 8 *quinquies (nouveau) : amendement de M. Armengaud :* observations (p. 377, 378). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'état civil des Français ayant vécu en Algérie ou dans les anciens territoires français d'outre-mer ou sous tutelle devenus indépendants** [16 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 379). — Est entendu au cours du débat sur le **projet de loi de finances pour 1969** [4 décembre 1968]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES — II. — COOPÉRATION. — Discussion générale (p. 1723 à 1726).

BOUSCH (M. JEAN-ERIC) [Moselle].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'aide à l'investissement [27 septembre 1968].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [8 octobre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 19 *bis :* observations sur la taxe spéciale sur les sociétés (p. 505, 506). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [24 juillet 1968]. — Observations sur les dispositions de l'article 28 *quater* relatives au classement d'une voie privée dans le domaine public (p. 603). — Intervient dans la discussion du **projet de loi sur l'aide à l'investissement** [27 septembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Dailly* (p. 697, 698) ; *amendement de M. Pellenc soutenu par M. Fosset* (p. 699) ; Art. 4 : *amendement de M. Pellenc :* observations (p. 701). — Prend part à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [21 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1167, 1168). — Observations sur la politique économique et financière du Gouvernement. — **Suite de la discussion** [29 novembre 1968]. — LOGEMENT : en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, intervient dans la discussion générale de ce budget (p. 1495 à 1497). Observations sur les crédits affectés à ce budget et sur la situation du logement. — Discussion des articles. — ETAT C. — Titre VI : observations sur les mesures à prendre pour promouvoir la construction (p. 1504). — **Suite de la discussion** [1er décembre 1968]. — INDUSTRIE. — Discussion des articles. — ETAT B. — Titre III : *observations sur l'amendement de M. Armengaud tendant à réduire ce crédit afin de souligner l'absence de politique énergétique et principalement charbonnière* (p. 1592, 1593) ; *amendement de M. Armengaud tendant à réduire ce crédit* (création d'emplois nouveaux pour l'exécution des travaux à réaliser en 1969 en matière de statistiques industrielles) (p. 1594). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1968]. — INTÉRIEUR. — Discussion des articles. — *Son amendement tendant à insérer un article additionnel réglant, dans le cas des implantations industrielles nouvelles le problème de la répartition du produit de la patente relatif à ces établissements* (p. 1702) ; le retire (*ibid.*). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. —I. — SERVICES GÉNÉRAUX. — Discussion générale (p. 1771). — Observations sur l'avenir de l'Euratom. — **Suite de la discussion** [5 décembre 1968]. — Explique son vote sur l'ensemble. — Observations sur la politique économique et financière (p. 1859, 1860).

BOUVARD (M. ROBERT) [Haute-Loire].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

BRAYARD (M. JOSEPH) [Ain].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

BREGEGERE (M. MARCEL) [Dordogne].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Question orale :

M. Marcel Brégégère demande à *M. le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles* quelles dispositions il compte prendre pour sauver le château de Hautefort qui a été incendié dans la nuit du 31 août ; cette merveille de notre architecture du XVIe siècle qui attirait chaque année des milliers de visiteurs a été dévorée par le feu et il est, semble-t-il indispensable de remettre en état cette magnifique demeure seigneuriale qui abrita un des plus célèbres troubadours et tant d'autres gloires [24 septembre 1968] (N° 874). — Réponse [15 octobre 1968] (p. 818, 819).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Joël Le Theule, secrétaire d'Etat à l'information, à sa **question orale n° 874** (*cf. supra*) [15 octobre 1968] (p. 818, 819). — Intervient dans la discussion **du projet de loi de finances pour 1969** [2 décembre 1968]. — AGRICULTURE. — Discussion générale (p. 1636, 1637). — Observations ayant porté notamment sur la réduction des crédits pour les adductions d'eau ; la rénovation rurale et le département de la Dordogne ; la situation des producteurs de tabac de la région du Sud-Ouest.

BRIVES (M. LOUIS) [Tarn].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [23 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 871).

BROUSSE (M. MARTIAL) [Creuse].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'aide à l'investissement [27 septembre 1968].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Dépôt législatif :

Reprend sa proposition de loi tendant à la reconnaissance de la qualité de combattant à certains militaires et anciens militaires ayant pris part aux combats en Algérie, au Maroc et en Tunisie. (N° 344, 1966-1967.) [24 octobre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [25 novembre 1968]. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale (p. 1267). — Observations ayant porté notamment sur les conditions de l'aide financière du fonds national de solidarité aux anciens combattants pensionnés. — **Suite de la discussion** [2 décembre 1968]. — AGRICULTURE. — Discussion générale (p. 1631 à 1633). — Observations ayant porté notamment sur le remembrement ; les crédits affectés aux aménagements fonciers.

BROUSSE (M. PIERRE) [Hérault].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du plan [8 octobre 1968].

Question orale avec débat :

M. Pierre Brousse expose à *M. le ministre de l'intérieur* que les directeurs d'agences financières de bassin ont invité, par lettre circulaire, les communes à inscrire dès à présent dans leur budget le montant d'une provision à valoir sur le produit forfaitaire d'une redevance proportionnelle au nombre théorique d'habitants à ajouter au chapitre Eau-Assainissement. Or, cette « provision » est de l'ordre de plusieurs dizaines de millions d'anciens francs pour les villes de Montpellier et Béziers, par exemple. Aussi s'inquiète-t-il de l'importance des « programmes de démarrage » que se donnent les agences financières de bassin, qui transforme, par une extension au moins contestable, le rôle d'incitation et de cooordination décidé par la loi en un pouvoir de décision globale au détriment des collectivités locales auxquelles reviennent la charge et la responsabilité d'assurer le financement des travaux d'assainissement. En effet, l'importance des programmes amène les agences à mettre en recouvrement non plus les simples redevances prévues par le cinquième alinéa de l'article 14 de la loi du 16 décembre 1964, mais un véritable « impôt » supplémentaire qui voit son assiette et son taux échapper aux autorités locales élues, tout comme d'ailleurs la répartition effectuée en dehors d'elles par des organismes où elles sont minoritaires. Il rappelle que le législateur a donné à l'agence financière de bassin la mission de contribuer à l'exécution d'études, de recherches et de travaux d'intérêt commun. Elle ne doit pas, par l'octroi de prêts et de subventions, se substituer au système actuel qui, avec l'incitation du ministère de l'intérieur, permet aux collectivités locales de mettre en œuvre les décisions de programmation. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour faire modifier les décisions des agences financières de bassin et ramener leur rôle à celui prévu par la loi [3 décembre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [3 décembre 1968]. — JUSTICE. — Discussion des articles. — ETAT B. — Titre III : (p. 1672). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — X. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN. — Discussion des articles. — ETAT C. — Titre VI : observations sur les agences de bassin (p. 1785).

BRUN (M. PIERRE) [Seine-et-Marne].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises** [17 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à ne prévoir un syndicat que dans les entreprises occupant plus de cent salariés* (p. 2086) ; le retire (*ibid.*).

BRUN (M. RAYMOND) [Gironde].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du plan [8 octobre 1968].

Est nommé juge titulaire de la Haute Cour de justice [21 novembre 1968].

Dépôts législatifs :

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du plan sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'exploration du plateau continental et à l'exploitation de ses ressources naturelles [11 juillet 1968] (n° 207).

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du plan, sur le projet de loi adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'exploration du plateau continental et à l'exploitation de ses ressources naturelles [7 novembre 1968] (n° 29).

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du plan, sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (n° 42).

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du plan sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant réforme de l'expertise douanière et modifiant diverses dispositions du code des douanes [18 décembre 1968] (n° 110).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan, à la discussion du **projet de loi relatif à l'exploration du plateau continental et à l'exploitation de ses ressources naturelles** [19 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 446, 447). — Discussion des articles. — Art. 1er : observations sur la convention de Genève sur le plateau continental du 29 avril 1958 (p. 448) ; Art. 2 : *son amendement tendant à supprimer le 2e alinéa de cet article, alinéa qui dispose que les conditions d'application de cette loi seront fixées par décret en Conseil d'Etat* (ibid.) ; *son amendement tendant à préciser à la fin du dernier alinéa de cet article que l'autorisation prévue au 1er alinéa de cet article est nécessaire dans le cas où l'exploitation « comporte l'installation d'un établissement de pêche ou de culture marine sur le plateau continental »* (*ibid.*) ; Art. 3 : observations sur l'expression « bâtiments de mer qui participent directement aux opérations d'exploration ou d'exploitation » (p. 449) ; Art. 4 : observations sur l'établissement des zones de sécurité dans le cas particulier du plateau continental au large du Nord et du Pas-de-Calais (p. 449) ; Art. 5 : *ses amendements rédactionnels* (ibid.) ; *son amendement tendant à supprimer le 3e alinéa de cet article pour coordination* (p. 450) ; Art. 6 : *son amendement rédactionnel* (*ibid.*) ; Art. 9 : *amendement de M. Le Theule, secrétaire d'Etat à l'information, tendant à revenir au texte du Gouvernement pour cet article relatif au régime social des marins qui concourent aux activités d'exploration et d'exploitation des ressources du plateau continental* (ibid.) ; Art. 10 : *son amendement tendant à une nouvelle rédaction des trois premiers alinéas de cet article qui précise les lois et règlements auxquels sont soumis les installations et dispositifs selon leurs caractéristiques et leur situation, qu'il s'agisse d'engins flottants, susceptibles de flotter ou fixes* (p. 451) ; *son amendement de coordination* (*ibid.*) ; Art. 11 : *son amendement tendant à remplacer les mots : « ne flottant pas » par les mots : « prenant appui sur le fond sous-marin » en ce qui concerne les installations et dispositifs* (ibid.) ; *son amendement tendant à préciser la responsabilité de chacun en ce qui concerne l'installation, le fonctionnement et le maintien constant en bon état de la signalisation maritime* (p. 452) ; *son amendement rédactionnel* (*ibid.*) ; Art. 12 : *son amendement de coordination tendant à la suppression de toute référence aux décrets en Conseil d'Etat* (*ibid.*) ; Art. 14 : *amendement de coordination* (p. 453) ; Art. 15 : *son amendement tendant à une nouvelle rédaction du 1er alinéa de cet article qui vise les produits extraits du plateau continental et précise leur régime douanier et fiscal* (*ibid.*) ; Art. 16 : *son amendement tendant à étendre le principe du régime d'exemption douanière à des substances minérales et organiques dont la liste est fixée par décret* (*ibid.*) ; Art. 17 : *son amendement tendant à une nouvelle rédaction de cet article qui traite du droit de visite par le service des douanes, des installations et dispositifs de forage ainsi que des bâtiments concourant aux travaux* (p. 454) ; Art. 19 : *son amendement tendant à remplacer les mots : « de collectivités locales » par les mots : de communes » afin de permettre la perception, au profit des départements, des impositions visées à la deuxième partie du livre Ier du code général des impôts* (ibid.) ; cet article et l'amendement sont réservés (*ibid.*) ; Art. 20 : observations sur cet article relatif à la redevance minière qui devra être acquittée par les titulaires de concessions d'hydrocarbures (p. 454, 455) ; Art. 21 : *amendement de M. Le Theule, secrétaire d'Etat à l'information, tendant à insérer un deuxième alinéa disposant qu'une loi de finances déterminera, avant le 1er janvier 1970, les conditions dans lesquelles le produit de la redevance acquittée par les titulaires de concessions d'hydrocarbures sera réparti entre l'Etat et les collectivités locales* (ibid.) ; Art. 19 (*suite*) : retire l'amendement qu'il avait déposé à cet article (p. 456) ; Art. 22 : *son amendement tendant à préciser que seuls seront assujettis à la redevance les exploitants dont les installations auraient une emprise sur le plateau continental et à supprimer la référence à l'activité de pêche* (ibid.) ; Art. 34 B : *son amendement tendant à supprimer cet article relatif à la rétribution du centre national pour l'exploitation des océans* (*C. N. E. X. O.*) : observations (p. 458) ; Art. 34 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les installations et dispositifs définis à l'article 3 et les zones de sécurité prévues par l'article 4 sont soumis à la législation pénale et de procédure pénale en vigueur au siège du tribunal de grande instance ou du tribunal de première instance auquel ils seront rattachés compte tenu de leur implantation »* (p. 458), *sous-amendement de M. Le Theule, secrétaire d'Etat à l'information, tendant à rédiger comme suit la*

fin du texte de l'amendement ci-dessus : « ... tribunal de première instance au ressort duquel ils seront rattachés... (ibid.) ; Art. 35 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les conditions d'adaptation de la présente loi aux opérations effectuées sur le plateau continental adjacent aux collectivités territoriales d'outre-mer seront fixées par décret en Conseil d'Etat* (p. 459). — **Discussion du projet de loi en deuxième lecture** [14 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1075). — Discussion des articles. — Art. 9 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les marins qui concourent, à bord des installations et dispositifs définis à l'article* 3-1°, *aux activités d'exploration ou d'exploitation des ressources du plateau continental peuvent, sur leur demande, rester assujettis au régime de sécurité sociale des marins et continuer à bénéficier des dispositions du code du travail maritime en ce qui concerne les maladies et blessures ainsi que le rapatriement ; dans ce cas l'employeur assume, à leur égard, les obligations de l'armateur »* (ibid.) . — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [5 décembre 1968]. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE. — Discussion générale (p. 1810). — Observations sur les reportages sportifs. — ECONOMIE ET FINANCES. — II. — SERVICES FINANCIERS. — Discussion générale (p. 1826 à 1828). — Observations ayant porté notamment sur la politique des prix et sur l'évolution des échanges extérieurs. — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, dans la discussion du **projet de loi portant réforme de l'expertise douanière** [19 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2217, 2218). — Discussion des articles. — Art. 2 : observations sur l'article 444 du code des douanes relatif aux personnes qui peuvent être désignées comme assesseurs (p. 2219).

BRUNEAU (M. ANDRÉ) [Sarthe].

Ne s'est pas représenté aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

BRUNHES (M. JULIEN) [Paris].

Est nommé représentant du Sénat au sein de la commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) en application du décret du 19 septembre 1967 [22 mai 1968].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

BRUYAS (M. FLORIAN) [Rhône].

Ne s'est pas représenté aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

BRUYNEEL (M. ROBERT) [Loir-et-Cher].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [17 décembre 1968].

Dépot législatif :

Rapport supplémentaire fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur sa proposition de loi tendant à modifier certains articles du code électoral [7 mai 1968] (N° 133).

Interventions :

Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des lois, dans la suite de la discussion de la **proposition de loi tendant à modifier certains articles du code électoral** [14 mai 1968]. — Discussion des articles. — Art. 2 : observations sur cet article relatif à la suppression des remplaçants (p. 253). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant amnistie** [22 mai 1968]. — Discussion des articles. — Art. 4 : *son amendement tendant à exclure du bénéfice de l'amnistie les violations de sépultures ou de tombeaux* (profanation du tombeau du soldat inconnu) (p. 310). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 17 : *amendements de M. Pellenc relatifs à la taxation des revenus de* 1967 (p. 499, 500, 502) ; *son sous-amendement dans le premier amendement de M. Pellenc tendant à supprimer le membre de phrase : « ... avant déduction, s'il y a lieu, du crédit d'impôt ou de l'avoir fiscal afférent aux revenus de valeurs et capitaux mobiliers »* (p. 502). — Prend part à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [22 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 2 : observations sur la réforme de la fiscalité (p. 1180, 1181, 1182) ; Art. 13 : *son amendement tendant à réduire à deux le nombre des permis de chasse : un permis « départemental » valable dans le département où il est délivré et dans tous les départements limitrophes ; un permis « général » valable sur tout le territoire français* (p. 1202, 1203) ; *son amendement tendant à une nouvelle rédaction du 1er alinéa du § VIII afin de préciser la compétence du tribunal d'instance en matière de réparation des dommages causés par le gibier* (p. 1206). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1968]. — DÉPENSES MILITAIRES. — SERVICES DES ESSENCES ET DES POUDRES. — Discussion générale (p. 1529, 1530, 1533). — Observations ayant porté notamment sur la présence soviétique en Méditerranée et en Algérie et sur la probabilité de son installation à Mers-el-Kébir. — Intervient dans la discussion du **troisième projet de loi de finances rectificative pour 1968** [13 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 7 : *observations sur l'amendement de M. Pellenc tendant à supprimer cet article concernant l'imposition d'un contingent de vin algérien importé en France en* 1964 (p. 1981).

C

CAILLAVET (M. HENRI) [Lot-et-Garonne].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur [5 novembre 1968].

Est nommé délégué titulaire représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [21 novembre 1968].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à instaurer le divorce et la séparation de corps par consentement mutuel [9 mai 1968] (N° 149).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur [7 novembre 1968] (N° 26).

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles (relations culturelles, coopération technique) sur le projet de loi de finances pour 1969 adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (N° 41).

Questions orales :

M. Henri Caillavet attire l'attention de *M. le ministre de l'agriculture* sur le fait que la fiscalité indirecte appliquée aux vins est extrêmement lourde. Elle apparaît d'autant plus excessive que, par ailleurs, s'organise le Marché commun agricole et que la production vinicole dans cette perspective n'est pas assurée de prix très rémunérateurs. Il lui demande : 1° quels sont les motifs qui interdisent au Gouvernement d'arrêter une diminution générale des droits de circulation, notamment pour éviter les différences excessives entre les diverses catégories de vins ; 2° quelles sont également les raisons qui interdisent au Gouvernement de porter de 2 à 4 p. 100, par exemple, le remboursement forfaitaire sur le montant des ventes effectuées par les viticulteurs non assujettis à la T.V.A. tant que le vin supportera un taux de T.V.A. de 13 p. 100 ; 3° enfin, pour quels impératifs le vin n'entre-t-il pas dans la catégorie des produits agricoles non transformés, précisément pour bénéficier d'un taux de T.V.A. à 6 p. 100 [7 mai 1968] (N° 853). — Réponse [7 mai 1968] (p. 208, 209).

M. Henri Caillavet attire l'attention de *M. le ministre d'Etat chargé de la fonction publique* sur les modifications qui seront apportées aux décrets du 14 mars 1964 instituant une régionalisation administrative. Il apparaît en effet que les pouvoirs hiérarchiques des préfets de région sur les préfets des départements seront renforcés. Ainsi, le préfet de région, devenu « délégataire de droit commun » des pouvoirs déconcentrés des administrations centrales, disposera d'une plus grande autonomie ; il aura l'initiative de répartir entre les départements les autorisations de programme à caractère départemental et pourra étendre son contrôle administratif, plus particulièrement sur les sociétés d'économie mixte régionales. Par contre, l'avis des C.O.D.E.R. reste consultatif et leur champ d'action est toujours

assez limité. Il lui demande quelles sont les raisons politiques ou techniques, etc., qui restreignent le rôle des C.O.D.E.R. à une procédure consultative, et s'il ne paraîtrait pas au contraire opportun de leur consentir un rôle délibératif et de mettre enfin la représentation élue à parité avec les membres de la C.O.D.E.R. nommés directement ou indirectement par les pouvoirs publics [7 mai 1968] (N° 854). — Réponse [7 mai 1968] (p. 210, 211).

M. Henri Caillavet indique à *M. le ministre des affaires étrangères* que l'Alliance atlantique prend fin en 1969. Par ailleurs, il lui rappelle, d'une part, que les candidats à la Maison Blanche ont approuvé le projet de loi du sénateur Mac Carthy proposant une transformation de l'Alliance atlantique en une Union fédérale et, d'autre part, qu'une évolution libérale se manifeste dans les pays de l'Europe de l'Est ou socialistes. La France n'étant plus membre de l'O.T.A.N., il lui demande s'il ne serait pas opportun que le Gouvernement français, fort de ce double enseignement, prenne l'initiative d'une action politique qui aboutirait à la signature d'un traité de sécurité collective rendant inutile l'O.T.A.N. et le pacte de Varsovie [7 mai 1968] (N° 855). — Réponse [14 mai 1968] (p. 248).

M. Henri Caillavet expose à *M. le ministre de l'agriculture* que le Gouvernement a pris le 14 juin 1968 un arrêté interdisant la vente sur le marché intérieur et à l'exportation des pêches destinées à la consommation de bouche, lorsqu'elles ne correspondent pas à certaines normes de taille et de qualité. Par ce moyen, face à une production prévisible pléthorique — 550.000 tonnes de pêches, 130.000 tonnes d'abricots — il espère éponger l'offre de pêches de quelque 100.000 tonnes, évitant ainsi au Trésor d'être engagé dans une politique de retrait et de destruction subventionnée. Sachant par ailleurs que la production de pêches sera très abondante en Italie et qu'elle atteindra sensiblement 1.950.000 tonnes pour la Communauté des Six, l'on constate que cette mesure nationale du 14 juin 1968 n'a été imitée par aucun autre partenaire du Marché commun. En conséquence, cette décision gouvernementale unilatérale, et au demeurant d'application assez difficile, ne risque-t-elle pas de pénaliser les seuls producteurs français, et plus particulièrement les petits arboriculteurs ? Ceux-ci sont en effet moins bien équipés techniquement que les exploitants des grands domaines, notamment sur le plan de l'irrigation et, partant, meilleurs producteurs. Il lui demande pour quelle raison le Gouvernement, lorsqu'il a pris cette mesure visant la normalisation, dont le principe n'est pas contestable, n'a pas engagé immédiatement une négociation avec les autorités communautaires, d'une part, pour mettre en œuvre une politique d'harmonisation des charges et de suppression des distorsions de concurrence, d'autre part pour obtenir la revision fondamentale de fixation des prix de base [11 juillet 1968] (N° 862). — Réponse [23 juillet 1968] (p. 537).

M. Henri Caillavet demande à *M. le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé du Plan et de l'aménagement du territoire* quelles sont les mesures qu'il compte prendre afin de stimuler, et d'une façon générale développer l'économie du Sud-Ouest et plus particulièrement celle de la moyenne Garonne (Lot-et-Garonne, etc.). N'envisage-t-il pas de mettre en œuvre des moyens spécifiques pour soutenir son agriculture durement concurrencée par des partenaires communautaires quelquefois oublieux des règles du traité de Rome. Ne pense-t-il pas dans le cadre de la régionalisation économique favoriser des implantations créatrices d'emplois nouveaux. Enfin, ne lui apparaît-il pas qu'une dotation substantielle de crédits comme pour la Bretagne ou l'Auvergne soit souhaitable pour pallier l'exode rural et même artisanal [24 juillet 1968] (N° 870). — Réponse [29 octobre 1968] (p. 968, 969).

M. Henri Caillavet rappelle à *M. le ministre de l'agriculture* la grave crise subie par l'agriculture du Sud-Ouest dans le domaine des fruits et plus particulièrement de la pêche, et invite le Gouvernement à mettre en œuvre l'article 33 de la loi n° 62-933 du 8 août 1962, complémentaire à la loi d'orientation agricole. Cette mesure est d'autant plus urgente que d'importantes difficultés menacent la production des poires et des prunes. De fait, l'établissement du cadastre arboricole est indispensable si l'on veut dégager les lignes de force cohérente d'une politique du fruit dans le cadre du Marché commun (statut fruitier, etc.). Il lui demande pour quelles raisons le Gouvernement n'a pas encore procédé à l'établissement dudit cadastre arboricole fruitier [10 août 1968, *J. O.* du 27 août 1968] (N° 871). — Réponse [15 octobre 1968] (p. 818).

M. Henri Caillavet expose à *M. le Premier ministre* que le Président de la République a rappelé dans sa conférence de presse qu'il jugeait indispensable de modifier, notamment, les attributions et la composition du Sénat. En conclusion, le chef de l'Etat a indiqué que cette réforme se ferait par référendum. Or, la Constitution s'oppose à la mise en œuvre d'une telle procédure tant à l'analyse du texte constitutionnel que par référence aux travaux préparatoires constitutionnels et à différentes déclarations gouvernementales. Il serait souhaitable pour une meilleure information des élus et des citoyennes et citoyens que M. le Premier ministre indique très exactement les arguments de droit qui emportent sa décision après les déclarations de M. le Président de la République [24 septembre 1968] (N° 875).

Interventions :

Est entendu lors des réponses de M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, chargé des problèmes de l'emploi, à ses **questions orales n°s 853 et 854** (cf. *supra*) [7 mai 1968] (p. 209, 210, 211). — Est entendu lors de la réponse de M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, à sa **question orale n° 855** (*cf. supra*) [14 mai 1968] (p. 248). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, à sa **question orale n° 862** (*cf. supra*) [23 juillet 1968] (p. 537). — Est entendu lors de la réponse de M. Joël Le Theule, secrétaire d'Etat à l'information, à sa **question orale n° 871** (**cf. supra**) [15 octobre 1968] (p. 818). — Prend part à la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [23 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 848 à 850). — **Suite de la discussion** [24 octobre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 6 : observations sur la présidence du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (p. 906) ; Art. 9 : *amendement de M. André Cornu relatif aux conditions dans lesquelles les étudiants seront admis à voter par procuration* (p. 916, 917). — **Suite de la discussion** [25 octobre 1968]. — Art. 18 : observations sur l'octroi des bourses de l'enseignement supérieur (p. 939). — Explique son vote sur l'ensemble (p. 959). — Est entendu lors de la réponse de M. Olivier Guichard, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, à sa **question orale n° 870** (*cf. supra*) [29 octobre 1968] (p. 969). — Intervient, en qualité de rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire, dans la discussion des conclusions du rapport de la commission sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [7 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1058). — Discussion des articles. — Art. 5 : observations sur la représentation des personnalités extérieures à l'Université (p. 1059) ; Art. 6 : *son amendement rédactionnel* (p. 1059) ; Art. 8 : observations (p. 1060) ; Art. 8 *bis* : *amendement de M. Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale, relatif à la composition des conseils d'université* (ibid.) ; *amendements rédactionnels* (p. 1061) ; Art. 10 : *amendement de M. Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale, tendant, après les mots « maître de conférences », à insérer les mots « ou maître assistant »* (*ibid.*) ; Art. 15 : observations (p. 1062) ; Art. 27 : observations sur la liberté d'information (p. 1063) ; observations sur la création de locaux de discussion distincts des locaux d'enseignement (p. 1064). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [22 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 28 *bis* : observations sur les cotisations de solidarité dans l'agriculture (p. 1222). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1968]. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, intervient dans la discussion générale du budget des AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — II. — COOPÉRATION (p. 1721 à 1723, 1726). — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Discussion générale (p. 1733 à 1736). — Observations ayant porté sur le problème des relations culturelles, notamment sur l'enseignement du français à l'étranger ; l'avenir du livre français à l'étranger ; le problème des traductions et du livre bilingue.

CAPITANT (M. RENÉ), **garde des sceaux, ministre de la justice** (cabinet de M. Maurice Couve de Murville des 10 et 12 juillet 1968).

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi relative à l'assurance volontaire vieillesse des avocats français exerçant à l'étranger** [17 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 828) ; dans la discussion de la **proposition de loi tendant à modifier la loi du 31 décembre 1903 relative à la vente des objets abandonnés chez les artisans et industriels** [17 octobre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 3 : *son amendement tendant à assimiler aux objets déposés au garde-meubles les véhicules automobiles déposés dans un garage et à modifier l'ordre de l'énumération faite dans l'article 6 bis de la loi du 31 décembre 1903* (p. 830). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant les articles 2101 et 2104 du code civil** [19 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1113). — Prend part à la discussion du **projet de loi modifiant la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales** [19 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1116, 1117). — Discussion des articles. — Art. 3 *bis nouveau : amendement de*

M. Dailly (p. 1122) ; Art. 1er (précédemment réservé) : *amendement de coordination de M. Dailly* (p. 1123) ; Art. 7 : *amendement de M. Dailly* (p. 1125). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant les articles 132, 133 et 136 du code pénal** [19 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1127). — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture,** du **projet de loi relatif à l'armement et aux ventes maritimes** [19 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 10 : *amendement de M. Marcilhacy* (p. 1128) ; Art. 28 : *amendement de M. Marcilhacy* (p. 1129) ; cet article est réservé (*ibid.*) ; Art. 37 : *amendement de Marcilhacy* (dispositions concernant la vente C. A. F.) (p. 1129, 1130) ; Art. 39 : *amendement de M. Marcilhacy* (p. 1131). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [27 novembre 1968]. — LÉGION D'HONNEUR ET ORDRE DE LA LIBÉRATION. — Discussion générale (p. 1394, 1395).

CARAT (M. JACQUES) [Val-de-Marne].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur [5 novembre 1968].

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale (p. 1318 à 1320). — Observations ayant porté notamment sur les maisons de la culture et sur les théâtres nationaux.

CARCASSONNE (M. ROGER) [Bouches-du-Rhône].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

Est nommé juge titulaire de la Haute Cour de justice [21 novembre 1968].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à modifier l'article L. 470 du code de la sécurité sociale [7 mai 1968] (N° 140).

Question orale avec débat :

M. Roger Carcassonne demande à *M. le Premier ministre* l'interprétation qu'il convient de donner aux déclarations faites par M. Dupont, directeur de l'O. R. T. F., au sujet de la publicité à la télévision et à la radiodiffusion et si ces déclarations correspondent à l'opinion du Gouvernement en la matière à la veille d'un débat parlementaire sur cette question [17 avril 1968].

CARDOT (Mme MARIE-HÉLÈNE) [Ardennes].

Vice-présidente du Sénat (réélue le 5 octobre 1965 jusqu'au 4 octobre 1968).

En cette qualité, préside la séance du 14 mai 1968 ; la séance du 23 juillet 1968.

Est nommée membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Est nommée représentant du Sénat au sein du conseil supérieur du service social [18 décembre 1968].

Dépôts législatifs :

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur la proposition de loi tendant à modifier l'article L. 244 du code de la sécurité sociale [15 octobre 1968] (N° 4).

Avis présenté au nom de la commission des affaires sociales (anciens combattants et victimes de guerre), sur le projet de loi de finances pour 1969 adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (N° 44).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [25 novembre 1968]. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale (p. 1258 à 1260). — Son exposé sur l'ensemble du budget ; ses observations ayant porté notamment sur le problème des anciens combattants d'Afrique du Nord ; le plan quadriennal ; les ascendants et les veuves en ce qui concerne la sécurité sociale ; les déportés politiques ; le problème de la prolongation, après la majorité des pupilles, de la tutelle de l'office national des anciens combattants ; la levée de forclusion (p. 1275). — Discussion des articles. — Art. 62 : *son amendement tendant à modifier cet article afin de supprimer sans limitation de durée toutes les forclusions* (p. 1277). — **Suite de la discussion** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES SOCIALES. — Discussion des articles. — ETAT B, Titre III : observations sur les pensions de reversion des veuves d'assuré social (p. 1347). — Titre IV : observations sur les écoles de rééducation professionnelle de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (*ibid.*). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1968]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale (p. 1460). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1968]. — INTÉRIEUR. — Discussion des articles. — SERVICE DES RAPATRIÉS. — ETAT B. — Titre III : observations sur la situation des personnes âgées rapatriées (p. 1703). — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, dans la discussion de la **proposition de loi tendant à modifier l'article L. 244 du code de la sécurité sociale** [11 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 1931). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises** [17 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Après l'article 6 : *soutient l'amendement de M. Menu tendant à insérer un article additionnel nouveau disposant que « lorsque toutes les sections syndicales de l'entreprise en décident, il est créé une union intersyndicale, composée des différentes sections, qui assure la représentation des intérêts professionnels de l'ensemble du personnel »* (p. 2101) ; Art. 9 : *soutient l'amendement de M. Menu tendant à ajouter un nouvel alinéa disposant que « Le cumul de ces fonctions n'entraîne pas suppression ou réduction du temps de travail rémunéré prévu à l'article* 12 » (p. 2106) ; le retire (p. 2107).

CAROUS (M. PIERRE) [Nord].

Elu vice-président du Sénat [4 octobre 1968].

En cette qualité, préside la séance du 15 octobre 1968 ; la séance du 25 octobre 1968 ; la séance du 19 novembre 1968 ; la séance du 22 novembre 1968. — Adresse au nom du Sénat, un **hommage de bienvenue à une délégation du Congrès des Etats-Unis** [22 novembre 1968]. — Préside la séance du 25 novembre 1968 ; la séance du 27 novembre 1968 ; la séance du 30 novembre 1968 ; la séance du 1er décembre 1968 ; la séance du 2 décembre 1968 ; la séance du 3 décembre 1968 ; la séance du 10 décembre 1968 ; la séance du 13 décembre 1968 ; la deuxième séance du 17 décembre 1968 ; la deuxième séance du 19 décembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'armement et aux ventes maritimes** [17 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 24 : observations sur la distinction entre la faute lourde et la faute légère en ce qui concerne le remorqueur (p. 410). — Prend part à la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968]. — Discussion générale : observations ayant porté notamment sur les budgets des collectivités locales, les recettes nouvelles (p. 435 à 437). — Discussion des articles. — Art. 17 : *amendements de M. Pellenc relatifs à la taxation des revenus de* 1967 (p 500) ; Art. 19 : *amendement de M. Pellenc tendant à limiter l'augmentation de la vignette-auto aux véhicules qui ont moins de cinq ans d'âge* (p. 503). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale** [24 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 2 de l'ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967 : *soutient l'amendement de M. Soufflet tendant à rétablir le* § 4° *dans sa rédaction d'origine à savoir : « La caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés a pour rôle : ...* 4° : *« d'organiser et de diriger le contrôle médical. »* (p. 563, 564). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [24 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 597, 598). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale** [25 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 2 de l'ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967 : *amendement de Mlle Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales concernant le contrôle médical* (p. 624). — Explique son vote sur les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur les

dispositions restant en discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [7 novembre 1968] (p. 1065). — Prend part à la discussion du **projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier** [28 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1427 à 1429). — Observations sur la suppression de la taxe sur les salaires et sur l'augmentation des taux de la taxe sur la valeur ajoutée.

CARRIER (M. MAURICE) [Français établis hors de France].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, replaçant le général d'armée Catroux dans la première section du cadre des officiers généraux de l'armée de terre et le maintenant sans limite d'âge dans cette position [18 décembre 1968] (N° 112).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant le statut de l'ordre des experts-comptables et des comptables agréés** [25 avril 1968]. — Discussion des articles. — Art. 23 : observations sur l'inscription au tableau de l'ordre des comptables rapatriés d'Algérie (p. 191). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [3 décembre 1968]. — INTÉRIEUR. — SERVICE DES RAPATRIÉS. — *Son amendement tendant à insérer un article additionnel relatif aux droits et avantages sociaux consentis à des Français ayant résidé en Algérie* (p. 1703, 1704) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du **troisième projet de loi de finances rectificative pour 1968** [13 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 7 : *son amendement tendant à compléter le 2e alinéa de cet article afin que les dispositions dudit article ne soient pas applicables « aux vins couverts par des certificats consulaires de propriétés les classant dans le quantum, importés par des producteurs et chargés avant le 1er septembre 1964, la date de connaissement faisant foi »* (p. 1981) ; le retire (p. 1982). — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, dans la discussion du **projet de loi portant réintégration du général Catroux dans les cadres de l'armée de terre** [19 décembre 1968]. Discussion générale (p. 2221).

CATHALA (M. CHARLES) [Seine-Saint-Denis].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [26 novembre 1968]. AFFAIRES SOCIALES. — Discussion générale (p. 1328, 1329). — Observations ayant porté notamment sur la situation des mutilés du travail et sur l'aide aux ayants droits des victimes des accidents mortels.

CHALANDON (M. ALBIN), **ministre de l'équipement et du logement** (cabinet de M. Maurice Couve de Murville des 10 et 12 juillet 1968).

Prend part à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [28 novembre 1968]. — EQUIPEMENT (*travaux publics, routes, voies navigables, ports*). — Discussion générale (p. 1407 à 1410). — **Suite de la discussion du budget de l'équipement** [29 novembre 1968]. — Répond aux observations présentées concernant notamment les problèmes de personnel ; l'aménagement de la nationale 10 entre Ablis et Chartres ; le financement des autoroutes ; la situation du port de Dieppe (p. 1492 à 1494). — Discussion des articles. — Art. 67 : *amendement de M. Montalembert* (p. 1445). — LOGEMENT. — Discussion générale (p. 1501 à 1504). — Observations sur la politique suivie en matière de logement ; la suppression, dans certaines conditions, du permis de construire ; le financement du logement ; le problème foncier ; l'urbanisme. — Discussion des articles. — ETAT C. — Titre VI : (p. 1504). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant et complétant le code de l'urbanisme et de l'habitation en ce qui concerne le permis de construire** [18 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2153 à 2155) ; (p. 2158, 2159, 2160). — Discussion des articles. — demande au Sénat de se prononcer pa un seul vote sur l'ensemble du projet de loi dans la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale modifiée par deux amendements déposés par la commission des affaires économiques et du Plan (p. 2161) ; Art. 2 : *amendements de M. Laucournet.* — Observations (p. 2162, 2163) ; Art. 3 : *amendement de M. Laucournet.* — Observations (*ibid.*) ; Art. 9 : observations sur cet article relatif aux dispositions transitoires (p. 2164).

CHAMANT (M. JEAN), **Ministre des transports** (Cabinet de M. Maurice Couve de Murville des 10 et 12 juillet 1968).

Répond à la question orale de M. André Diligent concernant le **tunnel sous la Manche** [5 novembre 1968] (p. 988). — Intervient au cours du débat sur la question orale de M. Adolphe Chauvin concernant l'**équilibre financier de la Régie autonome des transports parisiens (R. A. T. P.)** [19 novembre 1968] (p. 1109, 1110, 1111). — Prend la parole au cours de la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [27 novembre 1968]. — TRANSPORTS. — I. — SERVICES COMMUNS ET TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale (p. 1356, 1360 à 1363). — III. — MARINE MARCHANDE. — Discussion générale. — Répond à M. Monteil (fermeture de l'école d'apprentissage maritime du Guilvinec) (p. 1371) ; répond à M. Portmann (situation des chantiers France-Gironde) (*ibid.*). — Son exposé sur les orientations du budget de la marine marchande (p. 1371 à 1374). — II. — AVIATION CIVILE. — Discussion générale (p. 1387 à 1389). — Son exposé sur le développement de l'aviation civile et son rôle économique dans la nation ; répond aux observations présentées notamment sur la situation d'Air France ; la situation d'Air Inter et le problème de ses rapports avec les collectivités locales ; la situation de l'aéroport de Paris ; le problème du bruit, la lisaison entre Paris et Orly ; le projet *Concorde ;* le projet *Airbus.* — Discussion des articles. — ETAT B. — Titre III : *son amendement tendant à permettre la transformation, au budget des transports, de 248 emplois d'aide technicien de la navigation aérienne en 180 emplois de technicien de la navigation aérienne* (p. 1392). — Répond aux questions orales de M. Roger Gaudon relatives au **fonctionnement de l'administration** [17 décembre 1968] (p. 2067) ; à la **représentation de la C. G. T. au conseil d'administration de la S. N. C. F.** (p. 2068, 2069).

CHAMBARETAUD (M. LÉON) [Rhône].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

CHAMPEIX (M. MARCEL) [Corrèze].

Est nommé vice-président de la commission des lois constitutionnelles, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à déclarer amnistiés les faits afférents aux manifestations d'étudiants du mois de mai 1968 [9 mai 1968] (n° 148).

Question orale avec débat :

M. Marcel Champeix demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* les mesures qu'il compte prendre pour mettre fin à l'inquiétude des milieux étudiants concernant leur avenir qui est à l'origine des troubles de ces jours derniers et s'il ne pense pas que toutes dispositions devraient être prises fin que les manifestations des étudiants ne donnent pas lieu à une répression abusive [9 mai 1968]. — Réponse [28 mai 1968] (p. 321 et suivantes).

Interventions :

Explique son vote sur le **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [21 mai 1968]. — (p. 294, 295). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant amnistie** [22 mai 1968]. Discussion générale (p. 307). — Est entendu au cours de la discussion de sa question orale relative à la **crise dans l'université** [28 mai 1968] (p. 325, 326). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [28 novembre 1968]. — EQUIPEMENT (*travaux publics, routes, voies navigables, ports*). — Discussion générale (p. 1414, 1415). — Observations ayant porté notamment sur l'aménagement du réseau routier du département de la Corrèze. — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier** [28 novembre 1968]. — Discussion des

articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à exonérer de la taxe sur les salaires les organismes sociaux à but non lucratif (hôpitaux, centres de santé, dispensaires) ainsi que les associations déclarées régies par la loi de* 1901 *sur les associations* (p. 1438). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [3 décembre 1968]. — JUSTICE. — Discussion générale (p. 1666, 1667). — Observations sur la réforme territoriale des tribunaux de grande instance et notamment sur le maintien du tribunal des arrondissements de Tulle et Ussel. — **Suite de la discussion** [12 décembre 1968]. — Explique son vote sur les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire (p. 1955).

CHATELAIN (M. FERNAND) [Val-d'Oise].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à modifier les dispositions du livre IV du code de l'administration communale relatives aux traitements du personnel communal, aux échelles indiciaires et à l'avancement (agents à temps complet et personnel permanent à temps non complet). [21 novembre 1968] (n° 47).

Proposition de loi tendant à instituer un régime de prêts à long terme pour le financement des équipements des grands ensembles d'habitation et des villes nouvelles. [25 novembre 1968] (n° 59).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier** [28 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *soutient l'amendement de M. Talamoni tendant à compléter le paragraphe I de cet article par un alinéa disposant que « La suppression de la taxe sur les salaires sera obligatoirement traduite en baisse dans les prix »* (p. 1438). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [29 novembre 1968]. — LOGEMENT. — Discussion générale (p. 1500, 1501). — Observations sur la politique suivie en matière de logement et d'urbanisme ; les problèmes soulevés par l'application de la loi d'orientation foncière ; l'application de la taxe locale d'équipement et ses incidences sur le financement des collectivités locales. — **Suite de la discussion** [4 décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE — X. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN. — Discussion générale (p. 1781, 1782). — Observations sur la politique d'aménagement du territoire suivie par le Gouvernement. — **Suite de la discussion** [5 décembre 1968]. — ECONOMIE ET FINANCES — I. — CHARGES COMMUNES. — Discussion générale (p. 1822, 1823). — Observations sur les crédits concernant l'aide aux villes nouvelles. — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux voies rapides et complétant le régime de la voirie nationale et locale** [12 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 6 : *son amendement tendant à supprimer la dernière phrase de cet article afin de ne pas accroître les charges qui pèsent sur les collectivités locales* (p. 1959). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant et complétant le code de l'urbanisme et de l'habitation en ce qui concerne le permis de construire** [18 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2153) ; explique son vote sur l'ensemble (p. 2164). — Explique son vote sur le **projet de loi portant réintégration du général Catroux dans les cadres de l'armée de terre** [19 décembre 1968] (p. 2221). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe** [19 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2223, 2224).

CHAUTY (M. MICHEL) [Loire-Atlantique].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du plan [8 octobre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code rural et de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole [13 décembre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la réglementation minière en Nouvelle-Calédonie [17 décembre 1968].

Dépôt législatif :

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du plan (services du Premier ministre — Energie atomique), sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (n° 42).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 7 : *son amendement tendant à modifier le début du § V de cet article afin de préciser que l'exonération de la T. V. A. dont bénéficient actuellement les navires de plaisance navigant sur les eaux maritimes sera maintenue jusqu'au* 1er *janvier* 1969 *et que le taux appliqué à ces matériels sera limité au taux intermédiaire de* 13 p. 100 *du* 1er *janvier au* 31 *décembre* 1969 (p. 493) ; *le retire* (p. 494) ; Art. 19 : *soutient l'amendement de M. Billiémaz tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa disposant que « Le Gouvernement établira, dans le cadre de la loi de finances pour* 1969, *un nouveau barème de la taxe différentielle des véhicules automobiles basé sur la puissance réelle desdits véhicules* (p. 504) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 20, ETAT A : observations sur les crédits Aviation civile et la compagnie nationale Air France (p. 508). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [4 décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I. — SERVICES GÉNÉRAUX (p. 1763 à 1765) observations ayant porté sur la situation et les activités du Commissariat à l'énergie atomique ; la production d'énergie électrique au moyen de réacteurs atomiques ; les équipements atomiques ; les liaisons du C. E. A. avec Euratom. — **Suite de la discussion** [5 décembre 1968]. — ECONOMIE ET FINANCES. — II. — SERVICES FINANCIERS. — Discussion générale (p. 1829 à 1831) observations ayant porté notamment sur la distribution commerciale et sur les répercussions de la taxe sur la valeur ajoutée pour les petits commerçants. — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant la réglementation minière en Nouvelle-Calédonie** [17 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2128, 2129).

CHAUVIN (M. ADOLPHE) [Val-d'Oise].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé vice-président de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur [5 novembre 1968].

Est nommé juge titulaire de la Haute Cour de justice [21 novembre 1968].

Dépôt législatif :

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles (éducation nationale), sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (N° 41).

Questions orales :

M. Adolphe Chauvin expose à *M. le ministre de la jeunesse et des sports* que, par circulaire n° 68-434/A en date du 9 janvier 1968, il a décidé de supprimer dès cette année l'aide directe de 100 francs apportée aux familles par les allocations vacantes, cette suppression étant en apparence compensée par des subventions aux associations locales organisatrices de centres de vacances. Il lui demande de lui faire connaître dans quelles conditions les associations pourront prétendre au versement desdites subventions, et sur quels critères seront effectués les choix qu'imposeront nécessairement les crédits limités dont il disposera [9 mai 1968] (N° 858). — Réponse [21 mai 1968] (p. 277).

M. Adolphe Chauvin attire l'attention de *M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer* sur la vocation touristique incontestable des Antilles françaises et souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre, tant dans le domaine des transports que dans celui de l'équipement pour faciliter l'accès de ces îles aux touristes européens et américains, et mettre ainsi en valeur un patrimoine touristique d'une richesse universellement reconnue. Il lui demande, en particulier, quelles mesures il compte prendre : pour rapprocher les tarifs de transport aérien pratiqués sur cette ligne, de ceux existant sur l'Atlantique Nord ; pour favoriser éventuel-

lement la desserte des Antilles françaises par plusieurs compagnies aériennes ; pour favoriser la création d'un équipement hôtelier adapté aux ressources des différentes catégories de clientèle, en particulier celle venant d'Europe [9 mai 1968] (N° 859).

M. Adolphe Chauvin demande à *M. le Premier ministre* s'il n'y a pas contradiction entre le fait de construire une ville nouvelle à Pontoise-Cergy, destinée à accueillir 300.000 habitants, et celui d'interdire, dans le même temps, le développement d'usines existant sur place, telle l'usine L. T. T. de Conflans-Sainte-Honorine. Cet exemple, parmi d'autres qui montrent les difficultés auxquelles se heurtent, du fait de la réglementation en vigueur, la création et l'extension d'usines dans la région parisienne, suscite l'inquiétude et provoque un malaise profond dans la population qui se demande comment évolueront, dans ces conditions, les perspectives du marché du travail [9 mai 1968] (N° 861). — Réponse [21 mai 1968] (p. 277, 278).

Questions orales avec débat :

M. Adolphe Chauvin attire l'attention de *M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer* sur la vocation touristique incontestable des Antilles françaises et souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre, tant dans le domaine des transports que dans celui de l'équipement, pour faciliter l'accès de ces îles aux touristes européens et américains et mettre ainsi en valeur un patrimoine touristique d'une richesse universellement reconnue. Il lui demande, en particulier, quelles mesures il compte prendre : pour rapprocher les tarifs de transport aérien pratiqués sur cette ligne de ceux existant sur l'Atlantique Nord ; pour favoriser éventuellement la desserte des Antilles françaises par plusieurs compagnies aériennes ; pour favoriser la création d'un équipement hôtelier adapté aux ressources des différentes catégories de clientèle, en particulier celle venant d'Europe [21 mai 1968]. — Question devenue caduque à la suite de la démission du Gouvernement auquel elle était adressée.

M. Adolphe Chauvin attire l'attention de *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer* sur la vocation touristique incontestable des Antilles françaises et souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre, tant dans le domaine des transports que dans celui de l'équipement, pour faciliter l'accès de ces îles aux touristes européens et américains et mettre ainsi en valeur un patrimoine touristique d'une richesse universellement reconnue. Il lui demande, en particulier, quelles mesures il compte prendre : pour rapprocher les tarifs de transport aérien pratiqués sur cette ligne de ceux existant sur l'Atlantique Nord ; pour favoriser éventuellement la desserte des Antilles françaises par plusieurs compagnies aériennes ; pour favoriser la création d'un équipement hôtelier adapté aux ressources des différentes catégories de clientèle, en particulier celle venant d'Europe [16 juillet 1968]. — Retrait par son auteur [13 décembre 1968].

M. Adolphe Chauvin demande à *M. le ministre des transports* quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour assurer l'équilibre du budget de la R. A. T. P. autrement que par une indemnité compensatrice dont la charge est devenue insupportable pour les budgets des départements de la région parisienne [7 novembre 1968]. — Réponse [19 novembre 1968] (p. 1104 et suivantes).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères chargé de la coopération, à ses **questions orales numéros 858 et 861** (*cf. supra*) [21 mai 1968] (p. 277, 278). — Intervient au cours du débat sur les questions orales de MM. Marcilhacy, Cogniot et Champeix relatives à la **crise dans l'université** [28 mai 1968] (p. 323, 324). — Prend part à la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [24 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 882, 883). — Discussion des articles. — Art. 3 *bis :* explique son vote sur l'amendement de M. Lamousse portant sur l'attribution de fonds d'origine publique (p. 900) ; Art. 5 : observations sur l'amendement de M. André Cornu (p. 903) ; Art. 6 : explique son vote sur l'amendement de Mme Goutmann tendant à prévoir la participation parlementaire et syndicale au conseil national de l'enseignement supérieur (p. 908). — **Suite de la discussion** [25 octobre 1968]. — Art. 27 : observations sur la disposition figurant au deuxième alinéa de cet article et stipulant que les locaux mis à la disposition des étudiants pour y tenir des réunions d'information politique, seront distincts des locaux destinés à l'enseignement (p. 950, 951). — **Suite de la discussion** [7 novembre 1968]. — Explique son vote sur les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire (p. 1068). — Prend part à la discussion du débat sur sa question orale concernant l'**équilibre financier de la R. A. T. P.** [19 novembre 1968] (p. 1104 à 1106) ; (p. 1111). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier** [28 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1433, 1434). — Discussion des articles. Art. 5 : *son amendement tendant à compléter le paragraphe II de cet article par les mots : ... et après consultation des organismes représentatifs des élus locaux* ». (p. 1444) ; le retire (*ibid.*). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles en ce qui concerne l'enseignement supérieur, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [29 novembre 1968]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale (p. 1457, 1458). — Observations ayant porté notamment sur les problèmes et les crédits de l'enseignement supérieur ; observations sur le montant des subventions forfaitaires pour les constructions du premier degré (p. 1485). — **Suite de la discussion** [1er décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — III. — JEUNESSE ET SPORTS. — Discussion générale (p. 1546).

CHAVANAC (M. ALBERT) [Paris].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

CHEVALIER (M. ROBERT) [Sarthe].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

CHEVALLIER (M. PAUL) [Savoie].

Ne s'est pas représenté aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

CHEVIGNY (M. PIERRE de) [Meurthe-et-Moselle].

Est nommé vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

Est nommé délégué suppléant représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [21 novembre 1968].

Dépôts législatifs :

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier la loi n° 65-550 du 9 juillet 1965 relative au recrutement en vue de l'accomplissement du service national [14 mai 1968] (N° 150).

Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, définissant le régime de l'engagement dans les armées [23 juillet 1968] (N° 227).

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (Armées. — Forces terrestres), sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (N° 43).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, à la discussion de la **proposition de loi tendant à modifier la loi du 9 juillet 1965 relative au recrutement en vue de l'accomplissement du service national** [16 mai 1968]. — Discussion générale (p. 267, 268). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, à la discussion de la **proposition de loi définissant le régime de l'engagement dans les armées** [24 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 594, 595).

CHIRAC (M. JACQUES), **Secrétaire d'Etat aux affaires sociales, chargé des problèmes de l'emploi** (4e cabinet de M. Georges Pompidou des 6 et 7 avril 1967).

Répond à la question orale de M. André Dulin concernant la conférence de New Dehli [7 mai 1968] (p. 203) ; à la question orale de M. René Jager relative à la **restauration du canal des Houillères de la Sarre** (p. 204) ; à la question orale de M. Emile Durieux sur les **collectes dans les lieux publics**

pour des œuvres d'intérêt général et spécialement pour des travaux d'équipement routier (p. 205) ; à la question orale de M. Louis Jung relative aux **entraves apportées à la diffusion de la culture par les redevances dues au titre de la propriété littéraire et artistique** (p. 207, 208) ; aux questions orales de M. Henri Caillavet relatives : à la **lourdeur de la fiscalité indirecte appliquée aux vins** (p. 208, 209) ; **aux pouvoirs des préfets des régions et aux attributions des commissions de développement économique régional (C. O. D. E. R.)** (p. 210). — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture,** du **projet de loi portant extension aux départements d'outre-mer de certaines dispositions du code civil (régime des eaux** [9 mai 1968]. — Discussion générale (p. 224). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la répression des infractions à la réglementation en matière de coordination et d'harmonisation des transports ferroviaires et routiers** [9 mai 1968]. — Discussion générale (p. 229, 230). — Discussion des articles. — Art. 4 : observations sur cet article qui a pour objet de mettre en harmonie l'article 25 II *a* de la loi du 14 avril 1952 avec les règles instituées par le décret du 15 juin 1963 qui caractérisent et différencient les infractions, d'une part, de la coordination des transports, d'autre part, du code de la route (p. 232). — Intervient dans la discussion du **projet de loi sur la chasse maritime** [9 mai 1968]. — Discussion des articles. — Art. 3 : *son amendement tendant à préciser que l'officier des affaires maritimes compétent pour délivrer l'autorisation de chasser est celui dans le ressort duquel est inscrit le demandeur* (p. 236) ; Art. 10 : *son amendement tendant : 1° après le mot « chasse » à supprimer le mot « maritime » ; 2° après les mots «permis de chasse » de remplacer le mot « ou » par le mot « et »* (p. 237) ; Art. 11 : répond à M. Marcilhacy (création de réserves de chasse) (ibid.).

Secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances (cabinet de M. Maurice Couve de Murville des 10 et 12 juillet 1968).

Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture,** du **projet de loi de finances pour 1968** [20 juillet 1968]. Discussion des articles. — Art. 5-III : *amendement de M. Descours Desacres* (p. 468) ; *amendement de M. Monichon (ibid.* p. 469). — Prend part à la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 469 à 473) ; (p. 477, 483, 484) ; répond aux questions posées par les différents orateurs qui sont intervenus dans le débat ; à M. Grand (droit de grève des personnels du service des transmissions du ministère de l'intérieur) ; M. Pauzet (situation agricole) ; M. Cornu (problème de l'éducation nationale) ; M. Dailly (propos tenus par M. Georges Pompidou et par M. Couve de Murville concernant l'éducation nationale) ; M. Carous (budgets des collectivités locales) ; M. Dulin (marché du lait) ; M. Marie-Anne (conséquence de la crise de mai-juin 1968 dans les départements d'outre-mer) ; M. Armengaud (incitation aux investissements et dépenses improductives) (p. 489 à 492). — Discussion des articles. — Art. 3 : *amendement de M. Pellenc* (p. 493) ; Art. 7 : *amendement de M. Chauty* (p. 493, 494) ; Art. 12 : *amendement de M. Pellenc tendant à supprimer cet article relatif au relèvement des redevances sur consommations d'eau* (p. 496) ; Art. 17 : *amendements de M. Pellenc relatifs à la taxation des revenus de* 1967 (p. 498, 499, 501, 502) ; Art. 19 : *amendement de M. Billiemaz soutenu par M. Chauty* (p. 504) ; Art. 19 *bis : amendement de M. Pellenc tendant à dispenser de la taxe les sociétés à but non lucratif* (p. 506) ; répond à M. Courrière (sociétés coopératives agricoles) (*ibid.*) ; Art. 20. — ETAT A : observations sur la compagnie nationale Air France (p. 508) ; après l'article 27 : *amendement de M. Monichon tendant à appliquer aux ventes d'électricité à basse tension le prix réduit de T. V. A. de 6 p.* 100 (p. 509) ; *amedement de M. Monichon* (p. 510) ; *amendement de M. Pellenc tendant à une réduction de 400 millions de crédits de francs afférents à des dépenses improductives* (p. 510, 511). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [20 juillet 1968]. Discussion des articles. — Art. 5 : *amendement de M. Pellenc soutenu par M. Marcel Martin* (p. 515) ; Art. 22 : *amendement de M. Talamoni* (p. 517) ; Art. 22 *bis* : *amendement de M. Lucien Grand* (ibid.) ; Art. 24 : *amendement de M. Pellenc soutenu par M. Marcel Martin tendant à supprimer cet article* (p. 518) ; Art. 25 *bis* : *amendement de M. Pellenc soutenu par M. Armengaud tendant à supprimer cet article* (p. 519) ; Art. 25 *ter* : *Amendement de M. Pellenc soutenu par M. Armengaud tendant à supprimer cet article* (p. 519, 520). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [24 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 598). — Discussion des articles. — Art. 17 : *son amendement tendant à reprendre pour cet article, relatif à la taxation des revenus de* 1967, *le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture* (p 599) ; demande au Sénat de se prononcer par un seul vote sur les articles et l'ensemble du projet de loi (*ibid.*). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [24 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 601, 602). — Demande au Sénat de se prononcer par un seul vote sur le texte proposé par la commission mixte paritaire (*ibid.*). — Intervient dans la discussion, en **nouvelle lecture,** du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [25 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 619). — Prend la parole au cours de la discussion du **projet de loi sur l'aide à l'investissement** [27 septembre 1968]. — Discussion générale (p. 690 à 692). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Armengaud* (p. 696, 697) ; art. 2 : *amendement de M. Dailly* (p. 697, 698) ; art. 3 : *déclare irrecevable l'amendement de M. Vadepied tendant à inclure les autocars dans la liste des matériels ouvrant droit à la déduction pour investissement* (p. 699) ; *déclare irrecevable l'amendement de M. Dailly tendant à inclure dans la liste des matériels qui donnent droit à la déduction « Les matériels de manutention dont la liste sera fixée par arrêté ministériel »* (p. 699, 700) ; Art. 4 : *amendement de M. Pellenc :* observations (p. 700, 701). — Intervient dans la discussion du **projet de loi sur l'allégement de certaines charges fiscales des entreprises** [27 septembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Isautier tendant à étendre aux territoires d'outre-mer le bénéfice des dispositions de cette loi* (p. 702). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi sur l'aide à l'investissement** [1er octobre 1968]. — (p. 779). — Prend la parole dans la discussion du **projet de loi portant règlement définitif du budget de 1966** [7 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1011, 1012, 1013, 1014). — Discussion des articles. — Art. 9 : *amendement de M. Pellenc tendant à supprimer cet article* (p. 1046, 1047). — Prend part à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [21 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1146 à 1150) ; (p. 1163) — expose les données de ce budget et la politique du Gouvernement notamment devant les problèmes posés par l'instabilité du système monétaire international — *suite de la discussion* (p. 1170 à 1173). — **Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1969** [22 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *répond à M. Bruyneel sur la question de la fiscalité et amendement de M. Pellenc tendant à exclure du champ d'application des majorations prévues à cet article les plus-values réalisées à l'occasion de la vente ou de l'expropriation de terrains à bâtir* (p. 1181, 1182, 1183) ; Art. 2 *bis nouveau : amendement de M. Pellenc* (p. 1184) ; art. 4 *bis nouveau : amendement de M Bardol tendant à étendre le bénéfice du régime de la caisse nationale de prévoyance de la fonction publique (Prefon) aux régimes particuliers de retraites complémentaires intéressant les fonctionnaires et les agents des services publics* (p 1186) ; Art. 7 : *amendements de MM. Talamoni et Pellenc tendant à supprimer cet article relatif à l'augmentation des droits de succession* (p. 1188) ; Art. 12 : *amendement de M. Pellenc tendant à autoriser le Gouvernement à exonérer du droit de timbre les billets d'entrée dans les salles de spectacles cinématographiques, quel que soit le prix du billet* (p. 1190) ; Art. 15 : *amendement de M. Bardol tendant à supprimer cet article instituant un droit sur les bières et sur les eaux minérales* (p. 1192, 1193), *son amendement tendant à ajouter après le premier alinéa du paragraphe II de cet article, un alinéa précisant que l'impôt pourra être perçu, non seulement chez le fabricant ou l'importateur, mais également chez les négociants qui reçoivent les bières en citernes et procèdent à leur conditionnement* (p. 1193) ; Art. 18 : *amendement de M. Pellenc tendant à supprimer cet article relatif à l'établissement en faveur de l'agriculture d'un régime de franchise et de décote, afin de provoquer un nouvel examen de ce texte* (p. 1208, 1209) ; Art. 19 : *amendement de M. Colin tendant à étendre aux opérations de transports maritimes entre la France et les parties insulaires du territoire français le régime dont bénéficie la Corse* (p. 1210) ; oppose l'article 40 de la Constitution (*ibid.*) ; Art. 21 : *amendement de M. Talamoni tendant à supprimer cet article* (p. 1212) ; *amendements de MM. Armengaud et Pellenc tendant à supprimer la majoration de la charge fiscale sur le fuel et amendement de M. Armengaud tendant, en contrepartie, à augmenter le prix de l'essence* (p. 1212, 1213) ; *amendement de M. Pellenc tendant à une détaxation de l'essence en faveur des touristes étrangers* (p. 1213) ; *après l'article* 21 : *amendement de M. Armengaud relatif à la technique de la réévaluation des bilans* (p. 1214, 1215) ; Art. 22 : *amendement de M. Descours Desacres tendant à ramener au budget général une partie des redevances perçues pour le fonds de soutien aux hydrocarbures* (p. 1216) ; Art. 23 : *amendement de M. Soudant tendant à supprimer cet article qui porte*

à 40 F par an la cotisation individuelle de vieillesse dans l'agriculture (p. 1217) ; Art. 25 : *amendement de M. Pellenc tendant à réduire de 910.000 F le prélèvement exceptionnel sur les ressources du fonds de soutien aux hydrocarbures* (p. 1218) ; Art. 26 : *amendement de M. Pellenc tendant à supprimer cet article relatif au fonds spécial d'investissement routier* (p. 1219) ; Art. 29 *bis* : *amendement de M. Pellenc tendant à préciser qu'en aucun cas, les économies ne pourront porter sur les dépenses civiles en capital correspondant aux secteurs programmés par le Plan* (p. 1223).

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier** [28 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1431). — Discussion des articles. — Art. 1er : répond à M. Yvon (suppression de la taxe sur les salaires en ce qui concerne la marine marchande) (p. 1439) ; Art. 3 : *amendement de M. Pauzet tendant à exonérer de la majoration de la taxe à la valeur ajoutée les vins d'appellation d'origine contrôlée et les vins de qualité supérieure* (p. 1440, 1441) ; *amendement de M. Talamoni* (p. 1441) ; *amendement de M. Armengaud tendant à modifier le paragraphe IV de cet article relatif aux dispositions transitoires* (p. 1441) ; Art. 5 : observations sur les modalités de calcul du versement compensateur de pertes de recettes prévu en faveur des collectivités locales (p. 1442) et sur le régime financier des collectivités locales (p. 1443) ; *amendement de M. Chauvin* (p. 1444) . — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [5 décembre 1968]. — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — Discussion générale (p. 1815, 1816). — ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES. — Discussion générale (p. 1819, 1820). — Discussion des articles. — Art. 65 *bis* A *nouveau : son amendement relatif à la péréquation des pensions garantie aux anciens personnels français tributaires d'un régime de retraite d'outre-mer* (p. 1823, 1824) ; Art. 65 *bis : amendement rédactionnel de M. Molle soutenu par M. de Montigny.* — Observations (p. 1825). — II. — SERVICES FINANCIERS. — Discussion générale (p. 1828, 1829). — ARTICLES DE LA DEUXIÈME PARTIE DE LA LOI DE FINANCES. — Art. 47. — ETAT E : *amendement de M. Nayrou tendant à supprimer la ligne* 59 « *taxe sur les volailles* » *et la ligne* 60 « *taxe sur les œufs* » (p. 1849) ; Art. 58 : *son amendement tendant à supprimer les mots : « mères et filiales » aux paragraphes V et VIII de cet article, relatifs aux accords de groupes* (p. 1854) ; Art. 60 : *amendement de MM. Pellenc et Minot tendant à compléter cet article relatif à un allègement de l'impôt sur les spectacles cinématographiques, par un nouvel alinéa ayant pour objet de compenser les pertes de recettes qui en résulteraient pour les collectivités locales* (p. 1855, 1856). — ARTICLES ADDITIONNELS. — Art. 60 ter (*nouveau*) : *amendement de M. Jozeau-Marigné* (modification de l'article 784-3° du code général des impôts qui règle la situation des enfants adoptés en ce qui concerne la perception des droits de mutation à titre gratuit) (p. 1856) ; *amendement de M. Monichon tendant à étendre le bénéfice de la loi du 9 octobre 1968 portant aide à l'investissement aux matériels commandés et livrés entre le 31 mai et le 1er septembre 1968* (p. 1856) ; demande une seconde délibération sur différents articles du projet de loi en application de l'article 43 du règlement du Sénat (p. 1857). — **Suite de la discussion** [12 décembre 1968]. — Discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire (p. 1944, 1945) ; demande au Sénat de se prononcer par un seul vote sur l'ensemble du projet de loi dans la rédaction proposée par la commission mixte paritaire modifiée par les amendements du Gouvernement, à l'exclusion de tout autre amendement ou article additionnel (p. 1945) ; sur l'ensemble (p. 1954, 1955, 1956). — Intervient dans la discussion de la **troisième loi de finances rectificative pour 1968** [13 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 1974 à 1976). — Discussion des articles. — Art. 7 : *amendement de M. Pellenc tendant à supprimer cet article concernant l'imposition d'un contingent de vin algérien importé en France en* 1964 ; observations (p. 1979, 1980, 1981) ; *amendement de M. Carrier* (p. 1981, 1982) ; *amendement de M. Guy Petit tendant à donner compétence au comité de gestion du fonds d'action locale institué par la loi du 6 janvier* 1966 *pour contrôler la détermination du versement représentatif de la part locale et de la taxe sur les salaires* (p. 1982, 1983) ; après l'article 12 : déclare irrecevable l'amendement de M. Guy Petit (p. 1984). — Intervient dans la discussion, en nouvelle **lecture**, du **projet de loi de finances pour 1969** [17 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2073). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant réforme de l'expertise douanière** [19 décembre 1968]. Discussion générale (p. 2217).

CLAIREAUX (M. HENRI) [Saint-Pierre et Miquelon].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

COGNIOT (M. GEORGES) [Paris].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Question orale avec débat :

M. Georges Cogniot demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* les mesures qu'il compte prendre : 1° pour mettre un terme à la répression qui frappe les étudiants de l'enseignement supérieur ; 2° pour établir une vie démocratique dans les universités et les écoles ; 3° pour remédier au manque de locaux et de personnel dans l'enseignement supérieur ainsi qu'au défaut d'adaptation des structures et des enseignements ; 4° pour créer une allocation d'études et accélérer la démocratisation du recrutement [7 mai 1968]. — Réponse [28 mai 1968] (p. 318 et suivantes).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à la **crise dans l'Université** [28 mai 1968] (p. 318 à 321). — Prend part à la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [23 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 855 à 859). — **Suite de la discussion** [25 octobre 1968]. Discussion des articles. — Art. 21 : *reprend l'amendement de M. Cornu tendant à inclure dans cet article les termes restrictifs « à titre exceptionnel et temporaire » en ce qui concerne les personnels contractuels* (p. 940, 941). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [29 novembre 1968]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale (p. 1467 à 1471). — Observations sur les crédits de ce budget ; la politique suivie en matière d'éducation nationale ; la démocratisation de l'enseignement.

COLIN (M. ANDRÉ) [Finistère].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [8 octobre 1968].

Interventions :

Prend la parole dans le **débat sur une déclaration du Gouvernement lue au Sénat le 17 juillet 1968** [18 juillet 1968] (p. 420 à 424). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [22 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 19 : *son amendement tendant à ajouter un alinéa à cet article afin d'étendre aux opérations de transports maritimes entre la France et les îles faisant partie du territoire métropolitain, le régime dont bénéficie la Corse* (p. 1210). — Prend part à la discussion du **projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier** [28 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1424 à 1426). — Observations sur la crise monétaire et sur les mesures fiscales envisagées. — Intervient, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances (budget annexe du service des poudres), dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [30 novembre 1968]. — DÉPENSES MILITAIRES. — SERVICE DES ESSENCES ET DES POUDRES. — Discussion générale (p. 1513, 1514). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1968]. — Explique son vote sur l'ensemble. — Observations sur la politique économique et financière (p. 1858, 1859). — Prend part au débat sur une communication du Gouvernement relative à la **réforme de la région et du Sénat** [16 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2032 à 2036).

COLIN (M. JEAN) [Essonne].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Question orale avec débat :

M. Jean Colin demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* s'il est exact que les contrôleurs financiers des divers départements ministériels aient reçu des instructions pour différer leur visa jusqu'à la fin de 1968 en ce qui concerne toutes les opérations d'équipement et notamment les constructions scolaires.

Dans l'affirmative, il lui demande :

1° Si une telle décision n'est pas de nature à compromettre des réalisations répondant à des besoins urgents pour la collectivité et si l'économie générale ne risque pas, d'un autre côté, d'être sérieusement affectée dans son équilibre ;

2° Si, dans l'hypothèse où les opérations actuellement bloquées seraient enfin libérées, leur montant restera imputé normalement sur les crédits d'équipement 1968 ou si, au contraire, ce montant sera déduit de la masse des crédits d'équipement prévus jusque-là pour 1969, ces derniers étant alors en fait amputés d'autant [16 décembre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [25 novembre 1968]. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale (p. 1247 à 1249). — Observations ayant porté notamment sur les crédits d'investissements pour le téléphone ; les tarifs préférentiels accordés aux imprimés périodiques ; le service des chèques postaux ; la poste et les bureaux de poste. — Discussion des articles. — Art. 38 : *son amendement tendant à réduire les crédits figurant à cet article de 9.913 francs afin de créer des postes de directeurs départementaux auprès des directeurs régionaux des télécommunications* (p. 1256) ; le retire (*ibid.*). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1968]. — TRANSPORTS. — II. AVIATION CIVILE. — Discussion générale (p. 1386). — Observations ayant porté sur les graves inconvénients qui résultent pour les populations riveraines du trafic aérien.

COLLOMB (FRANCISQUE) [Rhône].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

COMITI (M. JOSEPH), **secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre** (cabinet de M. Maurice Couve de Murville des 10 et 12 juillet 1968).

Prend la parole au cours du débat sur le **projet de loi de finances pour 1969** [1er décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — III. JEUNESSE ET SPORTS. — Discussion des articles. — ÉTAT B. — Titre III (p. 1554).

CORNAT (M. HENRI) [Manche].

Décédé le 16 juin 1968. — Eloge funèbre prononcé par M. Gaston Monnerville, président du Sénat [11 juillet 1968] (p. 348).

CORNU (M. ANDRÉ) [Côtes-du-Nord].

Est nommé vice-président de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Est nommé juge titulaire de la haute cour de justice [21 novembre 1968].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence [17 octobre 1968] (N° 8).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968]. — Discussion générale : observations ayant porté notamment sur les crédits accordés à l'éducation nationale (p. 481, 482). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires culturelles, à la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [23 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 841 à 846). — **Suite de la discussion** [24 octobre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, au premier alinéa, à remplacer les mots : « ...de la connaissance... », par les mots : « ... des connaissances humaines... »* (p. 895) ; le retire (*ibid.*) ; *son amendement tendant à une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article, alinéa relatif à la mission des universités* (p. 896) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit la seconde phrase du cinquième alinéa de cet article : « Elles — les universités — facilitent la participation ou l'association des enseignants aux activités culturelles, sportives et sociales des étudiants, condition essentielle d'une formation équilibrée et complète* (p. 897) ; *son amendement tendant à une nouvelle rédaction du sixième alinéa de cet article, alinéa relatif à la formation des maîtres de l'éducation nationale* (ibid.) ; *son amendement tendant à insérer, entre le sixième et le septième alinéa, un nouvel alinéa ainsi conçu : « L'enseignement supérieur doit être ouvert aux anciens étudiants ainsi qu'aux personnes qui n'ont pas eu la possibilité de poursuivre des études afin de leur permettre, selon leurs capacités, d'améliorer leurs chances de promotion ou de convertir leur activité professionnelle »* (ibid.) ; *son amendement rédactionnel au septième alinéa de cet article tendant à remplacer le mot : « Elles... », par les mots : « Les universités... »* (ibid.) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du huitième alinéa : « D'une manière générale, les enseignements de niveau supérieur au baccalauréat concourent... »* (p. 898) ; observations sur l'amendement de M. Lamousse tendant à compléter cette loi par le dépôt d'un projet de loi instituant une allocation d'études (p. 898) ; Art. 3 *bis* : observations sur l'amendement de M. Lamousse concernant l'attribution de fonds d'origine publique (p. 900) ; Art. 4 : observations sur l'amendement de M. Golvan, soutenu par M. Fleury, relatif à l'enseignement de la médecine (p. 900) ; *son amendement tendant à compléter l'article 4 par un nouvel alinéa précisant que les universités « ne peuvent pas fixer de limites territoriales au recrutement de leurs étudiants sauf dérogation exceptionnelle accordée par le ministre de l'éducation nationale après avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche* (p. 901) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 5 : *son amendement tendant, entre le premier et le deuxième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa stipulant que « Le conseil général est présidé par un enseignant élu parmi ceux de ses membres qui ont le rang de professeur ou de maître de conférence »* (p. 902, 903) ; *son amendement, au deuxième alinéa de cet article, tendant à préciser que les personnalités extérieures faisant partie du conseil régional sont élues par leurs mandants* (p. 903) ; le retire (*ibid.*) ; *son amendement tendant à compléter le cinquième alinéa de cet article par une phrase stipulant que les conseils régionaux donnent également leur avis sur la répartition des crédits affectés aux universités et aux autres établissements publics de caractère scientifique et culturel de leur ressort* (p. 904) ; le retire et se rallie à l'amendement déposé par M. Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale (p. 904) ; Art. 6 : *son amendement au premier alinéa tendant à retirer la présidence du conseil national de l'enseignement supérieur de la recherche, au ministre de l'éducation nationale* (p. 905, 906), *son amendement tendant à prévoir la représentation des organisations syndicales au Conseil national de l'enseignement supérieur* (p. 907) ; Art. 7 : *son amendement rédactionnel* (p. 908) ; Art. 8 : *son amendement tendant à insérer, entre le premier et le deuxième alinéa de cet article, un nouvel alinéa stipulant que « Le conseil d'Université désigne un bureau restreint pour assister le président* (p. 909) ; le retire (p. 910) ; *son amendement rédactionnel* (*ibid.*) ; Art. 8 *bis nouveau : son amendement rédactionnel* (*ibid.*) ; *son amendement tendant à dire, à la troisième phrase du premier alinéa de cet article, que les statuts « peuvent » et non plus « doivent » prévoir la participation de personnes extérieures dans les conseils d'université et établissements publics indépendants des universités* (p. 910) ; *amendement de M. Henriet tendant à insérer un nouvel alinéa définissant le terme « enseignant »* (p. 914) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa de cet article* 8 bis : *« La détermination des programmes de recherche et la répartition des crédits correspondants relèvent exclusivement de conseils scientifiques composés d'enseignants exerçant les fonctions de professeur ou maître de conférences, de chercheur de même niveau et, éventuellement, d'étudiants de troisième cycle déjà engagés dans des travaux de recherche et de personnalités choisies en fonction de leur compétence scientifique. »* (p. 915) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article : « Pour la gestion des centres et des laboratoires de recherche peuvent faire partie des collèges électoraux d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants, les enseignants et les chercheurs ayant des publications scientifiques originales à leur actif et les étudiants de troisième cycle. Les étudiants de troisième cycle ne sont éligibles que s'ils sont déjà engagés dans des travaux de recherche. »* (ibid.) ; Art. 9 : *son amendement tendant, au premier alinéa, à préciser la périodicité des élections au conseil de l'Université* (p. 916) ; *son amendement tendant à insérer, entre le premier et le deuxième alinéa de cet article, un nouvel alinéa relatif aux conditions dans lesquelles les étudiants pourront être admis à voter par procuration* (p. 916) ; *amendement de Mme Goutmann* (p. 917) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit la première phrase du troisième alinéa : « Les élections des délégués étudiants au conseil des unités d'enseignement et de recherche ont lieu dans la mesure du possible par collèges distincts selon les années ou cycles d'études »* (p. 918) ; *son amendement*

tendant, à la fin du troisième alinéa, après les mots : « tous les étudiants », à ajouter les mots suivants : « ...quand l'unité comprend plus de deux années » (ibid.) ; *amendement de M. Henriet* (p. 919) ; Art. 10 : *son amendement tendant à une nouvelle rédaction de cet article* (p. 920). — **Suite de la discussion** [25 octobre 1968]. — Art. 10 *bis* : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Des décrets pourront préciser les conditions particulières de gestion des services communs à plusieurs unités d'enseignement et de recherche ou à plusieurs établissements »* (p. 927) ; Après l'article 13 : *amendement de M. Henriet* (p. 927) ; Art. 15 : *son amendement tendant à une nouvelle rédaction du premier alinéa de cet article afin de conférer à l'enseignement donné de l'efficacité et de la valeur* (p. 928) ; *amendement de Mme Lagatu* (ibid.) ; Art. 16 : *son amendement tendant, dans le premier alinéa de cet article, à supprimer les mots « et dont les étudiants ne sont pas recrutés par examen ou concours » afin de ne pas pratiquer la sélection à l'entrée de l'Université* (p. 929) ; *son amendement tendant, à la fin de cet article, à insérer un nouvel alinéa précisant que « Les universités pourvoient, par tous moyens appropriés, à l'orientation continue des étudiants, en particulier à la fin de chaque cycle d'études »* (p. 930) ; Art. 17 : *son amendement tendant à préciser que les universités, dans leur effort d'adaptation entre enseignants et besoins économiques et sociaux, ne doivent pas être gênées pour l'accomplissement de leurs missions* (p. 930) ; Art. 19 *bis* : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les universités organisent en liaison avec les organismes qualifiés, de préférence dans le cadre des cités sportives universitaires, l'éducation physique et les sports indispensables à la formation générale »* (p. 932, 934) ; Art. 20 : *son amendement tendant : 1° à limiter l'article 20 au premier alinéa ; 2° à instituer un nouvel article 20 bis qui reprendrait les termes des alinéas 2, 3 4, 5 et 6 de l'article 20 ; 3°) à instituer un article 20 ter qui reprendrait le texte de la dernière phrase de l'alinéa 6 de l'article 20 ; 4°) à instituer un article 20 quater qui reprendrait les alinéas 7 et suivants de l'article 20* (p. 936) ; Art. 18 (précédemment réservé) : *amendement de M. Henriet* (p. 939) ; Art. 21 : *son amendement tendant à préciser que le recours à des personnels contractuels ne pourra se faire qu'à « titre exceptionnel et temporaire »* (p. 940) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 23 : *son amendement d'harmonisation* (p. 942) ; Art. 24 : *son amendement tendant, entre le 3e et le 4e alinéa, à insérer un nouvel alinéa stipulant que : « à tous les échelons, les étudiants sont représentés dans les conditions définies à l'article 8 dans les organes qui ont à connaître de l'organisation des études et des questions de discipline qui les concernent »* (p. 944) ; le retire (p. 945) ; Art. 24 *bis* (*nouveau*) : *son amendement tendant à insérer cet article qui précise les obligations des professeurs à l'égard des étudiants en ce qui concerne le contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances* (p. 945) ; Art. 25 : *amendement de M. Henriet tendant à préciser que « l'université doit être laïque, c'est-à-dire neutre »* (p. 947) ; Après l'article 25 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel 25 bis stipulant que « le Gouvernement élaborera, dans un délai de six mois, le statut des personnels enseignants de l'enseignement supérieur* (*ibid.*) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 27 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du 1er alinéa de cet article : « les enseignants, les étudiants, le personnel technique et administratif disposent de la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques..»* (p. 948) ; *son amendement tendant à harmoniser les deux alinéas de l'article 27* (p. 950) ; *son amendement d'harmonisation au 2e alinéa* (p. 951) ; Art. 28 : *amendement de Mme Lagatu tendant, dans cet article, à supprimer le 2e alinéa qui précise que toute action ou provocation à une action portant atteinte aux libertés sera passible de sanctions disciplinaires* (p. 952, 953) ; Après l'article 29 : *amendement de M. Marcel Martin* (p. 955) ; Art. 37 : *son amendement tendant à une nouvelle rédaction du 2e alinéa de cet article* (p. 956) ; Après l'article 37 : *amendement de Mme Lagatu* (p. 957) ; *son amendement tendant à insérer un article additionel 39 (nouveau) demandant au Gouvernement de présenter au Parlement, le 1er octobre de chaque année, un rapport sur l'exécution de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur* (p. 957); le retire (p. 958). — Prend part à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [21 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1165, 1166). — Observations ayant porté notamment sur la fiscalité.

COUDE DU FORESTO (M. YVON) [Deux-Sèvres].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'aide à l'investissement [27 septembre 1968].

Est nommé vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [8 octobre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1969 [5 décembre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises [17 décembre 1968].

Interventions :

Explique son vote sur le **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [21 mai 1968] (p. 295). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 17 : *amendements de M. Pellenc relatifs à la taxation des revenus de 1967* (p. 502). — Intervient au cours du débat sur la question orale de M. Jacques Masteau relative à **l'aménagement des régions du centre-ouest, en particulier de la région Poitou-Charentes** [23 juillet 1968] (p. 540, 541). — Explique son vote sur les conclusions du rapport de la commission paritaire sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [24 juillet 1968] (p. 599, 600). — Prend part à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [21 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1160 à 1162). — Observations sur la politique économique et financière du Gouvernement et sur la crise monétaire. — **Suite de la discussion** [22 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 7 : observations sur l'augmentation des droits de successions (p. 1188) ; Art. 13 : en qualité de vice-président de la commission des finances, donne son avis sur *l'amendement de M. Verdeille tendant au maintien d'un permis de chasse unique* (p. 1201). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1968]. — TRANSPORTS. — II. — AVIATION CIVILE. — Discussion des articles. — En qualité de vice-président de la commission des finances présente ses observations sur l'*amendement de M. Chamant, ministre des transports, tendant à permettre la transformation, au budget des transports, de 248 emplois d'aide-technicien de la navigation aérienne en 180 emplois de technicien de la navigation aérienne* (p. 1392). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1968]. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, intervient dans la discussion générale du budget des DÉPENSES MILITAIRES. — SERVICES DES ESSENCES ET DES POUDRES. — Ses considérations d'ordre général tendant à rechercher dans ce budget la mesure dans laquelle il peut assurer notre protection et répondre à nos besoins de sécurité (p. 1510 à 1512). — **Suite de la discussion** [1er décembre 1968]. — INDUSTRIE. — Discussion générale (p. 1585, 1586). — Observations ayant porté notamment sur le prix de l'essence ; les problèmes de l'énergie ; l'appartenance de hauts fonctionnaires de différents départements ministériels à divers comités et conseils d'administration. — **Suite de la discussion** [4 décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I. — SERVICES GÉNÉRAUX. — Discussion générale (p. 1759). — Observations sur la construction d'une autre unité à Pierrelatte pour la production de l'uranium enrichi à 2 ou 2,5 p. 100. — **Suite de la discussion** [12 décembre 1968]. — Explique son vote sur les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire (p. 1952 à 1954). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises** [17 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 11 : *amendement de M. Jean Gravier* (p. 2108). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi relative à l'institution du paiement du lait en fonction de sa composition et de sa qualité biologique** [20 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2275). — Intervient, en qualité de vice-président de la commission des finances, dans la discussion, en **nouvelle lecture, du projet de loi portant régime fiscal de certains investissements en Nouvelle-Calédonie** [20 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2286).

COURBATERE (M. ROGER) [Corrèze].

Devenu sénateur le 7 janvier 1968 en remplacement de M. Marcel Audy, décédé.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [17 avril 1968].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

COURRIERE (M. ANTOINE) [Aude].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [8 octobre 1968].

Est nommé président de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [8 octobre 1968].

Dépôt législatif :

Reprend sa proposition de loi tendant à accorder la qualité de combattant aux militaires et anciens militaires ayant pris part aux combats en Algérie, au Maroc et en Tunisie. (N° 343, 1966-1967.) [24 octobre 1968].

Question orale :

M. Antoine Courrière attire l'attention de *M. le ministre de l'intérieur* sur les difficultés financières que connaissent les communes sur le territoire desquelles s'édifient de très nombreuses résidences secondaires. Il lui fait observer que ces résidences qui, pour la plupart, ne sont occupées que deux à trois mois de l'année exigent cependant, en ce qui concerne la viabilité (eau, assainissement, enlèvement des ordures ménagères, éclairage, électrification, voirie), des investissements et des frais de fonctionnement de services analogues à ceux qui sont destinés aux immeubles habités toute l'année. Il lui signale que la réglementation du recensement interdit de faire figurer parmi les habitants de la commune ceux qui ne passent que quelques semaines dans ces localités, de même qu'elle renvoie aux localités dont ils sont originaires les militaires, les internes d'établissements scolaires, qui entraînent eux aussi des dépenses considérables pour les communes. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour faire bénéficier les petites et moyennes communes dont s'agit d'avantages financiers leur permettant de faire face aux dépenses qu'exigent ces résidences secondaires qui sont pour la plupart situées dans des localités à vocation touristique et dans des centres dont les budgets alimentés par le minimum garanti ne permettent pas de subvenir aux dépenses qui s'imposent à elles [22 mars 1968. — *J. O.* du 26 mars 1968] (n° 833). — Transformée en question orale avec débat [17 avril 1968]. — Réponse [17 avril 1968] (p. 123 et suivantes).

Questions orales avec débat :

M. Antoine Courrière demande à *M. le ministre de l'intérieur* l'interprétation qu'il convient de donner à sa circulaire n° 1122 du 15 novembre 1967 concernant le remodelage des cantons en liaison avec le regroupement des communes projeté et s'il a l'intention de déposer un projet de loi modifiant les structures cantonales et aboutissant en fait à la suppression des cantons et des conseillers généraux [2 avril 1968]. — Question devenue caduque à la suite de la démission du Gouvernement auquel elle était adressée.

M. Antoine Courrière rappelle à *M. le Premier ministre* les assurances qui ont été données par son représentant lors de la séance du 29 juin 1965 au Sénat quant aux solutions apportées à l'amélioration de la situation de l'entreprise Bull et lui demande, en raison des informations parues dans la presse, quelle est la situation exacte de cette affaire, quelles sont les possibilités de développement de cette entreprise et les mesures qu'il compte prendre pour sauvegarder une industrie dont l'intérêt national est incontestable et pour éviter aux personnels, sur le plan de l'emploi, les conséquences d'une politique qui est loin d'avoir donné les résultats que laissaient espérer les affirmations gouvernementales [11 avril 1967]. — Retrait par son auteur [17 avril 1968].

M. Antoine Courrière demande à *M. le Premier ministre* les mesures qu'il compte prendre pour accorder à l'agriculture des prix décents et pour assurer aux producteurs les possibilités d'équipement de leurs exploitations et de restructuration des propriétés rurales, permettant ainsi de maintenir à la terre des milliers d'agriculteurs qui, faute d'aides de l'Etat, seront obligés de la quitter et, dans le même temps, comment il entend assurer à l'agriculture des conditions de prix compétitifs sur le plan du Marché commun [16 juillet 1968].

M. Antoine Courrière demande à *M. le Premier ministre* de vouloir bien définir sa politique concernant les traitements et les salaires en fonction de la hausse constante du coût de la vie [16 juillet 1968].

M. Antoine Courrière demande à *M. le ministre de l'intérieur* l'interprétation qu'il convient de donner à sa circulaire n° 1122 du 15 novembre 1967 concernant le remodelage des cantons en liaison avec le regroupement des communes projeté et s'il a l'intention de déposer un projet de loi modifiant les structures cantonales et aboutissant en fait à la suppression des cantons et des conseillers généraux [16 juillet 1968].

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à la **situation financière des communes à vocation touristique** [17 avril 1968] (p. 123 à 125) ; (p. 126, 127). — Intervient dans le **débat sur la déclaration du Gouvernement lue au Sénat le 17 juillet 1968** [18 juillet 1968] (p. 424). — Prend part à la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968]. — Discussion générale : observations ayant porté notamment sur la situation économique et financière avant la crise de mai-juin 1968 ; les accords de Grenelle ; l'augmentation de la vignette automobile (p. 482 à 484). — Discussion des articles. — Art. 12 : *amendement de M. Pellenc tendant à supprimer cet article relatif au relèvement des redevances sur consommation d'eau* (p. 496) ; Art. 19 : explique son vote sur cet article relatif à l'augmentation de la vignette auto (p. 504) ; Art. 19 *bis* : observations sur l'assujetissement à la taxe des sociétés coopératives agricoles (p. 506). — Intervient dans la discussion **du projet de loi portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale** [23 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *explique son vote sur l'amendement de M. Darras demandant l'abrogation du texte sur les ordonnances relatives à la sécurité sociale* (p. 554). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant amnistie** [24 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 4 : observations sur le deuxième alinéa de cet article, alinéa qui confère la réintégration dans l'ordre de la Légion d'honneur (p. 586). — Prend la parole pour un rappel au règlement à l'occasion du débat sur le **projet de loi de finances pour 1969** [25 novembre 1968]. — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [25 novembre 1968]. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale (p. 1277). — Observations sur le problème des anciens combattants d'Afrique du Nord. — **Suite de la discussion** [27 novembre 1968]. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, intervient dans la discussion générale du budget des TRANSPORTS (*Services communs et transports terrestres*) (p. 1352). — Observations sur les transports scolaires (p. 1360) ; observations sur la fermeture de certaines lignes de chemins de fer (p. 1363). — Discussion des articles. — ETAT B (mesures nouvelles) — Titre III : explique son vote sur le crédit de ce titre (p. 1364). — Prend part à la discussion du **projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier.** — Discussion générale (p. 1429 à 1433). — Observations sur la crise monétaire et sur les mesures fiscales envisagées. — Discussion des articles. — Avant l'article 1er : *son amendement tendant à insérer un article additionnel visant à faire établir la liste des transferts de capitaux vers l'étranger auxquels il a été procédé entre le 1er juillet 1968 et le 23 novembre 1968* (p. 1437) ; Art. 3 : observations tendant à exonérer de la majoration de la taxe à la valeur ajoutée les vins de consommation courante (p. 1441). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1968]. — DÉPENSES MILITAIRES — SERVICES DES ESSENCES ET DES POUDRES. — Discussion générale (p. 1534). — Observations sur la base de Mers-el-Kébir et sur l'aérodrome relais de Bou-Sfer. — **Suite de la discussion** [3 décembre 1968]. — INTÉRIEUR. — Discussion générale (p. 1686). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1968]. — Explique son vote sur l'ensemble. — Observations sur la politique économique et financière (p. 1858). — Intervient dans le débat sur une communication du Gouvernement relative à la **réforme de la région et du Sénat** [17 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2056 à 2058). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant et complétant le code de l'urbanisme et de l'habitation en ce qui concerne le permis de construire** [18 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2159, 2160) ; explique son vote sur l'ensemble (p. 2161, 2164). — Explique son vote sur le **projet de loi portant réintégration du général Catroux dans les cadres de l'armée de terre** [19 décembre 1968] (p. 2221). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi tendant à la protection des aires de production des vins d'appellation d'origine contrôlée** [20 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2279).

COURROY (M. LOUIS) [Vosges].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [8 octobre 1968].

Question orale :

M. Louis Courroy se permet de rappeler à *M. le ministre de l'agriculture* plusieurs événements survenus au cours de l'année 1967 et qui portèrent un grave préjudice aux communes forestières : 1° plusieurs tornades détruisaient des milliers de mètres cubes de forêts, en détérioraient autant ; 2° une politique d'importation de bois étrangers aidait grandement à la détérioration des marchés intérieurs ; 3° une tarification S. N. C. F. « Marchandise » terriblement lourde empêchait certains départements producteurs de bois pâtes à papier d'écouler leurs produits ; 4° les forêts mitraillées par la guerre n'étaient l'objet d'aucune mesure d'assinissement. Il lui demande quelles décisions il compte prendre pour remédier à ces situations particulièrement graves pour les communes forestières, et se permet de lui faire remarquer qu'au moment où l'on s'oriente vers une réforme des collectivités locales, il serait certainement préférable, tout d'abord, d'apporter une solution à ces importantes questions qui touchent les ressources et l'avenir des communes forestières [22 mars 1968. — *J. O.* du 26 mars 1968]. — (N° 831). — Réponse [23 avril 1968] (p. 148, 149).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. André Bettencourt, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, à sa **question orale n° 831** (*cf. supra*) [23 avril 1968] (p. 148, 149). — Prend part à la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [23 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 851, 852). — Prend part à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [21 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1155, 1156). — Observations sur la crise monétaire internationale et sur les conséquences qui en résultent pour la France.

COUTROT (M. MAURICE) [Seine-Saint-Denis].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la réglementation minière en Nouvelle-Calédonie [17 décembre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [24 octobre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 5 : (p. 904, 905). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [22 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Explique son vote sur l'article 30 (p. 1233).

CREMIEUX (Mme SUZANNE) [Gard].

Est nommée membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

D

DAILLY (M. ETIENNE) [Seine-et-Marne].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Elu vice-président du Sénat [4 octobre 1968].

En cette qualité, préside la séance du 23 octobre 1958 ; la 1re séance du 7 novembre 1968 ; la séance du 19 novembre 1968 ; au cours de cette séance, fait part de la décision du président du Sénat, de demander au Conseil constitutionnel, conformément au second alinéa de l'article 41 de la Constitution, de statuer sur l'exception d'irrecevabilité opposée par le Gouvernement aux conclusions du rapport de M. Darou sur la proposition de loi tendant à reconnaître la qualité de combattant à certains militaires ayant servi en Afrique du Nord (p. 1112). — Préside la séance du 22 novembre 1968 ; la séance du 25 novembre 1968 ; la séance du 26 novembre 1968 ; la séance du 29 novembre 1968 ; la séance du 30 novembre 1968 ; la séance du 1er décembre 1968 ; la séance du 4 décembre 1968 ; la séance du 12 décembre 1968 ; la 1re séance du 17 décembre 1968 ; la séance du 18 décembre 1968 ; la séance du 20 décembre 1968.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [17 décembre 1968].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi portant amnistie d'infractions en relation avec les manifestations d'étudiants [16 mai 1968] (n° 162).

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi modifié par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif aux forclusions encourues du fait des événements de mai et juin 1968 et prorogeant divers délais [25 juillet 1968] (n° 237).

Proposition de loi relative à l'organisation de l'indivision [23 octobre 1968] (n° 23).

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales [14 novembre 1968] (n° 34).

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [17 décembre 1968] (n° 108).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [19 décembre 1968] (n° 132).

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [20 décembre 1968] (n° 140).

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale avec modifications en deuxième lecture, modifiant la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales [20 décembre 1968] (n° 141).

Questions orales avec débat :

M. Etienne Dailly rappelle que *M. le ministre d'Etat* chargé des relations avec le Parlement a déclaré, au cours d'une émission radiodiffusée le 22 décembre dernier par l'O. R. T. F. : « Malheureusement le Sénat, cette vieille et illustre maison, semble se figer dans une opposition systématique. Pourtant il pourrait jouer un rôle très utile si, contrairement à ce qui se passe, il apportait des critiques constructives aux projets du Gouvernement ». Il lui demande ce qui a bien pu l'inciter à faire cette déclaration, alors qu'elle est de toute évidence contraire à la réalité des faits [2 avril 1968]. — Question devenue caduque à la suite de la démission du Gouvernement auquel elle était adressée [11 juillet 1968].

M. Etienne Dailly demande à *M. le ministre des armées* si, en cette année où la France s'apprête à célébrer le cinquantième anniversaire de la victoire de 1918, il n'estime pas que le moment est venu de modifier ou de compléter le décret n° 59-1195 du 21 octobre 1959 déjà modifié et complété par le décret n° 60-723 du 22 juillet 1960, de telle manière que puissent être nommés chevaliers de la Légion d'honneur les anciens combattants de la guerre 1914-1918 qui ne peuvent pas justifier des cinq titres de guerre actuellement requis, mais n'en ont pas moins, grâce à leur héroïsme, acquis d'incontestables mérites. A tout le moins, ne pourrait-on pas, à l'occasion de ce cinquantième anniversaire, créer un contingent spécial exceptionnel qui permettrait de décerner à certains d'entre eux cette haute distinction ? [2 avril 1968]. — Question devenue caduque à la suite de la démision du Gouvernement auquel elle était adressée [11 juillet 1968].

M. Etienne Dailly demande à *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information,* de bien vouloir faire connaître au Sénat les réflexions que n'a pas manqué

de lui inspirer la lecture du rapport établi par M. Diligent au nom de la commission de contrôle chargée d'examiner les problèmes posés par l'accomplissement des missions propres à l'Office de radiodiffusion-télévision française, constituée par le Sénat le 19 décembre 1967, et les mesures qu'il a prises ou qu'il entend prendre pour tenir compte des observations contenues dans ce rapport et pour mettre en pratique ses recommandations [5 novembre 1968[. — Réponse [10 décembre 1968] (p. 1875 à 1896).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi portant amnistie** [22 mai 1968]. — Discussion des articles. — Après l'article 2 : *ses amendements tendant à insérer deux articles additionnels 2 bis (nouveau) et 2 ter (nouveau) visant à amnistier de plein droit les faits ayant entraîné ou pouvant entraîner une condamnation commise en relation directe ou indirecte avec les événements d'Algérie* (p. 308, 309) ; Art 3 : *son amendement de coordination* (p. 310). — Prend la parole pour un rappel au règlement (attribution de carburant aux parlementaires) [28 mai 1968] (p. 326). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'armement et aux ventes maritimes** [17 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 28 : observations sur l'amendement de M. Lachèvre tendant à rendre supplétives de la volonté des parties les dispositions des articles 38 et 39 du projet de loi (certaines clauses dans la vente C. A F. et crédit documentaire) (p. 412) ; Art. 32 : *son amendement tendant, dans cet article, à remplacer les mots : « la clause « franco-bord » oblige le vendeur à livrer à bord du navire », par les mots : « toute clause « franco-bord » oblige ... »* (p. 412) ; Art. 37 : *observations sur les amendements de MM. Marcilhacy et Lachèvre relatifs aux conditions dans lesquelles l'acheteur effectue le paiement de la marchandise transportée dans le cadre de la vente C. A. F.* (p. 414) ; Art. 39 : *amendement de M. Lachèvre tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif au crédit documentaire* (p. 415) ; Art. 38 (précédemment réservé) ; observations (p. 416). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi relative à la durée des congés payés** [18 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant au premier alinéa de l'article 54 g du livre II du code du travail, à substituer aux mots : « vingt-quatre jours ouvrables », les mots : « quatre semaines y compris les jours fériés »* (p. 434, 435) ; Art. 2 : *observations sur l'amendement de M. Viron tendant à revenir à l'obligation légale d'un congé supplémentaire pour les jeunes travailleurs de moins de dix-huit ans* (p. 436) ; Art. 7 : *son amendement tendant à admettre que la semaine soit fractionnée pour six jours ouvrables et non pas pour cinq jours* (p. 438). Intervient dans la discussion du **deuxième projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968]. — Discussion générale : observations sur les propos tenus par M. Georges Pompidou et par M. Couve de Murville concernant l'éducation nationale (p. 490) ; explique son vote sur l'ensemble (p. 511, 512). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [20 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 28 *quinquies : observations sur l'amendement de la commission des finances tendant à supprimer cet article relatif à l'intervention de la décision administrative fixant le périmètre d'une opération de rénovation et à ses conséquences* (p. 521). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale** [23 juillet 1968]. — Discussion des articles. Art. 1er : *explique son vote sur l'amendement de M. Darras demandant l'abrogation du texte sur ces ordonnances relatives à la sécurité sociale* (p. 553, 554) ; observations sur la procédure parlementaire en bicaméralisme (*ibid.*). — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture,** du **projet de loi relatif aux forclusions encourues du fait des grèves survenues en mai et juin 1968, et prorogeant divers délais** [24 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 8 *bis: son amendement tendant à supprimer au troisième alinéa de l'article 499 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales les phrases suivantes : « Aux mêmes conditions, l'Assemblée peut aussi introduire dans les statuts la stipulation prévue à l'article 118. Au contraire, la transformation de la société ou l'augmentation de son capital par un moyen autre que l'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ne pourra être réalisée que dans les conditions normalement requises par la modification des statuts »* (p. 590, 591) ; Art. 8 *quinquies* 1 : *son amendement tendant à ajouter à cet article un nouvel alinéa visant à reporter au premier jour du dixième mois, au lieu du septième mois, l'application des articles 62 à 76 de la loi d'orientation foncière relatifs à la taxe locale d'équipement* (p. 591). — **Discussion du projet de loi en troisième lecture** [25 juillet 1968]. — En qualité de rapporteur de la commission des lois, intervient dans la discussion générale (p. 617, 618). — Discussion des articles. — *Ses amendements tendant à mettre les articles 500, 501 et 505 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales en conformité avec les décisions prises par les deux Assemblées concernant l'article 499, alinéa 2* (p. 618). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale** [25 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Ar. 1er : observations (p. 624) ; sur l'ensemble : observations (p. 629, 630). — Intervient dans la discussion du **projet de loi sur l'aide à l'investissement** [27 septembre 1968]. — Discussion des articles. — Art 2 : *son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, à substituer à la date du 1er septembre 1968 celle du 1er mai 1968* (p. 697, 698) ; Art. 3 : *son amendement tendant à ajouter à cet article un alinéa 4 disposant que « les matériels de manutention dont la liste sera fixée par arrêté ministériel » ouvrent droit à la déduction pour investissement* (p. 699) . — Explique son vote sur les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [7 novembre 1968] (p. 1066). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion du **projet de loi modifiant la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales** [19 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1113 à 1116). — Discussion des articles. — Art. 1er A : *son amendement tendant à préciser que le « nombre des administrateurs autres que le président du conseil d'administration, liés à la société par un contrat, ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction »* (p. 1117) ; Art. 1er B (nouveau) : *son amendement tendant à insérer cet article modifiant les articles 68 et 241 de la loi du 24 juillet 1966 afin de permettre aux sociétés des modifications à la suite de la perte du quart du capital social* (p. 1118) ; Art. 1er C *nouveau : son amendement tendant à insérer cet article modifiant les articles 92 et 136 de la loi précitée en ce qui concerne les mandats de membres de conseils d'administration* (*ibid.*) ; Art. 1er D *nouveau : son amendement tendant à modifier les articles 95, 130 et 162-1 de la loi du 24 juillet 1966 afin de permettre les dépôts de titres et l'information de ces dépôts donnée par les banques aux sociétés* (p. 1119) ; Art. 1er : *son amendement tendant à modifier la fin du premier alinéa du texte proposé pour l'article 196-1 de la loi du 24 juillet 1966 afin de porter de deux mois à trois mois le délai pendant lequel la société peut suspendre la convertibilité des obligations en actions si elle procède à une augmentation de capital ou à une fusion* (p. 1120) ; *son amendement tendant à modifier le texte proposé pour l'alinéa premier de l'article 197 de la loi du 24 juillet 1966 afin d'éviter que les porteurs d'obligations convertibles puissent paralyser la fusion de sociétés ayant émis de telles obligations* (*ibid.*) ; Art. 1er *bis nouveau : son amendement tendant à insérer cet article modifiant l'article 201 de la loi du 24 juillet 1966 afin de permettre l'émission d'obligations échangeables contre des actions déjà émises* (p. 1121) ; Art. 3 *bis nouveau : son amendement tendant à insérer cet article introduisant à la suite de l'article 208 de la loi du 24 juillet 1966 cinq articles nouveaux créant un nouveau type d'obligations auxquelles est attaché un bon de souscription* (p. 1122) ; Art. 1er (précédemment réservé) : *son amendement de coordination* (p. 1123) ; *son amendement tendant à remplacer le deuxième alinéa du texte présenté pour l'article 196 de la loi du 24 juillet 1966 par deux alinéas visant à assouplir les dispositions applicables lorsqu'une société, après avoir émis des obligations convertibles en actions, procède à une augmentation de capital ou à une opération financière de nature à modifier la valeur des actions* (p. 1123) ; *son amendement de coordination* (*ibid.*) ; Art. 3 *ter nouveau : son amendement tendant à insérer cet article ainsi rédigé : « Au début du deuxième alinéa de l'article 228 de la loi du 24 juillet 1966, les mots : « ... à cet effet... » sont supprimés »* (*ibid.*) ; Art. 3 *quater nouveau : son amendement tendant à insérer cet article complétant l'article 279 de la loi du 24 juillet 1966 par un alinéa nouveau ainsi rédigé : « Les actions remises par une société dont les actions sont admises à la cote officielle des bourses de valeurs en rémunération d'un apport de titres eux-mêmes admis à ladite cote officielle peuvent être détachées de la souche et sont immédiatement négociables »* (p. 1124) ; Art. 7 : *son amendement tendant à modifier deux alinéas du texte destiné à compléter l'article 347 de la loi du 24 juillet 1966 en ce qui concerne les distributions d'acomptes sur dividendes* (p. 1124, 1125) ; Art. 10 : *son amendement tendant à harmoniser les textes pénaux avec la nouvelle disposition permettant l'émission d'obligations auxquelles est attaché un bon de souscription* (*ibid.*) ; Art. 11 et art. 12 : *ses amendements tendant au même but que l'amendement ci-dessus* (p. 1125, 1126) . — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture,** du **projet de loi relatif à l'armement et aux ventes maritimes** [19 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Ar. 37 : *amendement de M. Marcilhacy* (dispositions concernant la vente C. A. F.) (p. 1129, 1130). — Prend part à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969**

[22 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *observations sur l'amendement de M. Pellenc tendant à exclure du champ d'application des majorations prévues à cet article les plus-values réalisées à l'occasion de la vente ou de l'expropriation de terrains à bâtir* (p. 1183) ; Art. 15 : *amendement de M. Bardol tendant à supprimer cet article instituant un droit sur les bières et sur les eaux minérales* (p. 1193) ; Art. 13 (*précédemment réservé*) : *explique son vote sur l'amendement de M. Verdeille tendant au maintien d'un permis de chasse unique* (p. 1201, 1202) ; *explique son vote sur l'amendement de M. Verdeille* (p. 1203) ; *amendement de M. Verdeille relatif à la répartition des ressources du compte particulier provenant du permis général* (p. 1205) ; *son amendement tendant, dans le § IV, à ajouter à la fin du deuxième alinéa une disposition qui maintient le droit d'affût que confèrent aux exploitants agricoles les dispositions de l'article* 393 *du code rural* (p. 1205, 1206) ; Art. 14 : *son amendement tendant à rétablir cet article qui supprime le droit de consommation sur les poudres* (p. 1207). — **Suite de la discussion** [25 novembre 1968]. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale (p. 1276). — Observations sur le problème des anciens combattants d'Afrique du Nord. — **Suite de la discussion** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES SOCIALES. — Discussion des articles. — ETAT B. — Titre IV : *son amendement tendant à réduire le crédit de ce titre de* 1.300.000 *francs* (plafond de la retraite mutualiste) (p. 1347, 1348) ; le retire (*ibid.*). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1967]. — TRANSPORTS. — II. — AVIATION CIVILE. — Discussion générale (p. 1390). — LÉGION D'HONNEUR ET ORDRE DE LA LIBÉRATION. — Discussion générale (p. 1394, 1395). — Observations sur la nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur des anciens combattants possédant quatre ou cinq titres de guerre. — Explique son vote sur le **projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier** [28 novembre 1968] (p. 1445, 1446). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [3 décembre 1968]. — INTÉRIEUR. — Discussion des articles. — ETAT B. — Ttitre III : observations sur la police en Seine-et-Marne (p. 1699). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1968]. — ARTICLES DE LA DEUXIÈME PARTIE DE LA LOI DE FINANCES. — Art. 47. — ETAT E : observations sur les taxes parafiscales sur les volailles et les œufs (p. 1849, 1850). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à l'**accomplissement des missions propres à l'office de radiodiffusion-télévision française** [10 décembre 1968] (p. 1875 à 1880 ; p. 1885, 1892, 1893, 1895). — Prend la parole pour un fait personnel [10 décembre 1968] (p. 1896, 1897). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises** [17 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son sous-amendement tendant à ne prévoir un syndicat que dans les entreprises occupant plus de cent salariés* (p. 2086, 2087, 2088) ; *son sous-amendement tendant, après les mots : « tout syndicat » à insérer les mots : « professionnel librement constitué dans l'entreprise, qu'il soit ou non... »* (p. 2089, 2091, 2092) ; le retire (*ibid.*) ; *explique son vote sur l'amendement de M. Jean Gravier tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article et de le reprendre à l'article* 5 *relatif aux locaux* (p. 2094) ; *amendement de M. Jean Gravier* (p. 2095) ; Art. 2 : *amendement de M. Jean Gravier* (p. 2096) ; Art. 5 : *son amendement tendant dans cet article relatif au local mis à la disposition de la section syndicale, à remplacer les mots « plus de* 200 *salariés » par les mots : « plus de* 300 *salariés »* (p. 2099) ; Art. 6 : *son amendement tendant à remplacer les mots « dans l'enceinte » par les mots « dans ou hors l'enceinte »* (p. 2101) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 7 : *son amendement tendant dans cet article relatif à la désignation du délégué syndical : 1° à substituer au mot : « désigne », le mot : « élit » ; 2° à substituer aux mots : « dans les conditions fixées ci-après, un ou plusieurs délégués syndicaux », les mots : « un délégué syndical titulaire et un délégué syndical suppléant »* (p. 2102) ; Art. 9 : *son amendement tendant au troisième alinéa à préciser que les fonctions de délégué syndical ne sont pas compatibles avec celles de délégué du personnel ou de représentant du personnel au comité d'entreprise* (p. 2106) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 12 : *son sous-amendement tendant, dans l'amendement de la commission des affaires sociales : 1° à substituer aux mots : « de* 50 *à* 150 *salariés », les mots : « de* 150 *à* 300 *salariés », et 2° à supprimer les mots : « de* 151 *à* 300 *salariés et* 15 *heures par mois dans les entreprises ou établissements employant habituellement »* (p. 2109, 2110, 2111). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion du **projet de loi relatif à la création et à l'organisation des communes en Nouvelle-Calédonie** [17 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2132, 2133, 2134) ; sa motion tendant à opposer la question préalable (p. 2135). — Intervient dans le débat sur une communication du Gouvernement relative à la **réforme de la région et du Sénat** [18 décembre 1968] (p. 2179 à 2182). — Prend la parole pour un fait personnel [18 décembre 1968] (p. 2199). — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des lois, dans la discussion en **nouvelle lecture, du projet de loi relatif à la création et à l'organisation des communes en Nouvelle-Calédonie** [20 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2270, 2271, 2272). — Dépose une motion tendant à opposer la question préalable (p. 2273). — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des lois, dans la discussion, en **deuxième lecture, du projet de loi modifiant la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales** [20 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2280). — Discussion des articles. — Art. 1er A : observations (p. 2280, 2281) ; Art. 1er B : *son amendement tendant, aux §§ I et III, à supprimer les mots : « à la clôture d'un exercice »* (p. 2281, 2282, 2283) ; Art. 1er C : *son amendement tendant, au deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ... trois mois », par les mots : « ... six mois... »* (p. 2283) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 9 *bis : son amendement de coordination* (p. 2284).

DARDEL (M. GEORGES) [Hauts-de-Seine].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du plan [8 octobre 1968].

Est nommé délégué suppléant représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [21 novembre 1968].

Intervention :

Intervient au cours du débat sur la question orale de M. Adolphe Chauvin concernant **l'équilibre financier de la R. A. T. P.** [19 novembre 1968] (p. 1106 à 1108).

DAROU (M. MARCEL) [Nord].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Dépôt législatif :

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur les propositions de loi : 1° de MM. Antoine Courrière, Jacques Duclos, les membres du groupe socialiste et apparenté et les membres du groupe communiste et apparenté, tendant à accorder la qualité de combattant aux militaires et anciens militaires ayant pris part aux combats en Algérie, au Maroc et en Tunisie ; 2° de MM. Martial Brousse, André Morice, André Armengaud, Marcel Audy, Jean Bertaud, Raymond Boin, Jean-Marie Bouloux, Pierre Bouneau, Henri Caillavet, Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Paul Chevallier, Jacques Descours Desacres, André Dulin, le général Jean Ganeval, Léon Jozeau-Marigné, Michel Kauffmann, Jean de Lachomette, Marcel Lambert, Adrien Laplace, Guy de La Vasselais, Arthur Lavy, Modeste Legouez, Marcel Lemaire, Pierre Mailhe, André Maroselli, Louis Martin, Pierre-René Mathey, Roger Morève, Henri Parisot, Marc Pauzet, Paul Pelleray, Guy Petit, André Plait, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Eugène Romaine, Vincent Rotinat, Maurice Sambron, René Tinant, Michel Yver, André Colin et les membres du groupe des républicains populaires ; Lucien Grand et les membres du groupe de la gauche démocrate et apparenté ; Hector Peschaud et les membres du groupe du centre républicain d'action rurale et sociale ; François Schleiter et les membres du groupe des républicains indépendants et apparentés tendant à la reconnaissance de la qualité de combattant à certains militaires et anciens militaires ayant pris part aux combats en Algérie, au Maroc et en Tunisie [11 juillet 1968] (n° 200).

Question orale avec débat :

M. Marcel Darou demande à *M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre* si le Gouvernement compte prendre, à l'occasion du budget pour 1969, des dispositions tendant à régler le contentieux qui oppose les anciens combattants au Gouvernement, notamment :

1° Sur l'application de l'article 55 de la loi de finances pour 1962, veuves de guerre, ascendants et orphelins, pensionnés de 10 à 85 p. 100, retraite des combattants ;

2° Pour une application satisfaisante du rapport constant en réunissant enfin une commission chargée d'étudier ce problème ;

3° Pour décider que le 8 mai serait jour de fête légale, chômé et payé ;

4° Pour lever définitivement les forclusions ;

5° Pour, en faveur des déportés politiques, décider qu'à souffrance égale il y aurait réparation égale ;

6° Pour accorder aux anciens combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc la carte du combattant ;

7° Pour, à l'occasion du 50e anniversaire du 11 novembre 1918, accorder un contingent spécial de légions d'honneur et de médailles militaires aux anciens combattants de 1914-1918 [16 mai 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **deuxième projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 20, Etat A : observations sur les pensions et retraites des anciens combattants (p. 507, 508). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [20 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 22 : *amendement de M. Talamoni* (p. 517). — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, dans la discussion de la **proposition de loi tendant à la reconnaissance de la qualité de combattant aux militaires ayant pris part aux combats en Afrique du Nord** [14 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1076, 1077, 1078). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [25 novembre 1968]. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale (p. 1269, 1270). — Observations ayant porté notamment sur le rapport constant ; le plan quadriennal en ce qui concerne plus particulièrement le rajustement des pensions des veuves, des ascendants et des grands invalides ; la retraite du combattant ; le problème des anciens combattants d'Afrique du Nord ; la levée de forclusion (p. 1272). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1968]. — LÉGION D'HONNEUR ET ORDRE DE LA LIBÉRATION. — Discussion générale (p. 1393, 1394, 1395). — Observations ayant porté notamment sur la création d'un contingent spécial de médailles militaires et de croix de la Légion d'honneur pour les anciens combattants de 1914-1918 à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, dans la suite de la discussion de la **proposition de loi tendant à la reconnaissance de la qualité de combattant aux militaires ayant pris part aux combats en Afrique du Nord** [11 décembre 1968] (p. 1935). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises** [17 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Dailly* (p. 2088) ; Art. 12 : *amendements de MM. Jean Gravier et Dailly* (p. 2110).

DARRAS (M. MICHEL) [Pas-de-Calais].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Dépôt législatif :

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale prises en application de la loi n° 67-482 du 22 juin 1967 autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à prendre des mesures d'ordre économique et social [23 juillet 1968] (n° 223).

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi tendant à modifier l'article L. 266 du code de la sécurité sociale, complété par l'article 9 de l'ordonnance n° 67-707 du 21 août 1967, relatif aux prix de vente des médicaments** [16 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 380, 381). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi relative à la durée des congés payés** [18 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Dailly tendant à substituer aux mots : « vingt-quatre jours ouvrables », les mots : « quatre semaines y compris les jours fériés »* (p. 435) ; Art. 2 : *amendement de M. Viron tendant à revenir à l'obligation légale d'un congé supplémentaire pour les jeunes travailleurs de moins de 18 ans* (p. 436) ; Art. 7 : (p. 438) ; Art. 10 *nouveau : observations sur l'amendement de M. Viron stipulant que « les dispositions de la présente loi s'appliquent au droit à congé acquis pendant la période de référence du 1er juin 1967 au 30 mai 1968* (p. 439) ; explique son vote sur l'ensemble (p. 439, 440). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale** [23 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 545, 546, 547). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à remplacer cet article par un texte portant abrogation et non pas ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale* (p. 553) ; se démet de son rapport (p. 554). — **Suite de la discussion** [24 juillet 1968]. Discussion des articles. — Art. 1er : explique son vote sur l'amendement de M. Hector Viron (p. 563) ; Art. 2 de l'ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967 : *amendement de M. Soufflet soutenu par M. Carous tendant, pour le 4°, à rétablir le texte initial du Gouvernement* (p. 564, 565) ; Art. 8 : *explique son vote sur l'amendement de M. Viron tendant à l'élection des conseils d'administration des caisses primaires* (p. 566) ; observations sur la demande de vote unique présentée par M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat aux affaires sociales (p. 568) ; explique son vote sur l'ensemble (p. 570, 571). — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture, du projet de loi relatif aux forclusions encourues du fait des grèves survenues en mai et juin 1968, et prorogeant divers délais** [24 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 588, 589). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale** [25 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 621, 622). — Discussion des articles. — Art. 2 de l'ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967 : *amendement de Mlle Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, concernant le contrôle médical* (p. 623, 624) ; Art. 49 : *amendement de Mlle Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales* (p. 626) ; observations sur la suite du débat (p. 627). — Ordonnance n° 67-707 du 21 août 1967. — Art. 14 : (p. 628). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES SOCIALES. — Discussion générale (p. 1331, 1332). — Observations ayant porté notamment sur la situation de l'emploi.

DAVID (M. LÉON) [Bouches-du-Rhône].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [27 novembre 1968]. — TRANSPORTS. — III. MARINE MARCHANDE. — Discussion générale (p. 1369, 1370). — Observations ayant porté notamment sur la situation des messageries maritimes ; la transformation des types de navire ; la construction navale. — Discussion des articles. — ETAT C. — TITRE V : explique son vote sur les crédits de ce titre (p. 1375). — **Suite de la discussion** [2 décembre 1968]. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — TOURISME. — Discussion générale (p. 1605). — Observations sur le développement du tourisme social. — **Suite de la discussion** [2 décembre 1968]. — AGRICULTURE. — Discussion générale (p. 1629 à 1631). — Observations ayant porté notamment sur les cultures maraîchères et fruitières ; la viticulture ; et sur le programme agraire du parti communiste en faveur de la paysannerie. — Explique son vote sur les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi modifiant certaines dispositions du code rural et de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole** (p. 2150).

DEBRE (M. MICHEL), **ministre de l'économie et des finances** (4e cabinet de M. Georges Pompidou des 6 et 7 avril 1967).

Prend part à la discussion du **projet de loi modifiant le statut de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés** [25 avril 1968]. — Discussion générale (p. 173 à 176). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Yvon tendant, au début du deuxième alinéa, à faire suivre l'expression « expert comptable » du qualificatif « agréé »* (p. 176, 177) ; Art. 2 : *amendement de M. Yvon* (p. 178) ; *amendement de M. Yvon tendant à insérer entre le cinquième et sixième alinéa de cet article, un nouvel alinéa précisant que le refus d'inscription au tableau pourra faire l'objet d'un recours devant le comité national du tableau* (*ibid.*) ; *amendement de M. Marcel Martin tendant à stipuler à l'avant-dernier alinéa de cet article, que les experts comptables stagiaires ne peuvent utiliser les services d'un comptable salarié* : observations (p. 179) ; Art. 3 : répond à M. Molle : observations sur les sociétés civiles professionnelles créées par la loi du 29 novembre 1966 (p. 180) ; Art. 4 : *amendements de M. Yvon* (*ibid.*) ; Art. 5 : *amendement de M. Yvon* (p. 181) ; Art. 8 : *son amendement tendant à insérer après le deuxième alinéa de cet article, deux alinéas prévoyant l'existence d'une caisse de garantie permettant de couvrir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile dans tous les cas où la police d'assurance ne les couvrirait pas* (p. 182) ; Art. 9 : observations sur cet article relatif au nombre des comptables salariés dont les experts comptables ou les comptables agréés pourront utiliser les services ; *amendement de M. Yvon* (*ibid.*) ; Art. 13 : *amendement de M. Yvon* : observations (p. 183) ; Art. 14 : *amendement*

de M. Yvon au deuxième alinéa de cet article relatif aux honoraires tendant à préciser que les règles et les tarifs seront établis par le conseil supérieur de l'ordre, en accord avec le ministre de l'économie et des finances : observations (p. 184, 185) ; *son amendement tendant, au deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « législation en vigueur », par les mots : « législation sur les prix »* (p. 185) ; Art. 15 : *amendement de M. Yvon tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article relatif à la composition du conseil régional, par une disposition stipulant que les « intéressés devront avoir au moins cinq ans d'inscription au tableau de l'ordre dans leur catégorie respective »* : observations (p. 186) ; Art. 20 : *amendement de M. Yvon tendant à une nouvelle rédaction du § 2° de cet article relatif à la composition de la chambre nationale des disciplines visant à substituer à un fonctionnaire du ministère de l'économie et des finances un magistrat du tribunal administratif* (p. 187, 188) ; Art. 23 : observations sur *l'amendement de M. Yvon tendant à renforcer la qualification des salariés ou des fonctionnaires susceptibles de devenir experts comptables* (p. 189) ; *répond à M. Le Bellegou* (p. 190, 191) ; à M. Schleiter (*ibid.*) ; à M. Carrier (inscription au tableau de l'ordre des comptables rapatriés d'Algérie) (*ibid.*) ; sur la rédaction du nouvel amendement présenté par M. Yvon : observations (p. 191) ; Art. 25 : *son amendement tendant, dans l'amendement de M. Yvon, à accorder un délai de quatre ans au lieu de trois* (p. 193) ; répond à M. Poudonson (*ibid.*) ; Art. 27 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « Art. 15 bis. — Les sociétés en nom collectif constituées en application des articles 6, 10 et 15 ci-dessus devront, dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la loi, être transformées en l'une des formes de sociétés que les membres de l'ordre sont autorisés à constituer entre eux. »* (*ibid.*) ; sur l'ensemble : observations sur l'organisation de l'enseignement à fournir aux candidats aux fonctions d'expert comptable (p. 195).

Ministre des affaires étrangères (cabinet de M. Maurice Couve de Murville, des 10 et 12 juillet 1968).

Est entendu au cours du débat sur le **projet de loi de finances pour 1969** [4 décembre 1968]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Discussion générale (p. 1744, 1745) — répond à M. Péridier — son exposé sur notre politique étrangère (p. 1750 à 1754).

DECHARTRE (M. PHILIPPE), **secrétaire d'Etat à l'équipement et au logement** (cabinet de M. Maurice Couve de Murville des 10 et 12 juillet 1968).

Associe le Gouvernement à l'hommage rendu par M. Gaston Monnerville, président du Sénat, à la mémoire de M. Hector Peschaud, sénateur du Cantal, et à la mémoire de M. Jules Fil, sénateur de l'Aude [1er octobre 1968] (p. 779). — Répond à la question orale de M. Joseph Raybaud relative à la **construction de l'autoroute Nord de Nice** [29 octobre 1968] (p. 966, 967). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi concernant la reprise par le propriétaire de pièces inhabitées** [7 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1006, 1007). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Garet* (p. 1007) ; Art. 2 *bis* nouveau : *amendement de M. Garet* (p. 1008) ; Art. 3 : *amendement de M. Namy* (ibid.) ; Art. 4 : *amendement de M. Garet* (p. 1009). — Répond aux questions orales de M. Marcel Gargar relatives à la **situation du logement social à la Guadeloupe** [19 novembre 1968] (p. 1095) ; au **régime de l'allocation de logement à la Guadeloupe** (p. 1096). — Est entendu au cours du débat sur le **projet de loi de finances pour 1969** [2 décembre 1968]. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — TOURISME. — Discussion générale (p. 1601 à 1605). — Observations ayant porté notamment sur la politique d'ensemble du tourisme ; l'équipement touristique ; le problème de l'hôtellerie et du tourisme social ; le problème de la propagande et de la publicité. — Répond aux observations présentées notamment sur l'aide aux collectivités locales pour les opérations d'équipement touristique qui ne sont pas subventionnées ; les facilités de transport et les bons d'essence ; l'aménagement d'un plan d'eau à Loches ; l'aménagement de la côte Loire-Gironde ; la situation de l'hôtellerie ; le contrôle des prix ; le « camping sauvage » ; les subventions aux comités régionaux de tourisme ; le tourisme populaire (p. 1607 à 1610). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux voies rapides et complétant le régime de la voirie nationale et locale** [12 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 1957, 1958). — Discussion des articles. — Art. 6 : *amendement de M. Chatelain* (p. 1959) ; Art. 8 : *amendement de M. Bouquerel* : observations sur le deuxième alinéa de ce texte stipulant que les travaux de rétablissement de la desserte seront à la charge de la collectivité publique maîtresse de l'ouvrage (p. 1959).

DEGUISE (M. JEAN) [Aisne].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Question orale :

M. Jean Deguise expose à *M. le ministre des affaires étrangères* qu'un génocide est en cours depuis un an au Biafra. Certaines informations font état du massacre de centaines de milliers d'Ibos. Il lui demande, d'une part, de donner au Sénat des informations exactes sur les massacres et leur importance ; et, d'autre part, il désirerait connaître l'action de la France, et notamment les raisons pour lesquelles aucune position officielle n'a encore été prise par notre pays, alors que sa politique constante, tout particulièrement traduite dans les faits en Afrique depuis 1960, a été de respecter le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes [7 mai 1968] (n° 856). — Réponse [23 juillet 1968] (p. 531, 532).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, à sa **question orale n° 856** (*cf. supra*) [23 juillet 1968] (p. 532). — Intervient dans le débat sur une communication du Gouvernement relative à la **réforme de la région et du Sénat** [18 décembre 1968] (p. 2169 à 2171).

DEHÉ (M. ALFRED) [Nord].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

DELAGNES (M. ROGER) [Bouches-du-Rhône].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code rural et de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole [13 décembre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la réglementation minière en Nouvelle-Calédonie [17 décembre 1968].

Questions orales :

M. Roger Delagnes expose à *M. le ministre de l'équipement et du logement* que la commune de Gignac-la-Nerthe est exactement située sur l'axe de la partie du canal de Rove qui s'est effondrée il y a plusieurs années. Depuis aucun permis de construire n'est plus accordée dans cette commune, le sous-sol risquant lui aussi de s'affaisser. De ce fait l'expansion normale de la commune est compromise et les habitants se sentent sérieusement menacés dans leur existence même. Il lui demande quelles mesures il compte prendre quant à la consolidation de la voûte du canal du Rove, pour remédier aux menaces qui pèsent sur cette commune [25 avril 1968] (n° 851). — Réponse [23 juillet 1968] (p. 531).

M. Roger Delagnes expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* que les grèves qui ont eu lieu en France en mai et en juin ont bloqué l'activité commerciale, notamment dans les communes à vocation touristique ou thermale. Or, les forfaits concernant les taxes sur le chiffre d'affaires et les bénéfices industriels et commerciaux sont fixés en ce moment pour la période biennale 1967-1968. Cette façon de procéder apparaît particulièrement injuste, surtout en ce qui concerne l'année 1968, car nul ne sait si les mois de juillet, août et suivants verront une activité commerciale reprendre normalement. Il lui demande s'il ne serait pas plus équitable de remettre aux premiers mois de 1969 la fixation desdits forfaits, lorsque tous les commerçants et les artisans sauront exactement quel a été le montant de leur chiffre d'affaires pour 1968 [11 juillet 1968] (n° 864). — Réponse [23 juillet 1968] (p. 535).

Interventions :

Intervient dans la discussion de la question orale de M. Courrière relative à la **situation financière des communes à vocation touristique** [17 avril 1968] (p. 127). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean de Lipkowski secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, à ses **questions orales n°s 851 et 864** (cf. *supra*)

[23 juillet 1968] (p. 531, 535). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [2 décembre 1968]. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — TOURISME. — Discussion générale (p. 1605 à 1607 ; p. 1610). — Observations ayant porté notamment sur la politique suivie en matière de tourisme et sur le problème du « camping sauvage ». — **Suite de la discussion** [3 décembre 1968]. — INTERIEUR. — Discussion générale (p. 1692, 1693). — Observations sur le budget des collectivités locales. — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant et complétant le code de l'urbanisme et de l'habitation en ce qui concerne le permis de construire** [18 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2156).

DELORME (M. CLAUDIUS) [Rhône].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [8 octobre 1968].

Donne sa démission de membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [5 novembre 1968].

DERVAUX (Mme RENÉE) [Seine].

Ne s'est pas représentée aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à permettre aux mères de famille exerçant un emploi salarié de déduire, lors du calcul de leur revenu net imposable, le montant des frais résultant de la garde de leurs enfants [14 mai 1968] (n° 157).

DESCOURS DESACRES (M. JACQUES) [Calvados].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'aide à l'investissement [27 septembre 1968].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation [8 octobre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1969 [5 décembre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises [17 décembre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion de la question orale de M. Courrière relative à la **situation financière des communes à vocation touristique** [17 avril 1968] (p. 128). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi tendant à modifier la loi du 9 juillet 1965 relative au recrutement en vue de l'accomplissement du service national** [16 mai 1968]. — Discussion générale (p. 269). — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture**, du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 5-III : *son amendement tendant à une nouvelle rédaction du paragraphe III de cet article afin de fixer le délai dans lequel le conseil de toute communauté pouvant être créé à l'avenir sera susceptible de faire bénéficier les communes de la communauté de ces dispositions* (p. 467, 468) ; *amendement de M. Monichon* (p. 468). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 3 : *amendement de M. Pellenc* (p. 493) ; Art. 17 : *amendements de M. Pellenc relatifs à la taxation des revenus de* 1967 (p. 502). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale** [24 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 2 de l'ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967 : *amendement de M. Soufflet soutenu par M. Carous tendant, pour le 4°, à rétablir le texte initial du Gouvernement* (p. 564, 565) ; Art. 4 : *son amendement tendant à insérer, avant le dernier alinéa de cet article, un nouvel alinéa disposant que : « Lorsque leur mandat arrivera à expiration, le renouvellement des membres du conseil d'administration se fera par voie d'élection »* (p. 565) ; observations sur la demande de vote unique présentée par M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, et sur les amendements qu'il avait déposés (p. 569, 570). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [24 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 601). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale** [25 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967 : *amendement de Mlle Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, tendant à supprimer le chapitre* 1 bis « *Contrôle médical* » *ajouté après l'article* 12 : *observations* (p. 625) ; observations sur le règlement à la suite de la demande de vote bloqué demandée par le Gouvernement (p. 627). — Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [24 octobre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 5 : observations sur la présidence du conseil régional (p. 904) ; Art. 8 *bis* : *amendement de M. André Cornu tendant à substituer le mot « peuvent » au mot « doivent » en ce qui concerne l'entrée dans les conseils d'universités de personnalités extérieures* (p. 912) ; *amendement de M. André Cornu :* observations sur les conseils scientifiques (p. 915). — **Suite de la discussion** [25 octobre 1968]. — Art. 19 *bis :* observations sur l'organisation de l'accueil des étudiants (p. 935). — Intervient, au nom de la commission des finances, dans la discussion de la **proposition de loi tendant à la reconnaissance de la qualité de combattant aux militaires ayant pris part aux combats en Afrique du Nord** [19 novembre 1968]. — Déclare inapplicable l'exception d'irrecevabilité fondée sur l'article 40 de la Constitution, opposée par le Gouvernement aux conclusions du rapport de M. Darou sur cette proposition (p. 1111). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [22 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 2 : observations sur l'amendement de M. Pellenc relatif à la taxation des plus-values immobilières (p. 1183, 1184) ; Art. 17 : observations sur la taxe de circulation sur les viandes (p. 1194) ; Art. 21 : observations sur le fonds de soutien aux hydrocarbures à l'occasion de la discussion de l'amendement de M. Pellenc tendant à la suppression de la majoration de la charge fiscale sur le fuel (p. 1213) ; Art. 22 : *son amendement tendant à ramener au budget général une partie des redevances perçues pour le fonds de soutien aux hydrocarbures* (p. 1215, 1216) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 25 : *amendement de M. Pellenc tendant à réduire de* 910.000 *francs le prélèvement exceptionnel sur les ressources du fonds de soutien aux hydrocarbures* (p. 1218) ; Art. 26 : *amendement de M. Pellenc tendant à supprimer cet article relatif au fonds spécial d'investissement routier* (p. 1218, 1219). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier** [28 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 5 : observations sur le régime financier des collectivités locales (p. 1443). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [29 novembre 1968]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale (p. 1480). — Observations sur les conditions d'attribution des bourses aux enfants des agriculteurs. — Observations sur le ramassage scolaire (p. 1490). — Discussion des articles. — ÉTAT B. — Titre III : observations sur l'union des groupements d'achats publics (p. 1491, 1492). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1968]. — JUSTICE. — Discussion des articles. — Art. 71 : observations sur la mise à la chargé des communes des frais d'établissement des tables décennales d'état civil (p. 1673). — INTÉRIEUR. — Discussion des articles. — Art. 70 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui règle le problème du financement de la formation du personnel communal* (p. 1700, 1701). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1968]. — COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, intervient dans la discussion générale de ce budget (p. 1813, 1814, 1816). — Discussion des articles. — Art. 63 (p. 1817). — ECONOMIE ET FINANCES. — II. — SERVICES FINANCIERS. — Discussion générale (p. 1828). — Observations sur la distribution des postes comptables dans le cadre de la réforme des services des impôts et du Trésor. — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant et complétant le code de l'urbanisme et de l'habitation en ce qui concerne le permis de construire** [18 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2155, 2156). — Discussion des articles. — Art. 2 (p. 2163). — Prend part au débat sur une communication du Gouvernement relative à la **réforme de la région et du Sénat** [18 décembre 1968] (p. 2166 à 2168). — Explique son vote sur le **projet de loi,** discuté en **nouvelle lecture, portant régime fiscal de certains investissements en Nouvelle-Calédonie** [20 décembre 1968] (p. 2238).

DESSEIGNE (M. HENRI) [Loire].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

DIENESCH (Mlle MARIE-MADELEINE). **Secrétaire d'Etat aux affaires sociales** (cabinet de M. Maurice Couve de Murville des 10 et 12 juillet 1968).

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif au port de Paris** [25 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à une nouvelle rédaction de cet article qui précise les conditions dans lesquelles seront fixées les limites de la circonscription du port autonome de Paris* (p. 612) ; Art. 3 : *son amendement tendant à préciser certaines dispositions de cet article* (p. 613) ; Art. 5 : *son amendement rédactionnel* (p. 614) ; Art. 8 : *amendement de M. Bertaud* (p. 615) ; Art. 12 : *son amendement tendant, après le mot : « d'office » à insérer la disposition suivante : « le conseil d'administration entendu »* (p. 616) ; Art. 14 : *son amendement tendant à une rédaction plus précise de cet article et à stipuler notamment que le délai entre la parution du décret et l'entrée en vigueur de la loi sera inférieur à trois mois* (p. 617) ; à la suite de l'adoption de ce projet de loi, remercie le Sénat de l'excellent travail qui a permis d'aboutir rapidement à des conclusions satisfaisantes (*ibid.*). — Intervient dans la discussion, *en* **troisième lecture,** du **projet de loi relatif aux forclusions encourues du fait des événements de mai et juin 1968 et prorogeant divers délais** [25 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 8 *bis : amendements de M. Dailly* (p. 618) ; — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale** [25 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 2 de l'ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967 : *son amendement tendant à rétablir le 4° de cet article concernant la question du contrôle médical* (p. 623, 624) ; répond à M. Dailly (p. 624) ; Art. 10 : *son amendement tendant à préciser au 2e alinéa que le ministre pourra autoriser d'autres associations à siéger dans les conseils d'administration des caisses primaires régionales par arrêté et non par décret* (p. 624) ; *son amendement tendant à supprimer le chapitre* 1 bis *« contrôle médical » ajouté après l'article* 12, *conséquence de l'adoption de l'amendement à l'article* 2 *de l'ordonnance* (p. 625) ; Art. 15 : *son amendement de coordination* (*ibid.*) ; Art. 41 : *son amendement tendant à préciser la rédaction de cet article* (p. 626) ; Art. 49 : *son amendement tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif au fonctionnement de l'agence centrale des organismes de sécurité sociale* (*ibid.*) ; demande au Sénat de se prononcer par un seul vote sur les amendements et les articles qui restent en discussion (p. 627) ; Art. 64-2 : *amendement de M. Soufflet* (p. 628). — Ordonnance n° 67-707 du 21 août 1967. — Art. 2 : *son amendement rédactionnel* (*ibid.*). — **Discussion de ce projet, en nouvelle lecture.** — Demande au Sénat de se prononcer par un seul vote sur le projet portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale dans le texte voté par l'Assemblée nationale (p. 631). — Répond à la question orale de M. Guy Schmaus concernant l'**exercice des droits syndicaux dans une entreprise de construction automobile** [19 novembre 1968] (p. 1097, 1099). — Prend la parole dans le débat sur le **projet de loi de finances pour 1969** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES SOCIALES. — Discussion générale (p. 1330, 1335 à 1339). Son exposé sur la politique sociale menée par le Gouvernement.

DILIGENT (M. ANDRÉ) [Nord].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation [8 octobre 1968].

Est élu juge suppléant de la Haute Cour de justice [5 décembre 1968].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission de contrôle chargée d'examiner les problèmes posés par l'accomplissement des missions propres à l'office de radiodiffusion-télévision française [17 avril 1968] (n° 118).

Question orale :

M. André Diligent rappelle à *M. le ministre de l'équipement et du logement*, que le 6 février 1964, les gouvernements français et britannique signèrent un accord aux termes duquel la décision de principe était prise de procéder à la construction d'un tunnel sous la Manche ; que par la suite, lors de différentes recontres franco-britannique, cette décision fut confirmée, mais que la date à laquelle devait être envisagé le début des travaux fut plusieurs fois reportée afin de résoudre les problèmes d'ordre juridique, financier, économique, posés à ce sujet ; qu'en 1967, un communiqué simultané des ministres français et britanniques compétents faisait connaître les noms des sociétés et groupements invités à soumettre des propositions de financement, propositions qui devaient être remises avant le 15 juillet 1967 ; que néanmoins, depuis cette époque, des décisions nouvelles sont toujours attendues. Il lui demande : 1° quelles sont les dernières décisions prises à ce sujet par les gouvernements français et britannique ? 2° s'il est maintenant en mesure de donner le calendrier des différentes opérations à entreprendre avant la mise en chantier du tunnel 3° s'il peut annoncer la date à laquelle commenceront les travaux et le temps envisagé pour les mener à bonne fin ; 4° quelle sera l'importance des travaux d'infrastructure et des équipements complémentaires nécessités par cette réalisation dans les grandes zones d'accès et de dégagement du futur tunnel ; 5° dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, si des études ont été entreprises pour mesurer le développement économique qu'entraînera cet ouvrage [23 octobre 1968] (n° 881). — Réponse [5 novembre 1968] (p. 988, 989).

Question orale avec débat :

M. André Diligent signale à *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information*, que la publicité de marques est effectivement introduite sur les écrans de la première chaîne de la télévision depuis le début de ce mois. Il lui rappelle qu'à de nombreuses reprises, ses prédécesseurs avaient promis d'engager, devant chaque Assemblée, un débat sur ce problème avant d'arrêter leur décision. Il lui demande : 1° quel sera le statut de l'organisme de régie à qui va être confié le choix des émissions publicitaires ; 2° Quels vont être les critères qui détermineront, dans l'avenir, ce choix ; 3° comment sera déterminé le prix de ces émissions ; 4° quelles garanties seront prises pour protéger la qualité de l'ensemble des programmes et limiter la durée des émissions publicitaires ; 5° quels seront, compte tenu des prescriptions du traité de Rome, les droits d'accès aux antennes des entreprises étrangères installées en France et au-delà des frontières ; 6° quels effets sont attendus sur la situation financière de la presse ; 7° s'il confirme qu'il n'y aura pas d'émissions publicitaires sur la deuxième chaîne et dans les stations régionales ; 8° si des émissions publicitaires sont prévues sur France-Inter [15 octobre 1968]. — Réponse [5 novembre 1968] (p. 989 à 994).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jean Chamant, ministre des transports, à sa **question orale n° 881** (*cf. supra*) [5 novembre 1968] (p. 988, 989). — Prend la parole au cours du débat sur sa question orale concernant la **publicité à la télévision** [5 novembre 1968] (p. 989 à 991). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [4 décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — X. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN. — Discussion générale (p. 1781). — Observations sur la nécessité d'une politique industrielle commune entre les Six. — **Suite de la discussion** [5 décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE (*suite*). — II. — INFORMATION. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, intervient dans la discussion générale de ce budget (p. 1791 à 1793). — Observations ayant porté notamment sur la situation de la presse. — Discussion des articles. — Art. 72 *bis* nouveau : *son amendement tendant à insérer cet article stipulant que « Le Gouvernement devra, avant le 1er mars* 1969, *procéder à la constitution d'une commission chargée d'examiner les problèmes posés par la constitution des sociétés de rédacteurs »* (p. 1797). — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE. — Discussion générale (p. 1799 à 1801). — Observations ayant porté notamment sur la publicité ; les grèves et les licenciements. — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Dailly relative à l'**accomplissement des missions propres à l'Office de radiodiffusion-télévision française** [10 décembre 1968] (p. 1888 à 1890, 1893). — Intervient dans le débat sur une communication du Gouvernement relative à la **réforme de la région et du Sénat** [18 décembre 1968] (p. 2177, 2178).

DRIANT (M. PAUL) [Moselle].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [8 octobre 1968].

Intervention :

Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [2 décembre 1968]. — AGRICULTURE. — Discussion générale (p. 1616 à 1618). — Observations ayant porté notamment sur l'enseignement agricole ; la recherche dans le domaine de l'élevage ; la production du lait ; la création du fonds d'action sociale et de rénovation rurale ; la création d'emplois ruraux non agricoles.

DUBOIS (M. EMILE) [Nord].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

DUBOIS (M. HECTOR) [Oise].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du plan [8 octobre 1968].

DUCHET (M. ROGER) [Côte-d'Or].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

DUCLOS (M. JACQUES) [Seine-Saint-Denis]).

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à l'amnistie des infractions pénales commises à l'occasion des événements survenus dans l'Université [9 mai 1968] (n° 147).

Proposition de loi tendant à fixer à 18 ans l'âge de la majorité civile et de la majorité électorale [14 mai 1968] (n° 152).

Proposition de loi tendant à promouvoir une réforme démocratique de la fiscalité [14 mai 1968] (n° 154).

Proposition de loi tendant à promouvoir une politique sociale du logement [14 mai 1968] (n° 155).

Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête parlementaire sur la crise de l'Université et les événements survenus à Paris en mai 1968 [16 mai 1968] (n° 167).

Proposition de loi instituant une allocation en faveur des jeunes demandeurs d'un premier emploi et maintenant leurs droits au titre des allocations familiales et de la sécurité sociale [26 novembre 1968] (n° 61).

Questions orales :

M. Jacques Duclos attire l'attention de *M. le ministre de l'industrie* sur la menace qui pèse actuellement sur le personnel de l'entreprise Sud-Aviation de La Courneuve (950 personnes).

Il lui rappelle que, du fait du refus du Gouvernement de financer un programme aéronautique valable, celle-ci traverse une crise grave.

En raison de cette situation, des pressions sont exercées sur les 140 licenciés du bureau d'études de l'usine de La Courneuve en vue de leur faire accepter déplacement et mutations.

Cette situation est d'autant plus sérieuse que la disparition de Sud-Aviation dans cette localité viendrait encore accroître le nombre des chômeurs dans le département de la Seine-Saint-Denis qui, en nombre de chômeurs, se situe en troisième position après le Nord et le Pas-de-Calais.

En conséquence, il lui demande ce qu'il compte faire pour que soient attribués en priorité aux entreprises nationalisées des crédits qui leur permettraient d'assurer le plein emploi de leur personnel, et quelles mesures il compte prendre pour le maintien en activité de cette usine [17 avril 1968] (n° 842). — Réponse [23 avril 1968] (p. 158, 159, 160).

M. Jacques Duclos rappelle à *M. le ministre des affaires sociales* que le problème de l'emploi se pose avec une acuité sans cesse accrue devant les travailleurs de France et devant un grand nombre de jeunes qui sont chômeurs avant d'avoir travaillé. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour interdire les licenciements sans reclassement préalable et pour assurer le plein emploi [23 avril 1968] (n° 845). — Réponse [14 mai 1968] (p. 248, 249, 250, 251).

M. Jacques Duclos expose à *M. le ministre des affaires sociales* que par lettre officielle de son ministère, la direction d'établissements fabricant des composants électroniques à Montreuil, et occupant 500 travailleurs, a été autorisée à licencier un militant de la C. G. T., représentant officiel au comité d'établissement. Il s'agit là d'une entreprise qui ne recule devant aucun moyen pour s'opposer à l'activité syndicale qui est pourtant légale, et c'est pour cela qu'elle s'est attaquée à ce militant de la C. G. T. Par deux fois la direction s'était vu refuser l'autorisation de licenciement qu'elle sollicitait. L'inspecteur du travail et le directeur départemental de la main-d'œuvre avaient refusé le licenciement. Après enquête, ils avaient considéré que les prétextes invoqués par la direction n'étaient pas valables pour les deux demandes d'autorisation. Dans de telles conditions, l'autorisation de licenciement accordée par décision ministérielle est considérée par les travailleurs, et non sans raison, comme constituant une violation de la loi sur la protection des élus, des ouvriers et des représentants syndicaux. Au surplus, trois autres travailleurs, parce qu'ils défendaient leurs revendications par des moyens légaux, dont le refus collectif de faire, et eux seuls, des heures supplémentaires alors que l'horaire était pour tout l'atelier diminué, ont été licenciés arbitrairement. Il découle de ces faits que la direction s'oppose farouchement à l'activité syndicale, car c'est par elle que s'exprime, soutenue par les travailleurs, l'opposition aux licenciements et à la lutte pour la satisfaction des revendications. Compte tenu de cet ensemble de faits, il lui demande : si c'est à la suite de son intervention personnelle ou du fait de l'intervention de ses services que l'autorisation de licenciement a été accordée ; s'il ne pense pas que son rôle est de prendre des mesures afin d'empêcher des illégalités au lieu de les couvrir ; ce qu'il compte faire pour rappeler la direction des établissements intéressés au respect de la loi en réintégrant les travailleurs licenciés [25 avril 1968] (n° 846). — Réponse [14 mai 1968] (p. 251, 252, 253).

Questions orales avec débat :

M. Jacques Duclos rappelle à *M. le Premier ministre* que le problème de l'emploi se pose avec une acuité sans cesse accrue devant les travailleurs de France et devant un grand nombre de jeunes qui sont chômeurs avant d'avoir travaillé.

Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour interdire les licenciements sans reclassement préalable et pour assurer le plein emploi [17 avril 1968]. — Transformée en question orale sans débat [23 avril 1968].

M. Jacques Duclos rappelle à *M. le Premier ministre* que depuis la Révolution française qui mit fin à l'absolutisme royal, l'impôt, pour être légal, doit avoir été consenti par les représentants du peuple, et lui demande s'il est exact que le Gouvernement envisagerait, dans son projet de réorganisation des régions, de doter du droit de voter l'impôt des conseils régionaux n'émanant pas exclusivement du suffrage universel, ce qui constituerait une violation délibérée de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen à laquelle l'actuelle Constitution proclame son attachement [27 septembre 1968]. — Réponse [29 octobre 1968] (p. 969 à 974).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. André Bettencourt, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, à sa **question orale n° 842** (*cf. supra*) [23 avril 1968] (p. 159, 160). — Est entendu lors de la réponse de M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, à ses **questions orales n°s 845 et 846** (*cf. supra*) [14 mai 1968] (p. 249, 250, 251, 252, 253). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [21 mai 1968]. — Discussion générale (p. 285). — Prend la parole dans le **débat sur une déclaration du Gouvernement lue au Sénat le 17 juillet 1968** [18 juillet 1968] (p. 429 à 431). — Est entendu au cours du débat sur sa **question orale relative à la réforme régionale** [29 octobre 1968] (p. 969 à 974). — Prend part à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [21 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1162 à 1165). — Observations ayant porté notamment sur la situation de l'emploi, les prix et la fiscalité. — Prend part à la discussion du **projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier** [28 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1422 à 1424). — Observations sur la crise monétaire et sur les mesures fiscales envisagées. — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [4 décembre 1968]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Discussion générale (p. 1741 à 1743). — Observations sur la politique extérieure de la France (problèmes européens ; situation au Viet-Nam ; problèmes du Moyen-Orient et de la Méditerranée). — Prend part au débat sur une communication du Gouvernement relative à la **réforme de la région et du Sénat** [16 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2036 à 2040). — Intervient dans la discussion des **conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat** [19 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2216).

DUFEU (M. BAPTISTE) [Isère].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

DULIN (M. ANDRÉ) [Charente-Maritime].

Est nommé représentant du Sénat au sein de la commission plénière de la caisse nationale de crédit agricole, en application du décret n° 49-1310 du 12 septembre 1949 [25 avril 1968].

Est nommé vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [8 octobre 1968].

Est nommé membre titutaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1969 (5 décembre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises [17 décembre 1968].

Questions orales :

M. André Dulin demande à *M. le ministre de l'économie et des finances :* 1° les raisons de l'échec de la conférence de New Delhi ; 2° quelles ont été les propositions françaises présentées à cette conférence en vue d'aider les pays en voie de développement [17 avril 1968] (n° 841). — Réponse [7 mai 1968] (p. 203, 204).

M. André Dulin expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* que dans le cadre du travail de préparation des règlements communautaires sur le lait et les produits laitiers, il a eu l'occasion de poser plusieurs questions écrites au Parlement européen ayant pour but de préciser certains points restés incertains de la situation laitière, en particulier sur le plan statistique. Certaines orientations lui paraissaient être prises sans qu'une connaissance suffisamment complète du problème ait été obtenue. Or, il a eu la pénible surprise de constater que la France était le seul pays qui, sur le plan statistique, malgré l'existence de l'I. N. S. E. E. et depuis de nombreuses années qu'existent des régions de programme, était incapable de fournir des renseignements tant sur la production que sur les prix et les revenus laitiers par groupe de départements. En conséquence, il lui demande si une politique agricole peut être raisonnablement élaborée en l'absence de telles données statistiques, et quand des mesures seront prises pour remédier à cet état de choses [11 juillet 1968] (n° 865). — Réponse [23 juillet 1968] (p. 535).

M. André Dulin expose à *M. le ministre de l'agriculture* que la commission des comptes de l'agriculture à l'occasion de sa réunion du 10 mai 1968, a fait état de l'augmentation globale du revenu agricole. Cette augmentation ne semblant pas être le fait de toutes les régions, il paraît indispensable, dans l'état actuel de la situation agricole et dans l'incertitude qui règne quant à la nature de la politique agricole qui sera adoptée, de connaître beaucoup plus sérieusement la situation exacte par production et surtout par région. Afin d'adopter, avec une vue réaliste du problème, les mesures purement nationales d'adaptation aux règlements communautaires, il lui demande de lui faire connaître la situation du revenu agricole par régions de programme et selon les productions de chacune de ces régions [11 juillet 1968] (n° 866). — Réponse [23 juillet 1968] (p. 537, 538).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, chargé des problèmes de l'emploi, à sa **question orale n° 841** (cf. *supra*) [7 mai 1968] (p. 203, 204). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 480) ; observations sur le marché du lait (p. 491). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, à ses **questions orales n°s 865 et 866** (cf. *supra*) (p. 535, 538). — Intervient dans la discussion de la question orale de M. Jacques Masteau relative à **l'aménagement des régions du Centre-Ouest, en particulier de la région Poitou-Charente** [23 juillet 1968] (p. 541) ; (p. 542, 544). — Explique son vote sur le **projet de loi sur l'aide à l'investissement** [27 septembre 1968] (p. 702). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant règlement définitif du budget de 1966** [7 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1012). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion des articles. — Observations sur la restauration des églises de Saintonge et sur les maisons de la culture (p. 1323). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1968]. — DÉPENSES MILITAIRES. — SERVICES DES ESSENCES ET DES POUDRES. — Discussion générale (p. 1518). — Observations sur la possibilité de vendre, au profit de l'armée, nos excédents de beurre (p. 1518). — Discussion des articles. — Art. 34 : observations sur la reconversion de l'usine de Sud-Aviation de Rochefort (p. 1535). — **Suite de la discussion** [1er décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — III. — JEUNESSE ET SPORTS. — Discussion générale (p. 1549) ; observations sur la suppression de la participation de l'Etat aux dépenses départementales d'éducation physique. — **Suite de la discussion** [2 décembre 1968]. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — TOURISME. — Discussion générale. — Observations sur l'attribution du taux préférentiel aux restaurants touristiques (p. 1604) ; observations sur l'aménagement de la côte Loire-Gironde (p. 1608). — AGRICULTURE. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole et soutien des marchés agricoles français F. E. O. G. A.), intervient dans la discussion générale de ce budget (p. 1618 à 1622) ; son exposé sur les échanges agricoles entre la France et ses partenaires de la Communauté économique européenne, le fonctionnement du F. E. O. G. A. et sa participation au développement et au soutien de notre agriculture, en liaison avec le F. O. R. M. A. (Fonds d'organisation et de régularisation des marchés agricoles) ; ses observations sur le marché du porc ; la production laitière et les excédents laitiers. — **Suite de la discussion** [12 décembre 1968]. — Explique son vote sur les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire (p. 1954, 1955). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi relative à l'institution du paiement du lait en fonction de sa composition et de sa qualité biologique** [20 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2275).

DUMAS (M. PIERRE), **Secrétaire d'Etat au tourisme** (4e cabinet de M. Georges Pompidou des 6 et 7 avril 1967).

Associe le Gouvernement à l'hommage rendu par M. Gaston Monnerville, président du Sénat, à la mémoire de M. Marcel Audy, sénateur de la Corrèze [2 avril 1968] (p. 104). — Est entendu au cours du débat sur les questions orales de MM. Marcilhacy, Cogniot et Champeix relatives à la **crise dans l'université** [28 mai 1968] (p. 324, 325).

Secrétaire d'Etat aux affaires sociales (cabinet de M. Maurice Couve de Murville des 10 et 12 juillet 1968).

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi tendant à modifier l'article L. 266 du code de la sécurité sociale, complété par l'article 9 de l'ordonnance n° 67-707 du 21 août 1967, relatif aux prix de vente des médicaments** [16 juillet 1968]. Discussion générale (p. 380). — Donne lecture du discours prononcé par M. le Premier ministre devant l'Assemblée nationale [17 juillet 1968] (p. 389 à 392). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant notification des ordonnances relatives à la sécurité sociale** [23 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 551, 552). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Darras demandant l'abrogation de ces ordonnances relatives à la sécurité sociale* (p. 553). — **Suite de la discussion** [24 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : observations (p. 562) ; *amendement de M. Hector Viron* (p. 563) ; Art. 2 de l'ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967 : *amendement de M. Soufflet soutenu par M. Carous tendant, pour le 4°, à rétablir le texte initial du Gouvernement* (p. 563, 564) ; Art. 4 : *amendement de M. Viron tendant à prévoir l'élection du conseil d'administration de la caisse nationale dans les conditions fixées par la loi du 30 octobre 1946* (p. 565) ; Art. 6 : *amendement de M. Viron relatif au rétablissement des élections pour l'ensemble de la représentation aux caisses d'assurances sociales* (p. 566) ; Art. 8 : *amendement de M. Viron tendant à l'élection des conseils d'administration des caisses primaires* (p. 566) ; présente ses observations sur les amendements déposés qui bouleversent l'économie des réformes réalisées par les ordonnances sur la sécurité sociale ; en conséquence, demande au Sénat de se prononcer par un seul vote sur les dispositions tendant à ratifier les ordonnances n° 67-706, 67-707, 67-708 et 67-709 dans le texte voté par l'Assemblée nationale à l'exclusion de tous amendements ou dispositions additionnelles (p. 567, 568, 569) ; sur l'ensemble (p. 571). — Prend part à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES SOCIALES. — Discussion générale (p. 1339 à 1342). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi tendant à modifier l'ordonnance du 13 juillet 1967 créant une agence nationale pour l'emploi** [11 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 1921). — Discussion des articles. Art. 1er : *amendement de M. Blanchet* (p. 1922) ; Art. 2 : *amendement de M. Blanchet tendant à une nouvelle rédaction du cinquième alinéa de cet article, alinéa réglementant la publication de toute offre et de*

toute demande d'emploi dans la presse (p. 1922, 1923) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le paragraphe 1° de l'amendement de M. Blanchet : « 1° La mention d'une limite d'âge supérieure exigée du postulant à un emploi soumis aux dispositions du code du travail. Toutefois cette interdiction ne concerne pas les offres qui fixent des conditions d'âge imposées par les textes législatifs et réglementaires »* (p. 1923) ; Art. 3 nouveau : *amendement de M. Blanchet tendant à insérer cet article relatif aux contrats de formation ou de perfectionnement professionnel par correspondance* (p. 1924). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi relative au placement des artistes du spectacle** [11 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Terré tendant à assimiler les mannequins aux artistes du spectacle* (p. 1925, 1926) ; *amendement de M. Louis Gros* (p. 1926). — Art. 7 : *amendement de M. Terré tendant à subordonner le transfert des agences et la création des succursales et bureaux à une autorisation préalable* (p. 1928) ; Art. 12 : *amendement de M. Terré* (p. 1930) ; *amendement de M. Louis Gros tendant à préciser que les infractions aux dispositions mentionnées dans cet article sont punies de peines contraventionnelles fixées par décret* (p. 1931). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle** [19 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 9 : *amendement de M. Romaine* (p. 2246) ; Art. 11 : *amendement de M. Romaine ;* observations (p. 2247, 2248) ; *amendement de M. Aubry ;* le déclare irrecevable (*ibid.*).

DURAND (M. CHARLES) [Cher].

Nommé secrétaire du Sénat [4 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Question orale :

M. Charles Durand expose à *M. le ministre de l'agriculture* que les conditions dans lesquelles l'indemnité viagère de départ est attribuée étant modifiées fréquemment, les agriculteurs ont quelque peine à connaître leurs droits. Il souligne qu'à l'origine, les exploitants propriétaires devaient, pour percevoir l'indemnité viagère de départ, faire une donation partage à leurs enfants qui désiraient prendre leur succession. Cette clause ayant été abolie par un décret du 28 avril, il en résulte que ceux qui n'avaient pu faire cette donation pour des raisons familiales sont lésés. Il lui demande donc : 1° qu'une remise en ordre permette une meilleure compréhension de la loi ; 2° que les propriétaires exploitants ayant cédé à leurs enfants avant le 28 avril puissent retrouver leurs droits à l'indemnité viagère de départ à partir de cette date [7 novembre 1968] (n° 836). — Réponse [19 novembre 1968] (p. 1091).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [24 octobre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 6 : explique son vote sur l'amendement de Mme Goutmann (p. 908). — Est entendu lors de la réponse de M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture, à sa **question orale n° 836** (*cf. supra*) [19 novembre 1968] (p. 1091).

DURAND (M. HUBERT) [Vendée].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

DURAND (M. YVES) [Vendée].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation [8 octobre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises [17 décembre 1968].

Interventions :

Intervient, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [27 novembre 1968]. — LÉGION D'HONNEUR ET ORDRE DE LA LIBÉRATION. — Discussion générale (p. 1392, 1393). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1968]. — MONNAIES ET MÉDAILLES. — Discussion générale (p. 1832, 1833).

DURIEUX (M. EMILE) [Pas-de-Calais].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code rural et de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole [13 décembre 1968].

Questions orales :

M. Emile Durieux expose à *M. le ministre de l'intérieur* que la pratique des collectes dans les rues et dans les lieux publics tend à devenir une habitude de plus en plus fréquente : que, s'il convient de rendre hommage à ceux ou celles qui acceptent de tendre la main pour de nobles causes, il n'en est pas moins regrettable de constater que dans une trop large mesure on doive compter sur l'esprit de solidarité de certains, généralement les mêmes, pour financer des œuvres, des recherches ou des équipements dont l'objet est d'intérêt général, et dont les charges devraient incontestablement être supportées par la collectivité, ce qui, bien entendu, ne saurait enlever à ceux qui le désireraient, la possibilité d'aider les œuvres de leur choix et de répondre à quelques collectes devenues traditionnelles et qu'il ne saurait être question de supprimer. Il lui demande : 1° s'il ne considère pas comme excessif et regrettable qu'en ce qui concerne un aspect particulier de la sécurité des individus ou en soit réduit, comme c'est le cas actuellement, à mettre en vente par le canal des débits de tabac, un timbre spécial dont le produit de la recette sera destiné à l'installation de postes téléphoniques d'appel d'urgence, lesquels, comme chacun le sait, sont hélas trop peu nombreux sur nos routes et en particulier sur nos grands axes routiers ; 2° s'il ne considère pas qu'il y a là quelque chose d'anormal dans un pays où le prix de l'essence étant, du fait des taxes, le plus élevé du monde, devrait permettre un meilleur équipement routier et, par voie de conséquence, une sécurité qui trop souvent fait défaut ; 3° quelle est la part prise par l'Etat dans l'installation des postes d'appel d'urgence actuellement en service ainsi que le nombre de ceux-ci [25 avril 1968] (n° 848). — Réponse [7 mai 1968] (p. 205, 206).

M. Emile Durieux expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* que depuis 1958 la situation de l'agriculture n'a cessé de se détériorer en particulier du fait de la marge toujours plus étroite existant entre les dépenses de production sans cesse accrues et les prix de vente des produits de moins en moins rémunérateurs ; que les hausses qui viennent d'être décidées ou approuvées par le Gouvernement (hausses dépassant parfois 25 p. 100) vont encore aggraver cette situation en augmentant sensiblement les frais de production. Il lui demande quelles dispositions il a envisagées, quelles mesures il compte prendre pour permettre à l'agriculture de faire face aux conditions insupportables qui lui sont imposées [11 juillet 1968] (n° 867). — Réponse [23 juillet 1968] (p 535, 536).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, chargé des problèmes de l'emploi, à sa **question orale n° 848** (*cf. supra*) [7 mai 1968] (p. 205, 206). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, à sa **question orale n° 868** (*cf. supra*) [23 juillet 1968] (p. 536, 537). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [22 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 7 : observations sur l'augmentation des droits de succession envisagée par le Gouvernement (p. 1186, 1187, 1188) ; Art. 15 : observations sur l'institution d'un droit sur la bière (p. 1191). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1968]. — DÉPENSES MILITAIRES. — SERVICES DES ESSENCES ET DES POUDRES. — Discussion des articles. — Art. 34 : observations sur les permissions agricoles (p. 1534) — **Suite de la discussion** [2 décembre 1968]. — AGRICULTURE. — Discussion générale (p. 1624, 1625). — Observations sur la politique agricole suivie par le Gouvernement et sur la situation des paysans.

DUVAL (M. FRANÇOIS) [Martinique].

Elu Sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du plan [8 octobre 1968].

Interventions :

Prend part à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [1er décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — IV. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale (p. 1563, 1564). — Observations ayant porté notamment sur la crise sucrière ; la restructuration des usines ; la régionalisation.

DUVILLARD (M. HENRI), **ministre des anciens combattants et victimes de guerre** (Cabinet de M. Maurice Couve de Murville des 10 et 12 juillet 1968).

Intervient dans la discussion du **projet de loi portant ratification du décret du 31 juillet 1968 modifiant le décret du 11 mai 1966 qui a fixé le régime douanier applicable à certains produits originaires et en provenance de Tunisie** [14 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1076). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi tendant à la reconnaissance de la qualité de combattant aux militaires ayant pris part aux combats en Afrique du Nord** [14 novembre 1968]). — Discussion générale (p. 1077) ; en vertu de l'article 40 de la Constitution invoque l'exception d'irrecevabilité contre cette proposition de loi (p. 1079). — **Suite de la discussion** [19 novembre 1968]. — la commission des finances ayant écarté l'irrecevabilité tirée de l'article 40 de la Constitution, soulève une seconde irrecevabilité tirée des dispositions de l'article 41 de la Constitution d'après lesquelles « s'il apparaît au cours de la procédure législative qu'une proposition ou un amendement n'est pas du domaine de la loi... » le Gouvernement peut opposer l'irrecevabilité (p. 1111, 1112). — Prend part à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [25 novembre 1968]. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale (p. 1260 à 1262) ; (p. 1264) ; répond aux observations présentées (p. 1271 à 1277). — Discussion des articles. — Art. 62 : *oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement de Mme Cardot tendant à supprimer, sans limitation de durée, toutes les forclusions* (p. 1277). — Intervient dans la suite de la discussion de la **proposition de loi tendant à la reconnaissance de la qualité de combattant aux militaires ayant pris part aux combats en Afrique du Nord** [11 décembre 1968] (p. 1933, 1934).

E

ERRECART (M. JEAN) [Basses-Pyrénées].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [28 novembre 1968]. — EQUIPEMENT (*travaux publics, routes, voies navigables, ports*). — Discussion générale (p. 1410, 1411). — Observations ayant porté notamment sur le recrutement du personnel ; le tracé du projet de construction de l'autoroute de la côte basque ; la liaison Pampelune—Bayonne.

ESSEUL (M. FERNAND) [Maine-et-Loire].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Est élu juge suppléant de la Haute Cour de justice [5 décembre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [17 décembre 1968].

ESTEVE (M. YVES) [Ille-et-Vilaine].

Donne sa démission de membre de la commission des affaires culturelles [17 avril 1968].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [17 avril 1968].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [8 octobre 1968].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à modifier l'article L. 285 du code électoral [17 octobre 1968] (N° 7).

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [27 novembre 1968]. — TRANSPORTS. — II. — AVIATION CIVILE. — Discussion générale (p. 1382). — Observations ayant porté notamment sur les conséquences de la convention passée entre Air Inter et diverses collectivités locales d'Ille-et-Vilaine.

F

FAURE (M. EDGAR), **ministre de l'éducation nationale** (cabinet de M. Maurice Couve de Murville des 10 et 12 juillet 1968).

Prend la parole au cours du débat sur le **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [23 octobre 1968]. — Discussion générale : répond à M. Georges Cogniot (p. 856), répond à M. Armengaud (p. 862) ; répond à M. Tailhades (p. 865) ; répond à M. Jacques Henriet (p. 868). — **Suite de la discussion** [24 octobre 1968] : répond à M. Adolphe Chauvin (p. 882) ; répond à M. Pinton (p. 884) ; son exposé sur ce projet (p. 885 à 895). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement rédactionnel de M. André Cornu* (p. 895) ; *amendement de M. André Cornu tendant à une nouvelle rédaction de l'alinéa 2 de cet article* (p. 896) ; *amendement de M. Léon Rogé* (*ibid.*) ; *amendement de M. André Cornu au cinquième alinéa* (p. 897) ; *amendement de M. André Cornu tendant à une nouvelle rédaction du sixième alinéa concernant la formation des maîtres de l'éducation nationale* (*ibid.*) ; *amendements de MM. Cornu et Lalloy tendant à insérer, entre le sixième et le septième alinéa de cet article, un nouvel alinéa stipulant que l'enseignement supérieur doit être ouvert aux anciens étudiants ainsi qu'aux personnes qui n'ont pas eu la possibilité de poursuivre des études* (p. 897) ; *amendement de M. André Cornu tendant à une nouvelle rédaction du début du huitième alinéa de cet article* (p. 898) ; *amendement de M. Lamousse tendant à compléter la loi d'orientation de l'enseignement supérieur par le dépôt, avant la clôture de la présente session, d'un projet de loi instituant une allocation d'études* (p. 898) ; demande d'application de l'article 40 à cet article (*ibid.*) ; Art. 3 *bis* : *amendement de M. Lamousse concernant l'attribution de fonds d'origine publique* (p. 900) ; Art. 4 : *amendement de M. Golvan, soutenu par M. Fleury, relatif à l'enseignement de la médecine* (p. 901) ; *amendement de M. André Cornu* (*ibid.*) ; Art. 5 : *amendement de M. André Cornu tendant à insérer un nouvel alinéa, entre le premier et le deuxième alinéa de cet article, stipulant que le « conseil général est présidé par un enseignant élu parmi ceux de ses membres qui ont le rang de professeur ou de maître de conférence »* (p. 902) ; *amendements de MM. André Cornu et Jacques Henriet relatifs au mode de représentation des personalités extérieures faisant partie du conseil régional* (p. 903) ; *son amendement tendant, à la fin du cinquième alinéa, à préciser que les conseils régionaux donnent éventuellement leur avis sur la répartition des crédits affectés aux universités* (p. 904) ; répond à M. Descours-Desacres et à M. Maurice Coutrot (présidence du conseil régional) (p. 904, 905) ; Art. 6 : *amendement de M. André Cornu tendant, au premier alinéa, à retirer la présidence du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, au ministre de l'éducation nationale* (p. 905, 906) ; répond à M. Caillavet (*ibid.*) ; *amendement de M. Henriet* (*ibid.*) ; *amendement de Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant à prévoir une représentation parlementaire et une représentation syndicale au conseil national de l'enseignement supérieur et amendement de M. Cornu tendant à prévoir une représentation syndicale* (p. 907, 908) ; Art. 8 : *amendement de M. Henriet tendant à préciser que les établissements publics à caractère scientifique et culturel sont administrés par un conseil élu et dirigés par un président ou un doyen élu par ce conseil* (p. 909) ; *amendement de M. André Cornu* (p. 910) ; Art. 8 *bis nouveau* : *amendement de M. André Cornu tendant à dire que les statuts « peuvent » et non plus « doivent » prévoir la participation de personnes extérieures dans les conseils d'universités* (p. 911) ; *amendement de M. Fleury tendant à reprendre, au deuxième alinéa, la phrase du Gouvernement, à savoir que « la représentation des enseignants doit être au moins égale à celle des étudiants dans les organismes mixtes, conseils et autres organismes où ils sont associés »* (p. 913, 914) ; *amendement de M. Henriet tendant à insérer un nouvel alinéa définissant le terme « enseignant »*

(p. 914) ; *amendement de M. André Cornu* (p. 915) ; *amendement de M. André Cornu tendant à une nouvelle rédaction du dernier alinéa de cet article* (p. 915) ; observations sur ce dernier alinéa (p. 915, 916) ; Art. 9 : *amendement de M. André Cornu tendant à préciser la périodicité des élections au conseil de l'Université* (p. 916) ; *amendement de M. André Cornu relatif aux conditions dans lesquelles les étudiants seront admis à voter par procuration* (p. 916, 917) ; *amendement de Mme Goutmann* (p. 917) ; répond à M. Georges Rougeron (mode de notation) (p. 918) ; *amendement de M. Henriet* (p. 919) ; *amendement de M. Henriet, au quatrième alinéa, tendant à préciser que ne sont électeurs et éligibles que les étudiants étrangers provenant de pays avec lesquels existent des accords de réciprocité* (p. 919). — **Suite de la discussion** [25 octobre 1968]. — Après l'article 13 : *amendement de M. Henriet* (p. 927) ; Art. 14 : *amendement de M. Golvan, soutenu par M. Fleury* (*ibid.*) ; Art. 15 : *amendement de M. André Cornu tendant à conférer à l'enseignement donné de l'efficacité et de la valeur* (p. 928) ; *amendement de Mme Lagatu tendant à préciser que « la collation des grades est une prérogative de l'Etat »* (p. 928, 929) ; Art. 16 : *amendement de M. André Cornu* (p. 929) ; *amendement de M. Henriet* (*ibid.*) ; *amendement de M. André Cornu* (p. 930) ; Art. 17 : *amendement de M. André Cornu,* observations sur l'adaptation de l'enseignement aux besoins économiques et sociaux (p. 930, 931) ; Art. 19 *bis* : *observations sur l'amendement de M. Henriet tendant à introduire dans cet article la notion de cité sportive universitaire* (p. 932, 934) ; Art. 20 : *amendements de M. André Cornu* (p. 936) ; Après l'article 20 *quater* : *amendement de M. Georges Lamousse tendant à insérer un article additionnel* 20 quinquies *relatif à l'attribution d'une allocation d'études ;* invoque l'application de l'article 41 de la Constitution (p. 937) ; *amendement de M. Rogé ayant le même objet* (p. 938) ; le déclare irrecevable (*ibid.*) ; Art. 18 : (précédemment réservé) ; répond à M. Caillavet (octroi des bourses de l'enseignement supérieur) (p. 939) ; *amendement de M. Henriet* (p. 940) ; Art. 21 : *amendement de M. André Cornu tendant à inclure dans cet article les termes restrictifs « à titre exceptionnel et temporaire » en ce qui concerne les personnels contractuels* (p. 940, 941) ; *amendement de M. Henriet* (p. 942) ; Art. 22 : *amendement de M. Henriet* (p. 942) ; Art. 23 : observations sur la collaboration entre les unités d'enseignement et de recherche (p. 942) ; répond à M. Longchambon (p. 943) ; à M. Prélot (*ibid.*) ; répond à M. Viron (compte rendu des débats à la télévision) (p. 944) ; Art. 24 : *amendement de M. André Cornu,* observations sur la participation étudiante (p. 945) ; *amendement de Mme Goutmann* (*ibid.*) ; Art. 24 *bis nouveau* : *amendement de M. Cornu tendant à préciser les obligations des professeurs à l'égard des étudiants en ce qui concerne le contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances* (p. 946) ; Art. 25 : *amendement de M. Henriet,* observations sur l'introduction de la politique dans les cours à l'Université (p. 947) ; Après l'article 25 : *amendement de M. André Cornu* (*ibid.*) ; Art. 27 : *amendement de M. André Cornu,* observations sur sa conception de la liberté d'information politique accordée aux étudiants (p. 948, 949, 950) ; répond à M. Chauvin (locaux, mis à la disposition des étudiants pour y tenir des réunions d'information politique, distincts des locaux destinés à l'enseignement) (p. 950, 951) ; *amendement de M. André Cornu* (p. 951) ; *amendement de Mme Lagatu demandant pour le personnel enseignant et les étudiants les mêmes droits syndicaux que ceux obtenus par les ouvriers dans leurs usines* (p. 951, 952) ; Art. 28 : *observations sur l'amendement de Mme Lagatu tendant, dans cet article, à supprimer le deuxième alinéa qui précise que toute action ou provocation à une action portant atteinte aux libertés sera passible de sanctions disciplinaires* (p. 952, 953) ; Après l'article 29 : *amendement de M. Marcel Martin* (p. 955) ; Après l'article 37 : *amendement de Mme Lagatu* (p. 957) ; *amendement de M. André Cornu tendant à demander au Gouvernement de présenter au Parlement, le 1er octobre de chaque année, un rapport sur l'exécution de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur* (p. 957, 958). — **Suite de la discussion** [7 novembre 1968]. — DISCUSSION DES CONCLUSIONS DU RAPPORT DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — Discussion générale (p. 1058). — Discussion des articles ; Art. 5 : *son amendement rédactionnel* (p. 1059) ; Art. 6 : *amendement rédactionnel de M. Caillavet* (*ibid.*) ; Art. 8 : observations (p. 1060) ; Art. 8 *bis* : *son amendement relatif à la composition des conseils d'université* (p. 1060) ; Art. 15 : *son amendement tendant à insérer après le premier alinéa de cet article, un article additionnel dû à l'initiative du Sénat relatif au contrôle par les enseignants des aptitudes et des connaissances* (p. 1062) ; Art. 16 : *son amendement rédactionnel* (ibid) ; Art. 27 : observations sur la liberté d'information (p. 1063) ; observations sur les libertés syndicales des enseignants, du personnel technique et administratif (p. 1064) ; observations sur la création de locaux de discussion distincts des locaux d'enseignement (*ibid.*) ; Art. 37 : observations sur le fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (p. 1065) ; sur l'ensemble (p. 1066). — Prend part à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [29 novembre 1968]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale (p. 1457, 1458, 1461) ; son exposé relatif à la suppression du latin dans les programmes des classes de cinquième et de sixième (p. 1464, 1465) ; répond à M. Schiele (nomenclature des classes) (p. 1466) ; répond à M. Cogniot (p. 1469, 1470) ; ses observations d'ensemble sur ce budget (p. 1472 à 1477).

FAVRE (M. PAUL) [Haute-Savoie].

Ne s'est pas représenté aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

FELICE (M. PIERRE de) [Loiret].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [17 décembre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant certaines dispositions du code rural et de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole** [13 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art 11 : observations sur la définition de la société familiale (p. 2003). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi relative à l'institution du paiement du lait en fonction de sa composition et de sa qualité biologique** [20 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 6 : observations (p. 2277).

FERRANT (M. CHARLES) [Seine-Maritime].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [25 octobre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 21 : *observations sur l'amendement de M. Cogniot tendant à inclure dans cet article les termes restrictifs : « à titre exceptionnel et temporaire » en ce qui concerne les personnels contractuels* (p. 940). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [25 novembre 1968]. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale (p. 1254, 1255). — Observations ayant porté notamment sur la création d'emplois d'agents contractuels ; les disparités entre fonctionnaires du ministère des finances et du ministère des P. et T. ; la situation du personnel résultant de l'automatisation ; l'organisation des lignes à grande distance.

FIL (M. JULES) [Aude].

Décédé le 23 septembre 1968. — Eloge funèbre prononcé par M. Gaston Monnerville, président du Sénat [1er octobre 1968].

FILIPPI (M. JEAN) [Corse].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

FLEURY (M. JEAN) [Hauts-de-Seine].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Dépôt législatif :

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles (Information - O. R. T. F.), sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (N° 41).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [24 octobre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 4 : *soutient l'amendement de M. Golvan tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article par une disposition précisant que « dans le cas de la médecine, l'Université médicale pluri-disciplinaire pourra regrouper l'ensemble des études médicales, pharmaceutiques, dentaires et vétérinaires* (p. 900) ; le retire (p. 901) ; Art. 8 *bis : son amendement tendant, au deuxième alinéa, à reprendre la phrase du Gouvernement, à savoir que « la représentation des enseignants doit être au moins égale à celle des étudiants dans les organes mixtes, conseils et autres organismes où ils sont associés »* (p. 912, 913). — **Suite de la discussion** [25 octobre 1968]. — Art. 14 : *soutient l'amendement de M. Golvan tendant, après les mots : « Les unités d'enseignement et de recherche groupées dans ces établissements », à insérer les mots : « définissent les critères d'accès des étudiants, ceux de l'engagement des personnels enseignants et... »* (p. 927) ; le retire (*ibid.*). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [5 décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — II. — INFORMATION. — Discussion générale (p. 1793, 1794). — Observations ayant porté notamment sur le service de liaisons interministérielles pour l'information ; la situation de la presse ; le fonds culturel et la diffusion de la presse à l'étranger. — Discussion des articles. — *Son amendement tendant à insérer un article additionnel relatif à l'application de la T. V. A. aux dépositaires et marchands de journaux* (p. 1798) ; le retire (*ibid.*). — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE. — Discussion générale (p. 1801, 1802). — Observations ayant porté notamment sur l'action de l'O. R. T. F. dans le domaine de l'éducation nationale ; les programmes ; la publicité.

FORTIER (M. MARCEL) [Indre-et-Loire].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [8 octobre 1968].

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [27 novembre 1968]. — TRANSPORTS. — II. AVIATION CIVILE. — Discussion générale (p. 1375 à 1378). — Observations ayant porté notamment sur le développement de l'aviation commerciale ; les infrastructures ; les dessertes des aéroports ; le plan de charge de l'industrie aéronautique ; les projets *Concorde* et *Airbus* ; les liaisons aéronautiques avec les départements des Antilles, de la Guyane et de la Réunion ; la situation d'Air France et d'Air-Inter ; la situation des aéro-clubs ; le recrutement et la formation de nouveaux pilotes ; le problème de la concentration dans un même immeuble des services de l'aviation civile. — **Suite de la discussion** [2 décembre 1968]. — AGRICULTURE. — Discusison générale (p. 1637).

FOSSET (M. ANDRÉ) [Hauts-de-Seine].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Elu questeur du Sénat [4 octobre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'aide à l'investissement [27 septembre 1968].

Interventions :

Prend part à la discussion du **projet de loi portant amnistie** [24 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 581, 582). — Intervient dans la discussion du **projet de loi sur l'aide à l'investissement** [27 septembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *soutient l'amendement de M. Pellenc tendant à compléter cet article par un quatrième alinéa disposant que : « Pour les cas exceptionnels où il sera établi que les délais de livraison de matériel ayant fait l'objet d'une commande ferme entre le 1er mai 1968 et le 31 mai 1969 dépassent la date limite du 31 décembre 1970, le Gouvernement pourra par mesures individuelles accorder au delà de cette date limite le bénéfice de la déduction prévue à l'article premier »* (p. 698, 699). — **Suite de la discussion** [1er octobre 1968]. — Discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire ; explique son vote sur l'article 2 (p. 780).

FRUH (M. CHARLES) [Seine].

Ne s'est pas représenté aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

G

GALLEY (M. ROBERT), **ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales** (cabinet de M. Maurice Couve de Murville des 10 et 12 juillet 1968).

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la responsabilité civile des exploitants de navires nucléaires** [17 octobre 1968]. — Discusison générale (p. 833). — Est entendu au cours du débat sur le **projet de loi de finances pour 1969** [4 décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I. — SERVICES GÉNÉRAUX. — Discussion générale (p. 1766 à 1772). — Son exposé sur la politique scientifique de la nation ; l'avenir de l'Euratom ; les activités du centre national pour l'exploitation des océans ; la compagnie internationale pour l'informatique ; l'avenir de la pile de Brennilis.

GANEVAL (Général JEAN) [Seine].

Ne s'est pas représenté aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

GARET (M. PIERRE) [Somme].

Vice-président du Sénat (élu le 5 octobre 1965).

En cette qualité, préside la séance du 25 avril 1968 ; la séance du 21 mai 1968 ; la séance du 30 mai 1968 ; la séance du 20 juillet 1968 ; la séance du 24 juillet 1968 ; la deuxième séance du 24 juillet 1968.

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Réélu vice-président du Sénat [4 octobre 1968].

En cette qualité, préside la séance du 17 octobre 1968 ; la séance du 25 octobre 1968 ; la séance du 19 novembre 1968 ; la séance du 21 novembre 1968 ; la séance du 26 novembre 1968 ; la séance du 27 novembre 1968 ; la séance du 29 novembre 1968 ; la séance du 2 décembre 1968 ; la séance du 3 décembre 1968 ; la séance du 4 décembre 1968 ; la séance du 5 décembre 1968 ; la séance du 13 décembre 1968 ; la deuxième séance du 17 décembre 1968 ; la séance du 20 décembre 1968.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Est élu juge titulaire de la Haute Cour de justice [21 novembre 1968].

Dépôts législatifs :

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier et à compléter la loi n° 54-781 du 2 août 1954, en vue de faciliter les possibilités de logement des étudiants et des personnes seules [30 mai 1968] (N° 191).

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à modifier et à compléter la loi n° 54-781 du 2 août 1954, la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948, ainsi que diverses autres dispositions en vue de faciliter le logement des personnes seules et des étudiants [20 décembre 1968] (N° 139).

Interventions :

Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des lois, dans la discussion de la **proposition de loi concernant la reprise par le propriétaire de pièces inhabitées** [7 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1005). — Discussion des articles, Art. 1er : *son amendement, à la fin de cet article, tendant à remplacer les mots : « avec accusé de réception », par les mots : « avec demande d'avis de réception »* (p. 1007) ; Art 2 : *son amendement de coordination* (*ibid.*) ; Art. 2 *bis nouveau : son amendement tendant à insérer cet article ainsi rédigé « Dans le cas visé à l'article 2, le propriétaire doit affecter à l'habitation les pièces reprises dans le délai d'un an à compter du jour où il a effectivement la disposition de celles-ci ; si des travaux sont nécessaires, ce délai est prorogé de la durée de ceux-ci et court du jour où le propriétaire a effectivement la disposition de la totalité des pièces affectées par lesdits travaux. »* (p. 1008) ; Art. 3 : *amendement de M. Namy* (*ibid.*) ; Art. 4 ; *son amende-*

ment tendant à préciser que le propriétaire louant moins de quatre pièces reprises ou remises à sa disposition en application de la loi du 2 août 1954 n'est pas considéré comme exerçant la profession de loueur en meublé, au même titre que le bailleur d'une ou plusieurs pièces de sa propre habitation (p. 1009) ; Art. 5 *nouveau : son amendement tendant à insérer cet article ainsi rédigé : « Le 1° de l'article 340 du code de l'urbanisme et de l'habitation est modifié comme suit : 1° Les locaux à usage d'habitation ne peuvent être ni affectés à un autre usage, ni transformés en meublés, hôtels, pensions de famille ou autres établissements similaires dont l'exploitant exerce la profession de loueur en meublé au sens du premier alinéa de l'article 2 de la loi n° 49-458 du 2 avril 1949, les présentes dispositions n'étant pas applicables aux locations en meublé visées au deuxième alinéa dudit article 2. »* (p. 1009) ; Art. 6 *nouveau : son amendement tendant à insérer cet article ainsi rédigé : « Le dernier alinéa de l'article 4 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 est modifié comme suit : En cas de location partielle ou de sous location partielle, le droit au maintien dans les lieux n'est opposable ni au propriétaire, ni au locataire ou occupant principal, lorsque les locaux occupés forment, avec l'ensemble des lieux, un tout indivisible, ou lorsqu'il s'agit de pièces constituant l'accessoire du local habité par le propriétaire, le locataire ou l'occupant principal. » (ibid) ; son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé de la proposition de loi : « Proposition de loi tendant à modifier et à compléter la loi n° 54-781 du 2 août 1954 ainsi que diverses autres dispositions en vue de faciliter le logement des personnes seules et des étudiants* (p. 1010). — **Discussion en deuxième lecture** [20 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2285).

GARGAR (M. MARCEL) [Guadeloupe].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Est nommé membre suppléant du conseil de surveillance de la caisse centrale de coopération économique, lorsque ce conseil siège pour les affaires concernant les départements et les territoires d'outre-mer [7 novembre 1968].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à abroger l'ordonnance n° 60-1101 du 15 octobre 1960 relative au rappel d'office, par le ministre dont ils dépendent, des fonctionnaires de l'Etat en service dans les territoires constituant les départements d'outre-mer [28 novembre 1968] (n° 64).

Questions orales :

M. Marcel Gargar appelle l'attention de *M. le ministre de l'équipement et du logement* sur la situation difficile de la construction de logements sociaux dans le département de la Guadeloupe. Conformément aux assurances qu'il lui a données récemment, il aimerait connaître ses intentions : 1° sur la société d'H. L. M. de Pointe-à-Pitre créée depuis quatre ans, mais qui n'a jamais pu fonctionner normalement ni utiliser les crédits destinés à financer la construction de 486 logements faute d'avoir l'agrément de l'administration centrale ; 2° sur les simplifications de procédure en matière de construction concernant la Guadeloupe ; 3° sur l'extension de l'allocation logement en Guadeloupe (loi du 1er septembre 1948, décret du 30 décembre 1948) ; 4° sur l'opportunité de faciliter le fonctionnement et les possibilités de la coopérative municipale de logement de la ville de Pointe-à-Pitre, indispensable pour la rénovation de celle-ci [29 octobre 1968] (n° 883). — Réponse [19 novembre 1968] (p. 1095).

M. Marcel Gargar expose à *M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales* que la loi du 1er septembre 1948, codifiée par le décret du 30 décembre 1948, relative à l'allocation logement, n'est pas appliquée à la Guadeloupe et, d'une manière générale, dans les départements d'outre-mer. Il lui rappelle que cette allocation logement, si nécessaire à une population déshéritée, n'a jamais été appliquée malgré les demandes répétées des organisations syndicales et de certaines collectivités locales, notamment la municipalité de la ville de Pointe-à-Pitre. Celle-ci compte maintenant près de 2.000 logements attribués dans le cadre de la rénovation urbaine et 2.000 logements sont en construction ou programmés. On ne saurait, dès lors, arguer de l'insalubrité de l'habitat pour repousser plus longtemps l'application d'un tel avantage social dont la non-application est l'une des illustrations de la disparité Guadeloupe-Métropole en matière sociale. Le développement de la politique de construction en Guadeloupe amène à suggérer un accord avec M. le ministre de l'équipement et du logement pour dégeler la question « allocation logement » qui conditionne étroitement la réussite de la politique de la construction et de l'habitat en Guadeloupe. A la lumière de cet exposé, il lui demande de se pencher sur cet important problème pour lui apporter une solution rapide et favorable et de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière [29 octobre 1968] (n° 884). — Réponse [19 novembre 1968] (p. 1096, 1097).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant et complétant les dispositions relatives au colonat partiaire ou métayage dans les départements d'outre-mer** [7 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1051). — Discussion des articles. — Art. 3 : *amendement de M. de Hauteclocque* (p. 1053) ; Art. 4 : *sous-amendement de M. Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer* (p. 1054). — Est entendu lors de la réponse de M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat à l'équipement et au logement, à ses **questions orales n°s 883 et 884** (*cf. supra*) [19 novembre 1968] (p. 1095, 1096, 1097). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale (p. 1320, 1321). — Observations ayant porté sur l'insuffisance des crédits destinés aux départements d'outre-mer. — AFFAIRES SOCIALES. — Discussion générale (p. 1330, 1331). — Observations sur l'attribution de l'allocation logement aux travailleurs antillais et sur l'insuffisance des crédits destinés aux départements d'outre-mer. — **Suite de la discussion** [29 novembre 1968]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale (p. 1481). — Observations sur l'insuffisance des crédits destinés à l'éducation nationale dans les départements d'outre-mer. — **Suite de la discussion** [1er décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — IV. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale (p. 1561 à 1563). — Observations ayant porté notamment sur le problème démographique ; la politique de migration ; la crise de l'industrie sucrière antillaise ; le développement de la pêche ; l'industrialisation. — Discussion des articles. — Art. 73 *bis : observations sur l'amendement de M. Isautier* (p. 1571). — Intervient au cours du débat sur la question orale de M. Dailly relative à l'**accomplissement des missions propres à l'Office de radiodiffusion-télévision française** [10 décembre 1968] (p. 1895). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux gîtes d'eaux chaudes et de vapeurs d'eau souterraines dans les départements d'outre-mer** [13 décembre 1968]. — Discussion de l'article unique. — *Son amendement tendant, à la fin du deuxième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « à l'Etat », par les mots « au département ou aux communes »* (p. 1987) ; *son amendement tendant, après le deuxième alinéa, à ajouter un nouvel alinéa stipulant qu' « aucune concession ne pourra être effectuée sans avis du conseil général du département intéressé qui devra être saisi des clauses mêmes du contrat de concession »* (p. 1988). — Prend part au débat sur une communication du Gouvernement relative à la **réforme de la région et du Sénat** [18 décembre 1968] (p. 2165, 2166).

GAUDON (M. ROGER) [Val-de-Marne].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

Questions orales :

M. Roger Gaudon demande à *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique,* de bien vouloir lui préciser le sens exact qu'il faut donner aux déclarations que lui attribue la presse. Interprète de la légitime émotion causée dans la fonction publique qui demeure à ses yeux également comme l'une des meilleures du monde pour sa compétence, son sens civique, il estime que de telles déclarations ont pour but de masquer les raisons d'un fonctionnement non satisfaisant du côté des moyens, de l'organisation et de la décision dont il porte la responsabilité. Il aimerait qu'il lui précise si ses déclarations n'ont pas pour objet à la fois « d'estomper » le droit de grève de certains fonctionnaires et de « traiter à l'égard de la grève les fonctionnaires comme le secteur privé » [5 décembre 1968] (n° 893). — Réponse [17 décembre 1968] (p. 2067, 2068).

M. Roger Gaudon prie *M. le ministre des transports* de bien vouloir lui préciser les raisons pour lesquelles la représentation de la Fédération C. G. T. des cheminots au conseil d'administration de la S. N. C. F. n'est pas assurée, malgré les engagements pris le 29 août par M. le Premier ministre lors d'une entrevue avec la C. G. T. Il lui demande quand il compte faire entrer en application cette mesure [5 décembre 1968] (n° 894). — Réponse [17 décembre 1968] (p. 2068, 2069, 2070).

Interventions :

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi tendant à la reconnaissance de la qualité de combattant aux militaires ayant pris part aux combats en Afrique du Nord** [14 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1078). — Prend part à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [25 novembre 1968]. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale (p. 1253, 1254). — Observations ayant porté notamment sur la situation des personnels et les conditions de travail ; le problème des télécommunicaitons ; la situation du personnel des lignes ; le coût des transports des journaux dans les territoires d'outre-mer. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale (p. 1268, 1269). — Observations ayant porté notamment sur le problème des combattants d'Algérie et des opérations militaires du Maroc et de la Tunisie. — **Suite de la discussion** [27 novembre 1968]. — TRANSPORTS. — I. — SERVICES COMMUNS ET TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale (p. 1357). — Observations ayant porté notamment sur la situation de la S. N. C. F., (p. 1363). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1968]. DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion des articles. — Art. 35 : *son amendement tendant à réduire le montant des autorisations de programme de 4 milliards de francs et le montant des crédits de paiement de 1,5 milliard de francs* (p. 1535, 1536). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1968]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — II. — COOPÉRATION. — Discussion des articles. — Etat B. Titre III (p. 1726). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1968]. — ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES. — Discussion générale (p. 1821). Observations sur les crédits destinés à la fonction publique. — Intervient dans la suite de la discussion de la **proposition de loi tendant à la reconnaissance de la qualité de combattant aux militaires ayant pris part aux combats en Afrique du Nord** [11 décembre 1968] (p. 1934, 1935). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean Chamant, ministre des transports, à ses **questions orales n°s 893 et 894** (*cf. supra*) [17 décembre 1968] (p. 2068, 2069, 2070).

GAUTHIER (M. ABEL) [Puy-de-Dôme].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

GAUTIER (M. LUCIEN) [Maine-et-Loire].

Donne sa démission de membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [17 avril 1968].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [17 avril 1968].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation [8 octobre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1969 [5 décembre 1968].

Intervention :

Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [2 décembre 1968]. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — TOURISME. — Discussion générale (p. 1598, 1599). — Observations ayant porté notamment sur les délégations régionales ; les bureaux à l'étranger ; la création d'un bureau d'accueil et de renseignements à Lille ; les prêts pour les équipements hôteliers et le tourisme social.

GEOFFROY (M. JEAN) [Vaucluse].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Nommé secrétaire du Sénat [4 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

Est élu juge suppléant de la Haute Cour de Justice [5 décembre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [17 décembre 1968].

Dépôts législatifs :

Rapport d'information, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la suite de la mission effectuée du 1er au 19 mars 1968 par une délégation de la commission chargée d'étudier l'organisation institutionnelle, judiciaire et administrative des Etats-Unis d'Amérique [16 mai 1968] (n° 166).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'état civil des Français ayant vécu en Algérie ou dans les anciens territoires français d'outre-mer ou sous tutelle devenus indépendants [22 mai 1968] (n° 185).

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Saint-Marin, relative à l'aide mutuelle judiciaire, en matière civile, commerciale et pénale, et à l'exequatur des jugements, en matière civile et commerciale, signée le 25 mai 1967 [14 novembre 1968] (n° 33).

Intervention :

Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des lois, dans la discussion du **projet de loi relatif à l'état civil des Français ayant vécu en Algérie ou dans les anciens territoires français d'outre-mer ou sous tutelle devenus indépendants** [16 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 378, 379).

GIACOBBI (M. FRANÇOIS) [Corse].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur [5 novembre 1968].

Intervention :

Intervient au cours du débat sur une communication du Gouvernement relative à la **réforme de la région et du Sénat** [18 décembre 1968]. — (p. 2178).

GIRAUD (M. PIERRE) [Paris].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au personnel enseignant de l'école polytechnique [18 décembre 1968] (n° 111).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [25 octobre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 15 : *amendement de Mme Lagatu tendant à préciser que « la collation des grades est une prérogative de l'Etat »* (p. 928) ; Art. 17 : observations sur l'adaptation de l'enseignement aux besoins économiques et sociaux (p. 931) ; Art. 19 *bis :* observations sur la pratique de la culture physique à l'université (p. 933) ; explique son vote sur l'ensemble (p. 959, 960). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [29 novembre 1968]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale (p. 1482 à 1484). — Observations ayant porté notamment sur la situation des professeurs d'enseignements spéciaux de l'ancien département de la Seine ; l'accès des enfants dans les classes préparatoires à partir de cinq ans ; l'enseignement du second degré ; l'insuffisance des créations de postes de personnel de service ; l'enseignement des enfants inadaptés ; l'enseignement technique ; l'aide de l'Etat aux établissements privés ; la formation civique. — **Suite de la discussion** [30 novembre 1968]. — DÉPENSES MILITAIRES. — SERVICES DES ESSENCES ET DES POUDRES. — Discussion générale (p. 1530, 1531). — Observations ayant porté notamment sur la force de dissuasion ; les crédits affectés à la marine ; les problèmes de per-

sonnel. — **Suite de la discussion** [1er décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — III. — JEUNESSE ET SPORTS. — Discussion générale (p. 1546, 1547). — Observations sur les crédits affectés à la préparation des jeux olympiques de Mexico ; le sport universitaire ; le sport à l'armée ; l'encadrement des sociétés sportives ; la modernisation de la piste municipale du bois de Vincennes et la création d'un parc des sports avec piste couverte ; les problèmes du personnel ; la crise du football ; le problème de l'encadrement de la jeunesse inorganisée. — **Suite de la discussion** [4 décembre 1968]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Discussion générale (p. 1754 à 1756) ; observations ayant porté notamment sur la présence soviétique en Méditerranée et le problème du Moyen-Orient. — **Suite de la discussion** [5 décembre 1968]. — ECONOMIE ET FINANCES — I. — CHARGES COMMUNES. — Discussion générale (p. 1821, 1822). — Observations ayant porté notamment sur les revendications des retraités civils et militaires ; le règlement du problème de la péréquation des pensions garantie aux retraités des anciennes caisses locales d'Afrique du Nord ; le problème des fonctionnaires et l'intervention de M. Malaud, secrétaire d'Etat à la fonction publique. — Discussion des articles. — Art. 65 *bis* A *nouveau : amendement du Gouvernement relatif à la péréquation des pensions garantie aux anciens personnels français tributaires d'un régime de retraite d'outre-mer* (p. 1824). — IMPRIMERIE NATIONALE. — Discussion générale (p. 1831, 1832). — Observations sur le transfert à Douai de certains ateliers de l'Imprimerie nationale. — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, dans la discussion du **projet de loi relatif au personnel enseignant de l'école polytechnique** [19 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2221).

GOLVAN (M. VICTOR) [Morbihan].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (Tourisme), sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (n° 42).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [23 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 850, 851). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [1er décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — III. — JEUNESSE ET SPORTS. — Discussion générale. — Observations sur la situation de l'école nationale de voile de Beg-Rohu, dans la presqu'île de Quiberon (p. 1549). — **Suite de la discussion** [2 décembre 1968]. EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — TOURISME. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, intervient dans la discussion générale de ce budget (p. 1599 à 1601). — Observations ayant porté notamment sur le programme d'aménagement rural ; la nécessité de la propagande et de la publicité ; le tourisme social ; le développement des centres nautiques ; la sécurité des plages et des plans d'eau ; les routes touristiques ; les incidences sur nos prix touristiques de la restriction en matière d'attribution de devises. — AGRICULTURE. — Discussion générale (p. 1634, 1635). — Observations sur la profession de vétérinaire sanitaire. — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi relative à l'institution du paiement du lait en fonction de sa composition et de sa qualité biologique** [20 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2274). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son sous-amendement tendant à remplacer le mot : « biologique », par le mot : « bactériologique »* (p. 2276) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 3 : observations (*ibid.*).

GOUTMANN (Mme MARIE-THÉRÈSE) [Seine-Saint-Denis].

Elue Sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommée membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Question orale :

Mme Marie-Thérèse Goutmann appelle l'attention de *M. le ministre de l'éducation nationale* sur la situation particulièrement critique que connaît le département de la Seine-Saint-Denis dans le domaine de l'enseignement primaire. Se faisant l'interprète du comité départemental d'action laïque, des enseignants, des parents d'élèves, elle lui rappelle : 1° que son département compte une très forte densité de population qui mérite une attention particulière, quand on sait qu'il y a plus de 200.000 enfants scolarisés et à scolariser ; 2° que vingt postes seulement pour les cours préparatoires, dont cinq classes d'initiation étrangère, ont été attribués à son département pour « l'allégement des effectifs dans les maternelles et les cours préparatoires » en vue d'amener les cours préparatoires à l'optimum pédagogique de vingt-cinq élèves par classe ; 3° que, de ce fait, sur les 3.988 emplois d'instituteurs créés en juillet dernier pour diminuer les effectifs des classes maternelles et primaires, 0,50 p. 100 seulement de ces postes ont été attribués à la Seine-Saint-Denis, alors que sa population représente 2,50 p. 100 de celle du pays. En conséquence, elle lui demande quelles mesures immédiates il compte prendre : *a*) pour permettre à tous les groupes scolaires d'assurer normalement l'éducation de ces jeunes enfants sur la base de trente élèves par classe pour le primaire et de quarante au maximum en maternelle ; *b*) pour régulariser des postes supplémentaires ouverts dans le département et non budgétisés et qui s'élèvent à trois cents pour le primaire et les maternelles et à cent pour l'enfance inadaptée ; *c*) pour améliorer les normes de création de classes, les maternelles comptant actuellement cinquante inscrits et les classe primaires cinquante présents [15 octobre 1968] (n° 879). — Réponse [5 novembre 1968] (p. 985, 986, 987).

Interventions :

Intervient dans la discusison du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [24 octobre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 3 *bis : son amendement tendant à compléter le premier alinéa de cet article par une phrase précisant que les dispositions de cet alinéa ne peuvent comporter l'attribution de fonds d'origine publique* (p. 899, 890) ; le retire et se rallie à l'amendement déposé par M. Lamousse (p. 890) ; Art. 6 : *son amendement tendant, après le premier alinéa, à ajouter un nouvel alinéa prévoyant la représentation du Parlement et des organisations syndicales au conseil national de l'enseignement supérieur* (p. 907) ; Art. 9 : *son amendement tendant à supprimer la dernière phrase du deuxième alinéa de cet article, laquelle prévoit l'institution d'un quorum de 60 p. 100 pour la participation électorale des étudiants* (p. 917) ; le retire (*ibid.*). — **Suite de la discussion** [25 octobre 1968]. — Art. 24 : *son amendement tendant à insérer, entre le troisième et le quatrième alinéa de cet article, un nouvel alinéa stipulant que « à tous les échelons, les étudiants sont représentés dans les conditions définies à l'article 8 dans les organes qui ont à connaître de l'organisation des études et des questions de discipline qui les concernent. Ils sont associés à la définition des procédés de vérification des connaissances »* (p. 945) ; Art. 27 : *son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, après les mots : « liberté d'information », à ajouter les mots : « et d'expression »*. — Observations (p. 948) ; le retire (*ibid.*) ; (p. 950)). — Est entendue lors de la réponse de M. Jacques Trorial, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, à sa **question orale n° 879** (*cf. supra*) [5 novembre 1968] (p. 986, 987). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES SOCIALES. — Discussion générale (p. 1333 à 1335). — Observations ayant porté sur la médecine préventive scolaire ; l'enfance inadaptée ; la situation des personnes âgées et des grands infirmes ; le personnel paramédical des hôpitaux publics. — **Suite de la discussion** [29 novembre 1968]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale (p. 1484 à 1486). — Observations ayant porté notamment sur les problèmes relatifs à l'enseignement préélémentaire et élémentaire. — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle** [19 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant, dans le 2e alinéa de cet article, à supprimer les mots : « les travailleurs », après les mots : « l'Etat, les employeurs »* (p. 2241) ; Art. 2 : *son amendement tendant à introduire un nouvel alinéa stipulant que des stages dits « d'alphabétisation » seront créés au profit des travailleurs immigrés »* (p. 2243) ; Art. 5 : *son amendement tendant, à l'alinéa 3, après les mots : « trois enfants ou plus », à insérer les mots : « les mères de famille d'un ou deux enfants dont le conjoint, tout en gardant la qualité de chef de famille, se trouve dans l'incapacité de subvenir aux besoins matériels du foyer »* (p. 2245) ; Art. 10 : *son amendement tendant à préciser que « l'Etat rembourse en partie aux entreprises, selon des modalités à fixer par décret, l'indemnité prévue à l'article précédent pour chaque travailleur salarié qui suit des stages de promotion professionnelle »* (p. 2247) ; Art. 12 : *son amendement tendant à une nouvelle rédaction de cet article concernant les condition de rémunération des travailleurs qui suivent des stages d'entretien ou d'actualisation des connaissances* (p. 2249) ; Après l'article 17 : *son amendement tendant à un article additionnel prévoyant une large participation des travailleurs à la gestion et au contrôle de la formation professionnelle* (p. 2252) ; explique son vote sur l'ensemble (p. 2252, 2253).

GRAND (M. LUCIEN) [Charente-Maritime].

Est nommé membre du conseil supérieur de l'établissement national des invalides de la marine [25 juillet 1968].

Est nommé président de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, à la discussion du **deuxième projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968]. — Discussion générale ; observations ayant porté notamment sur le droit de grève dans les services publics ; les crédits des affaires sociales ; les crédits du ministère des anciens combattants (p. 477, 478). — Discussion des articles. — Art. 12 : *amendement de M. Pellenc tendant à supprimer cet article relatif au relèvement des redevances sur consommation d'eau* (p. 496). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [20 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 22 *bis : son amendement tendant à insérer cet article introduisant dans le code de la sécurité sociale, après l'article L.* 331, *un article L.* 331-1 *permettant la revision des pensions de la sécurité sociale et une nouvelle liquidation* (p. 517). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale** [25 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 2 de l'ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967 : *amendement de Mlle Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales concernant le contrôle médical* (p. 623). — Intervient, au nom de M. André Morice, dans la discussion de la **proposition de loi tendant à la reconnaissance de la qualité de combattant aux militaires ayant pris part aux combats en Afrique du Nord** [14 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1078, 1079). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [22 novembre 1968]. — Discussion des articles. — explique son vote sur l'article 30 (p. 1233). — Intervient, en qualité de président de la commission des affaires sociales, dans la suite de la discussion de la **proposition de loi tendant à la reconnaissance de la qualité de combattant aux militaires ayant pris part aux combats en Afrique du Nord** [11 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 1932, 1933). — Intervient, en qualité de président de la commission des affaires sociales, dans la discussion du **projet de loi relatif à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle** [19 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Romaine* (p. 2242) ; Art. 5 : *amendement de M. Romaine* (p. 2245) ; Art. 5 : *amendement de M. Romaine* (p. 2246) ; Art. 13 : *amendement de M. Romaine* (p. 2250). — **Discussion en deuxième lecture** [20 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 11 : *amendement de M. Romaine* (p. 2290).

GRAVIER (M. JEAN) [Jura].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales sur une proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article L. 266 du code de la sécurité sociale, complété par l'article 9 de l'ordonnance n° 67-707 du 21 août 1967, relatif aux prix de vente des médicaments [11 juillet 1968] (N° 208).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales sur la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à modifier l'article L. 266 du code de la sécurité sociale, complété par l'article 9 de l'ordonnance n° 67-707 du 21 août 1967, relatif aux prix de vente des médicaments [19 juillet 1968] (N° 215).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi, tendant à modifier l'article L. 226 du code de la sécurité sociale, complété par l'article 9 de l'ordonnance n° 67-707 du 27 août 1967, relatif aux prix de vente des médicaments [23 juillet 1968] (N° 226).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'ordonnance n° 67-581 du 13 juillet 1967 relative à certaines mesures applicables en cas de licenciements [19 novembre 1968] (N° 38).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises [13 novembre 1968] (N° 100).

Interventions :

Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, dans la discussion de la **proposition de loi tendant à modifier l'article L. 266 du code de la sécurité sociale, complété par l'article 9 de l'ordonnance n° 67-707 du 21 août 1967, relatif aux prix de vente des médicaments** [16 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 379, 380, 381). — Présente, au nom de la commission, une motion tendant à opposer la question préalable et concluant au rejet de la proposition de loi (p. 381). — **Discussion en deuxième lecture** [19 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 442, 443). — Discussion de l'article unique : *son amendement tendant à une rédaction plus précise du premier alinéa du nouvel article L.* 266 *du code de la sécurité sociale* (p. 443, 444) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le second alinéa du paragraphe I : « Les dispositions de la convention peuvent être rendues obligatoires par arrêté du ministre des affaires sociales pour l'ensemble des pharmaciens et éventuellement des médecins pro-pharmaciens d'une circonscription déterminée (ibid.). ; son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa du paragraphe I (ibid.) ; son amendement tendant à supprimer, pour coordination, le paragraphe III relatif aux médecins pro-pharmaciens (ibid.) ; son amendement tendant à ajouter un article additionnel 2 nouveau ainsi conçu : « Les dispositions de l'article L.* 266 *du code de la sécurité sociale sont applicables à l'ensemble des régimes obligatoires d'assurance maladie, maternité et accidents du travail des salariés et aux régimes d'assurance maladie maternité institués par les chapitres* III-1 *et* III-2 *du livre VII du code rural. « Ces mêmes dispositions pourront, en outre, être étendues aux autres régimes obligatoires d'assurance maladie, maternité ou accidents du travail et au régime de l'aide sociale par des décrets pris en Conseil d'Etat qui en fixeront les modalités. »* (p. 445) ; *son amendement* (précédemment réservé) *tendant à supprimer le paragraphe II du texte proposé pour l'article L.* 266 *du code de la sécurité sociale (ibid.) ; son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé de la proposition de loi : « Proposition de loi tendant à modifier l'article L.* 266 *du code de la sécurité sociale relatif au remboursement des frais pharmaceutiques » (ibid.).* — **Suite de la discussion** [23 juillet 1968]. — Discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire (p. 555). — Explique son vote sur le **projet de loi** (p. 960). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion de la **proposition de loi relative à certaines mesures applicables en cas de licenciement** [11 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 1919, 1920). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du projet de loi relatif à l'**exercice du droit syndical dans les entreprises** [17 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2079, 2080). — Discussion des articles. — *Son amendement tendant à insérer un article additionnel A nouveau reprenant le premier alinéa de l'article* 1er *posant le principe du droit syndical* (p. 2085) ; *amendement de M. Menu* (p. 2086) ; Art. 1er : *son amendement tendant à supprimer les deuxième et troisième alinéas de cet article pour harmonisation (ibid.) ; son amendement rédactionnel (ibid.) ; amendement de MM. Viron et Dailly* (p. 2087) ; *son amendement tendant à remplacer le deuxième alinéa de cet article par les dispositions suivantes : « Pour l'application de la présente loi : 1° sont considérées comme entreprises, quelles que soient la nature de leurs activités et leur forme juridique, les entreprises industrielles, commerciales et agricoles publiques ou privées, les offices publics et ministériels, les sociétés civiles, les cabinets et agences des professions libérales, les syndicats et organismes professionnels ainsi que les associations ; 2° tout syndicat affilié à une organisation représentative sur le plan national est considéré comme représentatif dans l'entreprise »* (p. 2089, 2091) ; **le retire** (*ibid.*) ; *son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article* 1er *et de le reprendre à l'article* 5 *relatif aux locaux* (p. 2093) ; *son amendement tendant à compléter cet article par les dispositions suivantes : « dans les entreprises employant habituellement moins de cinquante salariés, les syndicats représentatifs dans l'entreprise ou l'établissement bénéficient des dispositions des articles* 2, 3, 4 (3e alinéa), 6, 7, 10 *et* 11, *c'est-à-dire des dispositions ne prévoyant pas de crédits d'heures ni d'obligation du tableau d'affichage* (p. 2094) ; Art. 2 : *son amendement tendant à remplacer dans cet article qui dispose que « chaque syndicat représentatif peut constituer au sein de l'entreprise une section syndicale qui assure la représentation des intérêts professionnels de ses membres... », ces derniers mots « de ses membres » par les mots « de personnel »* (p. 2096) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit la fin de cet article : « ... conformément aux dispositions du chapitre IV bis du titre II du livre* Ier *et*

du titre Ier du livre III du code du travail » (ibid.) ; Art. 14 : *son amendement tendant à rédiger comme suit la fin de cet article : « ... aux conventions, accords ou usages comportant des clauses plus favorables à l'exercice du droit syndical »* (p. 2097) ; Art. 4 : *son amendement tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article* (p. 2099) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 5 : *son amendement tendant à supprimer l'adjectif « commun » attribué au mot « local »* (p. 2100) ; Art. 6 : *son amendement tendant après les mots : « dans l'enceinte de l'entreprise » à ajouter les mots : « ou de l'établissement »* (p. 2101) ; Après l'article 6 : *amendement de M. Menu soutenu par Mme Cardot* (p. 2102) ; Art. 7 : *amendement de M. Dailly* (p. 2102) ; Art. 9 : *amendement de M. Pierre Brun soutenu par M. Soufflet* (p. 2103) ; *amendements de MM. Viron et Méric* (p. 2104) ; *amendement de M. Dailly* (p. 2106) ; Art. 9 *bis* nouveau : *amendement de M. Pierre Brun soutenu par M. Soufflet tendant à insérer cet article fixant les conditions de règlement des contestations relatives à la désignation des délégués syndicaux* (p. 2107) ; Art. 11 : *son amendement, au 2e alinéa, tendant à préciser que lorsque le licenciement d'un délégué syndical est refusé, ce délégué soit maintenu dans son emploi et dans son poste* (p. 2108) ; *son amendement tendant à compléter cet article par les dispositions suivantes : « L'employeur ne peut refuser à son salarié, délégué syndical, le renouvellement de son contrat de travail à durée déterminée que pour un motif sérieux et légitime. Les dispositions de l'alinéa précédent sont applicables pendant le délai de protection prévu au présent article. Dans les branches d'activité à caractère saisonnier, ce délai de protection est prolongé d'une durée égale à la période habituelle d'interruption de l'activité du salarié. »* (p. 2109) ; Art. 12 : *son amendement tendant à rédiger comme suit la fin du premier alinéa de cet article relatif à l'attribution d'un crédit d'heures aux sections syndicales pour l'exercice des fonctions de leurs délégués : « ... ne peut excéder 5 heures par mois dans les entreprises ou établissements employant habituellement de 50 à 150 salariés, 10 heures par mois dans les entreprises ou établissements employant habituellement de 151 à 300 salariés et 15 heures par mois dans les entreprises ou établissements employant habituellement plus de 300 salariés. »* (p. 2109) ; *son amendement tendant à introduire au début de cet article les mots suivants : « Dans les entreprises ou établissements employant habituellement au moins 150 salariés... »* (p. 2111) ; *son amendement tendant, à la fin du 3e alinéa de cet article, à ajouter les mots : « au début de chaque mois »* (ibid.) ; *son amendement rédactionnel* (ibid.) ; Art. 13 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début de cet article relatif aux conditions dans lesquelles sont réprimées les infractions aux dispositions de la loi : « toute infraction aux dispositions de la loi et toute entrave... »* (p. 2112). — **Suite de la discussion** [19 décembre 1968]. — En qualité de rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire, présente les conclusions du rapport de la commission sur les dispositions restant en discussion de ce projet de loi (p. 2234) ; *son amendement rédactionnel au 1er alinéa de l'article* 12 (p. 2235).

GRAVIER (M. ROBERT) [Meurthe-et-Moselle].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [8 octobre 1968].

GREGORY (M. LÉON-JEAN) [Pyrénées-Orientales].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du plan [8 octobre 1968].

GROS (M. LOUIS) [Français établis hors de France].

Est nommé président de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

Interventions :

Intervient, en qualité de président de la commission des affaires culturelles, dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [29 novembre 1968]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale (p. 1461 à 1464). — Observations ayant porté notamment sur l'incidence des mesures d'austérité sur ce budget ; la suppression du latin dans les programmes des classes de sixième et de cinquième. — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la situation juridique des artistes du spectacle et des mannequins** [11 décembre 1968]. — Discussion de l'article unique. — *Soutient l'amendement de M. Descours Desacres tendant à simplifier la procédure du contrat de travail lorsqu'un entrepreneur de spectacles engage un ensemble d'artistes* (p. 1915). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi relative au placement des artistes** [11 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant au deuxième alinéa, après les mots : « les personnes physiques ou morales », à ajouter les mots : « à l'exclusion des sociétés anonymes »* (p. 1926) ; Art. 4 : *soutient l'amendement de M. Descours Desacres tendant à ajouter : « ... le fabricant d'instruments de musique, de disques, d'appareils de radio, de télévision et de sonorisation » à la liste des personnes dont la profession est incompatible avec celle d'agent artistique* (p. 1927) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 12 : *son amendement tendant à préciser que les infractions aux dispositions dont mention est faite dans cet article sont punies de peines contraventionnelles fixées par décret* (p. 1930) ; le retire (p. 1931). — Intervient, en qualité de président de la commission des affaires culturelles, dans la discussion du **projet de loi tendant à favoriser la conservation du patrimoine artistique national** [12 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *observations sur les amendements de M. de Bagneux tendant à prévoir que la donation à l'Etat, avec réserve de jouissance, s'applique non seulement aux biens meubles, mais aux biens immeubles* (p. 1969, 1970) ; après les explications de M. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur, retire ces amendements (*ibid.*).

GUENA (M. YVES), **ministre des postes et télécommunications** (4e cabinet de M. Georges Pompidou des 6 et 7 avril 1967).

Répond à la question orale de M. Henri Henneguelle concernant l'**établissement éventuel de deux tarifs différents pour les lettres ordinaires** [7 mai 1968] (p. 206). — Prend part à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [25 novembre 1968]. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale (p. 1245 à 1247). — Observations sur les crédits sociaux ; le budget d'équipement de la poste et des services financiers ; la productivité et le coût des matériels téléphoniques ; l'écoulement du trafic interurbain et l'automatisation accélérée du réseau téléphonique ; la modernisation et la simplification des matériels. — Répond à M. Bergeal (p. 1251, 1252) ; répond à M. Kauffmann (installations des lignes téléphoniques) (p. 1252) ; répond aux diverses observations présentées (p. 1255). — Discussion des articles. — Art. 38 : *amendement de M. Jean Colin* (p. 1256).

GUICHARD (M. OLIVIER), **ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire** (cabinet de M. Maurice Couve de Murville des 10 et 12 juillet 1968).

Répond à la question orale de M. Henri Caillavet concernant la **situation économique de la moyenne Garonne** [29 octobre 1968] (p. 968, 969). — Répond à la question orale de M. Jacques Duclos relative à la **réforme régionale** [29 octobre 1968] (p. 973). — Répond à la question orale de M. Claude Mont sur le **classement en zone II de certains cantons de l'arrondissement de Roanne** [19 novembre 1968] (p. 1092) ; à la question orale de M. Louis Jung relative à la **situation économique de certains cantons de l'arrondissement de Saverne** (p. 1093, 1094). — Est entendu au cours du débat sur le **projet de loi de finances pour 1969** [4 décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — X. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN. — Discussion générale (p. 1782 à 1785). — Son exposé sur la politique générale de son département. — Répond aux observations présentées notamment en ce qui concerne la politique de conversion en Lorraine ; le problème des frontaliers alsaciens ; la nécessité d'une politique industrielle commune entre les Six ; le problème de l'eau. — Discussion des articles. — ETAT C. — TITRE VI : observations sur les agences de bassin et notamment sur l'agence de bassin « Rhône » (p. 1785). — Est entendu au cours du débat sur une communication du Gouvernement relative à à la **réforme de la région et du Sénat** [16 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2016 à 2019) ; répond à M. André Morice (p. 2043). — **Suite de la discussion** [18 décembre 1968]. — Répond à M. Courrière (p. 2165) ; répond à M. Poignant (p. 2169).

GUILLARD (M. PAUL) [Loire-Atlantique].

Nommé secrétaire du Sénat [4 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [17 décembre 1968].

Question orale :

M. Paul Guimard demande à *M. le ministre de la justice :* 1° si l'article 63 du code pénal, qui impose à tout citoyen de porter secours à toute personne en danger, ne devrait pas avoir pour corollaire la protection par l'Etat du sauveteur. En effet, l'acte de secours peut avoir, dans des cas exceptionnels, des suites tragiques pour le sauveteur, et la victime du devoir peut avoir des charges de famille ; dans ce cas, il se peut que les ayants droit soient dans l'impossibilité de dégager un responsable solvable ou non ; 2° si le Gouvernement est prêt à déposer sans tarder un projet de loi prévoyant avec les ressources nécessaires la protection de tout sauveteur lorsqu'il n'y a pas de tiers responsable et solvable ; une proposition de loi d'initiative parlementaire pour mettre fin à cette situation choquante serait sans doute irrecevable, compte tenu de l'article 40 de la Constitution ; 3° si, dans le cas contraire, le Gouvernement accepterait un texte d'initiative parlementaire et ses répercussions financières sur la collectivité [17 décembre 1968] (n° 898).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 19 : *son amendement tendant à compléter cet article afin d'exclure de la modification de taux les véhicules dits camionnettes, fourgons-plateaux affectés à usage exclusivement utilitaire* (p. 504). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [2 décembre 1968]. — AGRICULTURE. — Discussion générale (p. 1635, 1636). — Observations ayant porté notamment sur le remembrement ; l'octroi des bourses aux enfants des agriculteurs ; la création d'une école vétérinaire à Nantes. — **Suite de la discussion** [5 décembre 1968]. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE. — Observations sur l'utilité de programmes d'après-midi pour les personnes âgées (p. 1812).

GUILLAUMOT (M. PAUL) [Yonne].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code rural et de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole [13 décembre 1968].

Intervention :

Prend part à la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968]. — Discussion générale : observations ayant porté notamment sur la situation des produits laitiers (p. 487, 488).

GUILLOU (M. LOUIS) [Finistère].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Intervention :

Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, dans la discussion de la proposition de loi relative aux **congés annuels des concierges** [17 avril 1968]. — Discussion générale (p. 128) — demande le rejet de cette proposition (*ibid.*).

GUISLAIN (M. MARCEL) [Nord].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale** [24 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 10 de l'ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967 : *son amendement tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif à la représentation des médecins au sein des conseils d'administration des caisses d'assurance maladie* (p. 567, 569). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [25 novembre 1968]. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale (p. 1267, 1268) — observations ayant porté notamment sur les avantages accordés aux déportés politiques ; les demandes de pension pour asthénie ; les internés de la citadelle de Huy ; l'égalisation des pensions entre déportés résistants et déportés politiques (p. 1274). — **Suite de la discussion** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES SOCIALES. — Discussion générale (p. 1296 à 1299) — observations ayant porté notamment sur la situation de l'emploi dans l'industrie textile du Nord ; le problème des handicapés et l'œuvre des « papillons blancs » ; l'alcoolisme ; la participation de l'Etat dans les dépenses d'assistance ; les constructions hospitalières ; la situation des infirmières ; la création d'un personnel d'aides-soignantes ; la situation des hôpitaux de l'arrondissement de Lille ; l'enseignement de la médecine dans la région du Nord ; l'organisation des secours aux accidentés de la route.

GUYOT (M. RAYMOND) [Paris]

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à ramener à un an la durée du service militaire [25 novembre 1968] (n° 60).

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [30 novembre 1968]. — DÉPENSES MILITAIRES. — SERVICES DES ESSENCES ET DES POUDRES. — Discussion générale (p. 1527, 1528) — observations ayant porté notamment sur l'annulation des tirs thermonucléaires dans le Pacifique ; la reconversion de la production nucléaire militaire en production pour des buts civils ; le désarmement.

H

HALGOUET (M. ROGER du) [Ille-et-Vilaine].

Nommé secrétaire du Sénat [4 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du plan [8 octobre 1968].

Est nommé juge titulaire de la Haute Cour de justice [21 novembre 1968].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuite contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

Intervention :

Prend part, au nom de la commission des affaires économiques et du plan, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [22 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 13 : observations sur la nouvelle législation du permis de chasse et sur la réparation des dommages causés aux cultures par les grands gibiers (p. 1195, 1196) ; *amendement de M. Verdeille* (p. 1201) ; *amendement de M. Bruyneel tendant à réduire à deux le nombre des permis de chasse* (p. 1202) ; *amendement de M. Verdeille relatif à la répartition des ressources du compte particulier provenant du permis général* (p. 1205) ; *amendement de M. Dailly tendant au maintien des droits que confère aux exploitants agricoles l'article* 393 *du code rural* (p. 1206).

HAMON (M. YVES) [Finistère].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du plan [8 octobre 1968].

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [4 décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE — I. — SERVICES GÉNÉRAUX. — Discussion générale (p. 1765). — Observations sur l'avenir de la centrale nucléaire de Brennilis.

HAUTECLOCQUE (M. BAUDOUIN de) [Pas-de-Calais].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

Est élu juge suppléant de la Haute Cour de justice [5 décembre 1968].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à faire bénéficier des dispositions du statut du fermage et du métayage les exploitants de nationalité étrangère dont les enfants sont de nationalité française [30 mai 1968] (N° 189).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi relatif à l'application de certaines dispositions du livre I[er] du code rural dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane [24 juillet 1968] (N° 233).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi modifiant et complétant les dispositions relatives au colonat partiaire ou métayage dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion [24 octobre 1968] (N° 24).

Interventions :

Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des lois, dans la discussion de la **proposition de loi portant extension du statut du fermage à certains exploitants étrangers** [17 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 830). — Discussion des articles. — *son amendement tendant à insérer, avant l'article unique, un un article additionnel A nouveau, ainsi rédigé : « l'article* 869 *du code rural est précédé du titre : chapitre IV* bis *— Dispositions générales »* (p. 830). — Article unique : *son amendement rédactionnel* (p. 831). — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des lois, dans la discussion du **projet de loi relatif à l'application de certaines dispositions du code rural dans les départements d'outre-mer** [17 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 834). — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des lois, dans la discussion du **projet de loi modifiant et complétant les dispositions relatives au colonat partiaire ou métayage dans les départements d'outre-mer** [7 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1049, 1050). — Discussion des articles. — Art. 1[er] : *son amendement tendant, dans le 1[er] alinéa, à remplacer les mots « corps de ferme » par les mots « exploitation agricole »* (p. 1051) ; *son amendement rédactionnel* (ibid.) ; Art. 2 : *son amendement tendant à compléter le texte de l'article* 870-4 *du code rural par une disposition stipulant que pour bénéficier du droit au renouvellement le preneur doit remplir les mêmes conditions que celles imposées au bailleur exerçant le droit de reprise* (p. 1052) ; Art. 2 *bis nouveau : son amendement tendant à insérer cet article ayant pour objet de rendre applicable dans les départements d'outre-mer les dispositions de l'article* 830-1 *du code rural permettant la réalisation du bail sur des parcelles dont la destination doit être changée* (ibid.) ; Art. 3 : *son amendement tendant à compléter ce texte par un nouvel alinéa maintenant au tiers la part du propriétaire lorsque celui-ci a effectué des investissements dont le montant dépasse un minimum fixé par le préfet après avis de la commission consultative départementale des baux ruraux* (p. 1052, 1053) ; Art. 4 : *son amendement tendant à préciser, dans le texte de l'article* 870-20 *du code rural, que la conversion peut être demandée « lorsqu'une constante collaboration entre les parties n'a pu être assurée par le fait du bailleur »* (ibid.) ; *son amendement tendant à préciser, dans le texte de l'article* 870-21 *du code rural, que le tribunal statue « en fonction des intérêts en présence » et que la commisison prévue comprend, en nombre égal, des représentants des bailleurs et des preneurs* (p. 1054) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le texte proposé pour l'article* 870-22 *du code rural : « Art.* 870-22. *— La conversion s'applique à l'ensemble de l'exploitation, y compris le cheptel vif et le matériel affectés à celle-ci. A défaut d'accord amiable, le prix du bail ainsi que le prix d'acquisition du cheptel vif par le colon sont fixés par le tribunal. Lorsque des investissements, et en particulier des achats de matériel ou des plantations, ont ont été effectués avant la conversion, le prix du bail est majoré du montant de l'amortissement de ces investissements pour la part de ceux-ci due au bailleur, ainsi que de l'intérêt, calculé au taux légal, du capital investi par ce dernier et non amorti »* (ibid.) ; Art. 5 : *son amendement rédactionnel* (p. 1055). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant certaines dispositions du code rural et de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole** [13 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 7 : *soutient l'amendement rédactionnel de M. Guillard* (p. 2001). — Prend part au débat sur une communication du Gouvernement relative à la **réforme de la région et du Sénat** [16 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2040, 2041).

HENNEGUELLE (M. HENRI) [Pas-de-Calais].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [8 octobre 1968].

Question orale :

M. Henri Henneguelle ayant pris connaissance des informations parues dans la presse, selon lesquelles *M. le ministre des postes et télécommunications* se préparerait à établir pour les lettres ordinaires deux tarifs différents, lui demande si ces modifications n'auraient pas comme unique conséquence l'augmentation des tarifs postaux dont certains ont déjà subi des augmentations importantes au début de cette année [25 avril 1968] (n° 850). — Réponse [7 mai 1968] (p. 206, 207).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Yves Guéna, ministre des postes et télécommunications, à sa **question orale n° 850** (*cf. supra*) [7 mai 1968] (p. 206, 207). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [21 mai 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1[er] IV : observations (p. 290). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [25 novembre 1968]. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale (p. 1242 à 1244).

HENRIET (M. JACQUES) [Doubs].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à permettre aux femmes assurées sociales, mère de deux enfants et plus ou atteintes d'une invalidité d'un taux au moins égal à 33 p. 100, de bénéficier de la retraite normale dès l'âge de soixante ans [11 juillet 1968] (n° 201).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale prises en application de la loi n° 67-482 du 22 juin 1967 autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à prendre des mesures d'ordre économique et social [25 juillet 1968] (n° 236).

Intervention :

Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Darras qui s'est démis de son rapport, dans la discussion du **projet de loi portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale** [23 juillet 1968] (p. 554). — **Suite de la discussion** [24 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1[er] : *amendement de M. Viron* (p. 563) ; art. 8 de l'ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967 : *amendement de M. Viron* (p. 566). — **Suite de la discussion** [25 juillet 1968]. — Discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire. — En qualité de rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire, présente les décisions prises par la commission (p. 621). — Discussion des articles. — Art. 2 de l'ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967 : *amendement de Mlle Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales* (p. 623) ; Art. 49 : *amendement de Mlle Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales* (p. 626) ; Art. 64-2 : *amendement de M. Soufflet* (p. 628). — **Discussion de ce projet en nouvelle lecture** (p. 630, 631) ; en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales présente les observations formulées par la commission et les amendements déposés par celle-ci en vue de modifier ce texte (p. 630, 631) ; à titre personnel regrette que ces ordonnances ne soient pas intervenues dans le cadre de l'harmonisation des lois sociales de l'Europe des Six (p. 631). — Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [23 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 867 à 869). — **Suite de la discussion** [24 octobre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 4 : observations sur l'amendement de M. Golvan soutenu par M. Fleury (p. 900, 901) ; Art. 5 : *son amendement tendant à préciser, au deuxième alinéa de cet article, que les personnalités extérieures faisant partie du conseil régional seront désignées par les collectivités régionales* (p. 903) ; art. 6 : *son amendement tendant, au premier alinéa, après les mots : « sous la présidence du ministre de l'éducation*

nationale », à ajouter les mots : « ou son représentant » (p. 906) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 8 : *son amendement, au premier alinéa, tendant à préciser que les établissements publics à caractère scientifique et culturel sont administrés par un conseil élu et dirigés par un président ou un doyen élu par ce conseil* (p. 909) ; Art. 8 *bis : amendement de M. André Cornu* (p. 912) ; *amendement de M. Fleury : observations* (p. 914) ; *son amendement tendant à insérer, après le deuxième alinéa, un nouvel alinéa définissant le terme « enseignant »* (*ibid.*) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 9 : *son amendement tendant à compléter le troisième alinéa par une disposition stipulant que « les étudiants de première année auront un rôle purement consultatif »* (p. 918) ; le retire (p. 919) ; *son amendement tendant à insérer un nouvel alinéa disposant que « le mandat de l'étudiant élu est personnel. Il ne peut être fait délégation de vote »* (ibid.) ; *son amendement, au quatrième alinéa de cet article, tendant à préciser que « ne sont électeurs et éligibles que les étudiants étrangers provenant de pays avec lesquels existent des accords de réciprocité »* (*ibid.*) ; Art. 10 : *son amendement de coordination* (p. 920). — **Suite de la discussion** [25 octobre 1968]. — Après l'article 13 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel 13 bis stipulant que « Les universités peuvent prendre toutes dispositions pour organiser en liaison avec les organismes sociaux de l'université, la journée continue* (p. 927) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 16 : *son amendement tendant, au deuxième alinéa, après les mots : « A l'issue de ces stages... » à insérer les mots : « et après étude du dossier universitaire et des contrôles continus des connaissances »* (p. 929) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 17 : (p. 931) ; Art. 19 *bis : son amendement tendant à introduire, à la fin de cet article, la notion de cité sportive pour le contrôle physiologique du sport* (p. 932, 933, 934) ; le retire (p. 934) ; Art. 18 : (précédemment réservé) : *son amendement tendant après les mots : « ... des titres universitaires », à insérer la phrase suivante : « Elles (les universités) décident de l'opportunité d'une indemnisation ou d'une allocation d'études »* (p. 939) ; le retire (p. 940) ; Art. 21 : *son amendement tendant à la fin du 2e alinéa, après les mots : « aux étudiants qualifiés » à ajouter les mots : « qui seront classés parmi les personnels contractuels »* (p. 941) ; le retire (p. 942) ; Art. 22 : *son amendement tendant au 1er alinéa, après les mots : « qui leur sont rattachés » à insérer les mots : « à l'exception des situations acquises* (p. 942) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 25 : *son amendement tendant à compléter cet article par les mots suivants : « ... et sans toutefois pouvoir sortir du cadre de leur enseignement »*. — Observations sur l'introduction de la politique dans les cours à l'université (p. 946) ; *son amendement tendant, à la fin de cet article, à ajouter la disposition suivante : « l'université doit être laïque, c'est-à-dire neutre »* (p. 947) ; le retire (*ibid.*). — **Suite de la discussion** [7 novembre 1968]. — Explique son vote sur les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire (p. 1066). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [22 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 28 *bis :* observations sur le montant des recettes fournies par l'institution d'une cotisation de solidarité dans l'agriculture (p. 1221). — **Suite de la discussion** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES SOCIALES. — Discussion générale (p. 1326 à 1328). — Observations ayant porté notamment sur la réforme des études médicales, la situation des hôpitaux ; l'acquisition d'ambulances et de matériels destinés à l'urgence médico-chirurgicale ; l'abaissement progressif de l'âge de la retraite pour les femmes qui ont eu un certain nombre d'enfants et sur la prévention de l'inadaptation de l'enfance. — **Suite de la discussion** [29 novembre 1968]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale (p. 1457). — Observations sur l'encadrement des étudiants en médecine. — **Suite de la discussion** [29 novembre 1968]. — LOGEMENT. — Discussion générale. — Observations sur l'industrialisation de la construction (p. 1503). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1968]. — DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion des articles. — Art. 34 : observations sur la suppression du sursis aux étudiants ne passant pas d'examen (p. 1535). — **Suite de la discussion** [1er décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — III. — JEUNESSE ET SPORTS. — Discussion générale. — Observations sur la création d'un contrôle physiologique du sport (p. 1549). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1968]. — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Discussion générale (p. 1705). — Intervient dans la discussion du troisième **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [13 décembre 1968]. — Discussion des articles (p. 1983). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant certaines dispositions du code rural et de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole** [13 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 1991, 1992). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises** [17 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à préciser que les syndicats doivent être apolitiques* (p. 2089) ; le retire (p. 2092).

HEON (M. GUSTAVE) [Eure].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [8 octobre 1968].

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [30 novembre 1968]. — DÉPENSES MILITAIRES. — SERVICE DES ESSENCES ET DES POUDRES. — Discussion générale (p. 1512, 1513). — Observations ayant porté notamment sur le problème des effectifs et la durée du service militaire ; l'amélioration de la condition militaire ; le prêt du soldat.

HOUDET (M. PIERRE) [Seine-Maritime].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [8 octobre 1968].

Est nommé délégué représentant la France à l'Assemblée unique des communautés européennes [21 novembre 1968].

Intervention :

Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [4 décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I. — SERVICES GÉNÉRAUX. — Discussion générale (p. 1757 à 1760 ; p. 1768). — Observations ayant porté notamment sur la formation professionnelle et la promotion sociale ; la recherche scientifique nucléaire et spatiale ; l'action de C. N. E. X. O. (Centre National de l'Exploitation des Océans) ; l'institut de la recherche de l'informatique et de l'automatisme.

I

INCHAUSPE (M. MICHEL), **secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer** (cabinet de M. Maurice Couve de Murville des 10 et 12 juillet 1968).

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'application de certaines dispositions du code rural dans les départements d'outre-mer** [17 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 835). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de l'assemblée territoriale du territoire français des Afars et des Issas** [24 octobre 1968] (p. 881). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant et complétant les dispositions relatives au colonat partiaire ou métayage dans les départements d'outre-mer** [7 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1050, 1051). — Discussion des articles. — Art. 2 bis *nouveau : amendement de M. de Hauteclocque* (p. 1052) ; Art. 3 : *amendement de M. de Hauteclocque tendant à maintenir au tiers la part du propriétaire lorsque celui-ci a effectué des investissements dont le montant dépasse un minimum fixé par le préfet. — Observations* (p. 1053) ; Art. 4 : *amendement de M. de Hauteclocque* (p. 1054) ; *sous-amendement tendant à rédiger comme suit la fin de l'amendement de M. de Hauteclocque relatif à la composition de la commission prévue « ... comprenant en nombre égal des représentants des bailleurs, des preneurs et de l'administration, désignés par le préfet au sein d'une commission consultative des baux ruraux »* (*ibid.*). — Prend part à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [1er décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — IV. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale (p. 1565 à 1570). — Son exposé sur la politique d'expansion et de progrès qu'entend continuer à mener le Gouvernement dans les départements d'outre-mer. — Répond aux observations présentées notamment sur le problème des rhums ; le marché de la banane et de l'ananas ; la sécurité sociale des artisans ; le problème des loyers ; les quotas du sucre ; l'industrialisation ; les transports aériens ; la régionalisation ; la crise de l'industrie sucrière. — Discussion des articles. — Art. 73 *bis : amendement de M. Isautier.* — Observations (p. 1571). — V. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Discussion générale (p. 1576 à 1580). — Son exposé sur les principaux programmes d'équipement prévus pour les territoires d'outre-mer. — Répond aux observations présentées notamment sur : Saint-Pierre et Miquelon (enseignement, formation professionnelle ; enseignement maritime) Wallis et Futuna (adduction d'eau de Futuna) ;

la Polynésie (incidence du centre d'expérimentation du Pacifique sur le tourisme). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant régime fiscal de certains investissements dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie** [17 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2121 à 2123). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Jean-Marie Louvel* (p. 2124) ; Art. 3 : *amendement de M. Jean-Marie Louvel* (ibid) ; Art. 4 : *amendement de M. Jean-Marie Louvel* (p. 2125) ; Art 6 : *amendement rédactionnel de M. Jean-Marie Louvel* (p. 2126) ; Art. 8 *ter nouveau : amendement de M. Lafleur* (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant la réglementation minière en Nouvelle-Calédonie** [17 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2129, 2130). — Discussion des articles. — Art. 3 : *amendements de MM. Lafleur et Jager* (p. 2131). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la création et à l'organisation des communes en Nouvelle-Calédonie** [17 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2133, 2134, 2135) ; sur la question préalable posée par M. Dailly (p. 2136). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant régime fiscal de certains investissements en Nouvelle-Calédonie** [20 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2265, 2266). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à substituer aux mots « 40 millions » les mots « 30 millions »* (ibid.) ; Art. 4 : *son amendement tendant à rétablir le 4° de cet article relatif à la liste des exonérations dont peuvent bénéficier les entreprises* (p. 2267) ; Art. 5 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Les mêmes entreprises peuvent bénéficier d'exonérations partielles des impôts, droits... »* (ibid.) ; *son amendement tendant à insérer, après le paragraphe 4° de cet article concernant la liste des impôts pouvant faire l'objet d'exonérations un nouveau paragraphe : « 5° impôt sur le revenu des valeurs mobilières »* (p. 2267, 2263). — Intervient dans la discussion en **nouvelle lecture,** du **projet de loi modifiant la réglementation minière en Nouvelle-Calédonie** [20 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 3 : *amendement de M. Jager* (p. 2269). — Intervient dans la discussion, en **nouvelle lecture, du projet de loi relatif à la création et à l'organisation des communes en Nouvelle-Calédonie** [20 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2271, 2272, 2273). — Intervient dans la discussion, en **nouvelle lecture,** du **projet de loi portant régime fiscal de certains investissements en Nouvelle-Calédonie** [20 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2286) ; sur l'ensemble (p. 2287).

ISAUTIER (M. ALFRED) [La Réunion].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Est nommé membre titulaire du conseil de surveillance de la caisse centrale de coopération économique lorsque ce conseil siège pour les affaires concernant les départements et les territoires d'outre-mer [7 novembre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la réglementation minière en Nouvelle-Calédonie [17 décembre 1968].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux gîtes d'eaux chaudes et de vapeurs d'eau souterraines dans les départements d'outre-mer [4 décembre 1968] (n° 72).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi sur l'allégement de certaines charges fiscales des entreprises** [27 septembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à étendre aux territoires d'outre-mer le bénéfice des dispositions de cette loi* (p. 702) ; le retire (*ibid.*). — Prend part à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [1er décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — IV. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale (p. 1559, 1560). — Observations ayant porté notamment sur le marché des rhums ; le sucre ; la question des transports ; le problème de l'encadrement des jeunes ; le logement ; l'industrialisation des départements d'outre-mer. — Discussion des articles. — Art. 73 *bis : son amendement tendant à supprimer cet article qui prévoit des documents distincts pour les départements et territoires d'outre-mer portant état récapitulatif de l'effort budgétaire financier* (p. 1570) ; le retire (p. 1571). — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, dans la discussion du **projet de loi relatif aux gites d'eaux chaudes et de vapeurs d'eau souterraines dans les départements d'outre-mer** [13 décembre 1968] — Discussion générale (p. 1986, 1987). — Discussion de l'article unique. — *Amendement de M. Gargar* (p. 1988).

J

JAGER (M. RENÉ) [Moselle].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Est élu juge titulaire de la Haute Cour de justice [21 novembre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises [17 décembre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la réglementation minière en Nouvelle-Calédonie [17 décembre 1968].

Dépôts législatifs :

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite de la mission d'étude économique, industrielle et agricole effectuée par une délégation de cette commission en Italie [6 juin 1968] (n° 195).

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (Industrie), sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (n° 42).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la réglementation minière en Nouvelle-Calédonie [19 décembre 1968] (n° 131).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la réglementation minière en Nouvelle-Calédonie [19 décembre 1968] (n° 129).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, modifiant la réglementation minière en Nouvelle-Calédonie [20 décembre 1968] (n° 137).

Question orale :

M. René Jager demande à *M. le ministre de l'équipement et du logement* quelle est la situation exacte d'avancement des travaux retenus au Ve Plan pour la restauration du canal des Houillères de la Sarre et quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière. Il croit savoir, en effet, qu'en dépit de la modicité du programme prévu, aucun crédit n'a encore été inscrit au budget pour la réalisation des travaux envisagés. Il attire son attention sur les conséquences graves qu'une telle carence risque d'avoir dans un proche avenir, compte tenu de la vétusté de cette voie navigable dont le rôle économique ne saurait cependant être contesté [25 avril 1968] (n° 847). — Réponse [7 mai 1968] (p. 204, 205).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, chargé des problèmes de l'emploi, à sa **question orale n° 847** (*cf. supra*) [7 mai 1968] (p. 204, 205). — Prend part à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [21 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1168, 1169, 1170). — Observations sur la politique d'expansion industrielle et sur la création d'un holding d'Etat. — **Suite de la discussion** [1er décembre 1968]. — INDUSTRIE. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, intervient dans la discussion générale de ce budget (p. 1583 à 1585). — Observations ayant porté notamment sur le problème de l'énergie ; la sécurité des approvisionnements pétroliers ; l'aggravation de la crise charbonnière. — **Suite de la discussion** [4 décembre 1968]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Discussion générale (p. 1747). — Observations sur la puissance économique de l'Allemagne. — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de**

loi modifiant la réglementation minière en Nouvelle-Calédonie [17 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2127, 2128). — Discussion des articles. — Art. 3 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le second alinéa de cet article :* « Art. 25 bis. — *En Nouvelle-Calédonie, en ce qui concerne le nickel, le chrome et le cobalt, l'autorisation personnelle minière est délivrée par décision du ministre de l'industrie sur proposition du gouverneur, chef de territoire, en conseil de Gouvernement.* » (p. 2130, 2131). — **Discussion du projet de loi en nouvelle lecture** [20 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2268, 2269). — Discussion des articles. — Art. 3 : *reprend l'amendement qu'il avait présenté lors de la première lecture* (p. 2269) ; *son amendement de coordination au 3e alinéa de cet article* (p. 2270).

JAMAIN (M. EUGÈNE) [Cher].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

JEANNENEY (M. JEAN-MARCEL), **ministre d'Etat** (cabinet de M. Maurice Couve de Murville des 10 et 12 juillet 1968).

Est entendu au cours du débat sur une communication du Gouvernement relative à la **réforme de la région et du Sénat** [16 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2012 à 2016) ; répond à M. Legaret (p. 2026) ; répond à M. Marcilhacy (p. 2028, 2029) ; répond à M. Colin (p. 2036) ; répond à M. André Morice (p. 2041). — **Suite de la discussion** [17 décembre 1968] (p. 2055, 2056, 2058) ; répond à M. Edouard Bonnefous (p. 2062, 2063). — **Suite de la discussion** [18 décembre 1968]. — Répond à MM. Marie-Anne et Vignon (p. 2175) ; (p. 2182 à 2190) ; répond à M. Dominique Pado (p. 2197) ; à M. Gaston Monnerville (p. 2198).

JOZEAU-MARIGNE (M. LÉON) [Manche].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Est élu juge titulaire de la Haute Cour de justice [21 novembre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [17 décembre 1968].

Dépôts législatifs :

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale modifiant les articles 2101 et 2104 du code civil [7 novembre 1968] (N° 27).

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter les articles 832, 832-1 et 832-2 du code civil [18 décembre 1968] (N° 114).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968]. — Discussion générale : observations sur les budgets des collectivités locales (p. 485). — Discussion des articles. — Art. 17 : *amendements de M. Pellenc relatifs à la taxation des revenus de* 1967 (p. 500). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale** [23 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *explique son vote sur l'amendement de M. Darras portant abrogation et non pas ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale* (p. 553). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant amnistie** [24 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 4 : explique son vote sur cet article et sur l'ensemble du projet de loi (p. 585, 586). — Intervient, en remplacement de M. Geoffroy, rapporteur de la commission des lois, dans la discussion du **projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Saint-Marin, relative à l'aide mutuelle judiciaire, en matière civile, commerciale et pénale, et à l'exequatur des jugements, en matière civile et commerciale, signée le 25 mai 1967** [19 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1099). — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des lois, dans la discussion du **projet de loi modifiant les articles 2101 et 2104 du code civil** [19 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1112). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [3 décembre 1968]. — JUSTICE. — Discussion générale (p. 1667, 1668) ; observations ayant porté notamment sur le problème de la territorialité de la postulation ; le rôle du juge d'instance ; la réforme du régime de la relégation. — INTÉRIEUR. — Discussion générale (p. 1685, 1686). — Observations ayant porté notamment sur le budget des collectivités locales. — **Suite de la discussion** [5 décembre 1968]. — ARTICLES ADDITIONNELS. — Art. 60 *ter nouveau : son amendement tendant à insérer cet article modifiant l'article* 784-3° *du code général des impôts qui règle la situation des enfants adoptés en ce qui concerne la perception des droits de mutation à titre gratuit* (p. 1856). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe** [19 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 11 : *amendement de M. Schiele* (p. 2226). — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des lois, dans la discussion de la **proposition de loi tendant à compléter les articles 832, 832-1 et 832-2 du code civil** [19 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2231). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article :* I. — *Le début du troisième alinéa de l'article* 832 *du code civil est modifié comme suit :* « *Le conjoint survivant ou tout héritier copropriétaire en pleine ou en nue-propriété peut demander l'attribution préférentielle...* » II. — *Le neuvième alinéa dudit article est ainsi complété :* « *L'attribution préférentielle peut être demandée conjointement par plusieurs successibles. Elle peut également être demandée par un copropriétaire tenant ses droits d'une donation entre vifs ou d'un testament* » (p. 2231, 2232) ; *son amendement tendant dans l'amendement ci-dessus, à introduire une disposition nouvelle ainsi rédigée : Le* 5e *alinéa de l'article* 832 *est modifié comme suit :* « *Le conjoint survivant ou tout héritier copropriétaire en pleine ou en nue-propriété peut également demander l'attribution préférentielle* (ibid.) ; Art. 1er *bis : son amendement tendant à rédiger comme suit cet article :* « *L'article* 832-1 *du code civil est complété par l'alinéa suivant :* « *Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux donataires ou légataires n'ayant pas la qualité de successible* » (p. 2232) ; Art. 2 : *son amendement de coordination* (p. 2233).

JUNG (M. LOUIS) [Bas-Rhin].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

Est nommé délégué titulaire représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [21 novembre 1968].

Questions orales :

M. Louis Jung expose à *M. le ministre des affaires culturelles* que l'application de la loi du 11 mars 1957 relative à la propriété littéraire et artistique, cause des préjudices aux activités culturelles de certaines régions. Il lui demande si le montant des redevances est fixé par un décret d'application et si la base d'imposition est déterminée par la loi. Le montant global des redevances devant être élevé, il lui demande s'il existe un contrôle du Parlement ; sinon, s'il n'estime pas qu'un tel contrôle serait utile [7 mai 1968] (N° 852). — Réponse [7 mai 1968] (p. 207, 208).

M. Louis Jung attire l'attention de *M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire,* sur la situation des cantons de Drulingen, La Petite-Pierre et Sarre-Union, de l'arrondissement de Saverne, qui subissent les mêmes effets que les régions limitrophes mosellanes, suite à la récession des houillères de la Moselle. Il lui demande s'il a l'intention de faire bénéficier ces régions du même classement que les régions de Sarreguemines et de Bitche, et sinon, les raisons qui s'y opposent [29 octobre 1968] (N° 882). — Réponse [19 novembre 1968] (p. 1093, 1094).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, chargé des problèmes de l'emploi, à sa **question orale n° 852** (*cf. supra*) (p. 208). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 17 : *amendements de M. Pellenc relatifs à la taxation des revenus de* 1967 (p. 500) ; Art. 19 : *amendement de M. Pellenc tendant à limiter l'augmentation de la vignette auto aux véhicules qui ont moins de cinq ans d'âge* (p. 503). — Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [25 octobre 1968]. — Discussion

des articles. — Art. 19 *bis* (p. 934). — Est entendu lors de la réponse de M. Olivier Guichard, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, à sa **question orale n° 882** (*cf. supra*) [19 novembre 1968] (p. 1094). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [21 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1170). — **Suite de la discussion** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale (p. 1316). — Observations sur la sauvegarde des monuments historiques (cathédrale de Strasbourg, église d'Ebersmunster en Alsace) et sur le problème de la société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. — **Suite de la discussion** [27 novembre 1968]. — TRANSPORTS. — I. — SERVICES COMMUNS ET TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale (p. 1363). — Observations sur le problème de la fermeture de certaines lignes de chemin de fer. — TRANSPORTS. — II. — AVIATION CIVILE. — Discussion générale (p. 1386, 1387). — Observations sur la situation d'Air Inter notamment en ce qui concerne les lignes desservant les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et le problème de ses rapports avec les collectivités locales. — Explique son vote sur le **projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises** [17 décembre 1968] (p. 2112). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant et complétant le code de l'urbanisme et de l'habitation en ce qui concerne le permis de construire** [18 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2158).

JUNILLON (M. LUCIEN) [Drôme].

Devenu sénateur le 30 octobre 1968 en remplacement de M. Marius Moutet, décédé.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [19 novembre 1968].

K

KAUFFMANN (M. MICHEL) [Bas-Rhin].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Question orale :

M. Michel Kauffmann attire l'attention de *M. le ministre des affaires sociales* sur l'aide à apporter aux mères de famille en difficulté qui lui apparaît une des actions les plus urgentes à développer en France. Il lui demande : quelle est, en la matière, la politique du Gouvernement ; quelles sont les raisons pour lesquelles la commission nationale d'étude sur l'ensemble du problème « travailleuses familiales » ne s'est pas encore réunie ; quelles mesures il compte prendre pour accroître progressivement les effectifs de ces personnels de manière à répondre aux besoins de la population, parer à l'insuffisance des crédits actuels, et enfin assurer aux organismes de travailleuses familiales une situation de sécurité compatible avec leur tâche [25 avril 1968] (n° 849). — Réponse [14 mai 1968] (p. 247, 248).

Question orale avec débat :

M. Michel Kauffmann attire l'attention de *M. le Premier ministre* sur l'émotion soulevée dans le pays par les projets du Gouvernement concernant la majoration des droits de succession ; il considère que, malgré les aménagements déjà apportés audit projet, celui-ci reste fondamentalement injuste, antiéconomique et antisocial. Il attire particulièrement son attention sur le fait que la nature des projets frapperait particulièrement les fortunes consistant en terres et en valeurs mobilières, c'est-à-dire celles qui ne peuvent chercher refuge nulle part, imposant ainsi particulièrement les agriculteurs et propriétaires forestiers qui doivent d'ailleurs en être totalement exonérés dès lors que ces biens constituent un outil de travail indispensable à l'exercice de leur profession. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre un terme à l'émotion soulevée [15 octobre 1968].

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, à sa **question orale n° 849** (*cf. supra*) [14 mai 1968] (p. 247, 248). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [22 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 7 : observations sur l'augmentation des droits de succession (p. 1188, 1189) ; Art. 18 : *amendement de M. Pellenc.* — Observations sur l'assujettissement des agriculteurs à la T. V. A. (p. 1209). — **Suite de la discussion** [25 novembre 1968]. — POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS. — Discussion générale (p. 1252, 1253). — Observations ayant porté notamment sur la situation des personnels ; les projets de fermeture de bureaux postaux ruraux dans le cadre de la motorisation des services ; les installations des lignes téléphoniques. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale (p. 1265). — Observations ayant porté notamment sur la situation des engagés volontaires alsaciens et lorrains dans les armées françaises. — **Suite de la discussion** [2 décembre 1968]. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — TOURISME. — Discussion générale. — Observations sur le problème du service (p. 1609). — AGRICULTURE. — Discussion générale (p. 1641, 1642). — Observations ayant porté notamment sur les crédits d'équipement ; la culture du tabac et du houblon ; l'orientation de la production.

KIEFFER (M. ALFRED) [Bas-Rhin].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant et complétant le code de l'urbanisme et de l'habitation en ce qui concerne le permis de construire** [18 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2158).

KISTLER (M. MICHEL) [Bas-Rhin].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'aide à l'investissement [27 septembre 1968].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [8 octobre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1969 [5 décembre 1969].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises [17 décembre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [21 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1168). — Observations sur la nécessité de promouvoir une politique destinée à favoriser l'épargne nationale. — **Suite de la discussion** [22 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 15 : observations sur l'institution d'un droit sur la bière (p. 1191). — **Suite de la discussion** [25 novembre 1968]. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation des anciens incorporés de force alsaciens et lorrains et des internés dans le camp de Tambow (p. 1255). — AFFAIRES SOCIALES. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances intervient dans la discussion générale de ce budget (p. 1281, 1282). — Observations ayant porté notamment sur le problème de l'emploi, la protection sociale ; le problème particulier du régime local de l'assurance vieillesse-invalidité pour les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ; les abattements de zone. — **Suite de la discussion** [3 décembre 1968]. — INTÉRIEUR. — Discussion générale (p. 1687, 1688). — Observations ayant porté notamment sur le prix de l'eau. — **Suite de la discussion** [4 décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — X. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN. — Discussion générale (p. 1782). — Observations sur le problème des frontaliers alsaciens.

L

LACAZE (M. JEAN) [Tarn-et-Garonne].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

LACHEVRE (M. ROGER) [Seine-et-Oise].

Ne s'est pas représenté aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

Interventions :

Prend part à la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [21 mai 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er. — I : observations sur la fiscalité sur les fuel-oils (p. 287, 288). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'armement et aux ventes maritimes** [17 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 403). — Discussion des articles. — Art. 1er : observations sur l'amendement de M. Marcilhacy tendant à supprimer cet article (p. 403, 404) ; après l'article 5 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel* 5 bis *nouveau disposant que : « le capitaine peut recevoir tous actes judiciaires ou extra-judiciaires adressés à l'armateur. »* (p. 405) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 9 bis *nouveau : amendements de M. Lachèvre tendant à insérer cinq articles additionnels* 9 I, 9 II, 9 III, 9 IV et 9 V *établissant le caractère probant du journal de bord et du rapport de mer* (p. 406) ; *retire ses quatre premiers amendements ; le dernier disposant que « le journal de mer et le livre de bord font foi, jusqu'à preuve du contraire, des événements et des circonstances qui y sont relatés », est adopté* (ibid.) ; Art. 10 : *son amendement tendant, dans cet article, après le mot : « opérations » à insérer le mot « commerciales »* (p. 407) ; Art. 17 : *son amendement tendant à la suppression du mot « lourde » s'appliquant aux fautes qui peuvent être imputées dans les conditions prévues dans cet article* (p. 409) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 23 : *observations sur l'amendement de M. Marcilhacy tendant à réduire à un an, après l'achèvement des opérations de pilotage, la prescription des actions nées à l'occasion du pilotage* (p. 410) ; Art. 28 : *son amendement tendant à supprimer dans cet article les mots : « à l'exception des dispositions des articles* 38 *et* 39 » (certaines clauses dans la vente C. A. F. et crédit documentaire) (p. 411) ; Art. 37 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « L'acheteur est débiteur du prix convenu et les risques de transport sont à sa charge. »* (p. 413) ; Art. 39 : *son amendement tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif au crédit documentaire* (p. 414, 415) ; Art. 38 (précédemment réservé) : observations (p. 416).

LACHOMETTE (M. JEAN de) [Haute-Loire].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

LAFLEUR (M. HENRI) [Nouvelle-Calédonie].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises [17 décembre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la réglementation minière en Nouvelle-Calédonie [17 décembre 1968].

Interventions :

Prend part à la discussion du **projet de loi portant régime fiscal de certains investissements dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie** [17 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2115 à 2118). — Discussion des articles. — Art. 8 *ter nouveau : son amendement tendant à insérer cet article disposant que « Les avantages fiscaux de toute nature accordés antérieurement à la promulgation de la présente loi à des entreprises métallurgiques et minières exerçant déjà une activité dans le territoire leur restent applicables »* (p. 2128). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant la réglementation minière en Nouvelle-Calédonie** [17 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 3 : *son amendement tendant à rédiger comme suit les* 2 *premiers alinéas de cet article : « Il est inséré entre l'article* 25 *et l'article* 26 *du décret précité un article* 25 bis *ainsi rédigé : « Art.* 25 bis. — *En Nouvelle-Calédonie, en ce qui concerne le nickel, le chrome et le cobalt, l'autorisation personnelle minière est délivrée par le gouverneur sur avis favorable de l'Assemblée territoriale, qui pourra, à cet effet, déléguer ses pouvoirs à sa commission permanente. L'absence d'avis dans le mois de la consultation équivaut à un avis favorable à la délivrance de l'autorisation personnelle. En cas d'avis défavorable exprimé par l'Assemblée territoriale ou par sa commission permanente, l'autorisation personnelle sera délivrée, ou refusée, par décret pris en Conseil des ministres. »* (p. 2130) ; le retire (p. 2131). — Explique son vote sur les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant régime fiscal de certains investissements en Nouvelle-Calédonie** [20 décembre 1966]. — (p. 2268).

LAGATU (Mme CATHERINE) [Paris].

Elue sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommée membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Est nommée membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [8 octobre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **propet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [25 octobre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 15 : *son amendement tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa stipulant que « La collation des grades est une prérogative de l'Etat* (p. 928, 929) ; Art. 17 : *amendement de M. André Cornu* (p. 930) ; Art. 27 : *son amendement tendant à ajouter un troisième alinéa demandant pour le personnel enseignant et les étudiants les mêmes libertés syndicales que celles obtenues par les ouvriers dans leurs usines* (p. 951, 952) ; Art. 28 : *son amendement tendant, dans cet article, à supprimer le deuxième alinéa qui précise que toute action ou provocation à une action portant atteinte aux libertés sera passible de sanctions disciplinaires* (p. 952) ; Après l'article 37 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel disposant que « En application de la présente loi d'orientation, une loi-programme de développement de l'enseignement supérieur sera soumise au Parlement avant le* 1er *novembre* 1969 (p. 957) ; explique son vote sur l'ensemble (p. 960). — Intervient au cours du débat sur la question orale de M. André Diligent concernant la **publicité à la télévision** [5 novembre 1968] (p. 991, 992). — Explique son vote sur les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [7 novembre 1968] (p. 1065). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale (p. 1321, 1322). — Observations ayant porté notamment sur la situation du cinéma. — **Suite de la discussion** [29 novembre 1968]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale (p. 1486 à 1488). — Observations sur le rôle des conseillers des centres d'orientation scolaire et professionnelle ; l'enseignement technique et en particulier l'enseignement technique féminin. — **Suite de la discussion** [4 décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I. — SERVICES GÉNÉRAUX. — Discussion générale (p. 1765, 1766). — Observations ayant porté notamment sur les crédits de la recherche scientifique et de la recherche fondamentale. — **Suite de la discussion** [5 décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE (*suite*). — II. — INFORMATION. — Discussion générale (p. 1795). — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE. — Discussion générale (p. 1807, 1808). — MONNAIES ET MÉDAILLES. — Discussion générale (p. 1833). — Observations ayant porté notamment sur le projet de construction d'une usine à Pessac (Gironde). — Est entendue au cours du débat sur la question orale de M. Dailly relative à l'**accomplissement des missions propres à l'Office de radiodiffusion-télévision française** [10 décembre 1968] (p. 1883, 1884). — Explique son vote sur la **proposition de loi tendant à modifier l'article L. 244 du code de la sécurité sociale** [11 décembre 1968] (p. 1932).

LA GONTRIE (M. PIERRE de) [Savoie].

Ne s'est pas représenté aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

LALLOY (M. MAURICE) [Seine-et-Marne].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code rural et de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole [13 décembre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la réglementation minière en Nouvelle-Calédonie [17 décembre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [24 octobre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à insérer à la fin de cet article un nouvel alinéa ainsi rédigé : « A ce titre, l'enseignement doit être ouvert aux anciens étudiants ainsi qu'aux personnes qui n'ont pas eu la possibilité de poursuivre des études afin de leur permettre, selon leurs capacités, d'améliorer leurs chances de promotion ou de reconvertir leur activité professionnelle »* (p. 897) ; le retire et se rallie à l'amendement identique déposé par M. Cornu (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [2 décembre 1968]. — AGRICULTURE. — Discussion générale (p. 1632). — Observations sur le remembrement.

LAMBERT (M. MARCEL) [Morbihan].

Est nommé vice-président de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

Dépôt législatif :

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale tendant à renforcer la protection de certains représentants du personnel [21 novembre 1968] (N° 46).

Intervention :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion de la **proposition de loi tendant à renforcer la protection de certains représentants du personnel** [11 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 1917, 1918). — Discussion de l'article unique. — *Son amendement tendant : 1° à ne viser dans cet article que les membres du comité d'entreprise ; 2° à opérer une modification de forme ; 3° à modifier la définition des contrats* (p. 1918, 1919) ; *son amendement tendant à insérer un article additionnel 2 nouveau reprenant dans un article séparé les dispositions visant les délégués du personnel* (ibid.) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit l'intituté de la proposition de loi : « Proposition de loi tendant à renforcer la protection des représentants du personnel engagés par un contrat de travail à durée déterminée* (*ibid.*).

LAMOUSSE (M. GEORGES) [Haute-Vienne].

Est nommé représentant du Sénat au sein de la commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), en application du décret du 19 septembre 1967 [22 mai 1968].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé vice-président de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur [5 novembre 1968].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles (cinéma, théâtre), sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (N° 41).

Interventions :

Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Marcel Champeix relative à la **crise dans l'université** [28 mai 1968] (p. 321 à 323). — Prend part, en qualité de vice-président de la commission des affaires culturelles, au nom de M. Louis Gros, président de la commission, à la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [23 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 840, 841) ; prend la parole en son nom personnel (p. 853, 854). — **Suite de la discussion** [24 octobre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à insérer, à la fin de cet article, une disposition visant à compléter la loi d'orientation de l'enseignement supérieur par le dépôt, avant la clôture de la présente session, d'un projet de loi instituant une allocation d'études* (p. 898) ; Art. 3 *bis : son amendement tendant, après le premier alinéa, à insérer un nouvel alinéa disposant que « Dans le cas d'une convention de coopération avec un établissement privé aucun transfert de crédit ne peut avoir lieu au bénéfice de l'établissement privé »* (p. 890) ; Art. 8 *bis* nouveau : *amendement de M. André Cornu tendant, au premier alinéa de cet article, à substituer le mot « peuvent » au mot « doivent », en ce qui concerne l'entrée dans les conseils d'universités de personnalités extérieures* (p. 911, 912). — **Suite de la discussion** [25 octobre 1968]. — Art. 19 *bis* : observations sur l'amendement de M. Henriet tendant à introduire dans cet article la notion de cité sportive universitaire (p. 932, 933, 934) ; Après l'article 20 *quater* : *son amendement tendant à insérer un article additionnel* 20 quinquies *nouveau stipulant que « Le Gouvernement déposera dans un délai de six mois après la promulgation de la loi, un projet de loi prévoyant l'attribution d'une allocation d'études »* (p. 937) ; cet amendement est réservé ; *amendement de M. Rogé :* observations (p. 938) ; les deux amendements ci-dessus sont déclarés irrecevables ; Art. 25 : *amendement de M. Henriet :* observations sur l'introduction de la politique dans les cours à l'université (p. 946) ; Art. 27 : *amendement de M. André Cornu tendant à donner aux enseignants et aux étudiants la même liberté d'information et d'expression* (p. 949) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du deuxième alinéa de cet article : « Les locaux mis à cette fin à la disposition des étudiants seront, autant que faire se peut, distincts des locaux destinés à l'enseignement. »* (p. 951). — **Suite de la discussion** [7 novembre 1968]. — DISCUSSION DES CONCLUSIONS DU RAPPORT DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — Discussion des articles. — Art. 27 : observations sur les libertés syndicales des enseignants, du personnel technique et administratif (p. 1063) ; observations sur la création de locaux de discussion distincts des locaux d'enseignement (p. 1064). — Intervient, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (cinéma, théâtres nationaux), dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale (p. 1310, 1311) ; observations ayant porté notamment sur la mission des théâtres nationaux ; la rénovation de la salle Richelieu ; la réussite du T. N. P. ; la réouverture de l'Odéon-Théâtre de France ; le problème du cinéma. — **Suite de la discussion** [29 novembre 1968]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale (p. 1477 à 1479) ; observations ayant porté notamment sur l'enseignement technique et le problème de l'enseignement du latin.

LANET (M. JOSEPH-PIERRE) [Seine].

Ne s'est pas représenté aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

LAPLACE (M. ADRIEN) [Tarn-et-Garonne].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

LAUCOURNET (M. ROBERT) [Haute-Vienne].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code rural et de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole [13 décembre 1968].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant et complétant le code de l'urbanisme et de l'habitation en ce qui concerne le permis de construire [18 décembre 1968] (N° 113).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [29 novembre 1968]. — LOGEMENT. — Discussion générale (p. 1498 à 1500). — Observations sur la politique du Gouvernement en matière de logement. — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi modifiant et complétant le code de l'urbanisme et de l'habitation en ce qui concerne le permis de construire** [18 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2150 à 2153). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement, au troisième alinéa, tendant, après les mots : « les volumes extérieurs », à insérer les mots : « et la destination »* (p. 2161) ; Art. 2 : *son amendement tendant à ajouter les stations classées de tourisme aux dispositions d'exception visées dans cet article* (p. 2162) ; le retire (*ibid.*) ; *son amendement tendant, dans l'article 85-2 du code de l'urbanisme, à supprimer l'alinéa c) qui prévoit l'engagement de respecter les dispositions législatives et réglementaires ainsi que les règles générales de construction* (p. 2162) ; le retire (*ibid.*) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit l'article 85-3 du code de l'urbanisme : « Art. 85-3. — Le dépôt de la déclaration a les mêmes effets que la délivrance du permis de construire »* (p. 2163) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 3 : *son amendement tendant, au deuxième alinéa de cet article, après les mots : « avec les règlements d'urbanisme », à ajouter les mots : « et les documents prévus aux alinéas a) et b) de l'article 85-2 ci-dessus »* (ibid.) ; Art. 8 : *son amendement tendant à supprimer cet article relatif au maintien dans les lieux en cas de démolition* (p. 2164) ; Art. 9 : observations sur cet article relatif aux dispositions transitoires (*ibid.*).

LAURENS (M. ROBERT) [Aveyron].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

LAURENT-THOUVEREY (M. CHARLES) [Jura].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Est nommé délégué suppléant représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [21 novembre 1968].

LA VASSELAIS (M. GUY de) [Eure-et-Loir].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [28 novembre 1968]. — EQUIPEMENT (*travaux publics, routes, voies navigables, ports*). — Discussion générale (p. 1412 à 1414). — Observations ayant porté notamment sur notre situation routière et en particulier sur l'aménagement de la route nationale n° 10 entre Ablis et Chartres en route rapide. — **Suite de la discussion de ce budget** [29 novembre 1968]. — Observations à la suite de l'intervention de M. Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement en ce qui concerne l'aménagement de la route nationale n° 10 (p. 1493, 1494).

LAVY (M. ARTHUR) [Haute-Savoie].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

LE BELLEGOU (M. EDOUARD) [Var].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

Dépôts législatifs :

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la répression des infractions à la réglementation en matière de coordination et d'harmonisation des transports ferroviaires et routiers [9 mai 1968] (N° 143).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant amnistie [24 juillet 1968] (N° 231).

Question orale :

M. Edouard Le Bellegou demande à *M. le Premier ministre* quelles mesures il entend prendre pour secourir les sinistrés du littoral varois à la suite des pluies torrentielles et de la tornade des 13 et 14 septembre 1968, et pour aider les communes à réparer les dommages subis par celles-ci à l'occasion des événements susrelatés [1er octobre 1968] (N° 876). — Réponse [15 octobre 1968] (p. 817).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant le statut de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés** [25 avril 1968]. — Discussion des articles. — Art. 14 : *amendement de M. Yvon tendant à préciser que les règles et les tarifs relatifs aux honoraires seront établis par le conseil supérieur de l'ordre, en accord avec le ministre de l'économie et des finances* (p. 184, 185) ; art. 23 : observations sur l'*amendement de M. Yvon tendant à renforcer la qualification des salariés ou des fonctionnaires susceptibles de devenir experts comptables* (p. 190). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion du **projet de loi relatif à la répression des infractions à la réglementation en matière de coordination et d'harmonie des transports ferroviaires et routiers** [9 mai 1968]. — Discussion générale (p. 228, 229). — Discussion des articles : Art. 1er : observations (p. 230) ; Art. 2 : observations (*ibid.*) ; Art. 4 : observations sur cet article qui a pour objet de mettre en harmonie l'article 25 II *a* de la loi du 14 avril 1952 avec les règles instituées par le décret du 15 juin 1963 qui caractérisent et différencient les infractions résultant, d'une part, de la coordination des transports, d'autre part, du code de la route (p. 231, 232, 233) ; Art. 5 : *son amendement rédactionnel* (p. 233) ; Art. 6 : *son amendement tendant à abroger les dispositions du § III de l'article 25 de la loi du 14 avril 1952 relatives aux sanctions administratives* (*ibid.*) ; Art. 7 (*ibid*). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion du **projet de loi portant amnistie** [24 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 580, 581). — Discussion des articles. — Art. 4 : *amendement de M. Nayrou tendant, après cet article, à insérer un article additionnel 4 bis, disposant que l'amnistie entraîne de plein droit la réintégration dans les emplois publics, grades, offices publics et ministériels :* observations sur cet amendement et sur la demande de vote unique présentée par M. Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur, sur cet article (p. 585) ; Art. 7 : observations sur cet article portant amnistie des fraudes électorales (p. 587). — Est entendu lors de la réponse de M. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur, à sa **question orale n° 876** (*cf. supra*) [15 octobre 1968] (p. 817). — Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [25 octobre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 28 : *observations sur l'amendement de Mme Lagatu tendant, dans cet article, à supprimer le deuxième alinéa qui précise que toute action ou provocation à une action portant atteinte aux libertés sera passible de sanctions disciplinaires* (p 954). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [3 décembre 1968]. — JUSTICE. — Discussion générale (p. 1661 à 1663) — observations sur les réformes projetées. — INTÉRIEUR. — Discussion générale (p. 1686, 1687) — observations ayant porté notamment sur le budget des collectivités locales ; le problème de l'indemnisation des rapatriés. — Prend part à la discussion de la **proposition de loi organique**

relative à la représentativité politique et à la compétence législative du Sénat [19 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2206 à 2208). — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission spéciale, dans la discussion des **conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat** [19 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2213 à 2216).

LEBRETON (M. MARCEL) [Seine-Maritime].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

LECANUET (M. JEAN) [Seine-Maritime].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [2 décembre 1968]. — AGRICULTURE. — Discussion générale (p. 1625 à 1628). — Observations ayant porté notamment sur la politique agricole suivie par le Gouvernement. — **Suite de la discussion** [4 décembre 1968]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Discussion générale (p. 1746 à 1749). — Observations ayant porté sur la politique étrangère et notamment sur la politique européenne et sur le problème du Marché commun.

LEFORT (M. FERNAND) [Seine-Saint-Denis].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion de la question orale de M. Adolphe Chauvin sur **l'équilibre financier de la Régie autonome des transports parisiens** (R. A. T. P.) [19 novembre 1968] (p. 1108, 1109). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [25 novembre 1968]. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale (p. 1265 à 1267). — Observations ayant porté notamment sur l'application du rapport constant ; la carte du combattant aux anciens d'Afrique du Nord ; l'égalité des droits à pension entre les déportés politiques et les déportés résistants ; demande à ce qu'aucune réduction de crédit ne soit opérée sur ce budget à la suite des restrictions financières (p. 1275, 1276). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1968]. — INTÉRIEUR. — Discussion générale (p. 1682 à 1685). — Observations ayant porté notamment sur les crédits d'équipement des collectivités locales.

LEGARET (M. JEAN) [Paris].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

Est nommé délégué titulaire représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [21 novembre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [21 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1172, 1173). — Prend la parole dans le débat sur une communication du Gouvernement relative à la **réforme de la région et du Sénat** [16 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2023 à 2027).

LEGOUEZ (M. MODESTE) [Eure].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation [8 octobre 1968].

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [25 novembre 1968]. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale (p. 1256 à 1258). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant régime fiscal de certains investissements dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie** [17 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2118).

LEGROS (M. MARCEL) [Saône-et-Loire].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

LEMAIRE (M. MARCEL) [Marne].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

Est nommé délégué suppléant représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [21 novembre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [25 octobre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 19 *bis :* (p. 935). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [22 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 2 : explique son vote sur l'amendement de M. Pellenc relatif à la taxation des plus-values immobilières (p. 184).

LEMARIE (M. BERNARD) [Côtes-du-Nord].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale autorisant l'adhésion à la convention unique sur les stupéfiants de 1961 [5 décembre 1968] (N° 78).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi autorisant l'adhésion à la convention unique sur les stupéfiants de 1961** [11 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 1911, 1912). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi tendant à modifier l'article L. 244 du code de la sécurité sociale** [11 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à modifier la rédaction de cet article afin de préciser que la personne invalide à laquelle le requérant apporte son aide doit être médicalement reconnue incapable de pourvoir elle-même aux actes ordinaires de la vie* (p. 1931, 1932) ; Art. 3 : *son amendement tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin de préciser les conditions dans lesquelles sera reconnue l'obligation du recours à l'assistance d'une tierce personne* (p. 1932).

LEONARD (M. ROGER), **Premier président de la Cour des comptes.**

Dépose, en cette qualité, sur le bureau du Sénat le rapport établi par la Cour des comptes au cours de la présente année [24 juillet 1968] (p. 583).

LE THEULE (M. JOËL), **secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information** (cabinet de M. Maurice Couve de Murville des 10 et 12 juillet 1968).

Intervient dans la discussion de la **proposition de loi tendant à modifier l'article L. 266 du code de la sécurité sociale, complété par l'article 9 de l'ordonnance n° 67-707 du 21 août 1967, relatif aux prix de vente des médicaments** [19 juillet 1968]. — Discussion de l'article unique : *amendement de M. Jean Gravier* (p. 444) ; *amendement de M. Jean Gravier tendant à supprimer le dernier alinéa du § I de l'article L. 266 du code de la sécurité sociale* (ibid.). — Prend part à la discussion du **projet de loi relatif à l'exploration du plateau continental et à l'exploitation de ses ressources naturelles** [19 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 447, 448). — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Raymond Brun tendant à supprimer*

le deuxième alinéa de cet article, alinéa qui dispose que les conditions d'application de cette loi seront fixées par décret en Conseil d'Etat (p. 448) ; *amendement de M. Raymond Brun* (ibid.) ; Art. 3 : observations sur l'expression : « bâtiments de mer qui participent directement aux opérations d'exploration ou d'exploitation » (p. 449) ; Art. 4 : observations sur l'établissement des zones de sécurité dans le cas particulier du plateau continental au large du Nord et du Pas-de-Calais (p. 449) ; Art. 9 : *son amendement tendant à retenir, pour cet article relatif au régime social des marins qui concourent aux activités d'exploration et d'exploitation des ressources du plateau continental, au texte du Gouvernement* (p. 450) ; Art. 13 : *son amendement tendant à compléter cet article par un second alinéa disposant que pour l'application des articles 70 et 72 du code des ports maritimes la personne assumant sur les installations et dispositifs la conduite des travaux est considérée comme le capitaine ou le patron au sens desdits articles et relève dans tous les cas de la juridiction de droit commun* (p. 452) ; Art. 19 : *amendement de M. Raymond Brun :* observations (p. 454) ; cet article est réservé (*ibid.*) ; Art. 21 : *son amendement tendant à supprimer, dans le premier alinéa, les mots « perçue au profit de l'Etat » et à insérer un deuxième alinéa précisant qu'une loi de finances déterminera, avant le 1er janvier 1970, les conditions dans lesquelles le produit de la redevance acquittée par les titulaires de concessions d'hydrocarbures sera réparti entre l'Etat et les collectivités locales* (p. 455) ; répond à M. Bertaud (création d'un fonds commun départemental et communal pour la perception et la répartition du produit des taxes) (*ibid.*) ; Art. 28 : *son amendement tendant à une rédaction plus précise du début du premier alinéa de cet article* (p. 457) ; Art. 34 : *amendement de M. Raymond Brun tendant à rédiger comme suit cet articles : « Les installations et dispositifs définis à l'article 3 et les zones de sécurité prévues par l'article 4 sont soumis à la législation pénale et de procédure pénale en vigueur au siège du tribunal de grande instance ou du tribunal de première instance auquel ils seront rattachés compte tenu de leur implantation »* (p. 458) ; *son sous-amendement tendant à rédiger comme suit la fin du texte de l'amendement ci-dessus : « ... tribunal de première instance au ressort duquel ils seront rattachés »* (*ibid*) ; Art. 35 : *amendement de M. Raymond Brun* (p. 459) ; Art. 37 : *son amendement tendant à compléter cet article qui dispose que « Les conditions d'application de la présente loi seront fixées par décret en Conseil d'Etat » par les mots : « ... notamment en ce qui concerne les articles 2, 5, 8, 11, 12, 14 et 34* (*ibid.*). — Répond à la question orale de M. Henri Caillavet concernant l'**établissement d'un cadastre arboricole fruitier** [15 octobre 1968] (p. 818) ; à la question orale de M. Marcel Brégégère relative à la **remise en état du château de Hautefort** (p. 818). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. André Diligent concernant la **publicité à la télévision** [5 novembre 1968] (p. 992, 993, 994). — Intervient au cours du débat sur le **projet de loi de finances pour 1969** [5 décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — II. — INFORMATION. — Discussion générale (p. 1796, 1797). — Observations ayant porté sur le service de liaison interministérielle pour l'information ; la presse ; la presse gratuite. — Discussion des articles. — Art. 72 *bis nouveau : amendement de M. Diligent* (constitution d'une commission chargée d'examiner les problèmes posés par la constitution des sociétés de rédacteurs) (p. 1797) ; *amendement de M. Fleury* (p. 1798). — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE. — Discussion générale (p. 1800, 1803 à 1805). — Observations ayant porté notamment sur les objectifs qu'entend poursuivre l'Office ; la mission de l'Office à l'étranger ; l'exonération de la redevance pour un certain nombre de personnes âgées ; la création d'une troisième chaîne ; le problème des sondages ; les émissions d'information et le journal télévisé ; les licenciements ; répond à M. Lhospied (répartition des recettes de publicité) (p. 1806) ; répond à M. Motais de Narbonne (émissions françaises hors de France) (p. 1807) ; répond à Mme Lagatu (équipement de la deuxième chaîne) (p. 1808) ; répond à M. Minot (choix des émissions historiques) (p. 1809) ; répond à M. Pado (fonctionnement du service des moyens extérieurs et du cinéma) (p. 1811). — Observations sur les rapports entre le cinéma et la télévision (*ibid*) ; répond à M. Guillard (programmes d'après-midi pour les personnes âgées) (p. 1812). — Répond à la question orale de M. Nayrou sur le **reportage télévisé des rencontres de rugby** [10 décembre 1968] (p. 1874). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Dailly relative à l'**accomplissement des missions propres à l'Office de radiodiffusion-télévision française** [10 décembre 1968] (p. 1885, 1886, 1888, 1889) ; expose au Sénat les mesures que le Gouvernement compte prendre pour améliorer le fonctionnement de l'Office (p. 1890 à 1896). — Répond à la question orale de M. Motais de Narbonne sur la **diffusion télévisée des débats parlementaires relatifs à l'O. R. T. F.** [10 décembre 1968] (p. 1896).

LEVACHER (M. FRANÇOIS) [Eure-et-Loir].

Est nommé membre de la commission des **affaires sociales** [8 octobre 1968].

LEVEQUE (M. PAUL) [Seine-et-Marne].

Ne s'est pas représenté aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

LHOSPIED (M. JEAN) [Nièvre].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

Question orale :

M. Jean Lhospied expose à *M. le ministre des armées* que la population laborieuse de Guérigny (Nièvre) est anxieuse depuis que, à l'occasion des débats au Sénat sur les crédits de la marine, il a été dit : « ... la conversion de l'établissement de Guérigny est envisagée » ; il lui demande de préciser ses projets concernant ledit établissement et souhaite qu'une éventuelle conversion n'aggrave pas la crise de l'emploi dans la région nivernaise. (N° 829). — [6 mars 1968. — *J. O.* du 26 mars 1968]. — Réponse [17 avril 1968] (p. 121).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération, à sa **question orale n° 829** (*cf. supra*) [17 avril 1968] (p. 121). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [5 décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — II. — INFORMATION. — Discussion générale (p. 1794, 1795). — Observations sur l'information écrite. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE. — Discussion générale (p. 1805, 1806), au nom de M. Carcassonne, empêché, fait part de ses observations sur les licenciements ; la publicité et la répartition des recettes de la publicité ; le développement des programmes diffusés en langues étrangères et la création d'émissions nouvelles en langue française.

LIOT (M. ROBERT) [Nord].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

LIPKOWSKI (M. JEAN de), **Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères** (cabinet de M. Maurice Couve de Murville des 10 et 12 juillet 1968).

Répond à la question orale de M. Jean Nayrou relative aux **critères pour le choix du président de la commission cantonale d'admission à l'aide sociale** [23 juillet 1968] (p. 530) ; à la question orale de M. Roger Delagnes sur les **conséquences pour la commune de Gignac-la-Nerthe de l'effondrement de la route du canal du Rove** (p. 531) ; à la question orale de M. Jean Deguise concernant les **événements du Biafra** (p. 531, 532) ; à la question orale de M. Motais de Narbonne sur la **situation de la population française résidant au Viet-Nam** (p. 532) ; à la question orale de M. Roger Thiébault concernant la **suppression éventuelle de la ligne de chemin de fer Beauvais-Le Tréport** (p. 533) ; à la question orale de M. Marcel Molle relative au régime fiscal des **acquisitions faites pour le compte d'un société commerciale en formation** (p. 534) ; à la question orale de M. Roger Delagnes sur le **report de la fixation de certains forfaits en matière fiscale** (p. 534) ; à la question orale de M. André Dulin sur l'**absence de statistiques françaises sur la production laitière** (p. 535) ; à la question orale de M. Emile Durieux concernant l'**incidence des hausses récentes sur les coûts de production de l'agriculture** (p. 535, 536) ; à la question orale de M. Henri Caillavet relative à l'**absence de coordination avec les autorités communautaires en matière de normalisation des pêches** (p. 537) ; à la question orale de M. André Dulin sur l'**évolution du revenu agricole par régions et par productions** (p. 537, 538). — Prend la parole dans le débat sur la question orale de M. Jacques Masteau, relative à l'**aménagement des régions du Centre-Ouest, en particulier de la région Poitou-Charentes** [23 juillet 1968] (p. 541 à 544). — Intervient dans la discussion du **projet de loi autorisant l'appro-**

bation de la convention du 25 mai 1967 avec la République de Saint-Marin [19 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1099, 1100). — Intervient dans la discussion du **projet de loi autorisant l'approbation de l'accord commercial du 25 septembre 1967 avec la République d'Irak** [19 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1102). — Est entendu au cours du débat sur le **projet de loi de finances pour 1969** [4 décembre 1968]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Discussion générale (p. 1736 à 1741) ; répond aux observations présentées (p. 1756, 1757). — Intervient dans la discussion du **projet de loi autorisant l'adhésion à la convention unique sur les stupéfiants de 1961** [11 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 1912).

LONGCHAMBON (M. HENRI) [Français établis hors de France].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Dépôt législatif :

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (services du Premier ministre. — Plan et productivité), sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (n° 42).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [23 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 870). — **Suite de la discussion** [24 octobre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 8 *bis* : *amendement de M. Cornu tendant à substituer le mot « peuvent » au mot « doivent » en ce qui concerne l'entrée dans les conseils d'universités de personnalités extérieures* (p. 912) ; *amendement de M. Fleury tendant, au 2e alinéa, à revenir au texte du Gouvernement qui stipule que « La représentation des enseignants doit être au moins égale à celle des étudiants dans les organismes mixtes, conseils et autres organismes où ils sont associés »* (p. 913, 914) ; *amendement de M. André Cornu* (p. 915). — **Suite de la discussion** [25 octobre 1968]. — Art. 21 : observations sur l'emploi des personnels temporaires (p. 940, 941) ; Art. 23 : observations sur les unités d'enseignement et de recherche de la faculté des sciences (p. 942, 943) ; Art. 24 *bis nouveau* : *son sous-amendement tendant à rédiger comme suit le texte proposé pour cet article additionnel : « Les aptitudes et l'acquisition des connaissaces sont contrôlées par le personnel enseignant, d'une façon régulière et continue au cours de l'année universitaire. Les examens terminaux permettent un contrôle définitif des aptitudes et des connaissances »* (p. 945) ; le retire (p. 946) ; Art. 28 : observations (p. 955). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES SOCIALES. — Discussion générale (p. 1303, 1304). — Observations ayant porté notamment sur la situation des sociétés françaises de bienfaisance à l'étranger. — **Suite de la discussion** [29 novembre 1968]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale (p. 1471, 1472). — Observations ayant porté notamment sur le problème d'éducation des jeunes Français vivant à l'étranger.

LOSTE (M. HENRY) [Iles Wallis et Futuna].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [1er décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — V. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Discussion générale (p. 1574, 1575). — Observations sur la formation technique des jeunes ; le problème de l'adduction d'eau de Futuna. — Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture, du projet de loi modifiant la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales** [20 décembre 1968]. — Discussion des articles. Art. 1er A : observations (p. 2281).

LOUVEL (M. JEAN-MARIE) [Calvados].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [8 octobre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises [17 décembre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la règlementation minière en Nouvelle-Calédonie [17 décembre 1968].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant régime fiscal de certains investissements dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie [13 décembre 1968] (n° 99).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant régime fiscal de certains investissements dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie [19 décembre 1968] (n° 130).

Rapport fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant régime fiscal de certains investissements dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie [20 décembre 1968] (n° 145).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale (p. 1322). — Observations sur le fonctionnement des maisons de la culture. — Discussion des articles. — ETAT C. — Titre V : observations sur la restauration des monuments historiques endommagés par faits de guerre (p. 1323). — **Suite de la discussion** [1er décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — IV. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, intervient dans la discussion générale de ce budget (p. 1555, 1556). — Observations ayant porté notamment sur l'action de développement des migrations et de promotion sociale de la jeunesse ; le renforcement des moyens du service militaire adapté ; l'industrialisation des départements d'outre-mer ; le tourisme ; la mise en valeur des gisements de bauxite de Guyane ; la conséquence, en ce qui concerne les investissements dans les départements d'outre-mer, des mesures prises pour la sauvegarde de la monnaie. — Discussion des articles. — Art. 73 *bis : observations sur l'amendement de M. Isautier* (p. 1570). — V. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Discussion générale (p. 1571 à 1573). — Observations ayant porté notamment sur les crédits la nouvelle société d'exploitation des gisements de nickel néocalédoniens ; le développement économique du territoire des Afars et des Issas ; le développement du tourisme. — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi portant régime fiscal de certains investissements dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie** [17 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2114, 2115). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les entreprises minières et métallurgiques qui s'engagent à réaliser en Nouvelle-Calédonie des investissements tendant au développement économique et social de ce territoire et d'un montant au moins égal à 40 millions de francs peuvent bénéficier d'avantages fiscaux dans les conditions et limites précisées par les articles suivants. Les dispositions de l'article 46 du décret n° 57-811 du 22 juillet 1957 ne sont pas applicables auxdites entreprises »* (p. 2123, 2124) ; Art. 3 : *son amendement tendant à remplacer par les dispositions suivantes les 3e et 4e alinéas de cet article : « Toute personne ou service détenant des actes et documents utiles à l'instruction de la demande d'agrément et au contrôle de l'exécution des conditions de l'agrément est tenu de les communiquer au ministre chargé des territoires d'outre-mer et au ministre de l'économie et des finances, sur leur demande. L'obligation au secret professionnel ne lui est pas opposable en la matière. Les personnes et autorités chargées de l'instruction de la demande d'agrément et du contrôle de l'exécution des conditions auxquelles l'octroi de ce dernier a été subordonné sont tenues au secret professionnel »* (*ibid*) ; Art. 4 : *son amendement, au 2e alinéa, tendant à ajouter à la liste des exonérations prévues à cet article « les droits d'enregistrement et de timbre sur les actes nécessaires à la réalisation des investissements » et à supprimer l'avantage proposé concernant les droits et taxes applicables aux matières premières et aux carburants utilisés dans le fonctionnement des entreprises* (p. 2124, 2125) ; Art. 6 : *son amendement rédactionnel* (*ibid.*) ; Art. 8 *bis nouveau : son amendement tendant à insérer cet article dans la rédaction suivante : « La parité sera établie entre toutes les entreprises exploitantes en ce qui concerne les droits et taxes suivants : 1° droits et taxes applicables aux matières premières et carburants utilisés pour le fonctionnement des installations ; 2° droits et taxes perçus à la sortie du territoire sur les productions desdites entreprises »* (p. 2126) ; Art. 8 *ter nouveau : amendement de M. Lafleur* (*ibid.*). — **Suite de la discussion** [20 décembre 1968]. — En qualité de rapporteur

pour le Sénat de la commission mixte paritaire presente les conclusions du rapport de la commission sur les dispositions restant en discussion de ce projet de loi (p. 2265). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement du Gouvernement tendant à substituer aux mots :* « 40 *millions* » *les mots :* « 30 *millions* » (p. 2266) ; Art. 4 : *amendement du Gouvernement tendant à rétablir le* 4° *de cet article relatif à la liste des exonérations dont peuvent bénéficier les entreprises* (p. 2267) ; Art. 5 : *amendements du Gouvernement* (*ibid.*, p. 2268). — **Discussion en nouvelle lecture** [20 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2286). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à revenir au texte de la commission paritaire et à substituer aux mots :* « 30 *millions* » *les mots :* « 40 *millions* » (p. 2286) Art. 4 : *son amendement tendant à maintenir la suppression de l'alinéa* 4° (p. 2287) ; Art. 5 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début de cet article :* « *Dans le rapport existant entre les investissements nouveaux agréés et l'ensemble des investissements des entreprises, celles-ci peuvent bénéficier...* » (*ibid.*) ; *son amendement tendant à supprimer de la liste des exonérations le* 5° *de cet article :* « 5° *impôt sur le revenu des valeurs mobilières* » (*ibid.*).

LUART (M. LADISLAS du) [Sarthe].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [22 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 7 : observations sur l'augmentation des droits de succession (p. 1188). — **Suite de la discussion** [2 décembre 1968]. — AGRICULTURE. — Discussion des articles. — ETAT B. — TITRE III : explique son vote sur les crédits du ministère de l'agriculture (p. 1650). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi tendant à modifier l'ordonnance du 13 juillet 1967 créant une agence nationale pour l'emploi** [11 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 3 nouveau : *amendement de M. Blanchet tendant à insérer cet article relatif aux contrats de formation ou de perfectionnement professionnel par correspondance* (p. 1924). — Intervient dans la suite de la discussion de la **proposition de loi tendant à la reconnaissance de la qualité de combattant aux militaires ayant pris part aux combats en Afrique du Nord** [11 décembre 1968] (p. 1935). — Intervient dans le débat sur une communication du Gouvernement relative à la **réforme de la région et du Sénat** [18 décembre 1968] (p. 2178, 2179). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi relative à l'institution du paiement du lait en fonction de sa composition et de sa qualité biologique** [20 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2275).

M

MAILHE (M. PIERRE) [Hautes-Pyrénées].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

Dépôts législatifs :

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale relatif à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire [11 juillet 1968] (n° 203).

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi portant modification de la loi n° 65-956 du 12 novembre 1965 sur la responsabilité civile des exploitants de navires nucléaires [11 juillet 1968] (n° 204).

Interventions :

Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des lois, dans la discussion du **projet de loi relatif à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire** [17 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 831) ; dans la discussion du **projet de loi relatif à la responsabilité civile des exploitants de navires nucléaires** [17 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 833). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [27 novembre 1968]. — TRANSPORTS. — I. — SERVICES COMMUNS ET TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale (p. 1355, 1356). — Observations ayant porté notamment sur la fermeture de certaines lignes secondaires.

MAILLE (M. PIERRE) [Somme].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

MALAUD (M. PHILIPPE), **secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la fonction publique** (cabinet de M. Maurice Couve de Murville des 10 et 12 juillet 1968).

Intervient dans le **débat sur la déclaration du Gouvernement lue au Sénat le 17 juillet 1968** [18 juillet 1968] (p. 431, 432). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi relative à la durée des congés payés** [18 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 434). — Discussion des articles. — Art. 10 *nouveau : amendement de M. Viron* (p. 439). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [3 décembre 1968]. — JUSTICE. — Discussion générale (p. 1668 à 1671). — Observations ayant porté notamment sur les moyens mis en 1969 à la disposition de la chancellerie en vue de la poursuite des réformes en cours et sur les réformes tournées vers l'avenir. — **Discussion des articles.** — ETAT B. — Titre III : (p. 1672) ; Art. 71 : observations sur les frais d'établissement des tables décennales d'état-civil (p. 1673). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I. — SERVICES GÉNÉRAUX. — Discussion générale (p. 1772 à 1774). — Observations ayant porté notamment sur l'avenir de la fonction publique. — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle** [19 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2238 à 2240). — Discussion des articles. — Avant l'article premier : *amendement de M. Romaine* (p. 2240) ; Article premier : *amendements de Mme Goutmann et de M. Romaine* (p. 2241) ; observations sur l'alinéa 3 de cet article (p. 2241) ; Art. 2 : *amendement de M. Romaine* (p. 2242) ; *amendement de Mme Goutmann* (p. 2243) ; *amendement de M. Poudonson* (*ibid.*) ; Art. 3 : *amendement de M. Romaine* (*ibid.*) ; Art. 4 : *amendement de M. Romaine* (p. 2244, 2245) ; Art. 5 : *amendement de M. Romaine* (p. 2245) ; Art. 6 : *amendement de M. Romaine* (p. 2246) ; Art. 7 : *amendement de M. Romaine* (*ibid.*) ; Art. 10 : *amendement de Mme Goutmann* (p. 2247) ; Art. 11 : *amendement de M. Romaine.* — Observations (p. 2247) ; *amendement de M. Romaine* (p. 2249) ; *amendement de M. Romaine* (*ibid.*) ; *amendement rédactionnel de M. Romaine* (*ibid.*) ; Art. 13 : *amendements de M. Romaine* (p. 2250) ; Art. 15 : *aménagement de M. Romaine* (p. 2251) ; *amendement de Mme Goutmann tendant, après l'article* 17, *à insérer un article additionnel* (p. 2252) ; Art. 18 : *amendements de M. Romaine* (*ibid.*).

MALRAUX (M. ANDRÉ), **ministre d'Etat chargé des affaires culturelles** (cabinet de M. Maurice Couve de Murville des 10 et 12 juillet 1968).

Prend la parole au cours du débat sur le **projet de loi de finances pour 1969** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale (p. 1313 à 1316). — Discussion des articles. — ETAT C, Titre V : répond à M. Louvel (restauration des monuments historiques endommagés par faits de guerre (p. 1323) ; répond à M. Dulin (restauration des églises de Saintonge).

MARCELLIN (M. RAYMOND), **ministre de l'intérieur** (cabinet de M. Maurice Couve de Murville des 10 et 12 juillet 1968).

Est entendu au cours du débat sur le **projet de loi de finances pour 1969** [3 décembre 1968]. — INTÉRIEUR. — Discussion générale (p. 1681, 1693 à 1698). — Observations ayant porté notamment sur la situation des personnels de préfecture ; la protection civile ; l'indemnisation des rapatriés ; les collectivités locales ; le budget de la police. — Discussion des articles. — ETAT B, Titre III (p. 1698) ; répond à M. Dailly (protection civile notamment en Seine-et-Marne) (p. 1699) ; Art. 70 : *amendement de M. Descours Desacres tendant à supprimer cet article qui règle le problème du financement de la formation du personnel communal* (p. 1700, 1701) ; *amendement de M. Bousch tendant à insérer un article additionnel réglant, dans le cas des implantations industrielles nouvelles, le problème de la répartition*

du produit de la patente relatif à ces établissements (p. 1702). — SERVICE DES RAPATRIÉS. — ETAT B, Titre III : répond à Mme Cardot (situation des personnes âgées rapatriées) (p. 1703) ; *amendement de M. Carrier* (p. 1704).

MARCILHACY (M. PIERRE) [Charente].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention entre la République française et la République populaire de Pologne relative à la loi applicable, la compétence et l'exequatur dans le droit des personnes et de la famille, signée à Varsovie le 5 avril 1967 [9 mai 1968] (n° 145).

Proposition de résolution tendant à la nomination d'une commission d'enquête sur les tragiques événements du Quartier latin et les conditions dans lesquelles le service d'ordre a été amené à exercer des brutalités ou à utiliser contre des jeunes gens des produits toxiques, dont les effets sont incontrôlés en ce qui concerne la santé publique [16 mai 1968] (n° 165).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant amnistie [22 mai 1968] (n° 184).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'armement et aux ventes maritimes [22 mai 1968] (n° 187).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi relatif aux forclusions encourues du fait des grèves survenues en mai 1968 [11 juillet 1968] (n° 199).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'armement et aux ventes maritimes [19 novembre 1968] (n° 37).

Question orale :

M. Pierre Malcilhacy demande à *M. le ministre de l'information* quelles sanctions il compte prendre à l'encontre de M. le directeur général de l'O. R. T. F. à la suite de sa déclaration sur les antennes de l'office qu'il dirige. Il fait observer d'une part que si, comme le reconnaissent les spécialistes du droit public, l'introduction de la publicité à la télévision dépend de la loi, le directeur d'un service public géré sous la forme d'un office n'a pas le droit sans commettre une faute grave d'utiliser le service public qui dépend de lui pour préjuger de la décision du Parlement ; et que, d'autre part, si, suivant l'opinion même du Gouvernement, la modification de la mission de l'O. R. T. F. dépend par hypothèse du pouvoir réglementaire, il est inconvenant pour le directeur général de l'O. R. T. F. d'anticiper sur une décision qui dépendrait d'un décret que seul pourrait prendre le Gouvernement réuni en conseil sous la présidence du Président de la République [17 avril 1968] (n° 843).

Questions orales avec débat :

M. Pierre Marcilhacy demande à *M. le ministre des affaires étrangères* s'il est exact que le Gouvernement français n'a pris aucune part offensive et nuisible à nos alliés traditionnels dans la lutte monétaire actuellement en cours et, dans l'affirmative, s'il ne lui paraît pas utile, afin de mettre un terme à divers commentaires malveillants pour la France, d'admettre le principe de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, sous réserve de négociations à intervenir, et de réaffirmer la solidarité de notre pays avec l'Europe et le monde occidental devant la menace que certaines spéculations sur l'or font courir à notre économie et, par voie de conséquence, à la paix [14 décembre 1967]. — Retrait par son auteur [17 avril 1968].

M. Pierre Marcilhacy demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* les mesures qu'il compte prendre pour que les agitations et les violences de certains étudiants — dont beaucoup sont causées par de déplorables états de fait — ne compromettent ni le travail, ni la liberté d'expression, ni les examens ou concours des autres [7 mai 1968]. — Réponse [28 mai 1968] (p. 316 et suivantes).

M. Pierre Marcilhacy demande à *M. le ministre des affaires étrangères* dans quelle mesure il ne lui semble pas que l'implantation de forces techniques et militaires soviétiques en République algérienne et la mise en service de Mers-el-Kébir risquent de compromettre l'équilibre des forces en Méditerranée. Il lui demande également si cet état de fait joint au récent drame tchécoslovaque n'est pas de nature à justifier l'accélération de la réalisation de l'Europe unie, l'admission de la Grande-Bretagne dans le Marché commun ainsi qu'à renouer de meilleurs rapports avec les Etats-Unis d'Amérique [17 octobre 1968].

Interventions :

Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des lois, dans la discussion du **projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et la République populaire de Pologne relative aux droits des personnes et de la famille** [9 mai 1968]. — **Discussion générale** (p. 226). — Intervient dans la discussion du **projet de loi sur la chasse maritime** [9 mai 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : observations (p. 234, 235) ; Art. 3 : *amendement de M. Poudonson* (p. 236) ; Art. 11 : observations sur la création de réserves de chasse (p. 237). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion du **projet de loi portant amnistie** [22 mai 1968]. — Discussion générale (p. 304, 305, 306). — Discussion des articles. — Après l'article 2 : observations (p. 309) ; Art. 4 : *amendement de M. Bruyneel tendant à exclure du bénéfice de l'amnistie les violations de sépultures ou de tombeaux* (profanation du tombeau du soldat inconnu) (p. 310). — Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à la **crise dans l'Université** [28 mai 1968] (p. 316 à 318). — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des lois, dans la discussion du **projet de loi relatif aux forclusions encourues du fait des grèves survenues en mai 1968** [16 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 373). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à substituer à la formule du projet de loi « dans le mois suivant la date de publication de la présente loi » la date précise du 31 août 1968* (p. 374) ; Art. 2 : *son amendement de coordination* (ibid.) ; *amendement de M. Messaud* (p. 374, 375) ; Art. 3 : *son amendement tendant à préciser que « ces astreintes prendront cours et ces clauses produiront leurs effets à compter du 1er septembre 1968 si le débiteur n'a pas exécuté son obligation avant cette date »* (p. 375) ; Art. additionnel 5 *bis : son amendement tendant à insérer cet article ainsi conçu : « Lorsqu'il était disposé, dans une convention, que celle-ci pourrait être dénoncée à certaines périodes ou qu'elle se poursuivrait, par tacite reconduction, à défaut de dénonciation dans un certain délai, le délai de préavis ne courra qu'à compter d'une notification effectuée au plus tard le 31 août 1968, si la dénonciation devait être faite entre le 10 mai 1968 et le 22 juin 1968 inclus »* (p. 375) ; Art. 6 : *son amendement tendant à remplacer, au premier alinéa de cet article, les mots « entre le 14 mai 1968 » par les mots « entre le 10 mai 1968 »* (p. 376) ; *son amendement tendant à compléter cet article par un quatrième alinéa disposant « qu'il en est de même des délais de recours ouverts aux personnes qui ont expressément déclaré avoir volontairement renoncé à exercer ces recours* (ibid.) ; Art. 7 : *son amendement rédactionnel* (ibid.) ; *son amendement tendant, après l'article 8, à insérer un article 8 bis nouveau qui modifie les articles 499 et 502 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales* (p. 376, 377) ; *son amendement tendant à insérer un articles additionnel 8 ter nouveau prorogeant pour les communautés urbaines de Bordeaux, Lille et Strasbourg jusqu'au 30 septembre 1968 le délai prévu à l'article 2 du décret du 30 novembre 1967* (ibid.) ; *son amendement tendant à insérer un article 8 quater nouveau reportant au 1er novembre 1968 l'entrée en vigueur de la loi du 3 janvier 1968 portant réforme du droit des incapables majeurs* (ibid.) ; Article additionnel 8 *quinquies (nouveau) : amendement de M. Armengaud :* observations (p. 377, 378) ; *son amendement tendant à insérer un article 8 sexies (nouveau) précisant que « les dispositions de la présente loi ne portent pas atteinte aux droits acquis ni aux situations juridiques créées par suite de l'exécution d'une décision de justice à laquelle il aurait été procédé avant la date de publication de la présente loi »* (p. 378) ; Art. 9 : *son amendement tendant à préciser les modalités d'application de la présente loi dans les départements et territoires d'outre-mer* (ibid.) ; *son amendement*

tendant à rédiger, comme suit, l'intitulé du projet de loi : « Projet de loi relatif aux forclusions encourues du fait des grèves survenues en mai et juin 1968 et prorogeant divers délais » (*ibid.*). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion du **projet de loi relatif à l'armement et aux ventes maritimes** [17 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 403). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à supprimer cet article disposant que « l'armateur est celui qui exploite le navire en son nom, qu'il en soit ou non propriétaire* (p. 403, 404, 405) ; Art. 2 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « en cas d'affrètement, l'affrèteur devient l'armateur s'il arme le navire et si le contrat d'affrètement a été régulièrement publié »* (p. 405) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 9 *bis nouveau : amendements de M. Lachèvre* (p. 406) ; Art. 10 : *son amendement tendant à rédiger comme suit, cet article : « le consignataire du navire agit comme mandataire de l'armateur. Il effectue pour les besoins et le compte du navire et de l'expédition les opérations que le capitaine n'accomplit pas par lui-même* (p. 406, 407, 408) ; Art. 12 : *son amendement tendant à supprimer pour harmonisation, après le mot « mandataire » le mot « salarié »* (p. 408) ; Art. 17 : *son amendement tendant à la suppression du mot « lourdes » s'appliquant aux fautes qui peuvent être imputées dans les conditions prévues dans cet article* (p. 408, 409) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 23 : *son amendement tendant à réduire à un an après l'achèvement des opérations de pilotage la prescription des actions nées à l'occasion du pilotage* (p. 410) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 24 : observations sur la distinction entre la faute légère et la faute lourde du remorqueur (p. 410, 411) ; Art. 28 : *amendement de M. Lachèvre tendant à rendre supplétives de la volonté des parties les dispositions des articles* 38 et 39 *du projet de loi* (certaines clauses dans la vente C. A. F. et crédit documentaire) (p. 411, 412) ; Art. 37 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « L'acheteur est débiteur d'une somme globale comprenant le prix de la chose, la prime d'assurance et le fret. Les risques du transport sont à sa charge jusqu'à destination »* (p. 413) ; observations sur l'amendement de M. Lachèvre (p. 413, 414) ; Art. 39 : *amendement de M. Lachèvre tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif au crédit documentaire* (p. 414) ; Art. 38 (précédemment réservé) ; observations (p. 416). — Intervient dans le **débat sur la déclaration du Gouvernement lue au Sénat le 17 juillet 1968** [18 juillet 1968] (p. 428, 429). — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des lois, dans la discussion, en **deuxième lecture, du projet de loi relatif aux forclusions encourues du fait des grèves survenues en mai et juin 1968, et prorogeant divers délais** [24 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 588). — Discussion des articles. — Art. 5 : *son amendement tendant à rétablir cet article supprimé par l'Assemblée nationale et qui prévoit que les dispositions de l'article* 3 *sont applicables aux pénalités et majorations de retard en matière de sécurité et de prévoyance sociales* (p. 589) ; Art. 8 *bis : amendement de M. Dailly* (p. 590) ; Art. 8 *quinquies-1 : amendement de M. Dailly* (p. 591) ; Art. 8 *sexies :* observations (p. 592). — Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [23 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 852, 853). — **Suite de la discussion** [25 octobre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 27 : observations sur la liberté d'information (p. 950) ; Art. 28 : *observations sur l'amendement de Mme Lagatu tendant, dans cet article, à supprimer le deuxième alinéa qui précise que toute action ou provocation à une action portant atteinte aux libertés sera passible de sanctions disciplinaires* (p. 954). — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des lois, dans la discussion, en **deuxième lecture,** du **projet de loi relatif à l'armement et aux ventes maritimes** [19 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1127, 1128). — Discussion des articles. — Art. 10 : *son amendement tendant à remplacer l'expression « mandataire salarié » par l'expression « mandataire rémunéré »* (p. 1128) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 28 : *son amendement tendant à préciser que les « dispositions du présent titre sont supplétives de la volonté des parties »* (p. 1128) ; cet article est réservé (p. 1129) ; Art. 37 : *son amendement tendant à reprendre le texte voté en première lecture* (*dispositions concernant la vente C. A. F.*) (p. 1129, 1130) ; Art. 39 : *son amendement tendant à rédiger come suit cet article : « Le prix est dû par l'acheteur contre présentation des documents représentatifs de la marchandise, dès lors que ces documents sont conformes aux stipulations du contrat »* (p. 1131) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [3 décembre 1968]. — JUSTICE. — Discussion générale (p. 1660, 1661). — Observations ayant porté notamment sur la magistrature ; les avocats auxiliaires de justice ; les experts. — Prend la parole dans le débat sur une communication du Gouvernement sur la **réforme de la région et du Sénat** [16 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2027 à 2029).

MARIE-ANNE (M. GEORGES) [Martinique].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture, du projet de loi portant extension aux départements d'outre-mer de certaines dispositions du code civil** (régime des eaux) [9 mai 1968]. — Discussion générale (p. 223, 224). — Prend part à la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968]. — Discussion générale : observations ayant porté notamment sur l'affectation de crédits par le ministère de l'équipement pour la rénovation des routes de la Martinique à la suite de l'ouragan du 7 septembre 1967 ; les conséquences de la crise de mai-juin 1968 dans les départements d'outre-mer (p. 488, 489). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'application de certaines dispositions du code rural dans les départements d'outre-mer** [17 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 834). — Prend part à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [1er décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — IV. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale (p. 1556 à 1559). — Observations ayant porté notamment sur la restructuration de l'industrie sucrière martiniquaise ; l'industrie rhumière ; le marché de la banane ; le marché de l'ananas ; le problème des cultures maraîchères ; la formation professionnelle artisanale ; le problème des loyers ; la croissance démographique. — Intervient dans le débat sur une communication du Gouvernement relative à la **réforme de la région et du Sénat** [18 décembre 1968] (p. 2173, 2174).

MAROSELLI (M. ANDRÉ) [Haute-Saône].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

MARRANE (M. GEORGES) [Seine].

Ne s'est pas représenté aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

MARTIN (M. LOUIS) [Loire].

Nommé secrétaire du Sénat [4 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

Intervention :

Prend part à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [25 novembre 1968]. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale (p. 1262, 1263, 1264). — Observations ayant porté notamment sur la retraite du combattant ; l'égalité des droits à pension entre les déportés politiques et les déportés résistants ; la carte du combattant aux anciens d'Afrique du Nord ; la retraite professionnelle aux anciens prisonniers de guerre ; la proclamation du 8 mai jour férié ; la retraite mutualiste des anciens combattants ; la situation des anciens prisonniers internés au camp de Rawa-Ruska.

MARTIN (M. MARCEL) [Meurthe-et-Moselle].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'aide à l'investissement [27 septembre 1968].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [8 octobre 1968].

Est élu juge titulaire de la Haute Cour de justice [21 novembre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises [17 décembre 1968].

Dépôt législatif :

Proposition de loi relative à la décentralisation des universités [11 juillet 1968] (n° 202).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant le statut de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés** [25 avril 1968]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à remplacer la dernière phrase de l'avant-dernier alinéa de cet article par des dispositions stipulant que « les experts comptables stagiaires sont tenus d'exercer personnellement leurs fonctions et qu'ils ne peuvent en conséquence utiliser les services d'un comptable salarié ; toutefois, en cas de prolongation du stage des experts comptables stagiaires de la catégorie* b), *il peut être fait exception à cette règle dans les conditions fixées par décret* » (p. 178, 179) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du **deuxième projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 19 *bis :* observations sur la taxe spéciale sur les sociétés (p. 504, 505) ; explique son vote sur l'ensemble (p. 511). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [20 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 5 : *soutient l'amendement de la commission des finances tendant à supprimer cet article visant à la validation de certaines mesures d'intégration et de certaines nominations intervenues dans le corps des contrôleurs divisionnaires et des surveillantes en chef des postes et télécommunications* (p. 514, 515) ; Art. 24 : *soutient l'amendement de M. Pellenc tendant à supprimer cet article déliant le service des impôts du secret professionnel à l'égard de divers organismes ou services, en matière d'impôt sur le revenu* (p. 518). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale** [24 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Observations sur la demande de vote unique demandée par M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat aux affaires sociales (p. 568, 569). — **Suite de la discussion** [25 juillet 1968]. — Discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire. — Discussion des articles de l'ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967. — Art. 49 : (p. 627). — Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [25 octobre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 27 : *amendement de M. André Cornu tendant à donner aux enseignants et aux étudiants la même liberté d'information politique* (p. 949, 950) ; *son amendement tendant à insérer un article additionnel* 29 bis *stipulant que « tous les différends qui pourront naître à l'occasion de l'application de la présente loi seront jugés par priorité par les juridictions compétentes* (p. 955) ; explique son vote sur l'ensemble (p. 958, 959). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale (p. 1317, 1318) ; observations ayant porté notamment sur l'entretien des monuments d'Etat et des monuments privés ; la politique du « mécénat ». — **Suite de la discussion** [27 novembre 1968]. — TRANSPORTS. — II. — AVIATION CIVILE. — Discussion générale (p. 1382, 1383). — Observations sur la situation des aéro-clubs et sur la création d'une liaison aérienne avec Nancy. — **Suite de la discussion** [3 décembre 1968]. — JUSTICE. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, intervient dans la discussion générale de ce budget ; observations ayant porté notamment sur les problèmes relatifs à l'administration centrale ; au service judiciaire ; à l'administration pénitentiaire (prison modèle de Fleury-Mérogis) ; à l'éducation surveillée ; observations sur la fusion des profsessions d'avoué et d'avocat et sur la politique de concentration des tribunaux (p. 1654 à 1656). — Intervient dans la discussion du **troisième projet de loi de finances rectificative pour 1968** [13 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 7 : observations sur l'*amendement de M. Pellenc tendant à supprimer cet article concernant l'imposition d'un contingent de vin algérien importé en France en* 1964 (p. 1979, 1980). — Intervient dans le débat sur une communication du Gouvernement relative à la **réforme de la région et du Sénat** [17 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2053 à 2055).

MASSA (M. PAUL) [Alpes-Maritimes].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [17 décembre 1968].

Dépôt législatif :

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à régler la situation, sur le territoire français, des ressortissants italiens titulaires d'un bail à ferme ou à métayage. [9 mai 1968] (n° 142).

Question orale avec débat :

M. Paul Massa a l'honneur d'exposer à *M. le ministre de l'information* qu'un grave accident, dont fut victime le conducteur italien Bandini, a attristé le Grand Prix automobile de Monaco qui s'est déroulé, le 7 mai 1967, sur le célèbre circuit de la Principauté. De tels accidents, fort regrettables en soi, sont, hélas ! un des risques consciemment et volontairement encourus par les pilotes qui, tout en aidant aux progrès de la technique et de l'efficacité mécanique, n'en exercent pas moins une profession d'autant plus dangereuse que la victoire peut comporter des avantages plus substantiels. Le grand public se passionnant pour les exploits de ces champions de l'aventure sportive, il est normal que l'information écrite, parlée ou télévisée y trouve une substance de dilection et que ses reporters y poursuivent l'inédit, le sensationnel et l'insolite, parfois avec une fougue qui dépasse le droit d'informer pour rejoindre le désir d'étonner. Dans ce domaine tout particulier, l'un des reporters de l'O. R. T. F., au cours de l'émission sportive du dimanche 7 mai, à 20 h. 20, paraît avoir dépassé les droits de l'informateur, et sans aucun doute, méconnu les règles élémentaires de l'information. En effet, relatant plus que sommairement les circonstances matérielles de l'accident, il s'érigea en censeur impitoyable, n'hésitant pas à porter un jugement sévère à l'encontre des commissaires de la course et des agents de la sécurité, lesquels, selon lui, n'auraient pas, par peur des conséquences pour leur propre sécurité, porté secours suffisamment à temps au pilote infortuné. Il précisa même que les agents préposés à la protection se seraient enfuis en abandonnant les extincteurs qu'ils tenaient dans leurs mains pour s'emparer de lances d'incendie qui les tenaient plus à distance du sinistre. De telles formulations sont d'autant plus graves qu'il reconnaît implicitement n'avoir pas été sur les lieux de l'accident en se faisant l'écho de déclarations que lui auraient faites, personnellement, deux de ses confrères. Si toute personne, fût-elle même journaliste. a le droit de penser ou de croire ce qui lui plaît, il n'est pas admissible que la fonction privilégiée de reporter de télévision puisse permettre à celui qui en est investi de porter des accusations aussi graves à l'encontre d'autres personnes qui, de toute évidence, qui accompli leur devoir dans des circonstances dangereuses et dramatiques. Un tel comportement est d'autant regrettable qu'il porte atteinte à un pays où la France ne compte que des amis et qui fut, de tout temps, le lieu d'éclosion et de progrès de tous les sports mécaniques. Mais, ce qui peut paraître plus grave encore, c'est qu'une radio-télévision que nous voulons rayonnante, pour ne pas dire omnipotente, et dont l'audience est considérable, puisse autoriser ce que par modération de langage nous qualifions de jugement hâtif et téméraire. C'est pourquoi il lui demande la nature des réparations morales qu'il entend apporter aux organisateurs du Grand Prix automobile de Monaco, aux commissaires et aux agents de la sécurité de la course, si injustement et sommairement mis en cause en la circonstance [11 mai 1967]. — Retrait par son auteur [23 avril 1968].

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion de la **proposition de loi tendant à régler la situation, sur le territoire français, des ressortissants italiens titulaires d'un bail à ferme ou à métayage** [9 mai 1968]. — Discussion générale (p. 227). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant, au* 1er *alinéa de cet article, après les mots : « seront renouvelés de plein droit » à insérer les mots : « au profit des personnes visées à l'article précédent »* (p. 228) ; *son amendement tendant, à la fin du* 1er *alinéa de cet article, à faire référence aux articles* 830-1 *et* 845 *ou* 845-1 *du code rural, le premier se rapportant aux situations créées par les parcelles se trouvant dans une zone à urbaniser, le second visant les parcelles dont les preneurs auraient soixante-cinq ans, âge auquel ils pourraient bénéficier de la retraite des exploitants agricoles* (ibid.). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant et complétant le code de l'urbanisme et de l'habitation en ce qui concerne le permis de construire** [18 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2157, 2159).

MASTEAU (M. JACQUES) [Vienne].

Est nommé représentant du Sénat au sein de la commission chargée d'examiner les problèmes posés par la répartition des responsabilités publiques entre l'Etat et les diverses collectivités locales [28 mai 1968].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

Question orale avec débat :

M. Jacques Masteau demande à *M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire,* quelles mesures il envisage de prendre pour l'aménagement rationnel des régions du Centre-Ouest, en particulier pour la région de Poitou-Charentes, en vue, d'une manière générale, de stimuler son économie et, plus spécialement, de soutenir son agriculture, de favoriser les implantations créatrices d'emplois nouveaux dans les secteurs secondaires et tertiaires, de développer le tourisme, toutes actions qui exigent une part plus large que celle jusqu'à maintenant attribuée à cette région dans la répartition des crédits [18 juillet 1968]. — Réponse [23 juillet 1968] (p. 538 et suivantes).

Intervention :

Est entendu au cours du débat sur sa question orale relative à l'**aménagement des régions du Centre-Ouest, en particulier de la région Poitou-Charentes** [23 juillet 1968] (p. 538 à 540) ; (p. 542).

MATHEY (M. PIERRE) [Haute-Marne].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

MATHIAS (M. JEAN-BAPTISTE) [Savoie].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

MATHY (M. MARCEL) [Saône-et-Loire].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle** [19 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2237, 2238).

MAURICE-BOKANOWSKI (M. MICHEL) [Hauts-de-Seine].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

MAURY (M. JACQUES) [Sarthe].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

MENARD (M. JACQUES) [Deux-Sèvres].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Réélu questeur du Sénat [4 octobre 1968].

MENU (M. ROGER) [Marne].

Est nommé vice-président de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Interventions :

Prend part à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES SOCIALES. — Discussion générale (p. 1299 à 1301). — Observations ayant porté notamment sur les problèmes de l'emploi et sur la réduction progressive de la durée du travail. — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises** [17 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. A *nouveau : son amendement tendant à compléter cet article par un second alinéa disposant que « les syndicats professionnels peuvent s'organiser librement dans toutes les entreprises conformément aux dispositions du titre Ier du livre III du code du travail »* (p. 2085, 2086) ; Art. 4 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article : « Ces communications, publications et tracts doivent correspondre aux objectifs des organisations professionnelles tels qu'ils sont définis à l'article 1er du titre Ier du livre III du code du travail »* (p. 2099).

MERIC (M. ANDRÉ) [Haute-Garonne].

Vice-président du Sénat (élu le 5 octobre 1965).

En cette qualité, préside la séance du 23 avril 1968 ; la séance du 19 juillet 1968 ; la séance du 25 juillet 1968.

Réélu vice-président du Sénat [4 octobre 1968].

En cette qualité, préside la séance du 23 octobre 1968 ; la séance du 24 octobre 1968 ; la séance du 29 octobre 1968 ; la séance du 5 novembre 1968 ; la séance du 19 novembre 1968 ; la séance du 26 novembre 1968 ; la séance du 27 novembre 1968 ; la séance du 28 novembre 1968 ; la séance du 4 décembre 1968 ; la séance du 18 décembre 1968 ; la 1re séance du 19 décembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

Questions orales avec débat :

M. André Méric demande à *M. le Premier ministre* s'il ne croit pas utile d'abroger les ordonnances portant réforme de la sécurité sociale et d'envisager un ensemble de mesures propres à maintenir l'équilibre du régime maladie et tenant compte de l'ensemble des éléments économiques et sociaux [9 mai 1968].

M. André Méric demande à *M. le ministre des armées* les mesures qu'il compte prendre pour maintenir à son niveau mensuel actuel de 550.000 heures productives atelier le potentiel de production de « Sud-Aviation-Toulouse » [24 septembre 1968].

Interventions :

Prend part à la discussion du **projet de loi portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale** [23 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 547 à 550) ; (p. 555). — **Suite de la discussion** [24 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 2 de l'ordonnance n° 67-706 : *amendement de M. Soufflet soutenu par M. Carous tendant pour le 4° à rétablir le texte initial du Gouvernement* (p. 564) ; Art. 8 : *amendement de M. Viron tendant à l'élection des conseils d'administration des caisses primaires* (p. 566). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [27 novembre 1968]. — TRANSPORTS. — II. — AVIATION CIVILE. — Discussion générale (p. 1383, 1384, 1391). — Observations ayant porté notamment sur la situation de Sud-Aviation à Toulouse ; la réduction du plan financier de *Concorde ;* le projet Airbus. — **Suite de la discussion** [5 décembre 1968]. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE. — Discussion générale (p. 1810). — Observations sur les reportages sportifs. — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises** [17 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2083, 2084). — Discussion des articles. — Article A *nouveau : son sous-amendement tendant, dans le texte de l'amendement de M. Jean Gravier, à supprimer les mots : « en particulier de la liberté individuelle du travail »* (p. 2085) ; Art. 1er : explique son vote sur le sous-amendement de M. Dailly (p. 2091, 2092) ; *amendement de M. Jean Gravier* (p. 2094) ; Art. 2 : *explique son vote sur l'amendement de M. Jean Gravier* (p. 2096) ; Art. 14 : *amendement de M. Jean Gravier* (p. 2097) ; Art. 3 : *son amendement tendant à prévoir que les collectes seront effectuées selon les conventions ou, à*

défaut, à l'intérieur des entreprises en dehors des temps et des locaux de travail (p. 2098) ; Art. 5 : *explique son vote sur l'amendement de M. Viron et sur l'amendement de M. Dailly* (p. 2100) ; *amendement de M. Jean Gravier* (*ibid.*) ; Art. 6 : *amendement de M. Dailly* (p. 2101) ; Art. 9 : *amendement de M. Pierre Brun soutenu par M. Soufflet* (p. 2103) ; *son amendement tendant, au premier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « et posséder un casier judiciaire vierge », par les mots : « et n'avoir encouru aucune condamnation prévue aux articles 5 et 6 du code électoral »* (p. 2103, 2104) ; *son amendement tendant à prévoir que les « travailleurs immigrés secont habilités à représenter les sections syndicales dès qu'ils auront travaillé en France depuis un an au moins* (p. 2105) ; Art. 11 : *amendement de M. Jean Gravier* (p. 2108) ; Art. 12 : *sous-amendement de M. Dailly* (p. 2111) ; *son amendement tendant à compléter cet article par un alinéa disposant que « Les délégués syndicaux bénéficieront des congés prévus par la loi du 23 juillet 1957 »* (p. 2111, 2112) ; Art. 13 : *amendement de M. Jean Gravier* (*ibid.*) ; explique son vote sur l'ensemble (p. 2113). — **Suite de la discussion** [19 décembre 1968]. — Explique son vote sur les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire (p. 2234, 2235).

MESSAGER (M. ANDRÉ) [Val-d'Oise].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

MESSAUD (M. LÉON) [Haute-Garonne].

Est nommé vice-président de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Est élu juge titulaire de la Haute Cour de justice [21 novembre 1968].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi de MM. André Armengaud, le général Antoine Béthouart, Maurice Carrier, Louis Gros, Henri Longchambon et Léon Motais de Narbonne, tendant à étendre à la caisse nationale des barreaux français les dispositions de la loi n° 65-555 du 10 juillet 1965 relative à l'assurance volontaire vieillesse des Français exerçant ou ayant exercé une activité professionnelle à l'étranger [16 mai 1968] (N° 163).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi présentée par MM. Roger Carcassonne, Edouard Le Bellegou et des membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à modifier l'article L. 470 du code de la sécurité sociale [14 novembre 1968] (N° 35).

Avis présenté au nom de la commission des affaires sociales (santé publique), sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (N° 44).

Interventions :

Explique son vote sur le **projet de loi modifiant le statut de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés** [25 avril 1968] (p. 194). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif aux forclusions encourues du fait des grèves survenues en mai 1968** [16 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à compléter cet article par une disposition de manière à obtenir la prorogation du délai prescrit pour le dépôt des demandes formulées en vue de l'obtention des avantages prévus par la loi du 18 juin 1966* (p. 374) ; le retire (p. 375). — Intervient, en qualité de vice-président de la commission des affaires sociales, dans la discussion du **projet de loi portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale** [23 juillet 1968] (p. 554, 555). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant amnistie** [24 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 7 : observations sur cet article relatif à l'amnistie des fraudes électorales (p. 587). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion de la **proposition de loi relative à l'assurance volontaire vieillesse des avocats français exerçant à l'étranger** [17 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 827, 828). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, pour la santé publique, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [25 novembre 1968]. — AFFAIRES SOCIALES. — Discussion générale (p. 1282 à 1285). — Observations ayant porté notamment sur les constructions hospitalières ; le projet de constructions pilotes à Beaune ; la question du prix de journée dans les hôpitaux ; les hôpitaux ruraux ; la recherche médicale ; la réforme des études médicales ; le problème des personnes handicapées.

MESSMER (M. PIERRE), **ministre des armées** (Cabinet de M. Maurice Couve de Murville des 10 et 12 juillet 1968).

Est entendu au cours du débat sur le **projet de loi de finances pour 1969** [30 novembre 1968]. — DÉPENSES MILITAIRES. — SERVICE DES ESSENCES ET DES POUDRES. — Discussion générale (p. 1526, 1527) ; répond aux observations présentées notamment sur la présence soviétique en Méditerranée ; la base de Mers-el-Kébir ; les sous-marins nucléaires ; l'amélioration des conditions de vie du soldat ; la situation des ouvriers des arsenaux (p. 1532, 1533) ; répond à M. Courrière sur l'aérodrome relais de Bou-Sfer (p. 1534). — Discussion des articles. — Art. 34 : répond à M. Durieux (permissions agricoles) ; à M. Dulin (reconversion de l'usine de Sud-Aviation de Rochefort) ; à M. Henriet (suppression du sursis aux étudiants ne passant pas d'examen) ; à M. Vadepied (situation des orphelins des morts en service commandé) (p. 1535). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant réintégration du général Catroux dans les cadres de l'armée de terre** [19 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2221). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif au personnel enseignant de l'école polytechnique** [19 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2222).

MIGNOT (M. ANDRÉ) [Yvelines].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [22 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 9 : *amendement de M. Pellenc tendant à supprimer cet article* (p. 1190) ; Art. 24 : observations sur la taxe d'équipement du district de la région parisienne ; demande la suppression du deuxième alinéa de cet article disposant que « le district de la région parisienne soumettra chaque année au Parlement, avant la discussion budgétaire, un rapport sur l'exécution de son propre budget » (p. 1217, 1218) ; Art. 26 : observations sur la répartition des ressources du fonds routier (p. 1218). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1968]. — JUSTICE. — Discussion générale (p. 1659, 1660). — Observations ayant porté notamment sur les problèmes de personnel et de bâtiment ; les réformes en cours en particulier celles des auxiliaires de justice ; le problème de l'indemnisation et du monopole. — INTÉRIEUR. — Discussion générale (p. 1688, 1689). — Observations ayant porté notamment sur le problème de la police urbaine et sur les finances locales. — Intervient dans le débat sur une communication du Gouvernement relative à la **réforme de la région et du Sénat** [18 décembre 1968] (p. 2175 à 2177). — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des lois, dans la discussion du **projet de loi relatif à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics** [19 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2228).

MINOT (M. PAUL) [Paris].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur [5 novembre 1968].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [23 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 866, 867). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [5 décembre 1968]. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE. — Discussion générale (p. 1808, 1809) ; observations ayant porté sur l'amélioration et le choix des programmes et notamment sur les émissions historiques. — ARTICLES DE LA DEUXIÈME PARTIE DE LA LOI DE FINANCES. — Art. 60 : *son amendement tendant à compléter cet*

article relatif à un allégement de l'impôt sur les spectacles cinématographiques, par un nouvel alinéa ayant pour objet de compenser les pertes de recettes qui en résulteraient pour les collectivités locales (p. 1855) ; le retire (*ibid.*).

MINVIELLE (M. GÉRARD) [Landes].

Réélu questeur du Sénat [4 octobre 1968].

Question orale :

M. Gérard Minvielle expose à *M. le ministre de l'éducation nationale* qu'en exécution d'instructions reçues, l'inspection académique des Landes a notifié, le 15 mars 1968, à plus de 2.000 parents, l'acceptation de leur demande de bourse pour l'entrée de leur enfant en sixième, dès septembre 1968 ; que, dès lors, ayant confiance en la promesse de l'Etat, bon nombre de ces parents, pour ne pas dire tous, ont engagé les frais nécessités par cette rentrée ; que postérieurement à celle-ci, c'est-à-dire le 21 octobre 1968, notification a été adressée à plusieurs centaines de ces mêmes parents pour les aviser que l'insuffisance des crédits accordés par l'Etat au département, ne permettait plus de leur octroyer la bourse promise ; qu'ainsi, ils vont se voir réclamer la totalité des frais d'études et de pension, alors qu'ils pensaient, à juste titre, qu'une partie de ces dépenses serait prise en charge par l'Etat ; qu'en ce qui concerne les familles auxquelles le bénéfice de la bourse n'a pas été retiré, elles ont, cependant, vu ramener celle-ci au chiffre le plus bas ; que toutes ces mesures restrictives constituent un manquement à la promesse faite par l'Etat ; que le département des Landes a reçu, au titre de 1968, un crédit de 300 millions d'anciens francs pour les bourses de la catégorie dont il s'agit, somme inférieure à la dotation de l'année précédente qui avait été de 310 millions ; que cette situation est d'autant plus anormale que la poussée démographique a apporté environ 1.400 demandes nouvelles en 1968, qui sont venues s'ajouter à celles de 1967, toutes pleinement justifiées ; que, par ailleurs, les frais d'études et de pension n'ont pas diminué. Pour toutes ces raisons, il lui demande s'il pense que cette façon d'agir est en harmonie avec le souci qu'il a maintes fois exprimé de démocratiser l'enseignement et de l'ouvrir davantage aux fils d'agriculteurs, d'ouvriers, et plus généralement aux enfants dont les parents n'ont que des ressources modestes. Il souhaite que des mesures financières nouvelles et rapides soient prises pour permettre le rattrapage des engagements gouvernementaux par l'octroi de bourses décentes à tous les élèves qui le justifient. Par ailleurs, il dénonce la disparité anormale et injuste des coefficients dits de correction appliqués dans les Landes et dans les départements voisins, au revenu agricole fixé forfaitairement à l'hectare par l'administration. Ces coefficients sont de 1 en Gironde, de 3 en Lot-et-Garonne, de 5 en Dordogne et de 9 dans les Landes. Quand on sait que le revenu forfaitaire agricole à l'hectare est multiplié par ces coefficients, pour déterminer les ressources supposées de l'agriculteur dont il est tenu compte pour fixer le montant de la bourse, on s'aperçoit de l'injustice de ce système qui défavorise le département des Landes. Il lui demande donc s'il envisage l'application d'urgence pour les Landes d'un coefficient mieux adapté et, en tout cas, comparable dans sa quotité à celui qui est appliqué en Gironde [19 novembre 1968] (N° 890). — Retrait par son auteur [10 décembre 1968].

MIROUDOT (M. MICHEL) [Haute-Saône].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Dépôt législatif :

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles (monuments historiques), sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (N° 41).

Intervention :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (monuments historiques), à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale (p. 1311 à 1313). — Observations ayant porté notamment sur la protection des monuments historiques ; la conservation des ensembles naturels et architecturaux.

MISTRAL (M. PAUL) [Isère].

Est nommé vice-président de la commission des affaires économiques et du plan [8 octobre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la réglementation minière en Nouvelle-Calédonie [17 décembre 1968].

Dépôt législatif :

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du plan (logement), sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (N° 42).

Interventions :

Intervient, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du plan, dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [29 novembre 1968]. — LOGEMENT. — Discussion générale (p. 1497, 1498). — Observations ayant porté notamment sur la construction de type H.L.M. et sur son avenir ; les primes et les prêts ; l'épargne logement et le problème du financement du logement par crédit bancaire. — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant et complétant le code de l'urbanisme et de l'habitation en ce qui concerne le permis de construire** [18 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2153).

MOLLE (M. MARCEL) [Ardèche].

Est nommé vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Est élu juge titulaire de la Haute Cour de justice [21 novembre 1968].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code rural et de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole [13 décembre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [17 décembre 1968].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, portant extension aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion de modifications apportées au code civil et précisant les conditions d'application de certains articles de ce code dans les mêmes départements [25 avril 1968] (N° 129).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention européenne du 30 novembre 1964 concernant la surveillance des personnes condamnées ou libérées sous condition [9 mai 1968] (N° 144).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée générale, tendant à modifier la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de l'assemblée territoriale du territoire français des Afars et des Issas [23 octobre 1968] (N° 22).

Avis, présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (justice), sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (N° 45).

Question orale :

M. Marcel Molle expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* que l'article 5 de la loi du 24 juillet 1966, portant réforme des sociétés commerciales, a décidé que ces sociétés jouissent de la personnalité morale à dater de leur immatriculation au registre du commerce ; que les fondateurs sont responsables des engagements pris au nom de la société en formation avant cette date, à moins que la société, une fois

définitivement constituée et immatriculée, ne les reprenne ; que dans ce cas ces engagements sont réputés avoir été souscrits dès l'origine par la société. Il lui rappelle que la volonté clairement manifestée du législateur a été d'éviter par cette disposition, que la transmission des engagements ne donne lieu à la perception de nouvelles taxes. Or, il semble que l'administration de l'enregistrement manifeste une certaine réticence faute d'instructions précises à interpréter dans ce sens le texte légal. Il lui demande de bien vouloir prendre sur ce point une position nette afin de mettre fin à des discussions préjudiciables au bon fonctionnement des dispositions nouvelles régissant la constitution des sociétés. Il lui demande en conséquence quel sera le régime fiscal des acquisitions faites pour compte de la société en formation : *a*) avant la signature des statuts ou réunion de l'assemblée générale constitutive ; *b*) après signature des statuts ou assemblée générale constitutive mais antérieurement à l'immatriculation au registre du commerce. Ceci dans l'hypothèse où la société définitivement constituée aura décidé de les reprendre [9 mai 1968] (N° 860). — Réponse [23 juillet 1968] (p. 534).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant le statut de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés** [25 avril 1968]. — Discussion des articles. — Art. 3 : observations sur les sociétés civiles professionnelles créées par la loi du 29 novembre 1966 (p. 179, 180) ; art. 27 : *amendement de M. Debré, ministre de l'économie et des finances* (p. 193). — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des lois, dans la discussion, en **deuxième lecture,** du **projet de loi portant extension aux départements d'outre-mer de certaines dispositions du code civil (régime des eaux)** [9 mai 1968]. — Discussion générale (p. 223). — Discussion des articles. — Art. 4 : *son amendement tendant à rétablir cet article supprimé par l'Assemblée nationale et stipulant que « les dispositions des articles* 641 *à* 643 *(régime des sources et des eaux fluviales) ne sont pas rendues applicables dans les départements visés à l'article premier* (p. 224). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion du **projet de loi relatif à la surveillance des personnes condamnées ou libérées sous condition** [9 mai 1968]. — Discussion générale (p. 224, 225, 226). — Est entendu lors de la réponse de M. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, à sa **question orale n° 860** (*cf. supra*) [23 juillet 1968] (p. 534). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion de la **proposition de loi relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de l'Assemblée territoriale du territoire français des Afars et des Issas** [24 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 880,881). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des lois, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [3 décembre 1968]. — JUSTICE. — Discussion générale (p. 1656 à 1659). — Observations ayant porté notamment sur la situation du personnel pénitentiaire ; l'éducation surveillée ; les réformes en cours (organisation judiciaire, fusions des professions d'avoués et d'avocats) ; la réforme de la détention préventive ; la relégation. — Intervient, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des lois, dans la discussion du **projet de loi modifiant certaines dispositions du code rural et de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole** [13 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 1990). — Discussion des articles. — Art. 1er *bis : son sous-amendement tendant à la protection des exploitations situées au-dessous du minimum fixé à condition qu'elle ne puisse jouer que lorsque l'exploitation est réduite de plus d'un tiers* (p. 1993, 1994) ; Art. 2 : *amendement de M. Bajeux et amendement de M. Boulin, ministre de l'agriculture* (p. 1997) ; Art. 2 *bis : son amendement rédactionnel* (p. 1998) ; Art. 3 : *son amendement tendant à compléter cet article afin de renvoyer aux articles précédents qui fixent la procédure dans le cadre de l'application de l'article* 188-8 *du code rural, pour la demande d'autorisation* (*ibid.*) ; Art. 5 : *amendement de M. Bajeux* (p. 2000) ; *son sous-amendement tendant à compléter l'amendement de M. Boulin, ministre de l'agriculture, par la disposition suivante : « A cet effet, il a la faculté de résilier ses autres baux à l'expiration de la période triennal en cours lors de la signification de l'acte extra-judiciaire visé ci-dessus ou de la période triennal suivante à condition de signifier cette décision au bailleur par acte extra-judiciaire au moins dix-huit mois à l'avance.* » (p. 2000).

MONICHON (M. MAX) [Gironde].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [8 octobre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1969 [5 décembre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises [17 décembre 1968].

Question orale avec débat :

M. Max Monichon expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* la situation angoissante dans laquelle se trouve tout le secteur du gemmage de la forêt de Gascogne.

Il lui rappelle que le prix du litre de gemme qui commande la rémunération des propriétaires et des gemmeurs est fonction du marché des produits résineux (essence de térébenthine et colophanes) et du prix de commercialisation de ces produits.

C'est à partir de cet élément essentiel qu'est fixée la part que les propriétaires versent aux gemmeurs et qu'intervient au profit des gemmeurs le concours du fonds de compensation des produits résineux. Or, à l'heure présente, la situation du marché des colophanes est considérablement perturbée par les importations massives en provenance des pays étrangers et spécialement de la Grèce. C'est ainsi qu'au cours du premier trimestre 1968, il est entré en France plus de 5.000 tonnes de colophanes étrangères, chiffre considérable et jamais atteint, alors que dans le même temps les ventes de colophanes françaises n'atteignaient que 4.300 tonnes.

Or, ces importations sont réalisées dans des conditions qui encombrent le marché français au détriment de notre propre production dont la commercialisation est ralentie, conduisant à une augmentation dangereuse des stocks invendus. Cette situation constitue pour l'économie du secteur résineux un danger qui va conduire à des difficultés considérables pour la présente campagne gemmière 1968-1969 perturbant déjà la rémunération pourtant modeste des gemmeurs et des propriétaires sur la base de la précédente campagne et ce, sans que nous sachions qu'elles seront les caractéristiques de l'intervention du fonds de compensation.

Le maintien d'un tel état de choses entraînera très rapidement la fin de l'activité tradionnelle qu'est le gemmage avec les conséquences économiques et sociales qui, tant pour les gemmeurs que pour les propriétaires, vont en découler.

Il lui demande, en conséquence, qu'elles sont les mesures urgentes qu'il compte prendre pour que cesse une telle situation et pour que propriétaires et gemmeurs retirent de la résine une équitable rémunération du produit et du travail. [21 mai 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion, en **deuxième lecture,** du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 5-III : *son amendement tendant à ajouter un § V disposant que : « Pour les communautés urbaines créées en application de l'article* 3 *de la loi du* 31 *décembre* 1966, *les pertes de recettes qui résulteront de l'application des mesures prévues au § I du présent article, seront compensées par une subvention d'équilibre* » (p. 468) ; le retire (p. 469). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Après l'article 27 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel nouveau ayant pour but d'appliquer aux ventes d'électricité à basse tension le taux réduit de T. V. A. de* 6 *p.* 100 (p. 509) ; le retire (*ibid.*) ; *son amendement tendant à insérer un article additionnel nouveau ayant pour but d'appliquer aux collectivités, communes ou syndicats qui ont concédé l'exploitation de leur réseau à l'Electricité de France, les mêmes avantages de la récupération de la T. V. A. sur les travaux dont ces collectivités sont maîtres d'œuvre, avantages dont bénéficient les collectivités exploitant en régie* (p. 510) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [2 décembre 1968]. — AGRICULTURE. — Discussion générale (p. 1639, 1640). — Observations ayant porté notamment sur la politique forestière et sur la situation des produits résineux et de la gemme. — **Suite de la discussion** [3 décembre 1968]. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, intervient dans la discussion générale du budget annexe des PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES (p. 1704, 1705). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1968]. — ARTICLES ADDITIONNELS. — *Son amendement tendant à insérer un article ayant pour objet d'étendre le bénéfice de la loi du* 9 *octobre* 1968 *portant aide à l'investissement, aux matériels commandés et livrés entre le* 31 *mai et le* 1er *septembre* 1968 (p. 1856) ; le retire (*ibid.*).

MONNERVILLE (M. GASTON) [Lot].

Président du Sénat (réélu le 2 octobre 1965).

En cette qualité, préside la séance du 2 avril 1968 et déclare ouverte la seconde session ordinaire du Sénat pour 1967-1968 [2 avril 1968]. — **Prononce l'éloge funèbre de M. Marcel Audy, sénateur de la Corrèze** [2 avril 1968] (p. 103, 104). — Préside la séance du 17 avril 1968. — **Prononce l'éloge funèbre de M. Paul Symphor, sénateur de la Martinique** [17 avril 1968] (p. 118, 119). — Préside la séance du 9 mai 1968 ; la séance du 16 mai 1968 ; la séance du 22 mai 1968 ; la séance du 28 mai 1968 ; la séance du 6 juin 1968. — A l'occasion du **décès de M. Robert Kennedy, sénateur de l'Etat de New-York,** communique aux membres de l'Assemblée le télégramme qu'il a adressé, au nom de la République française, au Sénat des Etats-Unis [6 juin 1968] (p. 337, 338). — Préside la séance du 11 juillet 1968 et déclare ouverte la session tenue de droit en application de l'article 12 de la Constitution, à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale. — **Prononce l'éloge funèbre de M. Henri Cornat, sénateur de la Manche** [11 juillet 1968] (p. 348, 349). — Préside la séance du 16 juillet 1968 ; la séance du 17 juillet 1968 ; la séance du 18 juillet 1968 ; la séance du 25 juillet 1968. — A la fin de cette séance, prononce une allocution dans laquelle il souligne l'activité du Sénat et les résultats obtenus, son rôle législatif et politique ; il rappelle l'absolue nécessité d'une seconde assemblée et espère que toute réforme du Sénat sera étudiée, débattue et délibérée grâce à la libre confrontation des opinions au sein du Parlement [25 juillet 1968] (p. 635, 636). — Déclare close la session du Sénat ouverte de droit, en application de l'article 12 de la Constitution, le 11 juillet 1968 [25 juillet 1968] (p. 636). — Préside la séance du 24 septembre 1968 et déclare, conformément aux articles 29 et 30 de la Constitution, ouverte la session extraordinaire du Sénat. — Préside la séance du 27 septembre 1968 ; à l'issue de cette séance présente ses observations sur la réforme constitutionnelle du Sénat et fait part de son intention de ne pas se porter candidat à la présidence du Sénat lors du renouvellement du 2 octobre 1968 [27 septembre 1968] (p. 703, 704). — Préside la séance du 1er octobre 1968. — **Prononce l'éloge funèbre de M. Hector Peschaud, sénateur du Cantal et de M. Jules Fil, sénateur de l'Aude** [1er octobre 1968] (p. 777 à 779). — Déclare close la session extraordinaire du Sénat ouverte le 24 septembre 1968 [1er octobre 1968].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

En qualité de sénateur, prend part au débat sur une communication du Gouvernement relative à la **réforme de la région et du Sénat** [16 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2042). — **Suite de la discussion** [18 décembre 1968] (p. 2190 à 2198).

MONORY (M. RENÉ) [Vienne].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [8 octobre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1969 [5 décembre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier** [28 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1434 à 1436). — Observations sur la crise monétaire et sur les mesures fiscales envisagées. — Discussion des articles. — Art. 5 (p. 1443). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [1er décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE — III. — JEUNESSE ET SPORTS. — Discussion générale (p. 1542 à 1544 ; 1553, 1554). — Observations sur le crédit spécifique « jeux olympiques » ; l'utilisation du lycée de Font-Romeu ; l'élargissement des activités de l'office franco-allemand et de l'office franco-québécois ; les crédits d'équipement. — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant et complétant le code de l'urbanisme et de l'habitation en ce qui concerne le permis de construire** [18 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2156).

MONSARRAT (M. FRANÇOIS) [Tarn].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

MONT (M. CLAUDE) [Loire].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Question orale :

M. Claude Mont confirme à *M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire,* que les autorités locales politiques, administratives, économiques et sociales ont maintes fois et légitimement demandé, depuis quatre ans, le classement de la région roannaise en zone II comportant une aide plus effective à la réadaptation industrielle. Il lui demande quelles raisons ont conduit le comité interministériel d'aménagement du territoire, le 1er octobre 1968, à admettre justement mais seulement une partie de cette région roannaise, celle du secteur de Thizy, Tarare et Amplepuis, au bénéfice du classement en zone II et à le refuser à tout l'arrondissement de Roanne, y compris le canton de Noirétable, où se développe une incessante et pernicieuse réduction du nombre des emplois rémunérés [17 octobre 1968] (n° 880). — Réponse [19 novembre 1968] (p. 1092, 1093).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Olivier Guichard, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, à sa **question orale n° 880** (*cf. supra*) [19 novembre 1968] (p. 1093). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES SOCIALES — Discussion générale (p. 1332, 1333). — Observations ayant porté notamment sur la revalorisation des pensions des mutilés du travail ; le régime de retraite des invalides et des mutilés du travail, les travailleuses familiales. — **Suite de la discussion** [3 décembre 1968]. — INTÉRIEUR — Discussion générale (p 1681, 1682). — Observations ayant porté notamment sur les rapports entre le ministère de l'intérieur et les collectivités locales.

MONTALEMBERT (M. GEOFFROY de) (Seine-Maritime).

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'aide à l'investissement [27 septembre 1968].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [8 octobre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1969 [5 décembre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises [17 décembre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [21 mai 1968]. — Discussion des articles : *amendement de M. Boulin, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à insérer un article additionnel relatif à la taxe spéciale d'équipement instituée au profit de l'établissement public de la Basse-Seine* (p. 294). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 17 : *amendements de M. Pellenc relatifs à la taxation des revenus de* 1967 (p. 501). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [29 novembre 1968]. — ÉQUIPEMENT (*travaux publics, routes, voies navigables, ports*). — Discussion des articles. — Art. 67 : *son amendement tendant à compléter cet article par deux alinéas relatifs à la répartition de la taxe pour l'établissement public de la Basse-Seine* (p. 1495) ; le retire (*ibid.*). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — X. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, intervient dans la discussion générale de ce budget (p. 1775 à 1777). — Observations ayant porté notamment sur la politique de l'eau et sur la politique d'aménagement du territoire. —

Prend part au débat sur une communication du Gouvernement relative à la **réforme de la région et du Sénat** [16 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2019 à 2023). — **Suite de la discussion** [18 décembre 1968] (p. 2185, 2186).

MONTEIL (M. ANDRÉ) (Finistère).

Est nommé président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

Dépôts législatifs :

Rapport d'information fait, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur : 1° une mission d'information sur : les forces françaises du sud de l'océan Indien et le service militaire adapté de la Réunion l'assistance militaire technique de la France à la République malgache ; 2° une visite d'amitié et d'information générale en Afrique du Sud [23 avril 1968] (n° 120).

Rapport fait, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif aux salaires des ouvriers et techniciens à statut ouvrier du ministère des armées [23 juillet 1968] (n° 228).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [21 mai 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er-IV : observations (p. 290) ; art. 4-VI : *amendement de M. Pellenc tendant à supprimer cet article qui ouvre un crédit supplémentaire de 20 millions de francs au ministre des armées* (p. 292). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, à la discussion du **projet de loi relatif aux salaires des ouvriers et techniciens à statut ouvrier du ministère des armées** [24 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 592, 593). — Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [25 octobre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 28 : *observations sur l'amendement de Mme Lagatu tendant, dans cet article, à supprimer le deuxième alinéa qui précise que toute action ou provocation à une action portant atteinte aux libertés sera passible de sanctions disciplinaires* (p. 953, 954). — Intervient dans la discussion du **projet de loi autorisant l'approbation de l'accord commercial du 25 septembre 1967 avec la République d'Irak** [19 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1102, 1103). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [27 novembre 1968]. — TRANSPORTS. — III. — MARINE MARCHANDE. — Discussion générale (p. 1370). — Observations ayant porté notamment sur la fermeture de l'école d'apprentissage maritime du Guilvinec. — **Suite de la discussion** [30 novembre 1968]. — DÉPENSES MILITAIRES. — SERVICES DES ESSENCES ET DES POUDRES, en qualité de président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, intervient dans la discussion générale de ce budget (p. 1523 à 1526), observations ayant porté notamment sur nos forces nucléaires stratégiques, nos forces de manœuvre et nos forces de défense opérationnelle du territoire. — Observations à la suite de l'intervention de M. Messmer, ministre des armées, sur le problème de Mers-el-Kébir (p. 1533, 1534). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1968]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Discussion générale. — Observations sur l'aide aux Français nécessiteux de l'étranger (p. 1733) ; répond à M. Caillavet (création d'une maison de la culture à l'île Maurice) (p. 1735). — Intervient dans la discussion du **troisième projet de loi de finances rectificative pour 1968** [13 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 7 : *observations sur l'amendement de M. Pellenc tendant à supprimer cet article concernant l'imposition d'un contingent de vin algérien importé en France en 1964* (p. 1980). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises** [17 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *observations sur l'amendement de M. Dailly* (p. 2090) ; Art. 5 : *amendement de M. Dailly* (p. 2101).

MONTIGNY (M. LUCIEN DE) [Mayenne].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [17 décembre 1968].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier la loi du 31 décembre 1903 relative à la vente des objets abandonnés chez les ouvriers et industriels [22 mai 1968] (N° 186).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale autorisant l'approbation de la convention européenne du 30 novembre 1964 pour la répression des infractions routières [28 mai 1968] (N° 188).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, modifiant et complétant les articles 93 et 552 du code de procédure pénale [30 mai 1968] (N° 190).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale modifiant les articles 132, 133 et 136 du code pénal [7 novembre 1968] (N° 31).

Rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à modifier la loi du 31 décembre 1903 relative à la vente des objets abandonnés chez les ouvriers et industriels [19 décembre 1968] (N° 124).

Interventions :

Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des lois, dans la discussion du **projet de loi modifiant et complétant les articles 93 et 552 du code de procédure pénale** [6 juin 1968]. — Discussion générale (p. 339) ; dans la discussion du **projet de loi autorisant l'approbation de la convention européenne du 30 novembre 1964 pour la répression des infractions routières** [6 juin 1968]. — Discussion générale (p. 340, 341). — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des lois, dans la discussion de la **proposition de loi tendant à modifier la loi du 31 décembre 1903 relative à la vente des objets abandonnés chez les artisans et industriels** [17 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 828, 829). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à substituer le terme « artisan » au terme « ouvrier »* (p. 829) ; Art. 2 *bis nouveau : son amendement rédactionnel (ibid.)* ; Art. 3 : *son amendement tendant à compléter cet article par une disposition assimilant aux objets déposés en garde-meubles les véhicules automobiles déposés dans un garage* (p. 830) ; le retire (*ibid.*). — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des lois, dans la discussion du **projet de loi modifiant les articles 132, 133 et 136 du code pénal** [19 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1126). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [5 décembre 1968]. — ECONOMIE ET FINANCES. — I. CHARGES COMMUNES. — Discussion des articles. — Art. 65 *bis : soutient l'amendement rédactionnel de M. Molle tendant à remplacer les mots : « qui ont été constituées » par les mots : « qui ont pris naissance »* (p. 1824, 1825) ; *soutient l'amendement rédactionnel de M. Molle tendant à remplacer les mots : « prises en considération pour le calcul des arrérages des rentes valablement indexées », par les mots : « prises en considération pour le paiement d'obligations valablement indexées »* (p. 1825) ; le retire (*ibid.*). — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des lois, dans la discussion, en **deuxième lecture**, de la **proposition de loi relative à la vente des objets abandonnés chez les ouvriers et industriels** [19 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2233).

MONTPIED (M. GABRIEL) [Puy-de-Dôme].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

MORANDAT (M. YVON), **secrétaire d'Etat aux affaires sociales, chargé des problèmes de l'emploi** (4e cabinet de M. Georges Pompidou des 6 et 7 avril 1967, remanié le 28 avril 1967, les 23 et 31 mai 1968 ; nomination du 31 mai 1968).

Associe le Gouvernement au geste du président du Sénat à l'occasion du **décès de M. Robert Kennedy, sénateur de l'Etat de New York** [6 juin 1968] (p. 338).

MOREVE (M. ROGER) [Indre].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

MORICE (M. ANDRÉ) [Loire-Atlantique].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [23 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 866). — Prend part au débat sur une communication du Gouvernement relative à la **réforme de la région et du Sénat** [16 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2041 à 2043).

MOTAIS DE NARBONNE (M. LÉON) [Français établis hors de France].

Réélu sénateur représentant les Français établis hors de France [2 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

Question orale :

M. Léon Motais de Narbonne attire l'attention de *M. le ministre des affaires étrangères* sur la situation nouvelle de la population française résidant au Viet-Nam et particulièrement à Saigon, provoquée par les récentes offensives du Vietcong et le bombardement de la capitale. Il lui rappelle que les textes actuellement en vigueur, les consignes données au consulat général et les crédits prévus ne sauraient permettre de faire face aux problèmes de secours et d'évacuation qui peuvent se poser aujourd'hui. Il lui demande s'il ne lui paraît pas raisonnable d'envisager un plan destiné à éviter ou à atténuer la gravité d'une évacuation massive et précipitée et quel dispositif il entend mettre en place dans cette hypothèse [11 juillet 1968] (N° 863). — Réponse [23 juillet 1968] (p. 532).

Question orale avec débat :

M. Léon Motais de Narbonne demande à *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information,* si, après l'initiative heureuse qui a présidé à la diffusion télévisée des débats parlementaires relatifs à la réforme universitaire, il ne lui semble pas logique et équitable de suivre cette voie à l'occasion de la discussion budgétaire limitée dans les deux Assemblées au chapitre de l'O.R.T.F., permettant ainsi à la clientèle de l'office d'apprécier elle-même les problèmes posés par son fonctionnement. Ne lui paraît-il pas normal que les contribuables payant la redevance aient ainsi la possibilité — par le témoignage des débats où s'affrontent les arguments de personnalités compétentes — de se faire une opinion objective sur la gestion de l'office et les problèmes difficiles qu'elle soulève, par exemple, sur la carence de son action hors frontière et sur les moyens d'y remédier ? [29 octobre 1968]. — Réponse [10 décembre 1968] (p. 1896).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, à sa **question orale n° 863** (*cf. supra*) [23 juillet 1968] (p. 533). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi relative à l'assurance volontaire vieillesse des avocats français exerçant à l'étranger** [17 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 828). — Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [23 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 865, 866). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES SOCIALES. — Discussion générale (p. 1330). — Observations sur l'application aux français résidant à l'étranger du régime de la retraite volontaire vieillesse. — **Suite de la discussion** [4 décembre 1968]. En remplacement de M. le Général Béthouart, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, intervient dans la discussion générale du budget des AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Observations ayant porté notamment sur les questions de personnel ; l'aide militaire au Cambodge et au Laos ; les relations diplomatiques avec le Maroc ; les problèmes des services de presse et d'information ; l'action éducative des jeunes français de l'étranger ; la situation particulière du lycée de Pondichéry ; l'aide aux Français nécessiteux (p. 1730 à 1733). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1968]. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE. — Discussion générale (p. 1807). — Observations ayant porté sur le problème des émissions françaises hors de France. — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Dailly relative à l'**accomplissement des missions propres à l'office de radiodiffusion-télévision française** [10 décembre 1968] (p. 1885, 1886). — Intervient au cours de la discussion de sa question orale sur la **diffusion télévisée des débats parlementaires relatifs à l'O.R.T.F.** [10 décembre 1968] (p. 1896). — Prend part à la discussion du **projet de loi portant régime fiscal de certains investissements dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie** [17 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2118, 2119 et 2120). — **Suite de la discussion** [20 décembre 1968]. — Discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire (p. 2265, 2266). — Intervient dans la discussion, de la **proposition de loi tendant à la protection des aires de production des vins d'appellation d'origine contrôlée** [20 décembre 1968]. — Discussion de l'article unique. — *Soutient l'amendement de M. Armengaud tendant à solliciter également l'avis du ministre de l'industrie en ce qui concerne la protection des vignobles d'appellation contrôlée* (p. 2279, 2280).

MOUTET (M. MARIUS) [Drôme].

Décédé le 29 octobre 1968. — Eloge funèbre prononcé par M. Alain Poher, président du Sénat [5 novembre 1968].

Question orale :

M. Marius Moutet informe *M. le ministre des postes et télécommunications* qu'un médecin ayant dû en fin d'après-midi le samedi faire admettre d'urgence une malade dans une clinique en raison d'une hémorragie grave et devant, pour des raisons bien compréhensibles, prévenir le mari de la malade qui se trouvait à 30 kilomètres de Paris, s'est vu déclarer au téléphone : « qu'il était impossible de garantir que le contenu de la dépêche pourrait être communiqué avant le lundi matin ». Il lui demande si cette situation est exacte ou si, malgré la fermeture des bureaux de postes du samedi au lundi, il existe un moyen de faire parvenir une communication urgente ; dans le cas contraire, s'il n'estime pas nécessaire de prendre les dispositions utiles pour que toute communication urgente arrive à destination dans le plus bref délai possible. Il l'informe qu'ayant lui-même à transmettre dans ces conditions une communication importante et urgente, il n'a pu obtenir satisfaction qu'en raison de sa situation spéciale de sénateur et grâce à l'intervention de la préfecture. [22 janvier 1968] (n° 828).

N

NAMY (M. LOUIS) [Essonne].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Nommé secrétaire du Sénat [4 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Est élu juge titulaire de la Haute Cour de justice [21 novembre 1968].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à instituer un régime de prêts à long terme pour le financement des équipements des grands ensembles d'habitation et des villes nouvelles [14 mai 1968] (n° 156).

Proposition de loi relative au maintien dans les lieux des locataires des hôtels et des maisons meublées [7 novembre 1968] (n° 30).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi portant amnistie** [22 mai 1968]. — Discussion générale (p. 307, 308). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant amnistie** [24 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 582, 583). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi concernant la reprise par le propriétaire de pièces inhabitées** [7 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1006). — Discussion des articles. — Art. 3 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui modifie l'article 7 de la loi du 2 août* 1954 (p. 1008). — Intervient dans

la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [1er décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — V. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Discussion générale (p. 1575). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1968]. — JUSTICE. — Discussion générale (p. 1663, 1664) ; observations ayant porté sur les réformes projetées notamment en ce qui concerne les conseils juridiques des organisations syndicales ; les conseils de prud'hommes et la situation des clercs et des employés des études d'avoués et des cabinets d'avocats. — Observations sur la situation du personnel de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée. — Discussion des articles. — Art. 71 : observations sur les frais d'établissement des tables décennales d'état civil (p. 1673). — INTÉRIEUR. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur la situation des personnels de préfecture. — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant régime fiscal de certains investissements dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie** [17 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2120, 2121). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi organique relative à la représentativité politique et à la compétence législative du Sénat** [19 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2208). — Explique son vote sur les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant régime fiscal de certains investissements en Nouvelle-Calédonie** [20 décembre 1968] (p. 2268).

NATALI (M. JEAN) [Oise].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

NAYROU (M. JEAN) [Ariège].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Dépôt législatif :

Avis présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (Intérieur), sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (n° 45).

Questions orales :

M. Jean Nayrou demande à *M. le ministre de la justice* s'il estime que le fait qu'un citoyen ait été battu en tant que maire dans sa commune et qu'il ait échoué à l'élection au conseil général, lui confère le caractère d'impartialité et de neutralité requis pour exercer les fonctions de président de la commission d'admission à l'aide sociale dans son propre canton [17 avril 1968] (n° 844). — Réponse [23 juillet 1968] (p. 530).

M. Jean Nayrou rappelle à *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information,* que le rugby est un sport de plus en plus populaire et qu'il doit — en partie tout au moins — cet attrait aux reportages transmis par la télévision. Mais en ce moment il faut déplorer la platitude de la présentation du rugby le dimanche avec comme couronnement la monotonie du reportage du match France-Afrique du Sud à Bordeaux, le 9 novembre dernier. Il lui demande quelles mesures compte prendre l'O. R. T. F. pour redonner au rugby la présentation pleine d'entrain et de panache dont il a bénéficié jusqu'à ces derniers mois, et que souhaitent retrouver les amateurs de ce sport [14 novembre 1968] (n° 888). — Réponse [10 décembre 1968] (p. 1874, 1875).

M. Jean Nayrou appelle l'attention de *M. le ministre de l'éducation nationale* sur la prolongation de la scolarité en milieu rural et lui demande comment il conçoit les buts et le fonctionnement de centres ruraux d'éducation professionnelle, l'enseignement à dispenser ainsi que le rôle et la qualification des enseignants appelés à y exercer leurs fonctions [29 novembre 1968] (n° 891). — Réponse [10 décembre 1968] (p. 1871, 1872).

M. Jean Nayrou, constatant l'intérêt soulevé à juste titre dans l'opinion publique par les méthodes d'enseignement dites nouvelles, actives ou modernes, demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* comment il pense assurer la mise en œuvre de ces méthodes et lui demande également s'il entend tenir compte de l'exemple remarquable donné par l'institut coopératif de l'école moderne et de l'école Freinet [29 novembre 1968] (n° 892). — Réponse [10 décembre 1968] (p. 1873, 1874).

M. Jean Nayrou expose à *M. le ministre des armées* que dans certains camps les jeunes soldats ne reçoivent que de faibles rations peu compatibles avec les exercices que l'on exige d'eux et lui demande quelles mesures sont prises pour assurer une alimentation convenable et aussi semblable que possible entre les corps et les régions [18 décembre 1968] (n° 899).

Question orale avec débat :

M. Jean Nayrou demande à *M. le ministre de l'intérieur* ce qu'il compte faire afin d'apporter une solution positive aux problèmes évoqués à l'occasion de la discussion budgétaire concernant les fonctionnaires de la police en uniforme (corps urbains et C. R. S.) [11 avril 1967]. — Retrait par son auteur [17 avril 1968].

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, à sa **question orale n° 844** (*cf. supra*) [23 juillet 1968] (p. 530). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant amnistie** [24 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 4 : *son amendement tendant, après cet article, à insérer un article additionnel* 4 bis *disposant que l'amnistie entraîne de plein droit la réintégration dans les emplois publics, grades, offices publics et ministériels :* observations sur la demande de vote unique présentée par M. Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur, sur cet article (p. 585). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES SOCIALES. — Discussion générale (p. 1329, 1330). — Observations ayant porté notamment sur la situation des malades atteints de sclérose en plaques et sur le problème de l'enfance inadaptée (p. 1338). — **Suite de la discussion** [28 novembre 1968]. — ÉQUIPEMENT (*travaux publics, routes, voies navigables, ports*). — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les problèmes de personnel ; l'éventuelle réalisation d'un tunnel routier entre l'Andorre et la France ; la construction de la grande diagonale européenne. — **Suite de la discussion** [2 décembre 1968]. — AGRICULTURE. — Discussion générale (p. 1644). — Observations ayant porté notamment sur l'enseignement agricole de base ; l'économie montagnarde ; la retraite agricole. — **Suite de la discussion** [3 décembre 1968]. — INTÉRIEUR. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des lois, intervient dans la discussion générale de ce budget (p. 1678 à 1681). — Observations ayant porté notamment sur les dispositions relatives à l'administration du territoire ; la situation du personnel des préfectures ; le maintien de l'ordre ; les effectifs de la police nationale ; la situation des retraités de la police ; les crédits d'équipement des collectivités locales. — Discussion des articles. — Art. 70 : *amendement de M. Descours Desacres tendant à supprimer cet article qui règle le problème du financement de la formation du personnel communal* (p. 1701). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1968]. — ARTICLES DE LA DEUXIÈME PARTIE DE LA LOI DE FINANCES. — Art. 47. — ETAT E : *son amendement tendant à supprimer les lignes* 59 *et* 60 *qui permettent au Gouvernement de percevoir des taxes parafiscales sur la volaille et sur les œufs* (p. 1849). — Est entendu lors de la réponse de M. Jacques Trorial, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, à ses **questions orales n°s 891, 892 et 888** (*cf supra*) [10 décembre 1968] (p. 1872, 1873, 1874, 1875).

NOURY (M. JEAN) [Ille-et-Vilaine].

Nommé secrétaire du Sénat [4 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur [5 novembre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [17 décembre 1968].

Dépôt législatif :

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles (jeunesse et sports), sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (n° 41).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [25 octobre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 19 *bis :* observations sur l'organisation du sport et de la culture physique à l'Université (p. 933) ; *amendement de M. Cornu* (p. 935). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [1er décembre 1968].

— SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — III. — JEUNESSE ET SPORTS. — Discussion générale (p. 1544 à 1546, 1549). — Observations ayant porté notamment sur les succès français aux jeux olympiques d'hiver et d'été ; l'insuffisance des crédits ; la création du centre d'information et de documentation ; la « crise » du football.

NUNINGER (M. MARCEL) [Haut-Rhin].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

O

ORTOLI (M. FRANÇOIS), **ministre de l'économie et des finances** (cabinet de M. Maurice Couve de Murville des 10 et 12 juillet 1968).

Est entendu au cours du débat sur le **projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier** [28 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1416, 1417). — Observations sur ce projet tendant à assurer la défense de la monnaie par deux mesures : suppression de la taxe sur les salaires et augmentation des taux de la taxe sur la valeur ajoutée. — Discussion des articles. — *Amendement de M. Talamoni* (p. 1436) ; demande que le vote sur les articles et les amendements soit réservé (*ibid.*) ; *amendement de M. Courrière* (liste des transferts de capitaux vers l'étranger entre le 1er juillet et le 23 novembre 1968) (p. 1437) ; Art. 1er : répond à M. Armengaud (exonération de la taxe sur les salaires) (*ibid.*) ; *amendement de M. Talamoni soutenu par M. Fernand Chatelain* (p. 1438) ; *amendement de M. Talamoni soutenu par M. Viron et amendement de M. Champeix* (exonération de la taxe sur les salaires des organismes à but non lucratif et des organismes sociaux) (*ibid.*) ; demande au Sénat de se prononcer par un seul vote sur les articles et sur l'ensemble du projet de loi dans le texte adopté par l'Assemblée nationale (p. 1445).

P

PADO (M. DOMINIQUE) [Paris].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [5 décembre 1968]. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE. — Discussion générale (p. 1804, 1805, 1809 à 1811). — Observations ayant porté notamment sur les licenciements ; le journal télévisé ; le reportage télévisé des rencontres de rugby ; la situation et le fonctionnement de la cinémathèque du centre Brossolette ; le fonctionnement du service des moyens extérieurs et du cinéma. — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Dailly relative à l'**accomplissement des missions propres à l'Office de radiodiffusion-télévision française** [10 décembre 1968] (p. 1884, 1885). — Intervient dans le débat sur une communication du Gouvernement relative à la **réforme de la région et du Sénat** [18 décembre 1968] (p. 2197).

PAMS (M. GASTON) [Pyrénées-Orientales].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du plan [8 octobre 1968].

Dépôt législatif :

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du plan (aviation civile) sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (N° 42).

Intervention :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du plan, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [27 novembre 1968]. — TRANSPORTS — II — AVIATION CIVILE. — Discussion générale (p. 1378 à 1382). — Observations ayant porté notamment sur la situation de la Compagnie Air-France ; la situation d'Air-Inter ; le transport de la poste ; l'activité de l'aéroport de Paris ; les constructions aéronautiques.

PARISOT (M. HENRI) [Vosges].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

PASCAUD (M. GUY) [Charente].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du plan [8 octobre 1968].

PATENOTRE (M. FRANÇOIS) [Aube].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du plan [8 octobre 1968].

PAULY (M. PAUL) [Creuse].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [8 octobre 1968].

Donne sa démission de membre de la commission des affaires culturelles [7 novembre 1968].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [7 novembre 1968].

Intervention :

Intervient, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [5 décembre 1968]. — IMPRIMERIE NATIONALE. — Discussion générale (p. 1831). — Observations sur la consommation du papier par l'Imprimerie nationale et sur le transfert de certains ateliers à Douai.

PAUZET (M. MARC) [Gironde].

Est nommé vice-président de la commission des affaires économiques et du plan [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes [5 novembre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code rural et de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole [13 décembre 1968].

Dépôts législatifs :

Avis présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (agriculture), sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (N° 42).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à la protection des aires de production des vins d'appellation d'origine contrôlée [17 décembre 1968] (N° 106).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [21 mai 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er. — III : observations sur la fiscalité frappant les vins (p. 288, 289, 290). — Intervient, en qualité de rapporteur

pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968]. — Discussion générale : observations ayant porté notamment sur la situation de l'agriculture ; le F. O. R. M. A. ; la production et le marché des fruits ; les investissements agricoles et ruraux (p. 478 à 480). — Discussion des articles. — Art. 12 : *amendement de M. Pellenc tendant à supprimer cet article relatif au relèvement des redevances sur consommation d'eau* (p. 496). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [25 novembre 1968]. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale (p. 1277). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier** [28 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 3 : *son amendement tendant à exonérer de la majoration de la taxe à la valeur ajoutée les vins d'appellation d'origine contrôlée et les vins de qualité supérieure* (p. 1440). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [2 décembre 1968]. — AGRICULTURE. — Discussion générale (p. 1622 à 1624). — Observations ayant porté notamment sur l'enseignement agricole et la formation professionnelle ; la politique de remembrement ; les équipements de stockage, de transformation et de commercialisation des produits agricoles ; les débouchés extérieurs ; l'exode agricole ; les prix agricoles. — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, dans la discussion de la **proposition de loi tendant à la protection des aires de production des vins d'appellation d'origine contrôlée** [20 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2278, 2279). — Discussion de l'article unique. — *Observations sur l'amendement de M. Armengaud, soutenu par M. Motais de Narbonne, tendant à solliciter l'avis du ministre de l'industrie* (p. 2279).

PELLENC (M. MARCEL) [Vaucluse].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'aide à l'investissement [27 septembre 1968].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation [8 octobre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1969 [5 décembre 1968].

Dépôts législatifs :

Rapport d'information fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, fait à la suite de la mission effectuée sur l'état des relations économiques et financières de la France avec le Venezuela et différents pays d'Amérique centrale (Panama, Costa-Rica, El Salvador, Guatemala) [9 mai 1968] (N° 146).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1968, adopté par l'Assemblée nationale [16 mai 1968] (N° 168).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1968, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture [20 juillet 1968] (N° 220).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1968, adopté par l'Assemblée nationale [20 juillet 1968] (N° 221).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1968 [23 juillet 1968] (N° 224).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier [23 juillet 1968] (N° 225).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, sur l'aide à l'investissement [27 septembre 1968] (N° 244).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, sur l'allégement de certaines charges fiscales des entreprises [27 septembre 1968] (N° 245).

Rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'aide à l'investissement [1er octobre 1968] (N° 246).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant règlement définitif du budget de 1966 [5 novembre 1968] (N° 25).

Rapport général, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (N° 40).

Raport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1969 [10 décembre 1968] (N° 81).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1968, adopté par l'Assemblée nationale [11 décembre 1968] (N° 90).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [21 mai 1968]. — Discussion générale (p. 280 à 285). — Discussion des articles. — Art. 4-VI. — *Son amendement tendant à supprimer cet article qui ouvre un crédit supplémentaire de 20 millions de francs au ministre des armées* (p. 291, 292, 293) ; *amendements de M. Boulin, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à insérer deux articles additionnels relatifs à la taxe spéciale d'équipement instituée au profit de l'établissement public de la Basse-Seine et aux communes faisant partie des communautés urbaines* (p. 294). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, à la discussion, en **deuxième lecture**, du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 467). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968]. — Discussion générale : observations ayant porté notamment sur la situation économique et financière avant la crise de mai-juin 1968, les causes de la crise ; les dépenses improductives ; les accords de Grenelle ; les recettes nouvelles (p. 473 à 477). — Discussion des articles. — Art. 3 : *son amendement tendant à préciser dans la loi les critères de l'établissement « industriel » pour les aviculteurs et les éleveurs de porc qui seront exonérés de la contribution des patentes* (p. 492, 493) ; Art. 12 : *son amendement tendant à supprimer cet article relatif au relèvement des redevances sur consommation d'eau* (p. 495) ; le retire (p. 496) ; Art. 17 : *son amendement tendant à remplacer les trois alinéas du texte voté par l'Assemblée nationale par le texte suivant : « Les cotisations des contribuables soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques sont majorées de 5 p. 100 quand leur montant est supérieur à 5.000 francs avant déduction, s'il y a lieu, du crédit d'impôt ou de l'avoir fiscal afférent aux revenus de valeurs et capitaux mobiliers. Cette majoration est portée : à 10 p. 100 quand la cotisation calculée dans les conditions précisées à l'alinéa ci-dessus est supérieure à 7.500 francs ; 15 p. 100 quand elle est supérieure à 10.000 francs ; 20 p. 100 quand elle est supérieure à 15.000 francs et 25 p. 100 quand elle dépasse 20.000 francs »* (p. 497) ; *son amendement tendant à compléter cet article comme suit : « La majoration prévue ci-dessus sera réduite d'un montant égal à 50 p. 100 des sommes qui seront affectées avant le 31 décembre 1968 au financement d'investissements productifs. Un décret fixera les conditions d'application de la présente disposition et notamment la liste des investissements qui pourront ouvrir droit à cette réduction. »* (p. 497, 498, 500, 501) ; Art. 18 : *son amendement tendant à remplacer la date du 1er juillet par celle du 1er août* (p. 503) ; Art. 19 : *son amendement tendant à limiter l'augmentation de la vignette-auto aux véhicules qui ont moins de cinq ans d'âge* (p. 503) ; Art. 19 *bis* : *son amendement tendant à dispenser du paiement de la taxe les sociétés à but non lucratif* (p. 506) ; le retire (*ibid.*) ; après l'article 27 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel nouveau prévoyant une réduction de 400 millions de francs de crédits afférents à des dépenses improductives* (p. 510). — **Suite de la discussion** [24 juillet 1968]. — Discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire. — En qualité

de rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire, présente les résultats auxquels la commission mixte a abouti (p. 596, 597). — Intervient, en qualité de rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire, dans la discussion des conclusions du rapport de la commission sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [24 juillet 1968] — Discussion générale (p. 600, 601). — Intervient, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, dans la discussion, en **nouvelle lecture**, du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [25 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 619). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi sur l'aide à l'investissement** [27 septembre 1968]. — Discussion générale (p. 692 à 694). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à compléter cet article par un 4e alinéa disposant que « Pour les cas exceptionnels où il sera établi que les délais de livraison de matériels ayant fait l'objet d'une commande ferme entre le 1er mai 1968 et le 31 mai 1969 dépassent la date limite du 31 décembre 1970, le Gouvernement pourra par mesures individuelles accorder au-delà de cette date limite le bénéfice de la déduction prévue à l'article premier »* (p. 698) ; Art. 4 : *son amendement tendant à remplacer le dernier alinéa de cet article par les deux alinéas suivants : « L'option est globale. Au plus tard à la fin du deuxième exercice au cours duquel l'option peut être exercée, l'entreprise sera autorisée à la révoquer. Dans ce cas, les sommes déjà déduites s'imputeront sur la déduction prévue à l'article premier. »* (p. 700, 701), le retire (p. 702). — **Suite de la discussion** [1er octobre 1968] — En qualité de rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire, présente les conclusions du rapport de la commission sur les dispositions restant en discussion de ce projet de loi (p. 779). — Intervient, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, dans la discussion du **projet de loi portant règlement définitif du budget de 1966** [7 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1012, 1013, 1014). — Discussion des articles. — Art. 9 : *son amendement tendant à supprimer cet article pour sanctionner diverses irrégularités et notamment dans le dépassement de crédits dans les opérations du compte « soutien financier à l'industrie cinématographique »* (p. 1046) ; le retire (p. 1047). — Observations sur l'exception d'irrecevabilité soulevée par le Gouvernement contre la proposition de loi tendant à la reconnaissance de la qualité de combattant aux militaires ayant pris part aux combats en Afrique du Nord [14 novembre 1968] (p. 1079). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [21 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1150 à 1155). — Observations sur la politique économique et financière du Gouvernement et sur la crise monétaire. — *Suite de la discussion générale* (p. 1173). — **Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1969** [22 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à compléter cet article par un paragraphe III stipulant que les « plus-values réalisées en matière de vente ou d'expropriation de terrains à bâtir ou de droits assimilés n'entreront pas en ligne de compte pour le calcul du revenu imposable »* (p. 1181, 1183) ; Art. 2 *bis nouveau* : *son amendement tendant à insérer cet article disposant que « Pour l'année 1969 le montant des acomptes prévus à l'article 1664 du code général des impôts est établi compte non tenu de la majoration exceptionnelle instituée par l'article 15 de la loi du 31 juillet 1968 »* (p. 1184) ; Art. 7 : *son amendement tendant à supprimer cet article relatif à l'augmentation des droits de succession* (p. 1187) ; Art. 9 : *son amendement tendant à supprimer cet article majorant le tarif du droit d'enregistrement applicable aux cessions de fonds de commerce et de clientèle, aux cessions d'offices publics ou ministériels, aux cessions d'un droit à bail pour un immeuble* (p. 1189, 1190) ; Art. 12 : *son amendement tendant à autoriser le Gouvernement à exonérer du droit de timbre les billets d'entrée dans les salles de spectacles cinématographiques, quel que soit le prix du billet* (p. 1190) ; Art. 15 : *amendement de M. Bardol tendant à supprimer cet article instituant un droit sur les bières et sur les eaux minérales* (p. 1192) ; *son amendement tendant à diminuer de 50 p. 100 les taxes prévues par le Gouvernement* (p. 1193) ; Art. 18 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui prévoit une franchise et une décote en faveur des exploitants agricoles individuels assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée au titre de l'ensemble de leurs activités agricoles et dont les ressources proviennent pour 80 p. 100 au moins de ces activités* (p. 1208) ; Art. 21 : *amendement de M. Talamoni tendant à supprimer cet article relatif à l'augmentation des produits pétroliers* (p. 1211, 1212) ; Art. 21 : *son amendement tendant à la suppression de la majoration de la charge fiscale sur le fuel* (p. 1212, 1213) ; le retire (*ibid.*) ; *son amnedement tendant à compléter cet article par une disposition permettant une détaxation de l'essence en faveur des touristes étrangers* (p. 1213) ; le retire (p. 1214) ; Art. 23 : *amendement de M. Soudant tendant à supprimer cet article qui porte à 40 francs par an la cotisation individuelle de vieillesse dans l'agriculture* (p. 1217) ; Art. 25 : *son amendement tendant à réduire de 910.000 francs le prélèvement exceptionnel sur les ressources du fonds de soutien aux hydrocarbures* (p. 1218) ; Art. 26 : *son amendement tendant à supprimer cet article relatif au fonds spécial d'investissement routier* (p. 1218, 1219) ; Art. 29 *bis* : *son amendement tendant à compléter cet article par les mots : « En aucun cas, les économies ne pourront porter sur les dépenses civiles en capital correspondant aux secteurs programmés par le Plan* (p. 1223). — **Suite de la discussion** [25 novembre 1968]. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale (p. 1272). — **Suite de la discussion** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion des articles. — ETAT B, titre III : *son amendement tendant à réduire ce crédit* (création de postes pour l'enseignement de l'architecture). — Observations sur l'aménagement des Petites Ecuries à Versailles (p. 1322, 1323) ; retire son amendement (p. 1323). — **Suite de la discussion** [2 décembre 1968]. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — TOURISME. — Discussion générale. — Observations sur la chute croissante du solde de notre balance touristique (p. 1602). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1968]. — OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE. — Discussion générale (p. 1811). — Observations sur le fonctionnement du service des moyens extérieurs et du cinéma. — ARTICLES DE LA DEUXIÈME PARTIE DE LA LOI DE FINANCES. — Art. 69 : *son amendement tendant à compléter cet article relatif à un allégement de l'impôt sur les spectacles cinématographiques par un nouvel alinéa ayant pour objet de compenser les pertes de recettes qui en résulteraient pour les collectivités locales* (p. 1855, 1856). — Observations sur une seconde délibération sur différents articles du projet de loi demandée par le Gouvernement en application de l'article 43 du règlement du Sénat (p. 1857). — **Suite de la discussion** [12 décembre 1968]. — En qualité de rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire, présente les conclusions du rapport de la commission sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances pour 1969** (p. 1942 à 1944). — Intervient, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, dans la discussion du **projet de loi tendant à favoriser la conservation du patrimoine artistique national** [12 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Observations sur l'applicabilité de l'article 40 de la Constitution aux amendements de M. de Bagneux tendant à étendre aux immeubles les dispositions des articles 1er et 2 de ce projet (p. 1969). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, à la discussion du **troisième projet de loi de finances rectificative pour 1968** [13 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 1976, 1977). — Discussion des articles. — Art. 7 : *son amendement tendant à supprimer cet article concernant l'imposition d'un contingent de vin algérien importé en France en 1964* (p. 1978, 1980). — Prend part, en qualité de rapporteur général de la commission des finances, à la discussion, en **nouvelle lecture**, du **projet de loi de finances pour 1969** [17 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2070 à 2073). — Intervient dans le débat sur une communication du Gouvernement relative à la **réforme de la région et du Sénat** [18 décembre 1968] (p. 2171 à 2173, 2184, 2185, 2186).

PELLERAY (M. PAUL) [Orne].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 9 : *son amendement tendant à supprimer cet article prévoyant la majoration du droit de consommation sur les alcools* (p. 494).

PELLETIER (M. JACQUES) [Aisne].

Nommé secrétaire du Sénat [4 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur [5 novembre 1968].

Question orale avec débat :

M. Jacques Pelletier rappelle à *M. le Premier ministre* qu'une vaste consultation a eu lieu, à l'initiative du Gouvernement, sur les problèmes de régionalisation. Il lui demande de faire

connaître au Sénat quelles sont les conclusions que le Gouvernement a tirées de cette consultation, notamment sur le plan de la dimension des régions et de leurs ressources financières et, par voie de conséquence, quelles modifications il souhaiterait apporter aux structures politiques des collectivités locales françaises [21 novembre 1968].

PEN (M. ALBERT) [Saint-Pierre et Miquelon].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Intervention :

Prend part à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [1er décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — V. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Discussion générale (p. 1573, 1574). — Observations ayant porté notamment sur la subvention d'équilibre ; les crédits afférents à la section locale du F. I. D. E. S. ; le développement de Saint-Pierre et Miquelon en tant que station-service, port de pêche et centre de tourisme.

PERDEREAU (M. LUCIEN) [Loiret].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

PERIDIER (M. JEAN) [Hérault].

Est nommé vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

Est nommé délégué titulaire représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [21 novembre 1968].

Dépôt législatif :

Avis présenté au nom de la commission des affaires étrangères de la défense et des forces armées (coopération) ,sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (n° 43).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [2 décembre 1968]. — AGRICULTURE. — Discussion générale (p. 1642 à 1644). — Observations ayant porté notamment sur la situation de la viticulture et l'organisation du marché de la pomme. — **Suite de la discussion** [4 décembre 1968]. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, intervient dans la discussion générale du budget des AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — II. — COOPÉRATION. — (p. 1719 à 1721, 1725). — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Discussion générale (p. 1744 à 1746). — Observations ayant porté sur la politique internationale menée par le chef de l'Etat et notamment sur la position de la France à l'égard de la Grande-Bretagne.

PESCHAUD (M. HECTOR) [Cantal].

Décédé le 19 septembre 1968. — Eloge funèbre prononcé par M. Gaston Monnerville, Président du Sénat [1er octobre 1968].

PETIT (GÉNÉRAL ERNEST) [Seine].

Ne s'est pas représenté aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

PETIT (M. GUY) [Basses-Pyrénées].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Dépôt législatif :

Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la suite de la mission effectuée du 5 au 15 juillet 1967 au Canada et aux Etats-Unis [2 avril 1968] (n° 117).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale** [24 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Observations sur la demande de vote unique présenté par M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat aux affaires sociales (p. 569). — Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [24 octobre 1968]. — Remercie M. Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale, de sa très brillante intervention devant le Sénat (p. 895). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [3 décembre 1968]. — JUSTICE. — Discussion des articles. — ETAT B. — Titre III : observations ayant porté sur le reclassement des juges de paix ; la carte judiciaire et notamment l'éventuelle suppression du tribunal de Bayonne et de la cour d'appel de Pau (p. 1671, 1672). — INTÉRIEUR. — Discussion générale (p. 1676). — Discussion des articles. — ETAT B. — Titre III : observations sur les communes touristiques et sur le paiement des arriérés de la taxe locale (p. 1698). — **Suite de la discussion** [5 décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — II. — INFORMATION. — Discussion générale (p. 1797). — Intervient dans la discussion du **troisième projet de loi de finances rectificative pour 1968** [13 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 7 : *observations sur l'amendement de M. Pellenc concernant l'imposition d'un contingent de vin algérien importé en France en* 1964 (p. 1980, 1981) ; *son amendement tendant à insérer un article additionnel nouveau, avant l'article* 12, *complétant l'article* 39 *de la loi du* 6 *janvier* 1966, *afin que le comité du fonds d'action locale ait un droit de regard sur la « détermination » du versement aux collectivité locales représentatif de la part totale de la taxe sur les salaires* (p. 1982) ; le retire (p. 1983) ; après l'article 12 : *son amendement tendant à insérer un article additionnel, ajoutant à l'article* 50 *de la loi du* 6 *janvier* 1966, *l'alinéa suivant : « toutefois, cette disposition ne peut porter atteinte aux droits acquis aux collectivités locales sur leur part d'attribution directe dont les délais légaux de recouvrement étaient expirés autérieurement au* 1er *décembre* 1966 (1er *décembre* 1967) » (p. 1983, 1984). — Intervient dans le débat sur une communication du Gouvernement relative à la **réforme de la région et du Sénat** [17 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2051 à 2053). — **Suite de la discussion** [18 décembre 1968] (p. 2181).

PHILIPPON (M. GUSTAVE) [Haute-Vienne].

Est nommé secrétaire du Sénat en remplacement de M. Paul Symphor, décédé [7 mai 1968].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

PIALES (M. PAUL) [Cantal].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

PICARD (M. ANDRÉ) [Côte-d'Or].

Est nommé représentant du Sénat au sein de la commission plénière de la caisse nationale de crédit agricole, en application du décret n° 49-1310 du 12 septembre 1949 [25 avril 1968].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du plan [8 octobre 1968].

PINSARD (M. JULES) [Saône-et-Loire].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du plan [8 octobre 1968].

PINTON (M. AUGUSTE) [Rhône].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du plan [8 octobre 1968].

Question orale avec débat :

M. Auguste Pinton expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* que la commission consultative instituée par arrêté du 21 mars 1966, chargée d'émettre un avis sur un certain nombre de problèmes que posait l'application de la loi du 6 janvier 1966 portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires, a été conduite, sans remettre en cause les principes de la loi, à l'informer des principales difficultés auxquelles se heurte l'application de cette loi. Deux difficultés fondamentales ont ainsi été présentées : « la première tient à la

pluralité des taux qui sera la source de complications considérables pour les assujettis ; la deuxième tient à des considérations de rendement qui, ne permettant pas l'application parfaite d'un système de taxe sur la valeur ajoutée, conduisent à une grave altération des principes mêmes de la T.V.A. ». La pluralité des taux va finalement conduire tous les commerçants à ventiler leur activité, dès 1968, entre 2, 3, 4 et parfois 5 catégories de produits. Les considérations de rendement budgétaire conduisent l'administration à envisager des mesures qui portent une grave atteinte au principe même de la taxe et dont on ne peut atténuer les effets qu'au prix de complications nouvelles : limitation de la déduction financière et même pour les ventes à consommer sur place, de la déduction physique, report à une date non précisée du crédit d'impôt attaché au stock des nouveaux assujettis, le 31 décembre 1967, etc. De très graves inégalités de traitement sont désormais certaines. Quels que soient les efforts entrepris par l'administration pour répondre aux soucis exprimés par la commission consultée, la nouvelle T.V.A. conduira à de telles sujétions que seules les entreprises importantes, entourées des meilleurs conseils, pourront satisfaire aux nouvelles obligations, sans être surtaxées par le fisc. En conséquence, il lui demande, d'une part, quelles mesures réglementaires il entend prendre pour permettre une application simple et loyale de la loi et, d'autre part, s'il ne juge pas opportun, compte tenu des difficultés d'application relevées par la commission consultative, de reporter la mise en application de la loi en ce qui concerne le secteur de la distribution [25 avril 1967]. — Retrait par son auteur [23 avril 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [24 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 883 à 885). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [27 novembre 1968]. — TRANSPORTS. — I. — SERVICES COMMUNS ET TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale (p. 1359). — Prend part à la discussion du **projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier** [28 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1426, 1427).

PIOT (M. JACQUES) [Yonne].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

Dépôt législatif :

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la codification des textes législatifs relatifs aux tribunaux administratifs [10 décembre 1968] (N° 79).

PLAIT (M. ANDRÉ) [Yonne].

Ne s'est pas représenté aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

POHER (M. ALAIN) [Val-de-Marne].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Elu président du Sénat [2 octobre 1968].

En qualité de président, préside la séance du 2 octobre 1968 ; **son allocution de remerciement à l'occasion de son élection** [2 octobre 1968] (p. 789). — Préside la séance du 4 octobre 1968 ; la séance du 8 octobre 1968. — **Son discours inaugural dans lequel il souligne notamment l'importance des prochains travaux de la session et présente sa conception de la réforme du Sénat** [8 octobre 1968] (p. 801 à 803). — Préside la séance du 10 octobre 1968 ; la séance du 23 octobre 1968 ; la séance du 24 octobre 1968. — **Remercie M. Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale, de sa brillante intervention devant le Sénat à l'occasion du débat sur le projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [24 octobre 1968] (p. 895). — Préside la séance du 5 novembre 1968. — **Prononce l'éloge funèbre de M. Ludovic Tron, sénateur des Hautes-Alpes, et de M. Marius Moutet, sénateur de la Drôme** [5 novembre 1968] (p. 982 à 985). — Préside la 2e séance du 7 novembre 1968 ; la séance du 14 novembre 1968. — Demande au Conseil constitutionnel, conformément au second alinéa de l'article 41 de la Constitution, de statuer sur l'exception d'irrecevabilité opposée par le Gouvernement aux conclusions du rapport de M. Darou sur la proposition de loi tendant à la reconnaissance de la qualité de combattant à certains militaires ayant servi en Afrique du Nord [19 novembre 1968] (p. 1112). — Préside la séance du 21 novembre 1968 ; la séance du 22 novembre 1968 ; la séance du 25 novembre 1968 ; la séance du 28 novembre 1968 ; la séance du 29 novembre 1968 ; la séance du 1er décembre 1968 ; la séance du 2 décembre 1968 ; la séance du 3 décembre 1968 ; la séance du 5 décembre 1968 ; la séance du 11 décembre 1968 ; la séance du 16 décembre 1968 ; la séance du 18 décembre 1968 ; la 1re séance du 19 décembre 1968 ; la 2e séance du 19 décembre 1968 ; la séance du 20 décembre 1968. — **Son allocution à l'occasion de la clôture de la première session ordinaire du Sénat pour 1968-1969** [20 décembre 1968] (p. 2290, 2291).

Questions orales :

M. Alain Poher expose à *M. le ministre des affaires sociales :* A. — Que le conseil d'administration de la caisse primaire centrale de sécurité sociale de la région parisienne a décidé arbitrairement, dans sa séance du 24 novembre 1967, la fermeture de la clinique chirurgicale d'Athis-Mons (Essonne) et cela à compter du 1er janvier 1968, contrairement à des engagements formels qui avaient été pris précédemment par cet organisme ; B. — Que cette fermeture cause un grave préjudice aux assurés sociaux d'une région particulièrement déshéritée en établissements de ce genre où on ne compte que deux cliniques pour cent mille habitants ; C. — Que les motifs justifiant la décision ont été présentés avec beaucoup d'exagération et même une certaine partialité alors que les autorités locales et la chambre syndicale des médecins du département de l'Essonne estiment qu'il pourrait être porté remède aux inconvénients constatés en réalisant certains travaux de première urgence d'un coût modéré. Il lui demande en conséquence de prendre toutes dispositions pour annuler la décision de fermeture de la clinique chirurgicale d'Athis-Mons et de faire connaître les mesures qui pourraient être envisagées pour assurer le fonctionnement normal de ladite clinique tant que la région des cantons de Villeneuve-le-Roi (Val-de-Marne) et d'Athis-Mons (Essonne) n'a pas été dotée de moyens hospitaliers suffisants [13 décembre 1967] (n° 826). — Réponse [17 avril 1968] (p. 120, 121).

M. Alain Poher demande à *M. le ministre des affaires étrangères* de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour manifester, d'une façon pratique, la solidarité du peuple de France à l'égard des courageuses populations tchèques et slovaques qui défendent une nouvelle fois, trente ans après l'invasion hitlérienne, leur droit à la liberté. Il souhaite notamment être informé des dispositions qui seront prises par le Gouvernement français pour venir en aide immédiatement aux ressortissants de la République socialiste tchécoslovaque (étudiants, voyageurs, etc.) qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de regagner le territoire de leur patrie, victime d'une inqualifiable agression [23 août 1968, *J. O.* du 27 août 1968] (n° 873).

Intervention :

Est entendu lors de la réponse de M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération, à sa **question orale n° 826** (cf. *supra*) [17 avril 1968] (p. 120, 121).

POIGNANT (M. FERNAND) [Sarthe].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [3 décembre 1968]. — JUSTICE. — Discussion des articles. — ETAT B. — TITRE III : observations sur la réforme judiciaire et sur la suppression des tribunaux de petite et moyenne importance (p. 1671). — Intervient dans le débat sur une communication du Gouvernement relative à la **réforme de la région et du Sénat** [18 décembre 1968]. — (p. 2168, 2169).

POROI (M. ALFRED) [Polynésie française].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [1er décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE.

— V. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Discussion générale (p. 1575, 1576) — observations ayant porté notamment sur la mesure de grâce accordée par le Président de la République à Pouvanaa a Oopa ; les institutions politiques de la Polynésie ; la situation des fonctionnaires tahitiens ; les problèmes de la pêche.

PORTMANN (M. GEORGES) [Gironde].

Est nommé vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation [8 octobre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1969 [5 décembre 1968].

Dépôts législatifs :

Rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie, ensemble le protocole et l'échange de lettres joints, signés à Nouakchott le 15 novembre 1967 [19 décembre 1968] (n° 128).

Rapport fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Gabon, ensemble le protocole et l'échange de lettres joints, signés à Libreville le 21 avril 1966 [19 décembre 1968] (n° 131).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [21 mai 1968]. — Discussion générale (p. 284). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif au service de santé des armées** [17 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 395, 396). — Discussion des articles. — Art. 6 : *son sous-amendement à l'amendement de M. Raymond Boin relatif aux stages des médecins de 2e classe, à leur spécialisation et leur affectation* (p. 399), le retire (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [27 novembre 1968]. — TRANSPORTS. — III. — MARINE MARCHANDE. — Discussion générale (p. 1371). — Observations sur la situation des chantiers France-Gironde. — **Suite de la discussion** [4 décembre 1968]. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, intervient dans la discussion générale du budget des AFFAIRES ÉTRANGÈRES (p. 1727 à 1729). — Observations ayant porté notamment sur les actions diplomatiques ; les relations culturelles et la coopération technique. — Intervient dans le débat sur une communication du Gouvernement relative à la **réforme de la région et du Sénat** [16 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2020). — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des finances, dans la discussion du **projet de loi portant approbation de la convention fiscale entre la France et le Gabon** [20 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2261, 2262) ; dans la discussion du **projet de loi portant approbation de la convention fiscale entre la France et la Mauritanie** (p. 2262, 2263). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi tendant à la protection des aires de production des vins d'appellation d'origine contrôlée** [20 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2279).

POUDONSON (M. ROGER) [Pas-de-Calais].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [17 décembre 1968].

Dépôts législatifs :

Rapport fait au nom de la commission des affaires économiques et du plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur la chasse maritime [7 mai 1968] (n° 139).

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier la loi n° 51-59 du 18 janvier 1951 relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement [11 décembre 1968] (n° 89).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant le statut de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés** [25 avril 1968]. — Discussion des articles. — Art. 25 : observations (p. 193) ; sur l'ensemble (p. 194). — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan, dans la discussion du **projet de loi sur la chasse maritime** [9 mai 1968]. — Discussion générale (p. 234). — Discussion des articles. — Art. 1er : observations sur cet article qui définit la chasse maritime (p. 234, 235) ; *son amendement tendant à compléter cet article par les mots : « ... et autres gibiers »* (p. 235) ; Art. 2 : *son amendement tendant à rédiger comme suit la fin de cet article : « ... la liste des oiseaux et autres gibiers dont la chasse est interdite dans les zones visées à l'article 1er »* (*ibid.*) ; Art. 3 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le début du 2e alinéa de cet article qui consacre le droit pour tout citoyen, marin ou non, de chasser dans le domaine maritime : « toutefois, les marins pêcheurs professionnels et les conchyliculteurs assimilés administrativement auxdits marins peuvent pratiquer la chasse maritime... »* (p. 235) ; *amendement de M. Chirac, secrétaire d'Etat aux affaires sociales* (p. 236) ; Art. 10 : *son amendement de coordination* (p. 237). — Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [23 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 869, 870). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant et complétant le code de l'urbanisme et de l'habitation en ce qui concerne le permis de construire** [18 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2155). — Intervient en qualité de rapporteur de la commission des lois, dans la discussion de la **proposition de loi relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement** [19 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2229). — Discussion de l'article unique. — Art. A *nouveau : son amendement tendant à insérer, avant l'article unique, cet article additionnel ainsi conçu : « La première phrase du dernier alinéa de l'article 2 de la loi n° 51-59 du 18 janvier 1951 relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement, modifié par l'article 29 de l'ordonnance n° 58-896 du 23 septembre 1958, est modifiée comme suit : « Sont assimilés aux prêteurs de deniers les garants qui interviennent sous forme de caution, d'aval ou d'endossement dans l'octroi des crédits d'équipement »* (p. 2229, 2230) ; *son amendement rédactionnel au 1er alinéa de l'article unique* (*ibid.*) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit la fin du dernier alinéa de cet article « mention de la date ou du lieu de livraison sera faite en marge de l'inscription dans les quinze jours de cette livraison. Faute par le créancier d'avoir requis la mention, le nantissement sera inopposable aux tiers ».* (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle** [19 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2237). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa stipulant que les cinq types de stage définis dans cet article peuvent être des stages à temps partiel pour les chefs d'entreprise du secteur des métiers et les exploitants agricoles* (p. 2243) ; le retire (*ibid.*).

PRELOT (M. MARCEL) [Doubs].

Est nommé vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Est nommé délégué titulaire représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [21 novembre 1968].

Dépôts législatifs :

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, tendant à modifier les articles 7, 9, 10, 12 et 86 du règlement du Sénat [9 mai 1968] (n° 141).

Proposition de loi tendant à reconnaître aux circonscriptions d'action régionale le caractère de collectivité territoriale [11 juillet 1968] (n° 209).

Proposition de loi tendant à modifier l'article 6, alinéa 5, de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, relative au fonctionnement des assemblées parlementaires [11 juillet 1968] (n° 210).

Proposition de loi organique tendant à confirmer et à élargir la représentativité et la compétence législative du Sénat en tant que chambre des communes, des départements et des régions [4 octobre 1968] (n° 2).

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur les propositions de loi organique :

1° De M. Marcel Prélot, tendant à confirmer et à élargir la représentativité et la compétence législative du Sénat en tant que Chambre des communes, des départements et des régions ;
2° De M. Edouard Bonnefous, tendant à modifier certains articles du code électoral relatifs à la composition et au renouvellement du Sénat [11 décembre 1968] (n° 88).

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du code électoral [11 décembre 1968] (n° 92).

Interventions :

Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des lois, dans la discussion des conclusions de son rapport tendant à **modifier les articles 7, 9, 10, 12 et 86 du règlement du Sénat** [14 mai 1968]. — Discussion générale (p. 254). — Discussion des articles. — Art. 1er : observations sur l'augmentation du nombre des membres du Sénat (p. 254) ; Art. 2 : observations sur la désignation des commissions (*ibid.*) ; Art. 5 (p. 255). — Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [24 octobre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 8 : *amendement de M. Henriet* (p. 909) ; Art. 9 : *amendement de M. André Cornu relatif aux conditions dans lesquelles les étudiants pourront être admis à voter par procuration* (p. 917). — **Suite de la discussion** [25 octobre 1968]. — Art. 17 : observations (p. 931) ; Art. 21 : observations sur la création des professeurs associés (p. 940) ; Art. 23 : observations sur la collaboration entre les unités d'enseignement et de recherche (p. 943). — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des lois, dans la discussion du **projet de loi modifiant certaines dispositions du code électoral** [12 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 1962). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à supprimer cet article* (p. 1963) ; Art. 2 : *son amendement tendant à faire figurer à l'alinéa* 3 bis *de l'article* L. 5 *du code électoral la prescription contenue à l'article* L. 4-1 (p. 1964) ; Art. 2 *bis : son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de l'article* L. 17 *du code électoral : « Dans chaque commune, une commission administrative composée du maire ou de son représentant, du délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet et d'un délégué choisi par le conseil municipal dresse une liste électorale pour chaque bureau de vote. »* (p. 1964) ; Art. 2 *ter nouveau : amendement de M. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur, tendant à insérer cet article visant à réformer la procédure de revision des listes électorales* (p. 1964) ; Art. 2 *quater nouveau : amendement de M. Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur, tendant à insérer cet article ouvrant la possibilité pour les jeunes gens atteignant leur majorité en cours d'année et pour les militaires libérés de leurs obligations légales d'activité, de se faire inscrire sur les listes électorales après la clôture des délais d'inscription* (p. 1964) ; Art. 3 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui institue des machines à voter* (p. 1965) ; *son amendement tendant à supprimer pour harmonisation avec l'amendement ci-dessus, les articles* 4 *à* 10 *à l'exception de l'article* 7 (p. 1966) ; Art. 11 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui prévoit que les listes d'émargement seront jointes aux procès-verbaux des opérations de vote transmis à la préfecture où les électeurs pourront en prendre connaissance* (p. 1967) ; Art. 12 : *son amendement tendant à supprimer cet article pour coordination* (*ibid.*) ; Art. 16 : *son amendement tendant à supprimer cet article pour coordination* (ibid.) ; Art. 17 : observations (p. 1967) ; Art. 17 *bis : son amendement tendant à provoquer la revision de la législation sur les inéligibilités et les incompatibilités relatives aux mandats locaux* (p. 1968) ; Art. 18 : *son amendement de coordination* (ibid.) ; Art. 19 : *son amendement tendant à supprimer cet article pour harmonisation* (ibid.) ; Art. 21 : *amendement de M. Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur, tendant à étendre aux territoires d'outre-mer les dispositions de l'article* 2 quater (p. 1968). — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des lois, à la discussion de la proposition de loi organique relative à la **représentativité politique et à la compétence législative du Sénat** [19 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2203 à 2206).

PRETRE (M. HENRI) [HAUTE-SAÔNE].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la réglementation minière en Nouvelle-Calédonie [17 décembre 1968].

PROST (M. PIERRE) [ESSONNE].

Est nommé représentant du Sénat au sein de la commission chargée d'examiner les problèmes posés par la répartition des responsabilités publiques entre l'Etat et les diverses collectivités locales [28 mai 1968].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

Intervention :

Prend part au nom de M. Chauvin, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [1er décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — IV. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale (p. 1560, 1561). — Observations ayant porté notamment sur le succès rencontré par le congrès des présidents des conseils généraux aux Antilles au début de cette année et sur l'action régionale dans les départements d'outre-mer.

R

RAPUZZI (Mlle IRMA) [BOUCHES-DU-RHÔNE].

Est nommée membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [8 octobre 1968].

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur [5 novembre 1968].

Est nommée membre de la commission centrale de classement des débits de tabac [14 novembre 1968].

Dépôt législatif :

Avis, présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence [23 octobre 1968] (n° 15).

Question orale avec débat :

Mlle Irma Rapuzzi expose à *M. le ministre de l'intérieur* que les communes éprouvent de grandes difficultés pour établir leur budget de 1969. En ce qui concerne leurs recettes notamment, elles sont dans l'impossibilité de déterminer de façon suffisamment exacte le montant de la taxe sur les salaires dont elles pourront disposer.

Elle lui demande de lui faire connaître :

1° Si les dispositions des titres III et IV de la loi du 6 janvier 1966, afférentes à la taxe précitée, seront intégralement maintenues ;

2° Si, aux termes du décret n° 68-189 du 27 février 1968, il demeure entendu qu'avant le 31 octobre sera fixé le montant prévisionnel de la taxe pour 1969, montant qui sera retenu pour la détermination des versements mensuels à effectuer aux collectivités locales dès janvier 1969 ;

3° Si, à la suite des augmentations de salaires appliquées depuis le mois de juin 1968, et compte tenu de la reprise économique annoncée par le Gouvernement, il ne pense pas que les communes puissent escompter un taux prévisionnel d'augmentation supérieur à celui de 8 p. 100 adopté pour 1968 [17 octobre 1968].

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [23 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 846 à 848). — **Suite de la discussion** [25 octobre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 19 *bis : amendement de M. Henriet tendant à introduire la notion de cité sportive universitaire* (p. 934) ; Art. 20 : *son amendement rédactionnel* (p. 936). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [29 novembre 1968]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale (p. 1454 à 1457). — Observations ayant porté notamment sur l'enseignement technique ; le problème de l'enfance inadaptée ; l'octroi des bourses ; les crédits consacrés à la recherche. — Discussion des articles. — ETAT B. — Titre III : *son amendement tendant à une réduction des crédits de ce titre* (union des groupements d'achats publics) (p. 1490, 1491), le retire (p. 1492).

RASTOIN (M. JACQUES) [Bouches-du-Rhône].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur [5 novembre 1968].

RAYBAUD (M. JOSEPH) [Alpes-Maritimes].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'aide à l'investissement [27 septembre 1968].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [8 octobre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1969 [5 décembre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises [17 décembre 1968].

Questions orales :

M. Joseph Raybaud attire l'attention de *M. le ministre des postes et télécommunications* sur la situation des receveurs et chefs de centre des postes et télécommunications dont l'activité et la responsabilité se trouvent engagées au-delà de la durée hebdomadaire de 45 heures habituellement exigée des agents de la fonction publique. Ces fonctionnaires, tenus d'assurer ou de faire assurer le samedi la permanence du service téléphonique, du service télégraphique et du courrier, ne peuvent bénéficier, comme une bonne partie des travailleurs du secteur privé, du repos hebdomadaire de deux jours consécutifs. L'indemnité de gérance et de responsabilité, attribuée antérieurement à la période de développement des congés de fin de semaine, ne peut être considérée comme une compensation. Par ailleurs, la gratuité du logement pour les agents logés se traduit par une réduction sensible de l'indemnité de gérance et de responsabilité ; en outre, cet avantage en nature, par l'augmentation annuelle de son évaluation conduit à une majoration de charges fiscales des agents. En conséquence, il lui demande si, pour tenir compte des sujétions inhérentes à leur activité, notamment la permanence du service, il ne paraît pas justifié d'octroyer aux receveurs et chefs de centre des postes et télécommunications deux semaines d'autorisation d'absence à prendre en dehors de la période des congés [27 mars 1968. — *J. O.* du 2 avril 1968] (n° 834). — Réponse [17 avril 1968] (p. 123).

M. Joseph Raybaud expose à *M. le ministre de l'équipement et du logement* que la réalisation des travaux de l'autoroute Nord de la ville de Nice, dite « voie de contournement », revêt une telle importance pour la suppression du goulot d'étranglement dans la traversée du chef-lieu du département des Alpes-Maritimes qu'une première tranche de cet important projet a été inscrite au V^e^ Plan avec une participation de l'Etat de 55 p. 100 et des collectivités locales de 45 p. 100 ; qu'en l'état de cette inscription et de ce financement, une ouverture prochaine du chantier était à prévoir ; qu'il n'en est rien et que le début des travaux paraît être fixé à 1970 pour la mise en service d'une seule chaussée en 1972. Il lui demande de bien vouloir lui donner les raisons de ce retard laissant en suspens la solution du problème de la circulation routière entre l'Ouest et l'Est du département des Alpes-Maritimes, ce qui est préjudiciable pour l'ensemble de son économie [24 juillet 1968] (n° 869). — Réponse [29 octobre 1968] (p. 966, 967).

Questions orales avec débat :

M. Joseph Raybaud rappelle à *M. le ministre de l'intérieur* que l'entrée en vigueur depuis le 1^er^ janvier 1968 de la redevance d'assainissement instituée par l'article 75 de la loi de finances pour 1966 se traduit pour l'usager par une augmentation notable du prix de l'eau. Cette charge supplémentaire lui est souvent insupportable, aussi bien pour les communes urbaines que pour les communes rurales. Sans vouloir contester le principe de la redevance d'assainissement basé sur le paiement à son juste prix du service rendu, sans ignorer non plus que cette année une certaine liberté est admise dans l'application de ces mesures, il lui demande quelles dispositions pratiques il compte prendre pour que la mise en place de cette réforme ne pose pas aux municipalités des communes urbaines et rurales des problèmes insurmontables [23 avril 1968]. — Question devenue caduque à la suite de la démission du Gouvernement auquel elle était adressée [11 juillet 1968].

M. Joseph Raybaud rappelle à *M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire,* que, cette année, l'entrée en vigueur de la redevance d'assainissement instituée par l'article 75 de la loi de finances pour 1966 est venue peser lourdement sur les divers usagers. La mise en place prochaine des redevances perçues au titre de la pollution et au titre des prélèvements par les agences financières de bassin qui s'y ajouteront ne manquera pas d'influer sur les prix de revient de nombreux produits industriels. Cette situation risque d'avoir des conséquences regrettables au moment où l'application des nouvelles conventions douanières du Marché commun en juillet prochain rendra plus aiguë la concurrence étrangère. Dans ces conditions, il lui demande quelles mesures pratiques il envisage de prendre pour que les charges supplémentaires ainsi imposées ne se traduisent pas par des difficultés apportées au développement départemental dans le cadre des régions [23 avril 1968]. — Question devenue caduque à la suite de la démission du Gouvernement auquel elle était adressée [11 juillet 1968].

M. Joseph Raybaud demande à *M. le ministre de l'agriculture* s'il ne serait pas opportun, pour rendre valable la réforme des D. D. A. réalisée hâtivement et sans tenir compte des véritables intérêts à servir, d'envisager une véritable restructuration du service plus spécialement chargé de l'équipement rural collectif pour maintenir ses moyens d'action efficace et dynamique au service des communes rurales, et ce dans le cadre du décret du 5 avril 1903 l'ayant institué [20 juillet 1968].

M. Joseph Raybaud rappelle à *M. le ministre de l'intérieur* que l'entrée en vigueur, depuis le 1^er^ janvier 1968 de la redevance d'assainissement, instituée par l'article 75 de la loi de finances pour 1966, se traduit pour l'usager par une augmentation notable du prix de l'eau. Cette charge supplémentaire lui est souvent insupportable, aussi bien dans les villes que dans les communes rurales. Sans mettre en cause, à nouveau, le principe de la redevance d'assainissement, il lui demande quelles dispositions pratiques il compte prendre pour que la mise en place de cette réforme ne pose pas, pour 1969 et les exercices à venir, des problèmes insurmontables aux municipalités des communes urbaines et rurales [24 juillet 1968].

M. Joseph Raybaud rappelle à *M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du plan et de l'aménagement du territoire,* que cette année l'entrée en vigueur de la redevance d'assainissement instituée par l'article 75 de la loi de finances pour 1966, l'application de la T. V. A. à la vente d'eau dans les réseaux affermés et concédés et l'augmentation de la taxe sur le prix de vente de l'eau au bénéfice du fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales pèsent lourdement sur les usagers des collectivités urbaines et rurales. La mise en recouvrement des redevances perçues par les agences de bassin au titre de la pollution, des prélèvements et des études qui s'y ajouteront ne manquera pas d'influer sur les prix de revient des produits industriels et agricoles. Cette situation risque d'avoir des conséquences regrettables au moment de l'entrée de la France dans le Marché commun, ce qui rendra plus aiguë la concurrence étrangère. Dans ces conditions, il lui demande quelles mesures pratiques il envisage de prendre pour que les charges supplémentaires ainsi imposées ne se traduisent pas par des difficultés nouvelles apportées au développement des départements puisqu'il s'agit, en définitive, d'usagers groupés dans les villes et les communes rurales [25 juillet 1968].

M. Joseph Raybaud demande à *M. le ministre de l'équipement et du logement,* au vu des premiers résultats de la réforme du service des ponts et chaussées, dont les administrateurs des collectivités locales (départements, villes et communes rurales) sont à même de mesurer les conséquences, s'il ne pense pas qu'il serait opportun de revenir au *statu quo ante* en rendant à ce prestigieux service ses moyens d'action, et ce dans la grande tradition du conseil général des ponts et chaussées [25 juillet 1968].

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération, à sa **question orale n° 834** (*cf. supra*) [17 avril 1968] (p. 123). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 12 : *observations sur l'amendement de M. Pellenc tendant à supprimer cet article relatif au relèvement des redevances sur consommation d'eau* (p. 495, 496). — Est entendu lors de la réponse de M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat à l'équipement et au logement, à sa **question orale n° 869** (*cf. supra*) [29 octobre 1968] (p. 967). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [3 décembre 1968]. — INTÉRIEUR. — Discussion générale (p. 1674 à 1677). — Observations ayant porté notamment sur les crédits de ce budget ; la situation financière des collectivités locales ; les crédits d'équipement intéressant les collectivités locales. — Discussion des articles. — Art. 68 : *son amendement tendant : 1° à compléter la nouvelle énumération par les établissements publics et organismes de prêts ci-après : « la caisse de prêts aux organismes d'habitation à loyer modéré et le fonds de développement économique et social » ; 2° à substituer au « fonds national d'aménagement du territoire » le « fonds national de l'aménagement foncier et de l'urbanisme »* (p. 1700) ; Art. 70 : *amendement de M. Descours Desacres tendant à supprimer cet article qui règle le problème du financement de la formation du personnel communal* (p. 1701). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN. — Discussion des articles. — ETAT C. — TITRE VI : observations sur les agences de bassin (p. 1785).

REPIQUET (M. GEORGES) [La Réunion].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [1er décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — IV. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Discussion générale (p. 1564, 1565). — Observations ayant porté notamment sur l'aménagement des tarifs aériens entre la métropole et les départements d'outre-mer.

RESTAT (M. ETIENNE) [Lot-et-Garonne].

Est nommé vice-président de la commission des affaires économiques et du plan [8 octobre 1968].

Question orale :

M. Etienne Restat expose à *M. le ministre de l'agriculture* que la loi n° 64-706 du 10 juillet 1964, dans son article 5, paragraphe 6, organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles prescrit à M. le ministre de l'agriculture et à M. le ministre de l'économie et des finances d'établir un inventaire des résultats obtenus pendant les deux premières années de fonctionnement qui devait être déposé sur le bureau des assemblées parlementaires dans un délai de trois ans, à dater de la promulgation de la présente loi. Il lui demande en conséquence : 1° si ce dépôt sera effectué avant la fin de l'année 1968 ; 2° les raisons pour lesquelles les dommages causés aux cultures, et notamment aux arbres des vergers dont les racines ont été asphyxiées par excès de pluviosité, n'ont pas encore été indemnisés ; 3° s'il n'estime pas qu'il y aurait lieu de modifier la loi pour la rendre plus efficace et assurer un versement plus rapide des indemnités pour les dégâts reconnus [7 novembre 1968] (N° 887). — Réponse [19 novembre 1968] (p. 1092).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture, à sa **question orale n° 887** (cf. *supra*) [19 novembre 1968] (p. 1092). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [2 décembre 1968]. — AGRICULTURE. — Discussion générale (p. 1633, 1634). — Observations sur le problème de la production et des débouchés.

RIBEYRE (M. PAUL) [Ardèche].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation [8 octobre 1968].

Intervention :

Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [25 novembre 1968]. — AFFAIRES SOCIALES. — Discussion générale (p. 1278 à 1281). — Observations ayant porté notamment sur les moyens d'action mis à la disposition de la recherche, de l'enseignement, de l'action sanitaire et de l'aide sociale.

RITZENTHALER (M. EUGÈNE) [Haut-Rhin].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

ROGE (M. LÉON) [Seine-Maritime].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [24 octobre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à préciser le troisième alinéa de cet article en en rédigeant ainsi le début : « L'enseignement supérieur doit répondre aux besoins de la nation en lui fournissant l'ensemble des cadres supérieurs dans tous les domaines... »* (p. 896). — **Suite de la discussion** [25 octobre 1968]. — Art. 19 *bis :* observations sur la place de l'éducation physique et des sports à l'université (p. 935). Après l'article 20 : *son amendement tendant à ajouter un article additionnel relatif à l'octroi d'une allocation d'études* (p. 937) ; cet amendement est déclaré irrecevable ; Art. 18 (précédemment réservé) : observations sur l'octroi des bourses (p. 939). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [22 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 17 : observations sur la taxe de circulation sur les viandes (p. 1194). — **Suite de la discussion** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES CULTURELLES. — Discussion générale (p. 1316, 1317). — Observations ayant porté notamment sur les maisons de la culture. — **Suite de la discussion** [27 novembre 1968]. — TRANSPORTS. — III. — MARINE MARCHANDE. — Discussion générale (p. 1370). — Observations ayant porté notamment sur les questions intéressant les pêches maritimes. — **Suite de la discussion** [28 novembre 1968] — EQUIPEMENT (*travaux publics, routes, voies navigables, ports*). — Discussion générale (p. 1411, 1412). — Observations sur la situation du port de Dieppe. — **Suite de la discussion** [1er décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — III. — JEUNESSE ET SPORTS. — Discussion générale (p. 1547 à 1549). — Observations sur l'orientation de la politique en matière d'éducation physique. — **Suite de la discussion** [3 décembre 1968]. — INTÉRIEUR. — Discussion générale (p. 1692). — Observations ayant porté sur le nettoyage des plages polluées par le mazout provenant du « dégazage » des navires en pleine mer.

ROMAINE (M. EUGÈNE) [Creuse].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Dépôts législatifs :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale relatif à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle [19 décembre 1968] (N° 125).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle [20 décembre 1968] (N° 143).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, à la discussion du **projet de loi relatif à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle** [19 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2237, 2238).

— Discussion des articles avant l'article 1er : *son amendement tendant à insérer un article A nouveau définissant les objectifs généraux de la formation professionnelle* (p. 2240) ; Art. 1er : *son amendement tendant à une nouvelle rédaction du 2e alinéa de cet article afin de préciser que les travailleurs ne doivent concourir au financement que de certaines actions de formation professionnelle* (p. 2241) ; observations sur l'alinéa 3 de cet article (*ibid.*) ; Art. 2 : *son amendement tendant, au 1er alinéa de cet article, à remplacer les mots : « à l'indemnisation », par les mots : « à la rémunération »* (p. 2241, 2242) ; *son amendement, à la fin de l'alinéa 1° de cet article, tendant à permettre « à des exploitants agricoles et aux membres non salariés de leur famille ou aux membres des professions non salariées non agricoles d'accéder à de nouvelles activités professionnelles »* (p. 2242) ; *son amendement tendant, au 4e alinéa de cet article, à remplacer les mots : « de moins de dix-huit ans », par les mots : « de seize à dix-huit ans »* (*ibid.*) ; *son amendement tendant à compléter l'alinéa 4 de cet article par les dispositions suivantes : « Les stages de préparation à la vie professionnelle pourront être ouverts aux jeunes gens âgés de plus de dix-huit ans titulaires d'un diplôme professionnel et qui n'ont jamais eu la qualité de salarié »* (*ibid.*) ; Art. 3 : *son amendement tendant à supprimer le 2e alinéa de cet article, alinéa qui précise que les stages dits « de promotion professionnelle » doivent faire l'objet d'une inscription sur une liste spéciale* (*ibid.*) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 4 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le 3° de cet article concernant le régime de rémunération : « 3° Pour les travailleurs non salariés non agricoles, en fonction du revenu professionnel retenu pour le calcul des cotisations d'assurance maladie du régime institué par la loi du 12 juillet 1966 »* (p. 2244) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit la dernière phrase de cet article : « La rémunération des stagiaires de conversion peut comporter un plafond qui ne peut être inférieur aux deux tiers du salaire ou du revenu perçu antérieurement au stage »* (*ibid.*) ; le retire (p. 2245) ; Art. 5 : *son amendement tendant, dans le 1° de cet article, à remplacer les mots : « moins de dix-huit ans », par les mots : « plus de dix-sept ans »* (p. 2245) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le 3° de cet article : « Les femmes qui désirent occuper un emploi exigeant une qualification lorsqu'elles élèvent deux enfants ou ont élevé trois enfants ou lorsqu'elles sont chefs de famille et ont au moins un enfant à charge. »* (*ibid.*) ; *son amendement tendant à compléter cet article par un alinéa stipulant que « les stagiaires visés à cet article sont rémunérés en fonction du salaire minimum interprofessionnel garanti »* (*ibid.*) ; Art. 6 : *son amendement tendant à remplacer les mots : « pour des motifs autres que disciplinaires », par les mots : « pour tout autre motif que la faute grave »* (p. 2245, 2246) ; Art. 7 : *son amendement tendant à remplacer les mots : « L'Etat peut prendre », par les mots : « L'Etat prend »* (ibid.) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 9 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le 3e alinéa de cet article : « Toutefois, pour les stages de promotion professionnelle d'une durée inférieure à un an, l'indemnité est calculée dans les conditions fixées à l'article 4 ci-dessus, lorsque ce mode de calcul est plus favorable au stagiaire. »* (*ibid.*) ; le retire (p. 2247) ; Art. 11 : *son amendement tendant, au début de cet article, à supprimer les mots : « ... n'ont pas souscrit un contrat d'apprentissage et... » afin que les apprentis bénéficient des indemnités et avantages sociaux accordés aux stagiaires* (p. 2247, 2248) ; *son amendement tendant à une rédaction plus précise du 3 alinéa de cet article* (p. 2249) ; le retire (*ibid.*) ; *son amendement tendant, au 1er alinéa, à remplacer les mots : « peut prendre en charge », par les mots : « prend en charge »* (*ibid*) ; le retire (*ibid.*) ; *son amendement rédactionnel* (*ibid.*) ; Art. 13 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le 1er alinéa de cet article : « Les stagiaires titulaires d'un contrat de travail restent affiliés au régime de sécurité sociale dont dépend leur activité salariée. »* (p. 2250) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit le 2e alinéa de cet article : « Les stagiaires qui ne sont pas titulaires d'un contrat de travail et qui n'ont pas la qualité d'ayant droit sont, comme tenu de la nature de l'activité à laquelle prépare le stage, affiliés soit au régime général de sécurité sociale, soit au régime d'assurances sociales des salariés agricoles, soit au régime de sécurité sociale des professions non salariées agricoles, soit au régime de sécurité sociale des professions non salariées non agricoles. »* (*ibid.*) ; *son amendement tendant, au 3e alinéa, à préciser que pour les stagiaires affiliés à un régime de sécurité sociale des salariés, l'Etat doit participer aux cotisations selon les règles applicables à tous les employeurs* (*ibid.*) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 15 : *son amendement tendant à supprimer le mot « partiel » en ce qui concerne le remboursement des frais de transport* (p. 2251) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 16 : *son amendement d'harmonisation* (*ibid.*) ; Art. 17 : *son amendement tendant à une nouvelle rédaction de cet article qui traite de l'imputation des dépenses afférentes aux rémunérations et charges sociales* (*ibid*) ; Art. 18 : *ses amendements tendant à préciser que l'aide de l'Etat peut être apportée sous forme soit de rémunération, soit d'indemnités* (p. 2252). — **Discussion en deuxième lecture** [20 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2288). — Discussion des articles. — Art. 4 : *son amendement tendant, au dernier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « à 90 p. 100 du salaire minimum interprofessionnel garanti », par les mots : « au salaire minimum interprofessionnel garanti »* (p. 2289) ; Art. 11 : *son amendement tendant, au début du 1er alinéa, à supprimer les mots : « ... n'ont pas souscrit de contrat d'apprentissage et... »* (*ibid.*) ; le retire (p. 2290).

ROTINAT (M. VINCENT) [Indre].

Président d'âge. — En cette qualité préside la séance du 2 octobre 1968 et déclare ouverte la première session ordinaire du Sénat pour 1968-1969.

Son allocution en qualité de président d'âge [2 octobre 1968] (p. 786, 787).

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

ROUBERT (M. ALEX) [Alpes-Maritimes].

Est nommé membre de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations [17 juillet 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'aide à l'investissement [27 septembre 1968].

Est nommé président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [8 octobre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1969 [5 décembre 1968].

Interventions :

Intervient, en qualité de président de la commission des finances, dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [21 mai 1968]. — Discussion des articles. — Art. 4-VI : *amendement de M. Pellenc tendant à supprimer cet article qui ouvre un crédit supplémentaire de 20 millions de francs au ministre des armées* (p. 293). — Remercie, en qualité de président de la commission des finances, M. Roger Léonard, premier président de la Cour des comptes, du dépôt du rapport établi par la Cour des comptes au cours de la présente année [24 juillet 1968] (p. 583, 584). — Intervient, en qualité de président de la commission des finances, dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [2 décembre 1968]. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — TOURISME. — Discussion générale. — Observations sur la situation des communes non classées stations touristiques (p. 1605).

ROUGERON (M. GEORGES) [Allier].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Dépôt législatif :

Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête parlementaire sur la crise de l'Université et les événements survenus à Paris du 3 au 11 mai 1968 [16 mai 1968] (N° 164).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [24 octobre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 6 : explique son vote sur l'amendement de Mme Goutmann tendant à prévoir une représentation parlementaire et syndicale au conseil national de l'enseignement supérieur (p. 907, 908) ; Art. 9 : observations sur le mode de votation (p. 918). — Prend part au débat sur une communication du Gouvernement relative à la **réforme de la région et du Sénat** [16 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2029 à 2032).

ROY (M. PIERRE) [Vendée].

Ne s'est pas représenté aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

S

SAMBRON (M. MAURICE) [Loire-Atlantique].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du plan [8 octobre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la réglementation minière en Nouvelle-Calédonie [17 décembre 1968].

Question orale :

M. Maurice Sambron expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* qu'en vertu des dispositions de l'article 28-1 de la loi du 15 mars 1963, les plus-values réalisées à l'occasion de la construction et de la vente d'immeubles peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de l'exonération sous condition de remploi. Mais les diverses formes de réinvestissement autorisé imposent la construction d'immeubles affectés à l'habitation pour les trois quarts au moins de leur superficie totale. Sur le plan de l'expansion régionale on peut le regretter car s'il était possible de réinvestir une partie des plus-values en souscrivant des actions d'une « société » immobilière pour le commerce et l'industrie conforme à l'ordonnance n° 67-837 du 28 septembre 1967 (*J. O.* du 29 septembre 1967), cette dernière, qui aurait pour objet exclusif la location d'un immeuble nu à usage professionnel, construirait en Loire-Atlantique (dans la zone spéciale de conversion de la métropole Nantes - Saint-Nazaire) un bâtiment industriel et commercial de plus d'un million de francs avec vingt-cinq à trente emplois. Il lui demande s'il ne lui paraît pas souhaitable que des plus-values provenant de la construction d'immeubles d'habitation et exonérées sous condition de remploi, soient réemployées en souscription d'actions d'une « société immobilière pour le commerce et l'industrie » comme elles le sont en souscription d'une société civile immobilière de construction [14 novembre 1968] (N° 889). — Réponse [10 décembre 1968] (p. 1870, 1871).

Intervention :

Est entendu lors de la réponse de M. Trorial, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, à sa **question orale n° 889** (cf. *supra*) [10 décembre 1968] (p. 1870, 1871).

SAUVAGE (M. JEAN) [Maine-et-Loire].

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

SCHIELE (M. PIERRE) [Haut-Rhin].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

Dépôt législatif :

Rapport fait, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe [19 décembre 1968] (N° 123).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [29 novembre 1968]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale (p. 1466, 1467). — Observations ayant porté notamment sur l'indemnité de logement des professeurs ; les auxiliaires au service de l'éducation nationale ; la nomenclature des classes ; la nationalisation des établisssements du premier cycle. — **Suite de la discussion** [2 décembre 1968]. — AGRICULTURE. — Discussion générale (p. 1646, 1647). — Observations ayant porté notamment sur l'électrification rurale et sur la politique forestière. — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises** [17 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 9 : *son amendement tendant, après le deuxième alinéa, à insérer les dispositions suivantes : « Dans les entreprises et établissements comptant plus de 300 salariés, un poste de délégué syndical est réservé aux jeunes travailleurs âgés de moins de vingt et un ans. Ses conditons de désignation sont les mêmes que celles des autres délégués. »* (p. 2105) ; le retire (p. 2106). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi organique relative à la représentativité politique et à la compétence législative du Sénat** [19 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2206). — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des lois, dans la discussion du **projet de loi relatif à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe** [19 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2222, 2223). — Discussion des articles. — Art. 7 : *son amendement tendant à supprimer cet article et à le reporter, après l'article 11, dans le titre III* (p. 2225) ; Art. 8 : *son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa disposant que « Le rattachement est prononcé par le préfet ou le sous-préfet après l'avis motivé du maire ». (ibid.)* ; Art. 10 : *son amendement tendant à une nouvelle rédaction de cet article concernant la commune de rattachement (ibid.)* ; Art. 11 : *son amendement tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa précisant que « Le rattachement à une commune ne vaut pas domicile fixe et déterminé. Il ne saurait entraîner un transfert de charges de l'Etat sur les collectivités locales, notamment en ce qui concerne les frais d'aide sociale. »* (p. 2226, 2227) ; Art. 12 A *nouveau : son amendement tendant, au début du titre III, avant l'article 12, à insérer cet article qui reprend, en les modifiant, les dispositions de l'article 7* (p. 2227).

SCHLEITER (M. FRANÇOIS) [Meuse].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'aide à l'investissement [27 septembre 1968].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur [5 novembre 1968].

Est nommé délégué titulaire représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [21 novembre 1963].

Est nommé membre de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [3 décembre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant le statut de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés** [25 avril 1968]. — Discussion des articles. — Art. 23 : observations sur l'amendement de *M. Yvon tendant à renforcer la qualification des salariés et des fonctionnaires susceptibles de devenir experts comptables* (p. 191). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [21 mai 1968]. — Discussion générale (p. 283). — Prend part, au nom de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi relatif aux salaires des ouvriers et techniciens à statut ouvrier du ministère des armées** [24 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 593, 594). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [21 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1171). — **Suite de la discussion** [22 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art 15 : *amendement de M. Bardol tendant à supprimer cet article instituant un droit sur les bières et sur les eaux minérales* (p. 1192) ; après l'article 21 : *amendement de M. Armengaud concernant la réévaluation des bilans* (p. 1215) ; Art. 30 : explique son vote sur cet article (p. 1233). — **Suite de la discussion** [27 novembre 1968]. — TRANSPORTS. — I. — SERVICES COMMUNS ET TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale. — Observations sur les suppressions de certaines lignes de chemin de fer (p. 1362). — **Suite de la discussion** [30 novembre 1968]. — DÉPENSES MILITAIRES. — SERVICES DES ESSENCES ET DES POUDRES. — En remplacement de M. de Chevigny, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (Forces terrestres), intervient dans la discussion générale de ce budget (p. 1517 à 1519). — Ses observations ayant porté notamment sur l'amélioration de la condition

militaire ; les crédits pour l'entretien des matériels et des immeubles. — **Suite de la discussion** [1er décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — III. — JEUNESSE ET SPORTS. — Discussion générale (p. 1553). — Observations sur les constructions de piscines. — **Suite de la discussion** [5 décembre 1968]. — Explique son vote sur l'ensemble du projet de loi. — Observations sur la politique générale, économique et financière (p. 1857, 1858). — **Suite de la discussion** [12 décembre 1968]. — Explique son vote sur les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire (p. 1956).

SCHMAUS (M. GUY) [Hauts-de-Seine].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à la nationalisation des principales sociétés de construction automobile (véhicules de tourisme et poids lourds) [14 novembre 1968] (n° 36).

Questions orales :

M. Guy Schmaus appelle l'attention de *M. le Premier ministre* sur l'émotion qu'ont suscitée les informations de presse concernant d'éventuels accords entre les firmes Citroën et Fiat. Interprète de l'inquiétude grandissante des travailleurs de ces établissements et des populations qui en seraient sans nul doute les victimes, il aimerait connaître : 1° quelles seront dans ces accords les parts réservées à la firme Citroën et celles à la société Fiat ; 2° quelles conséquences ces accords auront pour les fabrications Citroën ; 3° quelles sortes de fabrications seraient maintenues et entreprises ; 4° s'il est exact que le réseau Citroën commercial serait mis à la disposition de la firme Fiat. De plus, il estime particulièrement inquiétant le refus de la direction Citroën — en violation de la loi du 18 juin 1966 — de répondre aux questions posées par les représentants ouvriers en session extraordinaire du comité d'entreprise de la région parisienne, sur le contenu de ces accords, alors que l'ensemble du personnel est entièrement concerné. Devant une telle situation dont les répercussions seraient sans nul doute très graves pour l'emploi, il lui demande également de lui indiquer : *a*) quelles seraient les incidences de ces accords éventuels sur l'ensemble de l'industrie automobile française et sur l'emploi des travailleurs de ces entreprises, plus particulièrement pour la région parisienne ; *b*) quelles sont les mesures que compte prendre le Gouvernement pour sauvegarder à la fois le patrimoine français et les intérêts des travailleurs [4 octobre 1968] (n° 878). — Réponse [15 octobre 1968] (p. 814, 815, 816).

M. Guy Schmaus rappelle à *M. le Premier ministre :* 1° que par leur action en mai et juin derniers les travailleurs d'une grande entreprise de construction automobile, parallèlement à une augmentation substantielle de leur salaire et autres avantages, ont acquis avec la conquête des libertés syndicalistes dans l'entreprise et l'exercice des droits syndicaux sur le lieu même de leur travail, leur plus grande victoire depuis la reconnaissance légale des syndicats eux-mêmes ; 2° que ces conquêtes sont consignées dans le « constat de Grenelle » ainsi que dans l'accord signé entre la direction de cette entreprise et les organisations syndicales ; 3° que dans ces textes figure l'engagement du respect scrupuleux de leur application dans les plus brefs délais ; 4° que, contrairement à ces engagements, dans les différentes usines de cette entreprise, des brimades, sanctions et expulsions ont eu lieu envers des militants syndicaux qui procédaient à la distribution de la presse syndicale ; 5° que des militants syndicaux et des travailleurs sont licenciés par dizaines et sans motif ; 6° que parallèlement à ces agissements contraires au respect des engagements pris, des activités de caractère fasciste se font jour dans certaines de ces entreprises, et plus particulièrement à Caen et Rennes ; 7° que ces faits inquiètent à juste titre l'ensemble du personnel. En conséquence : il aimerait connaître quelles mesures il entend prendre pour faire respecter les lois du 16 mai 1946 et du 18 juin 1966 sur les délégués du personnel et du comité d'entreprise et les conventions de Grenelle dans les différents établissements de cette société [5 novembre 1968] (n° 885). — Réponse [19 novembre 1968] (p. 1097, 1098, 1099).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. André Bettencourt, ministre de l'industrie, à sa **question orale n° 878** (*cf. supra*) [15 octobre 1968] (p. 815, 816). — Est entendu lors de la réponse de Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, à sa **question orale n° 885** (*cf. supra*) [19 novembre 1968] (p. 1098, 1099). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [27 novembre 1968]. — TRANSPORTS. — I. — SERVICES COMMUNS ET TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale (p. 1355). — Observations ayant porté notamment sur la situation de la Régie autonome des transports parisiens (R. A. T. P.). — **Suite de la discussion** [1er décembre 1968]. — INDUSTRIE. — Discussion générale (p. 1585). — Observations sur la nationalisation des secteurs-clés de l'économie, en particulier l'industrie automobile. — Discussion des articles. — Art. 67 *bis : son amendement tendant à exonérer les petits artisans de la taxe sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes* (p. 1595). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises** [17 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. A *nouveau : soutient le sous-amendement de M. Viron tendant, dans le texte de l'amendement de M. Jean Gravier, à supprimer les mots : « en particulier de la liberté individuelle du travail »* (p. 2085) ; Art. 9 : *soutient l'amendement de M. Viron tendant, au 1er alinéa de cet article, à remplacer les mots : « depuis un an au moins et posséder un casier judiciaire vierge », par les mots : « depuis quatre mois au moins »* (p. 2103) ; *soutient l'amendement de M. Viron tendant à supprimer les mots : « dans les conditions prévues par les traités internationaux et sous réserve de réciprocité »* (p. 2104) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 12 : *soutient l'amendement de M. Viron tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif à l'attribution d'un crédit d'heures aux sections syndicales pour l'exercice des fonctions de leurs délégués* (p. 2109) ; le retire et se rallie à l'amendement de la commission des affaires sociales (p. 2111) ; *soutient l'amendement de M. Viron tendant au troisième alinéa de cet article à remplacer les mots : « ceux-ci peuvent répartir entre eux le temps dont ils disposent au titre de l'alinéa premier ci-dessus ; ils en informent le chef d'entreprise. », par les mots : « le crédit d'heures de fonctions est attribué à chaque section syndicale qui le répartit entre ses délégués et en informe le chef d'entreprise.* (p. 2111).

SCHMITT (M. ROBERT) [Moselle].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation [8 octobre 1968].

Est nommé délégué suppléant représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [21 novembre 1968].

Est nommé représentant du Sénat au sein du comité directeur du fonds d'aide et de coopération en remplacement de M. Fosset, démissionnaire [11 décembre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises [17 décembre 1968].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord commercial entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Irak, signé à Paris le 25 septembre 1967 [16 mai 1968] (n° 161).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif au service de santé des armées** [17 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à modifier le deuxième alinéa de cet article afin de préciser la situation des pharmaciens militaires* (p. 397, 398) ; Art. 14 : *son amendement tendant à modifier, dans cet article, la répartition des effectifs entre les différents grades des pharmaciens, chimistes des armées* (p. 400) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES SOCIALES. — Discussion générale (p. 1324 à 1326). — Observations ayant porté notamment sur la pollution atmosphérique ; le régime local de l'assurance vieillesse-invalidité des départements du Rhin et de la Moselle ; la situation du personnel infirmier ; la médecine scolaire ; la réforme des études pharmaceutiques. — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier** [28 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1434). — Observations sur la situation des petites et moyennes entreprises à la suite de la suppression de la taxe sur les salaires et de l'augmentation des taux de la taxe sur la valeur ajoutée. — Intervient, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [4 décembre 1968]. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — II. — COOPÉRATION. — Discussion générale (p. 1718, 1719). — **Suite de la discussion** [4 décembre 1968]. — SERVICES DU PRE-

MIER MINISTRE. — X. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN. — Discussion générale (p. 1780, 1781). — Observations ayant porté notamment sur la situation économique de la Lorraine. — Prend part au débat sur une communication du Gouvernement relative à la **réforme de la région et du Sénat** [16 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2043 à 2047).

SCHUMANN (M. MAURICE), **ministre d'Etat chargé des affaires sociales** (cabinet de M. Maurice Couve de Murville des 10 et 12 juillet 1968).

Prend la parole dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [25 novembre 1968]. — AFFAIRES SOCIALES. — Discussion générale (p. 1288 à 1291). — Répond aux observations présentées notamment sur la politique de constructions hospitalières ; la politique de la famille ; le problème de l'immigration ; le régime des pensions dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ; le problème de la recherche médicale. — **Suite de la discussion** [26 novembre 1968] (p. 1342 à 1346). — Répond aux observations présentées notamment sur l'urgence médico-chirurgicale ; le problème de la coordination entre les établissements publics et les établissements privés de soins ; le problème de l'organisation du dépistage bucco-dentaire en milieu scolaire ; l'aide aux veuves d'accidents du travail ; le problème de l'âge de la retraite ; la politique du Gouvernement en matière d'industrie pharmaceutique ; l'attribution de subventions aux œuvres sociales en faveur des Français résidant à l'étranger ; la réforme des études médicales ; la réforme du service hospitalier ; le problème de la sclérose en plaques ; le programme des constructions hospitalières. — Discussion des articles. — ETAT B. — Titre IV : *amendement de M. Dailly* (plafond de la retraite mutualiste). — Oppose l'article 49 de la Constitution (p. 1348). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la situation juridique des artistes du spectacle et des mannequins** [11 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 1914). — Discussion de l'article unique. — *Amendement de M. Descours-Desacres, soutenu par M. Louis Gros, tendant à simplifier la procédure du contrat de travail lorsqu'un entrepreneur de spectacles engage un ensemble d'artistes* (p. 1915) ; *amendement de M. Blanchet* (p. 1916) ; *son amendement tendant à insérer un article additionnel 3 nouveau remplaçant l'article L. 242-1 du code de la sécurité sociale par des dispositions relatives à l'affiliation aux assurances sociales des artistes du spectacle* (p. 1917). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi tendant à renforcer la protection de certains représentants du personnel** [11 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 1918). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi tendant à modifier l'article L. 244 du code de la sécurité sociale** [11 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 1931). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises** [17 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2080 à 2082). — Discussion des articles. — Art. A *nouveau : amendement de M. Jean Gravier et sous-amendements de MM. Méric et Viron* (p. 2085) ; *amendement de M. Menu* (p. 2086) ; *observations sur les amendements présentés tendant à ne prévoir un syndicat que dans les entreprises occupant plus de cent salariés* (p. 2087, 2088) ; *observations sur les amendements de MM. Henriet et Dailly* (p. 2089, 2090, 2091) ; *amendement de M. Jean Gravier tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article et de le reprendre à l'article 5 relatif aux locaux* (p. 2093) ; *amendement de M. Jean Gravier* (p. 2094, 2095) ; *amendement de M. Viron* (*ibid.*) ; Art. 2 : *amendements de M. Jean Gravier* (p. 2096) ; Art. 14 : *amendements de MM. Viron et Jean Gravier* (p. 2097) ; Art. 3 : *amendements de MM. Viron et Méric* (collecte des cotisations syndicales dans les entreprises) (p. 2098) ; Art. 4 : *amendement de M. Pierre Brun, soutenu par M. Soufflet* (p. 2098) ; *amendement de M. Menu* (p. 2099) ; *amendement de M. Jean Gravier* (p. 2100) ; Art. 6 : *amendement de M. Jean Gravier* (p. 2101) ; Après l'article 6 : *amendement de M. Menu, soutenu par Mme Cardot* (p. 2102) ; Art. 7 : *amendement de M. Dailly* (*ibid.*) ; Art. 9 : *amendement de M. Pierre Brun, soutenu par M. Soufflet* (p. 2103) ; *amendements de MM. Viron et Méric* (p. 2104) ; *amendement de M. Viron, soutenu par M. Schmaus, et amendement de M. Méric* (p. 2105) ; *amendement de M. Schiele* (ibid.) ; *amendement de M. Dailly* (p. 2106) ; *amendement de M. Menu, soutenu par Mme Cardot* (p. 2107) ; Art. 9 *bis* nouveau : *amendement de M. Pierre Brun, soutenu par M. Soufflet, tendant à insérer cet article fixant les conditions de règlement des contestations relatives à la désignation des délégués syndicaux* (p. 2107) ; Art. 11 : *amendement de M. Jean Gravier* (p. 2108) ; *amendement de M. Jean Gravier* (p. 2109) ; Art. 12 : *amendements de MM. Jean Gravier et Dailly* (p. 2110, 2111) ; *amendement de M. Méric* (p. 2112) ; Art. 13 : *amendement de M. Jean Gravier* (p. 2112). — **Suite de la discussion** [19 décembre 1968]. — Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire (p. 2234, 2235).

SEMPE (M. ABEL) [Gers].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Questions orales avec débat :

M. Abel Sempé demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* quelles sont les mesures qu'il compte prendre au bénéfice des entreprises petites et moyennes qui vont se trouver dans une situation exceptionnellement grave à la suite des événements qui ont bloqué leurs activités pendant un ou deux mois.

Les mesures annoncées ne peuvent avoir d'efficacité réelle dans le cas des entreprises de cinq à cent ouvriers qui, semblables à celles du Gers, doivent cumuler les incidences de un à deux mois d'inactivité (nombreux impayés, non-mobilisation de papier bancaire), et celles de la majoration brutale de 10 à 40 p. 100 des charges salariales et sociales, auxquelles vont s'ajouter des pertes de produits périssables, les refus de livraisons tardives, etc. ; il lui demande s'il compte donner des instructions aux préfets et à ses services financiers afin que :

1° Tout dépôt de bilan soit ajourné à une date antérieure au 1er janvier 1969 ;

2° L'année comptable puisse être, ainsi que cela a été le cas dans la période qui a suivi la Libération, allongée de six ou douze mois ;

3° Les délais de paiement des impôts et charges diverses soient étalés, sans intérêts de retard, sur une durée ajustée à la situation et aux dommages subis par chaque entreprise, pouvant atteindre 24 et 36 mois ;

4° Les prêts de redémarrage soient étalés, sans intérêts, sur une durée pouvant atteindre trois ans ;

5° La suppression des abattements de zone soit assortie de compensations fiscales qui peuvent, si elles sont rapides, sauver l'activité des entreprises existantes.

La compétitivité actuelle et la survie des emplois actuels sont liés de façon certaine à ces mesures [16 juillet 1968].

M. Abel Sempé demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* s'il envisage de prendre certaines mesures qui seraient de nature à étaler la charge des impôts communaux et départementaux au bénéfice des communes qui supportent un poids fiscal dépassant les possibilités immédiates des contribuables.

Il lui expose les raisons d'une telle situation qui ne sont pas, hélas, exceptionnelles :

1° Lenteur des versements de subventions ;

2° Réduction de la durée des prêts ;

3° Augmentation des charges salariales, en raison des besoins dus à la période d'investissement et à l'application réglementaire des indices ;

4° Montant excessif des premières années de gestion par rapport aux résultats du fonctionnement des établissements publics ou privés, créés ou aidés sous le signe de l'aménagement et de l'expansion locale ;

5° Coût des annuités et prestations de services laissé à la charge des communes en ce qui concerne la construction et le fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire ;

6° Blocage du minimum garanti sur le produit de la péréquation de la taxe locale au détriment desdites communes dont les investissements ne peuvent être de nature à majorer le produit global de ce minimum en raison de leur caractère et aussi des courants commerciaux établis.

Il lui demande si des ingénieurs généraux ne pourraient enquêter sur le plafond des charges supportables, dans les communes les plus frappées dans les départements en dépression.

Il suggère que des mesures d'urgence soient prises. Les premières pourraient être les suivantes :

1° Etalement sur vingt à trente ans de tout ou partie des emprunts contractés. Cette mesure serait de nature à alléger sérieusement le montant des impôts couvrant la totalité des annuités ;

2° Réduction des frais généraux de gestion ou étalement tenant compte de leur destination, qui concerne fréquemment des communes voisines bénéficiant de l'ensemble des investissements, sans en supporter la charge correspondante ;

3° Majoration exceptionnelle du minimum garanti par habitant en prélevant sur un crédit spécial affecté nationalement et sur un crédit départemental affecté suivant un critère qui pourrait être défini par le conseil général ;

4° Possibilité accordée aux communes propriétaires de forêts de vendre des coupes exceptionnelles ou de vendre des surfaces cultivables ou lotissables contre paiement échelonné sur cinq ans.

Il lui demande, enfin, ce qui peut être espéré des nouveaux systèmes de péréquation de la taxe sur les salaires à partir du 1er janvier 1968 [17 juillet 1968].

SINSOUT (M. CHARLES) [Dordogne].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

SOLDANI (M. EDOUARD) [Var].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

SOUDANT (M. ROBERT) [Marne].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Dépôt législatif :

Avis présenté au nom de la commission des affaires sociales (Prestations sociales agricoles), sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (n° 44).

Interventions :

Intervient, au nom de la commission des affaires sociales, dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [22 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 23 : *son amendement tendant à supprimer cet article qui porte à 40 francs par an la cotisation individuelle de vieillesse dans l'agriculture* (p. 1216). — **Suite de la discussion** [3 décembre 1968]. — PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES. — Discussion générale (p. 1705, 1706, 1709). — Discussion des articles. — *Son amendement tendant à insérer un article additionnel stipulant que l'article 1106-4 du code rural est abrogé et que les cotisations perçues au titre du fonds social de l'A. M. E. X. A. seront remboursées aux agriculteurs* (p. 1710) ; le retire (*ibid*).

SOUFFLET (M. JACQUES) [Yvelines].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances [17 décembre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale** [25 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 622). — Discussion des articles. — Art. 2 de l'ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967 : *amendement de Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales concernant le contrôle médical* (p. 623) ; Art. 64-2 : *son amendement tendant à préciser à la fin du premier alinéa de cet article que l'union des caisses nationales est compétente également pour la signature des conventions collectives prévues aux articles 60 et 62* (p. 628). — Ordonnance n° 67-707 du 21 août 1967. — Art. 14 : (p. 629). — Explique son vote sur le **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [25 octobre 1968] (p. 961). — Explique son vote sur les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [12 décembre 1968] (p. 1954). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises** [17 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 4 : *soutient l'amendement de M. Pierre Brun tendant, à la fin du troisième alinéa de cet article, à remplacer les mots « aux heures d'entrée et de sortie du travail », par les mots : « aux heures de sortie du travail »* (p. 2098) ; le retire (p. 2099) ; Art. 9 : *soutient l'amendement de M. Pierre Brun tendant à revenir à l'âge de 21 ans accomplis pour être délégué syndical* (p. 2103) ; *soutient l'amendement de M. Pierre Brun tendant à insérer un article additionnel 9 bis nouveau fixant les conditions de règlement des contestations qui pourraient surgir à l'occasion de la désignation des délégués syndicaux* (p. 2107). — Explique son vote sur la motion présentée par M. Dailly tendant à opposer la question préalable au **projet de loi relatif à la création et à l'organisation des communes en Nouvelle-Calédonie** [20 décembre 1968] (p. 2273).

SOUQUET (M. MARCEL) [Aude].

Devenu sénateur le 24 septembre 1968 en remplacement de M. Jules Fil, décédé.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [25 novembre 1968]. — ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE. — Discussion générale (p. 1264, 1265). — Observations ayant porté notamment sur l'égalité des droits à pension entre les déportés politiques et les déportés résistants ; les cures thermales. — **Suite de la discussion** [27 novembre 1968]. — TRANSPORTS. — I. — SERVICES COMMUNS ET TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale. — Observations ayant porté notamment sur les revendications des anciens combattants cheminots ; la situation des cheminots des anciens chemins de fer marocains, tunisiens et des régies ferroviaires d'outre-mer ; l'attribution de bonifications de campagne aux cheminots anciens combattants, prisonniers de guerre et évadés (p. 1357 à 1359 ; 1363, 1364). — **Suite de la discussion** [1er décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — III. — JEUNESSE ET SPORTS. — Discussion générale (p. 1553). — Observations sur la construction de piscines. — **Suite de la discussion** [2 décembre 1968]. — AGRICULTURE. — Discussion générale (p. 1640, 1641). — Observations ayant porté notamment sur la situation de la viticulture. — **Suite de la discussion** [3 décembre 1968]. — JUSTICE. — Discussion générale (p. 1665, 1666). — Observations sur le remaniement de la carte judiciaire de la France, et notamment sur l'éventuelle suppression du tribunal de grande instance de Narbonne. — Intervient dans la suite de la discussion de la **proposition de loi tendant à la reconnaissance de la qualité de combattant aux militaires ayant pris part aux combats en Afrique du Nord** [11 décembre 1968] (p. 1934). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises** [17 décembre 1963]. — Discussion des articles. — Art. 1er (p. 2092) ; Art. 5 : *amendement de M. Jean Gravier* (p. 2100) ; Art. 9 : *amendement de M. Schiele* (p. 2106).

SURAN (M. CHARLES) [Haute-Garonne].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [8 octobre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi portant amnistie** [24 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 7 : observations sur cet article relatif à l'amnistie des fraudes électorales ; en demande la disjonction (p. 587). — Prend part, en qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [28 novembre 1968]. — EQUIPEMENT (*travaux publics, routes, voies navigables, ports*). — Discussion générale (p. 1400 à 1402). — Observations ayant porté notamment sur l'équipement des voies navigables ; la situation de l'Institut géographique national ; le réseau routier (autoroutes de liaison, aménagement du réseau en rase campagne) ; la modernisation des infrastructures en matière de transport.

SYMPHOR (M. PAUL) [Martinique].

Décédé le 27 mars 1968. — Eloge funèbre prononcé par M. Gaston Monnerville, président du Sénat [17 avril 1968].

T

TAILHADES (M. EDGAR) [Gard].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Dépôt législatif :

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles (éducation nationale), sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (N° 41).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [23 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 864, 865). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles en ce qui concerne les enseignements préscolaire, élémentaire et du second degré, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [29 novembre 1968]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale (p. 1458 à 1461). — Observations ayant porté notamment sur les crédits ; les organismes de documentation pédagogique et de télé-enseignement ; l'action de l'institut pédagogique national ; les crédits d'équipement.

TAITTINGER (M. PIERRE-CHRISTIAN) [Paris].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

Dépôt législatif :

Avis présenté, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (armées, air), sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (N° 43).

Intervention :

Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section air), à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [30 novembre 1968]. — DÉPENSES MILITAIRES. — SERVICES DES ESSENCES ET DES POUDRES. — Discussion générale (p. 1516, 1517). — Observations ayant porté notamment sur les forces aériennes stratégiques ; la défense aérienne du territoire ; le problème des effectifs.

TALAMONI (M. LOUIS) [Val-de-Marne].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation [8 octobre 1968].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à assurer le développement économique et social de la Corse et à lui permettre de surmonter le handicap de l'insularité [17 avril 1968] (N° 119).

Proposition de loi tendant à l'indemnisation pour les biens abandonnés outre-mer par les Français rapatriés (personnes physiques ou morales) [21 mai 1968] (N° 170).

Interventions :

Explique son vote sur le deuxième **projet de loi de finances rectificative pour 1968** [20 juillet 1968] (p. 512). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier** [20 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 22 : *son amendement tendant à compléter cet article par un alinéa disposant que « le Gouvernement pourra procéder avant l'année 1969 à la mise en parité des pensions d'invalidité des déportés politiques et internés avec celles des déportés résistants »* (p. 516) ; le retire (p. 517). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [22 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 7 : *son amendement tendant à supprimer cet article relatif à l'augmentation des droits de succession* (p. 1187) ; Art. 13 : explique son vote sur cet article relatif à la nouvelle législation du permis de chasse (p. 1207) ; Art. 21 : *son amendement tendant à supprimer cet article relatif à l'augmentation des produits pétroliers* (p. 1211, 1212). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier** [28 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1430). — Discussion des articles. — Avant l'article 1er : *son amendement tendant à insérer un nouvel article proposant : 1° de frapper les spéculateurs d'un prélèvement de 30 p. 100 sur le montant des sommes transférées à l'étranger ; 2° d'abroger les lois du 9 octobre 1958 portant sur l'aide à l'investissement et sur l'allégement de certaines charges fiscales ; 3° de réduire de 4 milliards le montant des dépenses militaires ; 4° de modifier les bases de calcul de l'impôt sur les sociétés ; 5° de porter à 6.000 francs la base d'imposition de l'impôt sur le revenu* (p. 1436) ; Art. 3 : *son amendement tendant à supprimer cet article prévoyant une augmentation du taux de la taxe à la valeur ajoutée* (p. 1440) ; *son amendement tendant à exonérer de la majoration de la taxe à la valeur ajoutée les travaux d'intérêt public exécutés pour le compte des collectivités locales* (p. 1441) ; Art. 5 : *son amendement tendant à supprimer les 3 derniers alinéas du § I de cet article, alinéas relatifs au calcul du versement compensateur de pertes de recettes prévu en faveur des collectivités locales* (p. 1444) ; *son amendement tendant à compléter cet article par les mots : « Le versement visé au § I de cet article sera rajusté chaque année proportionnellement à la majoration de la masse salariale* (p. 1444) ; le retire (*ibid.*). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [5 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 65 *bis* A *nouveau : amendement du Gouvernement* (observations sur le cas de certains retraités du Maghreb marocain) (p. 1824). — Intervient dans la discussion du **troisième projet de loi de finances pour 1968** [13 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 1977).

TERRE (M. HENRI) [Aube].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au placement des artistes du spectacle [5 décembre 1968] (n° 74).

Interventions :

Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, dans la discussion de la **proposition de loi relative au placement des artistes du spectacle** [11 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 1925). — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à rédiger comme suit la fin du 1er alinéa de cet article : ... le placement des artistes du spectacle visés aux articles 29 t du livre Ier du code du travail peut être effectué à titre onéreux.* » (p. 1925, 1926) ; *amendement de M. Louis Gros* (p. 1926) ; Art. 4 : *son amendement tendant à ajouter « artiste du spectacle » à la liste des personnes dont la profession est incompatible avec celle d'agent artistique* (p. 1927) ; *amendement de M. Descours-Desacres soutenu par M. Louis Gros* (*ibid.*) ; *son amendement tendant à compléter cet article 4 par des dispositions étendant le régime des incompatibilités aux préposés des agents artistiques et aux dirigeants sociaux des agences lorsque celles-ci sont constituées en société* (p. 1927) ; Art. 5 : *son amendement tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif à la cession des fonds de commerce d'agent artistique* (p. 1928) ; Art. 7 : *son amendement tendant à une nouvelle rédaction de cet article qui subordonne le transfert des agences et la création des succursales et bureaux à une autorisation préalable* (*ibid.*) ; Art. 7 *bis : son amendement tendant à une nouvelle rédaction de cet article réglementant l'activité des agents artistiques étrangers* (*ibid.*) ; Art. 8 : *son amendement de coordination* (p. 1929) ; Art. 9 : *son amendement tendant à rédiger comme suit la fin du 1er alinéa de cet article, qui fixe les conditions de rétribution de l'agent artistique : ... « de tarifs fixés ou approuvés suivant les modalités déterminées par le décret prévu à l'article premier »* (p. 1929) ; *son amendement tendant à remplacer le 2e alinéa de cet article par les dispositions suivantes : « Par dérogation aux dispositions de l'article 91 du livre premier du code du travail, les sommes dues à l'agent artistique en application de l'alinéa précédent peuvent, par accord entre l'agent et l'artiste du spectacle ou le mannequin bénéficiaire du placement, être en tout ou en partie mises à la charge de l'artiste ou du mannequin. Il doit être donné quittance du paiement effectué à ce titre »* (p. 1929) ; Art. 10 : *son amendement tendant, dans cet article, à supprimer la référence au 2e alinéa de l'article 79 du livre premier du code du travail* (p. 1929, 1930) ; *son amendement tendant à compléter cet article par une disposition donnant pouvoir à l'autorité municipale pour surveiller les agences artistiques, leurs succursales et leurs bureaux annexes pour y assurer le maintien de l'ordre et les prescriptions de l'hygiène* (*ibid.*) ; Art. 12 : *son amendement tendant, dans cet article, à ajouter la référence à l'article 7 relatif au transfert des agences, succursales et bureaux et à supprimer la référence à l'article 8 supprimé par le Sénat* (*ibid.*).

THIEBAULT (M. ROGER) [SEINE-MARITIME].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

Questions orales :

M. Roger Thiébault expose à *M. le ministre des transports* que, selon des renseignements dignes de foi qui lui sont parvenus, la S. N. C. F. envisageait la fermeture de la ligne Beauvais—Le Tréport, et remplacerait le service actuel par autorails par un service routier. Il lui rappelle que, sur le tronçon de cette ligne, allant d'Abancourt au Tréport, la deuxième voie a été supprimée à la Libération, mais que, malgré cela, il reste encore en circulation huit services journaliers empruntés à la fois par des ouvriers, des étudiants et de nombreux voyageurs se rendant à Beauvais, à Paris et dans les diverses localités. Par ailleurs, durant la saison balnéaire, de très nombreux voyageurs venant de Paris et des villes voisines empruntent cette ligne pour venir sur les côtes de la Manche, Le Tréport en particulier, et il ne serait pas possible de les transporter par autocars. Compte tenu de cette situation, il lui demande, dans le cas où la S. N. C. F. proposerait cette suppression, de vouloir bien prendre toutes dispositions pour le maintien de cette ligne, comme cela s'est déjà produit pour d'autres régions et, en particulier, pour le département de la Seine-Maritime [7 mai 1968] (n° 857). — Réponse [23 juillet 1968] (p. 533).

M. Roger Thiébault demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* s'il est exact que le Gouvernement envisage de diminuer partiellement la taxe de 5 p. 100 sur les salaires versée par les employeurs et, dans l'affirmative, si cette mesure ne risque pas de diminuer le montant des subventions que perçoivent les communes, provenant de ladite taxe [21 août 1968, *J. O.* du 27 août 1968] (n° 872).

Intervention :

Est entendu lors de la réponse de M. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, à sa **question orale n° 857** (cf. *supra*) [23 juillet 1968] (p. 533, 534).

THIOLERON (M. LOUIS) [CANTAL].

Devenu sénateur le 20 septembre 1968 en remplacement de M. Hector Peschaud, décédé.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

THOREZ-VERMEERSCH (Mme JEANNETTE) [SEINE].

Ne s'est pas représentée aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

TINANT (M. RENÉ) [Ardennes].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur [5 novembre 1968].

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [23 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 854, 855). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [22 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 3 : observations contre le maintien de la taxe complémentaire, notamment à l'égard des agriculteurs (p. 1185). — **Suite de la discussion** [29 novembre 1968]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale (p. 1479 à 1481). — Observations ayant porté notamment sur le problème des bourses en milieu rural ; le manque d'écoles maternelles dans les campagnes ; les conditions de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire dans les campagnes ; le statut des maîtres de collège d'enseignement général. — **Suite de la discussion** [2 décembre 1968]. — AGRICULTURE. — Discussion générale (p. 1644). — Est entendu au cours du débat sur la question orale de M. Dailly relative à l'**accomplissement des missions propres à l'Office de radiodiffusion-télévision française** [10 décembre 1968] (p. 1881 à 1883).

TINAUD (M. JEAN-LOUIS) [Basses-Pyrénées].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

TORIBIO (M. RENÉ) [Guadeloupe].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

TOURNAN (M. HENRI) [Gers].

Est nommé membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [8 octobre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1969 [5 décembre 1968].

Question orale :

M. Henri Tournan rappelle à *M. le ministre de l'intérieur* les termes de la question écrite par lui posée le 1er mars dernier sous le numéro 7465 ainsi que ceux de la réponse à cette question, publiée au *Journal officiel* de la séance du Sénat du 18 avril 1968. Il regrette de constater que cette réponse n'apporte aucune solution à la détérioration des chemins communaux du fait du passage quotidien des cars de ramassage scolaire. Il fait observer que l'argument selon lequel l'Etat ne peut accorder que des subventions pour financer des travaux d'investissement ne saurait être invoqué pour refuser une aide spéciale à certaines communes rurales qui sont manifestement dans l'impossibilité de faire face aux dépenses de réfection totale de leurs chemins rendus impraticables par les services de ramassage scolaire, les crédits octroyés au titre de la dotation de la tranche communale du fonds d'investissement routier ne permettant pas au conseil général, en raison de la faiblesse de leur montant, d'attribuer une aide efficace aux communes intéressées. Il lui demande, en conséquence, de nouveau, s'il ne serait pas possible de prévoir, à l'occasion du prochain budget, un crédit spécial afin d'aider les petites communes rurales qui se trouvent dans l'impossibilité de procéder aux travaux de remise en état de leurs chemins détériorés par les transports scolaires [16 juillet 1968] (n° 868). — Réponse [15 octobre 1968] (p. 816, 817).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur, à sa **question orale n° 868** (*cf. supra*) [15 octobre 1968] (p. 816, 817). — Prend part à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [21 novembre 1968]. — Discussion générale (p. 1156 à 1160). — Observations sur la politique économique et financière poursuivie par le Gouvernement et sur la crise monétaire. — **Suite de la discussion** [5 décembre 1968]. — ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES. — En qualité de rapporteur spécial de la commission des finances, intervient dans la discussion générale de ce budget (p. 1817 à 1819). — Observations ayant porté notamment sur les crédits destinés aux augmentations des traitements et pensions ; les crédits destinés à l'aide sociale ; les subventions d'investissement accordées par l'Etat (rénovation rurale, canalisation de la Moselle, équipement hôtelier, logement et urbanisme). — Discussion des articles. — Art. 65 *bis* A *nouveau : amendement du Gouvernement* (péréquation des pensions garantie aux anciens personnels français tributaires d'un régime de retraite d'outremer (p. 1823). — II. — SERVICES FINANCIERS. — Discussion générale (p. 1825, 1826). — **Suite de la discussion** [12 décembre 1968]. — Explique son vote sur les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire (p. 1954).

TRAVERT (M. RENÉ) [Manche].

Devenu sénateur le 17 juin 1968 en remplacement de M. Henri Cornat, décédé.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [25 juillet 1968].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

TRON (M. LUDOVIC) [Hautes-Alpes].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur l'aide à l'investissement [27 septembre 1968].

Décédé le 24 octobre 1968. — Eloge funèbre prononcé par M. Alain Poher [5 novembre 1968].

TRORIAL (M. JACQUES), **secrétaire d'Etat à l'éducation nationale** (cabinet de M. Maurice Couve de Murville des 10 et 12 juillet 1963).

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif au service de santé des armées** [17 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 396). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Schmitt* (p. 397) ; art. 5 : *amendement de M. Raymond Boin tendant à modifier la répartition des effectifs entre les divers grades des médecins des armées* (p. 398) ; Art 6 : *amendement de M. Raymond Boin et sous-amendement de M. Portmann relatifs aux stages des médecins de 2e classe, à leur spécialisation et leur affectation* (p. 399) ; Art. 14 : *amendement de MM. Schmitt et Raymond Boin* (p. 400) ; Art. 28 : *son amendement tendant à modifier le deuxième alinéa de cet article, alinéa relatif au recrutement du corps des officiers techniciens du service de santé des armées* (p. 401) ; Art. 32 : *son amendement tendant à modifier le 1er alinéa de cet article afin de faciliter la constitution du corps des sous-officiers du service de santé et la constitution du corps des officiers techniciens du service de santé* (p. 402, 403). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'armement et aux ventes maritimes** [17 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 403). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Marcilhacy tendant à supprimer cet article* (p. 404) ; Art. 2 : *amendement de M. Marcilhacy* (p. 405) ; après l'article 5 ; *amendement de M. Lachèvre* (*ibid.*) ; art. 9 *bis nouveau : amendements de M. Lachèvre* (p. 406) ; Art. 10 : *amendements de MM. Marcilhacy et Lachèvre* (p. 407, 408) ; Art. 17 : *amendements de MM. Marcilhacy et Lachèvre* (p. 409) ; répond à M. Yvon (responsabilité du pilote) (*ibid.*) ; Art. 23 : *amendement de M. Marcilhacy* (p. 410) ; Art. 24 : observations sur l'expression « faute du remorqueur » (p. 411) ; Art. 28 : *amendement de M. Lachèvre tendant à rendre supplétives de la volonté des parties les dispositions des articles* 38 *et* 39 *du projet de loi* (certaines clauses dans la vente C. A. F. et crédit documentaire) (p. 411, 412) ; Art. 37 : *amendements de MM. Lachèvre et Marcilhacy relatifs aux conditions dans lesquelles l'acheteur effectue le paiement de la marchandise transportée dans le cadre de la vente C. A. F.* (p. 413, 414) ; Art. 39 : *amendement de M. Lachèvre tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif au crédit documentaire* (p. 415). — Associe le Gouvernement à l'hommage rendu par M. Alain Poher, président du Sénat, à la mémoire de M. Ludovic Tron, sénateur des Hautes-Alpes, et de M. Marius Moutet, sénateur de la Drôme [5 novembre 1968] (p. 985). — Répond à la question orale de Mme Marie-Thérèse Goutmann relative à l'**enseignement primaire en Seine-Saint-Denis** [5 novembre 1968] (p. 985, 986). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [29 novembre 1968]. — EDUCATION NATIONALE. — Discussion générale (p. 1478) ; répond à M. Tinant (octroi de bourses aux enfants des agriculteurs) (p. 1480, 1481) ; répond à M. Giraud (p. 1482, 1483) ; répond à M. Chauvin et à Mme Goutmann (montant des subventions forfaitaires pour les constructions du premier degré) (p. 1485) ; son exposé relatif aux problèmes généraux de pédagogie et des programmes ; aux crédits de fonctionnement et d'équipement (p. 1488 à 1490) ; répond à M. Descours Desacres (ramassage scolaire) (p. 1490). — Discussion des articles. — ETAT B. — Titre III : *amendement de Mlle Rapuzzi* (Union des groupements d'achats publics) (p. 1491, 1492). — Répond à la question orale de M. Maurice Sambron relative aux **exonérations fiscales de certaines plus-values immobilières** [10 décembre 1968] (p. 1870, 1871) ; aux questions orales de M. Jean Nayrou sur les **centres ruraux d'éducation professionnelle** (p. 1871, 1872) ; la **mise en œuvre de méthodes modernes d'enseignement** (p. 1873). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle** [19 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 2 : *amendement de M. Romaine* (p. 2242) ; *amendement de Mme Goutmann* (p. 2243) ; Art. 11 : *amendement de M. Romaine.* — Observations (p. 2248) ; *amendement de M. Aubry* (*ibid.*). — **Discussion en deuxième lecture** [20 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2288). — Discussion des articles. — Art. 4 : *amendement de M. Romaine* (p. 2289) ; Art. 11 : *amendement de M. Romaine* (observations sur la revision du règlement général de l'apprentissage) (p. 2289, 2290). — Son allocution à l'occasion de la clôture de la première session ordinaire du Sénat pour 1968-1969 [20 décembre 1968] (p. 2291).

V

VADEPIED (M. RAOUL) [Mayenne].

Est nommé représentant du Sénat au sein du comité consultatif du fonds national des abattoirs, en application du décret n° 67-909 du 12 octobre 1967 [23 avril 1968].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code rural et de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole [13 décembre 1968].

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la réglementation minière en Nouvelle-Calédonie [17 décembre 1968].

Dépôt législatif :

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'institution du paiement du lait en fonction de sa composition et de sa qualité biologique [17 décembre 1968] (n° 107).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi sur l'aide à l'investissement** [27 septembre 1968]. — Discussion des articles. Art. 3 : *son amendement tendant à inclure les autocars dans la liste des matériels ouvrant droit à la déduction pour investissement* (p. 699). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [30 novembre 1968]. — DÉPENSES MILITAIRES. — Discussion des articles. — Art. 34 : observations, au nom de Mme Cardot, sur la situation des orphelins des morts « en service commandé » (p. 1535). — **Suite de la discussion** [2 décembre 1968]. — AGRICULTURE. — Discussion générale (p. 1637 à 1639). — Observations ayant porté notamment sur l'organisation du marché de la viande. — Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion de la **proposition de loi relative à l'institution du paiement du lait en fonction de sa composition et de sa qualité biologique** [20 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2273, 2274). — Discussion des articles. — Art. 2 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Des décrets pris après consultation du comité national du lait et des produits laitiers fixeront, selon leur destination, les normes de composition et de qualité hygiénique et biologique auxquelles devront satisfaire les laits destinés à l'alimentation humaine et animale hors l'élevage où ils ont été produits. »* (p. 2275, 2276) ; *son amendement rédactionnel* (ibid.) ; Art. 3 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Le lait est obligatoirement payé aux producteurs en fonction de sa composition et de sa qualité. Un décret définira, notamment, la nature, les modalités et la durée des engagements qui devront lier les producteurs et les laiteries. Les modalités d'application de ce décret seront déterminées dans chaque département intéressé, après consultation des organisations professionnelles laitières les plus représentatives, par arrêté préfectoral devant intervenir six mois au plus après la publication du décret susvisés. »* (*ibid.*) ; Art. 4 : *amendement de M. Boulin, ministre de l'agriculture, tendant à supprimer cet article qui fait apparaître le montant des frais de ramassage prélevés par les laiteries sur les sommes dues aux producteurs* (p. 2277) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé de la proposition de loi : « Proposition de loi relative à l'institution du paiement du lait en fonction de sa composition et de sa qualité. »* (p. 2278).

VALEAU (M. AMÉDÉE) [Guadeloupe].

Elu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Intervention :

Intervient dans le débat sur une communication du Gouvernement relative à la **réforme de la région et du Sénat** [18 décembre 1968] (p. 2166).

VALLIN (M. CAMILLE) [Rhône].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

Dépôt législatif :

Proposition de loi tendant à démocratiser les procédures de fusion et de modification des limites territoriales des communes [2 avril 1968] (n° 116).

Question orale avec débat :

M. Camille Vallin, se faisant l'écho des inquiétudes des élus locaux à la suite des projets gouvernementaux tendant à modifier les structures communales et à créer des secteurs communaux susceptibles de modifier les limites territoriales des cantons, demande à *M. le ministre de l'intérieur* de bien vouloir préciser ses intentions en ce qui concerne les pouvoirs des conseils municipaux et des conseils généraux [17 avril 1968].

VASSOR (M. JACQUES) [Indre-et-Loire].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

VERDEILLE (M. FERNAND) [Tarn].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [8 octobre 1968].

Interventions :

Prend part à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [22 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 13 : observations sur la nouvelle législation du permis de chasse et sur la réparation des dommages causés aux cultures par les grands gibiers (p. 1197 à 1201) ; *son amendement tendant à remplacer les six premiers alinéas de cet article par l'alinéa suivant : « Il est maintenu un permis unique permettant à chaque chasseur d'exercer son droit de chasse sur l'ensemble du territoire français »* (p. 1201) ; *son amendement tendant à remplacer les 7e, 8e et 9e alinéas du paragraphe* 1er *par l'alinéa suivant : « Le montant du droit de timbre versé à l'Etat est fixé au même taux que pour l'année* 1968, *c'est-à-dire sans augmentation de cet impôt d'Etat »* (p. 1203) ; *Son amendement tendant à supprimer les paragraphes II, IV, V, VI, VII et VIII de cet article afin de provoquer une navette* (p. 1204) ; le retire (*ibid.*) ; *son amendement tendant à faire fixer par une loi l'indemnisation des dommages causés par les grands gibiers* (ibid.) ; *son amendement, au paragraphe III, tendant, après les mots : « Les recettes de ce compte sont réparties entre les départements », à insérer les mots : « au prorata du nombre de permis pris dans chaque département » et, après les mots : « elles sont affectées », à insérer les mots : « par département »* (p. 1204, 1205) ; explique son vote sur cet article 13 (p. 1206). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [3 décembre 1968]. — INTÉRIEUR. — Discussion générale (p. 1690 à 1692). — Observations ayant porté notamment sur la répartition des crédits du fonds routier.

VERILLON (M. MAURICE) [Drôme].

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur [5 novembre 1968].

Dépôt législatif :

Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles (recherche scientifique), sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (n° 41).

Interventions :

Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif au service de santé des armées** [17 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : explique son vote sur l'amendement de M. Schmitt tendant à préciser la situation des pharmaciens militaires (p. 398). — Intervient dans la discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [7 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 37 : observations sur le fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (p. 1065) ; explique son vote sur l'ensemble (p. 1066). — Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [1er décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE — III. — JEUNESSE ET SPORTS. — Discussion des articles. — Etat B. — Titre III : observations sur la spéléologie et le Vercors souterrain (p. 1554). — **Suite de la discussion** [2 décembre 1968]. — EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — TOURISME. — Discussion générale (p. 1610, 1611). — Observations ayant porté notamment sur le rôle de l'association des Logis de France ; les bureaux de renseignements touristiques installés sur les autoroutes ; les parcs nationaux. — **Suite de la discussion** [4 décembre 1968]. — SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — I. — SERVICES GÉNÉRAUX. — En qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, intervient dans la discussion générale de ce budget (p. 1760 à 1763). — Observations ayant porté sur la finalité de la recherche scientifique ; la coopération internationale en matière de recherche scientifique et notamment le programme Europa II et Euratom.

VERNEUIL (M. JACQUES) [Charente-Maritime].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du plan [8 octobre 1968].

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code rural et de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole [13 décembre 1968].

VIGIER (M. JEAN-LOUIS) [Paris].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires culturelles [8 octobre 1968].

Intervention :

Prend part à la discussion du **projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur** [23 octobre 1968]. — Discussion générale (p. 861, 862).

VIGNON (M. ROBERT) [Guyane].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Intervention :

Intervient dans le **débat sur une communication du Gouvernement relative à la réforme de la région et du Sénat** [18 décembre 1968] (p. 2174).

VIRON (M. HECTOR) [Nord].

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Dépôts législatifs :

Proposition de loi tendant à assurer la garantie de l'emploi et à protéger les salariés contre les licenciements arbitraires [14 mai 1968] (n° 153).

Proposition de loi tendant à l'affiliation obligatoire et gratuite des titulaires de la carte d'invalidité non assurés sociaux à un régime d'assurances sociales obligatoires [14 mai 1968] (n° 159).

Rapport fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les articles 54 g, 54 h, 54 i et 54 j du livre II du code du travail, de façon à faire bénéficier tous les travailleurs visés à l'article 54 f du même livre d'un congé annuel minimum de quatre semaines [21 mai 1968] (n° 179).

Questions orales :

M. Hector Viron attire l'attention de *M. le Premier ministre* sur la diminution du pouvoir d'achat des travailleurs au cours de ces derniers mois, consécutive à une certaine augmentation

des prix et au développement du chômage partiel ou total dans certains cas, alors que les salaires restaient pratiquement bloqués. Cette situation est aggravée dans certaines régions comme le Nord où la moyenne des salaires est de 10 à 20 p. 100 inférieure à la moyenne nationale, ceci équivalant dans les faits au rétablissement des anciennes zones de salaires. Il lui demande : quelles mesures il compte prendre pour combler ce nouvel écart entre les salaires et les prix, ce qui pourrait être obtenu notamment par une augmentation générale des salaires ; quelles mesures il envisage pour supprimer les inégalités de salaire entre régions ce qui pourrait être obtenu par un relèvement substantiel du minimum garanti à 600 F par mois comme le réclament les organisations syndicales [17 avril 1968] (n° 838). — Réponse [23 avril 1968] (p. 152, 153, 154).

M. Hector Viron attire l'attention de *M. le Premier ministre* sur la dégradation de la situation économique de la région du Nord entraînant des fermetures d'entreprises, des licenciements et le chômage. Il lui demande quelles mesures il envisage pour éviter que les travailleurs soient les victimes de cette situation économique et pour garantir qu'aucun licenciement n'ait lieu sans reclassement ; quelles mesures il compte prendre pour enrayer la récession dans l'une des principales régions industrielles du pays [17 avril 1968] (n° 839). — Réponse [23 avril 1968] (p. 156, 157, 158).

M. Hector Viron attire l'attention de *M. le Premier ministre* sur les conséquences qu'ont les ordonnances gouvernementales concernant la sécurité sociale sur les conditions de vie des familles. Ces ordonnances ont en effet aggravé d'une façon sensible « le coût de la maladie » pour les assurés par suite de l'augmentation des prix au cours de ces derniers mois et de la diminution des remboursements. Il lui demande donc s'il envisage de prendre des dispositions pour supprimer les effets néfastes des ordonnances gouvernementales sur les assurés sociaux [17 avril 1968] (n° 840). — Réponse [23 avril 1968] (p. 154, 155).

M. Hector Viron expose à *M. le ministre de l'intérieur* les faits suivants : Le vendredi 6 décembre, la ville de Lille a été mise en état de siège par 2.000 policiers en tenue de combat. 400 arrestations préventives ont été opérées ; tout jeune circulant dans la ville avec livres ou serviette, ressemblant à un étudiant, était immédiatement interpellé, conduit dans les cars de police et parfois victime de brutalité avant d'être interné pour la nuit. Ces faits ont soulevé une émotion et une indignation considérables dans la population. Cela s'est traduit par une prise de position du conseil général du Nord, regrettant ces mesures et les condamnant. Il lui demande les raisons qui ont amené à mettre en place un tel dispositif policier de répression qui a pris l'allure d'une véritable provocation dans une ville universitaire qui avait traversé les événements de mai-juin sans aucun incident [10 décembre 1968] (n° 897).

Interventions :

Est entendu lors de la réponse de M. André Bettencourt, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, à ses **questions orales n°s 838, 840 et 839** (*cf. supra*) [23 avril 1968] (p. 153, 154, 155, 157 et 158). — Intervient dans la discussion de la **proposition de loi tendant à modifier la loi du 9 juillet 1965 relative au recrutement en vue de l'accomplissement du service national** [16 mai 1968]. — Discussion générale (p. 269). — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des affaires sociales, dans la discussion de la **proposition de loi relative à la durée des congés payés** [18 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 432, 433). — Discussion des articles. — Art. 1er : *amendement de M. Dailly tendant à substituer aux mots : « vingt-quatre jours ouvrables », les mots : « quatre semaines y compris les jours fériés »* (p. 434, 435) ; Art. 2 : *son amendement tendant à revenir à l'obligation légale d'un congé supplémentaire pour les jeunes travailleurs de moins de 18 ans* (p. 436) ; Art. 3 : *son amendement tendant à maintenir les congés supplémentaires pour ancienneté* (p. 437) ; Art. 4 : *son amendement rédactionnel* (*ibid.*) ; Art. 5 : *son amendement tendant à calculer les indemnités pour congés supérieurs à vingt-quatre jours ouvrables proportionnellement à la durée du congé effectivement dû* (*ibid.*) ; Art. 7 : *ses amendements tendant à modifier la rédaction de cet article afin de permettre, par voie d'accord individuel ou collectif, d'apporter des dérogations soit aux dispositions légales sur la période de prise du congé, soit à celles portant sur le principe ou le taux des congés supplémentaires afférentes au fractionnement* (p. 438) ; *amendement de M. Dailly tendant à admettre que la semaine soit fractionnée pour six jours ouvrables et non pas pour cinq jours* (*ibid.*) ; Art. 8 *nouveau : son amendement tendant à insérer cet article afin de compléter le dernier alinéa de l'article 54 m du livre II du code du travail par les dispositions suivantes : « ... notamment pour les établissements dont l'activité présente des variations saisonnières importantes. »* (p. 439) ; Art. 9 *nouveau : son amendement de coordination* (*ibid.*) ; Art. 10 *nouveau : son amendement tendant à insérer cet article stipulant que « les dispositions de la présente loi s'appliquent au droit à congé acquis pendant la période de référence du 1er juin 1967 au 30 mai 1968 »* (*ibid.*) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit l'intitulé de la proposition de loi : « Proposition de loi tendant à porter à quatre semaines la durée minimum des congés annuels et à prévoir les majorations applicables en raison de l'âge des travailleurs salariés ou de leur ancienneté dans l'entreprise »* (p. 439). — Intervient dans la discussion du **projet de loi portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale** [23 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 550, 551). — **Suite de la discussion** [24 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *son amendement tendant à substituer aux trois caisses nationales qui ont été créées une caisse nationale unique* (p. 562, 563) ; Art. 4 de l'ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Le conseil d'administration de la caisse nationale est élu dans les conditions fixées par la loi* n° 46-2425 *du* 30 *octobre* 1946 *prévoyant la composition de ces conseils et leur mode d'élection »* (p. 565) ; Art. 6 : *son amendement relatif au rétablissement des élections pour l'ensemble de la représentation aux caisses d'assurances sociales* (p. 566) ; Art. 8 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les conseils d'administration des caisses primaires sont élus dans les conditions fixées par la loi n° 46-2425 du* 30 *octobre* 1946 *prévoyant leur composition et leur mode d'élection »* (p. 566) ; explique son vote sur l'ensemble du projet et sur la demande de vote unique présentée par M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat aux affaires sociales (p. 570). — Prend la parole pour un rappel au règlement. — S'élève contre la façon dont la télévision a rendu compte des débats sur le projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur [25 octobre 1968] (p. 944). — Explique son vote sur le budget des POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS à l'occasion du débat sur le **projet de loi de finances pour 1969** [25 novembre 1968] (p. 1255). — Prend part à la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [26 novembre 1968]. — AFFAIRES SOCIALES. — Discussion générale (p. 1301 à 1303). — Observations ayant porté notamment sur la politique de l'emploi ; la réduction de la durée du travail ; la formation professionnelle ; les sociétés de produits pharmaceutiques ; l'aide aux mutilés du travail. — **Suite de la discussion** [27 novembre 1968]. — TRANSPORTS. — I. — SERVICES COMMUNS ET TRANSPORTS TERRESTRES. — Discussion générale (p. 1363). — Observations sur la représentation de la C. G. T. au sein du conseil d'administration de la S. N. C. F. — Discussion des articles. — ÉTAT B (mesures nouvelles). — Titre III : explique son vote sur le crédit de ce titre (p. 1364). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier** [28 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : *soutient l'amendement de M. Talamoni tendant à exonérer de la taxe sur les salaires les organismes sociaux à but non lucratif (hôpitaux, centres de santé, dispensaires) ainsi que les associations déclarées régies par la loi de 1901 sur les associations* (p. 1438). — Intervient dans la suite de la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [1er décembre 1968]. — INDUSTRIE. — Discussion générale (p. 1586, 1587). — Observations ayant porté notamment sur la situation des houillères nationales. — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises** [17 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2082, 2083). — Discussion des articles. — Art. A *nouveau* (p. 2085) ; Art. 1er : *amendement de M. Jean Gravier* (p. 2094) ; *son amendement tendant à compléter l'article 1er par un nouvel alinéa disposant que « le quatrième alinéa du présent article est applicable aux organisations les plus représentatives des départements d'outre-mer »* (p. 2095) ; Art. 2 : (p. 2096) ; Art. 14 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « Les dispositions de la présente loi ne font pas obstacle aux conventions, accords ou usages et coutumes de quelque nature que ce soit comportant des clauses ou des dispositions plus favorables »* (p. 2097) ; le retire (*ibid.*) ; Art. 3 : *son amendement tendant à rédiger comme suit cet article : « La collecte des cotisations syndicales peut être effectuée librement à l'intérieur de l'entreprise »* (p. 2098) ; Art. 4 : *amendement de M. Pierre Brun soutenu par M. Soufflet* (p. 2099) ; Art. 5 : *amendement de M. Jean Gravier* (p. 2100) ; Art. 7 : *amendement de M. Dailly* (p. 2102) ; Art. 9 : *explique son vote sur l'amendement de M. Pierre Brun soutenu par M. Soufflet* (p. 2103, 2105) ; explique son vote sur l'ensemble (p. 2113). — **Suite de la discussion** [19 décembre 1968]. — Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire (p. 2234). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle** [19 décembre 1968]. — Discussion des articles. — Avant l'article 1er : *amendement de M. Romaine* (p. 2240).

VOYANT (M. JOSEPH) [Rhône].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [22 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 2 : explique son vote sur l'amendement de M. Pellenc relatif à la taxation des plus-values immobilières (p. 1184).

W

WACH (M. PAUL) [Bas-Rhin].

Ne s'est pas représenté aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

WAZIERES (M. RAYMOND de) [Somme].

Réélu sénateur le 22 septembre 1968.

Est nommé membre de la commission des affaires sociales [8 octobre 1968].

Y

YVER (M. MICHEL) [Manche].

Est nommé membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [8 octobre 1968].

Interventions :

Explique son vote sur les conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [12 décembre 1968] (p. 1952). — Intervient dans la discussion du **projet de loi modifiant et complétant le code de l'urbanisme et de l'habitation en ce qui concerne le permis de construire** [18 décembre 1968]. — Discussion générale (p. 2157).

YVON (M. JOSEPH) [Morbihan].

Est nommé membre du conseil supérieur de l'établissement national des invalides de la marine [25 juillet 1968].

Est nommé vice-président de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Est nommé délégué suppléant représentant la France à l'assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe [21 novembre 1968].

Dépôts législatifs :

Rapport fait, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant le statut de l'ordre des experts-comptables et des comptables agréés [23 avril 1968] (N° 123).

Rapport d'information fait, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite de la mission effectuée en Belgique et aux Pays-Bas, du 19 au 27 mars 1968, sur la situation et les perspectives des ports d'Anvers, Amsterdam et Rotterdam [6 juin 1968] (N° 196).

Rapport fait, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la communication de documents et renseignements à des autorités étrangères dans le domaine du commerce maritime [11 juillet 1968] (N° 206).

Avis présenté, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan (ports maritimes, marine marchande), sur le projet de loi de finances pour 1969, adopté par l'Assemblée nationale [21 novembre 1968] (N° 42).

Rapport fait, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur les transports maritimes d'intérêt national [11 décembre 1968] (N° 91).

Interventions :

Prend part, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi modifiant le statut de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés** [25 avril 1968]. — Discussion générale (p. 171 à 173). — Discussion des articles. — Art. 1er : observations (p. 176) ; *son amendement, au début du deuxième alinéa, tendant à faire suivre l'expression « expert comptable » du qualificatif « agréé »* (p. 176, 177) ; *son amendement rédactionnel à la fin du troisième alinéa de cet article* (ibid.) ; Art. 2 : observations (p. 177, 178) ; *son amendement rédactionnel à la fin de l'alinéa* a) (p. 178) ; *son amendement tendant, entre le cinquième et le sixième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa précisant que « en cas de refus d'inscription au tableau, les candidats pourront faire appel de cette décision devant le comité national du tableau »* (ibid.) ; *son amendement au sixième alinéa après les mots : « ... soit en qualité de salarié d'un membre de l'ordre... », à insérer les mots : « ... expert comptable ou comptable agréé... »* (ibid.) ; *son amendement à l'avant-dernière phrase du sixième alinéa de cet article tendant à préciser qu'une attestation de fin de stage sera obligatoirement délivrée aux experts comptables stagiaires* (ibid.) ; *amendement de M. Marcel Martin tendant à stipuler, à l'avant-dernier alinéa de cet article, que les experts comptables stagiaires ne peuvent utiliser les services d'un comptable salarié* (p. 179) ; Art. 4 : *son amendement au dernier alinéa de cet article, tendant à subordonner l'admission de tout nouvel actionnaire à l'agrément préalable du conseil d'administration ou du conseil de surveillance* (p. 180) ; *son amendement tendant à compléter le dernier alinéa de cet article par le texte suivant : « ... subordonner, s'il s'agit de sociétés à responsabilité limitée, à l'autorisation préalable des porteurs de parts, l'agrément d'un nouvel associé en cas de transmission de parts sociales ou celui d'un associé n'exerçant pas la profession susvisée, en cas de cession de parts »* (ibid.) ; Art. 5 : *son amendement tendant à rédiger comme suit la fin du dernier alinéa de cet article afin que le comptable agréé soit habilité à attester la régularité et la sincérité des bilans « et des comptes de résultats des entreprises dont il arrête la comptabilité »* (p. 181) ; Art. 7 : *son amendement rédactionnel au deuxième alinéa de cet article* (ibid.) ; Art. 8 : *amendement de M. Debré, ministre de l'économie et des finances* (p. 182) ; Art. 9 : *son amendement tendant à compléter cet article par un alinéa nouveau excluant les experts comptables stagiaires du nombre maximum des comptables pouvant être employés par un membre de l'ordre* (ibid.) ; Art. 13 : *son amendement tendant à remplacer à la fin du sixième alinéa de cet article les mots : « ... dans lesquels ils possèdent directement ou indirectement des intérêts substantiels », par les mots : « ... dans lesquels ils possèdent, directement ou indirectement, au moins le dixième du capital »* (p. 183) ; le retire (ibid.) ; Art. 14 : *son amendement tendant à rédiger comme suit la première phrase du deuxième alinéa de cet article relatif aux honoraires : « leur montant est convenu librement avec les clients sous réserve des règles et tarifs qui seront établis par le conseil supérieur de l'ordre en accord avec le ministre de l'économie et des finances ».* (p. 183, 184, 185) ; *amendement de M. Debré, ministre de l'économie et des finances* (p. 185) ; Art. 15 : *son amendement tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article relatif à la composition du conseil régional par une disposition stipulant que « les intéressés devront avoir au moins cinq ans d'inscription au tableau de l'ordre dans leur catégorie respective »* (p. 186) ; Art. 19 : *son amendement tendant, au paragraphe 3° de cet article, à remplacer les mots : « expert comptable », par les mots : « expert comptable agréé »* ; observations (p. 187) ; le retire (ibid.) ; Art. 20 : *son amendement tendant à rédiger comme suit le paragraphe 2° de cet article relatif à la composition de la chambre nationale des disciplines : « 2° D'un conseiller référendaire à la Cour des comptes désigné par le ministre de l'économie et des finances et d'un magistrat du tribunal administratif de Paris désigné par le ministre de l'intérieur. »* (p. 187,188) ; *son amendement tendant à rédiger comme suit la première phrase du paragraphe 3° de cet article : « 3° De deux membres du conseil supérieur de l'ordre, l'un expert comptable, l'autre comptable agréé, élus par ce conseil lors de chaque renouvellement », et à supprimer la deuxième phrase de ce paragraphe 3° disposant que « à titre transitoire et pendant une durée de dix ans à partir de l'entrée en vigueur de la présente loi, l'un de ces deux membres appartiendra à la catégorie des comptables agréés »* (p. 188) ; Art. 22 *bis* : *son amendement tendant à porter à trois mois au lieu de quatre le délai à l'expiration duquel le silence du commissaire du Gouvernement vaut approbation* (ibid.) ; Art. 23 : *son amendement tendant à modifier le début de cet article afin de rendre plus sévères les conditions d'inscription au tableau de l'ordre des « personnes ayant exercé une activité adminis-*

trative financière et comptable... » (p. 189) ; *son nouvel amendement tendant à rédiger comme suit le début du deuxième alinéa de l'article* 23 : « *Les personnes qui ont exercé une activité comportant l'exécution de travaux d'organisation ou de revision de comptabilité et qui ont acquis de ce fait...* » (p. 191) ; *son amendement tendant à supprimer le troisième alinéa de cet article* (p. 192) ; Art. 24 : *son amendement rédactionnel au deuxième alinéa de cet article* (ibid.) ; Art. 25 : *son amendement tendant à limiter le droit à la possibilité d'inscription au tableau en qualité de comptable agréé pour les personnes ne disposant pas des diplômes à la promulgation de la loi et en conséquence à rédiger comme suit la première phrase du deuxième alinéa de cet article : « Art.* 9 bis. — *Les personnes qui, dans les trois ans de la publication de la loi, auront obtenu l'un des diplômes dont la liste sera fixée par arrêté du ministre de l'éducation nationale et du ministre de l'économie et des finances pourront, dans ce même délai, demander leur inscription au tableau de l'ordre en qualité de comptable agréé.* » (p. 192) ; Art. 32 *nouveau : son amendement tendant à insérer cet article prévoyant la codification des textes législatifs et réglementaires portant statut de l'ordre des experts-comptables et des comptables agréés* (p. 194) ; sur l'ensemble : observations sur l'organisation de l'enseignement à fournir aux candidats aux fonctions d'expert comptable (p. 194, 195). — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à l'armement et aux ventes maritimes** [17 juillet 1968]. — Discussion des articles. — Art. 17 : observations sur la responsabilité du pilote (p. 409). — Intervient, en qualité de rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, dans la discussion du **projet de loi relatif à la communication de documents et renseignements à des autorités étrangères dans le domaine du commerce maritime** [19 juillet 1968]. — Discussion générale (p. 459, 460). — Prend part, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, à la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [27 novembre 1968]. — TRANSPORTS. — III. — MARINE MARCHANDE. — Discussion générale (p. 1367 à 1369) ; observations ayant porté notamment sur l'armement au commerce et les pêches maritimes ; le régime social des marins. — *Suite de la discussion* (p. 1375) ; observations sur la possibilité d'exonérer de l'impôt sur les salaires les compagnies maritimes. — **Suite de la discussion** [28 novembre 1968]. — EQUIPEMENT (*travaux publics, routes, voies navigables, ports*). — Discussion générale (p. 1403 à 1405) ; observations sur la politique du Gouvernement en matière de ports maritimes ; la politique suivie par nos concurrents étrangers du Nord européen ; l'aménagement de la baie de Douarnenez ; les ports de plaisance. — Intervient dans la discussion du **projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier** [28 novembre 1968]. — Discussion des articles. — Art. 1er : observations sur la suppression de la taxe sur les salaires en ce qui concerne la marine marchande (p. 1439).

Z

ZUSSY (M. MODESTE) [Haut-Rhin].

N'a pas été réélu aux élections sénatoriales du 22 septembre 1968.

ZWICKERT (M. CHARLES) [Haut-Rhin].

Est nommé membre de la commission des affaires économiques et du Plan [8 octobre 1968].

Intervention :

Intervient dans la discussion du **projet de loi de finances pour 1969** [2 décembre 1968]. — AGRICULTURE. — Discussion générale (p. 1645, 1646) ; observations ayant porté sur la situation du Haut-Rhin et sur les efforts que devrait faire le Gouvernement pour ce département et pour l'Alsace en général.

TABLE ANALYTIQUE

A

ABATTOIRS DE BELFORT. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 877.

ACCIDENTS DU TRAVAAIL. — Voy. : CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE.

ACCIDENTS NUCLEAIRES. — Voy. : NAVIRES NUCLÉAIRES.

ACCORDS DE GRENELLE (AUTOMOBILE). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 885.

ACQUISITIONS D'UTILITE PUBLIQUE. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

ACQUISITIONS FAITES POUR LE COMPTE D'UNE SOCIETE COMMERCIALE EN FORMATION. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 860.

ACTIVITES AMBULANTES. — Voy. NOMADES.

ADDUCTION D'EAU. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES. TRAITÉS ET CONVENTIONS.

ADOPTION. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

AERONAUTIQUE (INDUSTRIE). — Voy. : LOIS DE FINANCES.

AEROTRAIN. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

AFFAIRES CULTURELLES. — Voy. : LOIS DE FINANCES

AFFAIRES ETRANGERES. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

AFFAIRES SOCIALES. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

AFRIQUE DU SUD. — Voy. : RAPPORTS D'INFORMATION.

AGENCES FINANCIERES DE BASSIN. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 24.

AGENCES DE PRESSE. — Voy. : PRESSE.

AGENCES IMMOBILIERES

Proposition de loi, présentée par M. Michel HOGUET, *député*, **tendant à réglementer les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et modifiant la loi n° 60-580 du 21 juin 1960 interdisant certaines pratiques en matière de transaction portant sur des immeubles et des fonds de commerce et complétant l'article 408 du code pénal.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 18 décembre 1968. — Voy. : Impressions, n°s 68, 474, 89. — **Transmission au Sénat** [18 décembre 1968] (I., n° 119). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [20 décembre 1968].

AGENTS COMMUNAUX

Proposition de loi, présentée par M. Fernand CHATELAIN, *sénateur*, **tendant à modifier les dispositions du livre IV du code de l'administration communale relatives aux traitements du personnel communal, aux échelles indiciaires et à l'avancement (agents à temps complet et personnel permanent à temps non complet)** [21 novembre 1968] (I., n° 47) ; renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

AGENTS COMMUNAUX. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

AGRICULTURE

Projet de loi présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre*, **modifiant certaines dispositions du code rural et de la loi complémentaire à la loi d'orientation agricole.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 10 décembre 1968. — Voy. : Impressions n°s 488, 515, 73. — **Transmission au Sénat** [11 décembre 1968] (I., n° 93). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, et pour avis, à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Octave Bajeux [12 décembre 1968] (I., n° 94). — Avis par M. Marcel Molle [12 décembre 1968] (I., n° 96). — **Discussion** [13 décembre 1968] (p. 1988 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Octave Bajeux, rapporteur ; Marcel Molle, rapporteur pour avis ; Robert Boulin, ministre de l'agriculture ; Jacques Heuriet. — *Discussion des articles* (p. 1992 et suiv.). — Art. 1er *bis* (p. 1992). — Amendement par M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture, tendant à modifier le paragraphe I de l'article 1er *bis* afin de rétablir la protection des exploitations dont la superficie est inférieure au minimum (*ibid*) ; amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, relatif au cas de la réduction, sans l'accord de l'exploitant, de la superficie d'une exploitation déjà inférieure au minimum (*ibid.*) et sous-amendement par M. Marcel Molle, tendant à la protection des exploitations situées au-dessous du minimum à condition qu'elle ne puisse jouer que lorsque l'exploitation est réduite de plus d'un tiers (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur (p. 1993), adoption de l'amendement modifié par M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture (p. 1994), adoption partielle du sous-amendement par M. Marcel Molle (p. 1995). — Art. additionnel 1er *ter* (*ibid*). — Amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 1er *ter* nouveau ainsi rédigé : « Le début du dernier alinéa de l'article 188-1 du code rural est rédigé comme suit : « N'est pas soumis à autorisation préalable mais à simple déclaration, lorsqu'il porte sur une exploitation constituant une unité économique, le cumul ou la réunion... » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant, au paragraphe I, à remplacer la deuxième phrase du second alinéa de l'article 188-3 du code rural par les dispositions suivantes : « Cette superficie est au moins égale à deux fois la surface minimum d'installation. La surface minimum d'installation et la surface maximum visées à l'article 188-1 peuvent être revisées périodiquement. » (p. 1996), et amendement par M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture, tendant, au 3e alinéa du paragraphe I de cet article, à rédiger comme suit la dernière phrase : « Cette superficie est au moins égale à deux fois la surface minimum d'installation dans les départements qui, à la date de la présente loi, avaient soumis à autorisation préalable tout cumul ou réunion, quelle qu'était la superficie des exploitations considérées, et à quatre fois cette surface minimum d'ins-

tallation dans les autres départements. » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, et rejet de l'amendement par M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture (p. 1997). — Art. additionnel 2 *bis* A nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 2 *bis* A nouveau ainsi rédigé : « Le deuxième alinéa de l'article 188-5 du code rural est modifié comme suit : « La commission examine cette demande en tenant compte, tant en ce qui concerne le requérant que l'agriculteur dont l'exploitation est menacée de réduction ou de suppression, de la nature de leur activité professionnelle, de leur âge et de leur situation familiale ainsi que de la superficie et de la situation des biens qui font l'objet de la demande. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 2 *bis* B nouveau (p. 1998). — Amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 2 *bis* B nouveau ainsi rédigé : « Le dernier alinéa de l'article 188-5 du code rural est modifié comme suit : « Les mots : « ... situés dans des départements limitrophes soumis à réglementation... », sont remplacés par les mots : « ... situés dans des départements différents soumis à réglementation... » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 *bis* (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Marcel Molle, rapporteur pour avis, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur pour avis, tendant à compléter *in fine* cet article afin de renvoyer aux articles précédents qui fixent la procédure, dans le cadre de l'application de l'article 188-8 du code rural, pour la demande d'autorisation (*ibid.*), observations, adoption (p. 1999). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le 3e alinéa de cet article : « Pendant la même période et si la superficie de l'exploitation ou des exploitations mises en valeur par le preneur excède celle visée à l'alinéa précédent, le bailleur pourra, par dérogation aux articles 837 et 811 (premier alinéa) du présent code... » (*ibid.*), observations, rejet (p. 2000). — Amendement par M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture, tendant, entre le sixième et le septième alinéa du texte présenté pour remplacer l'article 845-1 du code rural, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Lorsque le preneur a plusieurs bailleurs, il est réputé évincé, au sens de l'alinéa précédent, s'il a reçu congé pour des parcelles correspondant aux deux tiers de la superficie totale des biens loués, et s'il renonce à exploiter le dernier tiers » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Marcel Molle, rapporteur pour avis, tendant à compléter le précédent amendement par la disposition suivante : « à cet effet, il a la faculté de résilier ses autres baux à l'expiration de la période triennale en cours lors de la signification de l'acte extrajudiciaire visé ci-dessus ou de la période triennale suivante, à condition de signifier cette décision au bailleur par acte extrajudiciaire au moins dix-huit mois à l'avance » (*ibid*), observations, adoption de l'amendement et du sous-amendement (*ibid.*). — Après l'art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant, après l'article 6, à insérer un article additionnel 6 *bis* A nouveau ainsi rédigé : « L'indemnité viagère de départ ne peut être refusée au preneur dont l'exploitation fait l'objet de baux contractés avec plusieurs bailleurs lorsque le défaut ou l'insuffisance de restructuration ne lui est pas imputable et sous réserve que la superficie qui serait nécessaire pour atteindre la restructuration ouvrant droit à l'indemnité viagère de départ n'excède pas le tiers de la superficie totale de l'exploitation » (*ibid.*), observations, retrait (p. 2001). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant à une modification d'ordre rédactionnel (*ibid.*), observations ; amendement par M. Paul Guillard tendant à une modification d'ordre rédactionnel (*ibid.*), adoption des deux amendements (*ibid.*). — Amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant, à la première et à la dernière phrase du quatrième alinéa de cet article, à remplacer : « fils d'agriculteurs », par : « descendants d'agriculteurs » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 8 (p. 2002). — Amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant : 1° au début du deuxième alinéa de cet article, à supprimer le mot : « préalablement » ; 2° à la seconde phrase du second alinéa de cet article, à supprimer les mots : « dans la limite des crédits disponibles » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 11 (p. 2003). — Amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant à supprimer cet article disposant que les sociétés familiales bénéficient des mêmes avantages que les groupements agricoles d'exploitation en commun (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par M. Octave Bajeux, rapporteur, tendant à modifier comme suit le début de cet article : « *avant le* 1er *janvier* 1970, le Gouvernement déposera un projet de loi tendant à répartir d'une façon équitable les cotisations sociales agricoles en fonction des ressources des assujettis » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Octave Bajeux, rapporteur ; Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan ; Robert Boulin, ministre de l'agriculture ; Pierre de Félice ; Marcel Molle, rapporteur pour avis. — Sur l'ensemble (p. 2003). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 39).

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 17 décembre 1968. — Voy. : Impressions nos 541, 546, 79.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2, de la Constitution) [13 décembre 1968] (p. 2003). — Election des membres de la commission [13 décembre 1968] (p. 2004). — Rapport par M. Octave Bajeux [17 décembre 1968] (I. n° 102). — **Discussion** [18 décembre 1968] (p. 2148 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Octave Bajeux, rapporteur ; Robert Boulin, ministre de l'agriculture. — Articles (p. 2149 et 2150). — *Explication de vote :* M. Léon David. — Sur l'ensemble (p. 2150). — ADOPTION (n° 45). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-1245 du 31 décembre 1968 (*J. O.* du 3 janvier 1969).

AGRICULTURE

Voy. : LOI DE FINANCES.
Voy. : QUESTIONS ORALES, 867.
Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 3.

AIDE A L'INVESTISSEMENT. — Voy. : IMPÔTS.

AIDE AUX MERES DE FAMILLE. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 849.

AIDE SOCIALE. — Voy. : GRÈVES (mai-juin 1968).

AIR FRANCE. — VOY. : DEUXIÈME LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1968.

ALCOOLS. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

ALGERIE

Voy. : AMNISTIE.
Voy. : ETAT CIVIL.
Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

ALLIANCE ATLANTIQUE. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 855.

ALLOCATION VIEILLESSE. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

ALLOCUTIONS PRONONCEES AU SENAT

Allocution par M. Gaston MONNERVILLE, Président du Sénat, sur le rôle et la réforme du Sénat, à l'occasion de la clôture de la session de droit tenue en application de l'article 12 de la Constitution [25 juillet 1968] (p. 635 et 636).

Allocution par M. Gaston MONNERVILLE, Président du Sénat, sur la réforme du Sénat et sa décision de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat de président le 2 octobre 1968 [27 septembre 1968] (p. 703 et 704).

Allocution par M. Vincent ROTINAT, président d'âge, à l'occasion de l'ouverture de la première session ordinaire de 1968-1969 [2 octobre 1968] (p. 786 et 787).

Allocution de remerciements par M. Alain POHER, à l'occasion de son élection à la présidence du Sénat [2 octobre 1968] (p. 789).

Allocution par M. Alain POHER, Président du Sénat, sur l'ordre du jour de la session et la réforme du Sénat [8 octobre 1968] (p. 801 et suiv.).

Allocution par M. Alain POHER, Président du Sénat, sur les travaux de la session, à l'occasion de la clôture de la première session ordinaire de 1968-1969 [20 décembre 1968] (p. 2290 et 2291).

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

AMNISTIE

1. — Proposition de loi, présentée par M. Jacques DUCLOS, *sénateur*, **tendant à l'amnistie des infractions pénales commises à l'occasion des événements survenus dans l'Université** [9 mai 1968] (I., n° 147). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — **Proposition de loi, présentée par M. Marcel CHAMPEIX, *sénateur*, tendant à déclarer amnistiés les faits afférents aux manifestations d'étudiants du mois de mai 1968** [9 mai 1968] (I., n° 148). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

3. — Proposition de loi, présentée par M. Etienne DAILLY, *sénateur*, **portant amnistie d'infractions en relation avec les manifestations d'étudiants** [16 mai 1968] (I., n° 162). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

4. — Projet de loi, présenté par M. Georges POMPIDOU, *Premier ministre*, **portant amnistie.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 22 mai 1968. — Voy. Impressions n°s 822, 830, 147. — **Transmission au Sénat** [22 mai 1968] (I., n° 183). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Marcilhacy [22 mai 1968] (I., n° 184). — **Discussion** [22 mai 1968] (p. 304 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Marcilhacy, rapporteur ; Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération ; Marcel Champeix, Louis Namy. — *Discussion des articles* (p. 308 et suiv.). — Après l'article 2 (p. 308). — Amendement, par M. Etienne Dailly, tendant à insérer un article additionnel nouveau prévoyant l'amnistie des faits ayant entraîné ou pouvant entraîner une condamnation, commis en relation directe ou indirecte avec les événements d'Algérie (*ibid.*) et amendement, par M. Etienne Dailly, tendant à insérer un article additionnel nouveau prévoyant l'amnistie des faits d'insoumission ou de désertion commis en relation directe ou indirecte avec les événements d'Algérie (*ibid.*), observations (*ibid.*). — Art. 3 (p. 310). — Amendement de coordination par M. Etienne Dailly (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement, par M. Robert Bruyneel, tendant à compléter cet article afin d'exclure du bénéfice de l'amnistie les violations de sépultures ou de tombeaux [Soldat inconnu] (p. 310), observations (*ibid.*). — Vote unique, à la demande du Gouvernement, en application de l'article 44, dernier alinéa, de la Constitution et de l'article 42, alinéa 7, du règlement du Sénat, sur les articles 3 et 4 et sur l'ensemble du projet de loi dans la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale, à l'exclusion de tous amendements et articles additionnels (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération ; Robert Bruyneel ; Etienne Dailly, Pierre Marcilhacy, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 310). — ADOPTION (n° 69). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-457 du 23 mai 1968 (*J. O.* du 24 mai 1968).

5. — Projet de loi, présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre*, **portant amnistie.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 23 juillet 1968. — Voy. : Impressions n°s 4, 50, 7. — **Transmission au Sénat** [23 juillet 1968] (I., n° 229). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Edouard Le Bellegou [24 juillet 1968] (I., n° 231). **Discussion** [24 juillet 1968]. — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Edouard Le Bellegou, rapporteur ; André Fosset ; Louis Namy ; André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur. — Vote unique sur l'article 4, à la demande du Gouvernement, en application de l'article 44 de la Constitution et de l'article 42 du règlement du Sénat (p. 584). — *Discussion des articles* (p. 584 et suiv.). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Nayrou tendant à insérer, après l'article 4, un article additionnel 4 *bis* nouveau disposant que : « Par dérogation aux dispositions du premier alinéa de l'article 4, l'amnistie entraîne de plein droit la réintégration dans les emplois publics, grades, offices publics et ministériels. » (p. 585), observations (*ibid.*). — Vote unique sur l'ensemble du projet de loi ; à la demande du Gouvernement (p. 585). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. le général Antoine Béthouart ; André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Antoine Courrière ; Léon Jozeau-Marigné ; Pierre de La Gontrie ; Edouard Le Bellegou, rapporteur ; Léon Messaud ; Jean Nayrou ; Charles Suran. — Scrutin public (n° 56), sur l'ensemble (p. 587). — ADOPTION (n° 86). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-697 du 31 juillet 1968 (*J. O.* du 2 août 1968).

AMNISTIE DES ETUDIANTS. — VOY. : AMNISTIE, 4 [PROJET DE LOI N° 183 DU 22 MAI 1968].

ANCIENS COMBATTANTS

1. — Proposition de loi, présentée par M. Antoine COURRIÈRE, *sénateur*, **tendant à accorder la qualité de combattant aux militaires et anciens militaires ayant pris part aux combats en Algérie, au Maroc et en Tunisie** [29 juin 1967] (I., n° 343). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale.

2. — Proposition de loi, présentée par M. Martial BROUSSE, *sénateur*, **tendant à la reconnaissance de la qualité de combattant à certains militaires et anciens militaires ayant pris part aux combats en Algérie, au Maroc et en Tunisie** [29 juin 1967] (I., n° 344). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale. — Rapport sur les deux propositions de loi par M. Marcel Darou [11 juillet 1968] (I., n° 200). — Reprise des deux propositions et du rapport commun [24 octobre 1968] (p. 880). — Discussion [14 novembre 1968] (p. 1076 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Marcel Darou, rapporteur ; Henri Duvillard, ministre des anciens combattants et victimes de guerre ; Roger Gaudon ; Lucien Grand, au nom de M. André Morice ; Marcel Pellenc, rapporteur. — L'exception d'irrecevabilité, en vertu de l'article 40 de la Constitution, est invoquée par le Gouvernement (p. 1079). — **Suite de la discussion** [19 novembre 1968] (p. 1111 et 1112). — *Sont entendus :* MM. Jacques Descours Desacres, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Henri Duvillard, ministre des anciens combattants et victimes de guerre. — L'irrecevabilité, en vertu de l'article 40 de la Constitution, est écartée par la commission des finances (p. 1111), observations, l'exception d'irrecevabilité, au titre de l'article 41 de la Constitution [domaine réglementaire], est invoquée par le Gouvernement (p. 1112), le président du Sénat saisit le Conseil constitutionnel en vertu du 2e alinéa de l'article 41 de la Constitution (*ibid.*). — La discussion est interrompue (*ibid.*). — Décision du Conseil constitutionnel en date du 27 novembre 1968 [28 novembre 1968] (p. 1417) reconnaissant le caractère législatif des propositions de loi. — **Suite de la discussion** [11 décembre 1968] (p. 1932 et suiv.). — *Sont entendus :* M. Lucien Grand, président de la commission des affaires sociales ; Henri Duvillard, ministre des anciens combattants et victimes de guerre ; Marcel Souquet ; Roger Gaudon ; Marcel Darou, rapporteur ; Ladislas du Luart. — *Article unique* (p. 1935). — Adoption (*ibid.*) par scrutin public (n° 17). — ADOPTION (n° 31).

ANCIENS COMBATTANTS

VOY. : LOIS DE FINANCES.

VOY. : QUESTIONS ORALES, 837 ; QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 67.

ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 68, 7.

APICULTURE. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE. — Voy. : VINS.

APPRENTISSAGE. — Voy. : CONGÉS PAYÉS.

ARBITRAGE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

ARCHEOLOGIE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

ARCHITECTURE. — Voy : LOIS DE FINANCES.

ARMEE

Proposition de loi présentée par M. Joël LE THEULE, *député*, **définissant le régime de l'engagement dans les armées.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 14 mai 1968. — Voy. : Impressions n°s 697, 772, 802, 135. — **Transmission au Sénat** [16 mai 1968] (I., n° 169). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous

réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre de Chevigny [23 juillet 1968] (I., n° 227). — **Discussion** [24 juillet 1968] (p. 594 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre de Chevigny, rapporteur ; André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur. — *Articles* (p. 595 et 596). — Sur l'ensemble (p. 596). — ADOPTION (n° 89). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-688 du 31 juillet 1968 (*J. O.* du 1er août 1968).

ARMEE (Alimentation)). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 899.

ARMEES

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : MÉDECINE MILITAIRE.

Voy. : RAPPORTS D'INFORMATION.

ARMEMENT ATOMIQUE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

ARMEMENT ET VENTES MARITIMES. — Voy. : MER (DROIT DE LA).

ARMEMENT NAVAL

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : MER (DROIT DE LA).

ARSENAUX. — Voy. OUVRIERS DE L'ETAT.

ARTISANS

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : OBJETS ABANDONNÉS.

ARTISTES

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : SPECTACLES.

ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Scrutin pour l'élection de six délégués titulaires et de six délégués suppléants représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe]21 novembre 1968] (p. 1155, 1166, 1174). — Sont élus : MM. Marcel Prélot, François Schleiter, Jean Péridier, Louis Jung, Jean Legaret, Henri Caillavet, délégués titulaires, Pierre de Chevigny, Charles Laurent-Thouverey, Marcel Lemaire, Joseph Yvon, Robert Schmitt, Georges Dardel, délégués suppléants.

ASSEMBLEE NATIONALE. — Voy. : COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

ASSEMBLEES PARLEMENTAIRES

1. — Proposition de loi, présentée par M. Marcel PRÉLOT, *sénateur*, **tendant à modifier l'article 6, alinéa 5, de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, relative au fonctionnement des assemblées parlementaires** [11 juillet 1968] (I., n° 210). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de loi, présentée par M. Auguste BILLIEMAZ, *sénateur*, **tendant à compléter l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, en vue de préciser les moyens d'action des commissions d'enquête et de contrôle** [10 décembre 1968] (I., n° 85). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation du suffrage universel du règlement et d'administration générale, sous réserve de la contribution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

ASSEMBLEE UNIQUE DES COMMUNAUTES EUROPENNES

Election d'un délégué représentant la France [21 novembre 1968] (p. 1155, 1167, 1174). — Est élu : M. Roger Houdet, en remplacement de M. Julien Brunhes.

ASSISTANCE JUDICIAIRE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

ASSISTANCE MUTUELLE JUDICIAIRE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

ASSURANCES. — Voy. : ENERGIE NUCLÉAIRE.

ASSURANCES AERIENNES. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

ASSURANCES SOCIALES

1. — Proposition de loi, présentée par M. Raymond BOSSUS, *sénateur*, **tendant, dans l'immédiat, à fixer à 60 ans l'âge auquel les femmes travailleuses peuvent bénéficier de la retraite à taux plein** [14 mai 1968] (I., n° 158). — Renvoi à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de loi, présentée par M. Hector VIRON, *sénateur*, **tendant à l'affiliation obligatoire et gratuite des titulaires de la carte d'invalidité non assurés sociaux à un régime d'assurances sociales obligatoire** [14 mai 1968] (I., n° 159). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

3. — Proposition de loi, présentée par M. Jacques HENRIET, *sénateur*, **tendant à permettre aux femmes assurées sociales mères de deux enfants et plus, ou atteintes d'une invalidité d'un taux au moins égal à 33 p. 100, de bénéficier de la retraite normale dès l'âge de soixante ans** [11 juillet 1968] (I. n° 201). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

ASSURANCES SOCIALES DES NON-SALARIES NON AGRICOLES. — Voy. : LOI (DOMAINE DE LA).

ASSURANCES SOCIALES (REGIME GENERAL DES SALARIES) : GENERALITES. — Voy. : MÉDICAMENTS.

ASSURANCE VOLONTAIRE VIEILLESSE DES AVOCATS FRANÇAIS EXERÇANT A L'ETRANGER

Proposition de loi, présentée par M. André ARMENGAUD, *sénateur*, **tendant à étendre à la caisse nationale des barreaux français les dispositions de la loi n° 65-555 du 10 juillet 1965 relative à l'assurance volontaire vieillesse des Français exerçant une activité professionnelle à l'étranger.** [24 octobre 1967] (I., n° 9). — *Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.* — Rapport par M. Léon MESSAUD [16 mai 1968] (I., n° 163). — **Discussion** [17 octobre 1968] (p. 827 et 828). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Léon Messaud, rapporteur :; René Capitant, garde des sceaux, ministre de la justice ; Léon Motais de Narbonne. — *Article unique* (p. 828). — NOUVEL INTITULÉ : **« Proposition de loi relative à l'extension à l'ensemble des avocats français exerçant ou ayant exercé à l'étranger de la faculté d'affiliation volontaire à la caisse nationale des barreaux français ».** — ADOPTION (n° 1).

AUSTRALIE. — Voy. : RAPPORTS D'INFORMATION.

AUTOMOBILES

Proposition de loi, présentée par M. Guy SCHMAUS, *sénateur*, **tendant à la nationalisation des principales sociétés de construction automobile (véhicules de tourisme et poids lourds)** [14 novembre 1968] (I., n° 36). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

AUTORISATION DE POURSUITES

Dépôt d'une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Sénat [25 novembre 1968] (I., n° 58). — Renvoi à une commission spéciale. — Nomination de la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites [3 décembre 1968] (p. 1673). — **Rapport** par M. Edouard Le Bellegou [12 décembre 1968] (I., n° 97). — **Discussion** [19 décembre 1968] (p. 2213 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Edouard Le Bellegou, rapporteur ; Jacques Duclos. — *Proposition de résolution n'autorisant pas la levée de l'immunité parlementaire* (p. 2216). — Adoption (*ibid.*) par scrutin public (n° 31).

AUTOROUTES

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

Voy. : VOIRIE.

AUTOROUTE A. 10. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 896.

AUTOROUTE NORD DE LA VILLE DE NICE. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 869.

AVIATION. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

AVICULTURE

Voy. : FINANCES PUBLIQUES.
Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

B

BAIL A FERME OU A METAYAGE DE RESSORTISSANTS ITALIENS. — Voy. : BAUX RURAUX.

BAIL (DROIT DE). — Voy. : LOIS DE FINANCES.

BAUX COMMERCIAUX. — Voy. : URBANISME.

BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL

Proposition de loi présentée par M. Pierre-Charles KRIEG, *député*, **tendant à modifier et à compléter la loi n° 54-781 du 2 août 1954 en vue de faciliter les possibilités de logement des étudiants et des personnes seules.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 25 avril 1968. — Voy. : Impressions n°s 55, 723, 126. — **Transmission au Sénat** [7 mai 1968] (I. n° 131). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement. — Rapport par M. Pierre Garet [30 mai 1968] (I., n° 191). — **Discussion** [7 novembre 1968] (p. 1005 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Garet, rapporteur ; Louis Namy ; Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat à l'équipement et au logement. — *Discussion des articles* (p. 1007 et suiv.). — Art. 1er (p. 1007. — Amendement par M. Pierre Garet, rapporteur, tendant, à la suite de cet article, à remplacer les mots : « avec accusé de réception », par les mots : « avec demande d'avis de réception » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Garet, rapporteur, tendant, à la fin du 1er alinéa du texte proposé pour l'article 2 de la loi du 2 août 1954, à remplacer les mots : « avec accusé de réception », par les mots : « avec demande d'avis de réception » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 2 *bis* nouveau (p. 1008). — Amendement par M. Pierre Garet, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 2 *bis* nouveau, disposant que le premier alinéa de l'article 4 de la loi précitée du 2 août 1954 est ainsi rédigé : « Dans le cas visé à l'article 2, le propriétaire doit affecter à l'habitation les pièces reprises dans le délai d'un an à compter du jour où il a effectivement la disposition de celles-ci ; si des travaux sont nécessaires, ce délai est prorogé de la durée de ceux-ci et court du jour où le propriétaire a effectivement la disposition de la totalité des pièces affectées par lesdit travaux. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Namy tendant à supprimer cet article modifiant l'article 7 de la loi du 2 août 1954, en ce qui concerne la limitation des prix et le maintien dans les lieux (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Garet, rapporteur, tendant à rédiger le deuxième alinéa de l'article 2 de la loi n° 49-458 du 2 avril 1949 comme suit : « N'est pas considéré comme exerçant la profession de loueur en meublé le bailleur d'une ou plusieurs pièces de sa propre habitation, même isolées, ni le bailleur de moins de quatre pièces dont il a recouvré la disposition en application des articles 1er et 2 de la loi n° 54-781 du 2 août 1954. » (p. 1009), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 5 nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Garet, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 5 nouveau disposant que le 1° de l'article 340 du code de l'urbanisme et de l'habitation est modifié comme suit : « 1° Les locaux à usage d'habitation ne peuvent être ni affectés à un autre usage, ni transformés en meublés, hôtels, pensions de famille ou autres établissements similaires dont l'exploitant exerce la profession de loueur en meublé au sens du premier alinéa de l'article 2 de la loi n° 49-458 du 2 avril 1949, les présentes dispositions n'étant pas applicables aux locations en meublé visées au deuxième alinéa dudit article 2. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 6 nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Garet, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 6 nouveau disposant que le dernier alinéa de l'article 4 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 est modifié comme suit : « En cas de location partielle ou de sous-location partielle, le droit au maintien dans les lieux n'est opposable ni au propriétaire, ni au locataire ou occupant principal, lorsque les locaux occupés forment, avec l'ensemble des lieux, un tout indivisible, ou lorsqu'il s'agit de pièces constituant l'accessoire du local habité par le propriétaire, le locataire ou l'occupant principal. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1010). — Art. additionnel 7 nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Garet, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 7 nouveau disposant que les alinéas 2, 3 et 4 de l'article 78 de la loi n° 48-1380 du 1er septembre 1948 sont remplacés par les dispositions suivantes : « Toutefois, par dérogation à l'alinéa précédent et nonobstant toutes clauses contraires, le locataire principal ou l'occupant maintenu dans les lieux a toujours la faculté de sous-louer un pièce lorsque le local comporte plus d'une pièce. Dans les communes visées à l'article 10-7 ci-dessus, le locataire principal ou l'occupant maintenu dans les lieux, vivant seul et âgé de plus de soixante-cinq ans, peut sous-louer deux pièces à la même personne ou à deux personnes différentes, sous réserve que le local ne comporte pas plus de cinq pièces. Dans le délai d'un mois, le locataire ou l'occupant est tenu, à moins que la sous-location n'ait été expressément autorisée par le propriétaire ou son représentant, de notifier cette sous-location au bailleur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, en précisant le prix demandé au sous-locataire, sous peine de déchéance du droit au maintien dans les lieux. » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Garet, rapporteur, tendant à modifier l'intitulé de la proposition de loi (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ : « **Proposition de loi tendant à modifier et à compléter la loi n° 54-781 du 2 août 1954 ainsi que diverses autres dispositions, en vue de faciliter le logement des personnes seules et des étudiants** ». — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat à l'équipement et au logement ; Pierre Garet, rapporteur ; André Méric ; Louis Namy. — Sur l'ensemble (p. 1010). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 9).

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 19 décembre 1968. — Voy. : Impressions n°s 430, 556, 96.

Deuxième transmission au Sénat [19 décembre 1968] (I., n° 135). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Pierre Garet [20 décembre 1968] (I., n° 139). — **Discussion** [20 décembre 1968] (p. 2285 et 2286). — *Est entendu dans la dicussion générale :* M. Pierre Garet, rapporteur. — **Articles** (p. 2285 et 2286). — ADOPTION (n° 68). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 96-2 du 3 janvier 1969 (*J. O.* du 4 janvier 1969).

BAUX DE LOCAUX D'HABITATION ET A USAGE PROFESSIONNEL

Voy : MEUBLÉS ET GARNIS.

Voy : URBANISME.

BAUX RURAUX

1. — Proposition de loi présentée par M. Jacques MÉDECIN, *député*, **tendant à régler la situation, sur le territoire français, des ressortissants italiens titulaires d'un bail à ferme ou à métayage.**

— Adoptée par l'Assemblée nationale le 18 avril 1968. — Voy. : Impressions n°s 398, 485, 120. — **Transmission au Sénat** [23 avril 1968] (I., n° 121). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Paul Massa [9 mai 1968] (I., n° 142). **Discussion** [9 mai 1968] (p. 227 et 228). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Paul Massa, rapporteur. — *Discussion des articles* (p. 228). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Paul Massa, rapporteur, tendant, au premier alinéa de cet article, après les mots : « seront renouvelés de plein droit », à insérer les mots : « au profit des personnes visées à l'article précédent » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Paul Massa, rapporteur, tendant à modifier la fin du premier alinéa de l'article 2, afin de faire référence aux articles 830-1, 845 ou 845-1 du code rural (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, chargé des problèmes de l'emploi ; Paul Massa, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 228). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 61). Adoptée par l'Assemblée nationale en seconde lecture le 17 octobre 1968. — Voy : Impressions n°s 774, 817 ; 4e législature : 26, 349, 33.

Promulgation : loi n° 68-919 du 24 octobre 1968 (J. O. du 26 octobre 1968).

2. — Proposition de loi présentée par M. Jean MOULIN, *député*, **tendant à faire bénéficier des dispositions du statut du fermage et du métayage les exploitants de nationalité étrangère dont les enfants sont de nationalité française.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 16 mai 1968. — Voy. : Impressions, n°s 447, 771, 146. — **Transmission au Sénat** [21 mai 1968] (I., n° 178). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Baudoin de Hauteclocque [30 mai 1968] (I., n° 189). — **Discussion** [17 octobre 1968] (p. 830 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Baudoin de Hauteclocque, rapporteur. *Discussion de l'article unique* (*ibid.*). — Art additionnel A nouveau (p. 830). — Amendement par M. Baudoin de Hauteclocque, rapporteur, tendant à insérer, avant l'article unique, un article additionnel A nouveau disposant que : « L'article 869 du code rural est précédé du titre : « Chapitre IV *bis*. — Dispositions générales. » (*ibid.*), adoption (p. 831). — Article unique (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Baudoin de Hauteclocque, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Robert Boulin, ministre de l'agriculture ; Baudoin de Hauteclocque, rapporteur. — Sur l'ensemble (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 3). — Adoptée en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 10 décembre 1968. — Voy. : Impressions, n°s 386, 463, 69.

Promulgation : loi n° 68-1129 du 18 décembre 1968 (J. O. du 19 décembre 1968).

BAUX RURAUX

Voy : AGRICULTURE.

Voy : COLONAT PARTIAIRE.

BENEFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX ; REVENUS DES CAPITAUX MOBILIERS. — Voy. : IMPÔTS.

BIAFRA. — Voy : QUESTIONS ORALES, 856.

BIBLIOTHEQUES

Voy : LOIS DE FINANCES.

Voy : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

BLE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

BOISSONS

Voy : LOIS DE FINANCES.

Voy : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

BORDEREAUX DE SALAIRES. — Voy : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

BOURSES D'ENSEIGNEMENT (LANDES). — Voy : QUESTIONS ORALES, 890.

BUDGET

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : LOIS DE RÈGLEMENT.

BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES (B. A. P. S. A.).

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : TAXE SUR LES SALAIRES.

BUREAU DE PLACEMENT. — Voy. : SPECTACLES.

C

CADASTRE ARBORICOLE FRUITIER. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 871.

CAFE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

CAISSES DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. — Voy. : ÉQUIPEMENT URBAIN.

CAISSE NATIONALE DES BARREAUX FRANÇAIS. — Voy. : ASSURANCE VOLONTAIRE VIEILLESSE.

CALAMITES AGRICOLES. — Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

CALAMITES AGRICOLES (REGIME DE GARANTIE). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 887.

CALAMITES ATMOSPHERIQUES. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 876.

CANADA. — Voy. : RAPPORTS D'INFORMATION.

CANAL DE ROVE. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 851.

CANAL DES HOUILLERES DE LA SARRE. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 847.

CANTONS. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 54, 57, 5.

CARBURANTS

Voy. : CORSE.

Voy. : LOIS DE FINANCES.

CASIER JUDICIAIRE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

CENTRES RURAUX D'EDUCATION PROFESSIONNELLE. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 891.

CEREALES

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

CHAMBRES DE COMMERCE. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

CHAMBRES DE METIERS. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

CHARGES FISCALES DES ENTREPRISES. — Voy. : TAXE SUR LES SALAIRES.

CHASSE

Projet de loi présenté par M. Georges POMPIDOU, *Premier ministre*, **sur la chasse maritime.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 18 avril 1968. — Voy. : Impressions n°s 515, 544, 121. — **Transmission au Sénat** [23 avril 1968] (I, n° 124). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale, dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Roger Poudonson [7 mai 1968] (I, n° 139). — **Discussion** [9 mai 1968] (p. 234 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Roger Poudonson, rapporteur. — *Discussion des articles* (p. 234 et suiv.). — Art. 1er (p. 234). — Amendement par M. Roger Poudonson, rapporteur, tendant à compléter cet article définissant la chasse maritime, par les mots suivants : « ... et autres gibiers » (p. 235), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Poudonson, rapporteur, tendant à une rédaction plus précise de la fin de cet article (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Poudonson, rapporteur, tendant à remplacer, au deuxième alinéa de cet article, les mots : « ... et ostréiculteurs non titulaires de ce permis », par les mots moins restrictifs de : « ... et les conchyliculteurs assimilés administrativement auxdits marins... » (*ibid.*), observations, adoption (p. 236). — Amendement par M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, chargé des problèmes de l'emploi, tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa de l'article 3 : « Cette autorisation, délivrée (aux marins pêcheurs professionnels) par l'officier des affaires maritimes dans le ressort duquel est inscrit le demandeur, est soumise aux conditions fixées par les articles 368 et 369 du code rural et 969 du code général des impôts. » (p. 236), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 10 (p. 237). — Amendement par M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, chargé des problèmes de l'emploi, tendant : 1° après le mot « chasse » à supprimer le mot « maritime » ; 2° après les mots « permis de chasse » à remplacer le mot « ou » par le mot « et » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Roger Poudonson, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Sur l'ensemble (p. 238). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du plan ; Jacques Chirac, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, chargé des problèmes de l'emploi ; Pierre Marcilhacy ; Roger Poudonson, rapporteur. — ADOPTION MODIFIÉE (n° 63).

Adopté en seconde lecture par l'Assemblée nationale le 15 octobre 1968. — Voy. : Impressions n°s 799, 818 ; quatrième législature : 269, 351, 24.

Promulgation : loi n° 68-918 du 24 octobre 1968 (*J. O.* du 26 octobre 1968).

CHASSE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

CHEMIN DE FER FRANCO-ETHIOPIEN. — Voy : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

CHEMINS COMMUNAUX (DETERIORATION PAR LES CARS DE RAMASSAGE SCOLAIRE). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 868.

CINEMA. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

CIRCONSCRIPTION D'ACTION REGIONALE. — Voy. : RÉGIONS.

CIRCULATION ROUTIERE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

CITROEN-FIAT (ACCORDS). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 878.

C. N. E. X. O. (CENTRE NATIONAL POUR L'EXPLOITATION DES OCEANS). — Voy. : PLATEAU CONTINENTAL.

CODE CIVIL

Voy. : INDIVISION.

Voy. : PRIVILÈGES.

Voy. : SUCCESSIONS.

CODE CIVIL (ART. 832, 832-1 ET 832-2). — Voy. : SUCCESSIONS.

CODE CIVIL (ART. 2101 ET 2104). — Voy. : PRIVILÈGES.

CODE CIVIL DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Voy. : DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER.

CODE DE COMMERCE. — Voy. : MER (DROIT DE LA).

CODE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Voy. : AGENTS COMMUNAUX.

Voy. : COMMUNES.

CODE DE LA ROUTE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

CODE DE LA SECURITE SOCIALE. — Voy. : MÉDICAMENTS.

CODE DE D'URBANISME ET DE L'HABITATION. — Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

CODE DE PROCEDURE PENALE. — Voy. : PROCÉDURE PÉNALE.

CODE DES DOUANES

Voy. : DOUANES.

Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

Voy. : LOIS DE FINANCES.

CODE DES INSTRUMENTS MONETAIRES ET DES MEDAILLES. — Voy. : FAUX-MONNAYAGE.

CODE DE LA SECURITE SOCIALE. — Voy. : SÉCURITÉ SOCIALE.

CODE DE L'URBANISME. — Voy. : PERMIS DE CONSTRUIRE.

CODE DE PROCEDURE PENALE. — Voy. : PROCÉDURE PÉNALE.

CODE DU TRAVAIL

Voy. : CONGÉS PAYÉS.

Voy. : SPECTACLES.

CODE ELECTORAL

Proposition de loi, présentée par M. ROBERT BRUYNEEL, **tendant à modifier certains articles du code électoral.** — (Rattachée pour ordre à la séance du 21 décembre 1966.) [3 avril 1967] (I., n° 206). — *Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale. — Rapport par M. Robert Bruyneel* [9 mai 1967] (I., n° 231). — **Discussion** [26 octobre 1967] (p. 1027 et suiv.). — *Renvoi en commission* (p. 1029). — Rapport supplémentaire par M. Robert Bruyneel [7 mai 1968] (I., n° 133). — **Suite de la discussion** [14 mai 1968] (p. 253 et suiv.). — *Discussion des articles* (p. 253). — Art. 2 (*ibid.*). — Observations sur cet article qui tend à supprimer l'institution des remplaçants. — *Ont pris part à la discussion :* MM. Robert Bruyneel, rapporteur, Robert Boulin, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances. — Sur l'ensemble (p. 254). — ADOPTION (n° 64).

CODE ELECTORAL

Voy. : ELECTIONS.

Voy. : SÉNAT, RÉFORME.

CODE GENERAL DES IMPOTS

Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : TAXE SUR LES SALAIRES.

CODE PENAL

Voy. : AGENCES IMMOBILIÈRES.

Voy. : FAUX-MONNAYAGE.

CODE PENAL (ART. 132, 133 ET 136). — Voy. : FAUX-MONNAYAGE.

C. O. D. E. R. (COMMISSIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 854.

CODE RURAL

Projet de loi présenté par M. Georges POMPIDOU, *Premier ministre*, **relatif à l'application de certaines dispositions du livre Ier du code rural dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane** [11 juillet 1968] (I., n° 205). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Baudoin de Hauteclocque [24 juillet 1968] (I., n° 233). — **Discussion** [17 octobre 1968] (p. 834 et 835). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Baudoin de Hauteclocque, rapporteur ; Georges Marie-Anne ; Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer. — *Discussion des articles* (p. 835). — Art. 1er (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Baudoin de Hauteclocque, rapporteur ; adoption (*ibid.*). — *Est entendu :* M. Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat. — Sur l'ensemble (*ibid.*). — ADOPTION (n° 6). — Adopté par l'Assemblée nationale le 28 novembre 1968. — Voy. : Impressions, nos 390, 477, 62.

Promulgation : loi n° 68-1093 du 4 décembre 1968 (*J. O.* du 5 décembre 1968).

CODE RURAL

Voy. : AGRICULTURE.

Voy. : BAUX RURAUX.

Voy. : COLONAT PARTIAIRE.

Voy. : LOIS DE FINANCES.

CODIFICATION. — Voy. : TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS.

COLLECTES. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 848.

COLLECTIVITES LOCALES

Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

Voy. : LOIS DE FINANCES.

COLLECTIVITE TERRITORIALE. — Voy. : RÉGIONS.

COLONAT PARTIAIRE

Projet de loi, présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, Premier ministre, **modifiant et complétant les dispositions relatives au colonat partiaire ou métayage dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion** [16 août 1968. — Rattaché pour ordre à la séance du 25 juillet 1968. — *J. O.* 24 octobre 1968] (I., n° 240). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Baudoin de Hauteclocque [24 octobre 1968] (I., n° 24). — Discussion [7 novembre 1968] (p. 1049 et suiv.). — *Sont endendus dans la discussion générale :* MM. Baudoin de Hauteclocque, rapporteur ; Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer ; Marcel Gargar. — *Discussion des articles* (p. 1051 et suiv.). — Art. 1er (p. 1051). — Amendement par M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur, tendant, dans le premier alinéa du texte proposé pour l'article 870-1 *bis* du code rural, à remplacer les mots : « Un corps de ferme ou des parties essentielles d'une exploitation agricole », par les mots : « Une exploitation agricole ou des parties essentielles d'une telle exploitation » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 870-1 *bis* du code rural, par M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur, observations (*ibid.*), adoption (p. 1052). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur, tendant à compléter le texte proposé pour l'article 870-4 du code rural par un alinéa exigeant du preneur, pour bénéficier du droit au renouvellement, les mêmes conditions que celles imposées au bailleur exerçant le droit de reprise (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 2 *bis* nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 2 *bis* nouveau rendant applicable dans les départements d'outre-mer l'article 830-1 du code rural permettant la résiliation du bail sur des parcelles dont la destination doit être changée (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Baudoin de Hauteclocque, rapporteur, tendant à modifier l'article 870-6 du code rural afin de fixer un taux de partage différent lorsque le bailleur justifie de certains investissements (*ibid*), observations, rejet (p. 1053). — Art. 4. (*ibid*). — Amendement par M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur, tendant à modifier l'alinéa 4 du texte proposé pour l'article 870-20 du code rural afin que la demande de conversion puisse être formulée « lorsqu'une constante collaboration entre les parties n'a pu être assurée par le fait du bailleur » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1054). — Amendement par M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le texte présenté pour l'article 870-21 du code rural : « Art. 870-21. — A défaut d'accord entre les parties, le tribunal de grande instance de la situation des lieux statue, en fonction des intérêts en présence, après avis d'une commission comprenant en nombre égal des représentants des bailleurs et des preneurs, désignés par le préfet au sein de la commission consultative des baux ruraux. » (*ibid.*), observations ; sous-amendement, par M. Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, tendant à rédiger ainsi la fin de l'amendement précédent : « ... comprenant en nombre égal des représentants des bailleurs, des preneurs et de l'administration, désignés par le préfet au sein de la commission consultative des baux ruraux » (*ibid.*), observations ; adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — Amendement par M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du texte proposé pour l'article 870-22 du code rural ainsi conçue : « Art. 870-22. — La conversion s'applique à l'ensemble de l'exploitation, y compris le cheptel vif et le matériel affectés à celle-ci. A défaut d'accord amiable, le prix du bail ainsi que le prix d'acquisition du cheptel vif par le colon sont fixés par le tribunal. Lorsque des investissements, et en particulier des achats de matériel ou des plantations, ont été effectués avant la conversion, le prix du bail est majoré du montant de l'amortissement de ces investissements pour la part de ceux-ci due au bailleur, ainsi que de l'intérêt, calculé au taux légal, du capital investi par ce dernier et non amorti. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Baudouin de Hauteclocque, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « L'article 870-17 du code rural est complété par un nouvel alinéa ainsi rédigé : toute clause ou stipulation tendant à restreindre les droits reconnus au preneur est réputée non écrite. » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Roger Carcassonne ; Marcel Gargar ; Baudouin de Hauteclocque, rapporteur ; Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer ; Marcel Prélot, vice-président de la commission des lois. — Sur l'ensemble (p. 1055). — Adoption (n° 11). — Adopté par l'Assemblée nationale le 9 décembre 1968. — Voy. : Impressions, nos 431, 512, 68.

Promulgation : loi n° 68-1147 du 20 décembre 1968 (*J. O.* du 22 décembre 1968).

COMITES D'ENTREPRISE. — Voy. : DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL.

COMITES SECRETS DU SENAT PENDANT LA PREMIERE GUERRE MONDIALE. — Décision de publication des comptes rendus [25 juillet 1968] (p. 620).

COMMERCE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

COMMERCE EXTERIEUR

Voy. : DOUANES.

Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

Voy. : TRANSPORTS MARITIMES.

COMMERCE MARITIME. — Voy. : TRANSPORTS MARITIMES.

COMMISSION D'ADMISSION A L'AIDE SOCIALE. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 844.

COMMISSION DE CONTROLE (O. R. T. F.)

Proposition de résolution, présentée par M. André DILIGENT, *sénateur*, **tendant à la désignation d'une commission de contrôle (chargée d'examiner les problèmes posés par l'accomplissement des missions propres de l'O. R. T. F.)** [29 juin 1967] (I., n° 341). — *Renvoi à la commission des affaires culturelles.* — *Rapport par M. André Diligent* [12 décembre 1967] (I., n° 76). — **Discussion** [14 décembre 1967] (p. 2343). — **Résolution** (n° 28). — *Scrutin pour l'élection des membres de la commission de contrôle* [19 décembre 1967] (p. 2424 et 2428). — Rapport par M. André Diligent [17 avril 1968] (I., n° 118). — Dépôt et demande de publication du précédent rapport [17 avril 1968] (p. 119) ; décision de publication [9 mai 1968] (p. 238).

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (RAPPORT)

Dépôt du rapport annuel [15 octobre 1968] (p. 814).

COMMISSION DE VERIFICATION DES COMPTES DES ENTREPRISES PUBLIQUES. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

COMMISSIONS D'ENQUETE

Voy. : ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES.

Voy. : SÉNAT.

COMMISSIONS DU SENAT. — Voy. : SÉNAT (RÈGLEMENT).

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPÉENNE (C. E. E.). — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

COMMUNAUTES URBAINES

Voy. : GRÈVES (MAI-JUIN 1968).

Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

COMMUNES

Proposition de loi, présentée par M. Camille VALLIN, *sénateur*, **tendant à démocratiser les procédures de fusion et de modification des limites territoriales des communes** [rattachée pour ordre à la séance du 30 décembre 1967, *J. O.* du 2 avril 1968] (I. n° 116). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

COMMUNES

Voy. : EQUIPEMENT URBAIN.

Voy. : NOUVELLE-CALÉDONIE

COMMUNES A VOCATION TOURISTIQUE (SITUATION FINANCIERE). — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 59.

COMMUNES FORESTIERES. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 831.

COMMUNES (REFORME). — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 57.

COMMUNES (SUBVENTIONS). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 872.

COMMUNICATION DE DOCUMENTS A DES AUTORITES ETRANGERES DANS LE DOMAINE DU COMMERCE MARITIME. — Voy. : TRANSPORTS MARITIMES.

COMMUNICATIONS DU GOUVERNEMENT

M. le Premier ministre fait connaître qu'il a déféré au Conseil constitutionnel, en date du 2 janvier 1968, conformément aux dispositions de l'article 61 de la Constitution, le texte de la loi relative aux évaluations servant de base à certains impôts directs locaux [2 avril 1968] (p. 104).

Communication du Gouvernement et débat sur cette communication relative à la réforme de la région et du Sénat [16 décembre 1968] (p. 2012 et suiv.).

COMMUNICATIONS DE M. LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Lettre de M. Jacques CHABAN-DELMAS, président de l'Assemblée nationale, donnant la composition du bureau de cette Assemblée, élu, le 2 avril 1968 [17 avril 1968] (p. 119).

Lettre de M. Jacques CHABAN-DELMAS, président de l'Assemblée nationale, donnant la composition du bureau de cette Assemblée, élu les 11 et 12 juillet 1968 [16 juillet 1968] (p. 372).

COMPTABILITE PUBLIQUE

Projet de loi présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre*, **relatif à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 28 novembre 1968. — Voy. : Impressions n°s 338, 468, 58. — **Transmission au Sénat** [30 novembre 1968] (I., n° 69). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. André Mignot [12 décembre 1968] (I., n° 98). — **Discussion** [19 décembre 1968] (p. 2227 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Mignot, rapporteur ; André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur. — *Articles* (p. 2228 et 2229). — Sur l'ensemble (p. 2229). — ADOPTION (n° 53). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 (*J. O.* du 3 janvier 1969).

CONFERENCE DE NEW DELHI. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 841.

CONFISCATION. — Voy. : FAUX-MONNAYAGE.

CONFLITS DE LOIS. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

CONGES ANNUELS (CONCIERGES)

Proposition de loi présentée par M. René SANSON, *député*, **tendant à modifier l'article 5 de la loi du 13 janvier 1939 relatif aux obligations des employeurs envers les concierges à l'occasion des congés annuels.** — *Adopté par l'Assemblée nationale le 16 décembre* 1966. — Voy. : Impressions n°s 1876, 2036, 636. — **Transmission au Sénat** [15 décembre 1966] (I., n° 148). — *Renvoi à la commission des affaires sociales.* — *Rapport par M. Louis Guillou* [7 décembre 1967] (I., n° 58). — **Discussion** [17 avril 1968] (p. 128 et 129). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Louis Guillou, rapporteur. — *Article unique* (p. 129). — REJET (n° 56).

CONGES PAYES

Proposition de loi, présentée par M. Roland LEROY, *député*, **tendant à modifier les articles 54 g, 54 h, 54 i et 54 j du livre II du code du travail de façon à faire bénéficier tous les travailleurs visés à l'article 54 f du même livre d'un congé annuel minimum de quatre semaines.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 2 mai 1968. — Voy. : Impressions, n°s 104, 698, 518, 732, 133. — **Transmission au Sénat** [7 mai 1968] (I., n° 138). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la contribution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Hector Viron [21 mai 1968] (I., n° 179). — **Discussion** [18 juillet 1968] (p. 432 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Hector Viron, rapporteur ; André Armengaud ; Philippe Malaud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique. — *Discussion des articles* (p. 434 et suiv.). — Art. 1er (p. 434). — Amendement par M. Etienne Dailly, tendant, au premier alinéa de l'article 54 *g* du livre II du code du travail, à substituer aux mots : « vingt-quatre jours ouvrables », les mots : « quatre semaines, y compris les jours fériés » (*ibid.*), observations, rejet (p. 435). — Art. 2 (p. 436). — Amendement par M. Hector Viron, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif aux congés des jeunes travailleurs, visant à revenir à l'obligation légale d'un congé supplémentaire pour les jeunes travailleurs de moins de dix-huit ans (*ibid.*), observations, adoption (p. 437). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Hector Viron, rapporteur, tendant à maintenir les congés supplémentaires pour ancienneté, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*) — Amendement par M. Hector Viron, rapporteur, tendant à une rédaction plus

précise de cet article relatif à la rémunération du congé normal de vingt-quatre jours ouvrables, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Hector Viron, rapporteur, tendant à calculer les indemnités pour congés supérieurs à vingt-quatre jours ouvrables, proportionnellement à la durée de congé effectivement dû, observation, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (p. 438). — Trois amendements par M. Hector Viron, rapporteur, tendant à modifier cet article afin de permettre, par voie d'accord individuel ou collectif, d'apporter des dérogations soit aux dispositions légales sur la période de prise du congé, soit à celles portant sur le principe ou le taux des congés supplémentaires afférentes au fractionnement (*ibid.*) et amendement par M. Etienne Dailly, tendant à admettre que la semaine soit fractionnée pour six jours ouvrables et non pas pour cinq jours (*ibid.*), observations, les quatre amendements sont adoptés (*ibid.*). — Art. additionnel 8 nouveau (p. 439). — Amendement par M. Hector Viron, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 8 nouveau complétant le dernier alinéa de l'article 54 *m* du livre II du code du travail par les mots : « ... notamment pour les établissements dont l'activité présente des variations saisonnières importantes », observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 9 nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Hector Viron, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 9 nouveau abrogeant la dernière phrase de l'article 54 *n* du livre II du code du travail (calcul des indemnités de congés supplémentaires), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 10 nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Hector Viron, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 10 nouveau prévoyant que : « Les dispositions de la présente loi s'appliquent au droit à congé acquis pendant la période de référence du 1er juin 1967 au 30 mai 1968. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Hector Viron, rapporteur, tendant à modifier l'intitulé de la proposition de loi, adoption (*ibid.*) — NOUVEL INTITULÉ : **Proposition de loi tendant à porter à quatre semaines la durée minimum des congés annuels et à prévoir les majorations applicables en raison de l'âge des travailleurs salariés ou de leur ancienneté dans l'entreprise.** — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Etienne Dailly ; Michel Darras ; Philippe Malaud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique ; Hector Viron, rapporteur. — *Explication de vote :* M. Michel Darras. — Sur l'ensemble (p. 440). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 77).

CONGRES DES ETATS-UNIS

Hommage de bienvenue à une délégation du Congrès des Etats-Unis par M. Pierre Carous, vice-président du Sénat [22 novembre 1968] (p. 1204).

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Décision du 30 janvier 1968 concernant la loi relative aux évaluations servant de base à certains impôts directs locaux [*J. O.* du 1er février 1968. — Débats 2 avril 1968] (p. 104). Décision du 6 juin 1968 concernant la résolution adoptée par le Sénat le 14 mai 1968, tendant à modifier les articles 7, 9, 10, 12 et 86 de son règlement [6 juin 1968] (p. 341 et 342).

Avis du dépôt de deux requêtes ayant pour objet de contester les élections des sénateurs intervenues le 22 septembre 1968, l'une concernant les élections dans le département du Val-de-Marne, l'autre l'élection de M. Jean Colin dans le département de l'Essonne [4 octobre 1968] (p. 794 et 797).

Décision du Conseil constitutionnel donnant acte du désistement de la requête portant contestation des opérations électorales du 22 septembre 1968 dans le département du Val-de-Marne [15 octobre 1968] (p. 814 et 820).

Décision du Conseil constitutionnel sur l'application de l'article 41 de la Constitution (domaine réglementaire) à deux propositions de loi et reconnaissant le caractère législatif de ces deux propositions de loi [28 novembre 1968] (p. 1407 et 1447).

Décision du 19 décembre 1968 rejetant la requête portant contestation de l'élection de M. Jean Colin, en qualité de sénateur de l'Essonne, le 22 septembre 1968 [20 décembre 1968] (p. 2273 et 2292).

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S. N. C. F. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 894.

CONSEIL DE L'EUROPE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

CONSEILLERS GENERAUX. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 54, 57.

CONSEILS MUNICIPAUX. — Voy. : COMMUNES.
Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 57.

CONSENTEMENT MUTUEL. — Voy. : DIVORCE.

CONSTITUTION. — Voy. : SÉNAT, RÉFORME.

CONSTITUTION (ART. 41). — Exception d'irrecevabilité prévue par l'article 41 de la Constitution [domaine réglementaire]. — [19 novembre 1968] (p. 1112).

CONSTRUCTION AUTOMOBILE. — Voy. : AUTOMOBILES.

CONSTRUCTION AUTOMOBILE (ACCORDS DE GRENELLE). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 885.

CONSTRUCTION D'HABITATIONS

Proposition de loi, présentée par M. Jacques DUCLOS, *sénateur*, **tendant à promouvoir une politique sociale du logement** [14 mai 1968] (I., n° 155). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions fixées par le règlement.

CONSTRUCTION D'HABITATIONS

Voy. : EQUIPEMENT URBAIN.
Voy. : LOIS DE FINANCES.

CONSTRUCTIONS NAVALES

Voy. : LOIS DE FINANCES.
Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

CONSULATS. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

CONTENTIEUX ADMINISTRATIF. — Voy. : COMPTABILITÉ PUBLIQUE.

CONTRAT DE TRAVAIL

Voy. : DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL.
Voy. : LICENCIEMENTS.
Voy. : PRIVILÈGES.
Voy. : SPECTACLES.

CONTRATS. — Voy. : GRÈVES (MAI-JUIN 1968).

CONTREFAÇONS. — Voy. : FAUX-MONNAYAGE.

CONTRIBUTION MOBILIERE. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

CONVENTION DE YAOUNDE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

COOPERATION. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

COOPERATION INTERNATIONALE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

COOPERATION TECHNIQUE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

CORSE

Proposition de loi, présentée par M. Louis TALAMONI, *sénateur*, **tendant à assurer le développement économique et social de la Corse et à lui permettre de surmonter le handicap de l'insularité** [17 avril 1968] (I., n° 119). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

CORSE

Voy. : FINANCES PUBLIQUES.
Voy. : LOIS DE FINANCES.
Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

CREANCES. — Voy. : COMPTABILITÉ PUBLIQUE.

CREANCES SUR L'ETAT, LES DEPARTEMENTS, LES COMMUNES ET LES ETABLISSEMENTS PUBLICS. — Voy. : COMPTABILITÉ PUBLIQUE.

CREDIT

Voy. : GAGE ET NANTISSEMENT.

Voy. : IMPOTS.

CUBA. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

D

DEBITS DE BOISSONS. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

DECENTRALISATION. — Voy. : UNIVERSITÉS.

DECLARATION DU GOUVERNEMENT

Lecture par M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, d'une déclaration du Gouvernement [17 juillet 1968] (p. 389 et suiv.). — Débat sur cette déclaration [20 juillet 1968] (p. 420 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. André Colin ; Antoine Courrière ; Raymond Bonnefous, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; André Armengaud ; Pierre Marcilhacy ; Jacques Duclos ; Philippe Malaud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique. — Observations ayant porté notamment sur : la réforme constitutionnelle (p. 420, 422, 424, 431), le rôle d'une seconde assemblée (p. 421, 424), l'organisation régionale (p. 422), les C. O. D. E. R. (p. 422), la politique économique, sociale et financière (p. 423, 424, 425, 426, 427, 430), les accords de Grenelle (p. 425), le Marché commun (p. 426), les prix (p. 427), la participation (p. 427, 428, 431).

DEFENSE. — Voy. : SERVICE NATIONAL.

DELEGUES DU PERSONNEL

Proposition de loi présentée par M. René CAILLE, *député*, **tendant à renforcer la protection de certains représentants du personnel.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 18 avril 1968. — Voy. Impressions nos 261, 533, 122. — **Transmission au Sénat** [23 avril 1968] (I., n° 122). — Renvoi à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Marcel Lambert [21 novembre 1968] (I., n° 46). — **Discussion** [11 décembre 1968] (p. 1917 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Marcel Lambert, rapporteur ; Maurice Schumann, ministre d'Etat chargé des affaires sociales. — *Article unique* (p. 1918). — Amendement par M. Marcel Lambert, rapporteur, tendant : 1° à ne viser dans cet article que les membres du comité d'entreprise (ordonnance du 22 février 1945) ; 2° à opérer une modification de forme ; 3° à modifier la définition des contrats (*ibid.*), observations, adoption (p. 1919). — Art. additionnel 2 nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Lambert, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 2 nouveau reprenant dans un article séparé les dispositions visant les délégués du personnel (loi du 16 avril 1946), adoption (p. 1919). — Amendement par M. Marcel Lambert, rapporteur, tendant à modifier l'intitulé de la proposition de loi, adoption (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ : « **Proposition de loi tendant à renforcer la protection des représentants du personnel engagés par un contrat de travail à durée déterminée** ». — *Ont pris part à la discussion :* MM. Marcel Lambert, rapporteur ; Maurice Schumann, ministre d'Etat chargé des affaires sociales. — ADOPTION MODIFIÉE (n° 26).

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Projet de loi, présenté par M. Jean FOYER, *garde des sceaux, ministre de la justice,* **portant extension aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion des modifications apportées au code civil et précisant les conditions d'application de certains articles de ce code dans les mêmes départements** [6 décembre 1966] (I., n° 73). — *Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Marcel Molle* (rattaché pour ordre à la séance du 21 décembre 1966) [3 avril 1967] (I., n° 202). — **Discussion** [13 avril 1967] (p. 121 et 122). — ADOPTION (n° 95). — *Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en première lecture le 25 mai 1967.* — Voy. : Impressions, nos 98, 215, 21. — **Transmission au Sénat (deuxième lecture)** [30 mai 1967] (I., n° 269). — *Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.* — Rapport par M. Marcel Molle [25 avril 1968] (I., n° 129). — **Discussion** [9 mai 1968] (p. 223 et 224). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Marcel Molle, rapporteur ; Georges Marie-Anne, Jacques Chirac, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, chargé des problèmes de l'emploi. — *Discussion des articles* (p. 224). — Art. 4. — Amendement par M. Marcel Molle, rapporteur, tendant à rétablir cet article disposant que les articles 641 à 643 du code civil (régime des sources et eaux fluviales) ne sont pas rendus applicables dans les départements d'outre-mer, adoption (*ibid.*). — Sur l'ensemble (*ibid.*). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 58). — Adopté par l'Assemblée nationale le 20 novembre 1968. — Voy. : Impressions nos 798 ; 4e législature : 270, 428, 45.

Promulgation : loi n° 68-1092 du 4 décembre 1968 (*J. O.* du 5 décembre 1968).

DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Voy. : EAU.

Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

Voy. : LOIS DE FINANCES.

DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER (MESURES CONCERNANT LE S. M. I. G. ET LE S. M. A. G.). — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 71.

DIRECTIONS DEPARTEMENTALES DE L'AGRICULTURE (D. D. A.). — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 9.

DISPOSITIONS D'ORDRE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

Voy. : IMPÔTS.

DISTRICT DE LA REGION DE PARIS

Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

Voy. : LOIS DE FINANCES.

DIVORCE

Proposition de loi, présentée par M. Henri CAILLAVET, *sénateur,* **tendant à instaurer le divorce et la séparation de corps par consentement mutuel** [9 mai 1968] (I., n° 149). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

D. O. M. (DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER)

Voy. : CODE RURAL.

Voy. : COLONAT PARTIAIRE.

DOMAINE PUBLIC MARITIME. — Voy. : CHASSE.

DONS ET LEGS. — Voy. : ŒUVRES D'ART.

DOUANES

1. — Projet de loi, présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre,* **portant ratification du décret n° 68-705 du 31 juillet 1968 modifiant le décret n° 66-296 du 11 mai 1966 qui a fixé le régime douanier applicable à certains produits originaires et en provenance de Tunisie.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 16 octobre 1968. — Voy. : Impressions nos 254, 354, 29. — **Transmission au Sénat** [17 octobre 1968] (I., n° 11). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean-Marie Bouloux [7 novembre 1968] (I., n° 28). — **Discussion** [14 novembre 1968] (p. 1076). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean-Marie Bouloux, rapporteur ;

Henri Duvillard, ministre des anciens combattants et victimes de guerre. — *Article unique* (p. 1076) — ADOPTION (n° 14). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-1002 du 20 novembre 1968 (*J. O.* du 21 novembre 1968).

2. — Projet de loi, présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre,* **portant réforme de l'expertise douanière et modifiant diverses dispositions du code des douanes.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 20 novembre 1968. — Voy. : Impressions (n°s 271, 429, 46). — **Transmission au Sénat** [22 novembre 1968] (I., n° 49). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Raymond Brun [18 décembre 1968] (I., n° 110). — **Discussion** [19 décembre 1968] (p. 2217 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Raymond Brun, rapporteur. — **Discussion des articles** (p. 2218 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Raymond Brun' rapporteur ; Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances. — Sur l'ensemble (p. 2221). — ADOPTION (n° 49). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-1247 du 31 décembre 1968 (*J. O.* du 3 janvier 1969).

DOUANES

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : PLATEAU CONTINENTAL.

Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

DROITS D'ENREGISTREMENT. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

DROITS DE SUCCESSION. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 15.

DROITS DE TIMBRE. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

DROIT SYNDICAL. — Voy. : SYNDICATS PROFESSIONNELS.

DROIT SYNDICAL DANS CERTAINES USINES DE CONSTRUCTION AUTOMOBILE. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 836.

E

EAU

Projet de loi, présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre,* **relatif aux gîtes d'eaux chaudes et de vapeurs d'eau souterraines dans les départements d'outre-mer.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 17 octobre 1968. — Voy. : Impressions n°s 287, 353, 36. — **Transmission au Sénat** [23 octobre 1968] (I., n° 16). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Alfred Isautier [4 décembre 1968] (I., n° 72). — **Discussion** [13 décembre 1968] (p. 1986 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Alfred Isautier, rapporteur ; André Bettencourt, ministre de l'industrie. — *Article unique* (p. 1987). — Amendement par M. Marcel Gargar tendant à modifier le 2e alinéa de cet article afin que, à l'expiration de la concession, le gisement et les dépendances immobilière de la concession fassent retour non pas à l'Etat mais au département ou aux communes (*ibid.*), observations, rejet (p. 1988). — Amendement par M. Marcel Gargar, tendant, après le 2e alinéa de cet article, à ajouter le nouvel alinéa suivant : « Aucune concession ne pourra être effectuée sans avis du conseil général du département intéressé, qui devra être saisi des clauses mêmes du contrat de concession » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion de l'article unique :* MM. André Bettencourt, ministre de l'industrie ; Marcel Gargar ; Alfred Isautier, rapporteur. — Adoption (p. 1988). — ADOPTION (n° 38). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-1144 du 19 décembre 1968 (*J. O.* du 21 décembre 1968).

EAU

Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

EAU (PRIX DE L'). — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 10.

ECOLE POLYTECHNIQUE

Projet de loi, présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre,* **relatif au personnel enseignant de l'Ecole Polytechnique.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 16 décembre 1968. — Voy. : Impressions n°s 480, 534, 77. — *Transmission au Sénat* [17 décembre 1968] (I., n° 104). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Giraud [18 décembre 1968] (I., n° 111). — **Discussion** [19 décembre 1968] (p. 2221 et 2222). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Giraud, rapporteur ; Pierre Messmer, ministre des armées. — *Articles* (p. 2222). — Sur l'ensemble (*ibid.*). — ADOPTION (n° 51). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-1246 du 31 décembre 1968 (*J. O.* du 3 janvier 1969).

ECONOMIE DU SUD-OUEST. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 870.

ECONOMIE ET FINANCES. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

EDUCATION NATIONALE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

EDUCATION PHYSIQUE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

ELECTIONS

Projet de loi, présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre,* **modifiant certaines dispositions du code électoral.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 21 novembre 1968. — Voy. : Impressions, n°s 283, 434, 52. — **Tranmission au Sénat** [25 novembre 1968] (I., n° 55). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Marcel Prélot [11 décembre 1968] (I., n° 92). — **Discussion** [12 décembre 1968] (p. 1962 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Marcel Prélot, rapporteur ; André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur. — *Discussion des articles* (p. 1963 et suiv.). — Art. 1er (p. 1963). — Amendement par M. Marcel Prélot, rapporteur, tendant à supprimer cet article dont les dispositions seront reprises dans l'article L. 5 du code électoral relatif aux non-inscriptions sur les listes électorales (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Prélot tendant à modifier cet article pour harmonisation avec l'article précédent, adoption (p. 1964). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Prélot, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction plus précise de cet article (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 2 *ter* nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur, tendant à insérer un article additionnel 2 *ter* nouveau ainsi conçu : « Les dispositions des articles L. 18, L. 22, L. 24, L. 25 et L. 26 du code électoral sont modifiées comme suit : Art. L. 18. — La commission administrative chargée de la revision de la liste électorale doit faire figurer sur cette dernière les nom, prénoms, domicile ou résidence de tous les électeurs. L'indication de domicile ou de résidence comporte obligatoirement l'indication de la rue et du numéro là où il en existe ; Art. L. 22 : Abrogé ; Art. L. 24 : Abrogé ; Art. L. 25 : Dans les cinq jours de la publication prévue à l'article L. 21, les décisions de la commission administrative peuvent être contestées par les électeurs intéressés devant le tribunal d'instance. Dans les mêmes conditions, tout électeur inscrit sur la liste électorale de la commune peut réclamer l'inscription ou la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit. Le même droit appartient au préfet et au sous-préfet, dans les cinq jours qui suivent la réception du tableau contenant les additions et retranchements faits à la liste électorale ; Art. L. 26 : Les recours prévus à l'article ci-dessus sont formés par simple déclaration au greffe du tribunal d'instance. Le tribunal statue sans frais ni forme de procédure, et sur simple avertissement donné trois jours à l'avance à toutes les parties intéressées, dans les dix jours suivant, soit l'expiration du délai prévu à l'article L. 20, soit, le cas échéant, la décision du tribunal administratif. Toutefois, si la demande portée devant lui implique la solution préjudicielle d'une question d'état, il renvoie préalablement les

parties à se pourvoir devant les juges compétents, et fixe un bref délai dans lequel la partie qui aura élevé la question préjudicielle devra justifier de ses diligences. Il est procédé, en ce cas, conformément aux articles 855, 856 et 858 du code de procédure civile. En cas d'annulation des opérations de la commission administrative, les recours sont radiés d'office. Les articles L. 22 et L. 24 du code électoral sont abrogés. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1965). — Art. additionnel 2 *quater* nouveau (*ibid*). — Amendement par M. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur, tendant à insérer un article additionnel 2 *quater* nouveau permettant l'inscription sur les listes électorales après la clôture des opérations de revision : 1° des militaires libérés ; 2° des jeunes gens atteignant leur majorité en cours d'année (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 2 *quinquies* nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur, tendant à insérer un article 2 *quinquies* nouveau pour harmonisation (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid*). — Amendement par M. Marcel Prélot, rapporteur, tendant à supprimer cet article prévoyant l'utilisation éventuelle de machines à voter (*ibid.*), observations, adoption (p. 1966). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Prélot, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Prélot, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Prélot, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Prélot, rapporteur, tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Prélot, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid*). — Amendement par M. Marcel Prélot, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Prélot, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*) — Amendement par M. Marcel Prélot, rapporteur, tendant à supprimer cet article relatif aux listes d'émargement (*ibid.*) et amendement par M. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur, tendant à une nouvelle rédaction du même article (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement par M. Marcel Prélot, rapporteur (p. 1967), l'amendement par M. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur devient sans objet (*ibid*). — Art. 12 (*ibid*). — Amendement par M. Marcel Prélot, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 16 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Prélot, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 17 *bis* (*ibid.*) — Amendement par M. Marcel Prélot, rapporteur, tendant à modifier cet article afin de compléter la liste des inéligibilités (p. 1968), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 18 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Prélot, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 19 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Prélot, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 21 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Prélot, rapporteur tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif aux articles applicables dans les territoires d'outre-mer (*ibid.*) et amendement par M. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur tendant à une nouvelle rédaction du même article (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*), l'amendement par M. Marcel Prélot, rapporteur, est retiré (*ibid.*). — Art. additionnel 22 nouveau (p. 1969). — Amendement par M. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur, tendant à insérer un article additionnel 22 nouveau prévoyant que les dispositions de l'article L. 37 relatif à l'intervention de l'Institut national de statistiques ne sont pas applicables aux départements d'outre-mer (*ibid.*), observations, adoption. — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Marcel Prélot, rapporteur ; Ladislas du Luart. — Sur l'ensemble (p. 1969) — ADOPTION MODIFIÉE (n° 34). — Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 19 décembre 1968. — Voy. : Impressions, n°s 536, 557, 93.

Deuxième transmission au Sénat [19 décembre 1968] (I., n° 133). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

ELECTION DES SENATEURS. — Voy. : SÉNAT.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES. — Voy. : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ELECTRIFICATION RURALE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

ELEVAGE. — Voy. : LAIT.

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

EMPLOI

1. — Proposition de loi, présentée par M. Hector VIRON, *sénateur*, **tendant à assurer la garantie de l'emploi et à protéger les salariés contre les licenciements arbitraires** [14 mai 1968] (L., n° 153). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — **Proposition de loi présentée par M. Henry REY, *député*, tendant à modifier l'ordonnance n° 67-578 du 13 juillet 1967 créant une agence nationale pour l'emploi.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 15 mai 1968. — Voy. : Impressions n°s 749, 793, 139. — **Transmission au Sénat** [21 mai 1968] (I., n° 172). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean-Pierre Blanchet [10 décembre 1968] (I., n° 80). **Discussion** [11 décembre 1968] (p. 1920 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur ; Pierre Dumas, secrétaire d'Etat aux affaires sociales. — *Discussion des articles* (p. 1921 et suiv.). — Art. 1er (p. 1921). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à supprimer cet article prévoyant une refonte de l'ordonnance n° 67-578 du 13 juillet 1967 créant une agence nationale de l'emploi (*ibid.*), observations, adoption (p. 1922). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à remplacer les deux premiers alinéas de l'article par l'alinéa suivant : « Le deuxième alinéa de l'article 5 de l'ordonnance n° 45-1030 du 24 mai 1945 relative au placement des travailleurs et au contrôle de l'emploi est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes. » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le cinquième alinéa de cet article : « Les directeurs de publications sont tenus de faire connaître, préalablement à leur parution et dans des conditions qui seront précisées par décret, aux directions départementales du travail et de la main-d'œuvre, les offres d'emploi qu'il leur est demandé de faire paraître. Cette communication comportera, dans le cas d'offre anonyme, les renseignements susvisés concernant l'employeur. Ces renseignements pourront être utilisés pour l'information des candidats éventuels à l'offre d'emploi publiée. » (*ibid.*), observations, adoption modifiée (p. 1923). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à remplacer le sixième alinéa de cet article par les dispositions suivantes : « Il est interdit de faire publier dans un journal, revue ou écrit périodique une insertion d'offres d'emploi ou d'offres de travaux à domicile comportant : 1° des conditions d'âge exigées du postulant à un emploi régi par le code du travail ; 2° des allégations fausses ou susceptibles d'induire en erreur et portant en particulier sur un ou plusieurs des éléments ci-après : l'existence, l'origine, la nature et la description de l'emploi ou du travail à domicile offert, la rémunération et les avantages annexes proposés ainsi que le lieu du travail. » (*ibid.*), observations, adoption modifiée (p. 1924). — Art. additionnel 3 nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 3 nouveau ainsi conçu : « Les contrats proposés pour des cours privés de formation ou de perfectionnement professionnel par correspondance devront, à peine de nullité, comporter une clause prévoyant que le contrat est à tout moment susceptible de résiliation par le souscripteur moyennant abandon des sommes par lui déjà versées. Cette disposition est d'ordre public. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à modifier l'intitulé, adoption (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ : « **Proposition de loi relative à la publicité des offres et demandes d'emploi par voie de presse et aux contrats de formation ou de perfectionnement professionnel par correspondance.** » — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur ; Pierre Dumas, secrétaire d'Etat aux affaires sociales ; Ladislas du Luart. — Sur l'ensemble (p. 1924). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 28). — Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 18 décembre 1968. — Voy. : Impressions n°s 519, 527, 91.

Deuxième transmission au Sénat [18 décembre 1968] (I., n° 118). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

EMPLOI

Voy. : IMPÔTS.

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : QUESTIONS ORALES, 845.

EMPRUNT. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

ENERGIE

Voy. : EAU.

Voy. : LOIS DE FINANCES.

ENERGIE NUCLEAIRE

Projet de loi, présenté par M. Georges POMPIDOU, *Premier ministre*, **relatif à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 16 mai 1968. — Voy. : Impressions n°s 642, 814, 143. — **Transmission au Sénat** [21 mai 1968] (I., n° 180). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Mailhe [11 juillet 1968] (I., n° 203). — **Discussion** [17 octobre 1968] (p. 831 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Pierre Mailhe, rapporteur. — Articles (p. 831 et suiv.). — Sur l'ensemble (p. 833). — ADOPTION (n° 4). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-943 du 30 octobre 1968 (*J. O.* du 31 octobre 1968).

ENERGIE NUCLEAIRE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

ENGAGEMENT. — Voy. : ARMÉES.

ENREGISTREMENT (DROITS DE). — Voy. : LOIS DE FINANCES.

ENSEIGNANTS. — Voy. : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ENSEIGNEMENT. — Voy. AMNISTIE.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DANS LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS. — Voy. : QUESTIONS ORALES, p. 879.

ENSEIGNEMENT PRIVE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Projet de loi **d'orientation de l'enseignement supérieur,** présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre.* — Adopté par l'Assemblée nationale le 10 octobre 1968. — Voy. : Impressions n°s 266, 275, 288, 340, 23. — **Transmission au Sénat** [15 octobre 1968] (I., n° 5). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [17 octobre 1968]. — Rapport par M. André Cornu [17 octobre 1968] (I., n° 8). — Avis par Mlle Irma Rapuzzi [23 octobre 1968] (I., n° 15). — *Discussion* [23 octobre 1968] (p. 840 et suiv). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Georges Lamousse, vice-président de la commission des affaires culturelles, au nom de M. Louis Gros, président de la commission ; André Cornu, rapporteur ; Mlle Irma Rapuzzi, rapporteur pour avis ; MM. Henri Caillavet ; Victor Golvan ; Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale ; Louis Courroy ; Pierre Marcilhacy ; Georges Lamousse ; René Tinant ; Georges Cogniot ; Jean Berthoin ; Jean-Louis Vigier ; André Armengaud ; Edgar Tailhades ; Léon Motais de Narbonne ; André Morice ; Paul Minot ; Jacques Henriet ; Roger Poudonson ; Henri Longchambon ; Louis Brives. — **Suite de la discussion** [24 octobre 1968] (p. 88 et suiv.). — *Sont entendus dans la suite de la discussion générale :* MM. Adolphe Chauvin ; Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale ; Auguste Pinton ; Guy Petit. — *Discussion des articles* (p. 895 et suiv.). — Art. 1er (p. 895). — Amendement rédactionnel par M. André Cornu, rapporteur, tendant, au 1er alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ... de la connaissance... », par les mots : « ... des connaissances humaines... » (*ibid.*), retrait (p. 896). — Amendement rédactionnel au 2e alinéa de cet article, par M. André Cornu, rapporteur, observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Georges Cogniot, tendant à une nouvelle rédaction du début du 3e alinéa de cet article disposant que : « L'enseignement supérieur doit répondre aux besoins de la nation en lui fournissant l'ensemble des cadres supérieurs dans tous les complète » (p. 897), observations, adoption (*ibid.*). — Amenment par M. André Cornu, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la seconde phrase du cinquième alinéa de cet article : « Elles facilitent la participation ou l'association des enseignants aux activités culturelles, sportives et sociales des étudiants, condition essentielle d'une formation équilibrée et complète » (p. 897), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le sixième alinéa de cet article : « Elles forment tous les maîtres de l'éducation nationale de telle sorte que l'unité générale de cette formation — sans préjudice de l'adaptation des diverses catégories d'enseignants à leurs tâches respectives — permette l'amélioration continue de la pédagogie et le renouvellement des connaissances et des méthodes » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant à insérer, entre le sixième et le septième alinéa de l'article 1er, un nouvel alinéa prévoyant l'ouverture de l'enseignement supérieur aux anciens étudiants et aux personnes qui n'ont pas eu la possibilité de poursuivre des études (*ibid.*) et amendement par M. Maurice Lalloy tendant à un but semblable (*ibid.*), observations, retrait de ce dernier amendement et adoption du précédent (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au début du septième alinéa de l'article 1er, par M. André Cornu, rapporteur (*ibid.*), adoption (p. 898). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le début du huitième alinéa de l'article 1er : « D'une manière générale, les enseignements de niveau supérieur au baccalauréat concourent... » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Georges Lamousse, tendant à compléter l'article 1er *in fine* par un nouvel alinéa prévoyant le dépôt, avant la clôture de la présente session, d'un projet de loi instituant une allocation d'études (*ibid.*), observations, l'article 40 de la Constitution invoqué n'est pas déclaré applicable (p. 899) ; scrutin public sur l'amendement (*ibid.*), l'article est réservé (*ibid.*). Art. 3 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. André Cornu, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Georges Cogniot, tendant à compléter cet article afin d'interdire, en cas de convention de coopération avec des établissements privés, toute attribution de fonds publics (*ibid.*) et amendement par M. Georges Lamousse, tendant à un but semblable (*ibid*), observations, retrait du premier amendement et rejet du second (p. 900). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Victor Golvan, tendant, au deuxième alinéa de cet article, à ajouter *in fine :* « Dans le cas de la médecine, l'université médicale pluridisciplinaire pourra regrouper l'ensemble des études médicales, pharmaceutiques, dentaires et vétérinaires » (*ibid.*) et amendement identique par M. André Cornu, rapporteur (*ibid.*), observations, retrait des deux amendements (p. 901). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa disposant que les universités « ne peuvent pas fixer de limites territoriales au recrutement des étudiants, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le ministre de l'éducation nationale après avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 1er (suite précédemment réservé). — Rejet par scrutin public (n° 41) de l'amendement par M. Georges Lamousse (p. 902). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant, entre le 1er et le 2e alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa disposant que « Le conseil régional est présidé par un enseignant élu parmi ceux de ses membres qui ont le rang de professeur ou de maître de conférence. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 903). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant, au deuxième alinéa de l'article 5 relatif aux conseils régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, à ajouter, après les mots : « des personnalités extérieures », les mots : « élues par leurs mandants » (*ibid.*) ; amendement par M. Jacques Henriet tendant, au même alinéa, à ajouter *in fine* les mots : « et désignées par elles » (*ibid.*) ; amendement par M. Victor Golvan, tendant, au même alinéa, à remplacer *in fine*, les mots : « représentatives des collectivités locales et des activités régionales », par les mots : « désignées par les instances locales ou régionales » (*ibid.*) ; observations, retrait de l'amendement par M. André Cornu, rapporteur ; retrait de l'amendement par M. Victor Golvan et adoption de l'amendement par M. Jacques Henriet (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au 3e alinéa de l'article 5, par M. André Cornu, rapporteur ; adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant, au 4e alinéa de l'article 5, à substituer aux mots : « de désignation », les mots : « d'élection » (p. 904), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. André

Cornu, rapporteur, tendant à compléter le 5e alinéa de l'article 5 par la phrase suivante : « Ils donnent également leur avis sur la répartition des crédits affectés aux universités et aux autres établissements publics de caractère scientifique et culturel de leur ressort. » (*ibid.*), observations ; amendement par M. Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale, tendant à compléter le même alinéa par les mots : « ainsi que, éventuellement, sur la répartition des crédits » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. André Cornu, rapporteur et adoption de l'amendement par M. Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale (*ibid.*). — Art. 6 (p. 905). — Amendement par M. André Cornu, tendant à modifier le premier alinéa de cet article afin de retirer au ministre de l'éducation nationale la présidence du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (*ibid.*), observations, retrait (p. 906). — Amendement par M. Jacques Henriet, tendant, au 1er alinéa de cet article, après les mots : « sous la présidence du ministre de l'éducation nationale », à ajouter les mots : « ou son représentant » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Georges Cogniot, tendant, après le premier alinéa de cet article, à ajouter un nouvel alinéa, disposant que : « La représentation du Parlement est assurée, de même celle des organisations syndicales d'employeurs et de salariés les plus représentatives » (p. 907), observations ; amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant à ajouter, après le premier alinéa de cet article, les deux alinéas suivants : « Parmi ces personnalités figurent obligatoirement des délégués des organisations syndicales d'employeurs et de salariés les plus représentatives. Le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche est présidé par un enseignant élu parmi ceux de ses membres qui ont le rang de professeur ou de maître de conférences » (*ibid.*), observations, retrait du dernier amendement (*ibid.*) et rejet de l'amendement précédent par M. Georges Cogniot (p. 908). — Amendement rédactionnel par M. André Cornu, rapporteur, au deuxième alinéa de cet article, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant à rédiger ainsi le dernier alinéa de cet article : « Les statuts des unités d'enseignement et de recherche sont approuvés par le conseil de l'université dont elles font partie » (*ibid.*), observations, adoption (p. 909). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Henriet, tendant à laisser le titre de doyen au président des établissements publics à caractère scientifique et culturel (*ibid.*), observations, adoption modifiée (*ibid.*). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant, entre le 1er et le 2e alinéa, à insérer un nouvel alinéa disposant que : « Le conseil d'Université désigne un bureau restreint pour assister le président. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 910). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant, entre le 2e et le 3e alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa ainsi conçu : « Le directeur est assisté d'un bureau composé des représentants élus des catégories mentionnées au 4e alinéa du présent article. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant à retirer de l'article 8 les 3e, 4e, 5e, 6e et 7e alinéas de cet article qui constitueront un nouvel article 8 *bis*, le 3e alinéa de l'ancien article 8 étant placé à la fin du nouvel article 8 *bis* (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 8 *bis* nouveau (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au 1er alinéa de cet article, par M. André Cornu, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la troisième phrase du 1er alinéa de cet article : « Dans le même esprit, les statuts *peuvent* prévoir dans les conseils d'universités et établissements publics indépendants des universités la participation de personnes extérieures choisies en raison de leur compétence et notamment de leur rôle dans l'activité régionale ; leur nombre ne peut être supérieur au tiers de l'effectif des conseils. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 912). — Amendement rédactionnel au 1er alinéa de cet article, par M. André Cornu, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Fleury, tendant à substituer à la première phrase du 2e alinéa la phrase figurant dans le texte initialement présenté par le Gouvernement et ainsi rédigée : « La représentation des enseignants doit être au moins égale à celle des étudiants dans les organes mixtes, conseils et autres organismes où ils sont associés. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 914). — Amendement par M. Jacques Henriet, tendant à insérer après le 2e alinéa de l'article 8 *bis*, un nouvel alinéa disposant que : « Un décret ministériel définira le terme « enseignant », le réservant, en principe, à ceux-là seuls qui sont engagés définitivement dans la carrière d'enseignant et excluant les associés et les contractuels.» (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le 3e alinéa de l'article 8 *bis* : « La détermination des programmes et la répartition des crédits correspondants relèvent exclusivement des conseils scientifiques composés d'enseignants exerçant les fonctions de professeurs ou maîtres de conférences, de chercheurs de même niveau, d'étudiants de troisième cycle déjà engagés dans des travaux de recherche et de personnalités choisies en fonction de leur compétence. » (*ibid.*), observations, adoption modifiée (p. 915). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le 4e alinéa de l'article 8 *bis* : « Pour la gestion des centres et des laboratoires de recherche peuvent faire partie des collèges électoraux d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants, les enseignants et les chercheurs ayant des publications scientifiques originales à leur actif et les étudiants de troisième cycle. Les étudiants de troisième cycle ne sont éligibles que s'ils sont déjà engagés dans des travaux de recherche. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Victor Golvan, tendant au 4e alinéa de cet article, à ajouter *in fine* : « Dans le cas particulier de la médecine, les étudiants devront avoir terminé leur *curriculum* normal et être engagés dans des travaux de recherche. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). Au dernier alinéa de l'article 8 *bis* [troisième alinéa de l'article 8 dans le texte de l'Assemblée nationale], la phrase : « Le nombre des membres des divers conseils prévus ne peut être supérieur à cent » est retiré par la commission (p. 916). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant à modifier le premier alinéa de cet article, afin de fixer « au minimum tous les deux ans » les élections dans les différents conseils (*ibid.*), observations, adoption modifiée de l'amendement, le mot « périodiquement » remplaçant les mots : « au minimum tous les deux ans » (*ibid.*). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant, entre le premier et le deuxième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa disposant que : « Un décret déterminera les conditions dans lesquelles les étudiants qui seraient empêchés de voter personnellement seront admis à le faire par procuration ou correspondance, ou à défaut seront exclus des bases de calcul du quorum prévu à l'alinéa suivant. » (*ibid.*), observations, adoption modifiée de l'amendement, les mots « ou correspondance » étant supprimés (p. 917). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant à supprimer la dernière phrase du deuxième alinéa de cet article, phrase disposant que : « Si le nombre des votants est inférieur à 60 p. 100 des étudiants inscrits, le nombre des sièges attribués est fixé en proportion du nombre des votants par rapport à ce chiffre. » (*ibid.*), amendement par M. Georges Cogniot tendant, au deuxième alinéa de l'article 9, à remplacer le pourcentage de 60 p. 100 par celui de 50 p. 100 (*ibid.*), observations, l'amendement par M. Georges Cogniot est repoussé, l'amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann est retiré (*ibid.*). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant 1° à rédiger comme suit la première phrase du troisième alinéa de cet article : « Les élections des délégués étudiants au conseil des unités d'enseignement et de recherche ont lieu dans la mesure du possible par collèges distincts selon les années ou cycles d'études » ; 2° à aller à la ligne à la fin de cette phrase (p. 918), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant, à la fin du troisième alinéa, après les mots : « tous les étudiants », à ajouter les mots : « ... quand l'unité comprend plus de deux années » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Henriet tendant à compléter le même alinéa, *in fine*, par la disposition suivante : « Les étudiants de première année auront un rôle purement consultatif. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 919). — Amendement par M. Jacques Henriet, tendant à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Le mandat de l'étudiant élu est personnel. Il ne peut être fait délégation de vote. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Henriet, tendant à modifier le quatrième alinéa de cet article, afin que ne soient électeurs que les étudiants provenant de pays avec lesquels existent des accords de réciprocité (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 10 (p. 920). — Amendement par M. Jacques Henriet tendant à une modification d'harmonisation, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif au président d'établissement et au directeur d'unité d'enseignement et de recherche, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Armengaud ; Henri Caillavet ; Adolphe Chauvin ; André Cornu, rapporteur ; Maurice Coutrot ; Jacques Descours Desacres ; Charles Durand ; Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale ; Jean Fleury ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; M. Jacques Henriet ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Maurice Lalloy ; Georges Lamousse ; Henri Longchambon ; Marcel Prélot ; Léon Rogé ; Georges Rougeron ; Jacques Trorial, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale. — **Suite de la discussion** [25 octobre 1968] (p. 926 et suiv.). — *Suite de la discussion des articles.* — Art. 10 *bis* (p. 926). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Des décrets pourront préciser les conditions particulières de gestion des services communs à plusieurs unités d'enseignement et de recherche ou à plusieurs établissements. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 927). — Après l'art. 13 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Henriet,

tendant, après l'article 13, à ajouter un article additionnel 13 *bis* nouveau disposant que : « Les universités peuvent prendre toutes dispositions pour organiser, en liaison avec les organismes sociaux de l'université, la journée continue. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement par M. Victor Golvan, tendant, après les mots : « Les unités d'enseignement et de recherche groupées dans ces établissements », à insérer les mots : « définissent les critères d'accès des étudiants, ceux de l'engagement des personnels enseignants et... » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 15 (p. 928). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Les règles communes pour la poursuite des études conduisant à des diplômes nationaux relevant du ministre de l'éducation nationale, les conditions d'obtention de ces diplômes, notamment les connaissances essentielles, et les modalités de protection des titres qu'ils confèrent, sont définis par le ministre, sur avis ou sur proposition du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Georges Cogniot, tendant, après le premier alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa disposant que : « La collation des grades est une prérogative de l'Etat. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 929). — Art. 16 (*ibid.*). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Les universités pourvoient à l'organisation, par les unités d'enseignement et de recherche qu'elles groupent, de stages d'orientation à l'usage des étudiants nouvellement inscrits lorsqu'elles estiment utile de vérifier leurs aptitudes aux études qu'ils entreprennent. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Henriet, tendant, au deuxième alinéa de l'article 16, après les mots : « A l'issue de ces stages... », à insérer les mots : « et après étude du dossier universitaire et des contrôles continus des connaissances » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Maurice Lalloy, tendant, à la fin de l'article 16, à ajouter un nouvel alinéa disposant que : « Les établissements publics d'enseignement pourvoient à l'orientation continue des étudiants, en particulier à la fin de chaque cycle d'études et par tous moyens appropriés. » (*ibid.*), amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant à un but semblable (*ibid.*), observations, retrait du premier amendement et adoption modifiée du second (p. 930). — Art. 17 (*ibid.*). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « Les universités et ces organismes qualifiés prennent également toutes dispositions pour une adaptation réciproque des débouchés professionnels et des enseignements universitaires dispensés sans toutefois qu'ils soient gênés dans l'accomplissement de leurs autres missions. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 932). — Art. 18 (*ibid.*). — Réservé. — Art. 19 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Les universités organisent en liaison avec les organismes qualifiés, de préférence dans le cadre des cités sportives universitaires, l'éducation physique et les sports indispensables à la formation générale. » (*ibid.*) et amendement par M. Jacques Henriet, tendant à compléter cet article *in fine* par les mots suivants : « Si possible dans le cadre des cités sportives universitaires » (*ibid.*), observations, retrait de ce dernier amendement (*ibid.*), adoption du précédent (p. 935). — Art. 20 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par Mlle Irma Rapuzzi, rapporteur pour avis (p. 936), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, ayant pour but : 1° de limiter l'article 20 au premier alinéa ; 2° d'instituer un nouvel article 20 *bis* qui reprendrait les termes des alinéas 2, 3, 4, 5 et 6 (à l'exception de la dernière phrase) de l'actuel article 20 ; 3° d'instituer un article 20 *ter* qui reprendrait le texte de la dernière phrase de l'alinéa 6 de l'actuel article 20 ; 4° d'instituer un article 20 *quater* qui reprendrait les alinéas 7 et suivants de l'actuel article 20 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant à rédiger comme suit *in fine* la première phrase du cinquième alinéa de l'article 20 : « ... du conseil national et des conseils régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche. » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement modifié (*ibid.*). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant à compléter le septième alinéa *in fine*, après les mots : « et être publié » par les mots : « Le conseil de l'université approuve les budgets des établissements qui lui sont rattachés. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — En conséquence du vote sur le second amendement à l'article 20, les articles 20 *bis*, 20 *ter* et 20 *quater* sont institués (p. 937). — Après l'article 20 *quater* (*ibid*). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant à insérer, après l'article 20 *quater*, un article additionnel 20 *quinquies* nouveau disposant que « Le Gouvernement déposera, dans un délai de six mois après la promulgation de la présente loi, un projet de loi prévoyant l'attribution d'une allocation d'études » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 41 de la Constitution (p. 939). — Art. 18 (suite. — précédemment réservé). — Amendement par M. Jacques Henriet tendant, après les mots : « ... des titres universitaires », à insérer la phrase suivante : « Elles décident de l'opportunité d'une indemnisation ou d'une allocation d'études » (p. 939), observations, retrait (p. 940). — Art. 21 (*ibid.*). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant à compléter le premier alinéa de cet article afin de préciser que les personnels contractuels ne peuvent être employés par les universités qu' « à titre exceptionnel et temporaire » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — L'amendement précédent est repris par M. Georges Cogniot (*ibid.*), observations, rejet (p. 941). — Amendement par M. Jacques Henriet tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article, en ce qui concerne les assistants contractuels, observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Henriet tendant à compléter le troisième alinéa de cet article, afin de réserver le titre de fonctionnaire de l'enseignement aux professeurs étrangers appartenant à des pays de l'Europe des Six et à des pays francophones (*ibid.*), observations, retrait (p. 942). — Art. 22 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Henriet tendant à compléter le premier alinéa de cet article afin d'excepter de la déclaration d'aptitude les professeurs en fonctions, observations, retrait (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Jacques Henriet, retrait (*ibid.*). — Art. 23 (*ibid.*). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant, pour harmonisation, à ajouter, après le mot : « enseignants » les mots : « et personnels assimilés » (*ibid.*), observations, adoption (p. 943). — Art. 24 (p. 944). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant, entre le troisième et le quatrième alinéa de cet article, à insérer un nouvel alinéa disposant que : « A tous les échelons, les étudiants sont représentés dans les conditions définies à l'article 8 dans les organes qui ont à connaître de l'organisation des études et des questions de discipline qui les concernent » (*ibid.*), et sous-amendement par M. Georges Cogniot tendant à compléter *in fine* le texte de l'amendement précédent par les mots : « Ils sont associés à la définition des procédés de vérification des connaissances » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. André Cornu, rapporteur (p. 945), le même amendement est repris par M. Georges Cogniot (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. additionnel 24 *bis* nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 24 *bis* nouveau ainsi conçu : « Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont contrôlées par les enseignants d'une façon régulière et continue au cours de l'année universitaire. Les examens terminaux permettent un contrôle supplémentaire des aptitudes et des connaissances » (*ibid.*), observations ; sous-amendement par M. Henri Longchambon tendant à rédiger comme suit l'article additionnel : « Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont contrôlées par le personnel enseignant, d'une façon régulière et continue au cours de l'année universitaire. Les examens terminaux permettent un contrôle définitif des aptitudes et des connaissances » (*ibid.*), observations, retrait du sous-amendement et adoption de l'amendement modifié (p. 946). — Art. 25 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Henriet tendant à compléter cet article relatif à l'indépendance des professeurs, par les mots : « et sans toutefois pouvoir sortir du cadre de leur enseignement » (*ibid.*), observations, rejet (p. 947). — Amendement par M. Jacques Henriet tendant à ajouter, à la fin de l'article 25, les mots : « L'université doit être laïque, c'est-à-dire neutre » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Après l'art. 25 (*ibid.*). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 25 *bis* nouveau disposant que : « Le Gouvernement élaborera dans un délai de six mois le statut des personnels enseignants de l'enseignement supérieur » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Après l'art. 26 (p. 948). — Amendement par M. Jacques Henriet, tendant à insérer un article additionnel 26 *bis* nouveau disposant que : « Des contrats de recherches ou de préformation à des emplois spécialisés peuvent être passés avec des organismes industriels ou commerciaux qui en assureront les frais », observations, retrait (*ibid.*). — Art. 27 (*ibid.*). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa : « Les enseignants, les étudiants, le personnel technique et administratif disposent de la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques... » (*ibid.*), amendement par M. Guy de La Vasselais tendant à rédiger comme suit le début du premier alinéa de cet article : « Les étudiants et les enseignants disposent de la liberté d'information » (*ibid.*) ; amendement par M. Georges Cogniot, tendant, au premier alinéa de cet article, après les mots : « Liberté d'information », à ajouter les mots : « et d'expression » (*ibid.*) ; observations, retrait de l'amendement par M. Guy de La Vasselais ; retrait de l'amendement par M. Georges Cogniot (*ibid.*) ; observations, adoption (p. 950). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant à supprimer les mots : « qui seraient » au deuxième alinéa de cet article (*ibid.*), observations, adoption modifiée (p. 951). — Amendement rédactionnel

à la deuxième phrase du deuxième alinéa de l'article 27 par M. André Cornu, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Georges Cogniot tendant à ajouter *in fine* de l'article 27, un troisième alinéa ainsi conçu : « Des locaux seront mis à la disposition des organisations syndicales représentatives du personnel enseignant et du personnel technique et administratif pour leurs permanences et leurs assemblées et pareillement à la disposition des organisations représentatives des étudiants » (*ibid.*), observations, rejet (p. 952). — Art. 28 (*ibid.*). — Amendement par M. Georges Cogniot, tendant à supprimer le deuxième alinéa qui dispose que : « Toute action ou provocation à une action portant atteinte aux libertés définies à l'article précédent ou à l'ordre public dans l'enceinte universitaire est passible de sanctions disciplinaires » (*ibid.*), observations, rejet (p. 955) par scrutin public (n° 2). — Après l'art. 29 (p. 955). — Amendement par M. Guy de La Vasselais, tendant à insérer un article additionnel 29 *bis* nouveau disposant que : « Tous les différends qui pourraient naître à l'occasion de l'application de la présente loi seront jugés par priorité par les juridictions compétentes », (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 35 (p. 956). — Amendement rédactionnel par M. André Cornu, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 37 (*ibid.*). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article, alinéa excluant de l'application de la présente loi, le conseil national de la recherche scientifique et l'institut national de la santé et de la recherche médicale (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Après l'art. 37 (*ibid.*). — Amendement par M. Georges Cogniot, tendant à insérer un article additionnel 38 nouveau disposant que : « En application de la présente loi d'orientation, une loi-programme de développement de l'enseignement supérieur sera soumise au Parlement avant le 1er novembre 1969 » (p. 957), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. André Cornu, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 39 nouveau disposant que : « Le Gouvernement présentera au Parlement, le 1er octobre de chaque année, un rapport sur l'exécution de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur n° du

« Il fera connaître à cette occasion, compte tenu des résultats atteints ou escomptés, les mesures qu'il envisage de prendre ou de proposer à son sujet. » (*ibid*), observations, retrait (p. 958). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Armengaud ; Henri Caillavet ; Marcel Champeix ; Adolphe Chauvin ; Georges Cogniot ; André Cornu, rapporteur ; Jacques Descours Desacres ; Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale ; Charles Ferrant ; Jean Fleury ; Pierre Giraud ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Jacques Henriet ; Louis Jung ; Maurice Lalloy ; Georges Lamousse ; Guy de La Vasselais ; Edouard Le Bellegou ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Marcel Lemaire ; Henri Longchambon ; Pierre Marcilhacy ; Marcel Martin ; Michel Miroudot ; André Monteil ; Jean Noury ; Marcel Prélot ; Mlle Irma Rapuzzi ; M. Léon Rogé. — *Explications de vote :* MM. Marcel Martin ; Henri Caillavet ; Pierre Giraud ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Jean Gravier ; André Armengaud ; Jacques Soufflet. — Adoption (p. 961) par scrutin public (n° 3). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 8).

Adopté en seconde lecture (commission mixte paritaire) par l'Assemblée nationale le 7 novembre 1968. — Voy. : Impressions nos 396, 427, 41.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (art. 45, alinéa 2 de la Constitution). [29 octobre 1968] (p. 966). — Désignation des membres de la commission [5 novembre 1968] (p. 982). — Rapport par M. Henri Caillavet [7 novembre 1968] (I., n° 26). — **Discussion** [7 novembre 1968] (p. 1058 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Henri Caillavet, rapporteur ; Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale. — *Discussion des articles* (p. 1058 et suiv.). — Art. 5 (p. 1059). — Amendement rédactionnel par M. Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale (*ibid*), observations, adoption (*ibid*). — Art. 6 (*ibid*). — Amendement rédactionnel par M. Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale, adoption (*ibid*). — Art. 8 *bis* (p. 1060). — Amendement par M. Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale, tendant à modifier la deuxième phrase du deuxième alinéa de cet article afin que le nombre des personnalités extérieures aux conseils ne puisse, dans ces conseils, être inférieur au sixième ni supérieur au tiers de l'effectif du conseil (*ibid*), observations, adoption (p. 1061). — Amendement rédactionnel au deuxième alinéa de cet article par M. Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale, adoption (*ibid*). — Amendement par M. Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale, tendant, au 4e alinéa de cet article, après les mots : « fonctions de professeur », à rédiger ainsi la fin de l'alinéa : « ... maître de conférences ou éventuellement maître-assistant, de chercheurs de même niveau et de personnes choisies en fonction de leur compétence scientifique » (*ibid*), observations, adoption (*ibid*). — Amendement rédactionnel par M. Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale, au 5e alinéa de cet article, adoption (*ibid*). — Art. 10 (*ibid*). — Amendement par M. Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale, tendant, dans les deuxième et troisième phrases du second alinéa de cet article, après les mots : « maître de conférences » à insérer les mots : « ou maître-assistant » (*ibid*), observations, adoption (*ibid*). — Art. 15 (p. 1062). — Amendement d'harmonisation par M. Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale (*ibid*), observations, adoption (*ibid*). — Art. 16 (*ibid*). — Amendement rédactionnel par M. Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale (*ibid*), observations, adoption (*ibid*). — Art. 24 *bis* (p. 1063). — Amendement par M. Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale, tendant à supprimer cet article, pour harmonisation, adoption (*ibid*). — Art. 35 (*ibid*). — Amendement rédactionnel par M. Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale, adoption (*ibid*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Henri Caillavet, rapporteur ; Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale ; Georges Lamousse, président de la commission mixte paritaire ; Maurice Vérillon. — *Explications de vote :* M. Pierre Carous ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Adolphe Chauvin ; Maurice Vérillon ; Jacques Henriet ; Etienne Dailly. — Sur l'ensemble (p. 1066) et par scrutin public (n° 5). — ADOPTION (n° 12). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 (*J. O.* du 13 novembre 1968).

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 64.

ENTREPRISE. — Voy. : SYNDICATS PROFESSIONNELS.

ENTREPRISES DE PRESSE

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES (EQUIPEMENT)

Voy. : GAGE ET NANTISSEMENT.

Voy : IMPÔTS.

ENTREPRISES PUBLIQUES. — Voy. : AUTOMOBILES.

EQUIPEMENT

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 25.

EQUIPEMENT ROUTIER. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 848.

EQUIPEMENT URBAIN

Proposition de loi, présentée par M. Louis NAMY, *sénateur*, **tendant à instituer un régime de prêts à long terme pour le financement des équipements des grands ensembles d'habitation et des villes nouvelles** [14 mai 1968] (I., n° 156). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. —

ESPAGNE. — Voy. : RAPPORTS D'INFORMATION.

ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA BASSE-SEINE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

ETABLISSEMENTS DANGEREUX. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

ETABLISSEMENTS PUBLICS. — Voy. : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ETAT CIVIL

Projet de loi présenté par M. Georges POMPIDOU, *Premier ministre*, **relatif à l'état civil des Français ayant vécu en Algérie ou dans les anciens territoires français d'outre-mer ou sous tutelles devenus indépendants.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 25 avril 1968. — Voy. : Impressions nos 641, 706, 128. — **Transmission au Sénat** [7 mai 1968] (I., n° 130). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Geoffroy [22 mai 1968] (I., n° 185). — **Discussion** [16 juillet 1968]

(p. 378 et 379). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Geoffroy, rapporteur ; Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — *Articles* (p. 379). — Sur l'ensemble (*ibid.*). — ADOPTION (n° 73). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-671 du 25 juillet 1968 (*J. O.* du 26 juillet 1968).

ETAT CIVIL

Voy. : GRÈVES (MAI-JUIN 1968).

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : TRAITES ET CONVENTIONS.

ETATS AFRICAINS ET MALGACHE

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy : TRAITES ET CONVENTIONS.

ETATS-UNIS. — Voy. : RAPPORTS D'INFORMATION.

ETRANGERS. — Voy. : BAUX RURAUX.

Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

ETUDIANTS

Voy. : AMNISTIE.

Voy. : BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL.

Voy. : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

EUROPE. — Voy. : ASSEMBLÉE.

EXAMENS ET CONCOURS. — Voy. : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

EXPANSION REGIONALE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

EXPERTISE DOUANIERE. — Voy : DOUANES.

EXPERTS COMPTABLES

Projet de loi présenté par M. Georges POMPIDOU, *Premier ministre*, **modifiant le statut de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 12 décembre 1967. — Voy. : Impressions n°s 427, 516, 95. — **Transmission au Sénat** [14 décembre 1967] (I., n° 87). — *Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.* — Rapport par M. Joseph Yvon [23 avril 1968] (I., n° 123). — **Discussion** [25 avril 1968] (p. 171 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Joseph Yvon, rapporteur ; Michel Debré, ministre de l'économie et des finances. — *Discussion des articles* (p. 176 et suiv.). — Art. 1er (p. 176). — Amendement par M. Joseph Yvon, rapporteur, tendant à faire suivre l'expression : « expert comptable » du qualificatif « agréé » (*ibid.*), observations, rejet (p. 177). — Amendement rédactionnel par M. Joseph Yvon, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Joseph Yvon, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la fin de l'alinéa *a* de l'article 2 : « aux conditions d'examen fixées par le décret du 24 août 1963 » (p. 178), observations, adoption modifiée (*ibid.*). — Amendement par M. Joseph Yvon, rapporteur, tendant à insérer, entre le 5e et le 6e alinéa de l'article 2, un nouvel alinéa disposant que : « En cas de refus [d'inscription au tableau] les candidats pourront faire appel de cette décision devant le comité national du tableau » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Joseph Yvon, rapporteur, tendant, au 6e alinéa de l'article 2, après les mots : « ...soit en qualité de salarié d'un membre de l'ordre... », à insérer les mots : « expert comptable ou comptable agréé » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Joseph Yvon, rapporteur, tendant à modifier le 6e alinéa de cet article afin de prévoir qu'une attestation de fin de stage sera obligatoirement délivrée aux experts comptables stagiaires (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Martin, tendant à remplacer la dernière phrase de l'avant-dernier alinéa de l'article 2 par les dispositions suivantes : « Les experts comptables stagiaires sont tenus d'exercer personnellement leurs fonctions. Ils ne peuvent en conséquence utiliser les services d'un comptable salarié. Toutefois, en cas de prolongation du stage des experts comptables stagiaires de la catégorie b, il peut être fait exception à cette règle dans des conditions fixées par décret. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 179). — Art. 3 (*ibid.*). — Observations sur les sociétés civiles professionnelles et interprofessionnelles (*ibid.*). — Art. 4 (p. 180). — Amendement par M. Joseph Yvon, rapporteur, tendant à subordonner l'admission de tout nouvel associé, en cas de sociétés par actions, à l'autorisation préalable du conseil d'administration ou du conseil de surveillance (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Joseph Yvon, rapporteur, tendant à compléter le dernier alinéa de l'article 4 par la disposition suivante : « ...subordonner, s'il s'agit de sociétés à responsabilité limitée, à l'autorisation préalable des porteurs de parts, l'agrément d'un nouvel associé en cas de transmission de parts sociales ou celui d'un associé n'exerçant pas la profession susvisée, en cas de cession de parts » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Joseph Yvon, rapporteur, tendant à modifier le dernier alinéa de cet article afin que le comptable agréé soit habilité à attester la régularité et la sincérité des bilans « et des comptes de résultats des entreprises dont il arrête la comptabilité » (*ibid.*) et amendement par M. Michel Debré, ministre de l'économie et des finances, tendant au même but mais comportant le mot : « tient », au lieu de : « arrête » (p. 181), observations, adoption du premier amendement et retrait du second (*ibid*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Joseph Yvon, rapporteur, observations, adoption (*ibid*). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. Joseph Yvon, rapporteur, tendant à insérer, après le 2e alinéa de cet article, deux alinéas prévoyant la création d'une caisse de garantie permettant de couvrir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile dans tous les cas où la police d'assurance ne les couvrirait pas (*ibid.*), observations, adoption (p. 182). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Joseph Yvon, rapporteur, tendant à compléter cet article par un alinéa nouveau excluant les experts comptables stagiaires du nombre maximum des comptables pouvant être employés par un membre de l'ordre (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 13 (p. 183). — Amendement par M. Joseph Yvon, rapporteur, tendant à remplacer, à la fin du 6e alinéa de cet article, les mots : « dans lesquels ils possèdent, directement ou indirectement, des intérêts substantiels » par les mots : « ... dans lesquels ils possèdent, directement ou indirectement, au moins le dixième du capital » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement par M. Joseph Yvon, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la première phrase du deuxième alinéa de cet article relatif aux honoraires : « Leur montant est convenu librement avec les clients sous réserve des règles et tarifs qui seront établis par le conseil supérieur de l'ordre, en accord avec le ministre de l'économie et des finances. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 185). — Amendement par M. Michel Debré, ministre de l'économie et des finances, tendant, au deuxième alinéa de l'article 14, à remplacer les mots : « législation en vigueur », par les mots : « législation sur les prix » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 15 (*ibid.*). — Amendement par M. Joseph Yvon, rapporteur, tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article, afin que, au conseil régional, les experts aient au moins cinq ans d'inscription au tableau de l'ordre dans leur catégorie respective (*ibid.*), observations, rejet (p. 186). — Art. 19 (p. 187). — Amendement par M. Joseph Yvon, rapporteur, tendant au paragraphe 3° de cet article, à remplacer les mots : « expert-comptable », par les mots : « expert-comptable agréé » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 20 (*ibid.*). — Amendement par M. Joseph Yvon, rapporteur, tendant à remplacer, dans la composition prévue de la chambre nationale de discipline, le « fonctionnaire » du paragraphe 2° par un magistrat du tribunal administratif de Paris (*ibid.*), observations, rejet (p. 188). — Amendement par M. Joseph Yvon, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la première phrase du paragraphe 3° de cet article : « 3° De deux membres du conseil supérieur de l'ordre, l'un expert-comptable, l'autre comptable agréé, élus par ce conseil lors de chaque renouvellement » et amendement par M. Joseph Yvon, rapporteur, tendant à supprimer ensuite la deuxième phrase du paragraphe 3° de cet article (*ibid.*), observations, adoption des deux amendements (*ibid.*). — Art. 22 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Joseph Yvon, rapporteur, tendant à réduire de quatre mois à trois mois le délai de réponse du commissaire du gouvernement au-delà duquel le silence du commissaire vaut approbation, adoption (*ibid.*). — Art. 23 (p. 189). — Amendement par M. Joseph Yvon, rapporteur, tendant à modifier le début de cet article afin de rendre plus sévères les conditions d'inscription au tableau de l'ordre, des « personnes ayant exercé une activité administrative, financière et comptable... » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement modifié (p. 192) ; amendement par M. Joseph Yvon, rapporteur, tendant à supprimer le troisième alinéa de cet article, alinéa disposant que les conditions d'inscription pourront être, dans un délai de cinq ans, définies à nouveau (*ibid.*)., observations, adoption (*ibid.*). — Art. 24 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Joseph Yvon, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 25 (*ibid.*). — Amendement par M. Joseph Yvon, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la première phrase du deuxième alinéa de cet article : « Art. 9 *bis*. — Les personnes qui, dans les trois ans de la publication de la loi n° du , auront obtenu l'un des diplômes dont la liste sera fixée par arrêté du ministre de

l'éducation nationale et du ministre de l'économie et des finances pourront, dans ce même délai, demander leur inscription au tableau de l'ordre en qualité de comptable agréé. », (*ibid.*) et amendement par M. Michel Debré, ministre de l'économie et des finances, tendant à rédiger comme suit la première phrase du deuxième alinéa de cet article : « Art. 9 *bis*. — Le ministre de l'éducation nationale et le ministre de l'économie et des finances détermineront les diplômes qui, pendant un délai de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi n° du , permettront à leurs titulaires de demander leur inscription au tableau de l'ordre en qualité de comptable agréé. » (*ibid.*), observations, retrait du second amendement et adoption du premier modifié (p. 193). — Art. 27 (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Debré, ministre de l'économie et des finances, tendant à prévoir le délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi pour la transformation des sociétés en nom collectif, en l'une des formes de sociétés que les membres de l'ordre sont autorisés à constituer entre eux (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 32 nouveau (p. 194). — Amendement par M. Joseph Yvon, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 32 nouveau prévoyant la codification des textes portant statut de l'ordre des experts-comptables et des comptables agréés (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Adolphe Chauvin ; Michel Debré, ministre de l'économie et des finances ; Edouard Le Bellegou ; Marcel Martin ; Marcel Molle ; Roger Poudonson ; François Schleiter ; Joseph Yvon, rapporteur. — *Explications de vote :* MM. Léon Messaud ; Roger Poudonson ; Joseph Yvon, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 195). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 57). — Adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 17 octobre 1968. — Voy. : Impressions, n°s 730, 844 ; 4e législature : 268, 352, 35.

Promulgation : loi n° 68-946 du 31 octobre 1968 (*J. O.* du 1° novembre 1968).

EXPLOITANTS AGRICOLES. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

EXPLOITATIONS AGRICOLES

Voy. : AGRICULTURE.

Voy. : SUCCESSIONS.

EXPROPRIATION

Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : URBANISME.

F

FAIM (LUTTE CONTRE LA). — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

FAIT PERSONNEL

Incident M. Etienne Dailly, M. Maurice Bayrou [10 décembre 1968] (p. 1896 et 1897).

FAMILLE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

F. A. S. A. S. A. (FONDS D'ACTION SOCIALE POUR L'AMENAGEMENT DES STRUCTURES AGRICOLES). — VOY. : LOIS DE FINANCES.

FAUX-MONNAYAGE

Projet de loi présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre*, **modifiant les articles 132, 133 et 136 du code pénal.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 17 octobre 1968. — Voy. : Impressions n°s 263, 357, 38. — **Transmission au Sénat** [23 octobre 1968] (I., n° 18). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation du suffrage universel du règlement et d'administration générale sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Lucien De Montigny [7 novembre 1968] (I., n° 31). — **Discussion** [19 novembre 1968] (p. 1126 et 1127). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Lucien De Montigny, rapporteur ; René Capitant, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Articles* (p. 1127). — Sur l'ensemble (*ibid.*). — ADOPTION (n° 20). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-1035 du 27 novembre 1968 (*J. O.* du 28 novembre 1968).

FERMAGE ET METAYAGE. — Voy. : BAUX RURAUX.

FINANCES LOCALES

Voy. : IMPÔTS.

Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

Voy. : NOUVELLE-CALÉDONIE.

Voy. : TAXE SUR LES SALAIRES.

FINANCES PUBLIQUES

1. — Projet de loi présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre*, **portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 19 juillet 1968. — Voy. : Impressions n°s 5, 45, 4. — **Transmission au Sénat** [20 juillet 1968] (I., n° 218). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement, et pour avis, à la commission des affaires sociales. — Rapport par M. Marcel Pellenc, rapporteur général [24 juillet 1968] (I., n° 218 *bis*). — **Discussion** [20 juillet 1968] (p. 512 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. André Armengaud, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — *Discussion des articles* (p. 514 et suiv.). — Art. 5 (p. 514). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à supprimer cet article visant à la validation de certaines mesures d'intégration et de certaines nominations intervenues dans le corps des contrôleurs divisionnaires et des surveillantes en chef des postes et télécommunications (*ibid.*), observations, adoption (p. 515). — Art. 20 (p. 516). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à supprimer cet article donnant l'autorisation au Gouvernement d'étendre par décret la compétence de l'institut d'émission d'outre-mer (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 22 (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Talamoni, tendant à compléter cet article par un alinéa disposant que : « Le Gouvernement pourra procéder avant l'année 1969 à la mise en parité des pensions d'invalidité des déportés politiques et internés avec celles des déportés résistants. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 517). — Art. additionnel 22 *bis* nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien Grand, tendant à insérer un article additionnel 22 *bis* nouveau introduisant dans le code de la sécurité sociale, après l'article L. 331, un article L. 331-1 permettant la revision des pensions de la sécurité sociale et une nouvelle liquidation (*ibid.*), observations, adoption (p. 518). — Art. 24 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à supprimer cet article déliant le service des impôts de son obligation au secret professionnel à l'égard de divers services ou organismes, en matière d'impôt sur le revenu (*ibid.*), observations, adoption (p. 519). — Art. 25 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à supprimer cet article relatif aux conditions de financement des traitements alloués aux stagiaires de l'école nationale de la santé par une répartition de cette charge entre les différents établissements hospitaliers utilisateurs des personnels issus de cette école (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 25 *ter* (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à supprimer cet article relatif à l'unification du statut de tous les hôpitaux psychiatriques, les sanatoriums et préventoriums publics (*ibid.*), observations, adoption (p. 520). — Art. 26 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à supprimer cet article validant le décret n° 60-1144 du 27 octobre 1960 portant fixation du taux et des modalités d'assiette et de recouvrement de cotisations parafiscales (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 28 *bis* (*ibid*). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à supprimer cet article relatif à l'attribution d'emplacements de vente sur les marchés municipaux pour les producteurs de fruits, légumes ou fleurs (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 28 *quater* (*ibid*). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à supprimer cet article abrogeant les dispositions législatives et réglementaires interdisant aux collectivités locales de prendre en charge la totalité des dépenses afférentes au classement des voies privées dans le domaine public (p. 521), obervations, adoption (*ibid.*). — Art. 28 *quinquiès* (*ibid*). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à supprimer cet article relatif à l'intervention de la décision administrative fixant le périmètre d'une opération de rénovation et à ses conséquences (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Armengaud, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Jacques Chirac, secrétaire d'État à l'économie et aux

finances ; Etienne Dailly ; Marcel Darou ; Lucien Grand ; Marcel Martin ; Louis Talamoni. — Sur l'ensemble (p. 521). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 83).

Adopté en deuxième lecture (commission mixte paritaire) par l'Assemblée nationale le 23 juillet 1968. — Voy. : Impressions n°s 202, 205, 12.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2 de la Constitution) [20 juillet 1968] (p. 522). — Election des membres de la commission [20 juillet 1968] (p. 522). — Rapport par M. Marcel Pellenc, rapporteur général [23 juillet 1968] (I., n° 225). — **Discussion** [24 juillet 1968] (p. 600 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Marcel Pellenc, rapporteur général ; Jacques Descours Desacres ; Jacqus Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances. — Vote unique, à la demande du Gouvernement, en application de l'article 44 de la Constitution et de l'article 42, alinéa 7, du règlement du Sénat (p. 602). — *Discussion des articles* (p. 602 et suiv.). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Jean-Eric Bousch ; Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances. — Scrutin public (p. 604). — ADOPTION (n° 90). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-690 du 31 juillet 1968 (*J. O.* du 1er août 1968).

2. — Projet de loi présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre*, **relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier** [28 novembre 1968] (I. n° 62). — Voy. : IMPÔTS.

FISCALITE INDIRECTE APPLIQUEE AUX VINS

Voy. : QUESTIONS ORALES, 853.

FISCALITE (REFORME). — Voy. : IMPÔTS.

FONCTIONNAIRES

Proposition de loi, présentée par M. Marcel GARGAR, *sénateur*, **tendant à abroger l'ordonnance n° 60-1101 du 15 octobre 1960 relative au rappel d'office, par le ministre dont ils dépendent, des fonctionnaires de l'Etat en service dans les territoires constituant les départements d'outre-mer** [28 novembre 1968] (I., n° 64). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

FONCTIONNAIRES (DECLARATION A LA PRESSE DU SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 893.

FONCTIONNAIRES D'OUTRE-MER. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

FONDS DE COMMERCE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

FONDS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (F. D. E. S.). — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

FONDS DE SOUTIEN AUX HYDROCARBURES

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

FONDS D'INTERVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (F. I. A. T.). — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

FONDS SPECIAL D'INVESTISSEMENT ROUTIER

Voy. : LOIS DE FINANCES.

FORCLUSIONS

Projet de loi présenté par M. Georges POMPIDOU, *Premier ministre*, **relatif aux forclusions encourues du fait des grèves survenues en mai 1968** [11 juillet 1968] (I., n° 197). — Rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 6 juin 1968. — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Marcilhacy [11 juillet 1968] (I., n° 199). — **Discussion** [16 juillet 1968] (p. 373 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Pierre Marcilhacy, rapporteur. — *Discussion des articles* (p. 373 et suiv.). — Art. 1er (p. 373). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant à substituer à la formule : « dans le mois suivant la date de publication de la présente loi », la date précise du 31 août 1968 (p. 374), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Léon Messaud, tendant à compléter cet article par une disposition concernant les délais en matière de séeurité et de prévoyance sociales (*ibid.*), observations, retrait (p. 375). — Art 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant à substituer à la formule . « à compter de l'expiration du délai d'un mois suivant la date de publication de la présente loi », la formule : « à compter du 1er septembre 1968 » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 5 *bis* nouveau (*ibid.*). Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 5 *bis* nouveau prévoyant la réouverture du délai de préavis pour la dénonciation ou la reconduction de certaines conventions (*ibid.*), observations, adoption modifiée (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant à remplacer, en ce qui concerne la prorogation des délais de recours contre les décisions des juridictions répressives, la date du 14 mai 1968 par la date du 10 mai 1968 (p. 376), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant à ajoutée *in fine* de cet article un quatrième alinéa ainsi conçu : « Il en est de même des délais de recours ouverts aux personnes qui ont expressément déclaré avoir volontairement renoncé à exercer ces recours » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant à insérer un article addtionnel 8 *bis* nouveau modifiant les articles 499 et 502 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales (*ibid.*), observations, adoption (p. 377). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant à insérer un article addtionnel 8 *ter* nouveau prévoyant la prorogation du délai prévu à l'article 2, premier alinéa, du décret n° 67-1046 du 30 novembre 1967, pour les communautés urbaines de Bordeaux, Lille et Strasbourg (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 8 *quater* nouveau reportant au 1er novembre 1968 l'entrée en vigueur de la loi n° 68-05 du 3 janvier 1968 portant réforme du droit des incapables majeurs, observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud, tendant à insérer un article additionnel 8 *quinquies* nouveau disposant que : « Le délai fixé par l'article 35 de la loi n° 64-1360 du 31 décembre 1964 sur les marques de fabrique, de commerce ou de service, qui vient à expiration le 1er août 1968, est prorogé jusqu'au 1er janvier 1969 pour les titulaires de droits acquis antérieurement qui ne justifient pas d'un dépôt en vigueur à la date du 1er août 1965 » (*ibid.*), observations, adoption modifiée (p. 378). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 8 *sexies* nouveau prévoyant que : « Les dispositions de la présente loi ne portent pas atteinte aux droits acquis ni aux situations juridiques crées par suite de l'exécution d'une décision de justice à laquelle il aurait été procédé avant la publication de la présente loi », (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant à préciser les modalités d'application des dispositions de la présente loi dans les départements et territoires d'outre-mer (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant à modifier l'intitulé du projet de loi, adoption (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ : « **Projet de loi relatif aux forclusions encourues du fait des grèves survenues en mai et juin 1968 et prorogeant divers délais** ». — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Armengaud ; Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Pierre Marcilhacy, rapporteur ; Léon Messaud. — Sur l'ensemble (p. 378). — ADOPTION (n° 72).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale le 23 juillet 1968. — NOUVEL INTITULÉ : « Projet de loi relatif aux forclusions encourues du fait des événements de mai et juin 1968 et prorogeant certains délais ». — Voy. : Impressions n°s 39, 49, 8.

Transmission au Sénat (deuxième lecture) [24 juillet 1968] (I., n° 230). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Pierre Marcilhacy [24 juillet 1968] (I., n° 232). — **Discussion** [24 juillet 1968] (p. 588 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Marcilhacy, rapporteur ; Michel Darras ; André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur. — *Discussion des articles* (p. 589 et suiv.). — Art. 5 (p. 589). — Amendement par M. Pierre

Marcilhacy, rapporteur, tendant à rétablir cet article prévoyant que : « Les dispositions de l'article 3 ci-dessus sont applicables aux pénalités et majorations de retard en matière de sécurité et de prévoyance sociales » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 8 *bis* (p. 590). — Amendement par M. Etienne Dailly tendant à supprimer les deux dernières phrases du texte modificatif proposé pour l'alinéa 3 de l'article 499 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales qui institueraient des conditions nouvelles de majorité pour transformer les sociétés anonyme de type ancien en sociétés de type nouveau (*ibid.*), observations, adoption (p. 591). — Art. 8 *quinquies* 1 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa reportant du 1er juillet au 1er octobre, l'application des articles 62 à 76 de la loi d'orientation foncière n° 67-1253 du 30 décembre 1967 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Etienne Dailly ; Pierre Marcilhacy, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 592). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 87). — DEUXIÈME LECTURE.

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 24 juillet 1968. — Voy. : Impressions nos 211, 212, 13.

Deuxième transmission au Sénat (troisième lecture) [25 juillet 1968] (I., n° 235). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Etienne Dailly [25 juillet 1968] (I., n° 237). — **Discussion** [25 juillet 1968] (p. 617 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Etienne Dailly, rapporteur. — Art. 8 *bis* (p. 618). — Amendement, tendant, après le 5e alinéa de cet article, à insérer les alinéas nouveaux suivants :

« *Art.* 500, *alinéa premier.* — A défaut de mise en harmonie des statuts avec les dispositions de la présente loi et des décrets visés à l'article 508 avant le 1er octobre 1968, les clauses statutaires contraires à ces dispositions seront réputées non écrites à compter de cette date ».

« *Alinéa* 2. — Les mots : « dans le délai visé à l'article 499, alinéa 2 » sont remplacés par les mots : « avant le 1er août 1969 ».

« *Art.* 501, *alinéa premier.* — Les mots : « dans un délai prévu à l'article 499, alinéa 2 » sont remplacés par les mots : « avant le 1er août 1969 » (p. 618), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à compléter l'article 8 *bis* par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « *Art.* 505, *alinéa premier.* — Sont abrogées, sous réserve de leur application transitoire jusqu'au 1er octobre 1968 aux sociétés n'ayant pas procédé à la mise en harmonie de leurs statuts avec les dispositions de la présente loi et des décrets visés à l'article 508 ou aux formalités visées à l'article 499, alinéa 5, les dispositions... » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le 1er alinéa de l'article 8 *bis* : « Les articles 499, 500, 501, 502 et 505 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1967 sur les sociétés commerciales sont modifiés ainsi qu'il suit : ... », adoption (*ibid.*). — *Est entendue :* Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales. — Sur l'ensemble (p. 618). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 93). — TROISIÈME LECTURE.

Adopté par l'Assemblée nationale en troisième lecture le 25 juillet 1968. — Voy. : Impressions nos 244, 245, 17.

Promulgation : loi n° 68-696 du 31 juillet 1968 (*J. O.* du 2 août 1968).

FORFAITS CONCERNANT LES TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LES BENEFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 864.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Projet de loi présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre*, **relatif à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 16 décembre 1968. — Voy. : Impressions nos 489, 526, 78. — **Transmission au Sénat** [17 décembre 1968] (I., n° 103). — Renvoi à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Eugène Romaine [19 décembre 1968] (I., n° 125). — **Discussion** [19 décembre 1968] (p. 2236 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Eugène Romaine, rapporteur ; Roger Poudonson ; Marcel Mathy ; Philippe Malaud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique. — *Discussion des articles* (p. 2240 et suiv.). — Avant l'art. 1er (p. 2240). — Amendement par M. Eugène Romaine, rapporteur, tendant à insérer, avant l'article 1er, un article additionnel nouveau définissant, en préambule, les objectifs généraux de la loi (*ibid.*) et amendement semblable par Mme Marie-Thérèse Goutmann (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann, observations, rejet de l'amendement par M. Eugène Romaine, rapporteur (*ibid.*). — Art. 1er (*ibid.*). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant, au 2e alinéa de cet article, à supprimer les mots : « les travailleurs », afin d'éviter que les travailleurs soient appelés à concourir au financement des opérations de formation professionnelle (p. 2241) et amendement par M. Eugène Romaine, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du 2e alinéa de cet article limitant le concours des travailleurs au financment de certaines actions seulement de formation professionnelle (*ibid.*), observations, rejet des deux amendements (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Eugène Romaine, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « à l'indemnisation », par les mots : « à la rémunération » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2242). — Amendement par M. Eugène Romaine, rapporteur, tendant à modifier la fin de l'alinéa 1er de cet article afin de préciser que les membres non salariés de la famille de l'exploitant agricole peuvent participer aux stages de conversion (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Eugène Romaine, rapporteur, tendant, à l'alinéa 4° de cet article, à remplacer les mots : « de moins de dix-huit ans » par les mots : « de seize à dix-huit ans » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Eugène Romaine, rapporteur, tendant à compléter l'alinéa 4° de cet article par les dispositions suivantes : « Les stages de préparation à la vie professionnelle pourront être ouverts aux jeunes gens âgés de plus de dix-huit ans titulaires d'un diplôme professionnel et qui n'ont jamais eu la qualité de salarié » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant, après le 5e alinéa de cet article, à introduire un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Des stages dits « d'alphabétisation » seront créés au profit des travailleurs immigrés » (p. 2243), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Poudonson, tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les cinq types de stages définis ci-dessus peuvent être des stages à temps partiel pour les chefs d'entreprise du secteur des métiers et les exploitants agricoles (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Poudonson tendant à supprimer le 2e alinéa de cet article, alinéa disposant que : « Les stages dits « de promotion professionnelle » doivent faire en outre l'objet d'une inscription sur une liste spéciale » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 4 (p. 2244). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif à la rémunération des travailleurs suivant un stage de conversion (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Eugène Romaine, rapoprteur, au début du 2° de cet article, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Eugène Romaine, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le 3° de cet article : « 3° Pour les travailleurs non salariés non agricoles, en fonction du revenu professionnel retenu pour le calcul des cotisations d'assurance maladie du régime institué par la loi du 12 juillet 1966. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant à porter la rémunération minimum au niveau du salaire minimum interprofessionnel garanti (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Eugène Romaine, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la dernière phrase de cet article : « La rémunération des stagiaires de conversion peut comporter un plafond qui ne peut être inférieur aux deux tiers du salaire ou du revenu perçu antérieurement au stage » (*ibid*), observations, retrait (p. 2245). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Eugène Romaine, rapporteur, tendant à réserver le bénéfice des stages de conversion aux jeunes de « plus de dix-sept ans » et non pas de « moins de dix-huit ans » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid*). — Amendement par M. Eugène Romaine, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le 3° de l'article 5 [assimilations pour postuler à un stage] : « Les femmes qui désirent occuper un emploi exigeant une qualification lorsqu'elles élèvent deux enfants ou ont élevé trois enfants ou lorsqu'elles sont chefs de famille et ont au moins un enfant à charge » (*ibid.*) et amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant, à l'alinéa 3°, après les mots : « trois enfants ou plus », à insérer les mots : « les mères de famille d'un ou deux enfants dont le conjoint tout en gardant la qualité de chef de famille se trouve dans l'incapacité de subvenir aux besoins matériels du foyer » (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement par M. Eugène Romaine (*ibid.*), l'amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann devenant sans objet (*ibid.*). — Amendement par M. Eugène Romaine, rapporteur, tendant à compléter cet

article par l'alinéa suivant : « Les stagiaires visés au présent article sont rémunérés en fonction du salaire minimum interprofessionnel garanti » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Eugène Romaine, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « pour des motifs autres que disciplinaires », par les mots : « pour tout autre motif que la faute grave » (*ibid.*), observations, rejet (p. 2246). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. Eugène Romaine, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « l'Etat peut prendre » par les mots : « l'Etat prend » [en charge une partie de la rémunération des travailleurs en stage] (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Eugène Romaine, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa de cet article : « Toutefois, pour les stages de promotion professionnelle d'une durée inférieure à un an, l'indemnité est calculée dans les conditions fixées à l'article 4 ci-dessus, lorsque ce mode de calcul est plus favorable au stagiaire » (*ibid.*), observations, retrait (p. 2247). — Art. 10 (*ibid*). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant à rédiger ainsi cet article : « L'Etat rembourse en partie aux entreprises selon des modalités à fixer par décret l'indemnité prévue à l'article précédent pour chaque travailleur salarié qui suit des stages de formation professionnelle » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. Eugène Romaine, rapporteur, tendant, au premier alinéa de cet article, à supprimer les mots : « ... n'ont pas souscrit de contrat d'apprentissage et... » afin que les apprentis bénéficient des indemnités et avantages sociaux accordés aux stagiaires dans la mesure où l'entreprise sera agréée (*ibid.*), observations, adoption (p. 2248). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant à modifier la fin du premier alinéa de cet article afin de donner aux jeunes stagiaires de seize à dix-huit ans des « indemnités et avantages sociaux équivalents au moins au salaire minimum interprofessionnel garanti » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 2249). — Amendemnet par M. Eugène Romaine, rapporteur, tendant à une rédaction plus précise du troisième alinéa de l'article 11 (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif à la rémunération des travailleurs suivant des stages d'entretien ou d'actualisation des connaissances (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Eugène Romaine, rapporteur, tendant, dans la dernière phrase du premier alinéa, à remplacer les mots : « peut prendre en charge », par les mots : « prend en charge » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au dernier alinéa de cet article par M. Eugène Romaine, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 13 (p. 2250). — Amendement par M. Eugène Romaine, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « Les stagiaires titulaires d'un contrat de travail restent affiliés au régime de sécurité sociale dont dépend leur activité salariée. » (*ibid.*) et amendement par M. Eugène Romaine, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « Les stagiaires qui ne sont pas titulaires d'un contrat de travail et qui n'ont pas la qualité d'ayant droit sont, compte tenu de la nature de l'activité à laquelle prépare le stage, affiliés soit au régime général de sécurité sociale, soit au régime d'assurances sociales des salariés agricoles, soit au régime de sécurité sociale des professions non salariées agricoles, soit au régime de sécurité sociale des professions non salariées non agricoles. » (*ibid.*), observations, adoption des deux amendements (*ibid.*). — Amendement par M. Eugène Romaine, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa de l'article 13 : « Pour les stagiaires relevant du régime général de sécurité sociale, des régimes des assurances sociales agricoles et des régimes spéciaux, l'Etat participe aux cotisations de sécurité sociale dans les mêmes proportions qu'aux rémunérations. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant, au quatrième alinéa de cet article, à supprimer les mots : « totale ou partielle » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 15 (*ibid.*). — Amendement par M. Eugène Romaine, rapporteur, tendant, à la fin de cet article, à supprimer les mots : « ou partiel » afin que les frais de transports soient remboursés intégralement (p. 2251), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 16 (*ibid.*). — Amendement par M. Eugène Romaine, rapporteur, tendant à une modification d'harmonisation (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 17 (*ibid.*). — Amendement par M. Eugène Romaine, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Selon la nature de l'activité pour laquelle préparent les stages, les crédits afférents aux rémunérations et indemnités versées aux stagiaires directement par l'Etat ou remboursés par lui en application de la présente loi sont inscrits : soit au fonds national de l'emploi ; soit au fonds d'action sociale pour l'amélioration des structures agricoles ; soit au budget des ministères intéressés. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Après l'article 17 (*ibid.*). — Amendement par Mme Marie-Thérèse Goutmann, tendant à insérer un article additionnel nouveau relatif à la participation des travailleurs à la gestion et au contrôle de la formation professionnelle (*ibid.*), observations (p. 2252), rejet (*ibid.*). — Art. 18 (*ibid.*). — Amendement par M. Eugène Romaine, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa du paragraphe 1er de cet article : « Les conditions d'attribution et les modalités de versement des rémunérations ou indemnités prévues aux articles 4 à 7, 9 et 11 ci-dessus. » (*ibid.*) et amendement par M. Eugène Romaine, rapporteur, tendant, dans le deuxième alinéa du paragraphe II de cet article, après le mot : « rémunérations », à ajouter les mots : « ou indemnités » (*ibid.*), les deux amendements ayant pour but de préciser que l'aide de l'Etat peut être apportée sous forme, soit de rémunération, soit d'indemnités, observations, adoption des deux amendements (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Aubry ; Yvon Coudé du Foresto, vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Pierre Dumas, secrétaire d'Etat aux affaires sociales ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; MM. Lucien Grand, président de la commission des affaires sociales ; Philippe Malaud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique ; Roger Poudonson ; Eugène Romaine, rapporteur ; Jacques Trorial, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale ; Hector Viron. — *Explication de vote :* Mme Marie-Thérèse Goutmann. — Sur l'ensemble (p. 2253). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 58).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 20 décembre 1968. — Voy. : Impressions nos 576, 577, 103.

Deuxième transmission au Sénat [20 décembre 1968] (I., n° 142). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport par M. Eugène Romaine [20 décembre 1968] (I., n° 143). — **Discussion** [20 décembre 1968] (p. 2288 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Eugène Romaine, rapporteur ; Jacques Trorial, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale. — *Discussion des articles* (p. 2288 et suiv.). — Art. 4 (p. 2288). — Amendement par M. Eugène Romaine, rapporteur, tendant, au dernier alinéa de cet article, à remplacer les mots : « à 90 p. 100 du salaire minimum interprofessionnel garanti », par les mots : « au salaire minimum interprofessionnel garanti » (*ibid.*), observations (p. 2289), retrait (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. Eugène Romaine, rapporteur, tendant, au premier alinéa de cet article, à supprimer les mots : « ... n'ont pas souscrit de contrat d'apprentissage et... » (*ibid.*), observations, retrait (p. 2290). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Lucien Grand, président de la commission des affaires sociales ; Eugène Romaine, rapporteur ; Jacques Trorial, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale. — Sur l'ensemble (p. 2290). — ADOPTION (n° 70). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-1249 du 31 décembre 1968 (*J. O.* du 3 janvier 1969).

FORMATION PROFESSIONNELLE. — Voy : LOIS DE FINANCES.

FRANÇAIS AU VIET-NAM. — VOY. : QUESTIONS ORALES, 863.

FRANÇAIS A L'ETRANGER

Voy. : LOI DE FINANCES.

Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

FRAUDES. — Voy. : ELECTIONS

FRONTIERES. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

FRUITS. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 871.

G

GABON. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

GAGE ET NANTISSEMENT

Proposition de loi, présentée par M. Michel HOGUET, *député*, **tendant à modifier la loi n° 51-59 du 18 janvier 1951 relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 28 novembre 1968. — Voy. : Impressions nos 66, 470, 59. — **Transmission au Sénat**

[29 novembre 1968] (I., n° 65). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Roger Poudonson [11 décembre 1968] (I., n° 89). — **Discussion** [19 décembre 1968] (p. 2229 et 2230). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Roger Poudonson, rapporteur ; André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur. — *Discussion des articles* (p. 2229 et 2230). — Art. additionnel A nouveau (p. 2229). — Amendement par M. Roger Poudonson, rapporteur, tendant à insérer avant l'article unique un article additionnel A nouveau ainsi conçu : « La première phrase du dernier alinéa de l'article 2 de la loi n° 51-59 du 18 janvier 1951 relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement, modifié par l'article 29 de l'ordonnance n° 58-896 du 23 septembre 1958, est modifiée comme suit : « Sont assimilés aux prêteurs de deniers les garants qui interviennent sous forme de caution, d'aval ou d'endossement dans l'octroi des crédits d'équipement. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2230). — Art. unique (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Poudonson, rapporteur, tendant : premièrement, à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « L'article 3 de la loi précitée du 18 janvier 1951, modifié par l'article premier du décret n° 53-969 du 30 septembre 1953 et par l'article 29 de l'ordonnance n° 58-896 du 23 septembre 1958, est remplacé par les dispositions ci-après... » ; deuxièmement, à rédiger comme suit la fin du dernier alinéa : « ...sera faite en marge de l'inscription dans les quinze jours de cette livraison. Faute par le créancier d'avoir requis la mention, le nantissement sera inopposable aux tiers. » (*ibid.*) et amendement par M. Etienne Dailly tendant à supprimer la dernière phrase de l'article et à la remplacer par l'alinéa suivant : « Si la livraison n'est pas effectuée au lieu primitivement fixé, mention du nouveau lieu où il devra être installé sera faite en marge de l'inscription dans les quinze jours de la date où le créancier en aura eu connaissance conformément à l'article 13, alinéa 2, de la loi du 17 mars 1909, sans que l'omission de cette formalité entraîne la nullité du nantissement. » (*ibid.*), observations, adoption de la première partie de l'amendement par M. Roger Poudonson, rapporteur (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Etienne Dailly (*ibid.*) et adoption de la deuxième partie de l'amendement par M. Roger Poudonson, rapporteur (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Etienne Dailly ; Roger Poudonson, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 2230). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 53).

GARAGISTES. — Voy. : OBJETS ABANDONNÉS.

GARONNE (ECONOMIE). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 870.

GEMMAGE (GASCOGNE). — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 69.

GENDARMERIE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

GENERAL CATROUX

Projet de loi, présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre*, **replaçant le général d'armée Catroux dans la première section du cadre des officiers généraux de l'armée de terre et le maintenant sans limite d'âge dans cette position.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 16 décembre 1968. — Voy. : Impressions n°s 473, 540, 76. — **Transmission au Sénat** [17 décembre 1968] (I., n° 105). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Maurice Carrier [18 décembre 1968] (I., n° 112). — **Discussion** [19 décembre 1968] (p. 2221). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Maurice Carrier, rapporteur ; Pierre Messmer, ministre des armées. — *Article unique* (p. 2221). — *Explication de vote :* MM. Antoine Courrière ; Fernand Chatelain. — ADOPTION (n° 50). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-1180 du 27 décembre 1968 (*J. O.* du 31 décembre 1968).

GENIE MILITAIRE. — Voy. : OFFICIERS.

GIGNAC-LA-NERTHE. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 851.

GITES D'EAUX CHAUDES ET DE VAPEURS D'EAU SOUTERRAINES DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Voy. : EAU.

GRANDES ECOLES. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

GREVES. — Voy. : FORCLUSIONS.

GUADELOUPE. — Voy. : CODE RURAL.

GUADELOUPE (ALLOCATION LOGEMENT). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 884.

GUADELOUPE (LOGEMENTS SOCIAUX). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 883.

GUERIGNY (ETABLISSEMENT DE LA MARINE DE). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 829.

GUYANE

Voy. : CODE RURAL.

Voy. : LOIS DE FINANCES.

H

HABITATIONS A LOYER MODERE (H. L. M.)

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

HALLES DE PARIS. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

HAUTE COUR DE JUSTICE

Scrutin pour l'élection de douze juges titulaires de la Haute Cour de justice [21 novembre 1968] (p. 1155, 1166, 1174). — Sont élus : MM. Marcel Molle, Roger Carcassonne, Léon Messaud, Marcel Martin, André Cornu, Adolphe Chauvin, Raymond Brun, René Jager, Léon Jozeau-Marigné, Pierre Garet, Roger du Halgouët et Louis Namy.

Scrutin pour l'élection de six juges suppléants de la Haute Cour de justice [5 décembre 1968] (p. 1791, 1798, 1863). — Sont élus : MM. Baudouin de Hauteclocque, Fernand Esseul, Raymond Boin, Amédée Bouquerel, Jean Geoffroy, André Diligent.

Prestation de serment des juges élus par le Sénat [19 décembre 1968] (p. 2217).

HAUTEFORT (CHATEAU DE). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 474.

HOPITAUX

Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

Voy. : LOIS DE FINANCES.

HOTELS

Proposition de loi, présentée par M. Louis NAMY, *sénateur*, **relative au maintien dans les lieux des locataires des hôtels et des maisons meublées** [7 novembre 1968] (I., n° 30). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

HOTELS. — Voy. : MEUBLÉS ET GARNIS.

HOTELS ET RESTAURANTS. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

HOUILLERES DE LA MOSELLE. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 882.

HYDRAULIQUE AGRICOLE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

I

IMMUNITES DIPLOMATIQUES. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

IMPOTS

1. — Proposition de loi, présentée par M. Jacques DUCLOS, *sénateur*, **tendant à promouvoir une réforme démocratique de la fiscalité** [14 mai 1968] (I., n° 154). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de loi, présentée par Mme Renée DERVAUX, *sénateur*, **tendant à permettre aux mères de famille exerçant un emploi salarié de déduire, lors du calcul de leur revenu net imposable, le montant des frais résultant de la garde de leurs enfants** [14 mai 1968] (I., n° 157). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la consultation éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions fixées par le règlement.

3. — Projet de loi, présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre*, **sur l'aide à l'investissement.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 25 septembre 1968. — Voy. : Impressions n[os] 260, 265, 267, 20. — **Transmission au Sénat** [27 septembre 1968] (I., n° 242). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Marcel Pellenc, rapporteur général [27 septembre 1968] (I., n° 244). — **Discussion** [27 septembre 1968] (p. 690 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud ; Jean Bardol. — *Discussion des articles* (p. 696 et suiv.). — Art. 1[er] (p. 696). — Amendement par M. André Armengaud, tendant à compléter cet article par une disposition prévoyant justification et sélectivité de l'investissement (*ibid.*), observations, rejet (p. 697). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. François Schleiter tendant à remplacer la date du 1[er] septembre 1968 par la date du 1[er] mai 1968, dans le premier alinéa de cet article, alinéa disposant que : « La déduction prévue à l'article 1[er] est accordée aux entreprises à raison des matériels ayant fait l'objet d'une commande ferme après le 30 avril 1968, à condition que ces matériels soient livrés entre le 1[er] septembre 1968 et le 31 décembre 1969. » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la constitution (p. 698). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à compléter cet article par un quatrième alinéa permettant aux Gouvernement d'accorder au-delà de la date limite du 31 décembre 1970, à titre exceptionnel, le bénéfice de la déduction pour investissement (*ibid.*), observations, adoption (p. 699). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Raoul Vadepied, tendant à compléter le dernier alinéa de cet article afin d'ajouter les autocars à la liste des matériels ouvrant droit à la déduction pour investissement (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la convention (*ibid.*). — Amendement par M. François Schleiter, tendant à ajouter à l'article 3, un alinéa 4° ainsi rédigé : « 4° Les matériels de manutention dont la liste sera fixée par arrêté ministériel » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la constitution (p. 700). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud, tendant à supprimer cet article prévoyant l'option pour l'imputation de la déduction sur la taxe sur la valeur ajoutée (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à remplacer le dernier alinéa de cet article par deux alinéas prévoyant une révocabilité de l'option au plus tard à la fin du deuxième exercice au cours duquel l'option peut être exercée (*ibid.*), observations, retrait (p. 702). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Armengaud ; Jean-Eric Bousch ; Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Etienne Dailly ; André Fosset ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; Raoul Vadepied. — *Explications de vote :* MM. André Dulin ; André Armengaud. — Sur l'ensemble (p. 702). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 97).

Adopté en deuxième lecture (commission mixte paritaire) par l'Assemblée nationale le 1[er] octobre 1968. — Voy. : Impressions n[os] 274, 280, 22.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2 de la Constitution) [27 septembre 1968] (p. 703). — Election des membres de la commission [27 septembre 1968] (p. 704). — Rapport par M. Marcel Pellenc, rapporteur général [1[er] octobre 1968] (I., n° 246). — *Discussion* [1[er] octobre 1968] (p. 779 et 780). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Marcel Pellenc, rapporteur général ; Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances. — *Article* 2 (p. 779). — *Explications de vote :* MM. André Fosset ; Jean Bardol. — Sur l'ensemble (p. 780). — ADOPTION (n° 99). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-877 du 9 octobre 1968 (*J. O.* du 10 octobre 1968).

4. — Projet de loi, présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre*, **relatif à diverses dispositions d'ordre économique et financier.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 27 novembre 1968. — Voy. : Impressions n[os] 476, 479, 55. — **Transmission au Sénat** [28 novembre 1968] (I., n° 62). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport par M. André Armengaud [28 novembre 1968] (I., n° 63). — **Discussion** [28 novembre 1968] (p. 1415 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. François Ortoli, ministre de l'économie et des finances ; André Armengaud, rapporteur ; Jean Bertaud, rapporteur pour avis ; Jacques Duclos ; André Colin ; Auguste Pinton ; Pierre Carous ; Antoine Courrière ; Louis Talamoni ; Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Adolphe Chauvin ; Robert Schmitt ; René Monory.

Observations sur la politique économique et financière (p. 1415, 1416, 1417, 1419, 1420, 1421, 1422, 1424, 1428, 1429, 1430, 1431, 1433, 1435), la suppression de la taxe sur les salaires (p. 1416, 1417, 1421, 1422, 1425, 1428, 1433), l'augmentation du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (p. 1416, 1417, 1418, 1419, 1421, 1423, 1425, 1428, 1432, 1435), les prix (p. 1416, 1424, 1425, 1433), le déficit (p. 1422, 1423, 1425, 1430, 1431), les droits de succession (p. 1429), les équipements collectifs (p. 1434), les finances locales (p. 1434, 1435), les moyennes et petites entreprises (p. 1434). — *Discussion des articles* (p. 1436 et suiv.). — Avant l'art. 1[er] (p. 1436). — Amendement par M. Jacques Duclos tendant à insérer, avant l'article 1[er], un article additionnel nouveau tendant 1) à instituer un prélèvement exceptionnel sur les produits de la spéculation ; 2) à abroger les lois du 9 octobre 1968 sur l'aide à l'investissement et sur l'allégement de certaines charges fiscales ; 3) à réduire les dépenses militaires de 4 milliards ; 4) à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi modifiant les bases de calcul de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (*ibid.*), observations, le vote sur les articles du projet de loi et sur les amendements est réservé (p. 1437). — Amendement par M. Antoine Courrière, tendant à insérer, avant l'article 1[er], un amendement additionnel nouveau visant à faire établir la liste des transferts de fonds vers l'étranger effectués du 1[er] juillet au 23 novembre 1968 (*ibid.*), observations, l'amendement est réservé (*ibid.*). — Art. 1[er] (*ibid.*). — Observations sur l'exonération de la taxe sur les salaires (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Talamoni, tendant à compléter le paragraphe I de cet article par le nouvel alinéa suivant : « La suppression de la taxe sur les salaires sera obligatoirement traduite en baisse dans les prix. » (p. 1438). — Observations, l'amendement est réservé (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Champeix, tendant, après le paragraphe I, à insérer un nouveau paragraphe exonérant de la taxe sur les salaires, les organismes sociaux à but non lucratif et les associations de la loi de 1901 (*ibid.*) et amendement identique par M. Louis Talamoni ; observations, les amendements sont réservés (*ibid.*). — Observations sur la suppression de la taxe sur les salaires en ce qui concerne la marine marchande (p. 1439). — Le vote sur l'article est réservé. — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Talamoni, tendant à supprimer cet article prévoyant une augmentation du taux de la taxe à la valeur ajoutée (p. 1440), observations, l'amendement est réservé (*ibid.*). — Amendement par M. Marc Pauzet tendant à exonérer de la majoration de la taxe à la valeur ajoutée les vins d'appellation d'origine contrôlée et les vins de qualité supérieure (*ibid.*), observations, l'amendement est réservé (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Talamoni tendant à compléter cet article afin d'exonérer de la majoration les travaux d'intérêt public exécutés pour le compte des collectivités locales (p. 1441), observations, l'amendement est réservé (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud tendant à modifier le paragraphe IV de cet article relatif aux dispositions transitoires (*ibid.*), observations (*ibid.*), retrait (p. 1442). — Le vote sur l'article est réservé (*ibid.*). — Art. 4. — Vote réservé (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Observations sur les modalités de calcul

du versement compensateur de pertes de recettes prévu en faveur des collectivités locales (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Talamoni tendant à supprimer les 3 derniers alinéas du paragraphe I de cet article, alinéas relatifs au calcul du versement compensateur (p. 1444), observations, l'amendement est réservé (*ibid.*). — Amendement par M. Adolphe Chauvin tendant à compléter le paragraphe II de cet article par les mots : « ... et après consultation des organismes représentatifs des élus locaux. » (*ibid.*), observations (*ibid.*), retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Talamoni, tendant à compléter cet article par les mots : « Le versement visé au paragraphe I ci-dessus sera rajusté chaque année proportionnellement à la majoration de la masse salariale. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Le vote sur l'article est réservé (*ibid.*). — Art. 6. — Vote réservé (*ibid.*). — Vote unique à la demande du Gouvernement, en application de l'article 44, dernier alinéa, de la Constitution, et de l'article 42, septième alinéa, du règlement du Sénat, sur les articles et sur l'ensemble du projet de loi dans le texte adopté par l'Assemblée nationale, à l'exclusion de tout amendement et article additionnel (p. 1445). — *Ont pris part à la discussion :* MM. André Armengaud, rapporteur ; Marcel Champeix ; Fernand Chatelain ; Adolphe Chauvin ; Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Antoine Courrière ; Jacques Descours Desacres ; René Monory ; François Ortoli, ministre de l'économie et des finances ; Marc Pauzet ; Louis Talamoni ; Hector Viron ; Joseph Yvon. — *Explication de vote :* M. Etienne Dailly. — Adoption (p. 1446) par scrutin public (n° 10). — Adoption (n° 62). — Texte définitif.

Promulgation : loi n° 68-1043 du 29 novembre 1968 (*J. O.* du 30 novembre 1968).

IMPOTS

Voy. : Nouvelle-Calédonie.

Voy. : Plateau continental.

Voy : Traités et conventions

IMPOTS COMMUNAUX. — Voy. : Questions orales avec débat, 6.

IMPOT (DROIT DE VOTER L'). — Voy. : Questions orales avec débat, 14.

IMPOTS DIRECTS. — Voy. : Lois de finances rectificatives.

IMPOTS LOCAUX

Voy : Lois de finances.

Voy : Lois de finances rectificatives.

IMPOT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES (I. R. P. P.).

Voy. : Impôts.

Voy : Lois de finances.

Voy. : Lois de finances rectificatives.

IMPOTS SUR LES SOCIETES

Voy. : Impôts.

Voy. : Lois de finances.

IMPRIMERIE NATIONALE. — Voy. : Questions orales, 835.

INCAPABLES MAJEURS. — Voy. : Grèves (mai-juin 1968).

INDES. — Voy. : Rapports d'information.

INDEMNITE VIAGERE DE DEPART (AGRICULTURE). — Voy. : Questions orales, 886.

INDEXATIONS. — Voy. : Lois de finances.

INDIVISION

Proposition de loi, présentée par M. Etienne Dailly, *sénateur*, **relative à l'organisation de l'indivision** [23 octobre 1968] (I. n° 23). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

INDONESIE. — Voy. : Rapports d'information.

INDUSTRIE. — Voy. : Lois de finances.

INELIGIBILITES. — Voy. : Elections.

INFIRMIERES. — Voy. : Médecine militaire.

INFORMATION. — Voy. : Lois de finances.

INFRACTIONS ROUTIERES. — Voy. : Traités et conventions.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES (I. N. S. E. E.). — Voy. : Lois de finances rectificatives.

INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE. — Voy. : Lois de finances.

INTERESSEMENT DES TRAVAILLEURS. — Voy. : Lois de finances.

INTERIEUR. — Voy. : Lois de finances.

INVESTISSEMENTS. — Voy. : Impôts.

Voy. : Nouvelle-Calédonie.

IRAK. — Voy. : Traites et conventions.

IRAN. — Voy. : Traites et conventions.

ITALIE. — Voy. : Baux ruraux.

Voy. : Rapports d'information.

Voy. : Traites et conventions.

J

JEUNES

Proposition de loi, présentée par M. Jacques Duclos, *sénateur*, **instituant une allocation en faveur des jeunes demandeurs d'un premier emploi et maintenant leurs droits au titre des allocations familiales et de la sécurité sociale** [26 novembre 1968] (I., n° 61). — Renvoi à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

JEUNES

Voy. : Congés payés.

JEUNESSE. — Voy. : Lois de finances.

JOURNALISTES. — Voy. : Lois de finances.

JUSTICE. — Voy. : Lois de finances.

JUSTICE MILITAIRE

Voy. : Lois de finances.

Voy. : Service national.

JUSTICE (ORGANISATION). — Voy. : Procédure pénale.

K

KENNEDY (DECES DU SENATEUR DE L'ETAT DE NEW YORK).

Communication par M. Gaston Monnerville, président du Sénat, du télégramme qu'il a adressé, au nom du Sénat de la République française, au Sénat des Etats-Unis [6 juin 1968] (p. 337 et 338). — Est entendu M. Yvon Morandat, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, chargé des problèmes de l'emploi.

L

LABORATOIRE CENTRAL DE RECHERCHES VETERINAIRES. — Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

LAIT

Proposition de loi, présentée par M. Pierre GODEFROY, *député*, **relative à l'institution du paiement du lait en fonction de sa composition et de sa qualité biologique.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 10 décembre 1968. — Voy. : Impressions nos 453, 513, 70. — **Transmission au Sénat** [11 décembre 1968] (I., n° 86). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Raoul VADEPIED [17 décembre 1968] (I., n° 107). — **Discussion** [20 décembre 1968] (p. 2273 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Raoul Vadepied, rapporteur ; Victor Golvan ; Robert Boulin, ministre de l'agriculture ; André Dulin ; Yvon Coudé du Foresto ; Ladislas du Luart. — *Discussion des articles* (p. 2275 et suiv.). — Art. 2 (p. 2275). — Amendement par M. Raoul Vadepied, rapporteur, tendant à rédiger ainsi le premier alinéa de l'article 2 : « Des décrets pris après consultation du comité national du lait et des produits laitiers fixeront, selon leur destination, les normes de composition et de qualité hygiénique et biologique auxquelles devront satisfaire les laits destinés à l'alimentation humaine et animale hors l'élevage où ils ont été produits. » (*ibid.*), sous amendement par M. Victor Golvan, tendant à remplacer le mot : « biologique » par le mot : « bactériologique » (*ibid.*), observations, retrait du sous-amendement par M. Victor Golvan (p. 2276), adoption de l'amendement par M. Raoul Vadepied, rapporteur. — Amendement rédactionnel au deuxième alinéa de cet article par M. Raoul Vadepied, rapporteur, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid*). — Amendement par M. Raoul Vadepied, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Le lait est obligatoirement payé aux producteurs en fonction de sa composition et de sa qualité. Un décret définira, notamment, la nature, les modalités et la durée des engagements qui devront lier les producteurs et les laiteries. Les modalités d'application de ce décret seront déterminées dans chaque département intéressé, après consultation des organisations professionnelles laitières les plus représentatives, par arrêté préfectoral devant intervenir six mois au plus après la publication du décret susvisé. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2277). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture, tendant à supprimer cet article prévoyant l'établissement de bordereaux de décompte de prix faisant ressortir les frais de ramassage (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Boulin, ministre de l'agriculture, tendant à une rédaction plus conforme à la loi de 1905 sur les fraudes, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Modification de coordination (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ. — Amendement par M. Raoul Vadepied, rapporteur, tendant à rédiger ainsi l'intitulé de la proposition de loi : « **Proposition de loi relative à l'institution du paiement du lait en fonction de sa composition et de sa qualité.** », adoption (p. 2278). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Louis André ; Robert Boulin, ministre de l'agriculture ; Pierre de Félice ; Victor Golvan ; Raoul Vadepied, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 2273). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 65).

Adoptée en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 20 décembre 1968. — Voy. : Impressions nos 610, 611, 107.

Promulgation : loi n° 69-10 du 3 janvier 1969 (*J. O.* du 5 janvier 1969).

LAIT (STATISTIQUES). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 865.

LEGION D'HONNEUR. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 55.

LICENCIEMENTS

Proposition de loi présentée par M. Henry REY, *député*, **tendant à modifier l'ordonnance n° 67-581 du 13 juillet 1967 relative à certaines mesures applicables en cas de licenciement.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 15 mai 1968. — Voy. : Impressions nos 748, 794, 138. — **Transmission au Sénat** [21 mai 1968] (I., n° 171). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Gravier [19 novembre 1968] (I., n° 38). — **Discussion** [11 décembre 1968] (p. 1919 et 1920). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Gravier, rapporteur ; Maurice Schumann, ministre d'Etat chargé des affaires sociales. — *Articles* (p. 1920). — ADOPTION (n° 27). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-1125 du 17 décembre 1968 (*J. O.* du 18 décembre 1968).

LICENCIEMENTS

Voy. : DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL.

Voy. : PRIVILÈGES.

LIGNE FERROVIAIRE BEAUVAIS—LE TREPORT

Voy. : QUESTIONS ORALES, 857.

LIGNE FERROVIAIRE MASSY-PALAISEAU—ORLY—GARE D'ORSAY. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 895.

LILLE (OPERATIONS DE POLICE). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 897.

LIMITES TERRITORIALES DES COMMUNES. — Voy. : COMMUNES.

LIVRES. — Voy. : ŒUVRES D'ART.

LOGEMENT

Voy. : CONSTRUCTION D'HABITATIONS.

Voy. : LOIS DE FINANCES.

LOGEMENT DES ETUDIANTS ET DES PERSONNES SEULES

Voy. : BAUX DE LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL.

LOI (DOMAINE DE LA)

Projet de loi présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre*, **portant ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale, prises en application de la loi n° 67-482 du 22 juin 1967 autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à prendre des mesures d'ordre économique et social.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 22 juillet 1968. — Voy. : Impressions nos 6, 198, 6. — **Transmission au Sénat** [23 juillet 1968] (I., n° 222). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Michel Darras [23 juillet 1968] (I., n° 223). — **Discussion** [23 juillet 1968] (p. 545 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Michel Darras, rapporteur ; André Méric ; Hector Viron ; Pierre Dumas, secrétaire d'Etat aux affaires sociales. — *Discussion des articles* (p. 553 et suiv.). — Art. 1er (p. 553). — Amendement par M. Michel Darras, rapporteur, tendant à remplacer cet article par un texte portant abrogation et non pas ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale (*ibid.*), observations, rejet (p. 554) par scrutin public (n° 52). — M. Michel Darras s'étant démis de son rapport, M. Jacques Henriet est désigné comme rapporteur de la commission des affaires sociales (p. 554). — Art. 1er (suite, p. 555). — Amendement par M. Hector Viron, tendant à supprimer cet article portant ratification des ordonnances (*ibid.*), observations (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Antoine Courrière ; Etienne Dailly ; Michel Darras, rapporteur de la commission des affaires sociales ; Pierre Dumas, secrétaire d'Etat aux affaires sociales ; Jacques Henriet, nouveau rapporteur de la commission des affaires sociales ; Léon Jozeau-Marigné ; André Méric ; Léon Messaud, vice-président de la commission des affaires sociales ; Hector Viron. — *Suite de la discussion des articles* (p. 562 et suiv.). — Suite de l'article 1er (p. 562). — Amendement par M. Hector Viron, tendant à substituer aux trois caisses nationales créées une caisse nationale unique (*ibid.*), observations, rejet (p. 563). — Art. 2 de l'ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Soufflet, tendant à rétablir le 4° de cet article, supprimé par l'Assemblée nationale, relatif à l'organisation et à la direction du contrôle médical par la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (*ibid.*), observations, rejet (p. 565). — Art. 4 de l'ordonnance n° 67-706 (*ibid.*). — Amendement par M. Hector Viron, tendant à prévoir l'élection du conseil d'administration de la caisse nationale dans les conditions fixées par la loi n° 46-2425 du 30 octobre 1946 (*ibid.*) et amendement par M. Jacques Descours Desacres, tendant à insérer, dans l'article 4 de l'ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967, le texte suivant : « lorsque leur mandat arrivera à expiration, le renouvellement des membres du conseil

d'administration se fera par voie d'élection » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*), par scrutin public (n° 53), de l'amendement par M. Hector Viron, l'amendement par M. Jacques Descours Desacres devient sans objet (p. 565). — Art. 6. de l'ordonnance n° 67-706. — Amendement par M. Hector Viron, tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance n° 67-706 afin de revenir au principe de la représentation trois quarts-un quart pour les caisses régionales et à rétablir le système de l'élection (p. 566), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 8 de l'ordonnance n° 67-706 (*ibid.*). — Amendement par M. Hector Viron, tendant à modifier l'article 8 de l'ordonnance n° 67-706 afin de revenir au principe de l'élection pour les conseils d'administration des caisses primaires (*ibid.*), observations, adoption (p. 567) par scrutin public (n° 54). — Art. 10 de l'ordonnance n° 67-706 (p. 567). — Amendement par M. Marcel Guislain, tendant à une nouvelle rédaction du texte modificatif proposé pour l'article 10 afin de permettre notamment aux médecins et usagers d'être représentés au sein des conseils d'administration (*ibid.*), observations (*ibid.*). — Vote unique, à la demande du Gouvernement, en application de l'article 44, dernier alinéa, de la Constitution et de l'article 42, 7e alinéa, du règlement du Sénat, sur la première partie de l'article 1er du projet de loi, précédemment réservée ; sur les dispositions restant en discussion tendant à modifier l'ordonnance n° 67-706, dans le texte de l'Assemblée nationale, à l'exclusion de tout amendement ou disposition additionnelle ; sur celles tendant à modifier l'ordonnance n° 67-707 dans le texte de l'Assemblée nationale modifié par les amendements de M. Soufflet et de M. Descours Desacres, à l'exclusion de tout autre amendement ou disposition additionnelle ; sur les dispositions modificatives des ordonnances nos 67-708 et 67-709 dans le texte adopté par l'Assemblée nationale, à l'exclusion de tout amendement ou disposition additionnelle ; sur les dispositions réservées de l'article 1er ; sur l'article 2, à l'exclusion de tout article additionnel ; et sur l'ensemble du projet de loi (p. 570). — Amendement par M. Jacques Soufflet à l'article 2 de l'ordonnance n° 67-707 du 21 août 1967, proposant d'ajouter les dispositions suivantes : « Il est ajouté dans l'article L. 593 du code de la santé publique, après le troisième alinéa, un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Les prix limites prévus aux alinéas précédents sont, en ce qui concerne les produits inscrits sur la liste des spécialités remboursables par les régimes d'assurance maladie, fixés après avis d'une commission composée de représentants des caisses nationales d'assurance maladie et des syndicats de fabricants de produits pharmaceutiques » (p. 573) ; amendement par M. Jacques Descours Desacres à l'article 9 de l'ordonnance n° 67-707 du 21 août 1967, tendant à insérer le texte suivant : « Cet article est supprimé (*ibid.*) ; amendement par M. Jacques Descours Desacres à l'article 13 de l'ordonnance n° 67-707 du 21 août 1967, tendant à rédiger comme suit le début du texte : « Dans le paragraphe 1er de l'article L. 286-1 du code de la sécurité sociale, après l'alinéa 3°, il est inséré les deux nouveaux alinéas suivants... 4°... (le reste sans changement). » (*ibid.*). — Scrutin public (p. 574. — n° 55). — REJET (n° 85).

Adoption en seconde lecture (commission mixte paritaire) par l'Assemblée nationale le 25 juillet 1968. — VOY. : Impressions nos 213, 15.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2 de la Constitution [24 juillet 1968] (p. 575). — Election des membres de la commission [24 juillet 1968] (p. 575). — Rapport par M. Jacques Henriet [25 juillet 1968] (I., n° 236). — **Discussion** [25 juillet 1968] (p. 621 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Henriet, rapporteur ; Michel Darras ; Jacques Soufflet ; Raymond Bossus. — *Discussion des articles* (p. 622 et suiv.). — Art. 1er (*ibid.*). Réservé (*ibid.*). — Art. 2 de l'ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967 (p. 623). — Amendement par Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, tendant à rétablir le 4° ainsi rédigé : « 4° D'organiser et de diriger le contrôle médical ; » (*ibid.*), observations, adoption (p. 624). — Art. 10 de l'ordonnance n° 67-706 (*ibid.*). — Amendement par Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, tendant à modifier ainsi le début du second alinéa de l'article 10 : « Le ministre des affaires sociales peut également autoriser par *arrêté* d'autres associations... » [à siéger dans les conseils d'administration des caisses primaires régionales par arrêté et non par décret] (p. 624), observations, adoption (p. 625). — Art. 12-1 et 12-2 de l'ordonnance n° 67-706 (*ibid.*). — Amendement par Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, tendant à supprimer le chapitre 1 *bis* « contrôle médical » ajouté après l'article 12 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 15 de l'ordonnance n° 67-706 (*ibid.*). — Amendement par Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, tendant à une modification d'harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 41 de l'ordonnance n° 67-706 (p. 626). — Amendement par Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, tendant à modifier la fin du premier alinéa de l'article 41, afin de prévoir, pour les retraites complémentaires des cadres, que la fixation du plafond a lieu après avis des organisations ayant signé la convention collective instituant le régime des retraites complémentaires des cadres et non des représentants des régimes eux-mêmes (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 49 de l'ordonnance n° 67-706 (*ibid.*). — Amendement par Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, tendant à une nouvelle rédaction de cet article, prévoyant que l'agence centrale des organismes de sécurité sociale sera gérée par un conseil d'administration comprenant un président nommé par décret, des représentants des employeurs et des représentants des employés en nombre égal (*ibid.*), observations, rejet (p. 627) par scrutin public (n° 60). — Vote unique, à la demande du Gouvernement, en application de l'article 44, dernier alinéa de la Constitution, et de l'article 42, 7e alinéa, du règlement du Sénat, sur les articles suivant l'article 49 dans la rédaction proposée par la commission mixte paritaire et modifiée par les amendements suivants, déposés ou acceptés par le Gouvernement, à l'exclusion de tout autre amendement ou article additionnel, ainsi que sur l'ensemble du projet de loi (p. 627). — Art. 60 de l'ordonnance n° 67-706 (*ibid.*). — Amendement par Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, tendant à reprendre, pour cet article, la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture et, en conséquence, à ajouter *in fine* l'ainéa suivant : « Les praticiens conseils des services du contrôle médical sont des agents de la Caisse nationale de l'assurance maladie soumis à un statut de droit privé fixé par décret. » (*ibid.*). — Art. 64-2 de l'ordonnance n° 67-706 (*ibid.*). — Amendement, par M. Jacques Soufflet, tendant à compléter la fin du premier alinéa de cet article afin de préciser que l'union des caisses nationales est compétente pour les problèmes relatifs aux conditions de travail et de rémunération du personnel des organismes de sécurité sociale, pour la signature des conventions collectives (*ibid.*), observations (*ibid.*). — Ordonnance n° 67-707 du 21 août 1967. — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel, par Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales (*ibid.*). — Art. 14 de l'ordonnance n° 67-707 (*ibid.*). — Amendement, par Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions et les limites dans lesquelles l'assuré peut déléguer un tiers pour l'encaissement des prestations qui lui sont dues. », observations (*ibid.*). — Art. 20 de l'ordonnance n° 67-707 (p. 629). — Amendement, par Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, tendant à reprendre pour cet article le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, c'est-à-dire en le complétant par la disposition suivante : « Il fixera également les conditions dans lesquelles les présentes dispositions peuvent ne pas s'appliquer aux frais d'hospitalisation. » (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean-Eric Bousch ; Pierre Carous ; Etienne Dailly ; Michel Darras ; Jacques Descours Desacres ; Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales ; MM. André Dulin ; Lucien Grand ; Jacques Henriet, rapporteur ; Marcel Martin ; François Schleiter ; Jacques Soufflet. — Scrutin public (n° 61). — REJET (n° 95. — COMMISSION MIXTE PARITAIRE.

Adopté avec modification en nouvelle lecture par l'Assemblée nationale le 25 juillet 1968. — Voy. : Impressions, nos 210, 251, 18.

Nouvelle (troisième) transmission au Sénat [25 juillet 1968] (I., n° 238). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — **Discussion** [25 juillet 1963] (p. 630 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales ; M. Jacques Henriet, rapporteur. — *Articles* (p. 631 et suiv.). — Vote unique, à la demande du Gouvernement, en application de l'article 44 de la Constitution, dernier alinéa, et de l'article 42, septième alinéa, du règlement du Sénat, sur l'ensemble du projet de loi, à l'exclusion de tous amendement ou articles additionnels (*ibid.*). — Scrutin public (n° 62). — REJET (n° 96). — NOUVELLE LECTURE.

Adopté en troisième lecture par l'Assemblée nationale le 25 juillet 1968. — Voy. : Impressions, nos 252, 253, 19.

Promulgation : loi n° 68-698 du 31 juillet 1968 (*J. O.* du 2 août 1968).

LOI (DOMAINE DE LA). — Voy. : DOUANES.

LOI DE FINANCES POUR 1969

Projet de loi de finances pour 1969 présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre.* — Adopté par l'Assemblée nationale le 19 novembre 1968. — Voy. : Impressions nos 341, 359, 360, 364, 393, 394, 395, 42. — **Transmission au Sénat** [21 novembre 1968] (I., n° 39). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques

de la nation ; et pour avis, à la commission des affaires culturelles ; à la commission des affaires économiques et du Plan ; à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; à la commission des affaires sociales, et à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Marcel Pellenc, rapporteur général [21 novembre 1968] (I., n° 40). — Avis, au nom de la commission des affaires culturelles, par M. Jean de Bagneux (arts et lettres), par M. Georges Lamousse (cinéma, théâtre), par M. Michel Miroudot (monuments historiques), par M. Henri Caillavet (relations culturelles, coopération technique), par M. Henri Caillavet (coopération) par M. Adolphe Chauvin (éducation nationale), par M. Edgar Tailhades (éducation nationale), par M. Maurice Vérillon (recherche scientifique), par M. Jean Noury (jeunesse et sports), par M. Jean Fleury (information - O. R. T. F.) [21 novembre 1968] (I., n° 41). — Avis au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, par M. Marc Pauzet (agriculture), par M. Raymond Brun (affaires économiques), par M. Paul Mistral (logement), par M. Amédée Bouquerel (routes et voies navigables), par M. Joseph Yvon (ports maritimes), par M. Victor Golvan (tourisme), par M. René Jager (industrie), par M. André Barroux (services du Premier ministre, aménagement du territoire), par M. Michel Chauty (services du Premier ministre, énergie atomique), par M. Henri Longchambon (services du Premier ministre, Plan et productivité), par M. Auguste Billiémaz (transports terrestres), par M. Gaston Pams (aviation civile), par M. Joseph Yvon (marine marchande), par M. Joseph Beaujannot (postes et télécommunications) [21 novembre 1968] (I., n° 42). — Avis, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, par M. le général Antoine Béthouart (affaires étrangères), par M. Jean Péridier (coopération), par M. Maurice Bayrou (armées, section commune), par M. Pierre De Chevigny (armées, forces terrestres), par M. Pierre-Christian Taittinger (armées, air), par M. Raymond Boin (armées, marine) [21 novembre 1968] (I., n° 43). — Avis, au nom de la commission des affaires sociales, par M. Léon Messaud (affaires sociales, santé publique), par M. Pierre Barbier (affaires sociales, emploi, travail et sécurité sociale), par Mme Marie-Hélène Cardot (anciens combattants et victimes de guerre), par M. Robert Soudant (prestations sociales agricoles) [21 novembre 1968] (I., n° 44). — Avis, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, par M. Jean Nayrou (intérieur), par M. Marcel Molle (justice) [21 novembre 1968] (I., n° 45). — **Discussion** [21 novembre 1968] (p. 1146 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; Louis Courroy ; Henri Tournan ; Yvon Coudé du Foresto ; Jacques Duclos ; André Cornu ; Jean-Eric Bousch ; André Armengaud ; Michel Kistler ; René Jager ; Louis Jung ; François Schleiter ; Jean Legaret.

Observations sur : la politique économique et financière (p. 1146, 1150, 1152, 1153, 1156, 1157, 1167), les événements de mai 1968 (p. 1146, 1151, 1152, 1153, 1156, 1157, 1161, 1162, 1167), la situation économique au 2e semestre de 1968 (p. 1147, 1151, 1152, 1153, 1156, 1157, 1160, 1161, 1162), la crise monétaire (p. 1147, 1148, 1151, 1154, 1155, 1158, 1159, 1160, 1164, 1166), le crédit (p. 1147, 1154, 1157, 1160, 1170), la situation financière (p. 1148, 1151, 1156, 1159), le découvert (p. 1148, 1149, 1151, 1154, 1155, 1157, 1158, 1160), l'expansion (p. 1148, 1154, 1157), les économies (p. 1149, 1153, 1155, 1156, 1159, 1160, 1161, 1164, 1170, 1171, 1172, 1173), la politique agricole (p. 1149, 1151), les entreprises publiques (p. 1149, 1156, 1161, 1164, 1168), les recettes nouvelles (p. 1149, 1155, 1165), les impôts (p. 1149, 1153, 1158, 1159, 1163, 1164, 1165, 1171, 1172), les droits de succession (p. 1150, 1153, 1158), les permis de chasse (p. 1150), le droit sur les bières et eaux minérales (p. 1150, 1153, 1158), les taxes sur les fuel et essence (p. 1150, 1153), le commerce extérieur (p. 1151, 1172), la taxation des plus-values de terrains (p. 1153), la spéculation (p. 1156, 1165, 1170, 1171), l'information économique (p. 1156), les dépenses publiques (p. 1159, 1160, 1161, 1165, 1166, 1171), la construction (p. 1159), le pouvoir d'achat (p. 1163), la crise de l'emploi (p. 1163), les régions (p. 1164), le référendum (p. 1166), le projet de programme de politique économique à moyen terme (p. 1168), le rapport sur les problèmes posés par l'adaptation du Ve Plan (p. 1168), l'épargne (p. 1168), la situation et l'expansion de l'industrie (p. 1169), la création d'un institut national d'investissement (p. 1169, 1172).

Suite de la discussion [22 novembre 1968] (p. 1178 et suiv.). — *Discussion des articles.* — PREMIÈRE PARTIE. CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER. — Après l'article 1er (p. 1179). — Amendement par M. Jean Bardol, tendant, après l'article 1er, à insérer un article additionnel nouveau permettant un allégement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques compensé par la modification de l'impôt sur les sociétés (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Observations sur la nécessité d'une réforme de l'impôt sur le revenu, la taxation des revenus mobiliers (p. 1180). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à compléter cet article par un paragraphe disposant que les plus-values réalisées en matière de vente ou d'expropriation de terrains à bâtir ou de droits assimilés n'entreront pas en ligne de compte pour le calcul du revenu imposable (p. 1181), observations, adoption (p. 1184). — Art. additionnel 2 *bis* nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à insérer un article additionnel 2 *bis* nouveau ainsi rédigé : « Pour l'année 1969 le montant des acomptes prévus à l'article 1664 du code général des impôts est établi compte non tenu de la majoration exceptionnelle instituée par l'article 15 de la loi du 31 juillet 1968 » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) — Art. 3 (p. 1185). — Observations sur la taxe complémentaire (*ibid.*). — Art. additionnel 4 *bis* nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Bardol, tendant à insérer un article additionnel 4 *bis* nouveau accordant aux ressortissants des trois régimes de retraites complémentaires intéressant les fonctionnaires et les agents des services publics, la déductibilité des cotisations du montant brut des traitements et salaires (*ibid.*), observations, adoption (p. 1186). — Art. 7 (*ibid.*). — Observations sur l'augmentation des droits de succession (p. 1187). — Amendement par M. Louis Talamoni, tendant à supprimer cet article portant nouveaux tarifs des droits de mutation et amendement identique par M. Marcel Pellenc, rapporteur général (*ibid.*), observations, adoption (p. 1189) par scrutin public (n° 6). — Art. 9 (p. 1189). — Amendement par M. Jean Bardol tendant à la suppression de cet article majorant le tarif du droit d'enregistrement applicable aux cessions de fonds de commerce et de clientèle, aux cessions d'offices publics ou ministériels, aux cessions d'un droit à bail pour un immeuble (*ibid.*) et amendement identique par M. Marcel Pellenc, rapporteur général (*ibid.*), observations, adoption (p. 1190) par scrutin public (n° 7). — Art. 12 (p. 1190). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à autoriser le Gouvernement à exonérer du droit de timbre les billets d'entrée dans les spectacles cinématographiques, quel que soit le prix du billet (*ibid*), observations, adoption (*ibid*). — Art. 13 et 14. — Réservés (*ibid*). — Art. 15 (p. 1191). — Observations sur l'institution d'un droit sur la bière (*ibid*). — Amendement par M. Jean Bardol tendant à supprimer cet article qui institue un droit sur la bière et les eaux minérales (*ibid*), observations, rejet (p. 1193) ; amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à diminuer de 50 p. 100 les taxes prévues par le Gouvernement (*ibid*), observations, adoption (*ibid*) ; amendement par M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à ajouter après le premier alinéa du paragraphe II de cet article, un alinéa prévoyant que l'impôt pourra être perçu, non seulement chez le fabricant ou l'importateur, mais aussi chez les négociants qui reçoivent les bières en citernes et procèdent à leur conditionnement (*ibid*), observations, adoption (*ibid*). — Art. 17 (*ibid*). — Observations sur la taxe de circulation sur les viandes, la taxe sanitaire, la taxe de visite sanitaire et de poinçonnage (p. 1194). — Art. 13 (*ibid.* — Précédemment réservé). — Observations sur l'organisation de la chasse et l'indemnisation des dommages causés aux cultures par les sangliers (*ibid*), amendement par M. Fernand Verdeille tendant à remplacer les six premiers alinéas du paragraphe I de l'article 13 par l'alinéa suivant : « Il est maintenu un permis unique permettant à chaque chasseur d'exercer son droit de chasse sur l'ensemble du territoire français. » (p. 1201), observations, rejet (p. 1202) ; amendement par M. Robert Bruyneel tendant à modifier le début du paragraphe I de l'article 13, afin de n'instituer que deux types de permis de chasse, un permis départemental et un permis général (*ibid*), observations, rejet (p. 1203) ; amendement par M. Fernand Verdeille, tendant, au paragraphe I de l'article 13, à remplacer les 7e, 8e et 9e alinéas par l'alinéa suivant : « Le montant du droit de timbre versé à l'Etat est fixé au même taux que pour l'année 1968, c'est-à-dire sans augmentation de cet impôt d'Etat. » (*ibid*), observations, rejet (*ibid*) ; amendement par M. Fernand Verdeille tendant à supprimer les paragraphes II à VIII de l'article 13 afin de provoquer une navette (p. 1204), observations, retrait (*ibid*) ; amendement par M. Fernand Verdeille tendant à remplacer le deuxième alinéa du paragraphe II par le texte suivant : « Les dispositions prévues au titre II de l'article 13 concernant la part du permis destinée à l'amélioration de la chasse sont fixées par un texte de loi, notamment pour le montant de la cotisation et les règles générales de répartition. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*) ; amendement par M. Fernand Verdeille tendant, au paragraphe III de cet article, à rédiger comme suit le début du premier alinéa : « Dans le

budget du conseil supérieur de la chasse est individualisé un compte particulier alimenté par une partie fixée par la loi qui déterminera également le mode de répartition de ce compte particulier... » (*ibid*), observations, rejet (*ibid*) ; amendement par M. Fernand Verdeille, tendant, au paragraphe III de cet article, deuxième alinéa : I. — Après les mots : « Les recettes de ce compte sont réparties entre les départements », à insérer les mots : « au prorata du nombre de permis pris dans chaque département ». II. — Après les mots : « Elles sont affectées », à insérer les mots : « par département ». (*ibid.*), observations, rejet (p. 1205) ; amendement par M. Etienne Dailly tendant à modifier le paragraphe IV de cet article afin de maintenir le droit d'affût au propriétaire ou fermier en vertu de l'article 393 du code rural (*ibid*), observations, rejet (p. 1206) ; amendement par M. Robert Bruyneel tendant à rédiger comme suit le premier alinéa du paragraphe VIII de cet article : « Tous les litiges nés de l'application des paragraphes V et suivants du présent article sont de la compétence du tribunal d'instance qui en connaît en dernier ressort, dans les limites de sa compétence en dernier ressort en matière personnelle et mobilière, et à charge d'appel, à quelque valeur que la demande puisse s'élever. » (*ibid*), observations, adoption (*ibid*). — Art. 14 (p. 1207). — Amendement par M. Etienne Dailly, tendant à rétablir cet article qui supprime le droit de consommation sur les poudres (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 18 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à supprimer cet article qui prévoit une franchise et une décote en faveur des exploitants agricoles individuels assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée au titre de l'ensemble de leurs activités agricoles et dont les revenus proviennent, pour 80 p. 100 au moins, de ces activités (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 19 (*ibid.*). — Amendement par M. André Colin, tendant à compléter cet article afin d'exonérer de la taxe à la valeur ajoutée les transports maritimes de marchandises et de voyageurs en provenance ou à destination des parties insulaires du territoire métropolitain (p. 1210), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (*ibid.*). — Art. 21 (p. 1211). — Amendement par M. Louis Talamoni, tendant à supprimer cet article entraînant augmentation du prix de l'essence et des produits pétroliers (*ibid.*), observations, rejet (p. 1212) ; amendement par M. André Armengaud tendant à supprimer l'augmentation prévue du prix du fuel et à augmenter à due concurrence le prix de l'essence (*ibid.*), et amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à supprimer l'augmentation du prix du fuel (*ibid.*), observations, les deux amendements sont retirés (p. 1213) ; amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à permettre une détaxation de l'essence en faveur des touristes étrangers (*ibid.*), observations, retrait (p. 1214). — Après l'art. 21 (*ibid.*). — Amendement par M. André Armengaud tendant à insérer un article additionnel nouveau prévoyant pour certains éléments d'actif un système de revision des bilans assorti d'avantages fiscaux analogues à ceux qui sont prévus par l'ordonnance du 15 août 1947 (*ibid.*), observations, retrait (p. 1215). — Art. 22 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Descours Desacres tendant à ramener au budget général une partie des redevances perçues pour le compte du fonds de soutien aux hydrocarbures (*ibid.*), observations, retrait (p. 1216). — Art. 23 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Soudant, au nom de la commission des affaires sociales, tendant à supprimer cet article qui porte à 40 francs la cotisation individuelle de vieillesse dans l'agriculture (*ibid.*) et amendement identique par M. Léon David (*ibid.*), observations, rejet des deux amendements (p. 1217). — Art. 23 *bis* (*ibid.*). — Observations sur la taxe perçue sur les betteraves exportées. — Art. 24 (*ibid.*). — Observations sur le budget du district de la région parisienne (*ibid.*), adoption partielle de l'article 24 (p. 1218). — Art. 25 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à réduire le prélèvement exceptionnel qui sera opéré en 1969 sur les ressources du fonds de soutien aux hydrocarbures (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 26 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à supprimer cet article fixant le taux du prélèvement sur le produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers appliquée aux carburants routiers, prévu au profit du fonds spécial d'investissement routier (*ibid.*), observations, adoption (p. 1219). — Art. 28 *bis* (p. 1220). — Observations sur la cotisation de solidarité dans l'agriculture ; amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à imposer la cotisation de solidarité aux importateurs de soja et de tournesol (*ibid.*), observations, adoption (p. 1221) ; amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à rédiger ainsi qu'il suit la première phrase du 7° alinéa de cet article : « La cotisation est perçue par la direction générale des impôts auprès des intermédiaires agréés et des importateurs de soja et de tournesol. », observations, adoption (*ibid.*) ; amendement par M. Etienne Dailly, tendant à supprimer le dernier alinéa de cet article, alinéa disposant que : « Les producteurs de moins de 200 quintaux sont exonérés des cotisations prévues aux alinéas précédents à charge de majorer à due concurrence les cotisations pour les livraisons dépassant 1.000 quintaux. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1223). — Art. 29 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à compléter cet article par les mots : « En aucun cas, les économies ne pourront porter sur les dépenses civiles en capital correspondant aux secteurs programmés par le Plan. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 30 et Etat A annexé (p. 1224 et suiv.). — Adoption de l'ensemble de l'article et de l'état A par scrutin public (n° 8). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Armengaud ; Jean Bardol ; René Blondelle ; Robert Boulin, ministre de l'agriculture ; Robert Bruyneel ; Henri Caillavet ; Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; André Colin ; Yvon Coudé du Foresto ; Maurice Coutrot ; Etienne Dailly ; Jacques Descours Desacres ; Lucien Grand ; Roger du Halgouet, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan ; Jacques Henriet ; Michel Kauffmann ; Michel Kistler ; Marcel Lemaire ; Ladislas du Luart ; André Mignot ; Geoffroy de Montalembert ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; Français Schleiter ; Robert Soudant au nom de la commission des affaires sociales ; Jacques Soufflet ; Louis Talamoni ; René Tinant ; Fernand Verdeille.

Suite de la discussion [25 novembre 1968] (p. 1242 et suiv.). — DEUXIÈME PARTIE : *Moyens des services et dispositions spéciales.*

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (p. 1242 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Henri Henneguelle, rapporteur spécial ; Joseph Beaujannot, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Yves Guéna, ministre des postes et télécommunications ; Jean Colin ; Aimé Bergeal ; Michel Kauffmann ; Roger Gaudon ; Charles Ferrant.

Observations sur : les recettes et les dépenses (p. 1242, 1244, 1245), les personnels (p. 1243, 1245, 1250, 1252, 1253, 1254, 1255), les tarifs (p. 1243, 1245), les télécommunications (p. 1243, 1244, 1246, 1247, 1248, 1250, 1251, 1252, 1254, 1255), les chèques postaux (p. 1243, 1249, 1253), les postes (p. 1244, 1245, 1250, 1252), l'automatisation (p. 1247, 1251, 1252, 1254), le régime juridique des postes et télécommunications (p. 1248), les tarifs préférentiels des imprimés (p. 1248, 1249, 1250), les possibilités d'emprunt (p. 1246, 1248, 1249, 1255), l'imprimerie des timbres-poste (p. 1253, 1254). — *Crédits et articles* (p. 1255 et 1256). — Art. 38. — Amendement par M. Jean Colin, tendant à réduire les crédits du paragraphe II de l'article 38 afin d'obtenir la création de postes de directeurs départementaux des télécommunications (p. 1256), observations, retrait (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Jean Colin ; Yves Guéna, ministre des postes et télécommunications ; Hector Viron. — *Explication de vote :* M. Antoine Courrière [à l'occasion d'un rappel au règlement].

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (p. 1256 et suiv.). — *Sont entendus :* M. Modeste Legouez, rapporteur spécial ; Mme Marie-Hélène Cardot, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; MM. Henri Duvillard, ministre des anciens combattants et victimes de guerre ; Louis Martin ; Marcel Souquet ; Michel Kistler ; Michel Kauffmann ; Fernand Lefort ; Martial Brousse ; Marcel Guislain ; Roger Gaudon ; Marcel Darou ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; Etienne Dailly ; Pierre Bouneau ; Marc Pauzet ; Antoine Courrière.

Observations sur : les crédits (p. 1256, 1261, 1263, 1266, 1267), la retraite (p. 1257, 1263), les œuvres sociales (p. 1257), la revalorisation des pensions et le rapport constant (p. 1257, 1258, 1259, 1261, 1264, 1265, 1269), les décorations (p. 1257, 1258, 1260, 1268, 1275), les services du ministère (p. 1258), l'office (p. 1258, 1262, 1271), les orphelins (p. 1258, 1262, 1273), les victimes de Sétif (p. 1259, 1272), les concessions de pensions (p. 1259), les forclusions (p. 1259, 1262, 1263, 1265, 1266, 1268, 1270, 1274), les déportés politiques et les déportés résistants (p. 1260, 1262, 1263, 1264, 1266, 1268, 1269, 1277), la carte d'ancien combattant aux anciens d'Afrique du Nord (p. 1260, 1263, 1266, 1267, 1268, 1270, 1271, 1276, 1277), l'anniversaire de l'armistice (p. 1258, 1262, 1263, 1270, 1274), la retraite mutualiste (p. 1263, 1271, 1276), les anciens du camp de Rawa-Ruska (p. 1264), les anciens du camp de Tambow (p. 1265), les engagés volontaires alsaciens-lorrains (p. 1265, 1273), les demandes de pensions pour asthénie (p. 1268), les internés de la citadelle de Huy (p. 1268, 1274), le recensement des victimes de guerre (p. 1270), les chiffres des pertes en Afrique du Nord (p. 1272), la catastrophe de « La Minerve » (p. 1275). — *Crédits et articles* (p. 1277 et 1278). Art. 62 (p. 1277). — Amendement par Mme Marie-Hélène Cardot, rapporteur pour avis, tendant à modifier cet article

afin de supprimer, sans limitation de durée, toutes les forclusions (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1278). — *Ont pris part à la discussion :* Mme Marie-Hélène Cardot, rapporteur pour avis ; MM. Henri Duvillard, ministre des anciens combattants et victimes de guerre ; Marcel Pellenc, rapporteur général.

Affaires sociales (p. 1278 et suiv.). — Sont entendus : MM. Paul Ribeyre, rapporteur spécial ; Michel Kistler, rapporteur spécial ; Léon Messaud, rapporteur pour avis (santé publique) ; Pierre Barbier, rapporteur pour avis (emploi, travail et sécurité sociale) ; Maurice Schumann, ministre d'Etat, chargé des affaires sociales ; Marcel Guislain ; Lucien Grand, président de la commission des affaires sociales ; Etienne Dailly.

Observations sur : les crédits (p. 1278, 1283, 1285, 1288), les effectifs des services (p. 1278), la recherche médicale (p. 1278, 1284, 1291), la réforme des études médicales (p. 1279), l'action sanitaire (p. 1279, 1281), l'aide sociale (p. 1280), les assistantes sociales (p. 1279, 1284), les personnes inadaptées (p. 1280, 1285), la participation de l'Etat aux régimes de sécurité sociale (p. 1280), les équipements (p. 1280), la réforme du financement des investissements des établissements hospitaliers (p. 1281), la pollution atmosphérique (p. 1281), les stages de pharmacie (p. 1281), les sociétés françaises de bienfaisance à l'étranger (p. 1281), les hôpitaux français de l'étranger (p. 1281), l'immigration (p. 1281, 1290), le chômage (p. 1281, 1285, 1286, 1287, 1288), les pensions en Alsace-Lorraine (p. 1281, 1290), la protection sociale (p. 1281, 1282), les abattements de zone (p. 1282), les constructions hospitalières (p. 1283, 1289), le prix de journée dans les hôpitaux (p. 1283), les hôpitaux ruraux (p. 1283), la formation professionnelle (p. 1286, 1288), l'équilibre financier de la sécurité sociale (p. 1286, 1287, 1290), l'alcoolisme (p. 1287), les accords de Grenelle (p. 1288).

Suite de la discussion [26 novembre 1968] (p. 1296 et suiv.).

AFFAIRES SOCIALES (suite). — Sont entendus : MM. Marcel Guislain ; Roger Menu ; Hector Viron ; Henri Longchambon ; Maurice Schumann, ministre d'Etat, chargé des affaires sociales ; Marcel Pellenc, rapporteur général.

Observations sur : l'emploi et le chômage dans le Nord (p. 1296), les inadaptés et les handicapés (p. 1297), l'acoolisme (p. 1297), la sécurité sociale (p. 1297, 1303), les constructions hospitalières (p. 1297, 1298), le personnel infirmier (p. 1298), l'enseignement de la médecine (p. 1298, 1299), les accidents de la route (p. 1299), le budget des hôpitaux (p. 1299), le chômage (p. 1299, 1300, 1302), l'emploi des jeunes (p. 1300), la durée du travail (p. 1301), la situation économique actuelle (p. 1301), les crédits (p. 1301), la retraite (p. 1302), les Français résidant et travaillant à l'étranger (p. 1303).

AFFAIRES CULTURELLES (p. 1305 et suiv.). — Sont entendus : MM. Jean de Bagneux, rapporteur pour avis (arts et lettres) ; Edouard Bonnefous, rapporteur spécial ; Georges Lamousse, rapporteur pour avis (cinéma, théâtres nationaux) ; Michel Miroudot, rapporteur pour avis (monuments historiques) ; André Malraux, ministre d'Etat chargé des affaires culturelles ; Louis Jung ; Léon Rogé ; Marcel Martin ; Jacques Carat ; Marcel Gargar ; Mme Catherine Lagatu ; Jean-Marie Louvel.

Observations sur : les crédits (p. 1305, 1307, 1312, 1317, 1318), les fouilles (p. 1305), les musées et les expositions (p. 1305, 1308, 1313, 1314), les enseignements artistiques (p. 1306, 1307, 1314), les maisons de la culture (p. 1306, 1308, 1315, 1317, 1319, 1322), les théâtres nationaux (p. 1306, 1308, 1309, 1310, 1311, 1314, 1316, 1320), les centres dramatiques (p. 1306, 1314, 1317), la musique (p. 1306, 1309), les manufactures nationales (p. 1306, 1309), l'O. R. T. F. (p. 1307), le livre (p. 1307, 1313), les archives de France (p. 1309), le cinéma (p. 1309, 1311, 1314, 1321), les sites et l'environnement (p. 1309), les monuments historiques (p. 1312, 1313, 1314, 1316, 1317), la deuxième loi de programme (p. 1313), les parcs naturels régionaux (p. 1313), les conservations régionales (p. 1315), les monuments privés (p. 1317, 1318), les crédits pour les départements d'outre-mer (p. 1320). — *Crédits et articles* (p. 1322 et suiv.). — Etat B. — Amendement, par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à une réduction de crédits [création de postes nouveaux pour l'enseignement de l'architecture], observations sur les créations de postes, sur l'aménagement des Petites-Ecuries à Versailles, et sur le musée des arts et traditions populaires (p. 1322), retrait (p. 1323). — Etat C (*ibid.*). — Observations sur les monuments historiques endommagés par faits de guerre (*ibid*). — Art. 61. — Observations sur la réparation des églises de Saintonge et sur les maisons de la culture (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. André Dulin ; Marcel Gargar ; Jean-Marie Louvel ; André Malraux, ministre des affaires culturelles ; Marcel Pellenc, rapporteur général.

AFFAIRES SOCIALES (suite et fin. — p. 1324 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Robert Schmitt ; Maurice Schumann, ministre d'Etat chargé des affaires sociales ; Jacques Henriet ; André Dulin, vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Charles Cathala ; Jean Nayrou ; Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales ; MM. Léon Motais de Narbonne ; Marcel Gargar ; André Armengaud ; Michel Darras ; Claude Mont ; Mme Marie-Thérèse Goutmann ; M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat aux affaires sociales.

Observations sur : la pollution atmosphérique (p. 1324, 1344), les agences nationales de l'emploi (p. 1325, 1341), la formation professionnelle (p. 1325, 1341, 1342), la médecine scolaire (p. 1325, 1337), les études pharmaceutiques (p. 1325), l'industrie pharmaceutique (p. 1325, 1326, 1343), la réforme des études médicales (p. 1326, 1344), la réforme des hôpitaux (p. 1327, 1339, 1342, 1345), les hôpitaux ruraux (p. 1327), l'âge de la retraite pour les femmes mères de famille ou invalides (p. 1327) ; les handicapés physiques (p. 1328) ; la création d'un institut européen du cerveau (p. 1328, 1345), les accidentés du travail (p. 1328), les aveugles et grands infirmes (p. 1329, 1334, 1339), les sclérosés en plaques (p. 1329, 1345), l'enfance inadaptée (p. 1329, 1334, 1337, 1338), les Français de l'étranger (p. 1330, 1344), l'allocation logement aux travailleurs antillais (p. 1330, 1345), les hôpitaux français de l'étranger (p. 1335), le retour des enfants eurasiens (p. 1331, 1339), l'emploi (p. 1331, 1339, 1340, 1343, 1344), la revalorisation des pensions des mutilés et invalides (p. 1332, 1333, 1343, 1345), les veuves des grands invalides (p. 1333, 1343, 1346), les travailleuses familiales (p. 1333, 1339), les crédits (p. 1334, 1340), la médecine préventive (p. 1334), les personnes âgées (p. 1334, 1338, 1346), le personnel paramédical (p. 1334, 1336), l'équipement hospitalier (p. 1335, 1345), la protection maternelle et infantile (p. 1336, 1337), le dépistage bucco-dentaire en milieu scolaire (p. 1342). — *Crédits et articles* (p. 1347 et 1348). — Etat B. — Observations sur les pensions de reversion des veuves d'assuré social, les écoles de rééducation professionnelle de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (p. 1347). — Amendement par M. Etienne Dailly, tendant à réduire le crédit du titre IV de 1.300.000 francs [plafond retraite mutualiste], observations (p. 1347 et 1348), retrait (p. 1348). — *Ont pris part à la discussion :* Mme Marie-Hélène Cardot ; Mlle Marie-Medeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales ; MM. Etienne Dailly ; Michel Kistler, rapporteur spécial ; Maurice Schumann, ministre d'Etat chargé des affaires sociales.

Suite de la discussion [27 novembre 1968]. — TRANSPORT (p. 1352 et suiv.). — I. SERVICES COMMUNS ET TRANSPORTS TERRESTRES. — *Sont entendus :* MM. Antoine Courrière, rapporteur spécial ; Auguste Billiemaz, rapporteur pour avis ; Guy Schmaus ; Pierre Mailhe ; Jean Chamant, ministre des transports ; Roger Gaudon ; Marcel Souquet ; Auguste Pinton ; François Schleiter ; Hector Viron ; Louis Jung.

Observations sur : le budget et les abattements attendus (p. 1352), la S. N. C. F. (p. 1352, 1353, 1356, 1357, 1361), la R. A. T. P. (p. 1354, 1355, 1360), les lignes secondaires (p. 1356, 1359, 1362, 1363), les anciens combattants cheminots (p. 1357, 1358, 1363), les lignes rapides (p. 1359, 1362), l'évolution des transports terrestres (p. 1360, 1361), les transports scolaires (p. 1360, 1363), la réforme de la S. N. C. F. (p. 1362), l'aérotrain (p. 1362), la politique européenne des transports (p. 1362, 1363). — *Crédit et articles* (p. 1364). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Hector Viron, Antoine Courrière.

III. MARINE MARCHANDE (p. 1364 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jean Bardol, rapporteur spécial ; Joseph Yvon, rapporteur pour avis ; Léon David ; Léon Rogé ; André Monteil ; Jean Chamant, ministre des transports ; Georges Portmann.

Observations sur : l'armement au commerce (p. 1364, 1367, 1369, 1372, 1374), les messageries maritimes et les compagnies maritimes d'économie mixte (p. 1365, 1368, 1369, 1373), les pêches maritimes (p. 1365, 1366, 1368, 1370, 1373, 1374), le régime social des marées (p. 1366, 1367, 1368, 1369, 1372, 1374), l'armement et la conjoncture (p. 1367, 1369), la construction navale (p. 1370, 1373, 1374), l'école d'apprentissage maritime de Guilvinec (p. 1370), les chantiers de France-Gironde (p. 1371, 1373), les crédits (p. 1372), les moyens des services (p. 1372), l'impôt sur les salaires et les compagnies maritimes (p. 1375). — *Crédits et articles* (p. 1375). — *Est entendu :* M. Léon David.

II. — AVIATION CIVILE (p. 1375 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Marcel Fortier, rapporteur spécial ; Yvon Coudé du Foresto, vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation) ; Gaston Pams, rapporteur pour avis ; Yves Estève ; Marcel Martin ; André Méric ; André Aubry ; Jean Colin ; Louis Jung ; Jean Chamant, ministre des transports ; Etienne Dailly.

Observations sur : le développement de l'aviation commerciale (p. 1375, 1385, 1387), les infrastructures (p. 1376, 1387), l'aéroport de Paris (p. 1376, 1380, 1386, 1387, 1389), la desserte des aéroports (p. 1376, 1390), le bruit (p. 1376, 1386, 1389), l'industrie aéronautique (p. 1376, 1381, 1383, 1384, 1385, 1390, 1391), « Concorde » et « Airbus » (p. 1376, 1377, 1381, 1383, 1384, 1385, 1390, 1391), les compagnies aériennes, Air France et Air-Inter (p. 1377, 1378, 1379, 1382, 1385, 1388, 1389), les aéro-clubs (p. 1378, 1382), les personnels de l'aviation civile (p. 1378, 1384, 1387), le fret aérien (p. 1380, 1385), le personnel de la météorologie (p. 1384), « Air-Inter » en Alsace-Lorraine (p. 1386), les crédits (p. 1387). — *Crédits et articles* (p. 1391 et 1392). — Etat B. — Amendement par M. Jean Chamant, ministre des transports, tendant à diminuer le crédit du titre III de 10.211 francs afin de permettre la transformation de 248 emplois d'aide technicien de la navigation aérienne en 180 emplois de technicien de la navigation aérienne (p. 1392), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Jean Chamant, ministre des transports ; Yvon Coudé du Foresto, vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

LÉGION D'HONNEUR ET ORDRE DE LA LIBÉRATION (p. 1392 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Yves Durand, rapporteur spécial ; Marcel Darou ; Etienne Dailly ; René Capitant, garde des sceaux, ministre de la justice.

Observations sur : les recettes et les dépenses du budget annexe de la Légion d'honneur (p. 1392), les contingents spéciaux (p. 1392, 1393, 1394), les dépenses de fonctionnement (p. 1393), la maison d'éducation de Saint-Denis (p. 1393), les recettes et les dépenses du budget annexe de l'ordre de la Libération (p. 1393), les traitements attachés à la médaille militaire et à la Légion d'honneur (p. 1393, 1394). *Crédits et articles* (p. 1395).

Suite de la discussion [28 novembre 1968] (p. 1400 et suiv.).

EQUIPEMENT ET LOGEMENT. — EQUIPEMENT (*Travaux publics, routes, voies navigables, ports*). — *Sont entendus :* MM. Charles Suran, rapporteur spécial ; Amédée Bouquerel, rapporteur pour avis ; Joseph Yvon, rapporteur pour avis (ports maritimes) ; Jean Nayrou ; André Dulin, vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement ; Jean Errecart ; Léon Rogé ; Guy de La Vasselais ; Marcel Champeix ; André Aubry.

Observations sur : les services généraux (p. 1400), les voies navigables (p. 1400, 1403, 1409), l'institut géographique national (p. 1401, 1409), les routes (p. 1401, 1402, 1403, 1408, 1412, 1413, 1414), les dépenses en capital (p. 1401), le fonds spécial d'investissement routier (p. 1401, 1402, 1408, 1415), les autoroutes (p. 1401, 1403, 1408, 1411, 1413), les routes secondaires (p. 1402), la voirie locale (p. 1403), l'Oise canalisée (p. 1403), les ports maritimes (p. 1404, 1409), les ports de plaisance (p. 1405), les personnels (p. 1405, 1408, 1410, 1415), le tunnel d'Andorre (p. 1506), l'autoroute de la côte basque (p. 1410, 1411), le port de Dieppe (p. 1411), la route nationale 10 [Chartres] (p. 1413, 1414), les routes de Corrèze et du Limousin (p. 1414, 1415).

Suite de la discussion [29 novembre 1968] (p. 1454 et suiv.).

EDUCATION NATIONALE. — *Sont entendus :* Mlle Irma Rapuzzi, rapporteur spécial ; MM. Adolphe Chauvin, rapporteur pour avis (enseignement supérieur) ; Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale ; Jacques Henriet ; Edgar Tailhades, rapporteur pour avis (enseignement préscolaire, élémentaire et du second degré) ; Mme Marie-Hélène Cardot ; MM. Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles ; Pierre Schiele ; Georges Cogniot, Henri Longchambon ; Georges Lamousse ; Jacques Trorial, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale ; René Tinant ; Jacques Descours Desacres ; Marcel Gargar ; Pierre Giraud ; Mmes Marie-Thérèse Goutmann ; Catherine Lagatu.

Observations sur : les dotations budgétaires (p. 1454, 1459, 1460, 1461, 1467, 1472, 1473, 1474, 1490), l'enseignement préscolaire et du premier degré (p. 1455, 1459, 1467, 1468, 1470, 1474, 1483, 1484, 1486), l'enseignement du second degré (p. 1455, 1459, 1460, 1466, 1468, 1469, 1474), l'enseignement supérieur (p. 1456, 1457, 1458, 1475), la réforme de l'enseignement (p. 1456, 1461, 1478, 1479, 1483, 1484, 1485), l'étude du latin (p. 1462, 1463, 1464, 1465, 1469, 1478), la formation des maîtres (p. 1466, 1476, 1485, 1486, 1488), les Français de l'étranger (p. 1471, 1472, 1489, 1490), l'enseignement technique (p. 1460, 1474, 1475, 1483, 1484, 1486, 1487, 1488, 1489), les bourses (p. 1455, 1476, 1479, 1480), l'éducation permanente (p. 1477), les écoles maternelles (p. 1481, 1482), les crédits pour les départements d'outre-mer (p. 1481, 1490), les professeurs d' « enseignements spéciaux » de la Seine (p. 1482), l'instruction civique (p. 1484, 1488), les conseillers psychologues (p. 1486, 1488), les études de pharmacie (p. 1489), le ramassage scolaire (p. 1490). — *Crédits et articles* (p. 1490 et suiv.). — Etat B. — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à une réduction de crédits du titre III [Union des groupements d'achats publics] (p. 1490), observations, retrait (p. 1492). — *Ont pris part à la discussion :* M. Jacques Descours Desacres ; Mlle Irma Rapuzzi, rapporteur spécial ; M. Jacques Trorial, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale.

EQUIPEMENT ET LOGEMENT (suite et fin, p. 1492 et suiv.). — EQUIPEMENT (*Travaux publics, routes, voies navigables, ports.* Suite et fin). — *Sont entendus :* MM. Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement ; Guy de La Vasselais ; André Aubry.

Observations sur : les personnels (p. 1493), les routes (p. 1493), les routes de Corrèze et du Limousin (p. 1493), l'autoroute de la côte basque (p. 1493), la route nationale n° 10 [Chartres] (p. 1493, 1494), les autoroutes (p. 1494), le port de Dieppe (p. 1494). — *Articles* (p. 1494 et 1495). — Art. 67 (p. 1495). — Amendement par M. Geoffroy de Montalembert relatif à la répartition de la taxe par l'établissement public de la basse Seine (*ibid.*). observations, retrait (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement ; Geoffroy de Montalembert.

LOGEMENT (p. 1495 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jean-Eric Bousch, rapporteur spécial ; Paul Mistral, rapporteur pour avis ; Robert Laucournet ; Fernand Chatelain ; Albin Chalendon, ministre de l'équipement et du logement ; Jacques Heuriet.

Observations sur : les crédits (p. 1495, 1496), l'aménagement foncier et l'urbanisme (p. 1495, 1503), la construction (p. 1495, 1496, 1497, 1498, 1500, 1502, 1503), les H. L. M. (p. 1496, 1497, 1498, 1499, 1500, 1502), le V^e^ Plan (p. 1498), les règles de financement (p. 1499), la taxe locale d'équipement (p. 1501), la politique du logement (p. 1501), les prix de la construction (p. 1502, 1504), le permis de construire (p. 1502, 1503). — *Crédits et articles* (p. 1504). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Jean-Eric Bousch, rapporteur spécial ; Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement.

Suite de la discussion [30 novembre 1968] (p. 1510 et suiv.).

DÉPENSES MILITAIRES. — SERVICE DES ESSENCES ET DES POUDRES. — *Sont entendus :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur spécial (exposé d'ensemble et dépenses en capital) ; Gustave Héon, rapporteur spécial (dépenses ordinaires) ; André Colin, rapporteur spécial (budget annexe du service des poudres) ; Maurice Bayrou, rapporteur pour avis (section commune) ; Pierre-Christian Taittinger, rapporteur pour avis (section Air) ; François Schleiter, en remplacement de M. Pierre de Chevigny, rapporteur pour avis (forces terrestres) ; André Dulin ; Raymond Boin, rapporteur pour avis (section Marine) ; Yvon Coudé du Foresto, vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; André Monteil, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Pierre Messmer, ministre des armées ; Raymond Guyot ; Robert Bruyneel ; Pierre Giraud ; Clément Balestra ; Antoine Courrière.

Observations sur : l'ajournement du programme d'essais de tir dans le Pacifique (p. 1510, 1516, 1523, 1526, 1527, 1530), les crédits (p. 1510, 1512, 1513, 1514, 1518, 1519, 1523, 1526), la politique générale de 1968 (p. 1510, 1511, 1525), la crise économique et financière (p. 1511, 1523), les effectifs (p. 1512, 1513, 1515), la condition militaire (p. 1513, 1514, 1515, 1518, 1521, 1528, 1533), l'air (p. 1513, 1516, 1517), la marine (p. 1513, 1519, 1520, 1521, 1522, 1531), le service des poudres (p. 1513, 1514), les personnels (p. 1513, 1514, 1517, 1518, 1521, 1522, 1531), la gendarmerie (p. 1513, 1515), l'armement nucléaire (p. 1515, 1516, 1519, 1523, 1526, 1527, 1528, 1530), les essais nucléaires (p. 1516, 1527, 1528), l'armement atomique tactique, les *Pluton* (p. 1510, 1516), les forces terrestres (p. 1517, 1518, 1519, 1531), les excédents de beurre au profit de l'armée (p. 1518), la force nucléaire stratégique (p. 1520, 1521, 1523, 1527), les bases navales et aéronavales (p. 1521), les tonnages (p. 1522), l'aéronautique navale (p. 1522), les sous-marins nucléaires (p. 1522, 1530, 1532, 1533), la politique de défense (p. 1524, 1525, 1526, 1527, 1528), la défense « tous azimuts » (p. 1524, 1528, 1530), l'alliance atlantique (p. 1525, 1526, 1527, 1530), la base de Mers-el-Kébir (p. 1525, 1529, 1530, 1532, 1533, 1534), l'utilisation civile de l'énergie atomique (p. 1528), la durée du service militaire (p. 1529, 1531), l'influence soviétique en Méditerranée (p. 1525, 1527, 1529, 1533), l'arsenal de Toulon (p. 1531, 1533). — *Crédits et articles.* — DÉPENSES MILITAIRES (p. 1534 et suiv.). — Art. 34. — Observations sur les permissions à titre agricole, l'usine de Sud-Aviation et le terrain d'aviation de Rochefort (p. 1534), les sursis et les orphelins des morts «en service commandé» (p. 1535).

— Art. 35 (*ibid.*). — Amendement par M. Raymond Guyot tendant à une réduction de crédits (service militaire, condition du soldat, travailleurs de l'Etat et personnels civils) (*ibid.*), observations, rejet (p. 1536) par scrutin public (n° 11). — SERVICE DES ESSENCES (p. 1536). — SERVICE DES POUDRES (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur spécial ; André Dulin ; Emile Durieux ; Roger Gaudon ; Jacques Henriet ; Pierre Messmer, ministre des armées ; Raoul Vadepied.

Suite de la discussion [1er décembre 1968] (p. 1542 et suiv.).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — III. — JEUNESSE ET SPORTS. — *Sont entendus :* MM. René Monory, rapporteur spécial ; Jean Noury, rapporteur pour avis ; Pierre Giraud ; Adolphe Chauvin ; Léon Rogé ; Victor Golvan ; Jacques Henriet ; Joseph Comiti, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports ; André Dulin ; Marcel Souquet ; François Schleiter.

Observations sur : la crise de mai (p. 1542, 1544, 1550), les Jeux olympiques (p. 1542, 1544, 1546, 1549, 1551), les crédits (p. 1542, 1543, 1544, 1545, 1546, 1548, 1549), les personnels (p. 1543, 1544, 1546, 1547, 1548, 1551, 1552), l'information des jeunes (p. 1543, 1545, 1550), les offices franco-québécois et franco-allemand (p. 1543, 1550, 1553, 1554), les équipements (p. 1543, 1547, 1549, 1552, 1553), l'éducation physique et sportive (p. 1545, 1546, 1548, 1550, 1551, 1552), le football (p. 1545, 1547, 1552), le sport dans l'armée (p. 1546), l'école de voile de Beg-Rohu (p. 1549), la natation (p. 1553). — *Crédits et articles* (p. 1554). —Etat B. — Observations sur la spéléologie et le Vercors souterrain (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports ; Maurice Vérillon.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE. — IV. — DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (p. 1555 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jean-Marie Louvel, rapporteur spécial ; Georges Marie-Anne ; Alfred Isautier ; Pierre Prost ; Marcel Gargar ; François Duval ; Georges Repiquet ; Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer ; Jean Berthouin.

Observations sur : les crédits (p. 1555, 1556, 1557, 1562, 1565, 1566), les migrations (p. 1555, 1559, 1565, 1570), l'emploi et la formation professionnelle (p. 1555, 1558, 1560, 1562, 1563, 1564, 1570), le service militaire adapté (p. 1556, 1566), le Ve Plan (p. 1556), l'industrie (p. 1556, 1559, 1560, 1562, 1563, 1565, 1566, 1567, 1569), le tourisme (p. 1556, 1564, 1565, 1566), les transports (p. 1556, 1559, 1561, 1564, 1569, 1570), les problème économiques (p. 1557, 1561, 1563), le rhum (p. 1557, 1559, 1563), la banane (p. 1557, 1566, 1568), l'ananas (p. 1557, 1558, 1566, 1568), le sucre (p. 1557, 1559, 1562, 1563, 1566, 1569, 1570), l'agriculture (p. 1555, 1560, 1565, 1566), le logement (p. 1558, 1559, 1562, 1569), la régionalisation (p. 1561, 1564, 1567, 1569, 1570), l'équipement (p. 1565, 1566). — *Crédits et articles* (p. 1570, 1571). — Art. 73 *bis* (p. 1570). — Amendement par M. Alfred Isautier tendant à supprimer cet article prévoyant des documents distincts pour les départements et territoires d'outre-mer portant état récapitulatif de l'effort budgétaire et financier (*ibid.*) observations, retrait (p. 1571). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Marcel Gargar ; Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer ; Alfred Isautier ; Jean-Marie Louvel, rapporteur spécial.

V. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER (p. 1571 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jean-Marie Louvel, rapporteur spécial ; Albert Pen ; Henry Loste ; Louis Namy ; Alfred Poroï ; Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

Observations sur : les crédits (p. 1571, 1572, 1573, 1575, 1578), les investissements (p. 1572), le F. I. D. E. S. (p. 1572, 1574, 1577, 1578, 1580), le nickel de la Nouvelle-Calédonie (p. 1572), la situation économique des territoires (p. 1571, 1573, 1577, 1579), le tourisme (p. 1573, 1574, 1580), les institutions politiques de Polynésie (p. 1575, 1576), le centre d'expérimentation du Pacifique (p. 1576, 1577, 1580), l'enseignement (p. 1574, 1578, 1579). — *Crédits et articles* (p. 1580).

INDUSTRIE (p. 1580 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. André Armengaud, rapporteur spécial ; René Jager, rapporteur pour avis ; Guy Schmaus ; Yvon Coudé du Foresto ; Hector Viron ; André Bettencourt, ministre de l'industrie.

Observations sur : les crédits (p. 1580, 1581, 1583, 1588), la politique industrielle (p. 1581, 1582, 1583, 1584, 1585, 1586, 1587, 1588, 1589, 1590), l'énergie (p. 1582, 1584, 1586), la sidérurgie (p. 1582, 1583), l'industrie électronique et électrique (p. 1582), l'industrie automobile (p. 1582, 1584, 1585), l'industrie mécanique (p. 1582), les brevets internationaux (p. 1583), Electricité de France (p. 1584), les établissement dangereux, incommodes et insalubres (p. 1584), les houillères (p. 1585, 1586, 1587), la détaxation de l'essence pour touristes (p. 1586, 1590), les fonctionnaires représentant les départements ministériels dans divers organismes (p. 1586, 1590), l'environnement des entreprises (p. 1589, 1590), l'artisanat (p. 1590). — *Crédits et articles* (p. 1590 et suiv.). — Etat B. — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à réduire les crédits du titre III [absence de politique énergétique, principalement charbonnière, à l'échelle nationale et européenne] (p. 1590), observations sur la politique énergétique et le secrétariat à l'énergie (*ibid.*), retrait (p. 1593). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à réduire les crédits du titre III [renforcement du corps des inspecteurs des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes] (p. 1593), observations sur la prévention des nuisances industrielles (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Amendement par MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à réduire les crédits du titre III [création d'emploi pour exécution de travaux de statistiques industrielles] (*ibid.*), observations, retrait (p. 1594). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à réduire les crédits du titre III [amélioration de l'organisation du ministère] (p. 1594), observation, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à réduire les crédits du titre III [renforcement du service des instruments de mesure] (p. 1594), observations, retrait (p. 1595). — Art. 67 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Guy Schmaus tendant à modifier le deuxième alinéa de cet article afin d'exonérer les artisans de la taxe des établissements dangereux, insalubres et incommodes (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à ce que l'aménagement des taux relève non d'un décret mais de la plus prochaine loi de finances (*ibid.*), observations, adoption (p. 1596). — *Ont pris part à la discussion :* MM. André Armengaud, rapporteur spécial ; André Bettencourt, ministre de l'industrie ; Jean-Eric Bousch ; Guy Schmaus.

Suite de la discussion [2 décembre 1968] (p. 1598 et suiv.).

EQUIPEMENT ET LOGEMENT (suite). — TOURISME. — *Sont entendus :* MM. Lucien Gautier, rapporteur spécial ; Victor Golvan, rapporteur pour avis ; Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat à l'équipement et au logement ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Dulin ; Alex Roubert, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Léon David ; Roger Delagnes ; Michel Kauffmann ; Maurice Vérillon.

Observations sur : la nécessité d'un document regroupant toutes les actions touristiques dispersées dans le budget (p. 1598), les crédits (p. 1598, 1599, 1602), les délégations régionales et les bureaux à l'étranger (p. 1598, 1606, 1610), le VIe Plan (p. 1599), la régionalisation (p. 1599, 1600), la politique du tourisme (p. 1600, 1601, 1602, 1604, 1606), la publicité (p. 1600, 1604, 1606), le tourisme social (p. 1599, 1600, 1604, 1605, 1607, 1610), la flotte de plaisance (p. 1600, 1601, 1603), les routes touristiques (p. 1601), les restrictions de devises (p. 1601), l'équipement (p. 1600, 1602), les parcs nationaux (p. 1603), l'hôtellerie (p. 1603, 1604, 1608, 1609), la situation fiscale des communes touristiques (p. 1605, 1607), le camping sauvage (p. 1607, 1609, 1610), le camping organisé (p. 1600, 1607), l'essence touristique (p. 1608), le service compris (p. 1609), les « Logis de France » (p. 1611), les bureaux de renseignements sur les autoroutes (p. 1611). — *Crédits et articles* (*ibid.*).

AGRICULTURE (p. 1611 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Robert Boulin, ministre de l'agriculture ; Paul Driant, rapporteur spécial (agriculture) ; André Dulin, rapporteur spécial (fonds européen d'orientation et de garantie agricole [F. E. O. G. A.] et soutien des marchés agricoles français) ; Marc Pauzet, rapporteur pour avis ; Emile Durieux ; Jean Lecanuet ; Léon David ; Martial Brousse ; Maurice Lalloy ; Etienne Restat ; Victor Golvan ; Paul Guillard ; Marcel Brégégère ; Raoul Vadepied ; Marcel Fortier ; Max Monichon ; Marcel Souquet ; Michel Kauffmann ; Jean Péridier ; René Tinant ; Jean Nayrou ; Jean Aubin ; Charles Zwickert ; Pierre Schiele.

Observations sur : la politique agricole (p. 1611, 1612, 1625, 1627, 1629, 1631, 1639, 1642), la situation de l'agriculture (p. 1612, 1617, 1623, 1624, 1625, 1626, 1631, 1633), la crise financière et monétaire (p. 1612, 1613, 1636), la surproduction (p. 1613, 1618, 1623, 1628, 1630, 1633, 1634), l'exportation (p. 1612, 1613, 1623, 1627), les prix (p. 1613, 1614, 1624, 1626, 1647), le budget (p. 1615, 1617, 1622, 1630, 1631, 1632, 1642), les actions financées par le fonds d'action rurale (p. 1615, 1618, 1647), l'organisation des marchés (p. 1615, 1616, 1638), la régionalisation (p. 1616, 1623, 1635), le Marché commun (p. 1618, 1620, 1621, 1622, 1623, 1624, 1626, 1627, 1628, 1629, 1630, 1634, 1636, 1643, 1644, 1647), le Fonds européen d'orientation et de

garantie agricole (F. E. O. G. A.) (p. 1619, 1620, 1621), le fonds d'organisation et de régularisation des marchés agricoles (F. O. R. M. A.) (p. 1620, 1621, 1633, 1647), l'enseignement agricole et la formation professionnelle (p. 1622, 1631, 1635, 1644, 1648), le remembrement (p. 1617, 1622, 1632, 1635, 1648, 1649), les équipements collectifs (p. 1617, 1622, 1623, 1630, 1636, 1642, 1646, 1648, 1650), le stockage, la transformation et la commercialisation des produits agricoles (p. 1623, 1628, 1634), l'indexation des prix agricoles (p. 1624, 1628), la viticulture (p. 1630, 1640, 1641, 1642, 1643, 1649), la production fruitière (p. 1624, 1648), les vétérinaires (p. 1634, 1636, 1648), le tabac (p. 1637, 1642), la forêt (p. 1639, 1646, 1649), la presse et l'agriculture (p. 1641), l'économie montagnarde (p. 1644, 1645, 1650), les personnes âgées (p. 1644, 1650), l'agriculture dans le Haut-Rhin. — **Crédits et articles** (p. 1650 et 1651). — Etat B. — Observations sur la presse et l'agriculture. — *Est entendu :* M. Ladislas du Luart.

Suite de la discussion [3 décembre 1968] (p. 1654 et suiv.).

JUSTICE. — *Sont entendus :* MM. Marcel Martin, rapporteur spécial ; Marcel Molle, rapporteur pour avis ; André Mignot ; Pierre Marcilhacy ; Edouard Le Bellegou ; Louis Namy ; Marcel Souquet ; Marcel Champeix ; Léon Jozeau-Marigné ; Philippe Malaud, secrétaire d'"Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique.

Observations sur : les crédits (p. 1654, 1657, 1659, 1661, 1663, 1668, 1669), les réformes (p. 1654, 1657, 1658, 1659, 1660, 1662, 1663, 1667), l'administration pénitentiaire (p. 1655, 1657, 1659, 1664), la détention préventive (p. 1655, 1658, 1669, 1670), l'éducation surveillée (p. 1656, 1657, 1669), la fusion des professions d'avoué et d'avocat (p. 1656, 1657, 1658, 1660, 1662, 1663, 1664, 1670), la concentration des tribunaux (p. 1656, 1657, 1661, 1665, 1666, 1670), la relégation (p. 1658, 1668, 1670), la magistrature (p. 1655, 1657, 1659, 1660, 1661, 1667, 1670), la cour de sûreté de l'Etat à Versailles (p. 1659), la réforme du code de procédure civile (p. 1669), la réforme du droit pénal (p. 1670). — *Crédits et articles* (p. 1671 et suiv.). — Etat B. — Observations sur l'intégration des juges de paix et sur la concentration des tribunaux (p. 1671). — Art. 71 (p. 1672). — Observations sur la mise à la charge des communes par cet article, des frais de rédaction des tables décennales des actes de l'état civil (p. 1673). — Suppression (*ibid.*) de cet article par scrutin public (n° 12). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Pierre Brousse ; Antoine Courrière ; Jacques Descours Desacres ; Philippe Malaud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique ; Louis Namy ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; Guy Petit ; Fernand Poignant.

INTÉRIEUR (p. 1674 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Joseph Raybaud, rapporteur spécial ; Guy Petit ; André Armengaud, rapporteur spécial (rapatriés) ; Jean Nayrou, rapporteur pour avis ; Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur ; Claude Mont ; Fernand Lefort ; Léon Jozeau-Marigné ; Antoine Courrière ; Edouard Le Bellegou ; Michel Kistler ; Louis Namy ; André Mignot ; Fernand Verdeille ; Léon Rogé ; Roger Delagues.

Observations sur : les crédits (p. 1674, 1678, 1693, 1697), le corps préfectoral (p. 1674, 1679, 1693), les personnels (p. 1676, 1679, 1680), les nouveaux départements de la région parisienne, p. 1674, 1684, 1693), la police (p. 1675, 1679, 1688, 1689, 1697), les finances locales (p. 1675, 1676, 1679, 1681, 1683, 1684, 1685, 1686, 1689, 1690, 1692, 1693, 1695), les rapatriés (p. 1677, 1678, 1686, 1694), les Français de l'étranger (p. 1678), la réforme régionale (p. 1680, 1681, 1682, 1683, 1693), les services de secours et la lutte contre l'incendie (p. 1682), l'accroissement des dépenses pour les forces de maintien de l'ordre (p. 1682, 1683), l'eau (p. 1687, 1688, 1696), les personnels des préfectures (p. 1674, 1679, 1688, 1693, 1694), la justice (p. 1689, 1696), le fonds routier (p. 1690, 1691, 1692, 1697), les fonds de concours (p. 1691, 1696), la pollution des plages par le mazout (p. 1692). — *Crédits et articles* (p. 1698 et suiv.), INTÉRIEUR. — Etat B. — Observations sur les communes touristiques, sur les arriérés de la taxe locale (p. 1698), et sur la police en Seine-et-Marne (p. 1699). — Art. 68 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à modifier cet article relatif aux caisses publiques de crédit (p. 1700), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 70 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Descours Desacres tendant à supprimer cet article relatif aux charges de formation et de perfectionnement du personnel communal (*ibid.*), observations, adoption (p. 1701) par scrutin public (n° 13). — Article additionnel par M. Jean-Eric Bousch tendant à insérer un article additionnel nouveau relatif à la répartition du produit de la patente perçue au profit des collectivités locales à l'occasion d'implantations industrielles nouvelles (p. 1702), observations, retrait (*ibid.*). — SERVICES DES RAPATRIÉS. — Etat B (p. 1703). — Observations sur les personnes âgées rapatriées. — Article additionnel (*ibid.*). — Amendement par M. Maurice Carrier, tendant à insérer un article additionnel nouveau, relatif aux droits et avantages sociaux consentis à des Français ayant résidé en Algérie (*ibid.*), observations, retrait (p. 1704). — *Ont pris part à la discussion :* MM. André Armengaud, rapporteur spécial ; Raymond Bonnefous, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale ; Jean-Eric Bousch ; Mme Marie-Hélène Cardot ; MM. Maurice Carrier ; Etienne Dailly ; Jacques Descours Desacres ; Michel Kistler ; Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur ; Jean Nayrou, rapporteur pour avis ; Guy Petit ; Joseph Raybaud, rapporteur spécial.

PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES (p. 1704 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Max Monichon, rapporteur spécial ; Robert Soudant, rapporteur pour avis ; Jacques Henriet ; Octave Bajeux ; Hubert d'Andigné ; Robert Boulin, ministre de l'agriculture.

Observations sur : le B. A. P. S. A. [budget annexe des prestations sociales agricoles] (p. 1704, 1705, 1707, 1708, 1709), les prestations familiales (p. 1704), l'âge de la retraite (p. 1705), les conditions d'octroi des pensions d'invalidité (p. 1706), l'assurance maladie volontaire (p. 1706, 1709), la presse et l'agriculture (p. 1706), la comparaison du régime social des agriculteurs et du régime de droit commun (p. 1706, 1707, 1709), le régime des salariés et des non-salariés de l'agriculture (p. 1707), l'harmonisation générale du système de protection sociale (p. 1708, 1709). — *Crédit et articles* (p. 1709 et 1710). — Amendement par M. Robert Soudant, rapporteur pour avis, tendant à insérer un article additionnel nouveau ainsi conçu : « L'article 1106-4 du code rural est abrogé. Les cotisations perçues au titre du fonds d'action sociale de l'A. M. E. X. A. seront remboursées aux agriculteurs » (p. 1710), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Hubert d'Andigné tendant à insérer un article additionnel nouveau précisant la définition des travaux forestiers pour l'application des législations sociales agricoles (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Hubert d'Andigné ; Robert Boulin, ministre de l'agriculture ; Robert Soudant, rapporteur pour avis.

Suite de la discussion [4 décembre 1968] (p. 1718 et suiv.).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — II. — COOPÉRATION. — *Sont entendus :* MM. Robert Schmitt, rapporteur spécial ; Jean Péridier, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; André Armengaud ; Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

Observations sur : les crédits (p. 1718, 1719, 1720, 1721, 1723, 1725), les personnels d'assistance technique (p. 1719, 1721, 1722, 1724), l'aide aux pays en voie de développement (p. 1718, 1720, 1721, 1722, 1723), la coopération et la réciprocité (p. 1720, 1725), l'office de recherche scientifique des territoires d'outre-mer (O. R. S. T. O. M.) (p. 1720), les volontaires du progrès (p. 1721, 1722), la convention de Yaoundé (p. 1723), l'A.C.O.R.A. et l'O.R.T.F. (p. 1722, 1724), les instituts de recherche (p. 1723, 1724), l'aide aux Etats d'Afrique et de Madagascar (p. 1722, 1724, 1725, 1726), l'aide militaire (p. 1726). — *Crédits et articles* (p. 1726). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Roger Gaudon.

I. — AFFAIRES ÉTRANGÈRES (p. 1726 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Georges Portmann, rapporteur spécial ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; Léon Motais de Narbonne, en remplacement de M. le général Antoine Béthouart, rapporteur pour avis (affaires étrangères, défense et forces armées) ; André Monteil, président de la commision des affaires étrangères, de la défense et des forces armées ; Henri Caillavet, rapporteur pour avis (affaires culturelles) ; Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Jacques Duclos ; André Armengaud ; Jean Péridier ; Michel Debré, ministre des affaires étrangères ; Jean Lecanuet ; René Jager ; Edouard Bonnefous ; Pierre Giraud.

Observations sur : le budget (p. 1727, 1730, 1736), les actions diplomatiques (p. 1727, 1731, 1738, 1739), les relations culturelles (p. 1727, 1732, 1733, 1734, 1735, 1736, 1743, 1756, 1757), la coopération technique (p. 1728, 1729, 1731, 1737, 1738), l'Alliance française (p. 1728, 1734), l'Algérie (p. 1729, 1737, 1756), Mers-el-Kébir (p. 1729), les personnels (p. 1730, 1736, 1754), l'O.R.T.F. (p. 1732, 1737), les Français nécessiteux de l'étranger (p. 1733), le Marché commun (p. 1739, 1740, 1741, 1742, 1745, 1746, 1747, 1748, 1749, 1750), la politique extérieure (p. 1738, 1739, 1740, 1744, 1745, 1746, 1748, 1750, 1752), l'Europe politique (p. 1741, 1742, 1754), l'O.T.A.N. (p. 1742, 1743, 1744, 1749), les biens spoliés à l'étranger (p. 1743, 1756), le brevet européen (p. 1740, 1743, 1744, 1751), les problèmes monétaires (p. 1748, 1752), la

présence soviétique en Méditerranée (p. 1754), le Moyen-Orient (p. 1754, 1755, 1756), les services de presse (p. 1756). — *Crédits et articles* (p. 1757).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE (*suite*). — I. SERVICES GÉNÉRAUX (services généraux, formation professionnelle et promotion sociale, recherche scientifique, énergie atomique, fonction publique). — *Sont entendus :* MM. Roger Houdet, rapporteur spécial ; Yvon Coudé du Foresto ; Maurice Vérillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (recherche scientifique) ; Michel Chauty, rapporteur pour avis de la commission des affaires économique et du Plan (énergie atomique) ; Yves Hamon ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Robert Galley, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales ; Jean-Eric Bousch ; Philippe Malaud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique.

Observations sur : la formation professionnelle et la promotion sociale (p. 1757, 1758, 1772, 1773, 1774), la recherche scientifique, nucléaire et spatiale (p. 1758, 1759, 1760, 1761, 1762, 1766, 1767, 1768), le budget (p. 1758, 1765, 1766, 1767, 1769), l'usine de Pierrelatte (p. 1759, 1764, 1770), l'Euratom (p. 1759, 1770, 1771), le centre national pour l'exploitation des océans (p. 1760, 1761, 1762, 1771), l'informatique (p. 1760, 1766, 1771, 1772), la recherche et les relations internationales (p. 1763, 1770), le Commissariat à l'énergie atomique [C. E. A.] (p. 1762, 1763, 1764, 1765, 1766), la centrale nucléaire des monts d'Arrée à Brennilis (p. 1765, 1772), la compagnie internationale pour l'informatique (p. 1766), la fonction publique (p. 1772, 1773), les instituts régionaux d'administration (p. 1773), l'Ecole nationale d'administration [E.N.A.] (p. 1773), l'équitation (p. 1774). — Le vote sur les crédits est réservé (p. 1775).

VI. — Direction des Journaux officiels (p. 1775).

IX. — Conseil économique et social (*ibid.*). — *Est entendu :* M. Roger Houdet, rapporteur spécial. — *Crédits et articles* (p. 1775).

VII. — Secrétariat général de la défense nationale (p. 1775).

VIII. — Groupement des contrôles radio-électriques (*ibid.*). — *Est entendu :* M. Jean-Eric Bousch, rapporteur spécial. — *Crédits et articles* (p. 1775).

I. — SERVICES GÉNÉRAUX (suite : aménagement du territoire et ensemble des services généraux).

X. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN (p. 1775). — *Sont entendus :* MM. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial ; André Barroux, rapporteur pour avis de la commission des affaires économique et du Plan (aménagement du territoire) ; Jean Bertaud, en remplacement de M. Henri Longchambon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Plan) ; Robert Schmitt ; André Diligent ; Fernand Chatelain ; Michel Kistler ; Olivier Guichard, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

Observations sur : les crédits (p. 1775, 1779), le commissariat général au Plan (p. 1776, 1779, 1783), l'aménagement du territoire et l'action régionale (p. 1776, 1777, 1778, 1782, 1784), la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale [D.A.T.A.R.] (p. 1776), le secrétariat permanent pour l'étude des problèmes de l'eau (p. 1776, 1784), les agences financières de bassin et le problème de l'eau (p. 1776, 1784), la réforme régionale (p. 1778, 1782, 1785), l'exécution du V[e] Plan (p. 1779, 1780, 1782, 1783), le Centre national d'information pour la productivité des entreprises [C.N.I.P.E.] (p. 1780, 1783), la situation économique de la Lorraine (p. 1780, 1781, 1784), l'axe mer du Nord—Méditerranée (p. 1780, 1781, 1782, 1784), l'usine sidérurgique de Fos (p. 1781), la situation économique des régions frontières du Nord et de l'Est (p. 1781, 1782, 1784), la politique industrielle (p. 1782, 1784), le VI[e] Plan (p. 1783). — *Crédits et articles* (p. 1785 et 1786). — Etat C. — Observations relatives à la participation des élus aux agences de bassin (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à réduire les crédits du titre VI de l'état C, retrait (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Pierre Brousse ; Olivier Guichard, ministre délégué auprès du Premier ministre ; Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial ; Joseph Raybaud.

Suite de la discussion [5 décembre 1968] (p. 1791 et suiv.).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE (suite). — II. INFORMATION. — *Sont entendus :* MM. André Diligent, rapporteur spécial ; Jean Fleury, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Jean Lhospied ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Joël Le Theule, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information ; Guy Petit.

Observations sur : les crédits (p. 1791, 1796), les sondages d'opinion (p. 1791), le service de liaison interministériel de l'information [S.L.I.L.] (p. 1791, 1792, 1793, 1796), la presse (p. 1792, 1793, 1794, 1795, 1796), la politique de l'information (p. 1793, 1794, 1795, 1796), la redevance de télévision (p. 1795), les journaux gratuits (p. 1795, 1796), les sociétés de rédacteurs (p. 1794, 1795, 1797), la T.V.A. et la vente des journaux (p. 1795, 1797). — *Crédits et articles* (p. 1797 et 1798). — Art. additionnel 72 *bis* nouveau (p. 1797). — Amendement par M. André Diligent, tendant à insérer un article additionnel 72 *bis* nouveau faisant obligation au Gouvernement, avant le 1[er] mars 1969, de procéder à la constitution d'une commission chargée d'examiner les problèmes posés par la constitution de sociétés de rédacteurs (*ibid.*), observations, adoption modifiée (p. 1798). — Amendement par M. Jean Fleury tendant à insérer un article additionnel nouveau relatif à la T.V.A. des dépositaires et marchands de journaux (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. André Diligent ; Jean Fleury ; Joël Le Theule, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information.

OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE (p. 1799 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. André Diligent, rapporteur spécial ; Joël Le Theule, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information ; Jean Fleury, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Dominique Pado ; Jean Lhospied ; Léon Motais de Narbonne ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Paul Minot ; Raymond Brun ; André Méric ; Marcel Pellenc, rapporteur général.

Observations sur : le budget (p. 1799, 1803, 1807), la redevance (p. 1799, 1802, 1803), les emplois et les grèves (p. 1799, 1800, 1801, 1805, 1806, 1807, 1808, 1809), la commission de contrôle (p. 1799, 1800), la publicité à la télévision (p. 1799, 1800, 1802, 1803, 1806), la réforme de l'O.R.T.F. (p. 1801, 1803, 1804, 1806, 1807, 1810), l'action de l'O.R.T.F. dans le domaine de l'éducation nationale (p. 1801, 1804), la 3[e] chaîne (p. 1801, 1804), les programmes (p. 1801, 1802, 1803, 1805, 1807, 1808, 1810), la concurrence dans l'avenir des émissions de l'étranger (p. 1802), les sondages (p. 1805, 1808), l'information et le journal télévisé (p. 1805, 1808, 1810), la répartition des recettes de la publicité (p. 1806, 1807), les émissions hors de France (p. 1807), les émissions historiques et les films (p. 1809, 1810), la cinémathèque du centre Brossolette (p. 1810), la location des films (p. 1811). — *Crédits et articles* (p. 1811 et 1812). — Etat E, ligne 106 (redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision). — Observations sur les émissions de jour pour les personnes âgées (p. 1812). — Rejet (*ibid.*) de la ligne 106 de l'état E par scrutin public (n° 14). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Paul Guillard ; Joël Le Theule, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information.

COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR (p. 1813 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial ; Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances.

Observations sur : les crédits (p. 1813, 1815), le fonds de soutien à l'industrie cinématographique (p. 1813), le fonds forestier national (p. 1813), le fonds national pour le développement des adductions d'eau (p. 1813, 1815, 1816), le fonds d'investissement routier (p. 1813, 1815), le fonds d'expansion économique de la Corse (p. 1813), le fonds de développement économique et social (p. 1814, 1815), les opérations du fonds monétaire international (p. 1814). — *Crédits et articles* (p. 1816 et 1817). — Observations sur la fin de l'aide militaire gratuite américaine (p. 1817). — *Est entendu :* M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial.

ECONOMIE ET FINANCES. — I. — CHARGES COMMUNES (p. 1817 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Henri Tournan, rapporteur spécial ; Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Roger Gaudon ; Pierre Giraud ; Fernand Chatelain ; Jean Bardol ; Antoine Courrière.

Observations sur : les crédits (p. 1817, 1818, 1819), la dette flottante (p. 1817, 1819), les garanties et les dépenses en atténuation de recettes (p. 1817), les mesures concernant la fonction publique (p. 1817, 1819, 1820, 1821, 1822), les retraités de l'Etat (p. 1817, 1820, 1821), la réforme de rationalisation des choix budgétaires et le recrutement de personnels pour ordinateurs (p. 1818), les interventions économiques (p. 1818, 1819), les interventions sociales (p. 1818, 1820), les entreprises nationales (p. 1818), la défense civile (p. 1819), la rénovation rurale (p. 1819), l'aide à la conversion et à la décentralisation (p. 1819, 1820), l'aide à l'équipement hôtelier (p. 1819), les interventions d'ordre agricole (p. 1820), le problème des fonctionnaires et l'intervention de M. Malaud, secrétaire d'Etat à la fonction publique (p 1822), l'aide aux villes nouvelles (p. 1822, 1823). — *Crédits et articles* (p. 1823 et suiv.). — Art. additionnel 65 *bis* A nouveau (p. 1823). — Amendement par M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à insérer un article additionnel 65 *bis* A nouveau relatif à la péréquation des pensions garantie aux anciens

personnels français tributaires d'un régime de retraite d'outremer (*ibid.*), observations, vote par division et adoption (p. 1824). — Art. 65 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien De Montigny tendant à une modification d'ordre rédactionnel, observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Molle, tendant à une modification d'ordre rédactionnel (p. 1825), observations, retrait (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Pierre Giraud ; Lucien De Montigny ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; Louis Talamoni.

II. — SERVICES FINANCIERS (p. 1825 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Henri Tournan, rapporteur spécial ; Raymond Brun, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Jacques Descours Desacres ; Michel Chauty ; Louis Talamoni.

Observations sur : les crédits (p. 1825, 1826, 1828), les créations d'emplois (p. 1826, 1828), la réforme des services des impôts et du Trésor (p. 1826, 1829), l'institut national de la statistique (p. 1826, 1829), l'aide à l'exportation (p. 1826), la politique des prix (p. 1827, 1828), le commerce extérieur (p. 1827, 1829), l'évolution de la distribution commerciale (p. 1829, 1830), le renforcement de la T. V. A. et le petit commerce (p. 1831). — *Crédits et articles* (p. 1831).

IMPRIMERIE NATIONALE (p. 1831 et 1832). — *Sont entendus :* MM. Paul Pauly, rapporteur spécial ; Pierre Giraud ; Jean Bardol ; Antoine Courrière. — *Crédits et articles* (p 1832).

MONNAIES ET MÉDAILLES (p. 1832 et 1833) — *Sont entendus :* M. Yves Durand, rapporteur spécial ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Jean Bardol, Antoine Courrière. — *Crédits et articles* (p. 1833).

ARTICLES DE TOTALISATION DES CRÉDITS (p. 1833 et 1834).

ARTICLES DE LA DEUXIÈME PARTIE DE LA LOI DE FINANCES NON JOINTS A L'EXAMEN DES CRÉDITS (p. 1834 et suiv.). — Art. 47. Etat E. — Amendement par M. Jean Nayrou, tendant à supprimer la ligne 59 « Taxe sur les volailles » et amendement par M. Jean Nayrou tendant à supprimer la ligne 60 « Taxe sur les œufs » (p. 1849), observations, adoption des amendements (p 1850). — Art. 58 (p. 1854). — Amendement par M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à supprimer les mots « mères et filiales » aux paragraphes V et VIII de cet article, relatifs aux accords de groupes (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 60 (*ibid.*) — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à compléter *in fine* cet article relatif à un allégement de l'impôt sur les spectacles cinématographiques par un nouvel alinéa ayant pour objet de compenser les pertes de recettes qui en résulteraient pour les collectivités locales (p. 1855), et amendement par M. Paul Minot tendant à un but semblable mais mettant la compensation à la charge de l'Etat (*ibid.*), observations, les deux amendements sont retirés (*ibid.*), l'amendement par M. Paul Minot est repris par M. Marcel Pellenc, rapporteur général (*ibid.*), l'irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution invoquée par le Gouvernement n'est pas reconnue applicable (p. 1856), l'amendement est adopté (*ibid.*) — Articles additionnels (p. 1856 et 1857). — Art. additionnel 60 *ter* nouveau (p. 1856). — Amendement par M. Marcel Prélot tendant à insérer un article additionnel 60 *ter* nouveau modifiant l'article 784-3° du code général des impôts qui règle la situation des enfants adoptés en ce qui concerne la perception des droits de mutation à titre gratuit (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Max Monichon tendant, après l'article 60 *bis*, à insérer un article additionnel nouveau ayant pour objet d'étendre le bénéfice de la loi du 9 octobre 1968 portant aide à l'investissement, aux matériels commandés et livrés entre le 31 mai et le 1er septembre 1968 (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Une seconde délibération sur différents articles du projet de loi, en application de l'article 43 du règlement du Sénat, demandée par le Gouvernement, est repoussée (p 1857), par scrutin public (n° 15). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Maurice Bayrou ; Jacques Soufflet ; Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Etienne Dailly ; Léon Jozeau-Marigné ; Paul Minot ; Max Monichon ; Jean Nayrou ; Marcel Pellenc, rapporteur général.

Explications de vote sur l'ensemble : MM. François Schleiter ; Antoine Courrière ; André Colin ; Jean Bardol ; Jean-Eric Bousch. — Observations sur la politique générale, économique et financière (p. 1857 à 1860). — Adoption (p. 1860) par scrutin public (n° 16). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 23).

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 10 décembre 1968. — Voy. : Impressions nos 514, 72.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéas 2 et 47 de la Constitution et article 39 de la loi organique relative aux lois de finances) [5 décembre 1968] (p. 1860). — Election des membres de la commission (*ibid.*). — Rapport par M. Marcel Pellenc, rapporteur général [10 décembre 1968] (I., n° 81). — **Discussion** [12 décembre 1968] (p. 1942 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Marcel Pellenc, rapporteur général ; Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances. — Vote unique, à la demande du Gouvernement, en application de l'article 44, dernier alinéa, de la Constitution et de l'article 42, alinéa 7 du règlement du Sénat, sur l'ensemble du projet de loi dans la rédaction proposée par la commission mixte paritaire avec les amendements déposés par le Gouvernement (p. 1945). — *Discussion des articles* (p. 1945 et suiv.). — Art. 7 (p. 1946). — Amendement par M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances tendant à rétablir cet article relatif aux droits de mutation à titre gratuit (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances tendant à rétablir cet article relatif au tarif du droit d'enregistrement (*ibid.*). — Art. 15 (p. 1947). — Amendement par M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à rétablir cet article relatif à l'institution de droits sur les bières et boissons non alcoolisées (*ibid.*). — Art. 30 (p. 1949). — Deux amendements d'harmonisation par M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances (*ibid.*). — *Explications de vote :* MM. Jean Bardol ; Michel Yver ; Yvon Coudé du Foresto ; Henri Tournan ; Jacques Soufflet ; André Dulin ; Marcel Champeix ; François Schleiter. — *Est entendu :* M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances. — Sur l'ensemble (p. 1956). — Rejet (*ibid.*) par scrutin public (n° 18). — REJET (n° 32). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE.

Adopté en dernière lecture par l'Assemblée nationale le 16 décembre 1968. — Voy. : Impressions nos 507, 539, 74.

Nouvelle (troisième) transmission au Sénat [16 décembre 1968] (I., n° 101). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — **Discussion** [17 décembre 1968] (p. 2070 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Marcel Pellenc, rapporteur général ; Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances. — Vote unique à la demande du Gouvernement, en application de l'article 44, dernier alinéa, de la Constitution et de l'article 42, septième alinéa, du règlement du Sénat (p. 2073). — *Articles* (p. 2073 et suiv.). — *Explications de vote :* MM. Antoine Courrière ; Louis Talamoni. — Sur l'ensemble (p. 2079) et par scrutin public (n° 21). — REJET (n° 40). — NOUVELLE LECTURE.

Adopté en troisième lecture par l'Assemblée nationale le 18 décembre 1968. — Voy : Impressions nos 549, 550, 81.

Promulgation : loi n° 68-1172 du 27 décembre 1968 (*J. O.* du 29 décembre 1968).

LOI DE FINANCES. — Voy. : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES POUR 1968

1. — Projet de **loi de finances rectificative pour 1968** présenté par M. Georges POMPIDOU, *Premier ministre.* — Adopté par l'Assemblée nationale le 10 mai 1968. — Voy. : Impressions nos 648, 733, 735, 134. — **Transmission au Sénat** [14 mai 1968] (I., n° 160). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Marcel Pellenc, rapporteur général [16 mai 1968] (I., n° 168). — **Discussion** [21 mai 1968] (p. 278 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Robert Boulin, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; François Schleiter ; Georges Portmann ; Jacques Duclos ; Jean Bardol.

Observations sur : la relance de l'économie (p. 279, 280, 282, 283), la taxe à la valeur ajoutée (p. 279, 280), les mesures en faveur de la consommation (p. 279, 282), les prix (p. 279, 280, 282), les investissements (p. 279, 281), la construction (p. 279, 285), la production industrielle (p. 279, 281), les échanges extérieurs (p. 279), l'emploi (p. 279, 280, 281, 282, 285), le Marché commun (p. 279, 281, 282), la vente du bétail sur pied (p. 280), le marché du vin (p. 280), la loi d'orientation agricole (p. 281), la situation économique et sociale (p. 281, 282, 283, 285), les charges fiscales (p. 281), les anciens combattants et veuves de guerre (p. 283, 284), les rentiers viagers de l'Etat (p. 284), les crédits de l'enseignement et les problèmes de l'université (p. 284, 285, 286, 287), les bâtiments de l'O. T. A. N. (p. 285), les logements (p. 285), les revendications des travailleurs en grève (p. 285, 286), les événements politiques (p. 286). — *Discussion des articles* (p. 286 et suiv.). — Art. 1er I (p. 286). — Observations sur la fiscalité visant les fuel-oils,

les transactions sur le bétail et le droit de circulation sur les vins (p. 287). — Art. 1er III (p. 288). — Observations sur la fiscalité frappant les vins. — Art. 1er IV (p. 290). — Observations sur le taux de la T. V. A. sur les produits de la pêche. — Art. 4 VI (p. 291). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à supprimer cet article inscrivant un crédit supplémentaire de 20 millions de francs au budget des armées [rémunération des personnels des arsenaux] (p. 291), observations, adoption (p. 293). — Articles additionnels (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à insérer un article additionnel nouveau, relatif à la taxe spéciale d'équipement instituée au profit de l'établissement public de la Basse-Seine (*ibid.*), observations ; amendement par M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à insérer un article additionnel nouveau modifiant les conditions de répartition des centimes communautaires applicables dans les communautés urbaines (p. 294), observations, adoption des deux amendements (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean Bardol ; Robert Boulin, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Henri Henneguelle ; Roger Lachèvre ; Geoffroy de Montalembert ; André Monteil ; Marc Pauzet ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; Alex Roubert, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — *Explications de vote :* MM. Marcel Champeix ; Yvon Coudé du Foresto. — Sur l'ensemble (p. 295). — Adoption (*ibid.*), par scrutin public (n° 47). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 68).

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 18 juillet 1968. Voy. : Impressions nos : 826 ; 4e législature : 8, 35, 2.

Deuxième transmission au Sénat [19 juillet 1968] (I., n° 216). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Rapport par M. Marcel Pellenc, rapporteur général [20 juillet 1968] (I., n° 220). — **Discussion** [20 juillet 1968] (p. 467 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Marcel Pellenc, rapporteur général. — *Art. 5 III* (p. 467). — Amendement par M. Jacques Descours Desacres tendant à rédiger comme suit le paragraphe III de cet article : « III. — Le conseil d'une communauté urbaine pourra décider l'application des dispositions du paragraphe I ci-dessus aux cotisations mises en recouvrement au titre de son premier budget par une délibération qui devra intervenir avant le 1er juillet de l'exercice correspondant. En ce qui concerne les communautés créées antérieurement au 1er janvier 1958, ladite délibération devra intervenir avant le 15 août 1968. » (*ibid*), observations, adoption (p. 468). — Amendement par M. Max Monichon, tendant à compléter cet article par un paragraphe V ainsi rédigé : « V. — Pour les communautés urbaines créées en application de l'article 3 de la loi n° 66-1069 du 31 décembre 1966, les pertes de recettes qui résulteront de l'application des mesures prévues au paragraphe I du présent article seront compensées par une subvention d'équilibre. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 469). — *Ont pris part à la discussion de l'article :* MM. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Jacques Descours Desacres ; Max Monichon ; Marcel Pellenc, rapporteur général. — Sur l'ensemble (p. 468) et par scrutin public (n° 48). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 81). — DEUXIÈME LECTURE.

Adopté par l'Assemblée nationale en troisième lecture le 23 juillet 1968. — Voy. : Impressions nos 203, 206, 10. **Promulgation :** loi n° 68-687 du 30 juillet 1968 (*J. O.* du 1er août 1968).

2. — Projet de **loi de finances rectificative pour 1968,** présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre.* — Adopté par l'Assemblée nationale le 19 juillet 1968. — Voy. : Impressions numéros 3, 40, 41, 43, 3. — **Transmission au Sénat** [20 juillet 1968] (I., n° 217). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement et, pour avis, à la commission des affaires sociales, à la commission des affaires économiques et du Plan et à la commission des affaires culturelles. — Rapport par M. Marcel Pellenc, rapporteur général [20 juillet 1968] (I. n° 221). — **Discussion** [20 juillet 1968] (p. 469 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; Lucien Grand, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Marc Pauzet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan ; André Dulin ; André Cornu, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Antoine Courrière ; Pierre Carous ; Léon Jozeau-Marigné ; Paul Guillaumot ; Georges Marie-Anne ; André Armengaud ; Yvon Coudé du Foresto ; Etienne Dailly.

Observations sur : la situation économique et financière avant la crise de mai-juin 1968 (p. 469, 473, 482), les conséquences de la grève (p. 469, 474, 485), la politique d'expansion (p. 470, 474, 475), les prix (p. 470, 474, 476), la monnaie (p. 470, 484), l'exportation (p. 470, 474, 475), les accords de Grenelle (p. 471, 474, 477, 483), la situation de l'agriculture (p. 471, 478, 479, 480, 481, 490, 491), l'éducation nationale (p. 471, 481, 482, 490), les recettes nouvelles (p. 472, 475, 486), la vignette (p. 472, 475, 483, 486), la majoration de l'impôt sur le revenu (p. 472, 475, 486), le découvert du budget (p. 473, 474, 486), les causes de la crise (p. 473, 483), les dépenses improductives (p. 473, 474, 476, 489, 491, 492), les économies à réaliser (p. 476, 477, 482, 483, 484, 487), le droit de grève dans les services publics (p. 477), les crédits des affaires sociales (p. 477, 490), les anciens combattants (p. 478, 485), le F. O. R. M. A. (p. 479, 491), les investissements agricoles et ruraux (p. 480), les collectivités locales (p. 485, 490), le problème du lait (p. 487, 488, 491), les conséquences de la crise dans les départements d'outre-mer (p. 488, 489, 491), l'incitation aux investissements (p. 489, 492). — *Discussion des articles* (p. 492 et suiv.). — Art. 3 (p. 492). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à préciser dans la loi les critères de l'établissement « industriel » pour les aviculteurs et les éleveurs de porcs qui seront exonérés de la contribution des patentes (*ibid.*), observations, adoption (p. 493). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Chauty, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, tendant à modifier le début du paragraphe V de cet article, afin de préciser que l'exonération de la T. V. A. dont bénéficient actuellement les navires de plaisance naviguant sur les eaux maritimes sera maintenue jusqu'au 1er janvier 1969 et que le taux appliqué à ces matériels sera limité au taux intermédiaire de 13 p. 100 du 1er janvier au 31 décembre 1969 (*ibid.*), observations, retrait (p. 494). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Paul Pelleray, tendant à supprimer cet article prévoyant la majoration du droit de consommation sur les alcools (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à supprimer cet article relatif au relèvement des redevances sur consommation d'eau (*ibid.*), observations, retrait (p. 496). — Art. 13 (*ibid.*). — Observations sur l'indemnisation des Français expulsés d'Egypte ou spoliés dans ce pays (p. 497). — Art. 17 (*ibid.*). — Premier amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à remplacer les trois alinéas du texte voté par l'Assemblée nationale, par le texte suivant : « Les cotisations des contribuables soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques sont majorées de 5 p. 100 quand leur montant est supérieur à 5.000 F avant déduction, s'il y a lieu, du crédit d'impôt ou de l'avoir fiscal afférent aux revenus de valeurs et capitaux mobiliers. Cette majoration est portée : à 10 p. 100 quand la cotisation calculée dans les conditions précisées à l'alinéa ci-dessus est supérieure à 7.500 F ; 15 p. 100 quand elle est supérieure à 10.000 F ; 20 p. 100 quand elle est supérieure à 15.000 F et 25 p. 100 quand elle dépasse 20.000 F. » (*ibid.*). — Second amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à compléter cet article comme suit : « La majoration prévue ci-dessus sera réduite d'un montant égal à 50 p. 100 des sommes qui seront affectées avant le 31 décembre 1968 au financement d'investissements productifs. Un décret fixera les conditions d'application de la présente disposition et notamment la liste des investissements qui pourront ouvrir droit à cette réduction. » (*ibid.*), observations (*ibid.*), sous-amendement par M. Robert Bruyneel, tendant à supprimer, dans le premier amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, le membre de phrase : « ... avant déduction, s'il y a lieu, du crédit d'impôt ou de l'avoir fiscal afférent aux revenus de valeurs et capitaux mobiliers » (p. 502), observations, adoption des amendements et du sous-amendement (*ibid.*). — Art. 18 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à remplacer la date du 1er juillet par celle du 1er août (*ibid.*), observations, adoption (p. 503). — Art. 19 (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à limiter l'augmentation de la vignette auto (taxe différentielle sur les véhicules à moteur) aux véhicules qui ont moins de cinq ans (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Paul Guillard, tendant à compléter l'article 19, paragraphe I afin d'exclure de la modification de taux les véhicules dits camionnettes, fourgons-plateaux affectés à usage exclusivement utilitaire (*ibid.*), observations, rejet (p. 504). — Amendement par M. Auguste Billiémaz, tendant à compléter l'article 19 par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « III. — Le Gouvernement établira, dans le cadre de la loi de finances pour 1969, un nouveau barème de la taxe différentielle des véhicules automobiles basé sur la puissance réelle desdits véhicules. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Sur l'article 19, scrutin public (n° 49). — Explication de vote : M. Antoine Courrière. — Rejet de l'article 19 (p. 504). — Art. 19 *bis* (*ibid*). — Observations sur la taxe spéciale sur les sociétés par actions et la situation économique (p. 505). —

Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à dispenser du paiement de la taxe les sociétés à but non lucratif (p. 506), observations, retrait (p. 507). — Amendement par M. Auguste Billiémaz, tendant à ajouter à la fin du paragraphe II, l'alinéa suivant : « 3° Les sociétés coopératives » (*ibid.*), retrait (*ibid.*). — Art. 20. Etat A (*ibid.*). — Observations sur les pensions et retraites des anciens combattants (*ibid.*). — Observations sur les crédits aviation civile et la compagnie nationale Air France (p. 508). — Après l'article 27 (p. 509). — Amendement par M. Max Monichon, tendant à insérer un article additionnel nouveau ayant pour but d'appliquer aux ventes d'électricité en basse tension le taux réduit de T. V. A. de 6 p. 100 (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Max Monichon, tendant à insérer un article additionnel nouveau ayant pour but d'appliquer aux collectivités, communes ou syndicats, qui ont concédé l'exploitation de leur réseau à l'Electricité de France, les mêmes avantages de la récupération de la T. V. A. sur les travaux dont ces collectivités sont maîtresses d'œuvre, avantages dont bénéficient les collectivités exploitant en régie (*ibid.*), observations (p. 510), retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à insérer un article additionnel nouveau, prévoyant une réduction de 400 millions de francs de crédits afférents à des dépenses improductives (*ibid.*), observations (*ibid.*), rejet (p. 515) par scrutin public (n° 50). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Armengaud ; Jean-Eric Bousch ; Robert Bruyneel ; Pierre Carous ; Michel Chauty ,au nom de la commission des affaires économiques et du Plan ; Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Antoine Courrière ; Marcel Darou ; Jacques Descours Desacres ; Lucien Grand, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales ; Paul Guillard ; Léon Jozeau-Marigné ; Louis Jung ; Marcel Martin ; Max Monichon ; Geoffroy de Montalembert ; Marc Pauzet ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; Paul Pelleray ; Joseph Raybaud. — *Explications de vote :* MM. Marcel Martin ; Etienne Dailly ; Louis Talamoni. — Sur l'ensemble (p. 515) et par scrutin public (n° 51). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 82).

Adopté en seconde lecture (commission mixte paritaire) par l'Assemblée nationale le 23 juillet 1968. — Voy. : Impressions n°s 201, 204, 11.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (articles 45, alinéas 2 et 47 de la Constitution, article 39 de la loi organique relative aux lois de finances) [20 juillet 1968] (p. 522). — Election des membres de la commission [20 juillet 1968] (p. 522). — Rapport par M. Marcel Pellenc, rapporteur général [23 juillet 1968] (I. n° 224). — **Discussion** [24 juillet 1968] (p. 596 et suiv). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Marcel Pellenc, rapporteur général ; Pierre Carous ; Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances. — *Discussion des articles* (p. 598 et suiv.). — Art. 17 (p. 598). — Amendement par M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, tendant à reprendre pour cet article le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture [majoration des cotisations des contribuables soumis à l'impôt sur le revenu] (p. 598), observations (p. 599). — Vote unique, à la demande du Gouvernement, en application de l'article 44, dernier alinéa, de la Constitution et de l'article 42, alinéa 7, du règlement du Sénat, sur les articles et l'ensemble du projet de loi dans la rédaction proposée par la commission mixte paritaire et modifiée par l'amendement par M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances, à l'article 17, à l'exclusion de tout autre amendement ou article additionnel (p. 599). — *Est entendu :* M. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances. — *Explication de vote :* M. Yvon Coudé du Foresto. — Sur l'ensemble (p. 600) et par scrutin public (n° 59, p. 604). — REJET (n° 91). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE.

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture le 24 juillet 1968. — Voy. : Impressions n°s 209, 14.

Nouvelle (troisième) transmission au Sénat [25 juillet 1968] (I., n° 234). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — **Discussion** [25 juillet 1968] (p. 619 et 620). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Marcel Pellenc, rapporteur général ; Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances. — *Articles* (p. 619 et 620). — Sur l'ensemble (p. 620) et par scrutin public (n° 59). — ADOPTION (n° 94). — NOUVELLE LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-695 du 31 juillet 1968 (*J. O.* du 2 août 1968).

3. — Projet de loi de finances rectificative pour 1968 présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre.* — Adopté par l'Assemblée nationale le 3 décembre 1968. — Voy : Impressions n°s 459, 483, 487, 63. — **Transmission au Sénat** [4 décembre 1968] (I. n° 73). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Marcel Pellenc, rapporteur général [11 décembre 1968] (I. n° 90). — **Discussion** [13 décembre 1968] (p. 1975 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; Louis Talamoni.

Observations sur : les trois lois de finances rectificatives de 1968 (p. 1974, 1975), les charges supplémentaires (p. 1975), les subventions (p. 1975, 1976), les crédits de l'éducation nationale (p. 1975, 1976), les moins-values de recettes (p. 1975, 1976), les déficits (p. 1976, 1977), le blocage des prix (p. 1976, 1977), le budget du district de Paris (p. 1977). — *Discussion des articles* (p. 1977 et suiv.). — Art. 7 (p. 1978). — Amendement par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à supprimer cet article concernant l'imposition d'un certain contingent de vin algérien importé en France en 1964 (*ibid.*), observations, rejet (p. 1981), par scrutin public (n° 19). — Amendement par M. Maurice Carrier, tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article afin que les dispositions dudit article ne soient pas applicables « aux vins couverts par des certificats consulaires de propriété les classant dans le quantum, importés par des producteurs et chargés avant le 1er septembre 1964, la date de connaissement faisant foi. » (p. 1981), observations, retrait (p. 1982). — Avant l'article 12 (*ibid.*). — Amendement par M. Guy Petit, tendant à insérer un article additionnel nouveau, avant l'article 12, complétant l'article 39 de la loi n° 66-10 du 6 janvier 1966, alinéa 4, afin que le comité du fonds d'action locale ait un droit de regard sur la « détermination » du versement aux collectivités locales représentatif de la part totale de la taxe sur les salaires (*ibid.*), observations, retrait (p. 1983). — Après l'article 12 (*ibid.*). — Amendement par M. Guy Petit, tendant à insérer un article additionnel nouveau, après l'article 12, ajoutant à l'article 50 de la loi n° 66-10 du 6 janvier 1966 l'alinéa suivant :

« 3. — Toutefois, cette disposition ne peut porter atteinte aux droits acquis aux collectivités locales sur leur part d'attribution directe dont les délais légaux de recouvrement étaient expirés antérieurement au 1er décembre 1966 (1er décembre 1967). » (*ibid.*), observations, irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution (p. 1984). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Robert Bruyneel ; Maurice Carrier ; Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Jacques Henriet ; Marcel Martin ; André Monteil ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; Guy Petit. — *Explication de vote :* M. Henri Tournan. — Sur l'ensemble (p. 1986) et par scrutin public (n° 20). — ADOPTION (n° 37). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-1145 du 20 décembre 1968 (*J. O.* du 21 décembre 1968).

LOIS DE REGLEMENT

Projet de loi présenté par M. Georges POMPIDOU, *Premier ministre,* **portant règlement définitif du budget de 1966.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 15 mai 1968. — Voy. : IMPRESSIONS, n°s 577, 737, 141. — **Transmission au Sénat** [21 mai 1968] (I., n° 176). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport, par M. Marcel Pellenc, rapporteur général [5 novembre 1968] (I., n° 25). — **Discussion** [7 novembre 1968] (p. 1010 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Dulin. — **Discussion des articles** (p. 1014 et suiv.). — Art. 9 (p. 1040). — Amendement, par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à supprimer cet article pour sanctionner diverses irrégularités et notamment le dépassement de crédits dans les opérations du compte « Soutien financier à l'industrie cinématographique » (p. 1046), observations, retrait (p. 1047). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Marcel Pellenc, rapporteur général. — Sur l'ensemble (p. 1049) et par scrutin public (n° 4). — ADOPTION (n° 10). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-996 du 16 novembre 1968 (*J. O.* du 20 novembre 1968).

LOYERS. — Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

M

MACHINES A ECRIRE. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 827.

MADAGASCAR. — Voy. : RAPPORTS D'INFORMATION.

MAGISTRATURE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

MAINTIEN DANS LES LIEUX (HOTELS). — Voy. : HÔTELS.

MAJORITE

Proposition de loi, présentée par M. Jacques DUCLOS, *sénateur*, **tendant à fixer à 18 ans l'âge de la majorité civile et de la majorité électorale** [14 mai 1968] (I., n° 152). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

MANIFESTATIONS. — Voy. : AMNISTIE.

MANIFESTATIONS DES ETUDIANTS

Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 63, 64, 66.

Voy. : AMNISTIE.

MARCHE COMMUN AGRICOLE. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 3.

MARCHES AGRICOLES. — Voy. : AGRICULTURE.

MARCHES D'INTERET NATIONAL. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

MARINE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

MARINE MARCHANDE

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : TRANSPORTS MARITIMES.

MARINS. — Voy. : PLATEAU CONTINENTAL.

MARQUES DE FABRIQUE

Proposition de loi, présentée par M. André ARMENGAUD, *sénateur*, **complétant la loi n° 64-1360 du 31 décembre 1964 sur les marques de fabrique, de commerce ou de service** [16 juillet 1968] (I., n° 212). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

MARQUES DE FABRIQUE ET DE COMMERCE. — Voy. : GRÈVES (MAI-JUIN 1968).

MARTINIQUE. — Voy. : CODE RURAL.

MAURITANIE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

MEDICAMENTS

Proposition de loi présentée par M. Claude PEYRET, *député*, **tendant à modifier l'article L. 266 du code de la sécurité sociale, complété par l'article 9 de l'ordonnance n° 67-707 du 21 août 1967 relatif aux prix de vente des médicaments.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 2 mai 1968. — Voy. : Impressions n°s 612 rect., 710, 129. — **Transmission au Sénat** [7 mai 1968] (I., n° 137). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Gravier [11 juillet 1968] (I., n° 208). — **Discussion** [16 juillet 1968] (p. 379 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Gravier, rapporteur ; Pierre Dumas, secrétaire d'Etat aux affaires sociales ; Michel Darras. — Adoption d'une motion tendant à opposer la question préalable (p. 381). — REJET (n° 74).

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 18 juillet 1968. — Voy. : Imp. n°s 36, 44, 1.

Deuxième transmission au Sénat [18 juillet 1968] (I., n° 214). — Renvoi à la commission des affaires sociales. — Rapport par M. Jean Gravier [19 juillet 1968] (I., n° 215). — **Discussion** [19 juillet 1968] (p. 442 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Jean Gravier, rapporteur. — *Discussion de l'article unique* (p. 443 et suiv.). — L'alinéa introductif de l'article unique est réservé (p. 443). — Amendement par M. Jean Gravier, tendant à une rédaction plus précise du premier alinéa du § I du nouvel article L. 266 du code de la sécurité sociale (*ibid.*), observations, adoption (p. 444). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa du paragraphe I du nouvel article L. 266 du code de la sécurité sociale : « Les dispositions de la convention peuvent être rendues obligatoires par arrêté du ministre des affaires sociales pour l'ensemble des pharmaciens et éventuellement des des médecins pro-pharmaciens d'une circonscription déterminée » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à supprimer le dernier alinéa du § I du nouvel article L. 266 du code de la sécurité sociale, relatif au tarif d'autorité applicable aux assurés sociaux qui s'approvisionneraient chez un pharmacien non conventionné (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à supprimer le § II du nouvel article L. 266 du code de la sécurité sociale [extension de l'application du § I aux autres régimes d'assurance maladie] (p. 444), observations, l'amendement est réservé (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à supprimer le § III du nouvel article L. 266 du code de la sécurité sociale [médecins pro-pharmaciens] (p. 444), observations, adoption (p. 445). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, après l'article unique, à insérer un article additionnel 2 nouveau disposant que : « Les dispositions de l'article L. 266 du code de la sécurité sociale sont applicables à l'ensemble des régimes obligatoires d'assurance maladie, maternité et accidents du travail des salariés et aux régimes d'assurance maladie maternité institués par les chapitres III-1 et III-2 du livre VII du code rural. Ces mêmes dispositions pourront, en outre, être étendues aux autres régimes obligatoires d'assurance maladie, maternité ou accidents du travail et au régime de l'aide sociale par des décrets pris en Conseil d'Etat qui en fixeront les modalités. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à supprimer le § II du nouvel article L. 266 du code de la sécurité sociale (p. 445, précédemment réservé), observations, adoption (p. 445). — L'alinéa introductif de l'article unique, précédemment réservé, est adopté (*ibid.*). — Sur l'ensemble de l'article unique devenu article 1er (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à modifier l'intitulé de la proposition de loi, adoption (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ : « **Proposition de loi tendant à modifier l'article L. 266 du code de la sécurité sociale relatif au remboursement des frais pharmaceutiques.** » *Ont pris part à la discussion :* MM. Jean Gravier, rapporteur ; Joël Le Theule, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information. — *Explication de vote :* M. Raymond Bossus. — Sur l'ensemble (p. 445). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 78). — DEUXIÈME LECTURE.

Adoptée par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire) le 23 juillet 1968. — Voy. : Impressions n°s 197, 207, 9.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2 de la Constitution) [20 juillet 1968] (p. 522). — Election des membres de la commission [20 juillet 1968] (p. 522). — Rapport par M. Jean Gravier [23 juillet 1968] (I., n° 226). — **Discussion** [23 juillet 1968] (p. 555 et 556). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Jean GRAVIER, rapporteur. — *Articles* (p. 556). — Sur l'ensemble (p. 556). — ADOPTION (n° 84). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-691 du 31 juillet 1968 (*J. O.* du 1er août 1968).

MEDECINS MILITAIRES

Projet de loi, présenté par M. Georges POMPIDOU, *Premier ministre*, **relatif aux corps militaires des médecins des armées, des pharmaciens chimistes des armées, des personnels militaires féminins, des officiers techniciens et des sous-officiers du service de santé des armées.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 14 mai 1968. — Voy. : Impressions n°s 601, 775, 136. — **Transmission au Sénat** [21 mai 1968] (I., n° 174). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règle-

ment. — Rapport par M. Raymond Boin [16 juillet 1968] (I., n° 211). — **Discussion** [17 juillet 1968] (p. 392 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Raymond Boin, rapporteur ; le général Antoine Béthouart ; Georges Portmann ; Jacques Trorial, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale. — *Discussion des articles* (p. 396 et suiv.). — Art. 1er (p. 396). — Amendement par M. Robert Schmitt, tendant à modifier le deuxième alinéa de cet article afin de préciser la situation des pharmaciens militaires (p. 397), observations, adoption (p. 398). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Raymond Boin, rapporteur, tendant à modifier la répartition des effectifs entre les divers grades des médecins des armées (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Raymond Boin, rapporteur et sous-amendement par M. Georges Portmann, relatifs aux stages des médecins de 2e classe, à leur spécialisation et leur affectation (p. 399), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 14 (p. 400). — Amendement par M. Robert Schmitt, tendant à modifier, dans cet article, la répartition des effectifs entre les différents grades des pharmaciens chimistes des armées (*ibid.*) et amendement par M. Raymond Boin, rapporteur, tendant à un but semblable (*ibid.*), observations, retrait du premier amendement et adoption du second (*ibid.*). — Art. 15 (*ibid.*). — Amendement par M. Raymond Boin, rapporteur, tendant à modifier l'avant-dernier alinéa de cet article, alinéa concernant les stages des pharmaciens chimistes de 2e classe, retrait (*ibid.*). — Art. 28 (p. 401). — Amendement par M. Raymond Boin, rapporteur, tendant à modifier le 2e alinéa de cet article, alinéa relatif au recrutement du corps des officiers techniciens du service de santé des armées (*ibid.*) et amendement par M. Jacques Trorial, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, tendant à un but semblable (*ibid.*), observations, retrait du premier amendement et adoption du second (*ibid.*). — Art. 29 (p. 402). — Amendement par M. Raymond Boin, rapporteur, tendant à ajouter « correspondant » au premier alinéa de cet article, afin d'harmoniser ce texte avec les grades de la marine, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 30 (*ibid.*). — Amendement par M. Raymond Boin, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction du paragraphe 1° de cet article afin de donner aux médecins et pharmaciens chimistes des armées la possibilité d'opter entre le nouveau statut institué et le statut antérieur (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 32 (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Trorial, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, tendant à modifier le premier alinéa de cet article, afin de faciliter la constitution du corps des sous-officiers du service de santé et la constitution du corps des officiers techniciens du service de santé (*ibid.*), observations, adoption (p. 403). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Raymond Boin, rapporteur ; Georges Portmann ; Robert Schmitt ; Jacques Trorial, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale ; Maurice Vérillon. — Sur l'ensemble (p. 403). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 75).

Adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 25 juillet 1968. — Voy. : Impressions nos 46, 208, 16.

Promulgation : loi n° 68-703 du 31 juillet 1968 (*J. O.* du 3 août 1968).

MENTON. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

MER

Voy. : CHASSE.

Voy. : PLATEAU CONTINENTAL.

MER (DROIT DE LA)

Projet de loi présenté par M. Georges POMPIDOU, *Premier ministre*, **relatif à l'armement et aux ventes maritimes.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 2 mai 1968. — Voy. : Impressions nos 655, 727, 132. — **Transmission au Sénat** [7 mai 1968] (I., n° 136). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Marcilhacy [22 mai 1968] (I., n° 187). — **Discussion** [17 juillet 1968] (p. 403 et suiv.). — **Sont entendus dans la discussion générale :** MM. Roger Lachèvre ; Pierre Marcilhacy, rapporteur ; Jacques Trorial, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale. — *Discussion des articles* (p. 403 et suiv.). — Art 1er (p. 403). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant à supprimer cet article disposant que : « L'armateur est celui qui exploite le navire en son nom, qu'il en soit ou non propriétaire. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 405). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de cet article : « En cas d'affrètement, l'affréteur devient l'armateur s'il arme le navire et si le contrat d'affrètement a été régulièrement publié » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Après l'article 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Lachèvre tendant à insérer un article additionnel 5 *bis* nouveau disposant que : « le capitaine peut recevoir tous actes judiciaires ou extrajudiciaires adressés à l'armateur », observations, retrait (*ibid.*). — Cinq amendements par M. Roger Lachèvre. tendant à insérer cinq articles additionnels 9 I, 9 II, 9 III, 9 IV et 9 V nouveaux établissant le caractère probant du journal de bord et du rapport de mer (p. 406), observations, retrait des quatre premiers amendements et adoption du dernier amendement modifié disposant que : « Le journal de mer et le livre de bord font foi jusqu'à preuve contraire, des événements et des circonstances qui y sont relatés » (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Le consignataire du navire agit comme mandataire de l'armateur. Il effectue pour les besoins et le compte du navire et de l'expédition les opérations que le capitaine n'accomplit pas par lui-même » (*ibid.*) et amendement par M. Roger Lachèvre, tendant, dans ce même article, après le mot : « opérations », à insérer le mot : « commerciales » (p. 407), observations, adoption des deux amendements (p. 408). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant à supprimer, pour harmonisation, après le mot : « mandataire », le mot : « salarié » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Art. 17 (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Lachèvre et amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant à la suppression du mot : « lourde », s'appliquant aux fautes qui peuvent être imputées dans les conditions prévues dans cet article (*ibid.*), observations, retrait des deux amendements (p. 409). — Art. 23 (p. 410). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant à réduire à un an après l'achèvement des opérations de pilotage, la prescription des actions nées à l'occasion du pilotage (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 24 (*ibid.*). — Observations sur la distinction entre la faute lourde ou la faute légère en ce qui concerne le remorqueur (*ibid.*). — Art. 28 (p. 411). — Amendement par M. Roger Lachèvre, tendant dans la phrase : « Les dispositions du présent titre sont supplétives de la volonté des parties, à l'exception de celles des articles 38 et 39 », à supprimer les mots : « à l'exception de celles des articles 38 et 39 » [certaines clauses dans la vente C. A. F. et crédit documentaire] (p. 411), observations, adoption (p. 412). — Art. 32 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, tendant à remplacer les mots : « La clause « franco-bord » oblige... » par les mots : « toute clause « franco-bord » oblige... » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 35 (p. 413). — Amendement par M. Roger Lachèvre, tendant à une modification rédactionnelle, retrait (*ibid.*). — Art. 37 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « L'acheteur est débiteur d'une somme globale comprenant le prix de la chose, la prime d'assurance et le fret. Les risques du transport sont à sa charge jusqu'à destination. », et amendement par M. Roger Lachèvre, tendant à rédiger comme suit cet article : « L'acheteur est débiteur du prix forfaitaire convenu et les risques de transport sont à sa charge. » (*ibid.*), observations, adoption du second amendement modifié par la suppression du mot : « forfaitaire » (p. 414). — Art. 38 (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Lachèvre tendant à supprimer cet article disposant que : « La seule insertion dans le contrat des clauses « Poids reconnu à l'arrivée », « Poids délivré au port d'arrivée » ou autres clauses semblables n'a pas pour effet de modifier la nature de la vente C. A. F. » (*ibid.*), l'article et l'amendement sont réservés (*ibid.*). — Art. 39 (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Lachèvre, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif au crédit documentaire (*ibid.*), observations, adoption (p. 415). — Art. 38 (p. 416. — Précédemment réservé). — L'amendement par M. Roger Lachèvre est retiré (*ibid.*). — *Ont pis part à la discussion des articles :* MM. Pierre Carous ; Etienne Dailly ; Roger Lachèvre ; Pierre Marcilhacy, rapporteur ; Jacques Trorial, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale ; Joseph Yvon. — Sur l'ensemble (p. 416). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 76).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 17 octobre 1968. — Voy. : Impressions nos 47, 343, 40.

Deuxième transmission au Sénat [23 octobre 1968] (I., n° 20). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Pierre Marcilhacy [19 novembre 1968] (I., n° 37). — **Discussion** [19 novembre 1968] (p. 1127 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Pierre Marcilhacy, rapporteur. — *Discussion des articles* (p. 1123 et suiv.). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant, dans la première phrase de cet article, à remplacer

l'adjectif : « salarié », par l'adjectif : « rémunéré » (p. 1128), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 28 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Les dispositions du présent titre sont supplétives de la volonté des parties », sans excepter l'article 39 (*ibid.*), observations, l'article et l'amendement sont réservés (p. 1129). — Art. 37 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « L'acheteur est débiteur du prix convenu et les risques de transport sont à sa charge. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 1131). — Art. 39 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Le prix est dû par l'acheteur contre présentation des documents représentatifs de la marchandise, dès lors que ces documents sont conformes aux stipulations du contrat. » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 28 (suite. — Précédemment réservé). — Amendement par M. Pierre Marcilhacy, précédemment réservé (p. 1131), observations, adoption (p. 1132). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. René Capitant, garde des sceaux, ministre de la justice ; Etienne Dailly ; Pierre Marcilhacy, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 1132). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 21). — DEUXIÈME LECTURE.

Adopté par l'Assemblée nationale en troisième lecture le 18 décembre 1968. — Voy. : Impressions n°s 466, 491, 86.

Promulgation : loi n° 69-8 du 3 janvier 1969 (*J. O.* du 5 janvier 1969).

METAYAGE. — Voy. : COLONAT PARTIAIRE.

METHODES D'ENSEIGNEMENT. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 892.

METRO (CHATENAY-MALABRY). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 896.

MEUBLES ET GARNIS. — Voy. : BAUX DE LOCAUX D'HABITATION A USAGE PROFESSIONNEL.

MILITANT C. G. T. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 846.

MINES ET CARRIERES

Voy. : EAU.

Voy. : NOUVELLE-CALÉDONIE.

Voy. : PLATEAU CONTINENTAL.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

MISSIONS D'INFORMATION. — Voy. : POUVOIRS D'ENQUÊTE ET MISSIONS D'INFORMATION.

MONNAIE. — Voy. : FAUX MONNAYAGE.

MONUMENTS HISTORIQUES. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

MOSELLE (CLASSEMENT DE CERTAINS CANTONS). — Voy : QUESTIONS ORALES, 822.

MUSEES. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

MUTATION (DROITS DE). — Voy. : LOIS DE FINANCES.

MUTATION A TITRE GRATUIT (DROITS DE)

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : ŒUVRES D'ART.

MUTATION A TITRE ONEREUX (DROITS DE). — Voy. : LOIS DE FINANCES.

MUTATIONS PAR DECES. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

N

NANTISSEMENT DE L'OUTILLAGE ET DU MATERIEL D'EQUIPEMENT. — Voy. : GAGE ET NANTISSEMENT.

NATIONALISATION. — Voy. : AUTOMOBILES.

NATIONALITE FRANÇAISE

Voy. : BAUX RURAUX.

Voy. : ETAT CIVIL.

NAVIGATION FLUVIALE. — Voy. : PORT DE PARIS.

NAVIRES

Voy. : MER (DROIT DE LA).

Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

NAVIRES NUCLEAIRES

Projet de loi, présenté par M. Georges POMPIDOU, *Premier ministre*, **portant modification de la loi n° 65-956 du 12 novembre 1965 sur la responsabilité civile des exploitants de navires nucléaires** [6 juin 1968] (I., n° 192). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Mailhe [11 juillet 1968] (I., n° 204). — **Discussion** [17 octobre 1968] (p. 833 et 834). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Mailhe, rapporteur ; Robert Galley, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales. — *Discussion des articles* (p. 833 et 834). — Art. 2 (p. 833). — Amendement par M. Pierre Mailhe, rapporteur, tendant à une modification rédactionnelle de l'article 11-1 nouveau de la loi n° 65-956 du 12 novembre 1965, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Mailhe, rapporteur, tendant à une modification rédactionnelle de l'article 11-2 nouveau de la loi n° 65-956 du 12 novembre 1965, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (p. 834). — Amendement par M. Pierre Mailhe, rapporteur, tendant à une modification rédactionnelle de l'article 23-1 nouveau de la loi n° 65-956 du 12 novembre 1965, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 4 *bis* nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Mailhe, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 4 *bis* nouveau, tendant à une harmonisation des compétences judiciaires, adoption (*ibid.*). — Sur l'ensemble (p. 834). — ADOPTION (n° 5).

Adopté par l'Assemblée nationale le 20 novembre 1968. — Voy. : Impressions n°s 389, 436, 43.

Promulgation : loi n° 68-1045 du 29 novembre 1968 (*J. O.* du 30 novembre 1968).

NICKEL. — Voy : NOUVELLE-CALÉDONIE.

NOMADES

Projet de loi, présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre*, **relatif à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 18 décembre 1968. — Voy. : Impressions n°s 425, 523, 85. — **Transmission au Sénat** [19 décembre 1968] (I., n° 120). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Schiele [19 décembre 1968] (I., n° 123). — **Discussion** [19 décembre 1968] (p. 2222 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Schiele, rapporteur ; Fernand Chatelain ; André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur. — *Discussion des articles* (p. 2224 et suiv.). — Art. 7 (p. 2225). — Amendement par M. Pierre Schiele, rapporteur, tendant à reporter cet article au titre III après l'article 11, observations, adoption (*ibid.*). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiele, rapporteur, tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Le rattachement est prononcé par le préfet ou le sous-préfet après l'avis motivé du maire. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiele, rapporteur, ten-

dant à une nouvelle rédaction de cet article afin de prévoir la possibilité de dérogation à la condition d'une durée minimale de deux ans pour attacher le voyageur à une commune (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiele, rapporteur, tendant à compléter cet article par un nouvel alinéa ainsi rédigé : « Le rattachement à une commune ne vaut pas domicile fixe et déterminé. Il ne saurait entraîner un transfert de charges de l'Etat sur les collectivités locales, notamment en ce qui concerne les frais d'aide sociale. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2227). — Art. additionnel 12 A nouveau [Titre III. — Dispositions diverses] (p. 2227). — Amendement par M. Pierre Schiele, rapporteur, tendant à reprendre en les précisant les dispositions supprimées à l'article 7 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean Bertaud ; André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Léon Jozeau-Marigné ; Pierre Schiele, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 2227). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 52).

Adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1968. — Voy. : Impressions n°s 567, 574, 101.

Promulgation : loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 (*J. O.* du 5 janvier 1969).

NORD (SITUATION ECONOMIQUE). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 839.

NOUVELLE-CALEDONIE

1. — Projet de loi, présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre*, **portant régime fiscal de certains investissements dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 9 décembre 1968. — Voy. : Impressions n°s 402, 510, 67. — **Transmission au Sénat** [10 décembre 1968] (I., n° 82). — Renvoi à la commission de finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean-Marie Louvel [13 décembre 1968] (I., n° 99). — **Discussion** [17 décembre 1968] (p. 2114 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean-Marie Louvel, rapporteur ; Henri Lafleur ; Modeste Legouez ; Léon Motais de Narbonne ; Louis Namy ; Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer ; Etienne Dailly. — *Discussion des articles* (p. 2123 et suiv.). — Art. 1er (p. 2123). — Amendement par M. Jean-Marie Louvel, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Les entreprises minières et métallurgiques qui s'engagent à réaliser en Nouvelle-Calédonie des investissements tendant au développement économique et social de ce territoire et d'un montant au moins égal à 40 millions de francs peuvent bénéficier d'avantages fiscaux dans les conditions et limites précisées par les articles suivants. Les dispositions de l'article 46 du décret n° 57-811 du 22 juillet 1957 ne sont pas applicables auxdites entreprises. » (*ibid.*), observations ; amendement par M. Henri Lafleur tendant à remplacer les mots : « 30 millions », par les mots : « 60 millions », observations, retrait (*ibid.*), observations et adoption de l'amendement par M. Jean-Marie Louvel, rapporteur (p. 2124). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Marie Louvel, rapporteur, tendant à remplacer par les dispositions suivantes, les 3e et 4e alinéas de cet article : « Toute personne ou service détenant des actes et documents utiles à l'instruction de la demande d'agrément et au contrôle de l'exécution des conditions de l'agrément est tenu de les communiquer au ministre chargé des territoires d'outre-mer et au ministre de l'économie et des finances, sur leur demande. L'obligation au secret professionnel ne lui est pas opposable en la matière. Les personnes et autorités chargées de l'instruction de la demande d'agrément et du contrôle de l'exécution des conditions auxquelles l'octroi de ce dernier a été subordonné sont tenues au secret professionnel. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Marie Louvel, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le 2° de cet article : « 2° Droits d'enregistrement et de timbre sur les actes nécessaires à la réalisation des investissements. » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2125). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Marie Louvel, rapporteur, tendant à rédiger cet article ainsi qu'il suit : « Les mêmes entreprises peuvent bénéficier d'exonérations partielles des impôts et redevances suivants : 1° Redevances et droits miniers ; 2° Contributions foncières ; 3° Contribution des patentes. Toutefois, l'exonération partielle de l'un ou de plusieurs des impôts, droits, taxes et redevances ci-dessus énumérés ne peut excéder 75 p. 100 du taux de chaque imposition. », adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Jean-Marie Louvel, rapporteur (*ibid.*), observations, adoption (p. 2126). — Art. additionnel 8 *bis* nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Marie Louvel, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 8 *bis* nouveau ainsi conçu : « La parité sera établie entre toutes les entreprises exploitantes en ce qui concerne les droits et taxes suivants : 1° Droits et taxes applicables aux matières premières et carburants utilisés pour le fonctionnement des installations ; 2° Droits et taxes perçus à la sortie du territoire sur les productions desdites entreprises. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 8 *ter* (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Marie Louvel, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 8 *ter* nouveau ainsi conçu : « Les avantages fiscaux de toute nature accordés antérieurement à la promulgation de la présente loi à des entreprises exerçant déjà une activité dans le territoire leur restent applicables. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer ; Henri Lafleur ; Jean-Marie Louvel, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 2126). — *Explications de vote :* MM. Paul Mistral ; Louis Namy. — ADOPTION MODIFIÉE (n° 42).

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire le 19 décembre 1968). — Voy. : Impressions n°s 563, 102. —

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2 de la Constitution) [17 décembre 1968] (p. 2126). — Election des membres de la commission [17 décembre 1968] (p. 2126). — Rapport par M. Jean-Marie Louvel [19 décembre 1968] (I., n° 130). — **Discussion** [20 décembre 1968] (p. 2265 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean-Marie Louvel, rapporteur ; Léon Motais de Narbonne ; Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer. — *Discussion des articles* (p. 2266 et suiv.). — Art. 1er (p. 2266). — Amendement par M. Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer tendant à substituer aux mots : « 40 millions », les mots : « 30 millions » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 4 (p. 2267). — Amendement par M. Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer tendant à compléter cet article par le paragraphe suivant : « 4° Droits et taxes applicables aux matières premières et carburants utilisés pour le fonctionnement des installations. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer, tendant à rédiger ainsi le début de cet article : « Les mêmes entreprises peuvent bénéficier d'exonérations partielles des impôts, droits... » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer, tendant à rétablir le paragraphe suivant : « 5° Impôt sur le revenu des valeurs mobilières. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 2268). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer ; Jean-Marie Louvel, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — *Explication de vote :* MM. Henri Lafleur ; Louis Namy. — Sur l'ensemble (p. 2268). — Rejet (n° 62). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE.

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture le 20 décembre 1968. — Voy. : Impressions n°s 552, 609, 106.

Nouvelle (deuxième) transmission au Sénat [20 décembre 1968] (I., n° 144). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Rapport par M. Jean-Marie Louvel [20 décembre 1968] (I., n° 145). — **Discussion** [20 décembre 1968] (p. 2286 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean-Marie Louvel, rapporteur ; Yvon Coudé du Foresto, vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer. — *Discussion des articles* (p. 2286 et suiv.). — Art. 1er (p. 2286). — Amendement par M. Jean-Marie Louvel, rapporteur, tendant à substituer aux mots : « 30 millions », les mots : « 40 millions » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2287). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Marie Louvel, rapporteur, tendant à supprimer l'alinéa 4° ainsi conçu : « 4° Droits et taxes applicables aux matières premières et carburants utilisés pour le fonctionnement des installations. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Marie Louvel, rapporteur, tendant à rédiger ainsi le début de cet article : « Dans le rapport existant entre les investissements nouveaux agréés et l'ensemble des investissements des entreprises, celles-ci peuvent bénéficier... » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Marie Louvel, rapporteur, tendant à supprimer l'alinéa 5° de cet article ainsi conçu : « 5° Impôt sur le revenu des valeurs mobilières. » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion*

des articles : MM. Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer ; Jean-Marie Louvel, rapporteur. — *Explication de vote :* M. Jacques Descours Desacres. — Sur l'ensemble (p. 2288). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 69). — NOUVELLE LECTURE.

Adopté en troisième lecture par l'Assemblée nationale le 20 décembre 1968. — Voy. : Impressions nos 614, 615, 109.

Promulgation : loi n° 69-6 du 3 janvier 1969 (*J. O.* du 5 janvier 1969).

2. — Projet de loi présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre*, **modifiant la réglementation minière en Nouvelle-Calédonie.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 9 décembre 1968. — Voy. : IMPRESSIONS, nos 400, 505, 511, 65. — **Transmission au Sénat** [10 décembre 1968] (I., n° 83). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport, par M. René Jager [12 décembre 1968] (I., n° 95). — **Discussion** [17 décembre 1968] (p. 2127 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. René Jager, rapporteur ; Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer. — *Discussion des articles* (p. 2130 et suiv.). — Art. 3 (p. 2130). — Amendement, par M. Henri Lafleur, tendant à rédiger ainsi les deux premiers alinéas de cet article : « Il est inséré entre l'article 25 et l'article 26 du décret précité un article 25 *bis* ainsi rédigé : « Art. 25 *bis*. — En Nouvelle-Calédonie, en ce qui concerne le nickel, le chrome et le cobalt, l'autorisation personnelle minière est délivrée par le gouverneur sur avis favorable de l'Assemblée territoriale, qui pourra, à cet effet, déléguer ses pouvoirs à sa commission permanente. L'absence d'avis dans le mois de la consultation équivaut à un avis favorable à la délivrance de l'autorisation personnelle. En cas d'avis défavorable exprimé par l'Assemblée territoriale ou par sa commission permanente, l'autorisation personnelle sera délivrée, ou refusée, par décret pris en Conseil des ministres (*ibid.*) et amendement, par M. René Jager, rapporteur, tendant à rédiger ainsi le second alinéa du même article : « Art. 25 *bis*. — En Nouvelle-Calédonie, en ce qui concerne le nickel, le chrome et le cobalt, l'autorisation personnelle minière est délivrée par décision du ministre de l'industrie sur proposition du gouverneur, chef de territoire, en Conseil de Gouvernement. » (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Henri Lafleur (p. 2131), adoption de l'amendement par M. René Jager, rapporteur (*ibid*). — Amendement par M. René Jager, tendant, au troisième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « sur proposition du gouverneur », par les mots : « sur proposition du gouverneur, chef de territoire, en Conseil de Gouvernement », observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer ; René Jager, rapporteur ; Henri Lafleur. — *Explications de vote :* MM. Paul Mistral ; Louis Namy. — Sur l'ensemble (p. 2132). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 43).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2 de la Constitution) [17 décembre 1968] (p. 2132). — Election des membres de la commission [17 décembre 1968] (p. 2132). — Rapport, par M. René Jager [19 décembre 1968] (I., n° 129).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième nouvelle lecture le 19 décembre 1968. — Voy. : IMPRESSIONS, nos 553, 561, 562, 98.

Nouvelle (deuxième) transmission au Sénat [20 décembre 1968] (I., n° 136). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport, par M. René Jager [20 décembre 1968] (I., n° 137). — **Discussion** [20 décembre 1968] (p. 2268 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. René Jager, rapporteur ; Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan. — *Discussion des articles* (p. 2269 et 2270). — Art. 3 (p. 2269). — Amendement, par M. René Jager, rapporteur, tendant à reprendre le texte de première lecture en rédigeant ainsi le second alinéa de l'article 3 : « Art. 25 *bis*. — En Nouvelle-Calédonie, en ce qui concerne le nickel, le chrome et le cobalt, l'autorisation personnelle minière est délivrée par décision du ministre de l'industrie sur proposition du gouverneur, chef de territoire, en Conseil de Gouvernement. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement, par M. René Jager, rapporteur, tendant, au troisième alinéa de l'article 3, à reprendre le texte de première lecture, en remplaçant les mots ; « ...sur proposition du Gouverneur », par les mots : « sur proposition du gouverneur, chef de territoire, en Conseil de Gouvernement » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2270). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer ; René Jager, rapporteur. — *Explications de vote :* MM. Louis Namy ; Antoine Courrière. — Sur l'ensemble (p. 2270). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 63). — NOUVELLE LECTURE.

Adopté en troisième lecture par l'Assemblée nationale le 20 décembre 1968. — Voy. : IMPRESSIONS, nos 603, 604, 104.

Promulgation : loi n° 69-4 du 3 janvier 1969 (*J. O.* du 5 janvier 1969).

3. — Projet de loi présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre*, **relatif à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.** — Adopté par l'Assemblée nationale 9 décembre 1968. — Voy. : IMPRESSIONS, nos 401, 504, 66. — **Transmission au Sénat** [10 décembre 1968] (I., n° 84). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport, par M. Etienne Dailly [17 décembre 1968] (I., n° 108). — **Discussion** [17 décembre 1968] (p. 2132 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Etienne Dailly, rapporteur ; Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer. — Motion, par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à opposer la question préalable (p. 2135), adoption de la motion (p. 2136). — REJET (n° 44).

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2 de la Constitution) [17 décembre 1968] (p. 2136). — Election des membres de la commission [17 décembre 1968] (p. 2136). — Rapport, par M. Etienne Dailly [19 décembre 1968] (I., n° 132).

Adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième nouvelle lecture le 19 décembre 1968. — Voy. : IMPRESSIONS, nos 554, 565, 575, 99.

Nouvelle (deuxième) transmission au Sénat [20 décembre 1968] (I., n° 138). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport, par M. Etienne Dailly [20 décembre 1968] (I., n° 140). — **Discussion** [20 décembre 1968] (p. 2270 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Etienne Dailly, rapporteur ; Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer. — Motion, par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à opposer la question préalable (p. 2273). — *Est entendu :* M. Jacques Soufflet (*ibid.*). — Adoption de la motion (*ibid.*) par scrutin public (n° 32). — REJET (n° 64). — NOUVELLE LECTURE.

Adopté en troisième lecture par l'Assemblée nationale le 20 décembre 1968. — Voy. : IMPRESSIONS, nos 605, 606, 105.

Promulgation : loi n° 69-5 du 3 janvier 1969 (*J. O.* du 5 janvier 1969).

NOUVELLE-ZELANDE. — Voy. : RAPPORTS D'INFORMATION.

O

OBJETS ABANDONNES

Proposition de loi présentée par M. Pierre Krieg, *député*, **tendant à modifier la loi du 31 décembre 1903 relative à la vente des objets abandonnés chez les ouvriers et industriels.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 25 avril 1968. — Voy. : Impressions nos 45, 707, 127. — **Transmission au Sénat** [7 mai 1968] (I., n° 132). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Lucien De Montigny [22 mai 1968] (I., n° 186). — **Discussion** [17 octobre 1968] (p. 828 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Lucien De Montigny, rapporteur. — Discussion *des articles* (p. 829 et 830). — Art. 1er (p. 829). — Amendement par M. Lucien de Montigny, rapporteur tendant à substituer, dans le texte modificatif de l'article 1er de la loi du 31 décembre 1903, le terme « artisan » au terme « ouvrier » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 2 *bis* nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien De Montigny, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 2 *bis* nouveau disposant que : « Dans les articles 2, 4 et 5 de la loi du 31 décembre 1903, le mot « ouvrier » est remplacé par le mot « artisan » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Lucien De Montigny, rapporteur, tendant à compléter l'article 6 *bis* de la loi du 31 décembre 1903 afin d'assimiler

aux objets déposés en garde-meubles les véhicules automobiles déposés dans un garage (p. 830), et amendement par M. René Capitant, garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à une modification semblable de l'article 6 *bis* de la loi du 31 décembre 1903, accompagnée d'une modification dans l'ordre des alinéas (*ibid.*), observations, retrait du premier amendement et adoption du second (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. René Capitant, garde des sceaux, ministre de la justice ; Lucien de Montigny, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 830). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 2).

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 18 décembre 1968. — Voy. : Impressions n°s 385, 490, 88.

Deuxième transmission au Sénat [18 décembre 1968] (I. n° 115). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Lucien De Montigny [19 décembre 1968] (I., n° 124). — **Discussion** [19 décembre 1968] (p. 2233). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Lucien De Montigny, rapporteur. — *Articles* (p. 2233). — Sur l'ensemble (*ibid.*). — ADOPTION (n° 56). — DEUXIÈME LECTURE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-1248 du 31 décembre 1968 (*J. O.* du 3 janvier 1969).

ŒUVRES D'ART

Projet de loi présenté par M. Georges POMPIDOU, *Premier ministre*, **tendant à favoriser la conservation du patrimoine artistique national.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 15 mai 1968. — Voy. : Impressions n°s 630, 770, 142. — **Transmission au Sénat** [21 mai 1968] (I, n° 177). — Renvoi à la commission des affaires culturelles sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean de Bagneux [5 décembre 1968] (I., n° 77). — **Discussion** [12 décembre 1968] (p. 1959 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean de Bagneux, rapporteur ; André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur. — *Discussion des articles* (p. 1961 et 1962). — Art. 1er (p. 1961). — Amendement par M. Jean de Bagneux, rapporteur, tendant à étendre l'exonération des droits de mutation aux immeubles remis en donation à l'Etat (*ibid.*), observations, l'irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution est invoquée et l'amendement est réservé (p. 1962). — Amendement par M. Jean de Bagneux, rapporteur, tendant, au premier alinéa de cet article, après les mots : « lorsqu'il en fait don à l'Etat », à ajouter les mots : « à un département ou à une commune » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur, tendant, après la première phrase du deuxième alinéa du paragraphe 1er de cet article, à ajouter les mots : « Il peut également stipuler que la réserve de jouissance bénéficiera après sa mort à son conjoint » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean de Bagneux, rapporteur, tendant à supprimer la limite de vingt-cinq ans quand le public a accès aux biens donnés (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Le vote sur l'ensemble de l'article 1er est réservé (*ibid.*). — Article 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean de Bagneux, rapporteur, tendant, au premier alinéa de cet article, après les mots : « par la remise », à ajouter les mots : d'un immeuble » (*ibid.*), l'irrecevabilité aux termes de l'article 40 de la Constitution est invoquée (*ibid.*), les votes sur l'amendement, sur l'article 2 et sur l'ensemble du projet de loi sont réservés (*ibid.*). — L'article 40 de la Constitution n'est pas reconnu applicable aux deux amendements auquel il a été opposé (p. 1969), observations, les deux amendements sont retirés (p. 1970). — Ont pris part à la discussion des articles : MM. Jean de Bagneux, rapporteur ; André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles ; Marcel Pellenc, rapporteur général. — Sur l'ensemble (p. 1970). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 35). — Adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 18 décembre 1968. — Voy. : Impressions n°s 537, 543, 82.

Promulgation : loi n° 68-1251 du 31 décembre 1968 (*J. O.* du 3 janvier 1969).

OFFICIERS

Projet de loi, présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre*, **relatif aux changements d'arme ou de service d'officiers d'active du génie et des transmissions.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 21 novembre 1968. — Voy. : Impressions n°s 388, 461, 54. — **Transmission au Sénat** [25 novembre 1968] (I., n° 57). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

OLEAGINEUX. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

OLEODUCS. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

OR. — Voy. : FAUX-MONNAYAGE.

ORDONNANCE (EN MATIERE LEGISLATIVE). — Voy : LOI (DOMAINE DE LA).

ORDONNANCES RELATIVES A LA SECURITE SOCIALE (RATIFICATION). — Voy. : LOI (DOMAINE DE LA).

ORGANISATION AFRICAINE ET MALGACHE DU CAFE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD (O. T. A. N.). — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (O. M. S.). — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

ORGANISATIONS SYNDICALES DE CERTAINES GRANDES USINES DE CONSTRUCTION AUTOMOBILE. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 836.

ORIENTATION AGRICOLE (LOI D'). — Voy. : AGRICULTURE.

O. R. T. F. (OFFICE DE RADIODIFFUSION-TELEVISION FRANÇAISE). — Voy. : LOIS DE FINANCES.

O. R. T. F. (DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 843.

O. R. T. F. (RAPPORT COMMISSION DE CONTROLE). — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 20.

OUTILLAGE ET MATERIEL D'EQUIPEMENT

Voy. : GAGE ET NANTISSEMENT.

Voy. : IMPÔTS.

OUVRIERS DE L'ETAT

Projet de loi présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre*, **relatif aux salaires des ouvriers et techniciens à statut ouvrier du ministère des armées.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 19 juillet 1968. — Voy. : Impressions n°s 7, 42, 5. — **Transmission au Sénat** [20 juillet 1968] (I., n° 219). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. André Monteil [23 juillet 1968] (I., n° 228). — **Discussion** [24 juillet 1968] (p. 592 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. André Monteil, rapporteur ; François Schleiter, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur. — *Article unique* (p. 594). — ADOPTION (n° 88). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-689 du 31 juillet 1968 (*J. O.* du 1er août 1968).

P

PARTICIPATION

Voy. : DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Voy. : LOIS DE FINANCES.

PATRIMOINE ARTISTIQUE NATIONAL. — Voy. : ŒUVRES D'ART.

PAYS-BAS. — Voy. : RAPPORTS D'INFORMATION.

PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

PECHE MARITIME

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : PLATEAU CONTINENTAL.

PECHES DESTINEES A LA CONSOMMATION DE BOUCHE. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 862.

PEINES

Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

Voy. : TRANSPORTS (COORDINATION).

PENSIONS. — Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

PENSIONS DE RETRAITE CIVILES ET MILITAIRES. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

PERCEPTIONS. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 58.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Projet de loi, présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre*, **modifiant et complétant le code de l'urbanisme et de l'habitation en ce qui concerne le permis de construire.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 17 décembre 1968. — Voy. : Impressions n°s 508, 529, 80. — **Transmission au Sénat** [18 décembre 1968] (I., n° 109). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Robert Laucournet [18 décembre 1968] (I., n° 113). — **Discussion** [18 décembre 1968] (p. 2150 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Robert Laucournet, rapporteur ; Fernand Chatelain ; Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement ; Roger Poudonson ; Jacques Descours Desacres ; Roger Delagnes ; René Monory ; Paul Massa ; Michel Yver ; André Barroux ; Louis Jung ; Alfred Kieffer ; Paul Mistral ; Antoine Courrière. — *Discussion des articles* (p. 2161 et suiv.). — Vote unique à la demande du Gouvernement, en application de l'article 44 de la Constitution et de l'article 42, alinéa 7, du règlement du Sénat, sur l'ensemble du projet de loi dans la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale, modifiée par les amendements aux articles 1 et 8 par M. Robert Laucournet, rapporteur (p. 2161). — Art 1er (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant, au 3e alinéa de cet article, après les mots : « les volumes extérieurs », à insérer les mots : « et la destination » (*ibid.*), observations (*ibid.*). — Art. 2 (p. 2162). — Amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant, dans le texte proposé pour l'article 85-1 du code de l'urbanisme et de l'habitation, à rédiger comme suit le 4° : « 4° Dans les stations classées de tourisme », observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant, dans l'article 85-2 du code de l'urbanisme et de l'habitation, à supprimer l'alinéa *c*) qui comporte un projet de certification par l'architecte et un engagement du maître de l'ouvrage d'avoir à respecter les lois et règlements (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement rédactionnel à l'article 85-3 du code de l'urbanisme et de l'habitation par M. Robert Laucournet, rapporteur (p. 2163), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant, au deuxième alinéa de cet article, après les mots : « avec les règlements d'urbanisme », à ajouter les mots : « et les documents prévus aux alinéas *a*) et *b*) de l'article 85-2 ci-dessus » (*ibid.*), observations, l'amendement est accepté par le Gouvernement (*ibid.*). — Art. 8 (p. 2164). — Amendement par M. Robert Laucournet, rapporteur, tendant à supprimer cet article relatif au maintien dans les lieux en cas de démolition, observations (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan ; Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement ; Antoine Courrière ; Jacques Descours Desacres ; Robert Laucournet, rapporteur. — *Explications de vote :* MM. Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan ; Antoine Courrière ; Fernand Chatelain. — Sur l'ensemble (p. 2164), vote unique sur le texte adopté par l'Assemblée nationale et les amendements par M. Robert Laucournet, rapporteur, aux articles 1er, 3 et 8 par scrutin public (n° 29). — Adoption (p. 2165). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 46).

Adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, le 19 décembre 1968. — Voy. : Impressions n°s 558, 564, 100.

Promulgation : loi n° 69-9 du 3 janvier 1969 (*J. O.* du 5 janvier 1969).

PERSONNES (DROIT DES). — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 1.

PETITIONS

1. — Pétitions examinées par la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale [27 août 1968] (p. 663).

2. — Réponses des ministres ou commissions sur les pétitions qui leur ont été envoyées par le Sénat (art. 89 du règlement).

Pétition n° 26 du 3 novembre 1967 par M. Leblanc et divers signataires et réponse de M. le ministre des affaires sociales [27 février 1968] (p. 68 et 69).

Pétition n° 28 du 3 novembre 1967 par M. Barrat et réponse de M. le ministre des affaires sociales [27 février 1968] (p. 69).

Pétition n° 25 du 26 mai 1967 par M. Paul Dubos et réponse de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [6 février 1968] (p. 38).

Pétition n° 27 du 3 novembre 1967 par M. Charrière et divers signataires et réponse de M. le ministre des affaires sociales [22 mai 1968] (p. 311).

Pétition n° 30 du 17 novembre 1967 par Mme Henriette Liot et réponse de M. le ministre de l'intérieur [27 septembre 1968] (p. 705).

Pétition n° 31 du 20 juin 1968 par Mlle A. Vandepoele et réponse de M. le garde des sceaux, ministre de la justice [27 septembre 1968] (p. 705).

PETROLE

Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

Voy. : PLATEAU CONTINENTAL.

Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

PHARMACIE

Voy. : LOI (DOMAINE DE LA).

Voy. : MÉDICAMENTS.

PHARMACIENS. — Voy. : MÉDECINE MILITAIRE.

PIGEONS (TRANSPORT PAR PANIERS). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 832.

PLAN. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

PLATEAU CONTINENTAL

Projet de loi présenté par M. Georges POMPIDOU, *Premier ministre*, **relatif à l'exploration du plateau continental et à l'exploitation de ses ressources naturelles.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 15 mai 1968. — Voy. : Impressions, n°s 654, 773, 137. — **Transmission au Sénat** [21 mai 1968] (I., n° 175). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Raymond Brun [11 juillet 1968] (I., n° 207). — **Discussion** [19 juillet 1968] (p. 446 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Raymond Brun, rapporteur ; Joël Le Theule, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information. — *Discussion des articles* (p. 448 et suiv.). — Art. 1er (p. 448). — Observations sur la convention de Genève sur le plateau continental du 29 avril 1958 (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant à supprimer le 2e alinéa de cet article, alinéa

relatif à la fixation par le Conseil d'Etat des modalités d'octroi de l'autorisation (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*) — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la fin du dernier alinéa de cet article : « ... comporte l'installation d'un établissement de pêche ou de culture marine sur le plateau continental » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (p. 449). — Observations sur « les bâtiments de mer qui participent directement aux opérations d'exploration ou d'exploitation » (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Observations sur le plateau continental intéressant plusieurs pays comme c'est le cas au large du Nord et du Pas-de-Calais (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au début du premier alinéa de cet article, par M. Raymond Brun, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant à supprimer, au 2° alinéa de cet article, s'agissant de l'application des lois et règlements, les mots : « dans la mesure nécessaire à la protection des installations et dispositifs » (*ibid.*), observations, adoption (p. 450). — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant à supprimer pour harmonisation, le troisième alinéa de cet article (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Raymond Brun, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Raymond Brun, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Joël Le Theule, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information, tendant à reprendre pour cet article relatif au régime social des marins, le texte initial du projet de loi (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 10 (p. 451). — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant à une modification de forme des trois premiers alinéas de cet article relatif aux lois et règlement auxquels sont soumis les « installations et dispositifs » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant, pour harmonisation, à rédiger comme suit le début du dernier alinéa de cet article : « Pour l'application de ces lois et règlements, la personne... », adoption (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « ne flottant pas », par les mots : « prenant appui sur le fond sous-marin » (*ibid.*), observation, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant à modifier la fin de la première phrase du premier alinéa de cet article, en ce qui concerne la responsabilité de la mise en place et de l'entretien de la signalisation des installations (p. 452), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Raymond Brun, rapporteur, au troisième alinéa de l'article 11, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant à supprimer, pour harmonisation, le dernier alinéa de l'article 11 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant à supprimer, pour harmonisation, la référence aux décrets en Conseil d'Etat (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement par M. Joël Le Theule, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information, tendant à compléter l'article 13 par un second alinéa disposant que : « Pour l'application des articles 70 et 72 du code des ports maritimes la personne assumant sur ces installations et dispositifs la conduite des travaux d'exploration ou d'exploitation est considérée comme le capitaine ou le patron au sens desdits articles. Elle relève dans tous les cas de la juridiction de droit commun. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 14 (p. 453). — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant, pour harmonisation, à supprimer le dernier alinéa de cet article, alinéa faisant référence à des décrets en Conseil d'Etat (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 15 (*ibid.*). — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le premier alinéa de cet article : « En matière douanière, les produits extraits du plateau continental sont considérés comme extraits d'une nouvelle partie du territoire douanier prévu par l'article 1er du code des douanes » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 16 (*ibid.*). — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant à modifier cet article afin d'étendre le régime d'exemption douanière à des substances minérales et organiques autres que les hydrocarbures (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant à supprimer, pour harmonisation, le deuxième alinéa de cet article, adoption (*ibid.*). — Art. 17 (p. 454). — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif au droit de visite, par le service des douanes, des installations et dispositifs de forage ainsi que des bâtiments concourant aux travaux (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 19 (*ibid.*). — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « de collectivités locales », par les mots : « de communes » (*ibid.*), observations, l'article et l'amendement sont réservés (*ibid.*). — Art. 20 (*ibid.*). — Observations sur la redevance minière acquittée par les titulaires de concessions d'hydrocarbures (*ibid.*). — Art. 21 (p. 455). — Amendement par M. Joël Le Theule, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de l'information, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif à la redevance spécifique à la tonne à laquelle sont assujettis les titulaires de permis d'exploitation d'hydrocarbures ainsi que les titulaires de concessions et de permis d'exploitation de toutes autres substances minérales (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 19 (p. 456, précédemment réservé). — L'amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, précédemment réservé, est retiré (*ibid.*). — Art. 22 (*ibid.*). — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Les exploitations de ressources végétales ou animales comportant un établissement de pêche ou de culture marine sur le plateau continental sont assujetties »... au paiement d'une redevance annuelle au profit de l'Etat (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 28 (p. 457). — Amendement rédactionnel au début de cet article, par M. Joël Le Theule, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 34 B (*ibid.*). — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant à supprimer cet article relatif à la rétribution du C. N. E. X. O. [centre national pour l'exploitation des océans] (p. 458), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 34 (*ibid.*). — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Les installations et dispositifs définis à l'article 3 et les zones de sécurité prévues par l'article 4 sont soumis à la législation pénale et de procédure pénale en vigueur au siège du tribunal de grande instance ou du tribunal de première instance auquel ils seront rattachés compte tenu de leur implantation. » (*ibid.*) et sous-amendement par M. Joël Le Theule, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information tendant à rédiger comme suit la fin du texte de l'amendement : « ... tribunal de première instance au ressort duquel ils seront rattachés. » (*ibid.*), observations, adoption du sous-amendement et de l'amendement (*ibid.*). — Art. 35 (p. 459). — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Les conditions d'adaptation de la présente loi aux opérations effectuées sur le plateau continental adjacent aux collectivités territoriales d'outre-mer seront fixées par décret en Conseil d'Etat. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 37 (*ibid.*). — Amendement par M. Joël Le Theule, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information, tendant à compléter cet article qui dispose que : « Les conditions d'application de la présente loi seront fixées par décret en Conseil d'Etat » par les mots : « ...notamment en ce qui concerne les articles 2, 5, 8, 11, 12, 14 et 34 » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan ; Raymond Brun, rapporteur ; Jacques Descours Desacres ; Joël Le Theule, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information. — Sur l'ensemble (p. 459). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 79).

Adopté avec modification par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 15 octobre 1968. — Voy. : Impressions n°° 199, 281, 25.

Deuxième transmission au Sénat [17 octobre 1968] (I., n° 6). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan. — Rapport par M. Raymond Brun [7 novembre 1968] (I., n° 29). — **Discussion** [14 novembre 1968] (p. 1075 et 1076). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Raymond Brun, rapporteur ; André Bettencourt, ministre de l'industrie. — *Article 9* (p. 1075). — Amendement par M. Raymond Brun, rapporteur, tendant à reprendre, pour cet article relatif au régime de sécurité sociale des personnels travaillant sur les installations, le texte adopté par le Sénat en première lecture, adoption (*ibid.*). — Sur l'ensemble (p. 1076). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 13). — DEUXIÈME LECTURE. — Adopté en troisième lecture par l'Assemblée nationale le 16 décembre 1968. — Voy. : Impressions, n°° 438, 481, 75.

Promulgation : loi n° 68-1181 du 30 décembre 1968 (*J. O.* du 31 décembre 1968).

PNEUMATIQUES MICHELIN. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

PLUS-VALUES PROVENANT DE LA CONSTRUCTION D'IMMEUBLES D'HABITATION. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 889.

POISSONS. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

POLICE NATIONALE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

POLITIQUE DU LOGEMENT. — Voy. : CONSTRUCTION D'HABITATIONS.

POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE. — Voy. : DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT.

POLITIQUE EXTERIEURE. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 18.

POLLUTION (MER). — VOY. : PLATEAU CONTINENTAL.

POLOGNE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

PONTS ET CHAUSSEES. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 12.

PORT DE PARIS

Projet de loi présenté par M. Georges POMPIDOU, *Premier ministre*, **relatif au port de Paris** [6 juin 1968] (I., n° 193). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Bertaud [18 juillet 1968] (I., n° 213). — **Discussion** [25 juillet 1968] (p. 611 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Jean Bertaud, rapporteur. — *Discussion des articles* (p. 611 et suiv.). — Art. 1er (p. 611). — Amendement par M. Jean Bertaud, rapporteur, tendant à remplacer, au 1er alinéa de cet article, les mots : « Port de Paris » par les mots : « Port autonome de Paris » (p. 612), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Bertaud, rapporteur, tendant à une modification semblable à la précédente, au deuxième alinéa de cet article, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Bertaud, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « d'autres objets liés », par les mots : « d'autres activités liées », à la fin du troisième alinéa de cet article (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Bertaud, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article précisant les conditions dans lesquelles seront fixées par décret en Conseil d'Etat les limites de la circonscription du port autonome de Paris (*ibid.*) et amendement par Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, tendant à un but semblable (*ibid.*), observations, retrait de l'amendement par M. Jean Bertaud, rapporteur, adoption de l'amendement par Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales (*ibid.*). — Art. 3 (p. 613). — Quatre amendements par M. Jean Bertaud, rapporteur, tendant à préciser certaines dispositions de cet article (*ibid.*) et amendement par Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, tendant à une rédaction de l'article 3 rendant plus explicite ce qui relève du domaine des collectivités et des particuliers utilisateurs du port autonome de Paris (*ibid.*), observations, retrait des quatre amendements par M. Jean Bertaud, rapporteur et adoption de l'amendement par Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Bertaud, rapporteur, tendant à une modification d'ordre rédactionnel, observations, adoption (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation au deuxième alinéa de cet article, par M. Jean Bertaud, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation au début de cet article, par M. Jean Bertaud, rapporteur, et amendement par Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, tendant à une modification de forme de cet article (p. 614), retrait du premier amendement et adoption du second (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Jean Bertaud, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation au second alinéa de cet article, par M. Jean Bertaud, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Bertaud, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le début du troisième alinéa de cet article relatif à la composition du conseil d'administration du port autonome de Paris : « ... pour moitié : de membres représentant l'Etat *et* de personnalités choisies parmi les principaux usagers du port ou désignées ... » (*ibid.*), observations, adoption (p. 615). — Amendement rédactionnel au dernier alinéa de cet article par M. Jean Bertaud, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation au deuxième alinéa de cet article, par M. Jean Bertaud, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Bertaud, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la fin du premier alinéa de cet article : « il peut être institué au profit du port autonome de Paris des droits de port sur les marchandises, les voyageurs, les bateaux et convois du trafic fluvial utilisant les installations portuaires situées dans la circonscription de cet établissement » (*ibid.*)., observations, adoption (p. 616). — Amendement par M. Jean Bertaud, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le troisième alinéa de cet article : « Ces droits sont institués, sur proposition du conseil d'administration, par un arrêté du ministre de l'équipement et du logement, pris après enquête ; ils peuvent être modifiés dans les mêmes formes. » (*ibid.*), adoption (*ibid.*). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Bertaud, rapporteur, tendant à modifier cet article, afin que la création de ressources nouvelles ne puisse être imposée « d'office » mais seulement : « après avis du conseil d'administration » (*ibid.*), observations ; amendements par Mlle Marie-Hélène Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, tendant, à la fin de cet article, après le mot : « d'office », à insérer les mots : « Le conseil d'administration entendu » (*ibid.*), observations, retrait du premier amendement et adoption du second (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Bertaud, rapporteur, tendant, à la fin du second alinéa de cet article, à supprimer la référence faite aux « dispositions législatives et réglementaires en vigueur », observations, adoption (*ibid.*). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Jean Bertaud, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Bertaud, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Les dispositions de la présente loi entreront en vigueur dans un délai de trois mois après la date de parution du décret prévu aux articles 2 et 3, portant délimitation de la circonscription du « Port autonome de Paris » et transfert des installations portuaires. » (*ibid.*) et amendement par Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, tendant à rédiger comme suit cet article : « Les dispositions de la présente loi entreront en vigueur à la date fixée par le décret prévu aux articles 2 et 3, portant délimitation de la circonscription du « Port autonome de Paris » et transfert des installations portuaires. Le délai entre la parution du décret et l'entrée en vigueur de la loi sera inférieur à trois mois. » (*ibid.*), observations (p. 617), retrait du premier amendement et adoption du second (*ibid*). — Amendement par M. Jean Bertaud, rapporteur, tendant à modifier l'intitulé du projet de loi, adoption (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ : **« Projet de loi relatif au port autonome de Paris ».** — Ont pris part à la discussion des articles : M. Jean Bertaud, rapporteur ; Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales. — Sur l'ensemble (p. 617). — ADOPTION (n° 92).

Adopté par l'Assemblée nationale le 15 octobre 1968. — Voy. : Impressions nos 250, 336, 27.

Promulgation : loi n° 68-917 du 24 octobre 1968 (*J. O.* du 26 octobre 1968).

PORTS

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : RAPPORTS D'INFORMATION.

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

Voy. : LOIS DE FINANCES.

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (RECEVEURS ET CHEFS DE CENTRE). — VOY. : QUESTIONS ORALES, 834.

POSTES TELEPHONIQUES D'URGENCE. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 848.

POUDRES ET POUDRERIES. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

POUVOIRS D'ENQUETE ET MISSIONS D'INFORMATION

I. — DEMANDES :

1. — Lettre par laquelle M. Roger Menu, président de la commission des affaires sociales, fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une **mission d'information chargée d'étudier les solutions données aux problèmes de l'équipement sanitaire et social en République socialiste de Roumanie** [14 mai 1968] (p. 246).

2. — Lettre par laquelle M. Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles, fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une **mission d'information aux Jeux olympiques de Mexico** [23 juillet 1968] (p. 545).

II. — RAPPORTS : Voy. : RAPPORTS D'INFORMATION.

PREFECTURE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

PREFETS DE REGION. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 854.

PREMIER MINISTRE (SERVICES). — Voy. : LOIS DE FINANCES.

PRESIDENTS DIRECTEURS GENERAUX. — Voy : IMPÔTS.

PRESSE

Projet de loi, présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre*, **modifiant l'ordonnance n° 45-2646 du 2 novembre 1945 portant réglementation provisoire des agences de presse. — Transmission au Sénat** [17 octobre 1968] (I., n° 14). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

PRESSE

Voy. : EMPLOI.

Voy. : LOIS DE FINANCES.

PRESTATIONS FAMILIALES

Voy. : LOI (DOMAINE DE LA).

Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

PRETS A LONG TERME (CONSTRUCTION)

Proposition de loi, présentée par M. Fernand CHATELAIN, *sénateur*, **tendant à instituer un régime de prêts à long terme pour le financement des équipements des grands ensembles d'habitation et des villes nouvelles** [25 novembre 1968] (I., n° 59). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

PRIVILEGES

Projet de loi, présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre*, **modifiant les articles 2101 et 2104 du code civil.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 17 octobre 1968. — Voy. : Impressions n°s 262, 358, 39. — **Transmission au Sénat** [23 octobre 1968] (I., n° 19). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Léon Jozeau-Marigné [7 novembre 1968] (I., n° 27). — **Discussion** [19 novembre 1968] (p. 1112 et 1113). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur ; René Capitant, garde des sceaux, ministre de la justice. — *Article unique* (p. 1113). — ADOPTION (n° 18). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-1034 du 27 novembre 1968 (*J. O.* du 28 novembre 1968).

PRIX. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

PRIX AGRICOLES. — Voy. : LAIT.

PROCEDURE CIVILE ET COMMERCIALE

Voy. : COMPTABILITÉ PUBLIQUE.

Voy. : GRÈVES (MAI-JUIN 1968).

Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

PROCEDURE PENALE

Projet de loi, présenté par M. Georges Pompidou, *Premier ministre*, **modifiant et complétant les articles 93 et 552 du code de procédure pénale.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 16 mai 1968. — Voy. : Impressions n°s 704, 769, 145. — Transmission au Sénat [21 mai 1968] (I., n° 181). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Lucien De Montigny [30 mai 1968] (I., n° 190). — Discussion [6 juin 1968] (p. 339). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. De Montigny, rapporteur. — *Articles* (p. 339). — Sur l'ensemble (*ibid*). — ADOPTION (n° 70). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-542 du 12 juin 1968 (*J. O.* du 13 juin 1968).

PROCEDURES PENALES

Voy. : CHASSE.

Voy. : GRÈVES (MAI-JUIN 1968).

Voy. : PLATEAU CONTINENTAL.

Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

Voy. : TRANSPORTS (coordination).

PROMOTION SOCIALE. — Voy. : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

PROPRIETE INDUSTRIELLE. — Voy. : MARQUES DE FABRIQUE.

PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 852.

PROTECTION CIVILE

Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

Voy. : LOIS DE FINANCES.

PROVENCE (canal). — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

PUBLICITE. — Voy. : EMPLOIS.

PUBLICITE A L'O. R. T. F.

Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 60, 16.

Voy. : QUESTIONS ORALES, 843.

Q

QUARTIER LATIN. — Voy. : SÉNAT.

QUESTIONS ORALES

826 — M. Alain POHER expose à *M. le ministre des affaires sociales :* A. — Que le conseil d'administration de la caisse primaire centrale de sécurité sociale de la région parisienne a décidé arbitrairement, dans sa séance du 24 novembre 1967, la fermeture de la **clinique chirurgicale d'Athis-Mons (Essonne)** et cela à compter du 1er janvier 1968, contrairement à des engagements formels qui avaient été pris précédemment par cet organisme ; B. — Que cette fermeture cause un grave préjudice aux assurés sociaux d'une région particulièrement déshéritée en établissements de ce genre où on ne compte que deux cliniques pour cent mille habitants ; C. — Que les motifs justifiant la décision ont été présentés avec beaucoup d'exagération et même une certaine partialité alors que les autorités locales et la chambre syndicale des médecins du département de l'Essonne estiment qu'il pourrait être porté remède aux inconvénients constatés en réalisant certains travaux de première urgence d'un coût modéré. Il lui demande en conséquence de prendre toutes dispositions pour annuler la décision de fermeture de la clinique chirurgicale d'Athis-Mons et de faire connaître les mesures qui pourraient être envisagées pour assurer le fonctionnement normal de ladite clinique tant que la région des cantons de Villeneuve-le-Roi (Val-de-Marne) et d'Athis-Mons (Essonne) n'a pas été dotée de moyens hospitaliers suffisants [13 décembre 1967]. — **Réponse** [17 avril 1968] (p. 120 et 121). — *Sont entendus :* MM. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères chargé de la coopération ; Alain Poher.

827. — M. Marcel BOULANGÉ signale à *M. le Premier ministre* que, par une question écrite du 6 juin 1967 (n° 6881, transmise le 13 juin 1967 à M. le ministre de l'économie et des finances), à laquelle il n'a pas été répondu, il lui a demandé de faire connaître quels critères sont utilisés par les administrations françaises à l'occasion de leurs commandes de **machines à écrire.** Il souhaiterait être informé de la ventilation, entre machines françaises et étrangères, des achats qui ont été effec-

tués par l'Etat depuis 1960 ; nonobstant les dispositions du Marché commun, il semble qu'une priorité pourrait être accordée aux machines à écrire fabriquées dans notre pays — et dont la qualité est égale au matériel étranger — ne serait-ce que pour faire travailler la main-d'œuvre nationale [14 décembre 1967]. — **Réponse** [23 avril 1968] (p. 146 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. André Bettencourt, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Marcel Boulangé.

828. — M. Marius MOUTET informe *M. le ministre des postes et télécommunications* qu'un médecin ayant dû en fin d'après-midi le samedi faire admettre d'urgence une malade dans une clinique en raison d'une hémorragie grave et devant, pour des raisons bien compréhensibles, prévenir le mari de la malade qui se trouvait à 30 km de Paris, s'est vu déclarer au téléphone : « qu'il était impossible de garantir que le contenu de la **dépêche** pourrait être communiqué avant le lundi matin ». Il lui demande si cette situation est exacte ou si, malgré la fermeture des bureaux de postes du samedi au lundi, il existe un moyen de faire parvenir une communication urgente ; dans le cas contraire, s'il n'estime pas nécessaire de prendre les dispositions utiles pour que toute communication urgente arrive à destination dans le plus bref délai possible. Il l'informe qu'ayant eu lui-même à transmettre dans ces conditions une communication importante et urgente, il n'a pu obtenir satisfaction qu'en raison de sa situation spéciale de sénateur et grâce à l'intervention de la préfecture [22 janvier 1968. — *J. O.* du 6 février 1968].

829. — M. Jean LHOSPIED expose à *M. le ministre des armées* que la population laborieuse de Guérigny (Nièvre) est anxieuse depuis que, à l'occasion des débats au Sénat sur les crédits de la marine, il a été dit : « ... la conversion de **l'établissement de Guérigny** est envisagée » ; il lui demande de préciser ses projets concernant ledit établissement et souhaite qu'une éventuelle conversion n'aggrave pas la crise de l'emploi dans la région nivernaise [6 mars 1968. — *J. O.* du 26 mars 1968]. — **Réponse** [17 avril 1968] (p. 121). — *Sont entendus :* MM. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération ; Jean Lhospied.

830. — Numéro non utilisé.

831. — M. Louis COURROY se permet de rappeler à *M. le ministre de l'agriculture* plusieurs événements survenus au cours de l'année 1967 et qui portèrent un grave préjudice aux **communes forestières :** 1° plusieurs tornades détruisaient des milliers de mètres cubes de forêts, en détérioraient autant ; 2° une politique d'importation de bois étrangers aidant grandement à la détérioration des marchés intérieurs ; 3° une tarification S. N. C. F. « Marchandise » terriblement lourde empêchait certains départements producteurs de bois pâtes à papier d'écouler leurs produits ; 4° les forêts mitraillées par la guerre n'étaient l'objet d'aucune mesure d'assainissement. Il lui demande quelles décisions il compte prendre pour remédier à ces situations particulièrement graves pour les communes forestières, et se permet de lui faire remarquer qu'au moment où l'on s'oriente vers une réforme des collectivités locales, il serait certainement préférable, tout d'abord, d'apporter une solution à ces importantes questions qui touchent les ressources et l'avenir des communes forestières [22 mars 1968. — *J. O.* du 26 mars 1968]. — **Réponse** [23 avril 1968] (p. 148 et 149). — *Sont entendus :* MM. André Bettencourt, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Louis Courroy.

832. — M. Jean BARDOL attire l'attention de *M. le ministre de l'économie et des finances* sur les conséquences de **l'extension de la T. V. A. pour les sociétés colombophiles** particulièrement nombreuses et actives dans les départements du Pas-de-Calais et du Nord. Ces sociétés utilisent la Société nationale des chemins de fer français pour l'acheminement des pigeons en vue des concours et des entraînements. Depuis le 1er janvier 1968, les **transports de pigeons par paniers** sont assujettis à la T. V. A. au taux normal de 16,68 p. 100 et subissent donc une majoration réelle de 20 p. 100 (taux appliqué aux prix hors taxes). Cette disposition lèse donc gravement les sociétés colombophiles et leurs adhérents qui sont, dans leur immense majorité, de modestes salariés. Elle apparaît d'autant plus inopportune que les pigeons transportés ne sont pas destinés à la vente, ne font l'objet d'aucune transaction commerciale et que les sociétés n'ont aucune possibilité de récupérer cette T. V. A. Il lui demande donc de supprimer la T. V. A. sur les transports des pigeons acheminés par les sociétés colombophiles en vue des entraînements et des concours [22 mars 1968. — *J. O.* du 26 mars 1968]. — **Réponse** [17 avril 1968] (p. 121 et 122). — *Sont entendus :* MM. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération ; Jean Bardol.

833. — M. Antoine COURRIÈRE attire l'attention de *M. le ministre de l'intérieur* sur les difficultés financières que connaissent les **communes sur le territoire desquelles s'édifient de très nombreuses résidences secondaires.** Il lui fait observer que ces résidences qui, pour la plupart, ne sont occupées que deux à trois mois de l'année exigent cependant, en ce qui concerne la viabilité (eau, assainissement, enlèvement des ordures ménagères, éclairage, électrification, voirie), des investissements et des frais de fonctionnement de services analogues à ceux qui sont destinés aux immeubles habités toute l'année. Il lui signale que la réglementation du recensement interdit de faire figurer parmi les habitants de la commune ceux qui ne passent que quelques semaines dans ces localités, de même qu'elle renvoie aux localités dont ils sont originaires les militaires, les internes d'établissements scolaires, qui entraînent eux aussi des dépenses considérables pour les communes. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour faire bénéficier les petites et moyennes communes dont s'agit d'avantages financiers leur permettant de faire face aux dépenses qu'exigent ces résidences secondaires qui sont pour la plupart situées dans des localités à vocation touristique et dans des centres dont les budgets alimentés par le minimum garanti ne permettent pas de subvenir aux dépenses qui s'imposent à elles [22 mars 1968. — *J. O.* du 26 mars 1968]. — Question transformée en question orale avec débat n° 59 [17 avril 1968] (p. 120).

834. — M. Joseph RAYBAUD attire l'attention de *M. le ministre des postes et télécommunications* sur la situation des **receveurs et chefs de centre des postes et télécommunications** dont l'activité et la responsabilité se trouvent engagées au-delà de la durée hebdomadaire de 45 heures habituellement exigée des agents de la fonction publique. Ces fonctionnaires, tenus d'assurer ou de faire assurer le samedi la permanence du service téléphonique, du service télégraphique et du courrier, ne peuvent bénéficier, comme une bonne partie des travailleurs du secteur privé, du repos hebdomadaire de deux jours consécutifs. L'indemnité de gérance et de responsabilité attribuée antérieurement à la période de développement des congés de fin de semaine, ne peut être considérée comme une compensation. Par ailleurs, la gratuité du logement pour les agents logés se traduit par une réduction sensible de l'indemnité de gérance et de responsabilité ; en outre, cet avantage en nature, par l'augmentation annuelle de son évaluation conduit à une majoration de charges fiscales des agents. En conséquence, il lui demande si, pour tenir compte des sujétions inhérentes à leur activité, notamment la permanence du service, il ne paraît pas justifié d'octroyer aux receveurs et chefs de centre des postes et télécommunications deux semaines d'autorisation d'absence à prendre en dehors de la période des congés [27 mars 1968. — *J. O.* 2 avril 1968]. — **Réponse** [17 avril 1968] (p. 122 et 123). — *Sont entendus :* MM. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères chargé à la coopération ; Joseph Raybaud.

835. — M. Raymond BOSSUS rappelle à *M. le ministre des affaires sociales* le mécontentement justifié des membres du personnel de l'Imprimerie nationale (ouvriers, personnel administratif, cadres) menacés de perdre leur emploi en raison du départ des services d'impression des timbres-poste. Il lui demande quels sont exactement ses projets concernant ce **transfert en province des différents services ministériels (Imprimerie nationale, monnaies et médailles,** etc.) et les raisons qui motivent ses intentions. Il aimerait qu'il lui indique également s'il a été tenu compte des avis exprimés sur cette question par les comités d'entreprises, organisations syndicales et le conseil de Paris [17 avril 1968]. — **Réponse** [23 avril 1968] (p. 149 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. André Bettencourt, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Raymond Bossus.

836. — M. Raymond BOSSUS appelle à nouveau l'attention de *M. le ministre des affaires sociales* sur le mécontentement justifié des travailleurs et des militants des **organisations syndicales de certaines grandes usines de construction automobile.** En effet la direction de ces entreprises continue de ne pas respecter le droit syndical, de ne pas permettre les élections régulières des délégués au comité d'entreprise, de brimer les délégués du personnel. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre afin d'obtenir de la direction de ces établissements le respect du droit syndical, ou de l'y contraindre [17 avril 1968]. — **Réponse** [23 avril 1968] (p. 151 et 152). — *Sont entendus :* MM. André Bettencourt, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Raymond Bossus.

837. — M. Raymond BOSSUS demande à *M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre* les mesures qu'il compte prendre afin que le projet de loi de finances pour 1969 qui sera présenté au Parlement comporte des dispositions qui

donnent satisfaction aux légitimes préoccupations des **anciens combattants de 1914-1918, de 1939-1945, de la guerre d'Algérie,** notamment par le rétablissement des droits acquis. Il appelle son attention sur l'existence et la valeur du comité national de liaison qui rassemble l'ensemble des organisations représentatives du monde combattant et de ce fait il aimerait connaître s'il ne juge pas indispensable de le consulter et de tenir compte des avis émis par ce comité national. Il estime que ce serait, à l'occasion des fêtes du cinquantième anniversaire de la fin de la guerre 1914-1918, la démonstration d'une volonté de reconnaître et satisfaire les droits de toutes les victimes de guerre [17 avril 1968]. — **Réponse** [23 avril 1968] (p. 155 et 156). — *Sont entendus :* MM. André Bettencourt, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Raymond Bossus.

838. — M. Hector VIRON attire l'attention de *M. le Premier ministre* sur la diminution du pouvoir d'achat des travailleurs au cours de ces derniers mois, consécutive à une certaine augmentation des prix et au développement du chômoge partiel ou total dans certains cas, alors que les salaires restaient pratiquement bloqués. Cette situation est aggravée dans certaines régions comme le Nord où la moyenne des salaires est de 10 à 20 p. 100 inférieure à la moyenne nationale, ceci équivalant dans les faits au rétablissement des anciennes zones de salaires. Il lui demande : quelles mesures il compte prendre pour combler ce nouvel écart entre **les salaires et les prix,** ce qui pourrait être obtenu notamment par une augmentation générale des salaires ; quelles mesures il envisage pour supprimer les inégalités de salaire entre régions ce qui pourrait être obtenu par un relèvement substantiel du minimum garanti à 600 F par mois comme le réclament les organisations syndicales. (*Question transmise pour attribution par M. le Premier ministre à M. le ministre des affaires sociales.*) [17 avril 1968]. — **Réponse** [23 avril 1968] (p. 152 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. André Bettencourt, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Hector Viron.

839. — M. Hector VIRON attire l'attention de *M. le Premier ministre* sur la dégradation de la **situation économique de la région du Nord** entraînant des fermetures d'entreprises, des licenciements et le chômage. Il lui demande quelles mesures il envisage pour éviter que les travailleurs soient les victimes de cette situation économique et pour garantir qu'aucun licenciement n'ait lieu sans reclassement ; quelles mesures il compte prendre pour enrayer la récession dans l'une des principales régions industrielles du pays. (*Question transmise pour attribution par M. le Premier ministre à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.*) [17 avril 1968]. — **Réponse** [23 avril 1968] (p. 156 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. André Bettencourt, secrétaire d'Etat aux affaires étangères ; Hector Viron.

840. — M. Hector VIRON attire l'attention de *M. le Premier ministre* sur les conséquences qu'ont les ordonnances gouvernementales concernant la **sécurité sociale** sur les conditions de vie des familles. Ces ordonnances ont en effet aggravé d'une façon sensible « le coût de la maladie » pour les assurés par suite de l'augmentation des prix au cours de ces derniers mois et de la diminution des remboursements. Il lui demande donc s'il envisage de prendre des dispositions pour supprimer les effets néfastes des ordonnances gouvernementales sur les assurés sociaux. (*Question transmise pour attribution par M. le Premier ministre à M. le ministre des affaires sociales.*) [17 avril 1968]. — **Réponse** [23 avril 1968] (p. 154 et 155). — *Sont entendus :* MM. André Bettencourt, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Hector Viron.

841. — M. André DULIN demande à *M. le ministre de l'économie et des finances :* 1° les raisons de l'échec de la **conférence de New Delhi ;** 2° quelles ont été les propositions françaises présentées à cette conférence en vue d'aider les pays en voie de développement [17 avril 1968]. — **Réponse** [7 mai 1968] (p. 203 et 204). — *Sont entendus :* MM. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat aux affaires sociales chargé des problèmes de l'emploi ; André Dulin.

842. — M. Jacques DUCLOS attire l'attention de *M. le ministre de l'industrie* sur la menace qui pèse actuellement sur le personnel de l'**entreprise Sud-Aviation de La Courneuve** (950 personnes). Il lui rappelle que du fait du refus du Gouvernement de financer un programme aéronautique valable, celle-ci traverse une crise grave. En raison de cette situation des pressions sont exercées sur les 140 licenciés du bureau d'études de l'usine de La Courneuve en vue de leur faire accepter déplacement et mutations. Cette situation est d'autant plus sérieuse que la disparition de Sud-Aviation dans cette localité viendrait encore accroître le nombre des chômeurs dans le département de la Seine-Saint-Denis qui, en nombre de chômeurs, se situe en troisième position après le Nord et le Pas-de-Calais. En conséquence il lui demande ce qu'il compte faire pour que soient attribués en priorité aux entreprises nationalisées des crédits qui leur permettraient d'assurer le plein emploi de leur personnel, et quelles mesures il compte prendre pour le maintien en activité de cette usine [17 avril 1968]. — **Réponse** [23 avril 1968] (p. 158 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. André Bettencourt, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Jacques Duclos.

843. — M. Pierre MARCILHACY demande à *M. le ministre de l'information* quelles sanctions il compte prendre à l'encontre de M. le directeur général de l'O. R. T. F. à la suite de sa déclaration sur les antennes de l'office qu'il dirige. Il fait observer d'une part que si, comme le reconnaissent les spécialistes du droit public, l'introduction de la publicité à la télévision dépend de la loi, le directeur d'un service public géré sous la forme d'un office n'a pas le droit sans commettre une faute grave d'utiliser le service public qui dépend de lui pour préjuger de la décision du Parlement ; et que, d'autre part, si, suivant l'opinion même du Gouvernement, la modification de la mission de l'O. R. T. F. dépend par hypothèse du pouvoir réglementaire il est inconvenant pour **le directeur général de l'O. R. T. F.** d'anticiper sur une décision qui dépendrait d'un décret que seul pourrait prendre le Gouvernement réuni en conseil sous la présidence du Président de la République [17 avril 1968].

844. — M. Jean NAYROU demande à *M. le ministre de la justice* s'il estime que le fait qu'un citoyen ait été battu en tant que maire dans sa commune et qu'il ait échoué à l'élection au conseil général, lui confère le caractère d'impartialité et de neutralité requis pour exercer les fonctions de **président de la commission d'admission à l'aide sociale** dans son propre canton [17 avril 1968]. — **Réponse** [23 juillet 1968] (p. 530). — *Sont entendus :* MM. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Jean Nayrou.

845. — M. Jacques DUCLOS rappelle à *M. le ministre des affaires sociales* que le problème de l'**emploi** se pose avec une acuité sans cesse accrue devant les travailleurs de France et devant un grand nombre de jeunes qui sont chômeurs avant d'avoir travaillé. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour interdire les licenciements sans reclassement préalable et pour assurer le plein emploi [23 avril 1968]. — **Réponse** [14 mai 1968] (p. 248 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Robert Boulin, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Jacques Duclos.

846. — M. Jacques DUCLOS expose à *M. le ministre des affaires sociales* que par lettre officielle de son ministère, la direction d'établissements fabriquant des composants électroniques à Montreuil, et occupant 500 travailleurs a été autorisée à licencier un **militant de la C. G. T.,** représentant officiel au comité d'établissement. Il s'agit d'une entreprise qui ne recule devant aucun moyen pour s'opposer à l'activité syndicale qui est pourtant légale, et c'est pour cela qu'elle s'est attaquée à ce militant de la C. G. T. Par deux fois la direction s'était vu refuser l'autorisation de licenciement qu'elle sollicitait. L'inspecteur du travail et le directeur départemental de la main-d'œuvre avaient refusé le licenciement. Après enquête, ils avaient considéré que les prétextes invoqués par la direction n'étaient pas valables pour les deux demandes d'autorisation. Dans de telles conditions, l'autorisation de licenciement accordée par décision ministérielle est considérée par les travailleurs, et non sans raison, comme constituant une violation de la loi sur la protection des élus, des ouvriers et des représentants syndicaux. Au surplus, trois autres travailleurs, parce qu'ils défendaient leurs revendications par des moyens légaux, dont le refus collectif de faire, et eux seuls, des heures supplémentaires alors que l'horaire était pour tout l'atelier diminué, ont été licenciés arbitrairement. Il découle de ces faits que la direction s'oppose farouchement à l'activité syndicale, car c'est par elle que s'exprime, soutenue par les travailleurs, l'opposition aux licenciements et la lutte pour la satisfaction des revendications. Compte tenu de cet ensemble de faits, il lui demande : si c'est à la suite de son intervention personnelle ou du fait de l'intervention de ses services, que l'autorisation de licenciement a été accordée ; s'il ne pense pas que son rôle est de prendre des mesures afin d'empêcher des illégalités au lieu de les couvrir ; ce qu'il compte faire pour rappeler la direction des établissements intéressés au respect de la loi en réintégrant les travailleurs licenciés [25 avril 1968]. — **Réponse** [14 mai 1968] (p. 251 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Robert Boulin, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Jacques Duclos.

847. — M. René JAGER demande à *M. le ministre de l'équipement et du logement* quelle est la situation exacte d'avancement des travaux retenus au V° Plan pour la restauration du **canal des Houillères de la Sarre** et quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière. Il croit savoir, en effet, qu'en

dépit de la modicité du programme prévu, aucun crédit n'a encore été inscrit au budget pour la réalisation des travaux envisagés. Il attire son attention sur les conséquences graves qu'une telle carence risque d'avoir dans un proche avenir, compte tenu de la vétusté de cette voie navigable dont le rôle économique ne saurait cependant être contesté [25 avril 1968]. — **Réponse** [7 mai 1968] (p. 204 et 205). — *Sont entendus :* MM. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, chargé des problèmes de l'emploi ; René Jager.

848. — M. Emile DURIEUX expose à *M. le ministre de l'intérieur* que la pratique des **collectes dans les rues et dans les lieux publics** tend à devenir une habitude de plus en plus fréquente : que, s'il convient de rendre hommage à ceux ou celles qui acceptent de tendre la main pour de nobles causes, il n'en est pas moins regrettable de constater que dans une trop large mesure on doive compter sur l'esprit de solidarité de certains, généralement les mêmes, pour financer des œuvres, des recherches ou des équipements dont l'objet est d'intérêt général, et dont les charges devraient incontestablement être supportées par la collectivité, ce qui, bien entendu, ne saurait enlever à ceux qui le désireraient, la possibilité d'aider les œuvres de leur choix et de répondre à quelques collectes devenues traditionnelles et qu'il ne saurait être question de supprimer. Il lui demande : 1° s'il ne considère pas comme excessif et regrettable qu'en ce qui concerne un aspect particulier de la sécurité des individus on en soit réduit, comme c'est le cas actuellement, à mettre en vente par le canal des débits de tabac, un timbre spécial dont le produit de la recette sera destiné à l'installation de **postes téléphoniques d'appel d'urgence,** lesquels comme chacun le sait, sont hélas ! trop peu nombreux sur nos routes et en particulier sur nos grands axes routiers ; 2° s'il ne considère pas qu'il y a là quelque chose d'anormal dans un pays où le prix de l'essence étant, du fait des taxes, le plus élevé du monde, devrait permettre un meilleur équipement routier et, par voie de conséquence, une sécurité qui trop souvent fait défaut ; 3° quelle est la part prise par l'Etat dans l'installation des postes d'appel d'urgence actuellement en service ainsi que le nombre de ceux-ci [25 avril 1968]. — **Réponse** [7 mai 1968] (p. 205 et 206). — *Sont entendus :* MM. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, chargé des problèmes de l'emploi ; Emile Durieux.

849. — M. Michel KAUFFMANN attire l'attention de *M. le ministre des affaires sociales* sur l'aide à apporter aux mères de famille en difficulté qui lui apparaît une des actions les plus urgentes à développer en France. Il lui demande : quelle est, en la matière, la politique du Gouvernement ; quelles sont les raisons pour lesquelles la commission nationale d'étude sur l'ensemble du problème « **travailleuses familiales** » ne s'est pas encore réunie ; quelles mesures il compte prendre pour accroître progressivement les effectifs de ces personnels de manière à répondre aux besoins de la population, parer à l'insuffisance des crédits actuels, et enfin d'assurer aux organismes de travailleuses familiales une situation de sécurité compatible avec leur tâche [25 avril 1968]. — **Réponse** [14 mai 1968] (p. 247 et 248). — *Sont entendus :* MM. Robert Boulin, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Michel Kauffmann.

850. — M. Henri HENNEGUELLE ayant pris connaissance des informations parues dans la presse, selon lesquelles *M. le ministre des postes et télécommunications* se préparerait à établir pour les lettres ordinaires deux tarifs différents, lui demande si ces modifications n'auraient pas comme unique conséquence l'augmentation des **tarifs postaux** dont certains ont déjà subi des augmentations importantes au début de cette année [25 avril 1968]. — **Réponse** [7 mai 1968] (p. 206 et 207). — *Sont entendus :* MM. Yves Guéna, ministre des postes et télécommunications ; Henri Henneguelle.

851. — M ROGER DELAGNES expose à *M. le ministre de l'équipement et du logement* que la commune de Gignac-la-Nerthe est exactement située sur l'axe de la partie du **canal de Rove** qui s'est effondré il y a plusieurs années. Depuis aucun permis de construire n'est plus accordé dans cette commune, le sous-sol risquant lui aussi de s'affaisser. De ce fait l'expansion normale de la commune est compromise et les habitants se sentent sérieusement menacés dans leur existence même. Il lui demande quelles mesures il compte prendre quant à la consolidation de la voûte du canal du Rove, pour remédier aux menaces qui pèsent sur cette commune [25 avril 1968]. — **Réponse** [23 juillet 1968] (p. 531). — *Sont entendus :* MM. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Roger Delagnes.

852. — M. Louis JUNG expose à *M. le ministre des affaires culturelles* que l'aplication de la loi du 11 mars 1957 relative à la **propriété littéraire et artistique,** cause des préjudices aux activités culturelles de certaines régions. Il lui demande si le montant des redevances est fixé par un décret d'application et si la base d'imposition est déterminée par la loi. Le montant global des redevances devant être élevé, il lui demande s'il existe un contrôle du Parlement ; sinon, s'il n'estime pas qu'un tel contrôle serait utile [26 avril 1968]. — **Réponse** [7 mai 1968] (p. 207 et 208). — *Sont entendus :* MM. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, chargé des problèmes de l'emploi ; Louis Jung.

853. — M. Henri CAILLAVET attire l'attention de *M. le ministre de l'agriculture* sur le fait que la **fiscalité indirecte appliquée aux vins** est extrêmement lourde. Elle apparaît d'autant plus excessive que, par ailleurs, s'organise le Marché commun agricole et que la production vinicole dans cette perspective n'est pas assurée de prix très rémunérateurs. Il lui demande : 1° quels sont les motifs qui interdisent au Gouvernement d'arrêter une diminution générale des droits de circulation, notamment pour éviter les différences excessives entre les diverses catégories de vins ; 2° quelles sont également les raisons qui interdisent au Gouvernement de porter de 2 à 4 p. 100 par exemple le remboursement forfaitaire sur le montant des ventes effectuées par les viticulteurs non assujettis à la T. V. A. tant que le vin supportera un taux de T. V. A. de 13 p. 100 ; 3° enfin, pour quels impératifs le vin n'entre-t-il pas dans la catégorie des produits agricoles non transformés, précisément pour bénéficier d'un taux de T. V. A. à 6 p. 100 [26 avril 1968]. — **Réponse** [7 mai 1968] (p. 208 et 209). — *Sont entendus :* MM. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat aux affaires sociales chargé des problèmes de l'emploi ; Henri Caillavet.

854. — M. Henri CAILLAVET attire l'attention de *M. le ministre d'Etat chargé de la fonction publique* sur les modifications qui seront apportées aux décrets du 14 mars 1964 instituant une régionalisation administrative. Il apparaît en effet que les **pouvoirs hiérarchiques des préfets de région** sur les préfets des départements seront renforcés. Ainsi, le préfet de région, devenu « délégataire de droit commun » des pouvoirs déconcentrés des administrations centrales, disposera d'une plus grande autonomie ; il aura l'initiative de répartir entre les départements les autorisations de programme à caractère départemental et pourra étendre son contrôle administratif, plus particulièrement sur les sociétés d'économie mixte régionales. Par contre, l'avis des **C. O. D. E. R.** reste consultatif et leur champ d'action est toujours assez limité. Il lui demande quelles sont les raisons politiques ou techniques, etc., qui restreignent le rôle des C. O. D. E. R. à une procédure consultative, et s'il ne paraîtrait pas au contraire opportun de leur consentir un rôle délibératif et de mettre enfin la représentation élue à parité avec les membres de la C. O. D. E. R. nommés directement ou indirectement par les pouvoirs publics [26 avril 1968]. — **Réponse** [7 mai 1968] (p. 210 et 211). — *Sont entendus :* MM. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, chargé des problèmes de l'emploi ; Henri Caillavet.

855. — M. Henri CAILLAVET indique à *M. le ministre des affaires étrangères* que l'Alliance atlantique prend fin en 1969. Par ailleurs, il lui rappelle d'une part, que les candidats à la Maison Blanche ont approuvé le projet de loi du sénateur Mac Carthy proposant une transformation de l'**Alliance atlantique** en une Union fédérale et, d'autre part, qu'une évolution libérale se manifeste dans les pays de l'Europe de l'Est ou socialistes. La France n'étant plus membre de l'O. T. A. N., il lui demande s'il ne serait pas opportun que le Gouvernement français, fort de ce double enseignement, prenne l'initiative d'une action politique qui aboutirait à la signature d'un traité de sécurité collective rendant inutile l'O. T. A. N. et le pacte de Varsovie [7 mai 1968]. — **Réponse** [14 mai 1968] (p. 248). — *Sont entendus :* MM. Robert Boulin, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Henri Caillavet.

856. — M. Jean DEGUISE expose à *M. le ministre des affaires étrangères* qu'un génocide est en cours depuis un an au **Biafra.** Certaines informations font état du massacre de centaines de milliers d'Ibos. Il lui demande, d'une part, de donner au Sénat des informations exactes sur les massacres et leur importance ; et, d'autre part, il désirerait connaître l'action de la France, et notamment les raisons pour lesquelles aucune position officielle n'a encore été prise par notre pays, alors que sa politique constante, tout particulièrement traduite dans les faits en Afrique depuis 1960, a été de respecter le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes [7 mai 1968]. — **Réponse** [23 juillet 1968] (p. 531 et 532). — *Sont entendus :* MM. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Jean Deguise.

857. — M. Roger THIÉBAULT expose à *M. le ministre des transports* que, selon des renseignements dignes de foi qui lui sont parvenus, la S. N. C. F. envisagerait la **fermeture de la ligne Beauvais— Le Tréport,** et remplacerait le service actuel

par autorails par un service routier. Il lui rappelle que, sur le tronçon de cette ligne, allant d'Abancourt au Tréport, la deuxième voie a été supprimée à la Libération, mais que, malgré cela, il reste encore en circulation huit services journaliers empruntés à la fois par des ouvriers, des étudiants et de nombreux voyageurs se rendant à Beauvais, à Paris et dans les diverses localités. Par ailleurs, durant la saison balnéaire, de très nombreux voyageurs venant de Paris et des villes voisines empruntent cette ligne pour venir sur les côtes de la Manche, Le Tréport en particulier, et il ne serait pas possible de les transporter par autocars. Compte tenu de cette situation, il lui demande, dans le cas où la S. N. C. F. proposerait cette suppression, de vouloir bien prendre toutes dispositions pour le maintien de cette ligne, comme cela s'est déjà produit pour d'autres régions et, en particulier, pour le département de la Seine-Maritime [7 mai 1968]. — **Réponse** [23 juillet 1968] (p. 533 et 534). — *Sont entendus :* MM. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Roger Thiébault.

858. — M. Adolphe CHAUVIN expose à *M. le ministre de la jeunesse et des sports* que, par circulaire n° 68-434/A en date du 9 janvier 1968, il a décidé de supprimer dès cette année l'aide directe de 100 francs apportée aux familles par les allocations vacances, cette suppression étant en apparence compensée par des **subventions aux associations locales organisatrices de centres de vacances.** Il lui demande de lui faire connaître dans quelles conditions les association pourront prétendre au versement desdites subventions, et sur quels critères seront effectués les choix qu'imposeront nécessairement les crédits limités dont il disposera [9 mai 1968]. — **Réponse** [21 mai 1968] (p. 277). — *Sont entendus :* MM. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération ; Adolphe Chauvin.

859. — M. Adolphe CHAUVIN attire l'attention de *M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer* sur la **vocation touristique** incontestable **des Antilles françaises** et souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre, tant dans le domaine des transports que dans celui de l'équipement pour faciliter l'accès de ces îles aux touristes européens et américains, et mettre ainsi en valeur un patrimoine touristique d'une richesse universellement reconnue. Il lui demande, en particulier, quelles mesures il compte prendre : pour rapprocher les tarifs de transport aérien pratiqués sur cette ligne de ceux existant sur l'Atlantique Nord ; pour favoriser éventuellement la desserte des Antilles françaises par plusieurs compagnies aériennes ; pour favoriser la création d'un équipement hôtelier adapté aux ressources des différentes catégories de clientèle, en particulier celle venant d'Europe [9 mai 1968]. — Transformée par son auteur en question orale avec débat [21 mai 1968] (n° 70).

860. — M. Marcel MOLLE expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* que l'article 5 de la loi du 24 juillet 1966, portant réforme des **sociétés commerciales,** a décidé que ces sociétés jouissent de la personnalité morale à dater de leur immatriculation au registre du commerce ; que les fondateurs sont responsables des engagements pris au nom de la société en formation avant cette date, à moins que la société, une fois définitivement constituée et immatriculée, ne les reprenne ; que dans ce cas ces engagements sont réputés avoir été souscrits dès l'origine par la société. Il lui rappelle que la volonté clairement manifestée du législateur a été d'éviter par cette disposition, que la transmission de ces engagements ne donne lieu à la perception de nouvelles taxes. Or, il semble que l'administration de l'enregistrement manifeste une certaine réticence faute d'instructions précises à interpréter dans ce sens le texte légal. Il lui demande de bien vouloir prendre sur ce point une position nette afin de mettre fin à des discussions préjudiciables au bon fonctionnement des dispositions nouvelles régissant la constitution des sociétés. Il lui demande en conséquence quel sera le régime fiscal des acquisitions faites pour le compte de la société en formation : *a*) avant la signature des statuts ou réunion de l'assemblée générale constitutive ; *b*) après signature des statuts ou assemblée générale constitutive mais antérieurement à l'immatriculation au registre du commerce. Ceci dans l'hypothèse où la société définitivement constituée aura décidé de les reprendre [9 mai 1968]. — **Réponse** [23 juillet 1968[(p. 534). — *Sont entendus :* MM. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Marcel Molle.

861. — M. Adolphe CHAUVIN demande à *M. le Premier ministre* s'il n'y a pas contradiction entre le fait de construire une ville nouvelle à Pontoise-Cergy, destinée à accueillir 300.000 habitants et celui d'interdire, dans le même temps, le développement d'usines existant sur place, telle l'**usine L. T. T. de Conflans-Sainte-Honorine.** Cet exemple, parmi d'autres qui montrent les difficultés auxquelles se heurtent, du fait de la réglementation en vigueur, la création et l'extension d'usines dans la région parisienne, suscite l'inquiétude et provoque un malaise profond dans la population qui se demande comment évolueront, dans ces conditions, les perspectives du marché du travail [9 mai 1968]. — **Réponse** [21 mai 1968] (p. 277 et 278). — *Sont entendus :* MM. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères chargé de la coopération ; Adolphe Chauvin.

862 — M. Henri CAILLAVET expose à *M. le ministre de l'agriculture* que le Gouvernement a pris le 14 juin 1968 un arrêté interdisant la vente sur le marché intérieur et à l'exportation des **pêches destinées à la consommation de bouche,** lorsqu'elles ne correspondent pas à certaines normes de taille et de qualité. Par ce moyen, face à une production prévisible pléthorique — 550.000 tonnes de pêches, 130.000 tonnes d'abricots — il espère éponger l'offre de pêches de quelque 100.000 tonnes, évitant ainsi au Trésor d'être engagé dans une politique de retrait et de destruction subventionnée. Sachant par ailleurs que la production de pêches sera très abondante en Italie et qu'elle atteindra sensiblement 1.950.000 tonnes pour la Communauté des Six, l'on constate que cette mesure nationale du 14 juin 1968 n'a été imitée par aucun autre partenaire du Marché commun. En conséquence, cette décision gouvernementale unilatérale, et au demeurant d'application assez difficile, ne risque-t-elle pas de pénaliser les seuls producteurs français, et plus particulièrement les petits arboriculteurs ? Ceux-ci sont en effet moins bien équipés techniquement que les exploitants des grands domaines, notamment sur le plan de l'irrigation et, partant, meilleurs producteurs. Il lui demande pour quelle raison le Gouvernement, lorsqu'il a pris cette mesure visant la normalisation, dont le principe n'est pas contestable, n'a pas engagé immédiatement une négociation avec les autorités communautaires, d'une part, pour mettre en œuvre une politique d'harmonisation des charges et de suppression des distorsions de concurrence, d'autre part pour obtenir la revision fondamentale de fixation des prix de base [18 juin 1968. — *J. O.* du 11 juillet 1968]. — **Réponse** [23 juillet 1968] (p. 537). — *Sont entendus :* MM. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; André Dulin au nom de M. Henri Caillavet.

863. — M. Léon MOTAIS DE NARBONNE attire l'attention de *M. le ministre des affaires étrangères* sur la situation nouvelle de la **population française résidant au Viet-Nam** et particulièrement à Saigon, provoquée par les récentes offensives du Vietcong et le bombardement de la capitale. Il lui rappelle que les textes actuellement en vigueur, les consignes données au consulat général et les crédits prévus ne sauraient permettre de faire face aux problèmes de secours et d'évacuation qui peuvent se poser aujourd'hui. Il lui demande s'il ne lui paraît pas raisonnable d'envisager un plan destiné à éviter ou à atténuer la gravité d'une évacuation massive et précipitée et quel dispositif il entend mettre en place dans cette hypothèse [26 juin 1968. — *J. O.* 11 juillet 1968]. — **Réponse** [23 juillet 1968] (p. 532 et 533). — *Son entendus :* MM. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Léon Motais de Narbonne.

864. — M. Roger DELAGNES expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* que les grèves qui ont eu lieu en France en mai et juin ont bloqué l'activité commerciale, notamment dans les communes à vocation touristique ou thermale. Or, les **forfaits concernant les taxes sur le chiffre d'affaires et les bénéfices industriels et commerciaux** sont fixés en ce moment pour la période biennale 1967-1968. Cette façon de procéder apparaît particulièrement injuste, surtout en ce qui concerne l'année 1968, car nul ne sait si les mois de juillet, août et suivants verront une activité commerciale reprendre normalement. Il lui demande s'il ne serait pas plus équitable de remettre aux premiers mois de 1969 la fixation desdits forfaits, lorsque tous les commerçants et les artisans sauront exactement quel a été le montant de leur chiffre d'affaires pour 1968 [28 juin 1968. — *J. O.* 11 juillet 1968]. — **Réponse** [23 juillet 1968] (p. 534 et 535). — *Sont entendus :* MM. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Roger Delagnes.

865. — M. André DULIN expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* que dans le cadre du travail de préparation des règlements communautaires sur **le lait et les produits laitiers,** il a eu l'occasion de poser plusieurs questions écrites au Parlement européen ayant pour but de préciser certains points restés incertains de la situation laitière, en particulier sur le plan statistique. Certaines orientations lui paraissaient être prises sans qu'une connaissance suffisamment complète du problème ait été obtenue. Or, il a eu la pénible surprise de constater que la France était le seul pays qui, sur le plan statistique, malgré l'existence de l'I. N. S. E. E. et depuis de nombreuses années qu'existent des régions de programme, était incapable de fournir des renseignements tant sur la production que

sur les prix et les revenus laitiers par groupe de départements. En conséquence, il lui demande si une politique agricole peut être raisonnablement élaborée en l'absence de telles données **statistiques,** et quand des mesures seront prises pour remédier à cet état de choses [11 juillet 1968]. — **Réponse** [23 juillet 1968] (p. 535). — *Sont entendus :* MM. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; André Dulin.

866. — M. André DULIN expose à *M. le ministre de l'agriculture* que la commission des comptes de l'agriculture à l'occasion de sa réunion du 10 mai 1968, a fait état de l'augmentation globale du revenu agricole. Cette augmentation ne semblant pas être le fait de toutes les régions, il paraît indispensable, dans l'état actuel de la situation agricole et dans l'incertitude qui règne quant à la nature de la politique agricole qui sera adoptée, de connaître beaucoup plus sérieusement la situation exacte par production et surtout par région. Afin d'adopter, avec une vue réaliste du problème, les mesures purement nationales d'adaptation aux règlements communautaires, il lui demande de lui faire connaître la situation du **revenu agricole par régions de programme et selon les productions** de chacune de ces régions [11 juillet 1968]. — **Réponse** [23 juillet 1968] (p. 537 et 538). — *Sont entendus :* MM. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; André Dulin.

867. — M. Emile DURIEUX expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* que depuis 1958 la **situation de l'agriculture** n'a cessé de se détériorer en particulier du fait de la marge toujours plus étroite existant entre les dépenses de production sans cesse accrues et les prix de vente des produits de moins en moins rémunérateurs ; que les hausses qui viennent d'être décidées ou approuvées par le Gouvernement (hausses dépassant parfois 25 p. 100) vont encore aggraver cette situation en augmentant sensiblement les frais de production. Il lui demande quelles dispositions il a envisagées, quelles mesures il compte prendre pour permettre à l'agriculture de faire face aux conditions insupportables qui lui sont imposées. [11 juillet 1968]. — **Réponse** [23 juillet 1968] (p. 535 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Emile Durieux.

868. — M. Henri TOURNAN rappelle à *M. le ministre de l'intérieur* les termes de la question écrite par lui posée le 1er mars dernier sous le numéro 7465 ainsi que ceux de la réponse à cette question, publiée au *Journal officiel* de la séance du Sénat du 18 avril 1968. Il regrette de constater que cette réponse n'apporte aucune solution à la **détérioration des chemins communaux du fait du passage quotidien des cars de ramassage scolaire.** Il fait observer que l'argument selon lequel l'Etat ne peut accorder que des subventions pour financer des travaux d'investissement ne saurait être invoqué pour refuser une aide spéciale à certaines communes rurales qui sont manifestement dans l'impossibilité de faire face aux dépenses de réfection totale de leurs chemins rendus impraticables par les services de ramassage scolaire, les crédits octroyés au titre de la dotation de la tranche communale du fonds d'investissement routier ne permettant pas au conseil général, en raison de la faiblesse de leur montant, d'attribuer une aide efficace aux communes intéressées. Il lui demande en conséquence, de nouveau, s'il ne serait pas possible de prévoir, à l'occasion du prochain budget, un crédit spécial afin d'aider les petites communes rurales qui se trouvent dans l'impossibilité de procéder aux travaux de remise en état de leurs chemins détériorés par les transports scolaires [16 juillet 1968]. — **Réponse** [15 octobre 1968] (p. 816 et 817). — *Sont entendus :* MM. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Henri Tournan.

869. — M. Joseph RAYBAUD expose à *M. le ministre de l'équipement et du logement* que la réalisation des travaux de **l'autoroute Nord de la ville de Nice,** dite « voie de contournement », revêt une telle importance pour la suppression du goulot d'étranglement dans la traversée du chef-lieu du département des Alpes-Maritimes qu'une première tranche de cet important projet a été inscrite au Ve Plan avec une participation de l'Etat de 55 p. 100 et des collectivités locales de 45 p. 100 ; qu'en l'état de cette inscription et de ce financement, une ouverture prochaine du chantier était à prévoir ; qu'il n'en n'est rien et que le début des travaux paraît être fixé à 1970 pour la mise en service d'une seule chaussée en 1972. Il lui demande de bien vouloir lui donner les raisons de ce retard laissant en suspens la solution du problème de la circulation routière entre l'Ouest et l'Est du département des Alpes-Maritimes, ce qui est préjudiciable pour l'ensemble de son économie [24 juillet 1968]. — **Réponse :** [29 octobre 1968] (p. 966 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat à l'équipement et au logement ; Joseph Raybaud.

870. — M. Henri CAILLAVET demande à *M. le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé du Plan et de l'aménagement du territoire* quelles sont les mesures qu'il compte prendre afin de stimuler, et d'une façon générale développer **l'économie du Sud-Ouest** et plus particulièrement celle de la moyenne Garonne (Lot-et-Garonne, etc.). N'envisage-t-il pas de mettre en œuvre des moyens spécifiques pour soutenir son agriculture durement concurrencée par des partenaires communautaires quelquefois oublieux des règles du traité de Rome. Ne pense-t-il pas dans le cadre de la régionalisation économique favoriser des implantations créatrices d'emplois nouveaux. Enfin, ne lui apparaît-il pas qu'une dotation substantielle de crédits comme pour la Bretagne ou l'Auvergne soit souhaitable pour pallier l'exode rural et même artisanal [24 juillet 1968]. — **Réponse :** [29 octobre 1968] (p. 968 et 969). — *Sont entendus :* MM. Olivier Guichard, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire ; Henri Caillavet.

871 — M. Henri CAILLAVET rappelle à *M. le ministre de l'agriculture* la grave crise subie par l'agriculture du Sud-Ouest dans le domaine des **fruits** et plus particulièrement de la pêche, et invite le Gouvernement à mettre en œuvre l'article 33 de la loi n° 62-933 du 8 août 1962, complémentaire à la loi d'orientation agricole. Cette mesure est d'autant plus urgente que d'importantes difficultés menacent la production des poires et des prunes. De fait, l'établissement du cadastre arboricole est indispensable si l'on veut dégager les lignes de force cohérente d'une politique du fruit dans le cadre du Marché commun (statut fruitier, etc.). Il lui demande pour quelles raisons le Gouvernement n'a pas encore procédé à l'établissement dudit cadastre arboricole fruitier [10 août 1968. — *J. O.* 27 août 1968]. — **Réponse :** [15 octobre 1968] (p. 818). — *Sont entendus :* MM. Joël Le Theule, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information ; Henri Caillavet.

872. — M. Roger THIÉBAULT demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* s'il est exact que le Gouvernement envisage de diminuer partiellement **la taxe de 5 p. 100 sur les salaires** versée par les employeurs et, dans l'affirmative, si cette mesure ne risque pas de diminuer le montant des subventions que perçoivent les communes, provenant de ladite taxe [21 août 1968. — *J. O.* 27 août 1968].

873. — M. Alain POHER demande à *M. le ministre des affaires étrangères* de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour manifester, d'une façon pratique, la solidarité du peuple de France à l'égard des courageuses populations tchèques et slovaques qui défendent une nouvelle fois, trente ans après l'invasion hitlérienne, leur droit à la liberté. Il souhaite notamment être informé des dispositions qui seront prises par le Gouvernement français pour venir en aide immédiatement aux ressortissants de la **République socialiste tchécoslovaque** (étudiants, voyageurs, etc.) qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de regagner le territoire de leur patrie, victime d'une inqualifiable agression [23 août 1968. — *J. O.* 27 août 1968].

874. — M. Marcel BRÉGÉGÈRE demande à *M. le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles* quelles dispositions il compte prendre pour sauver le **château de Hautefort** qui a été incendié dans la nuit du 31 août ; cette merveille de notre architecture du XVIe siècle qui attirait chaque année des milliers de visiteurs a été dévorée par le feu et il est, semble-t-il, indispensable de remettre en état cette magnifique demeure seigneuriale qui abrita un des plus célèbres troubadours et tant d'autres gloires [4 septembre 1968. — *J. O.* 24 septembre 1968]. — **Réponse** [15 octobre 1968] (p. 818 et 819). — *Sont entendus :* MM. Joël Le Theule, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de l'information ; Marcel Brégégère.

875. — M. Henri CAILLAVET expose à *M. le Premier ministre* que le Président de la République a rappelé dans sa conférence de presse qu'il jugeait indispensable de modifier, notamment, les attributions et la composition du **Sénat.** En conclusion, le chef de l'Etat a indiqué que cette **réforme** se ferait **par référendum.** Or, la Constitution s'oppose à la mise en œuvre d'une telle procédure tant à l'analyse du texte constitutionnel que par référence aux travaux préparatoires constitutionnels et à différentes déclarations gouvernementales. Il serait souhaitable pour une meilleur information des élus et des citoyennes et citoyens que M. le Premier ministre indique très exactement les arguments de droit qui emportent sa décision après les déclarations de M. le Président de la République [12 septembre 1968. — *J. O.* du 24 septembre 1968].

876. — M. Edouard LE BELLEGOU demande à *M. le Premier ministre* quelles mesures il entend prendre pour secourir les **sinistrés du littoral varois** à la suite des pluies torrentielles et de la tornade des 13 et 14 septembre 1968, et pour aider les

communes à réparer les dommages subis par celles-ci à l'occasion des événements susrelatés. (*Question transmise pour attribution à M. le ministre de l'intérieur.*) [1er octobre 1963]. — **Réponse** [15 octobre 1968] (p. 817). — *Sont entendus :* MM. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Edouard Le Bellegou.

877. — M. Marcel BOULANGÉ expose à *M. le ministre de l'intérieur* que différentes informations laissent supposer que certains projets ministériels prévoient la disparition de **l'abattoir de Belfort ;** il croit utile de lui signaler que tous les autres abattoirs du territoire de Belfort ont été supprimés ou sont en passe de l'être, tandis qu'un projet de modernisation de celui de Belfort, d'ailleurs prévu au plan régional, a fait l'objet de longues études qui viennent d'aboutir ; il se permet de souligner qu'une décision d'une telle gravité pour les professionnels intéressés — si elle est réellement prise — n'aura fait l'objet d'aucune consultation préalable des collectivités locales intéressées, communes ou département, et qu'une telle méthode ne semble pas être une illustration convaincante de la volonté de participation de l'administration ; il lui demande en conséquence — en sa qualité de tuteur des collectivités locales — s'il est disposé à entériner ces errements et s'il n'estime pas indispensable de conserver au moins un abattoir par département [4 octobre 1968]. — **Réponse** [29 octobre 1968] (p. 968). — *Sont entendus :* MM. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Marcel Boulangé.

878. — M. Guy SCHMAUS appelle l'attention de *M. le Premier ministre* sur l'émotion qu'ont suscitée les informations de presse concernant d'éventuels **accords entre les firmes Citroën et Fiat.** Interprète de l'inquiétude grandissante des travailleurs de ces établissements et des populations qui en seraient sans nul doute les victimes, il aimerait connaître : 1° quelles seront dans ces accords les parts réservées à la firme Citroën et celles à la société Fiat ; 2° quelles conséquences ces accords auront pour les fabrications Citroën ; 3° quelles sortes de fabrications seraient maintenues et entreprises ; 4° s'il est exact que le réseau Citroën commercial serait mis à la disposition de la firme Fiat. De plus, il estime particulièrement inquiétant le refus de la direction Citroën — en violation de la loi du 18 juin 1966 — de répondre aux questions posées par les représentants ouvriers en session extraordinaire du comité d'entreprise de la région parisienne, sur le contenu de ces accords, alors que l'ensemble du personnel est entièrement concerné. Devant une telle situation dont les répercussions seraient sans nul doute très graves pour l'emploi, il lui demande également de lui indiquer : *a*) quelles seraient les incidences de ces accords éventuels sur l'ensemble de l'industrie automobile française et sur l'emploi des travailleurs de ces entreprises, plus particulièrement pour la région parisienne ; *b*) quelles sont les mesures que compte prendre le Gouvernement pour sauvegarder à la fois le patrimoine français et les intérêts des travailleurs [4 octobre 1963]. — **Réponse** [15 octobre 1968] (p. 814 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. André Bettencourt, ministre de l'industrie ; Guy Schmaus.

879. — Mme Marie-Thérèse GOUTMANN appelle l'attention de *M. le ministre de l'éducation nationale* sur la situation particulièrement critique que connaît le département de la **Seine-Saint-Denis** dans le domaine de l'**enseignement primaire.** Se faisant l'interprète du comité départemental d'action laïque, des enseignants, des parents d'élèves, elle lui rappelle : 1° que son département compte une très forte densité de population qui mérite une attention particulière, quand on sait qu'il y a plus de 200.000 enfants scolarisés et à scolariser ; 2° que vingt postes seulement pour les cours préparatoires, dont cinq classes d'initiation étrangère, ont été attribués à son département pour « l'allégement des effectifs dans les maternelles et les cours préparatoires » en vue d'amener les cours préparatoires à l'optimum pédagogique de vingt-cinq élèves par classe ; 3° que, de ce fait, sur les 3.988 emplois d'instituteurs créés en juillet dernier pour diminuer les effectifs des classes maternelles et primaires, 0,50 p. 100 seulement de ces postes ont été attribués à la Seine-Saint-Denis, alors que sa population représente 2,50 p. 100 de celle du pays. En conséquence, elle lui demande quelles mesures immédiates il compte prendre : *a*) pour permettre à tous les groupes scolaires d'assurer normalement l'éducation de ces jeunes enfants sur la base de trente élèves par classe pour le primaire et de quarante au maximum en maternelle ; *b*) pour régulariser des postes supplémentaires ouverts dans le département et non budgétisés et qui s'élèvent à trois cents pour le primaire et les maternelles, et à cent pour l'enfance inadaptée ; *c*) pour améliorer les normes de création de classes, les maternelles comptant actuellement cinquante inscrits et les classes primaires cinquante présents [15 octobre 1968]. — **Réponse** [5 novembre 1968] (p. 985 et suiv.). — *Sont entendus :* M. Jacques Trorial, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale ; Mme Marie-Thérèse Goutmann.

880. — M. Claude MONT confirme à *M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire,* que les autorités locales politiques, administratives, économiques et sociales ont maintes fois et légitimement demandé, depuis quatre ans, le classement de la **région roannaise** en zone II comportant une aide plus effective à la réadaptation industrielle. Il lui demande quelles raisons ont conduit le comité interministériel d'aménagement du territoire, le 1er octobre 1968, à admettre justement mais seulement une partie de cette région roannaise, celle du secteur de Thizy, Tarare et Amplepuis, au bénéfice du classement en zone II et à le refuser à tout l'arrondissement de Roanne, y compris le canton de Noirétable, où se développe une incessante et pernicieuse réduction du nombre des emplois rémunérés [17 octobre 1968]. — **Réponse** [19 novembre 1968] (p. 1092 et 1093). — *Sont entendus :* MM. Olivier Guichard, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire ; Claude Mont.

881. — M. André DILIGENT rappelle à *M. le ministre de l'équipement et du logement* que le 6 février 1964, les gouvernements français et britannique signèrent un accord aux termes duquel la décision de principe était prise de procéder à la construction d'un **tunnel sous la Manche ;** que par la suite, lors de différentes rencontres franco-britanniques, cette décision fut confirmée, mais que la date à laquelle devait être envisagé le début des travaux fut plusieurs fois reportée afin de résoudre les problèmes d'ordre juridique, financier, économique, posés à ce sujet ; qu'en 1967, un communiqué simultané des ministres français et britanniques compétents faisait connaître les noms des sociétés et groupements invités à soumettre des propositions de financement, propositions qui devaient être remises avant le 15 juillet 1967 ; que néanmoins, depuis cette époque, des décisions nouvelles sont toujours attendues. Il lui demande : 1° quelles sont les dernières décisions prises à ce sujet par les gouvernements français et britanniques ; 2° s'il est maintenant en mesure de donner le calendrier des différentes opérations à entreprendre avant la mise en chantier du tunnel ; 3° s'il peut annoncer la date à laquelle commenceront les travaux et le temps envisagé pour les mener à bonne fin [23 octobre 1968]. — **Réponse** [5 novembre 1968] (p. 987 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jean Chamant, ministre des transports ; André Diligent.

882 — M. Louis JUNG attire l'attention de *M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire,* sur la situation des cantons de Drulingen, La Petite-Pierre et Sarre-Union, de l'arrondissement de Saverne, qui subissent les mêmes effets que les régions limitrophes mosellanes, suite à la récession des **houillères de la Moselle.** Il lui demande s'il a l'intention de faire bénéficier ces régions du même classement que les régions de Sarreguemines et de Bitche, et sinon, les raisons qui s'y opposent [29 octobre 1968]. — **Réponse** [19 novembre 1968] (p. 1093 et 1094). — *Sont entendus :* MM. Olivier Guichard, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire ; Louis Jung.

883. — M. Marcel GARGAR appelle l'attention de *M. le ministre de l'équipement et du logement* sur la situation difficile de la construction de **logements sociaux dans le département de la Guadeloupe.** Conformément aux assurances qu'il lui a données récemment, il aimerait connaître ses intentions : 1° sur la société d'H. L. M. de Pointe-à-Pitre créée depuis quatre ans, mais qui n'a jamais pu fonctionner normalement ni utiliser les crédits destinés à financer la construction de 486 logements faute d'avoir l'agrément de l'administration centrale ; 2° sur les simplifications de procédure en matière de construction concernant la Guadeloupe ; 3° sur l'extension de l'allocation logement en Guadeloupe (loi du 1er septembre 1948, décret du 30 décembre 1948) ; 4° sur l'opportunité de faciliter le fonctionnement et les possibilités de la coopérative municipale de logement de la ville de Pointe-à-Pitre, indispensable pour la rénovation de celle-ci [29 octobre 1968]. — **Réponse** [19 novembre 1968] (p. 1095). — *Sont entendus :* MM. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat à l'équipement et au logement ; Marcel Gargar.

884. — M. Marcel GARGAR expose à *M. le ministre d'Etat chargé des affaires sociales* que la loi du 1er septembre 1948, codifiée par le décret du 30 décembre 1948, relative à l'**allocation logement,** n'est pas appliquée **à la Guadeloupe** et, d'une manière générale, dans les départements d'outre-mer. Il lui rappelle que cette allocation logement, si nécessaire à une population déshéritée, n'a jamais été appliquée malgré les demandes répétées des organisations syndicales et de certaines collectivités locales, notamment la municipalité de la ville de Pointe-à-Pitre. Celle-ci compte maintenant près de 2.000 logements attribués dans le cadre de la rénovation urbaine et 2.000 logements sont en construction ou programmés. On ne saurait, dès lors, arguer de

l'insalubrité de l'habitat pour repousser plus longtemps l'application d'un tel avantage social dont la non-application est l'une des illustrations de la disparité Guadeloupe-Métropole en matière sociale. Le développement de la politique de construction en Guadeloupe amène à suggérer un accord avec M. le ministre de l'équipement et du logement pour dégeler la question « allocation logement » qui conditionne étroitement la réussite de la politique de la construction et de l'habitat en Guadeloupe. A la lumière de cet exposé, il lui demande de se pencher sur cet important problème pour lui apporter une solution rapide et favorable et de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière [29 octobre 1968]. — **Réponse** [19 novembre 1968] (p. 1095 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Phlippe Dechartre, secrétaire d'Etat à l'équipement et au logement ; Marcel Gargar.

885. — M. Guy SCHMAUS rappelle à *M. le Premier ministre :* 1° que par leur action en mai et juin derniers les travailleurs d'une **grande entreprise de construction automobile,** parallèlement à une augmentation substantielle de leur salaire et autres avantages, ont acquis avec la conquête des libertés syndicalistes dans l'entreprise et l'exercice des droits syndicaux sur le lieu même de leur travail, leur plus grande victoire depuis la reconnaissance légale des syndicats eux-mêmes ; 2° que ces conquêtes sont consignées dans le « constat de Grenelle » ainsi que dans l'accord signé entre la direction de cette entreprise et les organisations syndicales ; 3° que dans ces textes figure l'engagement du respect scrupuleux de leur application dans les plus brefs délais ; 4° que, contrairement à ces engagements, dans les différentes usines de cette entreprise, des brimades, sanctions et expulsions ont eu lieu envers des militants syndicaux qui procédaient à la distribution de la presse syndicale ; 5° que des militants syndicaux et des travailleurs sont licenciés par dizaines et sans motif ; 6° que parallèlement à ces agissements contraires au respect des engagements pris, des activités de caractère fasciste se font jour dans certaines de ces entreprises, et plus particulièrement à Caen et Rennes ; 7° que ces faits inquiètent à juste titre l'ensemble du personnel. En conséquence : il aimerait connaître quelles mesures il entend prendre pour faire respecter les lois du 16 mai 1946 et du 18 juin 1966 sur les délégués du personnel et du comité d'entreprise et les **conventions de Grenelle** dans les différents établissements de cette société [5 novembre 1968]. — **Réponse** [19 novembre 1968] (p. 1097 et suiv.). — *Sont entendus :* Mlle Marie-Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux affaires sociales ; M. Guy Schmaus.

886. — M. Charles DURAND expose à *M. le ministre de l'agriculture* que les conditions dans lesquelles l'indemnité viagère de départ est attribuée étant modifiées fréquemment, les **agriculteurs** ont quelque peine à connaître leurs droits. Il souligne qu'à l'origine, les exploitants propriétaires devaient, pour percevoir l'**indemnité viagère de départ,** faire une donation partage à leurs enfants qui désiraient prendre leur succession. Cette clause ayant été abolie par un décret du 28 avril 1968, il en résulte que ceux qui n'avaient pu faire cette donation pour des raisons familiales sont lésés. Il lui demande donc : 1° qu'une remise en ordre permette une meilleure compréhension de la loi ; 2° que les propriétaires exploitants ayant cédé à leurs enfants avant le 28 avril 1968 puissent retrouver leurs droits à l'indemnité viagère de départ à partir de cette date [7 novembre 1968]. — **Réponse** [19 novembre 1968] (p. 1091). — *Sont entendus :* MM. Robert Boulin, ministre de l'agriculture ; Charles Durand.

887. — M. Etienne RESTAT expose à *M. le ministre de l'agriculture* que la loi n° 64-706 du 10 juillet 1964, dans son article 5, paragraphe 6, organisant un **régime de garantie contre les calamités agricoles** prescrit à M. le ministre de l'agriculture et à M. le ministre de l'économie et des finances d'établir un inventaire des résultats obtenus pendant les deux premières années de fonctionnement qui devait être déposé sur le bureau des assemblées parlementaires dans un délai de trois ans, à dater de la promulgation de la présente loi. Il lui demande en conséquence : 1° si ce dépôt sera effectué avant la fin de l'année 1968 ; 2° les raisons pour lesquelles les dommages causés aux cultures, et notamment aux arbres des vergers dont les racines ont été asphyxiées par excès de pluviosité, n'ont pas encore été indemnisés ; 3° s'il n'estime pas qu'il y aurait lieu de modifier la loi pour la rendre plus efficace et assurer un versement plus rapide des indemnités pour les dégâts reconnus [7 novembre 1968]. — **Réponse** [19 novembre 1968] (p. 1091 et 1092). — *Sont entendus :* MM. Robert Boulin, ministre de l'agriculture ; Etienne Restat.

888. — M. Jean NAYROU rappelle à *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information,* que le **rugby** est un sport de plus en plus populaire et qu'il doit — en partie tout au moins — cet attrait aux reportages transmis par la télévision. Mais en ce moment il faut déplorer la platitude de la présentation du rugby le dimanche avec comme couronnement la monotonie du reportage du match France - Afrique du Sud à Bordeaux, le 9 novembre dernier. Il lui demande quelles mesures compte prendre l'O. R. T. F. pour redonner au rugby la présentation pleine d'entrain et de panache dont elle a bénéficié jusqu'à ces dernier mois, et que souhaitent retrouver les amateurs de ce sport [14 novembre 1968]. — **Réponse** [10 décembre 1968] (p. 1874 et 1875). — *Sont entendus :* MM. Joël Le Theule, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information ; Jean Nayrou.

889. — M. Maurice SAMBRON expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* qu'en vertu des dispositions de l'article 28-1 de la loi du 15 mars 1963, les plus-values réalisées à l'occasion de la construction et de la vente d'immeubles peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de l'exonération sous condition de remploi. Mais les diverses formes de réinvestissement autorisé imposent la construction d'immeubles affectés à l'habitation pour les trois quarts au moins de leur superficie totale. Sur le plan de l'expansion régionale on peut le regretter car s'il était possible de réinvestir une partie des plus-values en souscrivant des actions d'une « Société » immobilière pour le commerce et l'industrie conforme à l'ordonnance n° 67-837 du 28 septembre 1967 (*J. O.* du 29 septembre 1967), cette dernière, qui aurait pour objet exclusif la location d'un immeuble nu à usage professionnel, construirait en Loire-Atlantique (dans la zone spéciale de conversion de la métropole Nantes - Saint-Nazaire) un bâtiment industriel et commercial de plus d'un million de francs avec vingt-cinq à trente emplois. Il lui demande s'il ne lui paraît pas souhaitable que des **plus-values provenant de la construction d'immeubles d'habitation** et exonérées sous conditions de remploi, soient réemployées en souscription d'action d'une « société immobilière pour le commerce et l'industrie » comme elles le sont en souscription d'une société civile immobilière de construction [14 novembre 1968]. — **Réponse** [10 décembre 1968] (p. 1870 et 1871). *Sont entendus :* MM. Jacques Trorial, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale ; Maurice Sambron.

890. — M. Gérard MINVIELLE expose à *M. le ministre de l'éducation nationale* qu'en exécution d'instructions reçues, l'inspection académique des Landes a notifié, le 15 mars 1968, à plus de 2.000 parents, l'acceptation de leur **demande de bourse** pour l'entrée de leur enfant en sixième, dès septembre 1968 ; que, dès lors, ayant confiance en la promesse de l'Etat, bon nombre de ces parents, pour ne pas dire tous, ont engagé les frais nécessités par cette rentrée ; que, postérieurement à celle-ci, c'est-à-dire le 21 octobre 1968, notification a été adressée à plusieurs centaines de ces mêmes parents pour les aviser que l'insuffisance des crédits accordés par l'Etat au département ne permettait plus de leur octroyer la bourse promise, qu'ainsi, ils vont se voir réclamer la totalité des frais d'études et de pension, alors qu'ils pensaient, à juste titre, qu'une partie de ces dépenses serait prise en charge par l'Etat ; qu'en ce qui concerne les familles auxquelles le bénéfice de la bourse n'a pas été retiré, elles ont, cependant, vu ramener celle-ci au chiffre le plus bas ; que toutes ces mesures restrictives constituent un manquement à la promesse faite par l'Etat ; que le département des Landes a reçu, au titre de 1968, un crédit de 300 millions d'anciens francs pour les bourses de la catégorie dont il s'agit, somme inférieure à la dotation de l'année précédente qui avait été de 310 millions ; que cette situation est d'autant plus anormale que la poussée démographique a apporté environ 1.400 demandes nouvelles en 1968, qui sont venues s'ajouter à celles de 1967, toutes pleinement justifiées ; que, par ailleurs, les frais d'études et de pension n'ont pas diminué. Pour toutes ces raisons, il lui demande s'il pense que cette façon d'agir est en harmonie avec le souci qu'il a maintes fois exprimé de démocratiser l'enseignement et de l'ouvrir davantage aux fils d'agriculteurs, d'ouvriers et, plus généralement, aux enfants dont les parents n'ont que des ressources modestes. Il souhaite que des mesures financières nouvelles et rapides soient prises pour permettre le rattrapage des engagements gouvernementaux par l'octroi de bourses décentes à tous les élèves qui le justifient. Par ailleurs, il dénonce la disparité anormale et injuste des coefficients dits de correction appliqués dans les Landes et dans les départements voisins, au revenu agricole fixé forfaitairement à l'hectare par l'administration. Ces coefficients sont de 1 en Gironde, de 3 en Lot-et-Garonne, de 5 en Dordogne et de 9 dans les Landes. Quand on sait que le revenu forfaitaire agricole à l'hectare est multiplié par ces coefficients, pour déterminer les ressources supposées de l'agriculteur dont il est tenu compte pour fixer le montant de la bourse, on s'aperçoit de l'injustice de ce système qui défavorise le département des Landes. Il lui demande donc s'il envisage l'application d'urgence pour les Landes d'un coefficient mieux

adapté et, en tout cas, comparable dans sa quotité à celui qui est appliqué en Gironde [19 novembre 1968]. — Retrait par son auteur le 10 décembre 1968 (p.1871).

891. — M. Jean NAYROU appelle l'attention de *M. le ministre de l'éducation nationale* sur la prolongation de la scolarité en milieu rural et lui demande comment il conçoit les buts et le fonctionnement de **centres ruraux d'éducation professionnelle,** l'enseignement à dispenser ainsi que le rôle et la qualification des enseignants à y exercer leurs fonctions [29 novembre 1968]. — **Réponse** [10 décembre 1968] (p. 1871 et 1872). — *Sont entendus :* MM. Jacques Trorial, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale ; Jean Nayrou.

892. — M. Jean NAYROU constatant l'intérêt soulevé à juste titre dans l'opinion publique par les **méthodes d'enseignement** dites nouvelles, actives ou modernes, demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* comment il pense assurer la mise en tenir compte de l'exemple remarquable donné par l'institut œuvre de ces méthodes et lui demande également s'il entend coopératif de l'école moderne et de l'école Freinet [29 novembre 1968]. — **Réponse** [10 décembre 1968] (p. 1872 et 1873). — *Sont entendus :* MM. Jacques Trorial, secrétaire dEtat à l'éducation nationale ; Jean Nayrou.

893. — M. Roger GAUDON demande à *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique,* de bien vouloir lui préciser le sens exact qu'il faut donner aux **déclarations** que lui attribue la presse. Interprète de la légitime émotion causée dans la **fonction publique** qui demeure à ses yeux également comme l'une des meilleures du monde pour sa compétence, son sens civique, il estime que de telles déclarations ont pour but de masquer les raisons d'un fonctionnement non satisfaisant du côté des moyens, de l'organisation et de la décision dont il porte la responsabilité. Il aimerait qu'il lui précise si ses déclarations n'ont pas pour objet à la fois « d'estomper » le droit de grève de certains fonctionnaires et de « traiter à l'égard de la grève les fonctionnaires comme le secteur privé » [5 décembre 1968]. — **Réponse** [17 décembre 1968] (p. 2067 et 2068). — *Sont entendus :* MM. Jean Chamant, ministre des transports ; Roger Gaudon.

894. — M. Roger GAUDON prie *M. le ministre des transports* de bien vouloir lui préciser les raisons pour lesquelles la **représentation de la fédération C. G. T. des cheminots au conseil d'administration de la S. N. C. F.** n'est pas assurée, malgré les engagements pris le 29 août par M. le Premier ministre lors d'une entrevue avec la C. G. T. Il lui demande quand il compte faire entrer en application cette mesure [5 décembre 1968]. — **Réponse** [17 décembre 1968] (p. 2068 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jean Chamant, ministre des transports ; Roger Gaudon.

895. — M. André AUBRY appelle l'attention de *M. le ministre des transports* sur la croissance constante des populations et du trafic des transports publics dans la région Sud de Paris et plus particulièrement dans les secteurs Antony - Massy, accroissement qui ne pourra que se renforcer par le déplacement des Halles vers Rungis. C'est pourquoi il aimerait connaître s'il est envisagé d'utiliser prochainement pour le transport voyageurs la **ligne S. N. C. F. Massy-Palaiseau—Orly—gare d'Orsay,** actuellement uniquement réservée au trafic marchandises, tenant compte que l'équipement actuel d'électrification de cette ligne permet de penser que ces transformations pourraient avoir lieu aux moindres frais. Il estime que cette nouvelle utilisation s'avère de plus en plus indispensable, car elle aurait le grand mérite de desservir les nouveaux grands ensembles d'Antony - Massy et de décongestionner considérablement la ligne de Sceaux de son intense trafic [10 décembre 1968].

896. — M. André AUBRY rappelle à *M. le ministre de l'équipement et du logement* que, par décret du 25 octobre 1966, l'opération concernant la réalisation de **l'autoroute A. 10** a été déclarée d'utilité publique. Tenant compte de l'accroissement constant de la densité de circulation automobile de cette région, il aimerait connaître quelles sont les prévisions pour la réalisation de cette opération. De plus, il aimerait également qu'il lui précise s'il envisage d'utiliser le tracé parallèle pour la prolongation de la ligne de **métro jusqu'à Châtenay-Malabry.** Ce prolongement du métro ci-dessus désigné s'avère de plus en plus indispensable et urgent pour les populations des localités de Montrouge, Châtillon-sous-Bagneux, Bagneux, Fontenay-aux-Roses, Sceaux, Châtenay-Malabry [10 décembre 1968].

897. — M. Hector VIRON expose à *M. le ministre de l'intérieur* les faits suivants : le vendredi 6 décembre, la ville de **Lille** a été mis en état de siège par 2.000 policiers en tenue de combat. 400 arrestations préventives ont été opérées ; tout jeune circulant dans la ville avec livres ou serviette, ressemblant à un étudiant, était immédiatement interpellé, conduit dans les cars de police et parfois victime de brutalité avant d'être interné pour la nuit. Ces faits ont soulevé une émotion et une indignation considérables dans la population. Cela s'est traduit par une prise de position du conseil général du Nord, regrettant ces mesures et les condamnant. Il lui demande les raisons qui ont amené à mettre en place un tel **dispositif policier** de répression qui a pris l'allure d'une véritable provocation dans une ville universitaire qui avait traversé les événements de mai-juin sans aucun incident [10 décembre 1968].

898. — M. Paul GUILLARD demande à *M. le ministre de la justice :* 1° si l'article 63 du code pénal, qui impose à tout citoyen l'obligation de poter secours à toute personne en danger, ne devrait pas avoir pour corollaire la protection par l'Etat du sauveteur. En effet, l'acte de secours peut avoir, dans des cas exceptionnels, des suites tragiques pour le sauveteur, et la victime du devoir peut avoir des charges de famille ; dans ce cas, il se peut que les ayants droit soient dans l'impossibilité de dégager un responsable solvable ou non ; 2° si le Gouvernement est prêt à déposer sans tarder un projet de loi prévoyant avec les ressources nécessaires la **protection de tout sauveteur** lorsqu'il n'y a pas de tiers responsable et solvable ; une proposition de loi d'initiative parlementaire pour mettre fin à cette situation choquante serait sans doute irrecevable, compte tenu de l'article 40 de la Constitution ; 3° si, dans le cas contraire, le Gouvernement accepterait un texte d'initiative parlementaire et ses répercussions financières sur la collectivité [17 décembre 1968].

899. — M. Jean NAYROU expose à *M. le ministre des armées* que dans certains camps les **jeunes soldats** ne reçoivent que de faibles rations peu compatibles avec les exercices que l'on exige d'eux et lui demande quelles mesures sont prises pour assurer une **alimentation** convenable et aussi semblable que possible entre les corps et les régions [18 décembre 1968].

QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

1. — M. Jean NAYROU demande à *M. le ministre de l'intérieur* ce qu'il compte faire afin d'apporter une solution positive aux problèmes évoqués à l'occasion de la discussion budgétaire concernant les **fonctionnaires de la police** en uniforme (corps urbains et C. R. S.) [11 avril 1967. — Retrait par son auteur [17 avril 1968] (p. 120).

6. — M. Antoine COURRIÈRE rappelle à *M. le Premier ministre* les assurances qui ont été données par son représentant lors de la séance du 29 juin 1965 au Sénat quant aux solutions apportées à l'amélioration de la situation de l'**entreprise Bull** et lui demande, en raison des informations parues dans la presse, quelle est la situation exacte de cette affaire, quelles sont les possibilités de développement de cette entreprise et les mesures qu'il compte prendre pour sauvegarder une industrie dont l'intérêt national est incontestable et pour éviter aux personnels, sur le plan de l'emploi, les conséquences d'une politique qui est loin d'avoir donné les résultats que laissaient espérer les affirmations gouvernementales [11 avril 1967]. — Retrait par son auteur [17 avril 1968] (p. 120).

19. — M. Auguste PINTON expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* que la commission consultative instituée par arrêté du 21 mars 1966, chargée d'émettre un avis sur un certain nombre de problèmes que posait l'application de la loi du 6 janvier 1966 portant **réforme des taxes sur le chiffre d'affaires,** a été conduite, sans remettre en cause les principes de la loi, à l'informer des principales difficultés auxquelles se heurte l'application de cette loi. Deux difficultés fondamentales ont ainsi été présentées : « la première tient à la pluralité des taux qui sera la source de complications considérables pour les assujettis ; la deuxième tient à des considérations de rendement qui, ne permettant pas l'application parfaite d'un système de taxe sur la valeur ajoutée, conduisent à une grave altération des principes mêmes de la T. V. A. ». La pluralité des taux va finalement conduire tous les commerçants à ventiler leur activité, dès 1968, entre 2, 3, 4 et parfois 5 catégories de produits. Les considérations de rendement budgétaire conduisent l'administration à envisager des mesures qui portent une grave atteinte au principe même de la taxe et dont on ne peut atténuer les effets qu'au prix de complications nouvelles ; limitation de la déduction financière et même pour les ventes à consommer sur place, de la déduction physique, report à une date non précisée du crédit d'impôt attaché au stock des nouveaux assujettis, le 31 décembre 1967, etc. De très graves inégalités de traitement sont désormais certaines. Quels que soient les efforts entrepris par l'administration pour répondre aux soucis exprimés par la

commission consultée, la nouvelle T. V. A. conduira à de telles sujétions que seules les entreprises importantes, entourées des meilleurs conseils, pourront satisfaire aux nouvelles obligations, sans être surtaxées par le fisc. En conséquence, il lui demande, d'une part, quelles mesures réglementaires il entend prendre pour permettre une application simple et loyale de la loi et, d'autre part, s'il ne juge pas opportun, compte tenu des difficultés d'application relevées par la commission consultative, de reporter la mise en application de la loi en ce qui concerne le secteur de la distribution [25 avril 1967]. — Retrait par son auteur [23 avril 1968].

22. — M. Auguste BILLIEMAZ rappelle à *M. le ministre de l'économie et des finances* que « dans le triple souci de favoriser l'investissement, d'améliorer la position compétitive de notre production et d'inciter à la réorganisation nécessaire des entreprises », le Gouvernement avait présenté au Parlement le projet de loi portant **réforme des taxes sur le chiffre d'affaires** comme devant unifier, simplifier et généraliser le régime de la T. V. A. Mais il semble bien qu'en fait d'unification, après la pluralité des taux, les règles d'assiette seront les plus diversifiées, et qu'en fait de simplification, les anciens assujettis à la T. V. A. passeront d'un système complexe déjà rodé à un nouveau système tout aussi complexe. Le pouvoir réglementaire doit déterminer de nombreuses règles : exclusions ou restrictions en matière de déduction de la T. V. A., détermination des produits passibles de certains taux, dispositions transitoires, livraisons à soi-même, etc. Mais les difficultés rencontrées par le pouvoir réglementaire pour concilier les principes de la loi du 6 janvier 1966 avec les impératifs budgétaires et la simplification fiscale attendue par les redevables, se révèlent insurmontables à l'épreuve des faits. Il lui demande, en conséquence, s'il ne conviendrait pas de surseoir à la généralisation de la nouvelle T. V. A. au secteur de la distribution, tant que ses conséquences ne seront pas clairement appréciées par l'administration. Il lui demande également, dans le cas où les textes d'application de la loi seraient publiés incessamment, de bien vouloir préciser leur portée devant le Parlement et le sort qui sera réservé aux assujettis anciens le 1er janvier 1968 [26 avril 1967]. — Retrait par son auteur [23 avril 1968].

26. — M. Pierre BARBIER demande à *M. le Premier ministre*, devant l'accroissement des charges de plus en plus lourdes qui pèsent sur les **collectivités locales**, quelles mesures il compte prendre pour permettre à ces dernières d'engager les **investissements** nécessaires à leur expansion. Il lui demande également, étant donné l'absence de renseignements globaux sur cette question, de présenter au Sénat les éléments permettant de retracer l'évolution des charges des collectivités locales [27 avril 1967]. — Retrait par son auteur [9 mai 1968].

29. — M. Paul MASSA a l'honneur d'exposer à *M. le ministre de l'information* qu'un grave **accident, dont fut victime le conducteur italien Bandini,** a attristé le Grand Prix automobile de Monaco qui s'est déroulé, le 7 mai 1967, sur le célèbre circuit de la Principauté. De tels accidents, fort regrettables en soi, sont, hélas, un des risques consciemment et volontairement encourus par les pilotes qui, tout en aidant aux progrès de la technique et de l'efficacité mécanique, n'en exercent pas moins une profession d'autant plus dangereuse que la victoire peut comporter des avantages plus substantiels. Le grand public se passionnant pour les exploits de ces champions de l'aventure sportive, il est normal que l'information écrite, parlée ou télévisée y trouve une substance de dilection et que ses reporters y poursuivent l'inédit, le sensationnel et l'insolite, parfois avec une fougue qui dépasse le droit d'informer pour rejoindre le désir d'étonner. Dans ce domaine tout particulier, l'un des reporters de l'O. R. T. F., au cours de l'émission sportive du dimanche 7 mai, à 20 h 20, paraît avoir dépassé les droits de l'informateur et sans aucun doute, méconnu les règles élémentaires de l'information. En effet, relatant plus que sommairement les circonstances matérielles de l'accident, il s'érigea en censeur impitoyable, n'hésitant pas à porter un jugement sévère à l'encontre des commissaires de la course et des agents de la sécurité, lesquels, selon lui, n'auraient pas, par peur des conséquences pour leur propre sécurité, porté secours suffisamment à temps au pilote infortuné. Il précisa même que les agents préposés à la protection se seraient enfuis en abandonnant les extincteurs qu'ils tenaient dans leurs mains pour s'emparer de lances d'incendie qui les tenaient plus à distance du sinistre. De telles formulations sont d'autant plus graves qu'il reconnaît implicitement n'avoir pas été sur les lieux de l'accident en se faisant l'écho de déclarations que lui auraient faites, personnellement, deux de ses confrères. Si toute personne, fût-elle même journaliste, a le droit de penser ou de croire ce qui lui plaît, il n'est pas admissible que la fonction privilégiée de reporter de télévision puisse permettre à celui qui en est investi de porter des accusations aussi graves à l'encontre d'autres personnes qui, de toute évidence, ont accompli leur devoir dans des circonstances dangereuses et dramatiques. Un tel comportement est d'autant plus regrettable qu'il porte atteinte à un pays où la France ne compte que des amis et qui fut, de tout temps, le lieu d'éclosion et de progrès de tous les sports mécaniques. Mais, ce qui peut paraître plus grave encore, c'est qu'une radio-télévision que nous voulons rayonnante, pour ne pas dire omnipotente, et dont l'audience est considérable, puisse autoriser ce que par modération de langage nous qualifions de jugement hâtif et téméraire. C'est pourquoi il lui demande la nature des réparations morales qu'il entend apporter aux organisateurs du Grand Prix automobile de Monaco, aux commissaires et aux agents de la sécurité de la course, si injustement et sommairement mis en cause en la circonstance [11 mai 1967]. — Retrait par son auteur [23 avril 1968].

52. — M. Pierre MARCILHACY *demande à M. le ministre des affaires étrangères* s'il est exact que le Gouvernement français n'a pris aucune part offensive et nuisible à nos alliés traditionnels dans la lutte monétaire actuellement en cours et, dans l'affirmative, s'il ne lui paraît pas utile, afin de mettre un terme à divers commentaires malveillants pour la France, d'admettre le principe de l'**adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun,** sous réserve de négociations à intervenir, et de réaffirmer la solidarité de notre pays avec l'Europe et le monde occidental devant la menace que certaines **spéculations sur l'or** font courir à notre économie et, par voie de conséquence, à la paix [14 décembre 1967]. — Retrait par son auteur [17 avril 1968] (p. 120).

53. — M. Etienne DAILLY rappelle que *M. le ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement* a déclaré, au cours d'une émission radiodiffusée le 22 décembre dernier par l'O. R. T. F. : « Malheureusement le **Sénat,** cette vieille et illustre maison, semble se figer dans une opposition systématique. Pourtant il pourrait jouer un rôle très utile si, contrairement à ce qui se passe, il apportait des critiques constructives aux projets du Gouvernement ». Il lui demande ce qui a bien pu l'inciter à faire cette déclaration, alors qu'elle est de toute évidence contraire à la réalité des faits [2 avril 1968] (p. 105). — Devenue caduque [11 juillet 1968] (p. 349).

54. — M. ANTOINE COURRIÈRE demande à *M. le ministre de l'intérieur* l'interprétation qu'il convient de donner à sa circulaire n° 1122 du 15 novembre 1967 concernant le remodelage des **cantons** en liaison avec le regroupement des communes projeté et s'il a l'intention de déposer un projet de loi modifiant les structures cantonales et aboutissant en fait à la suppression des cantons et des conseillers généraux [2 avril 1968] (p. 105). — Devenue caduque [11 juillet 1968] (p. 349).

55. — M. Etienne DAILLY demande à *M. le ministre des armées* si, en cette année où la France s'apprête à célébrer le cinquantième anniversaire de la victoire de 1918, il n'estime pas que le moment est venu de modifier ou de compléter le décret n° 59-1195 du 21 octobre 1959 déjà modifié et complété par le décret n° 60-723 du 22 juillet 1960, de telle manière que puissent être nommés chevaliers de la **Légion d'honneur** les anciens combattants de la guerre 1914-1918 qui ne peuvent pas justifier des cinq titres de guerre actuellement requis, mais n'en ont pas moins, grâce à leur héroïsme, acquis d'incontestables mérites. A tout le moins, ne pourrait-on pas, à l'occasion de ce cinquantième anniversaire, créer un contingent spécial exceptionnel qui permettrait de décerner à certains d'entre eux cette haute distinction [2 avril 1968] (p. 105). — Devenue caduque [11 juillet 1968] (p. 349).

56. — M. Jacques DUCLOS rappelle à *M. le Premier ministre* que le problème de l'**emploi** se pose avec une acuité sans cesse accrue devant les travailleurs de France et devant un grand nombre de jeunes qui sont chômeurs avant d'avoir travaillé. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour interdire les licenciements sans reclassement préalable et pour assurer le plein emploi [17 avril 1968]. — (*Question transmise à M. le ministre des affaires sociales et transformée par son auteur en question orale sans débat,* n° 845 du 23 avril 1968).

57. — M. Camille VALLIN, se faisant l'écho des inquiétudes des élus locaux à la suite des projets gouvernementaux tendant à modifier les structures communales et à créer des secteurs communaux susceptibles de modifier les limites territoriales des cantons, demande à *M. le ministre de l'intérieur* de bien vouloir préciser ses intentions en ce qui concerne les **pouvoirs des conseils municipaux et des conseils généraux** [17 avril 1968]. — Devenue caduque [11 juillet 1968] (p. 349).

58. — M. Pierre BOUNEAU expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* l'émotion des populations de certains cantons devant la perspective de suppression des **perceptions.** Il lui

demande quelles sont les raisons justifiant cette mesure et quels sont les critères qui président à ces décisions réduisant l'activité administrative des communes qui sont le siège de ces perceptions et portant un grave préjudice aux administrés qui en dépendent [17 avril 1968]. — Devenue caduque [11 juillet 1968] (p. 349).

59. — M. Antoine COURRIÈRE *attire* l'attention de *M. le ministre de l'intérieur* sur les difficultés financières que connaissent les **communes** sur le territoire desquelles s'édifient de très nombreuses **résidences secondaires.** Il lui fait observer que ces résidence qui, pour la plupart, ne sont occupées que deux à trois mois de l'année exigent cependant en ce qui concerne la viabilité (eau, assainissement, enlèvement des ordures ménagères, éclairage, électrification, voirie) des investissements et des frais de fonctionnement de services analogues à ceux qui sont destinés aux immeubles habités toute l'année. Il lui signale que la réglementation du recensement interdit de faire figurer parmi les habitants de la commune ceux qui ne passent que quelques semaines dans ces localités, de même qu'elle renvoie aux localités dont ils sont originaires les militaires, les internes d'établissements scolaires qui entraînent eux aussi des dépenses considérables pour les communes. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour faire bénéficier les petites et moyennes communes dont il s'agit d'avantages financiers leur permettant de faire face aux dépenses qu'exigent ces résidences secondaires qui sont pour la plupart situées dans des localités à vocation touristique et dans des centres dont les budgets alimentés par le minimum garanti ne permettent pas de subvenir aux dépenses qui s'imposent à elles. (*Transformation de la question orale simple, n° 833 du 22 mars* 1968.) [17 avril 1968] (p. 120). — **Discussion** [17 avril 1968] (p. 123 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Antoine Courrière ; Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération ; Roger Delagnes ; Jacques Descours Desacres.

60. — M. Roger CARCASSONNE demande à *M. le Premier ministre* l'interprétation qu'il convient de donner aux déclarations faites par M. Dupont, directeur de l'O. R. T. F., au sujet de la **publicité à la télévision et à la radiodiffusion** et si ces déclarations correspondent à l'opinion du Gouvernement en la matière à la veille d'un débat parlementaire sur cette question. (N° 60. — *Question transmise à M. le ministre de l'information.*) [17 avril 1968]. — Devenue caduque [11 juillet 1968] (p. 349).

61. — M. Joseph RAYBAUD rappelle à *M. le ministre de l'intérieur* que l'entrée en vigueur depuis le 1er janvier 1968 de la **redevance d'assainissement** instituée par l'article 75 de la loi de finances pour 1966 se traduit pour l'usager par une augmentation notable du **prix de l'eau.** Cette charge supplémentaire lui est souvent insupportable, aussi bien pour les communes urbaines que pour les communes rurales. Sans vouloir contester le principe de la redevance d'assainissement basé sur le paiement à son juste prix du service rendu, sans ignorer non plus que cette année une certaine liberté est admise dans l'application de ces mesures, il lui demande quelles dispositions pratiques il compte prendre pour que la mise en place de cette réforme ne pose pas aux municipalités des communes urbaines et rurales des problèmes insurmontables (n° 61) [23 avril 1968]. — Devenue caduque [11 juillet 1968] (p. 349).

62. — M. Joseph RAYBAUD rappelle à *M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire,* que, cette année, l'entrée en vigueur de la **redevance d'assainissement** instituée par l'article 75 de la loi de finances pour 1969 est venue peser lourdement sur les divers usagers. La mise en place prochaine des redevances perçues au titre de la pollution et au titre des prélèvements par les agences financières de bassin qui s'y ajouteront ne manquera pas d'influer sur les prix de revient de nombreux produits industriels. Cette situation risque d'avoir des conséquences regrettables au moment où l'application des nouvelles conventions douanières du Marché commun en juillet prochain rendra plus aiguë la concurrence étrangère. Dans ces conditions, il lui demande quelles mesures pratiques il envisage de prendre pour que les charges supplémentaires ainsi imposées ne se traduisent pas par des difficultés apportées au développement départemental dans le cadre des régions [23 avril 1968]. — Devenue caduque [11 juillet 1968] (p. 349).

63. — M. Pierre MARCILHACY demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* les mesures qu'il compte prendre pour que les **agitations et les violences de certains étudiants** — dont beaucoup sont causées par de déplorables états de fait — ne compromettent ni le travail, ni la liberté d'expression, ni les examens ou concours des autres [7 mai 1968]. — **Discussion** [28 mai 1968] (p. 316 et suiv.). — (Commune avec la discussion de la question posée par M. Georges Cogniot, n° 64, et la question posée par M. Marcel Champeix, n° 66.) — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Marcilhacy ; Georges Cogniot ; Marcel Champeix ; Georges Lamousse ; Adolphe Chauvin ; Pierre Dumas, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du tourisme.

64. — M. Georges COGNIOT demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* les mesures qu'il compte prendre :

1° Pour mettre un terme à la répression qui frappe les étudiants de l'**enseignement supérieur ;**

2° Pour établir une vie démocratique dans les universités et les écoles ;

3° Pour remédier au manque de locaux et de personnel dans l'enseignement supérieur, ainsi qu'au défaut d'adaptation des structures et des enseignements ;

4° Pour créer une allocation d'études et accélérer la démocratisation du recrutement [7 mai 1968]. — **Discussion** [28 mai 1968] (p. 316 et suiv.). — (Commune avec la discussion de la question posée par M. Pierre Marcilhacy, n° 63, cf *supra,* et la question posée par M. Marcel Champeix, n° 66.)

65. — M. André MÉRIC demande à *M. le Premier ministre* s'il ne croit pas utile d'abroger les **ordonnances portant réforme de la sécurité sociale** et d'envisager un ensemble de mesures propres à maintenir l'équilibre du régime maladie et tenant compte de l'ensemble des éléments économiques et sociaux liés à ce problème [9 mai 1968]. — Devenue caduque [11 juillet 1968] (p. 349).

66. — M. Marcel CHAMPEIX demande à *M. le ministre de l'éducation nationale* les mesures qu'il compte prendre pour mettre fin à l'inquiétude des milieux étudiants concernant leur avenir qui est à l'origine des troubles de ces jours derniers et s'il ne pense pas que toutes dispositions devraient être prises afin que les **manifestations des étudiants** ne donnent pas lieu à une répression abusive [9 mai 1968]. — **Discussion** [28 mai 1968] (p. 316 et suiv.). — (Commune avec la discussion de la question posée par M. Pierre Marcilhacy, n° 63, cf *supra,* et la question posée par M. Georges Cogniot, n° 64.)

67. — M. Marcel DAROU demande à *M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre* si le Gouvernement compte prendre, à l'occasion du budget pour 1969, des dispositions tendant à régler le **contentieux** qui oppose les **anciens combattants** au Gouvernement, notamment : 1° sur l'application de l'article 55 de la loi de finances pour 1962, veuves de guerre, ascendants et orphelins, pensionnés de 10 à 85 p. 100, retraite des combattants ; 2° pour une application satisfaisante du rapport constant en réunissant enfin une commission chargée d'étudier ce problème ; 3° pour décider que le 8 mai serait un jour de fête légale, chômé et payé ; 4° pour lever définitivement les forclusions ; 5° pour, en faveur des déportés politiques, décider qu'à souffrance égale il y aurait réparation égale ; 6° pour accorder aux anciens combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc la carte du combattant ; 7° pour, à l'occasion du 50e anniversaire du 11 novembre 1918, accorder un contingent spécial de légions d'honneur et de médailles militaires aux anciens combattants de 1914-1918 [16 mai 1968]. — Devenue caduque [11 juillet 1968] (p. 349).

68. — M. Raymond BOSSUS rappelle à *M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre :* 1° que les **anciens combattants d'Algérie, du Maroc et de Tunisie** ont enregistré comme un pas en avant l'obtention d'un diplôme servant leurs états de service ; 2° qu'ils ne peuvent être satisfaits tenant compte du lourd tribut payé par ces soldats pendant 10 ans sur différents théâtres d'opération (4 millions de militaires et forces diverses, 28.000 morts dénombrés, 250.000 blessés et malades et des centaines de milliers de cas sociaux à régler) ; 3° que ces faits justifient la demande d'attribution de la qualité de combattant par l'octroi de la carte et de tous les avantages qu'elle confère ; 4° que l'ensemble des associations d'anciens combattants (1914-1918, 1939-1945) approuvent et soutiennent cette juste reconnaissance des droits par les anciens combattants. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître ce que le Gouvernement compte décider pour leur donner satisfaction [16 mai 1968]. — Devenue caduque [11 juillet 1968] (p. 349).

69. — M. Max MONICHON expose à *M. le ministre de l'économie et des finances* la situation angoissante dans laquelle se trouve tout le secteur du **gemmage de la forêt de Gascogne.** Il lui rappelle que le prix du litre de gemme qui commande la rémunération des propriétaires et des gemmeurs est fonction du marché des produits résineux (essence de térébenthine et colophanes) et du prix de commercialisation de ces produits. C'est à partir de cet élément essentiel qu'est fixé la part que les

propriétaires versent aux gemmeurs et qu'intervient au profit des gemmeurs le concours du fonds de compensation des produits résineux. Or, à l'heure présente, la situation du marché des colophanes est considérablement perturbée par les importations massives en provenance des pays étrangers et spécialement de la Grèce. C'est ainsi qu'au cours du premier trimestre 1968, il est entré en France plus de 5.000 tonnes de colophanes étrangères, chiffre considérable et jamais atteint alors que dans le même temps les ventes de colophanes françaises n'atteignaient que 4.300 tonnes. Or, ces importations sont réalisées dans des conditions qui encombrent le marché français au détriment de notre propre production dont la commercialisation est ralentie, conduisant à une augmentation dangereuse des stocks invendus. Cette situation constitue pour l'économie du secteur résineux un danger qui va conduire à des difficultés considérables pour la présente campagne gemmière 1968-1969 perturbant déjà la rémunération pourtant modeste des gemmeurs et des propriétaires sur la base de la précédente campagne et ce, sans que nous sachions quelles seront les caractéristiques de l'intervention du fonds de compensation. Le maintien d'un tel état de choses entraînera très rapidement la fin de l'activité traditionnelle qu'est le gemmage avec les conséquences économiques et sociales qui, tant pour les gemmeurs que pour les propriétaires, vont en découler. Il lui demande, en conséquence, quelles sont les mesures urgentes qu'il compte prendre pour que cesse une telle situation, et pour que propriétaires et gemmeurs retirent de la résine une équitable rémunération du produit et du travail [21 mai 1968].— Devenue caduque [11 juillet 1968] (p. 349).

70. — M. Adolphe CHAUVIN attire l'attention de M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer sur la **vocation touristique** incontestable des **Antilles françaises** et souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre, tant dans le domaine des transports que dans celui de l'équipement, pour faciliter l'accès de ces îles aux touristes européens et américains et mettre ainsi en valeur un patrimoine touristique d'une richesse universellement reconnue. Il lui demande, en particulier, quelles mesures il compte prendre : pour rapprocher les tarifs de transport aérien pratiqués sur cette ligne de ceux existant sur l'Atlantique Nord ; pour favoriser éventuellement la desserte des Antilles françaises par plusieurs compagnies aériennes ; pour favoriser la création d'un équipement hôtelier adapté aux ressources des différentes catégories de clientèle, en particulier celle venant d'Europe [21 mai 1968]. — Devenue caduque [11 juillet 1968] (p. 349).

71. — M. Lucien BERNIER constate que le Gouvernement n'a pas étendu aux départements d'outre-mer — et ne paraît pas décidé à leur étendre, soi-disant pour des raisons d'ordre économique — les **mesures** qui ont été prises en métropole **en ce qui concerne le S. M. I. G. et le S. M. A. G.**, à savoir fixation à trois francs à compter du 1er juin 1968 du salaire horaire national interprofessionnel garanti et suppression de tous abattements de zone ; il demande à *M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer* si une telle attitude, qui établit la faillite d'une politique économique dont le Gouvernement est seul à porter l'entière responsabilité, ne lui paraît pas susceptible de porter gravement atteinte à la politique de départementalisation elle-même, qui a pour fondement l'égalité des droits de tous les Français, à partir du moment où il serait délibérément créé une nouvelle et intolérable discrimination de traitement entre nationaux français [6 juin 1968]. — Devenue caduque [11 juillet 1968] (p. 349).

1. — M. Abel SEMPÉ demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* quelles sont les mesures qu'il compte prendre au bénéfice des **entreprises petites et moyennes** qui vont se trouver dans une situation exceptionnellement grave à la suite des événements qui ont bloqué leurs activités pendant un ou deux mois. Les mesures annoncées ne peuvent avoir d'efficacité réelle dans le cas des entreprises de cinq à cent employés qui, semblables à celles du Gers, doivent cumuler les incidences de un à deux mois d'inactivité (nombreux impayés, non-mobilisation de papier bancaire), et celles de la majoration brutale de 10 à 40 p. 100 des charges salariales et sociales, auxquelles vont s'ajouter des pertes de produits périssables, les refus de livraisons tardives, etc. M. Abel Sempé demande à M. le ministre de l'économie et des finances s'il compte donner des instructions aux préfets et à ses services financiers afin que : 1° tout dépôt de bilan soit ajourné à une date antérieure au 1er janvier 1969 ; 2° l'année comptable puisse être, ainsi que cela a été le cas dans la période qui a suivi la Libération, allongée de six ou douze mois ; 3° les délais de paiement des impôts et charges diverses soient étalés, sans intérêts de retard, sur une durée ajustée à la situation et aux dommages subis par chaque entreprise, pouvant atteindre 24 et 36 mois ; 4° les prêts de redémarrage soient étalés, sans intérêts, sur une durée pouvant atteindre trois ans ; 5° la suppression des abattements de zone soit assortie de compensations fiscales qui peuvent, si elles sont rapides, sauver l'activité des entreprises existantes. La compétitivité actuelle et la survie des emplois actuels sont liés de façon certaine à ces mesures [16 juillet 1968].

2. — M. Adolphe CHAUVIN attire l'attention de *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer* sur la **vocation touristique** incontestable des **Antilles françaises** et souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre, tant dans le domaine des transports que dans celui de l'équipement, pour faciliter l'accès de ces îles aux touristes européens et américains et mettre ainsi en valeur un patrimoine touristique d'une richesse universellement reconnue. Il lui demande, en particulier, quelles mesures il compte prendre : pour rapprocher les tarifs de transport aérien pratiqués sur cette ligne de ceux existant sur l'Atlantique Nord ; pour favoriser éventuellement la desserte des Antilles françaises par plusieurs compagnies aériennes ; pour favoriser la création d'un équipement hôtelier adapté aux ressources des différentes catégories de clientèle, en particulier celle venant d'Europe [16 juillet 1968]. — Retrait par son auteur [13 décembre 1968] (p. 2004).

3. — M. Antoine COURRIÈRE demande à *M. le Premier ministre* les mesures qu'il compte prendre pour accorder à l'**agriculture** des prix décents et pour assurer aux producteurs les possibilités d'équipement de leurs exploitations et de restructuration des propriétés rurales, permettant ainsi de maintenir à la terre des milliers d'agriculteurs qui, faute d'aides de l'Etat, seront obligés de la quitter et, dans le même temps, comment il entend assurer à l'agriculture des conditions de prix compétitifs sur le plan du Marché commun [16 juillet 1968].

4. — M. Antoine COURRIÈRE demande à *M. le Premier ministre* de vouloir bien définir sa politique concernant **les traitements et les salaires** en fonction de la hausse constante du coût de la vie [16 juillet 1968].

5. — M. Antoine COURRIÈRE demande à *M. le ministre de l'intérieur* l'interprétation qu'il convient de donner à sa circulaire n° 1122 du 15 novembre 1967 concernant le remodelage des **cantons** en liaison avec le regroupement des communes projeté et s'il a l'intention de déposer un projet de loi modifiant les structures cantonales et aboutissant en fait à la suppression des cantons et des conseillers généraux [16 juillet 1968].

6. — M. Abel SEMPÉ demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* s'il envisage de prendre certaines mesures qui seraient de nature à étaler la charge des **impôts communaux** et départementaux au bénéfices des communes qui supportent un poids fiscal dépassant les possibilités immédiates des contribuables. Il lui expose des raisons d'une telle situation qui ne ne sont pas, hélas, exceptionnelles : 1° lenteur des versements de subventions ; 2° réduction de la durée des prêts ; 3° augmentation des charges salariales, en raison des besoins dus à la période d'investissement et à l'application réglementaire des indices ; 4° montant excessif des premières années de gestion par rapport aux résultats du fonctionnement des établissements publics ou privés, créés ou aidés sous le signe de l'aménagement et de l'expansion locale ; 5° coût des annuités et prestations de services laissé à la charge des communes en ce qui concerne la construction et le fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire ; 6° blocage du minimum garanti sur le produit de la péréquation de la taxe locale au détriment desdites communes dont les investissements ne peuvent être de nature à majorer le produit global de ce minimum en raison de leur caractère et aussi des courants commerciaux établis. Il lui demande si des inspecteurs généraux ne pourraient enquêter sur le plafond des charges supportables, dans les communes les plus frappées dans les départements en dépression. Il suggère que des mesures d'urgence soient prises. Les premières pourraient être les suivantes : 1° étalement sur vingt à trente ans de tout ou partie des emprunts contractés. Cette mesure serait de nature à alléger sérieusement le montant des impôts couvrant la totalité des annuités ; 2° réduction des frais salariaux de gestion ou étalement tenant compte de leur destination, qui concerne fréquemment des communes voisines bénéficiant de l'ensemble des investissements, sans en supporter la charge correspondante ; 3° majoration exceptionnelle du minimum garanti par habitant en prélevant sur un crédit spécial affecté nationalement et sur un crédit départemental affecté suivant un critère qui pourrait être défini par le Conseil général ; 4° possibilité accordée aux communes propriétaires de forêts de vendre des coupes exceptionnelles ou de vendre des surfaces

cultivables ou lotissables contre paiement échelonné sur cinq ans. Il lui demande, enfin, ce qui peut être espéré des nouveaux systèmes de péréquation de la taxe sur les salaires à partir du 1er janvier 1968 [16 juillet 1968].

7. — M. Raymond Bossus rappelle à *M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre :* 1° que les **anciens combattants d'Algérie, du Maroc et de Tunisie** ont enregistré comme un pas en avant l'obtention d'un diplôme sanctionnant leurs états de service ; 2° qu'ils ne peuvent être satisfaits, compte tenu du lourd tribut payé par ces soldats pendant dix ans sur différents théâtres d'opération (4 millions de militaires et forces diverses, 28.000 morts dénombrés, 250.000 blessés et malades et des centaines de milliers de cas sociaux à régler) ; 3° que ces faits justifient la demande d'attribution de la qualité de combattant par l'octroi de la carte et de tous les avantages qu'elle confère ; 4° que l'ensemble des associations d'anciens combattants (1914-1918 - 1939-1945) approuvent et soutiennent cette juste reconnaissance des droits des anciens combattants. Il lui demande, en conséquence, de lui faire connaître ce que le Gouvernement compte décider pour leur donner satisfaction [18 juillet 1968].

8. — M. Jacques Masteau demande à *M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire,* quelles mesures il envisage de prendre pour l'**aménagement rationnel des régions du Centre-Ouest,** en particulier pour la région de Poitou-Charentes, en vue, d'une manière générale, de stimuler son économie et, plus spécialement, de soutenir son agriculture, de favoriser les implantations créatrices d'emplois nouveaux dans les secteurs secondaires et tertiaires, de développer le tourisme, toutes actions qui exigent une part plus large que celle jusqu'à maintenant attribuée à cette région dans la répartitition des crédits [18 juillet 1968]. — **Discussion** [23 juillet 1968] (p. 538 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Masteau ; Yvon Coudé du Foresto ; André Dulin ; Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

9. — M. Joseph Raybaud demande à *M. le ministre de l'agriculture* s'il ne serait pas opportun, pour rendre valable la réforme des Directions départementales de l'agriculture réalisée hâtivement et sans tenir compte des véritables intérêts à servir, d'envisager une véritable restructuration du service plus spécialement chargé de l'équipement rural collectif pour maintenir ses moyens d'action efficace et dynamique au service des communes rurales, et ce, dans le cadre du décret du 5 avril 1903 l'ayant institué [20 juillet 1968].

10. — M. Joseph Raybaud rappelle à *M. le ministre de l'intérieur* que l'entrée en vigueur depuis le 1er janvier 1968 de la **redevance d'assainissement,** instituée par l'article 75 de la loi de finances pour 1966, se traduit pour l'usager par une augmentation notable du **prix de l'eau.** Cette charge supplémentaire lui est souvent insupportable, aussi bien dans les villes que dans les communes rurales. Sans mettre en cause, à nouveau, le principe de la redevance d'assainissement, il lui demande quelles dispositions pratiques il compte prendre pour que la mise en place de cette réforme ne pose pas, pour 1969 et les exercices à venir, des problèmes insurmontables aux municipalités des communes urbaines et rurales [24 juillet 1968].

11. — M. Joseph Raybaud rappelle à *M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire,* que cette année, l'entrée en vigueur de la **redevance d'assainissement** instituée par l'article 75 de la loi de finances pour 1966, l'application de la T. V. A. à la vente d'eau dans les réseaux affermés et concédés et l'augmentation de la taxe sur le prix de vente de l'eau au bénéfice du fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales pèsent lourdement sur les usagers des collectivités urbaines et rurales. La mise en recouvrement des redevances perçues par les agences de bassin au titre de la pollution, des prélèvements et des études qui s'y ajouteront ne manquera pas d'influer sur les prix de revient des produits industriels et agricoles. Cette situation risque d'avoir des conséquences regrettables au moment de l'entrée de la France dans le Marché commun, ce qui rendra plus aiguë la concurrence étrangère. Dans ces conditions, il lui demande quelles mesures pratiques il envisage de prendre pour que les charges supplémentaires ainsi imposées ne se traduisent pas par des difficultés nouvelles apportées au développement des départements puisqu'il s'agit, en définitive, d'usagers groupés dans les villes et les communes rurales [25 juillet 1968].

12 — M. Joseph Raybaud demande à *M. le ministre de l'équipement et du logement,* au vu des premiers résultats de la réforme du **service des ponts et chaussées,** dont les administrateurs des collectivités locales (départements, villes et communes rurales) sont à même de mesurer les conséquences, s'il ne pense pas qu'il serait opportun de revenir au *statu quo ante* en rendant à ce prestigieux service ses moyens d'action, et ce, dans la grande tradition du conseil général des ponts et chaussées [25 juillet 1968].

13. — M. André Méric demande à *M. le ministre des armées* les mesures qu'il compte prendre pour maintenir à son niveau mensuel actuel de 550.000 heures productives atelier, le potentiel de production de **« Sud-Aviation », Toulouse** [2 août 1968. — *J. O.* 27 août 1968. Séance 24 septembre 1968].

14. — M. Jacques Duclos rappelle à *M. le Premier ministre* que depuis la Révolution française qui mit fin à l'absolutisme royal, l'impôt, pour être légal, doit avoir été consenti par les représentants du peuple et lui demande s'il est exact que le Gouvernement envisagerait, dans son projet de réorganisation des régions, de doter du **droit de voter l'impôt** des conseils régionaux n'émanant pas exclusivement du suffrage universel, ce qui constituerait une violation délibérée de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen à laquelle l'actuelle Constitution proclame son attachement [27 septembre 1968]. — **Discussion** [29 octobre 1968] (p. 969 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jacques Duclos ; Olivier Guichard, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

15. — M. Michel Kauffmann attire l'attention de *M. le Premier ministre* sur l'émotion soulevée dans le pays par les projets du Gouvernement concernant la majoration des **droits de succession ;** il considère que, malgré les aménagements déjà apportés audit projet, celui-ci reste fondamentalement injuste, antiéconomique et antisocial. Il attire particulièrement son attention sur le fait que la nature des projets frapperait particulièrement les fortunes consistant en terres et en valeurs mobilières, c'est-à-dire celles qui ne peuvent chercher refuge nulle part, imposant ainsi particulièrement les agriculteurs et propriétaires forestiers qui doivent d'ailleurs en être totalement exonérés dès lors que ces biens constituent un outil de travail indispensable à l'exercice de leur profession. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre un terme à l'émotion soulevée. (*Question transmise pour attribution à M. le ministre de l'économie et des finances.*) [15 octobre 1968].

16. — M. André Diligent signale à *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information,* que la publicité de marque est effectivement introduite sur les écrans de la première chaîne de la télévision depuis le début de ce mois. Il lui rappelle, qu'à de nombreuses reprises, ses prédécesseurs avaient promis d'engager, devant chaque assemblée, un débat sur ce problème, avant d'arrêter leur décision. Il lui demande : 1° quel sera le statut de l'organisme de régie à qui va être confié le choix des émissions publicitaires ; 2° quels vont être les critères qui détermineront, dans l'avenir, ce choix ; 3° comment sera déterminé le prix de ces émissions ; 4° quelles garanties seront prises pour protéger la qualité de l'ensemble des programmes et limiter la durée des émissions publicitaires ; 5° quels seront, compte tenu des prescriptions du traité de Rome, les droits d'accès aux antennes des entreprises étrangères installées en France et au-delà des frontières ; 6° quels effets sont attendus sur la situation financière de la presse ; 7° s'il confirme qu'il n'y aura pas d'émissions publicitaires sur la deuxième chaîne et dans les stations régionales ; 8° si des émissions publicitaires sont prévues sur France-Inter [15 octobre 1968]. — **Discussion** [5 novembre 1968] (p. 989 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* M. André Diligent ; Mme Catherine Lagatu ; M. Joël Le Theule, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information.

17. — Mlle Irma Rapuzzi expose à *M. le ministre de l'intérieur* que les communes éprouvent de grandes difficultés pour établir leur budget de 1969. En ce qui concerne leurs recettes notamment, elles sont dans l'impossibilité de déterminer de façon suffisamment exacte le montant de la **taxe sur les salaires** dont elles pourront disposer. Elle lui demande de lui faire connaître : 1° si les dispositions des titres III et IV de la loi du 6 janvier 1966, afférentes à la taxe précitée, seront intégralement maintenues ; 2° si, aux termes du décret n° 68-189 du 27 février 1968, il demeure entendu qu'avant le 31 octobre sera fixé le montant prévisionnel de la taxe pour 1969, montant qui sera retenu pour la détermination des versements mensuels à effectuer aux collectivités locales dès janvier 1969 ; 3° si, à la suite des augmentations de salaires appliquées depuis le mois de juin 1968, et compte tenu de la reprise économique annoncée par le Gouvernement, il ne pense pas que les communes puissent escompter un taux prévisionnel d'augmentation supérieur à celui de 8 p. 100 adopté pour 1968 [17 octobre 1968].

18. — M. Pierre MARCILHACY demande à *M. le ministre des affaires étrangères dans* quelle mesure il ne lui semble pas que l'implantation de forces techniques et militaires soviétiques en République algérienne et la mise en service de **Mers-el-Kébir** risquent de compromettre l'équilibre des forces en Méditerranée. Il lui demande également si cet état de fait joint au récent drame tchécoslovaque n'est pas de nature à justifier l'accélération de la réalisation de l'**Europe** unie, l'admission de la Grande-Bretagne dans le **Marché commun** ainsi qu'à renouer de meilleurs rapports avec les **Etats-Unis d'Amérique** [17 octobre 1968].

19. — M. Léon MOTAIS DE NARBONNE demande à *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de l'information,* si après l'initiative heureuse qui a présidé à la **diffusion télévisée des débats parlementaires** relatifs à la réforme universitaire, il ne lui semble pas logique et équitable de suivre cette voie à l'occasion de la discussion budgétaire limitée dans les deux Assemblées au chapitre de l'**O. R. T. F.,** permettant ainsi à la clientèle de l'office d'apprécier elle-même les problèmes posés par son fonctionnement. Ne lui paraît-il pas normal que les contribuables payant la redevance aient ainsi la possibilité — par le témoignage des débats où s'affrontent les arguments de personnalités compétentes — de se faire une opinion objective sur la gestion de l'office et les problèmes difficiles qu'elle soulève, par exemple, sur la carence de son action hors frontière et sur les moyens d'y remédier ? [29 octobre 1968]. — **Discussion** [10 décembre 1968] (p. 1896 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Léon Motais de Narbonne, Joël Le Theule, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information.

20. — M. Etienne DAILLY demande à *M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information,* de bien vouloir faire connaître au Sénat les réflexions que n'a pas manqué de lui inspirer la lecture du **rapport** établi par M. Diligent au nom de la **commission de contrôle** chargée d'examiner les problèmes posés par l'accomplissement des missions propres à l'**Office de radiodiffusion-télévision française,** constituée par le Sénat le 19 décembre 1967, et les mesures qu'il a prises ou qu'il entend prendre pour tenir compte des observations contenues dans ce rapport et pour mettre en pratique ses recommandations [5 novembre 1968]. — **Discussion** [10 décembre 1968] (p. 1875 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Etienne Dailly ; René Tinant ; Mme Catherine Lagatu ; MM. Dominique Pado ; Joël Le Theule, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de l'information ; Léon Motais de Narbonne ; Jean de Bagneux ; André Diligent ; Marcel Gargar.

21. — M. Adolphe CHAUVIN demande à *M. le ministre des transports* quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour assurer l'équilibre du **budget de la R. A. T. P.,** autrement que par une indemnité compensatrice dont la charge est devenue insupportable pour les budgets des départements de la région parisienne [7 novembre 1968]. — **Discussion** [19 novembre 1968] (p. 1104 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Adolphe Chauvin ; Georges Dardel ; Fernand Lefort ; Jean Chamant, ministre des transports.

22. — M. Jacques PELLETIER rappelle à *M. le Premier ministre* qu'une vaste consultation a eu lieu, à l'initiative du Gouvernement, sur les problèmes de **régionalisation.** Il lui demande de faire connaître au Sénat quelles sont les conclusions que le Gouvernement a tirées de cette consultation, notamment sur le plan de la dimension des régions et de leurs ressources financières et, par voie de conséquence, quelles modifications il souhaiterait apporter aux structures politiques des collectivités locales françaises [21 novembre 1968].

23. — M. Edouard BONNEFOUS rappelle à *M. le Premier ministre* que le Gouvernement a laissé prévoir qu'un éventuel projet de **modification du Sénat** par voie de référendum serait adopté par le conseil des ministres le 10 décembre prochain. Etant donné qu'aux termes de l'article 46 de la Constitution, les lois organiques relatives au Sénat doivent être votées par le Sénat, il paraît essentiel qu'un débat intervienne sans délai devant la haute assemblée, et en tout état de cause avant le 10 décembre 1968, afin que le Premier ministre lui fasse connaître la position du Gouvernement sur une éventuelle transformation du Sénat [21 novembre 1968].

24. — M. Pierre BROUSSE expose à *M. le ministre de l'intérieur* que les directeurs d'**agences financières de bassin** ont invité, par lettre circulaire, les communes à inscrire dès à présent dans leur budget le montant d'une provision à valoir sur le produit forfaitaire d'une redevance proportionnelle au nombre théorique d'habitants à ajouter au chapitre Eau - Assainissement. Or, cette « provision » est de l'ordre de plusieurs dizaines de millions d'anciens francs pour les villes de Montpellier et Béziers, par exemple. Aussi s'inquiète-t-il de l'importance des « programmes de démarrage » que se donnent les agences financières de bassin, qui transforme, par une extension au moins contestable, le rôle d'incitation et de coordination décidé par la loi en un pouvoir de décision globale au détriment des collectivités locales auxquelles reviennent la charge et la responsabilité d'assurer le financement des travaux d'assainissement. En effet, l'importance des programmes amène les agences à mettre en recouvrement non plus les simples redevances prévues par le cinquième alinéa de l'article 14 de la loi du 16 décembre 1964, mais un véritable « impôt » supplémentaire qui voit son assiette et son taux échapper aux autorités locales élues, tout comme d'ailleurs la répartition effectuée en dehors d'elles par des organismes où elles sont minoritaires. Il rappelle que le législateur a donné à l'agence financière de bassin la mission de contribuer à l'exécution d'études, de recherches et de travaux d'intérêt commun. Elle ne doit pas, par l'octroi de prêts et de subventions, se substituer au système actuel qui, avec l'incitation du ministère de l'intérieur, permet aux collectivités locales de mettre en œuvre les décisions de programmation. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour faire modifier les décisions des agences financières de bassin à ramener leur rôle à celui prévu par la loi [3 décembre 1968].

25. — M. Jean COLIN demande à *M. le ministre de l'économie et des finances* s'il est exact que les contrôleurs financiers des divers départements ministériels aient reçu des instructions pour différer leur visa jusqu'à la fin de 1968 en ce qui concerne toutes les **opérations d'équipement,** et notamment les constructions scolaires. Dans l'affirmative, il lui demande : 1° si une telle décision n'est pas de nature à compromettre des réalisations répondant à des besoins urgents pour la collectivité et si l'économie générale ne risque pas, d'un autre côté, d'être sérieusement affectée dans son équilibre ; 2° si, dans l'hypothèse où les opérations actuellement bloquées seraient enfin libérées, leur montant restera imputé normalement sur les crédits d'équipement 1968 ou si, au contraire, ce montant sera réduit de la masse des crédits d'équipement prévus jusque-là pour 1969, ces derniers étant alors en fait amputés d'autant [16 décembre 1968].

R

RAPATRIES

Proposition de loi, présentée par M. Louis TALAMONI, *sénateur,* **tendant à l'indemnisation pour les biens abandonnés outre-mer par les Français rapatriés (personnes physiques ou morales)** [21 mai 1968] (I., n° 170). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Dessaisissement de la commission des lois et renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation [30 mai 1968].

RAPATRIES. — Voy. : ETAT CIVIL.

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

Dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes par M. le premier président de la Cour des comptes [24 juillet 1968] (p 583). — *Sont entendus :* MM. Roger Léonard, premier président de la Cour des comptes ; Alex Roubert, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

RAPPORTS D'INFORMATION

1. — Rapport d'information fait, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la suite de la **mission effectuée du 5 au 15 juillet 1967 au Canada et aux Etats-Unis,** par M. Guy PETIT, sénateur [2 avril 1968] (I., n° 117).

2. — Rapport d'information fait, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la suite : 1° d'une **mission d'information : a) sur les forces françaises du Sud de l'Océan indien et le service militaire adapté de la Réunion ; b) sur l'assistance militaire technique de la France à la République malgache ;** 2° d'une **visite d'amitié et d'information générale en Afrique du Sud,** par M. André MONTEIL, sénateur [23 avril 1968] (I., n° 120).

3. — Rapport d'information fait, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la suite de la **mission effectuée sur l'état des relations économiques et financières de la France avec le Venezuela et différents pays d'Amérique centrale (Panama, Costa-Rica, Salvador, Guatemala),** par M. Marcel PELLENC, rapporteur général [9 mai 1968] (I., n° 146).

4. — Rapport d'information fait, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, à la suite de la **mission effectuée du 1er au 19 mars 1968 par une délégation de la commission chargée d'étudier l'organisation institutionnelle, judiciaire et administrative des Etats-Unis d'Amérique,** par M. Jean GEOFFROY, sénateur [16 mai 1968] (I., n° 166).

5. — Rapport d'information fait, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite de la **mission effectuée sur l'évolution économique de l'Espagne, du 11 au 25 mars 1968,** par M. Jean BERTAUD, sénateur [6 juin 1968] (I., n° 194).

6. — Rapport d'information fait, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite de la **mission d'étude économique, industrielle et agricoles effectuée par une délégation de cette commission en Italie,** par M. René JAGER, sénateur [6 juin 1968] (I., n° 195).

7. — Rapport d'information fait, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite de la **mission effectuée en Belgique et aux Pays-Bas, du 19 au 27 mars 1968, sur la situation et les perspectives des ports d'Anvers, Amsterdam et Rotterdam,** par M. Joseph YVON, sénateur [6 juin 1968] (I., n° 196).

8. — Rapport d'information fait, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, à la suite de la **mission effectuée en Suède et en Finlande, du 4 au 16 mai 1968, sur les télécommunications, la forêt et les industries annexes,** par M. René BLONDELLE, sénateur [24 septembre 1968] (I., n° 241).

RAPPORTS DU GOUVERNEMENT

Dépôt d'un rapport établi conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi n° 60-1354 du 17 décembre 1960 portant création d'une bourse d'échange de logements, sur l'activité de cet établissement en 1966 [2 avril 1968] (p. 104).

Dépôt d'un rapport sur l'exécution du second plan d'équipement sportif et socio-éducatif au cours de l'année 1967, établi conformément à la loi de programme n° 65-517 du 2 juillet 1965 [17 avril 1968] (p. 119).

Dépôt d'un rapport, établi conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi n° 60-1354 du 17 décembre 1960 portant création d'une bourse d'échange de logements, sur l'activité de cet établissement en 1967 [24 septembre 1968] (p. 666).

Dépôt d'un rapport de gestion de l'office national des forêts pour l'exercice 1967, établi en application de l'article 1er de la loi de finances rectificative pour 1964 (loi n° 64-1278 du 23 décembre 1964) [4 octobre 1968] (p. 794).

Dépôt d'un rapport sur l'activité du centre national d'études spatiales pendant la période du 1er juillet 1967 au 1er juillet 1968, établi en application de l'article 6 de la loi n° 61-1382 du 19 décembre 1961 [23 octobre 1968] (p. 840).

Dépôt d'un rapport sur le programme d'équipement militaire (compte rendu établi en 1968), établi en application de l'article 4 de la loi n° 64-1270 du 23 décembre 1964 [5 novembre 1968] (p. 985).

R. A. T. P. (Régie autonome des transports parisiens). — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 21.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Voy. : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

RECOUVREMENT DES IMPOTS. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT (prix de l'eau). — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 61, 62, 10, 11.

REFORME DE LA FISCALITE. — Voy. : IMPÔTS.

REFORME DE LA REGION ET DU SENAT

Débat sur une communication du Gouvernement [16 décembre 1968] (p. 2012 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Jean-Marcel Jeanneney, ministre d'Etat ; Olivier Guichard, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du plan et de l'aménagement du territoire ; Geoffroy de Montalembert ; Georges Portmann ; Jean Legaret ; Pierre Marcilhacy ; Georges Rougeron ; André Colin ; Jacques Duclos ; Baudouin de Hauteclocque ; André Morice ; Gaston Monnerville ; Robert Schmitt. — **Suite du débat** [17 décembre 1968] (p. 2051 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Guy Petit ; Jean-Marcel Jeanneney, ministre d'Etat ; Marcel Martin ; Antoine Courrière ; Edouard Bonnefous. — **Suite du débat** [18 décembre 1968] (p. 2165 et suiv.). — *Sont entendus :* MM. Olivier Guichard, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du plan et de l'aménagement du territoire ; Marcel Gargar ; Amédée Valeau ; Jacques Descours Desacres ; Fernand Poignant ; Jean Deguise ; Jacques Pelletier ; Jean-Pierre Blanchet ; Georges Marie-Anne ; Robert Vignon ; Jean-Marcel Jeanneney, ministre d'Etat ; André Mignot ; André Diligent ; François Giacobbi ; Ladislas du Luart ; Etienne Dailly ; Guy Petit ; Marcel Pellenc ; Geoffroy de Montalembert ; Gaston Monnerville ; Dominique Pado.

REFORME DE L'ENSEIGNEMENT. — Voy. : DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT.

REFORME DU SENAT. — Voy. : SÉNAT.

REFORME REGIONALE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (R. A. T. P.). — Voy. : LOIS DE FINANCES.

REGIE RENAULT. — Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

REGIME DES EAUX DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER. — Voy. : DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER.

REGIME PENITENTIAIRE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

REGIONALISATION. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 22.

REGION PARISIENNE

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : PROCÉDURE PÉNALE.

REGION ROANNAISE. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 880.

REGIONS

Proposition de loi, présentée par M. Marcel PRÉLOT, *sénateur,* **tendant à reconnaître aux circonscriptions d'action régionale le caractère de collectivité territoriale** [11 juillet 1968] (I., n° 209). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

REGIONS

Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 14, 22.

REGIONS (REFORME). — Voy. : DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT.

REGIONS DU CENTRE-OUEST (AMENAGEMENT). — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 8.

RELATIONS CULTURELLES INTERNATIONALES. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

REMEMBREMENT. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

RENOVATION URBAINE

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : URBANISME.

RENTES VIAGERES. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

REPRESENTANTS DU PERSONNEL. — Voy. : DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL.

REPUBLIQUE ARABE UNIE. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

REQUISITIONS. — Voy. : TRANSPORTS MARITIMES.

RESISTANTS. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

RESPONSABILITE ADMINISTRATIVE. — Voy. : ENERGIE NUCLÉAIRE.

RESPONSABILITE CIVILE

Voy. : ENERGIE NUCLÉAIRE.
Voy. : LOIS DE FINANCES.

RETRAITE. — Voy. : ASSURANCES SOCIALES.

REUNION

Voy. : CODE RURAL.
Voy. : RAPPORTS D'INFORMATION.

REVENU AGRICOLE. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 866, 867.

ROUTES

Voy. : LOIS DE FINANCES.
Voy. : VOIRIE.

RUGBY. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 888.

S

S. A. F. E. R. (SOCIETES D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL)

Voy. : COLONAT PARTIAIRE.
Voy. : LOIS DE FINANCES.

SAINT-MARIN (REPUBLIQUE). — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

SALAIRES. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

SALAIRES ET PRIX (NORD). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 838.

SALAISONS. — Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

SANTE (SERVICE DE)

Voy. : LOIS DE FINANCES.
Voy. : MÉDECINE MILITAIRE.

SANTE PUBLIQUE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

SAUVETEUR (PROTECTION DU). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 898.

SCEAU (DROITS DE). — Voy. : LOIS DE FINANCES.

SECRET PROFESSIONNEL. — Voy. : DOUANES.

SECURITE SOCIALE

1. — Proposition de loi, présentée par Mme Marie-Hélène CARDOT, *sénateur*, **tendant à modifier l'article L. 244 du code de la sécurité sociale** [28 novembre 1967] (I., n° 45). — *Renvoi à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.* — Rapport par Mme Marie-Hélène Cardot [15 octobre 1968] (I., n° 4). — **Discussion** [11 décembre 1968] (p. 1931 et 1932). — *Sont entendus dans la discussion générale :* Mme Marie-Hélène Cardot, rapporteur ; M. Maurice Schumann, ministre d'Etat, chargé des affaires sociales. — *Discussion des articles* (p. 1931 et 1932). — Art. 1er (p. 1931). — Amendement par M. Bernard Lemarié tendant à modifier cet article afin de préciser que la personne invalide à laquelle le requérant apporte son aide doit être médicalement reconnue incapable de pourvoir elle-même aux actes ordinaires de la vie (*ibid.*), observations (*ibid.*), adoption (p. 1932). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. André Lemarié tendant à compléter cet article pour que le décret d'application envisage les procédures d'expertise médicale en cas de différend entre le requérant et la caisse (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — NOUVEL INTITULÉ : « **Proposition de loi relative aux conditions d'affiliation volontaire au risque vieillesse et invalidité des personnes remplissant bénévolement auprès d'un membre infirme ou invalide de leur famille les fonctions de « tierce personne ».** — *Ont pris part à la discussion des articles :* Mme Marie-Hélène Cardot, rapporteur ; MM. Bernard Lemarié ; Maurice Schumann, ministre d'Etat, chargé des affaires sociales. — *Explication de vote :* Mme Marie-Thérèse Goutmann. — Sur l'ensemble (p. 1932). — ADOPTION (n° 30).

2. — Proposition de loi, présentée par M. Roger CARCASSONNE, *sénateur*, **tendant à modifier l'article L. 470 du code de la sécurité sociale** [7 mai 1968] (I., n° 140). Renvoi à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Léon Messaud [14 novembre 1968] (I., n° 35).

SECURITE SOCIALE

Voy. : ASSURANCES SOCIALES.
Voy. : FINANCES PUBLIQUES.
Voy. : GRÈVES (MAI-JUIN 1968).
Voy. : LOI (DOMAINE DE LA).
Voy. : LOIS DE FINANCES.
Voy. : QUESTIONS ORALES, 840.
Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 65.

SECURITE SOCIALE (ORDONNANCES). — Voy. : LOI (DOMAINE DE LA).

SENAT

I. — BUREAU.

Nomination d'un secrétaire du Sénat : M. Gustave Philippon, en remplacement de M. Paul Symphor, décédé [7 mai 1968] (p. 203 et 212).

Bureau d'âge et composition [2 octobre 1968] (p. 785).

Election du président du Sénat [2 octobre 1968] (p. 787 et suiv.). Est élu M. Alain Poher.

Election des vice-présidents et des questeurs du Sénat [4 octobre 1968] (p. 793 et 794).

Nomination des secrétaires du Sénat [4 octobre 1968] (p. 794).

II. — ELECTIONS.

Liste des sénateurs proclamés élus dans les départements de la métropole à la suite des opérations électorales du 22 septembre 1968 (renouvellement de la série C) [2 octobre 1968] (p. 786 et 790).

Liste des sénateurs proclamés élus dans deux départements d'outre-mer (Guadeloupe et Martinique) et dans deux territoires d'outre-mer (Comores et Saint-Pierre et Miquelon), à la suite des opérations électorales du 22 septembre 1968 (renouvellement de la série C) [2 octobre 1968] (p. 786 et 790).

Election de deux sénateurs représentant les Français établis hors de France (série C) [2 octobre 1968] (p. 786, 787 et 790).

III. — COMMISSIONS D'ENQUÊTE.

1. — Proposition de résolution présentée par M. Georges ROUGERON, *sénateur*, **tendant à créer une commission d'enquête parlementaire sur la crise de l'Université et les événements survenus à Paris du 3 au 11 mai 1968** [16 mai 1968] (I., n° 164). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

2. — Proposition de résolution présentée par M. Pierre MARCILHACY, *sénateur*, **tendant à la nomination d'une commission d'enquête sur les tragiques événements du quartier latin et les conditions dans lesquelles le service d'ordre a été amené à exercer des brutalités ou à utiliser contre des jeunes gens des produits toxiques, dont les effets sont incontrôlés en ce qui concerne la santé publique** [16 mai 1968] (I., n° 165). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

3. — Proposition de résolution présentée par M. Jacques DUCLOS, *sénateur*, **tendant à créer une commission d'enquête parlementaire sur la crise de l'Université et les événements survenus à Paris en mai 1968** [16 mai 1968] (I., n° 167). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

IV. — OBSERVATIONS.

Rôle du Sénat lorsque l'Assemblée nationale est dissoute [30 mai 1968] (p. 333). — *Sont entendus :* MM. André Colin ; Pierre Garet, vice-président du Sénat ; Raymond Bonnefous ; François Schleiter. — Observations sur le rôle du Sénat et de ses commissions [6 juin 1968] (p. 338 et 339). — *Sont entendus :* MM. André Armengaud ; Yvon Coudé du Foresto, vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan ; Gaston Monnerville, président du Sénat. — Nouvelles observations sur le rôle du Sénat [6 juin 1968] (p. 341). — *Est entendu :* M. Marcel Prélot.

Rôle du Sénat et réformes. — Voy. Déclaration du Gouvernement. — Débat [20 juillet 1968].

Rôle du Sénat et réformes. — Voy. Allocution de M. le président du Sénat [25 juillet 1968] (p. 635 et 636).

V. — RÉFORME.

1. — Proposition de loi, présentée par M. Edouard BONNEFOUS, *sénateur*, **tendant à modifier certains articles du code électoral concernant la répartition des sièges des sénateurs et la désignation des délégués des conseils municipaux qui participent à l'élection des sénateurs, en vue d'assurer aux départements et aux communes une représentation équitable** [12 novembre 1965] (I., n° 54). — *Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la constitution d'une commission spéciale. — Caducité et reprise, en application de l'article 28 du règlement du Sénat* [3 avril 1967] (p. 93). — *Renvoi à la même commission sous la même réserve* (ibid.). — Seconde reprise [4 octobre 1968] (p. 795).

2. — Proposition de loi organique, présentée par M. Edouard BONNEFOUS, *sénateur*, **tendant à modifier certains articles du code électoral relatifs à la composition et au renouvellement du Sénat** [12 novembre 1965] (I., n° 55). — *Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la constitution d'une commission spéciale. — Caducité et reprise, en application de l'article 28 du règlement du Sénat* [3 avril 1968] (p. 93). — *Renvoi à la même commission sous la même réserve.* — Seconde reprise [4 octobre 1968] (p. 795). — Rapport par M. Marcel Prélot [11 décembre 1968] (I., n° 88).

3. — Proposition de loi organique, présentée par M. Marcel PRÉLOT, *sénateur*, **tendant à confirmer et à élargir la représentativité et la compétence législative du Sénat en tant que chambre des communes, des départements et des régions** [4 octobre 1968] (I., n° 2) ; erratum [8 octobre 1968] (p. 805). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Marcel Prélot [11 décembre 1968] (I., n° 88).

Discussion commune des deux propositions de loi organique [19 décembre 1968] (p. 2203 et suivantes). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Marcel Prélot, rapporteur ; Pierre Schiele ; Edouard Le Bellegou ; Louis Namy ; Jacques Soufflet. — *Articles* (p. 2208 et 2209). — Sur l'ensemble (p. 2209) et par scrutin public (n° 30). — ADOPTION (n° 47). — *Intitulé :* « **Proposition de loi organique tendant à confirmer la représentativité politique et la compétence législative du Sénat en élargissant son recrutement et en organisant sa collaboration avec le Conseil économique et social.** »

4. — Proposition de loi, présentée par M. Yves ESTÈVE, *sénateur*, **tendant à modifier l'article L. 285 du code électoral** [17 octobre 1968] (I., n° 7). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la contribution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Voy. : QUESTIONS ORALES, 875.

Voy. : ALLOCUTIONS DE M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT.

Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 23.

Voy. : RÉFORME DE LA RÉGION ET DU SÉNAT (DÉBAT SUR UNE COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT).

VI. — RÈGLEMENT.

Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, **tendant à modifier les articles 7, 9, 10, 12 et 86 du règlement du Sénat,** par M. Marcel PRÉLOT, sénateur [9 mai 1968] (I., n° 141). — **Discussion** [14 mai 1968] (p. 254 et 255). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Marcel Prélot, rapporteur. — *Discussion des articles* (p. 254 et 255). — *Est entendu :* M. Marcel Prélot, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 255). — ADOPTION (n° 65).

VII. — RÔLE.

Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 53.

Voy. : ALLOCUTIONS DE M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT.

VIII. — SESSIONS.

Ouverture de la deuxième session ordinaire de 1967-1968 par M. Gaston MONNERVILLE, président du Sénat [2 avril 1968] (p. 103).

Conformément à l'article 28 de la Constitution, M. le président du Sénat a constaté, le dimanche 30 juin 1968, la clôture de la seconde session ordinaire du Sénat pour 1967-1968 [11 juillet 1968] (p. 351).

Ouverture de la session tenue de droit en application de l'article 12 de la Constitution [dissolution de l'Assemblée nationale] par M. Gaston MONNERVILLE, président du Sénat [11 juillet 1968] (p. 347).

Clôture de la session tenue de droit en application de l'article 12 de la Constitution, par M. Gaston MONNERVILLE, président du Sénat [25 juillet 1968] (p. 636).

Ouverture de la session extraordinaire de septembre 1968, par M. Gaston MONNERVILLE, président du Sénat [24 septembre 1968] (p. 665).

Clôture de la session extraordinaire des 24 septembre-1er octobre 1968, par M. Gaston MONNERVILLE, président du Sénat [1er octobre 1968] (p. 780).

Ouverture de la première session ordinaire de 1968-1969, par M. Vincent ROTINAT, président d'âge [2 octobre 1968] (p. 786).

Clôture de la première session ordinaire de 1968-1969, par M. Alain POHER, président du Sénat [20 décembre 1968] (p. 2291). — *Est entendu :* M. Jacques Trorial, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale.

SENATEURS

I — DÉCÈS.

Décès de M. Marcel Audy, sénateur de la Corrèze, survenu le 6 janvier 1968 et de M. Paul Symphor, sénateur de la Martinique, survenu le 27 mars 1968 [2 avril 1968] (p. 107).

Eloge funèbre de M. Marcel Audy, sénateur de la Corrèze, prononcé par M. Gaston MONNERVILLE, président du Sénat, auquel s'associe M. Pierre DUMAS, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre [2 avril 1968] (p. 103 et 104).

Eloge funèbre de M. Paul Symphor, sénateur de la Martinique, prononcé par M. Gaston MONNERVILLE, président du Sénat, auquel s'associe M. Yvon BOURGES, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères chargé de la coopération [17 avril 1968] (p. 118 et 119).

Décès de M. Henri Cornat, sénateur de la Manche, survenu le 16 juin 1968 [11 juillet 1968] (p. 351).

Eloge funèbre de M. Henri Cornat, sénateur de la Manche, prononcé par M. Gaston MONNERVILLE, président du Sénat [11 juillet 1968] (p. 348 et 349).

Décès de M. Hector Peschaud, sénateur du Cantal, survenu le 19 septembre 1968 [24 septembre 1968] (p. 667).

Décès de M. Jules Fil, sénateur de l'Aude, survenu le 23 septembre 1968 [27 septembre 1968] (p. 705).

Eloges funèbres de M. Hector Peschaud, sénateur du Cantal et de M. Jules Fil, sénateur de l'Aude, prononcés par M. Gaston MONNERVILLE, président du Sénat, auquel s'associe M. Philippe DECHARTRE, secrétaire d'Etat à l'équipement et au logement [1er octobre 1968] (p. 777 et suiv.).

Décès de M. Ludovic Tron, sénateur des Hautes-Alpes, survenu le 24 octobre 1968 [25 octobre 1968] (p. 962).

Décès de M. Marius Moutet, sénateur de la Drôme, survenu le 29 octobre 1968 [29 octobre 1968] (p. 976).

Eloges funèbres de M. Ludovic Tron, sénateur des Hautes-Alpes et de M. Marius Moutet, sénateur de la Drôme, prononcés par M. Alain POHER, président du Sénat, auquel s'associe M. Jacques TRORIAL, secrétaire d'Etat à l'éducation nationale.

II. — ELECTIONS.

M. Henri Terré a été proclamé élu sénateur du département de l'Aube, en remplacement de M. Gustave Alric, décédé, à la suite des opérations électorales du 22 septembre 1968 [24 septembre 1968] (p. 666 et 667).

M. Pierre Brousse a été proclamé élu sénateur du département de l'Hérault, en remplacement de M. Emile Claparède, décédé, à la suite des opérations électorales du 22 septembre 1968 [24 septembre 1968] (p. 666 et 667).

III. — REMPLACEMENTS.

M. Roger Courbatère est appelé à remplacer M. Marcel Audy, sénateur de la Corrèze, décédé le 6 janvier 1968 [2 avril 1968] (p. 104 et 107).

M. René Travert est appelé à remplacer M. Henri Cornat, sénateur de la Manche, décédé le 16 juin 1968 [11 juillet 1968] (p. 349 et 351).

M. Louis Thioleron est appelé à remplacer M. Hector Peschaud, sénateur du Cantal, décédé le 19 septembre 1968 [24 septembre 1968] (p. 666 et 667).

M. Marcel Souquet est appelé à remplacer M. Jules Fil, sénateur de l'Aude [27 septembre 1968] (p. 690 et 705).

M. Jean Aubin est appelé à remplacer M. Ludovic Tron, sénateur des Hautes-Alpes [29 octobre 1968] (p. 976).

M. Lucien Junillon est appelé à remplacer M. Marius Moutet, sénateur de la Drôme [5 novembre 1968] (p. 994 et 996).

IV. — VACANCE DE SIÈGE.

Communication de M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, concernant la vacance du siège de M. Paul Symphor, sénateur de la Martinique, le remplaçant de M. Paul Symphor étant décédé en 1962 [17 avril 1968] (p. 119 et 131).

SEPARATION DE CORPS. — Voy. : DIVORCE.

SERVICE DE SANTE DES ARMEES. — Voy. MÉDECINS MILITAIRES.

SERVICE MILITAIRE

Proposition de loi présentée par M. Raymond GUYOT, *sénateur*, **tendant à ramener à un an la durée du service militaire** [25 novembre 1963] (I., n° 60). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

SERVICE MILITAIRE

Voy. : RAPPORTS D'INFORMATION.

SERVICE NATIONAL

Proposition de loi présentée par M. Joël LE THEULE, *député*, **tendant à modifier la loi n° 65-550 du 9 juillet 1965 relative au recrutement en vue de l'accomplissement du service national.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 15 novembre 1967. — Voy. : Impressions n°s 240, 330, 71. — **Transmission au Sénat** [17 novembre 1967] (I., n° 25). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions fixées par le règlement. — Rapport par M. Pierre de Chevigny [14 mai 1968] (I., n° 150). — **Discussion** [16 mai 1968] (p. 267 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre de Chevigny, rapporteur ; André Armengaud ; Jacques Descours-Desacres ; Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération ; Hector Viron. — *Article unique* (p. 269). — ADOPTION (n° 67). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-458 du 23 mai 1968 (*J. O.* du 24 mai 1968).

SERVICE NATIONAL

Projet de loi présenté par M. Georges POMPIDOU, *Premier ministre*, **modifiant certaines dispositions de l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense et de la loi n° 62-861 du 28 juillet 1962 relative à la procédure et aux peines applicables en cas d'infraction à la législation sur le service de défense.** — *Adopté par l'Assemblée nationale le 15 novembre 1967.* — Voy. : Impressions n°s 430, 487, 70. — **Transmission au Sénat** [17 novembre 1967] (I., n° 26). — *Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévue par le règlement.* — Rapport par M. Raymond Boin [14 mai 1968] (I., n° 151). — **Discussion** [16 mai 1968] (p. 265 et suiv.). — *Est entendu dans la dicussion générale :* M. Raymond Boin, rapporteur. — *Discussion des articles* (p. 266 et 267). — Art. 1° (p. 266). — Amendement par M. Raymond Bossus, tendant à compléter le texte modificatif proposé en remplacement du 1er alinéa de l'article 39 de l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 par un nouvel alinéa afin d'éviter que la « mise en garde » soit employée comme moyen de contrainte contre les salariés en grève (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Raymond Bossus ; Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération ; Pierre de Chevigny, vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — *Explication de vote :* M. Raymond Bossus. — Sur l'ensemble (p. 267). — ADOPTION (n° 66). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-475 du 28 mai 1968 (*J. O.* du 30 mai 1968).

SERVICE NATIONAL. — Voy. : ARMÉES.

SERVICES MINISTERIELS (TRANSFERTS EN PROVINCE). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 835.

SITES (PROTECTION). — Voy. : LOIS DE FINANCES.

SOCIETE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS (S. N. C. F.). — Voy. : LOIS DE FINANCES.

SOCIETES. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

SOCIETES COLOMBOPHILES ET T. V. A. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 832.

SOCIETES COMMERCIALES

Projet de loi, présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre*, **modifiant la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966, sur les sociétés commerciales.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 17 octobre 1968. — Voy : Impressions n°s 285, 355, 37. — **Transmission au Sénat** [23 octobre 1968] (I., n° 17). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Etienne Dailly [14 novembre 1968] (I., n° 34). — **Discussion** [19 novembre 1968] (p. 1113 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Etienne Dailly, rapporteur ; René Capitant, garde des sceaux, ministre de la justice. — Discussion des *articles* (p. 1117 et suiv.). — Art. 1er A (p. 1117). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Le deuxième alinéa de l'article 93 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales est modifié comme suit : Le nombre des administrateurs, autres que le président du conseil d'administration, liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction. Toutefois, dans les sociétés anonymes à participation ouvrière, les représentants de la société coopérative de main-d'œuvre ne sont point comptés pour la détermination du nombre de ces administrateurs » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 1er B nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à insérer un article

additionnel 1er B nouveau modifiant les articles 68 et 241 de la loi du 24 juillet 1966 concernant les modifications de sociétés à la suite de pertes d'une fraction du capital social (*ibid.*), observations (p. 1118), adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 1er C nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 1er C nouveau modifiant les articles 92 et 136 de la loi du 24 juillet 1966 en ce qui concerne les mandats de membres de conseil d'administration (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 1er D nouveau (p. 1119). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 1er D nouveau modifiant les articles 95, 130 et 162-1 de la loi du 24 juillet 1966 afin de permettre les dépôts de titres et l'information de ces dépôts donnée par les banques aux sociétés (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 1er (*ibid.*). — Le texte proposé pour l'article 196 de la loi du 24 juillet 1966 est réservé avec les amendements qui y sont rattachés (p. 1120). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à modifier la fin du 1er alinéa du texte proposé pour l'article 196-1 de la loi du 24 juillet 1966 afin de porter de deux mois à trois mois le délai pendant lequel la société peut suspendre la convertibilité des obligations en actions si elle procède à une augmentation de capital ou à une fusion (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à modifier le texte proposé pour l'alinéa 1er de l'article 197 de la loi du 24 juillet 1966 afin d'éviter que les porteurs d'obligations convertibles puissent paralyser la fusion de sociétés ayant émis de telles obligations (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Le vote sur l'ensemble de l'article 1er est réservé (p. 1121). — Art. additionnel 1er *bis* nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 1er *bis* nouveau modifiant l'article 201 de la loi du 26 juillet 1966 afin de permettre l'émission d'obligations échangeables contre des actions déjà émises (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 3 *bis* nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 3 *bis* nouveau introduisant, à la suite de l'article 208 de la loi du 24 juillet 1968, 5 articles nouveaux créant un nouveau type d'obligations, les obligations auxquelles est attaché un bon de souscription (*ibid.*), observations, adoption (p. 1122). — Art. 1er (précédemment réservé). — Amendement de coordination par M. Etienne Dailly, rapporteur, (*ibid.*), observations, adoption (p. 1123). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à remplacer le 2e alinéa du texte présenté pour l'article 196 de la loi du 24 juillet 1966 par deux alinéas visant à assouplir les dispositions applicables lorsqu'une société, après avoir émis des obligations convertibles en actions, procède à une augmentation de capital ou à une opération financière de nature à modifier la valeur des actions (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement de coordination par M. Etienne Dailly, rapporteur, adoption (*ibid.*). — L'ensemble de l'article 1er est adopté (*ibid.*). — Art. additionnel 3 *ter* nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 3 *ter* nouveau ainsi rédigé : « Au début du deuxième alinéa de l'article 228 de la loi précitée du 24 juillet 1966, les mots : « ... à cet effet... » sont supprimés » (*ibid.*), observations, adoption (p. 1124). — Art. additionnel 3 *quater* nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 3 *quater* nouveau complétant l'article 279 de la loi du 24 juillet 1966 par un alinéa nouveau ainsi rédigé : « Les actions remises par une société dont les actions sont admises à la cote officielle des bourses de valeurs en rémunération d'un apport de titres eux-mêmes admis à ladite cote officielle peuvent être détachées de la souche et sont immédiatement négociables » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à modifier 2 alinéas du texte destiné à compléter l'article 347 de la loi du 24 juillet 1966 en ce qui concerne les distributions d'acomptes sur dividendes (*ibid.*), observations, adoption (p. 1125). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à harmoniser les textes pénaux avec la nouvelle disposition permettant l'émission d'obligations auxquelles est attaché un bon de souscription, adoption (*ibid.*). — Art. 11 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant au même but que le précédent, adoption (p. 1126). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant également au même but, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. René Capitant, garde des sceaux, ministre de la justice ; Etienne Dailly, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 1126). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 19).

Adopté avec modifications par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture le 18 décembre 1968. Voy. : Impressions n°s 467, 547, 87.

Deuxième transmission au Sénat [19 décembre 1968] (I., n° 121). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — Rapport par M. Etienne Dailly [20 décembre 1968] (I., n° 141). — **Discussion** [20 décembre 1968] (p. 2280 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Etienne Dailly, rapporteur. — *Discussion des articles* (p. 2280 et suiv.). — Art. 1er B (p. 2281). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant, aux paragraphes I et III, à supprimer les mots : « à la clôture d'un exercice » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2282). — Art. 1er C (p. 2283). — Amendement par M. Etienne Dailly, rapporteur, tendant à porter de trois mois à six mois le délai imparti à toute personne accédant à un mandat en surnombre pour démissionner d'un autre mandat (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Art. 9 *bis* (p. 2284). — Modification pour harmonisation (*ibid.*). — Art. 12 *ter* (p. 2285). — Modification pour harmonisation (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Robert Boulin, ministre de l'agriculture ; Etienne Dailly, rapporteur ; Henry Loste. — Sur l'ensemble (p. 2285). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 67). — DEUXIÈME LECTURE.

Adopté en troisième lecture par l'Assemblée nationale le 20 décembre 1968. — Voy. : Impressions n°s 612, 613, 108.

Promulgation : loi n° 69-12 du 6 janvier 1969 (*J. O.* du 8 janvier 1969).

SOCIETES COMMERCIALES

Voy. : GRÈVES (MAI-JUIN 1968).

SOCIETES COMMERCIALES (taxes). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 860.

SPECTACLE

1. — Proposition de loi, présentée par M. Henry REY, *député*, **relative au placement des artistes du spectacle.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 15 mai 1968. — Voy. : Impressions, n°s 750, 792, 140. — **Transmission au Sénat** [21 mai 1968] (I., n° 173). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Henri Terré [5 décembre 1968] (I., n° 74). — **Discussion** [11 décembre 1968] (p. 1965 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat aux affaires sociales ; Henri Terré, rapporteur. — *Discussion des articles* (p. 1925 et suiv.). — Art. 1er (p. 1925). — Amendement par M. Henri Terré, rapporteur, tendant à assimiler les mannequins aux artistes du spectacle pour le placement à titre onéreux et faisant référence à l'article 29 *t* et 29 *s* du livre Ier du code du travail (*ibid.*), observations, adoption modifiée (p. 1926). — Amendement par M. Louis Gros, tendant au 2e alinéa de l'article 1er, à interdire la délivrance de licences d'agent artistique à des sociétés anonymes (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Terré, rapporteur, tendant à modifier le 2e alinéa de cet article, afin de déclarer incompatible avec la profession d'agent artistique, la profession d' « artiste du spectacle » (p. 1927) ; observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jacques Descours Desacres, tendant à déclarer également incompatibles avec la profession d'agent artistique les « fabricants d'instruments de musique, marchands de musique et instruments de musique, de disques, d'appareils de radio, de télévision et de sonorisation » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Terré, rapporteur, tendant à reprendre *in fine* de l'article 4, les dispositions contenues à l'article 8 (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Terré, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Par dérogation aux dispositions de l'article 2 de l'ordonnance du 24 mai 1945, le fonds de commerce d'agent artistique peut faire l'objet d'une mutation entre vifs, à titre onéreux ou gratuit, mais seulement au profit de personnes qui ont préalablement obtenu la licence prévue à l'article 1er ci-dessus » (p. 1928), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Terré, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « Le choix et le transfert du siège d'une agence et la création de succursales ou de bureaux annexes sont subordonnés à autorisation préalable du ministre des affaires sociales délivrée selon des modalités fixées par le décret prévu à l'article 1er. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 7 *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Terré, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article afin de préciser les conditions de partage de la commission de placement pour les agents artistiques étrangers (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 8 (p. 1929). — Amendement par M. Henri Terré, rapporteur, tendant à supprimer cet article pour harmonisation, adop-

tion (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Terré, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la fin du premier alinéa de cet article : « ... de tarifs fixés ou approuvés suivant des modalités déterminées par le décret prévu à l'article premier » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Terré, rapporteur, tendant à remplacer le deuxième alinéa de l'article 9 par les dispositions suivantes : « Par dérogation aux dispositions de l'article 91 du livre premier du code du travail, les sommes dues à l'agent artistique en application de l'alinéa précédent peuvent, par accord entre l'agent et l'artiste du spectacle bénéficiaire du placement, être en tout ou en partie mises à la charge de l'artiste. Il doit être donné quittance du paiement effectué à ce titre. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 10 (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Terré, rapporteur, tendant, au début de cet article, après la mention de l'article 79 du code du travail, à supprimer les mots : « 2e alinéa » (*ibid.*), observations (*ibid.*) ; amendement par M. Henri Terré, rapporteur, tendant à compléter cet article par les mots : « L'autorité municipale surveille les agences artistiques, leurs succursales et leurs bureaux annexes pour y assurer le maintien de l'ordre et les prescriptions de l'hygiène » (p. 1930), observations, les deux amendements sont adoptés (*ibid.*). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement par M. Henri Terré, rapporteur, tendant, dans l'énumération des articles, à ajouter la mention des articles « 7, 7 *bis* » et à supprimer la mention de l'article 8 (*ibid.*), observations, adoption modifiée (*ibid.*). — Amendement par M. Louis Gros, tendant, après les mots : « de la présente loi est punie », à ajouter les mots : « de peines contraventionnelles fixées par décret, et... » (*ibid.*), ses observations (*ibid.*), retrait (p. 1931). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat aux affaires sociales ; Lucien Grand, président de la commission des affaires sociales ; Louis Gros ; Henri Terré, rapporteur. — Sur l'ensemble (p. 1931). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 29).

Adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, le 18 décembre 1968. — Voy. : Impressions nos 518, 545, 92.

Deuxième transmisison au Sénat [18 décembre 1968] (I., n° 117). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

2. — Projet de loi, présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre*, **relatif à la situation juridique des artistes du spectacle et des mannequins.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 15 octobre 1968. — Voy. : Impressions nos 273, 348, 26. — **Transmission au Sénat** [17 octobre 1968] (I., n° 9). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean-Pierre Blanchet [5 décembre 1968] (I., n° 75). — **Discussion** [11 décembre 1968] (p. 1913 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur ; Maurice Schumann, ministre d'Etat chargé des affaires sociales. — *Article unique* (p. 1914 et suiv.). Le premier alinéa de l'article est réservé (p. 1914). — Amendement par M. Jacques Descours Desacres tendant à compléter le texte proposé pour l'article 295 du code du travail par des dispositions simplifiant la procédure du contrat de travail lorsqu'un entrepreneur de spectacle engage un ensemble d'artistes (p. 1915), observations, adoption modifiée (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant, après l'article 29 *t* du livre 1er du code du travail, à insérer un article 29 *u* relatif aux « redevances » ou « royalties » dues à l'artiste ou au mannequin à l'occasion de la vente ou de l'exploitation ultérieure de son œuvre (*ibid.*), observations, adoption (p. 1916). — Amendement d'harmonisation par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, au premier alinéa précédemment réservé, observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 2 nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 2 nouveau harmonisant le code de la sécurité sociale avec les dispositions de l'article précédent relatif aux « redevances » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. additionnel 3 nouveau (*ibid.*). — Amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel 3 nouveau modifiant l'article L 242-1 du code de la sécurité sociale pour tenir compte du fait que les mannequins sont des salariés affiliés comme tels au régime général de la sécurité sociale (*ibid.*), observations (*ibid.*) ; amendement par M. Maurice Schumann, ministre d'Etat chargé des affaires sociales, tendant à un but semblable (p. 1917), observations, retrait de l'amendement par M. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur et adoption de l'amendement par M. Maurice Schuman, ministre d'Etat chargé des affaires sociales (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion :* MM. Jean-Pierre Blanchet, rapporteur ; Louis Gros, Maurice Schumann, ministre d'Etat chargé des affaires sociales. — ADOPTION MODIFIÉE (n° 25).

Adopté aux modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture le 18 décembre 1968. Voy. : Impressions nos 522, 544, 90.

Deuxième transmission au Sénat [19 décembre 1968] (I., n° 122). — Renvoi à la commission des affaires sociales.

SPECTACLES. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

SPORTS. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

STATUT DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES ET DES COMPTABLES AGREES. — Voy. : EXPERTS-COMPTABLES.

STATUT DU FERMAGE ET DU METAYAGE (EXTENSION). — Voy. : BAUX RURAUX.

STUPEFIANTS. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

SUBVENTIONS AUX CENTRES DE VACANCES. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 858.

SUCCESSION

Proposition de loi, **tendant à compléter les articles 832, 832-1 et 832-2 du code civil.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 28 novembre 1968. — Voy. : Impressions nos 67, 471, 60. — **Transmission au Sénat** [29 novembre 1968] (I. n° 66). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Léon Jozeau-Marigné [18 décembre 1968] (I., n° 114). — **Discussion** [19 décembre 1968] (p. 2231 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale* : MM. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur ; André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur. — *Discussion des articles* (p. 2231 et suiv.). — Art. 1er (p. 2231). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « I. — Le début du troisième alinéa de l'article 832 du code civil est modifié comme suit : « Le conjoint survivant ou tout héritier copropriétaire en pleine ou en nue-propriété peut demander l'attribution préférentielle... » II. — Le neuvième alinéa dudit article est ainsi complété : « L'attribution préférentielle peut être demandée conjointement par plusieurs successibles. Elle peut également être demandée par un copropriétaire tenant ses droits d'une donation entre vifs ou d'un testament » (*ibid.*), observations, adoption de la première partie de l'amendement (p. 2232), observations et adoption modifiée de la seconde partie de l'amendement (*ibid.*). — Art 1er *bis* (*ibid.*). — Amendement par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « L'article 832-1 du code civil est complété par l'alinéa suivant : Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux donataires ou légataires n'ayant pas la qualité de successible » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2233). — Art. 2 (*ibid.*). — Amendement d'harmonisation par M. Léon Jozeau-Marigné, rapporteur, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur ; Léon Jozeau-Marigné. — Sur l'ensemble (p. 2233). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 55).

SUCCESSION. — Voy. : INDIVISION.

SUCRE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

SUD-AVIATION A LA COURNEUVE

Voy. : QUESTIONS ORALES, 842.

Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 13.

SURSIS AVEC MISE A L'EPREUVE. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

SURVEILLANCE DES PERSONNES CONDAMNEES OU LIBEREES SOUS CONDITION. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

SYNDICATS DE COMMUNES. — Voy. : NOUVELLE-CALÉDONIE.

SYNDICATS PROFESSIONNELS

Projet de loi, présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre*, **relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 4 décembre 1968. — Voy. : Impressions nos 475, 485, 64. — **Transmission au Sénat** [5 décembre 1968] (I., n° 76). — Renvoi à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Gravier [13 décembre 1968] (I., n° 100). — **Discussion** [17 décembre 1968] (p. 2079 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean

Gravier, rapporteur ; Maurice Schumann, ministre d'Etat chargé des affaires sociales ; Hector Viron ; André Méric. — *Discussion des articles* (p. 2084 et suiv.). — Art. additionnel A nouveau (p. 2085). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à insérer un article additionnel A nouveau reprenant le premier alinéa de l'article 1er posant le principe du droit syndical (*ibid.*) ; sous-amendement par M. André Méric, tendant à supprimer les mots : « en particulier de la liberté individuelle du travail » et sous-amendement identique par M. Hector Viron (*ibid.*), observations, rejet des sous-amendements par scrutin public (n° 22) et adoption de l'amendement par M. Jean Gravier, rapporteur (p. 2085). — Amendement par M. Roger Menu, tendant à compléter l'article additionnel A nouveau par un second alinéa reprenant, en le modifiant, le 2e alinéa de l'article 1er qui dispose que : « Les syndicats professionnels peuvent s'organiser librement dans toutes les entreprises, conformément aux dispositions du titre 1er du livre III du code du travail » (*ibid.*), observations, adoption (p. 2086). — Art. 1er (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à supprimer le premier alinéa pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à supprimer le deuxième alinéa pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Hector Viron tendant à modifier le troisième alinéa, devenu le premier, de l'article 1er, afin de prévoir un syndicat dans toutes les entreprises (*ibid.*) ; amendement par M. Pierre Brun, tendant à ne prévoir un syndicat que dans les entreprises occupant plus de cent salariés (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*) ; amendement rédactionnel par M. Jean Gravier, rapporteur (*ibid.*) et sous-amendement par M. Etienne Dailly tendant à remplacer les mots : « cinquante salariés » par les mots : « cent salariés » (*ibid.*) ; observations, rejet de l'amendement par M. Hector Viron (p. 2088) et rejet (*ibid.*) par scrutin public (n° 23) du sous-amendement par M. Etienne Dailly ; l'amendement rédactionnel par M. Jean Gravier, rapporteur, est réservé (*ibid.*) ; amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à remplacer le quatrième alinéa, devenu deuxième alinéa, de l'article 1er, par les dispositions suivantes : « Pour l'application de la présente loi : 1° sont considérées comme entreprises, quelles que soient la nature de leurs activités et leur forme juridique, les entreprises industrielles, commerciales et agricoles publiques ou privées, les offices publics et ministériels, les sociétés civiles, les cabinets et agences des professions libérales, les syndicats et organismes professionnels ainsi que les associations ; 2° tout syndicat affilié à une organisation représentative sur le plan national est considéré comme représentatif dans l'entreprise » (p. 2089) ; amendement par M. Jacques Henriet tendant, au quatrième alinéa, après les mots : « est considéré » à ajouter les mots : « à condition d'être apolitique » (*ibid.*) ; sous-amendement par M. Etienne Dailly tendant, après les mots : « Tout syndicat », à insérer les mot : « professionnel librement constitué dans l'entreprise, qu'il soit ou non... » (*ibid.*), observations ; l'amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à remplacer le quatrième alinéa, devenu le deuxième alinéa de l'article 1er, par des dispositions nouvelles, est retiré (p. 2091) ; l'amendement rédactionnel par M. Jean Gravier, rapporteur, précédemment réservé, est modifié et tend maintenant à rédiger ainsi le troisième alinéa, devenu le premier alinéa de l'article 1er : « Dans toutes les entreprises employant habituellement au moins cinquante salariés, quelles que soient la nature de leurs activités et leur forme juridique, les syndicats représentatifs dans l'entreprise bénéficient des dispositions de la présente loi » (*ibid.*), il est adopté (p. 2092) ; l'amendement par M. Jacques Henriet est retiré (*ibid.*) ; observations ; le sous-amendement par M. Etienne Dailly est retiré (*ibid.*) ; le deuxième alinéa (ancien quatrième) de l'article 1er est adopté (p. 2092) par scrutin public (n° 24). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à supprimer le dernier alinéa de l'article 1er et de le reprendre à l'article 5 relatif aux locaux (p. 2093), observations, rejet (p. 2094). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à compléter l'article 1er par les dispositions suivantes : « Dans les entreprises employant habituellement moins de cinquante salariés, les syndicats représentatifs dans l'entreprise ou l'établissement bénéficient des dispositions des articles 2, 3, 4 (troisième alinéa), 6, 7, 10 et 11. », c'est-à-dire des dispositions ne prévoyant pas de crédits d'heures ni d'obligation du tableau d'affichage (*ibid.*), observations, rejet (p. 2095) par scrutin public (n° 25). — Amendement par M. Marcel Gargar tendant à compléter l'article 1er par le nouvel alinéa suivant : « Le quatrième alinéa du présent article est applicable aux organisations les plus représentatives des départements d'outre-mer » (p. 2095), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 2 (p. 2096). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à remplacer, dans cet article qui dispose que : « Chaque syndicat représentatif peut constituer, au sein de l'entreprise, une section syndicale qui assure la représentation des intérêts professionnels de ses membres... », à remplacer ces derniers mots : « de ces membres », par les mots : « du personnel » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la fin de cet article : « ... conformément aux dispositions du chapitre IV *bis* du titre II du livre Ier et du titre 1er du livre III du code du travail » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 14 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la fin de cet article : « ...aux conventions, accords ou usages comportant des clauses plus favorables à l'exercice du droit syndical » (*ibid.*) et amendement par M. Hector Viron, tendant à rédiger ainsi cet article : « Les dispositions de la présente loi ne font pas obstacle aux conventions, accords ou usages et coutumes de quelque nature que ce soit comportant des clauses ou des dispositions plus favorables » (p. 2097), observations, retrait de l'amendement par M. Hector Viron (*ibid.*) ; observations, rejet de l'amendement par M. Jean Gravier, rapporteur (p. 2098). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Hector Viron, tendant à rédiger comme suit cet article : « La collecte des cotisations syndicales peut être effectuée librement à l'intérieur de l'entreprise » (*ibid.*) et amendement par M. André Méric, tendant à prévoir que les collectes seront effectuées selon les conventions ou, à défaut, à l'intérieur des entreprises mais en dehors des temps et locaux de travail (*ibid.*), observations, rejet des deux amendements (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Brun, tendant, à la fin du 3e alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ... aux heures d'entrée et de sortie du travail », par les mots : « ... aux heures de sortie du travail » (*ibid.*), observations, retrait (p. 2099). — Amendement par M. Roger Menu, tendant à rédiger comme suit le dernier alinéa de cet article : « Ces communications, publications et tracts doivent correspondre aux objectifs des organisations professionnelles tels qu'ils sont définis à l'article 1er du titre 1er du livre III du code du travail. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Hector Viron, tendant, dans cet article relatif au local mis à la disposition de la section syndicale, à remplacer les mots : « plus de 200 salariés », par les mots : « plus de 100 salariés » (*ibid.*) et amendement par M. Etienne Dailly tendant à remplacer le nombre : « 200 », par le nombre : « 300 » (*ibid.*), observations, rejet de l'amendement par M. Hector Viron (p. 2100) et rejet (*ibid.*) par scrutin public (n° 26) de l'amendement par M. Etienne Dailly. — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à supprimer l'adjectif « commun » attribué au mot « local » (p. 2100), observations, rejet (p. 2101). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly, tendant à remplacer les mots : « dans l'enceinte », par les mots : « dans ou hors l'enceinte » (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, après les mots : « dans l'enceinte de l'entreprise », à ajouter les mots : « ou de l'établissement » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid*). — Après l'article 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Menu, tendant, après l'article 6, à insérer un article additionnel nouveau ainsi rédigé : « Lorsque toutes les sections syndicales de l'entreprise en décident, il est créé une union intersyndicale, composée des différentes sections, qui assure la représentation des intérêts professionnels de l'ensemble du personnel. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 2102). — Art. 7 (*ibid.*). — Amendement par M. Etienne Dailly tendant, dans cet article relatif à la désignation du délégué syndical, 1° à substituer au mot : « désigne », le mot : « élit » ; 2° à substituer aux mots : « dans les conditions fixées ci-après, un ou plusieurs délégués syndicaux », les mots : « un délégué syndical titulaire et un délégué syndical suppléant » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 9 (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Brun, tendant à revenir à l'âge de 21 ans accomplis pour être délégué syndical (p. 2103), observations, adoption (*ibid.*), par scrutin public (n° 27). — Amendement par M. Hector Viron tendant, au 1er alinéa de cet article, à remplacer le mots : « depuis un an au moins et posséder un casier judiciaire vierge », par les mots : « depuis quatre mois au moins » (*ibid.*) ; amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, au 1er alinéa de cet article, à remplacer les mots : « et posséder un casier judiciaire vierge », par les mots : « et n'avoir pas subi de condamnation encore inscrite au bulletin n° 3 du casier judiciaire », et sous-amendement par M. Etienne Dailly, tendant à supprimer le mot : « encore » (*ibid.*) ; amendement par M. André Méric, tendant, au 1er alinéa de cet article, à remplacer les mots « et posséder un casier judiciaire vierge », par les mots : « et n'avoir encouru aucune condamnation prévue aux articles 5 et 6 du code électoral » (*ibid.*) ; observations, retrait de l'amendement par M. Jean Gravier, rapporteur et du sous-amendement par M. Etienne Dailly (p. 2104), observations, rejet de l'amendement par M. Hector Viron et adoption de l'amendement par M. André Méric (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, dans la première phrase de l'article 9, à supprimer les mots : « Sous réserve qu'ils ne soient plus sous contrat d'apprentissage », observation, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Hector Viron, tendant, dans la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 9,

à supprimer les mots : « Dans les conditions prévues par les traités internationaux et sous réserve de réciprocité » (*ibid.*), et amendement par M. André Méric, tendant, au même alinéa *in fine*, à remplacer les mots : « Dans les conditions prévues par les traités internationaux et sous réserve de réciprocité, ils peuvent être de nationalité étrangère », par les mots : « Les travailleurs immigrés seront habilités à représenter les sections syndicales dès qu'ils auront travaillé en France depuis un an au moins » (*ibid.*), Observations, retrait de l'amendement par M. Hector Viron (p. 2105) et rejet de l'amendement par M. André Méric (*ibid.*). — Amendement par M. Pierre Schiele, tendant, après le deuxième alinéa de cet article, à insérer les dispositions suivantes : « Dans les entreprises et établissements comptant plus de 300 salariés, un poste de délégué syndical est réserve aux jeunes travailleurs âgés de moins de vingt et un ans. Ses conditions de désignation sont les mêmes que celles des autres délégués. » (*ibid.*), observations, retrait (p. 2106). — Amendement par M. Etienne Dailly, tendant à modifier le troisième alinéa de l'article 9, afin de déclarer incompatibles les fonctions de délégué syndical avec celles de délégué du personnel, de représentant du personnel au comité d'entreprise ou d'établissement (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — Amendement par M. Roger Menu, tendant à ajouter *in fine*, un alinéa nouveau disposant que : « Le cumul de ces fonctions n'entraîne pas suppression ou réduction du temps de travail rémunéré prévu à l'article 12 » (*ibid*), observations, retrait (p. 2107). — Amendemeurant par M. Pierre Brun tendant à compléter cet article par des dispositions fixant les conditions de règlement des contestations relatives à la désignation des délégués syndicaux (*ibid.*), observations, adoption de l'amendement modifié sous la forme d'un article additionnel 9 *bis* nouveau (*ibid.*). — Art. 11 (p. 2108). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à compléter le deuxième alinéa de cet article par la disposition suivante : « Le délégué étant maintenu dans son emploi et dans son poste » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Hector Viron, tendant, entre le deuxième et le troisième alinéa, à insérer un nouvel alinéa, ainsi rédigé : « Tout licenciement non autorisé est nul. Le tribunal doit alors ordonner la réintégration dans l'emploi et le paiement des salaires perdus, à moins que l'intéressé ne demande des dommages-intérêts, auquel cas ceux-ci ne pourront être inférieurs à deux ans de salaire. » (*ibid.*), observations, rejet (p. 2109). — Amendement, par M. Hector Viron, tendant, au dernier alinéa de l'article 11, à supprimer les mots : « Lorsque celles-ci ont été exercées pendant un an au moins . » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à compléter l'article 11 par les dispositions suivantes : « L'employeur ne peut refuser à son salarié, délégué syndical, le renouvellement de son contrat de travail à durée déterminée que pour un motif sérieux et légitime. Les dispositions de l'alinéa précédent sont applicables pendant le délai de protection prévu au présent article. Dans les branches d'activité à caractère saisonnier, ce délai de protection est prolongé d'une durée égale à la période habituelle d'interruption de l'activité du salarié. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 12 (*ibid*). — Amendement, par M. Hector Viron, tendant à une nouvelle rédaction de cet article relatif au crédit d'heures aux délégués syndicaux (*ibid.*) ; amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à rédiger comme suit la fin du premier alinéa de cet article : « ... ne peut excéder 5 heures par mois dans les entreprises ou établissements employant habituellement de 50 à 150 salariés, 10 heures par mois dans les entreprises ou établissements employant habituellement de 151 à 300 salariés et 15 heures par mois dans les entreprises ou établissements employant habituellement plus de 300 salariés. » (*ibid.*) ; sous-amendement par M. Etienne Dailly tendant : 1° à substituer aux mots : « de 50 à 150 salariés », les mots : « de 150 à 300 salariés », et 2° à supprimer les mots « de 151 à 300 salariés et 15 heures par mois dans les entreprises ou établissements employant habituellement... » (*ibid.*) ; observations, retrait de l'amendement par M. Hector Viron (p. 2111), rejet de l'amendement par M. Jean Gravier, rapporteur (*ibid*), le sous-amendement, par M. Etienne Dailly, devient, sans objet (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au premier alinéa de l'article 12 par M. Jean Gravier, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. Hector Viron tendant, dans le troisième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « ... ceux-ci peuvent répartir entre eux le temps dont ils disposent au titre de l'alinéa 1er ci-dessus ; ils en informent le chef d'entreprise. », par les mots : « ... le crédit d'heures de fonctions est attribué à chaque section syndicale qui le répartit entre ses délégués et en informe le chef d'entreprise. « (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant, au troisième alinéa de cet article, à ajouter après les mots : « Ils en informent le chef d'entreprise «, par les mots : « au début de chaque mois. », observations, adoption (*ibid.*). — Amendement rédactionnel au début du quatrième alinéa de cet article, par M. Jean Gravier, rapporteur, adoption (*ibid.*). — Amendement par M. André Méric tendant à compléter cet article par l'alinéa suivant : « Les délégués syndicaux bénéficieront des congés prévus par la loi n° 57-821 du 23 juillet 1957 » (*ibid.*), observations, rejet (p. 2112). — Art. 13 (*ibid.*). — Amendement par M. Jean Gravier, rapporteur, tendant à rédiger comme suit le début de cet article : « Toute infraction aux dispositions de la présente loi et toute entrave... » (*ibid.*), observations, rejet (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. André Aubry ; Pierre Brun ; Mme Marie-Hélène Cardot ; MM. Yvon Coudé du Foresto ; Etienne Dailly ; Marcel Darou ; Jean Gravier, rapporteur ; Jacques Henriet ; Roger Menu ; André Méric ; André Monteil ; Pierre Schiele, Maurice Schumann, ministre d'Etat chargé des affaires sociales ; Guy Schmaus ; Jacques Soufflet ; Marcel Souquet, Hector Viron. — *Explications de vote :* MM. Louis Jung ; André Méric ; Hector Viron. — Sur l'ensemble (p. 2113). — Adoption (*ibid.*), par scrutin public (n° 28). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 41).

Adopté par l'Assemblée nationale (commission mixte paritaire le 19 décembre 1968). — Voy. : Impressions n°s 551, 560, 97.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE (article 45, alinéa 2, de la Constitution) [17 décembre 1968] (p. 2113). — Election des membres de la commission [17 décembre 1968] (p. 2126). — Rapport par M. Jean Gravier [17 décembre 1968] (I. n° 116). — **Discussion** [19 décembre 1968] (p. 2234 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Jean Gravier, rapporteur ; Maurice Schumann, ministre d'Etat chargé des affaires sociales ; Hector Viron ; André Méric. — *Discussion des articles* (p. 2235). — Art. 12 (*ibid.*). — Amendement rédactionnel par M. Jean Gravier, rapporteur, adoption (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean Gravier, rapporteur ; Maurice Schumann, ministre d'Etat chargé des affaires sociales. — Sur l'ensemble (p. 2235). — ADOPTION (n° 57). — COMMISSION MIXTE PARITAIRE. — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-1179 du 27 décembre 1968 (*J. O.* du 31 décembre 1968).

T

TARIFS POSTAUX. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 850.

TAUX ET BAREMES. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

TAXE COMPLEMENTAIRE. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

TAXE SPECIALE D'EQUIPEMENT. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE.

Voy. : CORSE.

Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

Voy. : IMPÔTS.

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

TAXE SUR LES SALAIRES

Projet de loi, présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, Premier ministre, **sur l'allégement de certaines charges fiscales des entreprises.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 26 septembre 1960. — Voy. : Impressions n°s 259, 264, 21. — **Transmission au Sénat** [27 septembre 1968] (I., n° 243) — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Marcel Pellenc, rapporteur général [27 septembre 1968] (I., n° 245). — **Discussion** [27 septembre 1968] (p. 702 et 703). — *Discussion générale* commune avec celle du projet de loi sur l'aide à l'investissement [27 septembre 1968] (p. 690 et suiv.). — *Discussion des articles* (p. 702 et 703). — Art. 1er (p. 702). — Amendement par M. Alfred Isautier, tendant à étendre aux territoires d'outre-mer le bénéfice des dispositions de la présente loi (*ibid.*), observations, retrait (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des*

articles : MM. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances ; Alfred Isautier ; Marcel Pellenc, rapporteur général. — *Explications de vote :* M. Louis Talamoni ; André Armengaud. — Sur l'ensemble (p. 703). — ADOPTION (n° 98). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-878 du 9 octobre 1968 (*J. O.* du 10 octobre 1968).

TAXE SUR LES SALAIRES

Voy. : IMPÔTS.

Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

Voy. : QUESTIONS ORALES, 872.

Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 17.

TAXE SUR LES VEHICULES AUTOMOBILES. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

TAXES PARAFISCALES

Voy. : LAIT.

Voy. : LOIS DE FINANCES.

TCHECOSLOVAQUIE

Voy. : QUESTIONS ORALES, 873.

Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 18.

TELEGRAMMES. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 828.

TELEVISION DES DEBATS

Observations à l'occasion d'un rappel au règlement [25 octobre 1968] (p. 944).

Télévision des débats sur l'O. R. T. F. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 19.

TERRITOIRE FRANÇAIS DES AFARS ET DES ISSAS

Proposition de loi présentée par M. Abdoulkader Moussa Ali, député, **tendant à modifier la loi n° 63-759 du 30 juillet 1963 relative à la composition, à la formation et au fonctionnement de l'assemblée territoriale du territoire français des Afars et des Issas** [23 octobre 1968] (I., n° 21). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Marcel Molle [23 octobre 1968] (I., n° 22). — **Discussion** [24 octobre 1968] (p. 880 et 881). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Marcel Molle, rapporteur ; Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. — *Article unique* (p. 881). — ADOPTION (n° 7). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-916 du 24 octobre 1968 (*J. O.* du 24 octobre 1968).

TERRITOIRE FRANÇAIS DES AFARS ET DES ISSAS. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Voy. : NOUVELLE-CALÉDONIE.

Voy. : TERRITOIRE FRANÇAIS DES AFARS ET DES ISSAS.

TERRITOIRES D'OUTRE-MER (ANCIENS). — Voy. : ETAT CIVIL.

TERRITOIRES SOUS TUTELLE (ANCIENS). — Voy. : ETAT CIVIL.

THEATRES. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

TIMBRE (DROIT DE). — Voy. : LOIS DE FINANCES.

TOURISME

Voy. : CORSE.

Voy. : LOIS DE FINANCES.

TOURISME AUX ANTILLES

Voy. : QUESTIONS ORALES, 859.

Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 70, 2.

TRAITEMENTS ET SALAIRES. — Voy. : QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT, 4.

TRAITEMENTS, SALAIRES ET PENSIONS. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

TRAITES ET CONVENTIONS

1. — Projet de loi présenté par M. Georges POMPIDOU, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de la convention européenne du 30 novembre 1964 concernant la surveillance des personnes condamnées ou libérées sous conditions.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 18 avril 1968. — Voy. : Impressions n°s 365, 357, 124. — **Transmission au Sénat** [23 avril 1968] (I., n° 126). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Marcel Molle [9 mai 1968] (I., n° 144). — **Discussion** [9 mai 1968] (p. 224 et suiv). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Marcel Molle, rapporteur ; Jean Bertaud. — *Article unique* (p. 226). — Adoption (*ibid.*) par scrutin public (n° 45). — ADOPTION (n° 59). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-452 du 21 mai 1968 (*J. O.* du 22 mai 1968).

2. — Projet de loi présenté par M. Georges POMPIDOU, *Premier ministre*, **autorisant la ratification de la convention entre la République française et la République populaire de Pologne relative à la loi applicable, la compétence et l'exequatur dans le droit des personnes et de la famille, signée à Varsovie le 5 avril 1967** [23 avril 1968] (I., n° 127). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Pierre Marcilhacy [9 mai 1968] (I., n° 145). — **Discussion** [9 mai 1968] (p. 226 et 227). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Pierre Marcilhacy, rapporteur. — *Article unique* (p. 227). — Adoption (*ibid.*), par scrutin public (n° 46). — ADOPTION (n° 60). — TEXTE DÉFINITIF.

3. — Projet de loi présenté par M. Georges POMPIDOU, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de la convention européenne du 30 novembre 1964 pour la répression des infractions routières.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 2 mai 1968. — Voy. : Impressions n°s 419, 728, 130. — **Transmission au Sénat** [7 mai 1968] (I., n° 134). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Lucien De Montigny [28 mai 1968] (I., n° 188). — **Discussion** [6 juin 1968] (p. 339 et suiv.). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Lucien De Montigny, rapporteur. — *Article unique* (p. 341). — ADOPTION (n° 71). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-550 du 18 juin 1968 (*J. O.* du 19 juin 1968).

4. — Projet de loi présenté par M. Georges POMPIDOU, *Premier ministre*, **autorisant l'approbation de l'accord commercial entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Irak, signé à Paris, le 25 septembre 1967.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 2 mai 1968. — Voy. : Impressions n°s 652, 724, 729, 131. — **Transmission au Sénat** [7 mai 1968] (I., n° 135). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis, à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées [9 mai 1968]. — Rapport par M. Robert Schmitt [16 mai 1968] (I., n° 161). — Avis par M. Raymond Boin [11 juillet 1968] (I., n° 198). — **Discussion**

[19 novembre 1968] (p. 1100 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* M. Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan, au nom de M. Robert Schmitt, rapporteur ; Raymond Boin, rapporteur pour avis ; Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; André Monteil. — *Article unique* (p. 1103). — ADOPTION (n° 16). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-1044 du 29 novembre 1968 (J. O. du 30 novembre 1968).

5. — Projet de loi présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre,* **autorisant l'approbation de l'accord de siège signé à Paris le 14 avril 1967, entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation africaine et malgache du café.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 16 octobre 1968. — Voy. : Impressions n°s 200, 362, 28. — **Transmission au Sénat** [17 octobre 1968] (I., n° 10). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Raymond Boin [7 novembre 1968] (I., n° 32). — **Discussion** [19 novembre 1968] (p. 1103 et 1104). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Raymond Boin, rapporteur ; Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — *Article unique* (p. 1104). — ADOPTION (n° 17). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-1024 du 26 novembre 1968 (*J. O.* du 27 novembre 1968).

6. — Projet de loi présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre,* **autorisant l'adhésion à la convention unique sur les stupéfiants de 1961.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 16 octobre 1968. — Voy. : Impressions n°s 255, 342, 30. — **Transmission au Sénat** [17 octobre 1968] (I., n° 12). — Renvoi à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Bernard Lemarié [5 décembre 1968] (I., n° 78). — **Discussion** [11 décembre 1968] (p. 1911 et 1912). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Bernard Lemarié, rapporteur ; Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — *Article unique* (p. 1912). — ADOPTION (n° 24). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-1124 du 17 décembre 1968 (*J. O.* du 18 décembre 1968).

7. — Projet de loi présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre,* **autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Saint-Marin, relative à l'aide mutuelle judiciaire, en matière civile, commerciale et pénale, et à l'exequatur des jugements, en matière civile et commerciale, signée le 25 mai 1967.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 16 octobre 1968. — Voy. : Impressions n°s 284, 356, 363, 31. — **Transmission au Sénat** [17 octobre 1968] (I., n° 13). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jean Geoffroy [14 novembre 1968] (I., n° 33). — **Discussion** [19 novembre 1968] (p. 1099 et 1100). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Léon Jozeau-Marigné, au nom de M. Jean Geoffroy, rapporteur ; Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — *Article unique* (p. 1100). — ADOPTION (n° 15). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-1036 du 27 novembre 1968 (*J. O.* du 28 novembre 1968).

8. — Projet de loi présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre,* **autorisant l'approbation de la convention franco-italienne relative à l'alimentation en eau de la commune de Menton et du protocole annexe, signés à Paris le 28 septembre 1967.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 21 novembre 1968. — Voy. : Impressions, n°s 276, 454, 47. — **Transmission au Sénat** [25 novembre 1968] (I., n° 50). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Pour avis à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation [5 décembre 1968].

9. — Projet de loi présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre,* **autorisant la ratification de la convention d'établissement et de navigation entre la France et l'Iran, signée à Téhéran le 24 juin 1964.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 21 novembre 1968. — Voy. : Impressions, n°s 277, 455, 48. — **Transmission au Sénat** [25 novembre 1968] (I., n° 51). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

10. — Projet de loi présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre,* **autorisant l'approbation de l'accord de siège, signé à Paris le 14 mars 1967, entre le Gouvernement de la République française et l'organisation mondiale de la santé relatif aux privilèges et immunités du centre international de recherche sur le cancer.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 21 novembre 1968. — Voy. : Impressions, n°s 278, 456, 49. — **Transmission au Sénat** [25 novembre 1968] (I., n° 52). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

11. — Projet de loi présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre,* **autorisant l'approbation de deux échanges de lettres du 28 septembre 1967 relatifs à une rectification du tracé de la frontière franco-italienne dans le secteur de Clavières et à la construction d'un bureau commun à contrôles nationaux juxtaposés.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 21 novembre 1968. — Voy. : Impressions, n°s 279, 457, 50. — **Transmission au Sénat** [25 novembre 1968] (I., n° 53). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

12. — Projet de loi présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre,* **autorisant la ratification de la convention consulaire et de son annexe, signées le 8 décembre 1966 entre la République française et l'Union des Républiques socialistes soviétiques.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 21 novembre 1968. — Voy. : Impressions, n°s 339, 453, 51. — **Transmission au Sénat** [25 novembre 1968] (I., n° 54). — Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

13. — Projet de loi présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre,* **autorisant l'approbation de la convention du 7 septembre 1967 entre la Belgique, la République fédérale d'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas pour l'assistance mutuelle entre les administrations douanières respectives.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 28 novembre 1968. — Voy. : Impressions, n°s 366, 464, 57. — **Transmission au Sénat** [30 novembre 1968] (I., n° 67). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

14. — Projet de loi présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre,* **autorisant l'approbation de l'arrangement international sur les céréales de 1967, comprenant la convention relative au commerce du blé et la convention relative à l'aide alimentaire signées le 27 novembre 1967.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 28 novembre 1968. — Voy. : Impressions, n°s 392, 464, 465, 57. — **Transmission au Sénat** [30 novembre 1968] (I., n° 68). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

15. — Projet de loi présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre,* **autorisant l'approbation de la convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie, ensemble le protocole et l'échange de lettres joints, signée à Nouakchott le 15 novembre 1967.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 18 décembre 1968. — Voy. : Impressions n°s 256, 433, 530, 83. — **Transmission au Sénat** [20 décembre 1968] (I., n° 126). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — Rapport par M. Georges Portmann [20 décembre 1968] (I., n° 128). — **Discussion** [20 décembre 1968] (p. 2262 et 2263). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Georges Portmann, rapporteur. — *Article unique* (p. 2263). — ADOPTION (n° 60). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-1174 du 27 décembre 1968. — J. O. du 29 décembre 1968.

16. — Projet de loi présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre,* **autorisant l'approbation de la convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Gabon, ensemble le protocole et l'échange de lettres joints, signés à Libreville le 21 avril 1966.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 18 décembre 1968. — Voy. : Impressions, n°s 286, 531, 533, 84. — **Transmission au Sénat** [19 décembre 1968] (I., n° 127). — Renvoi à la commission des finances, du contrôle bulgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Georges Portmann [19 décembre 1968] (I., n° 131). — **Discussion** [20 décembre 1968] (p. 2261

et 2262). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Georges Portmann, rapporteur. — *Article unique* (p. 2262). — ADOPTION (n° 59). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-1173 du 27 décembre 1968 (J. O. du 29 décembre 1968).

TRAITES ET CONVENTIONS

Voy. : BAUX RURAUX.

TRANSPORTS. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

TRANSPORTS (COORDINATION)

Projet de loi présenté par M. Georges POMPIDOU, *Premier ministre,* **relatif à la répression des infractions à la réglementation en matière de coordination et d'harmonisation des transports ferroviaires et routiers.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 18 avril 1968. — Voy. : Impressions n°s 513, 590, 123. — **Transmission au Sénat** [23 avril 1968] (I., n° 125). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Edouard Le Bellegou [9 mai 1968] (I., n° 143). — **Discussion** [9 mai 1968] (p. 228 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Edouard Le Bellegou, rapporteur ; Jacques Chirac, secrétaire d'Etat aux affaires sociales chargé des problèmes de l'emploi. — *Discussion des articles* (p. 230 et suiv.). — Art. 5 (p. 233). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à une rédaction plus précise de cet article (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Edouard Le Bellegou, rapporteur, tendant à rétablir cet article dans la rédaction suivante : « Les dispositions du III de l'article 25 de la loi précitée du 14 avril 1952 sont abrogées » [sanctions administratives] (p. 233), observations, adoption (*ibid.*). — Sur l'ensemble (p. 234). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jacques Chirac, secrétaire d'Etat aux affaires sociales, chargé des problèmes de l'emploi ; Edouard Le Bellegou, rapporteur. — ADOPTION MODIFIÉE (n° 62).

TRANSPORTS MARITIMES

1. — Projet de loi présenté par M. Georges POMPIDOU, *Premier ministre,* **relatif à la communication de documents et renseignements à des autorités étrangères dans le domaine du commerce maritime.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 20 novembre 1968. — Voy. : Impressions n°s 282, 432, 44. — **Transmission au Sénat** [21 mai 1968] (I., n° 182). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Joseph Yvon [11 juillet 1968] (I., n° 206). — **Discussion** [19 juillet 1968] (p. 459 et 460). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Joseph Yvon, rapporteur ; Joël Le Theule, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'information. — *Articles* (p. 460). — Sur l'ensemble (*ibid.*). — ADOPTION (n° 80). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-678 du 26 juillet 1968 (*J .O.* du 27 juillet 1968).

2. — Projet de loi présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre,* **sur les transports maritimes d'intérêt national.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 20 novembre 1968. — Voy. : Impressions n°s 282, 432, 44. — **Transmission au Sénat** [22 novembre 1968] (I., n° 48). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Joseph Yvon [11 décembre 1968] (I., n° 91). — **Discussion** [20 décembre 1968] (p. 2263 et 2264). — *Est entendu dans la discussion générale :* M. Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan au nom de M. Joseph Yvon, rapporteur. — *Discussion des articles* (p. 2264). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Joseph Yvon, rapporteur, tendant à une modification d'ordre rédactionnel (*ibid.*), observations, adoption (*ibid*). — Art. 4 (*ibid*). — Amendement par M. Joseph Yvon, rapporteur, tendant à rédiger comme suit cet article : « A défaut d'accord amiable ou en cas d'inexécution dudit accord par l'armateur, la réquisition des services de l'armateur ou de l'usage des navires nécessaires est décidée par arrêté conjoint du ministre chargé de la marine marchande et du ministre de l'économie et des finances pour une durée maximale d'un an éventuellement renouvelable, selon les modalités fixées par le titre II de la loi du 11 juillet 1938 modifié et complété par l'ordonnance n° 59-63 du 6 janvier 1959. Toutefois, au cas où le renouvellement de la réquisition apparaîtrait nécessaire, la possibilité sera offerte à l'armateur, un mois avant l'expiration de la période de réquisition, de recourir à la procédure prévue à l'article 3. » (*ibid.*), observation, adoption (*ibid*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan ; Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. — Sur l'ensemble (p. 2264). — ADOPTION MODIFIEE (n° 61).

TRANSPORTS PUBLICS SUD DE PARIS. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 895, 896.

TRANSPORTS ROUTIERS

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : TRANSPORTS (COORDINATION).

TRAVAIL. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

TRAVAILLEUSES FAMILIALES. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 849.

TRAVAILLEURS SAISONNIERS. — Voy. : DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL.

TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Projet de loi présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre,* **autorisant la codification des textes législatifs relatifs aux tribunaux administratifs.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 21 novembre 1968. — Voy. : Impressions n°s 365, 435, 53. — **Transmission au Sénat** [25 novembre 1968](I., n° 56). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Jacques Piot [10 décembre 1968] (I., n° 79). — **Discussion** [2 décembre 1968] (p. 1970). — *Sont entendus :* MM. Jacques Piot, rapporteur ; André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur. — *Article unique* (p. 1970). — ADOPTION (n° 36). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation : loi n° 68-1128 du 18 décembre 1968 (*J. O.* du 19 décembre 1968).

TUNISIE. — Voy. : DOUANES.

TUNNEL SOUS LA MANCHE. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 881.

U

UNIVERSITE

Proposition de loi, présentée par M. Marcel MARTIN, *sénateur,* **relative à la décentralisation des universités** [11 juillet 1968] (I., n° 202). — Renvoi à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la contribution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

UNIVERSITE

Voy. : AMNISTIE.

Voy. : SÉNAT.

URBANISME

Proposition de loi présentée par M. Pierre RUAIS, *député,* **tendant à faciliter les opérations de rénovation urbaine.** Adoptée par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1968. — Voy. : I., n°s 196, 509, 95. — **Transmission au Sénat** [19 décembre 1968] (I., n° 134). — Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, de règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

URBANISME

Voy. : EQUIPEMENT URBAIN.

Voy. : FINANCES PUBLIQUES.

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : VOIRIE.

U. R. S. S. — Voy. : TRAITÉS ET CONVENTIONS.

USINES A CONFLANS-SAINTE-HONORINE. — Voy. : QUESTIONS ORALES, 861.

V

VAR (DEPARTEMENT). — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

VAR (SINISTRES). — Voy. : QUESTIONS ORALES, 876.

VENTE A TEMPERAMENT. — Voy. : GAGE ET NANTISSEMENT.

VENTES MARITIMES. — Voy. : MER (DROIT DE LA).

VIANDE

Voy. : IMPÔTS.

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

VIEILLESSE. — Voy. : AGRICULTURE.

VIGNETTE AUTO. — Voy. : 2e LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1968.

VIN ALGERIEN. — Voy. : 2e LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1968.

VINS

Proposition de loi présentée par M. Robert Hauret, *député*, **tendant à la protection des aires de production des vins d'appellation d'origine contrôlée.** — Adoptée par l'Assemblée nationale le 10 décembre 1968. — Voy. : Impressions nos 106, 350, 71. — **Transmission au Sénat** [11 décembre 1968] (I., n° 87). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport de M. Marc Pauzet [17 décembre 1968] (I., n° 106). — **Discussion** [20 décembre 1968] (p. 2278 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Marc Pauzet, rapporteur ; Robert Boulin, ministre de l'agriculture ; Georges Portmann ; Antoine Courrière. — *Article unique* (p. 2279). — Amendement par M. André Armengaud tendant à demander, pour assurer la protection des vignobles d'appellation contrôlée, l'avis du ministre de l'industrie en plus de l'avis de l'institut national des appellations d'origine (*ibid.*), observations, rejet (p. 2280). — Amendement par M. Marc Pauzet, rapporteur, tendant à rédiger ainsi la dernière phrase du second alinéa de cet article : « Cet avis est donné après consultation de l'institut national des appellations d'origine. », observations, retrait (*ibid*). — *Ont pris part à la discussion de l'article unique :* MM. Robert Boulin, ministre de l'agriculture ; Léon Motais de Narbonne ; Marc Pauzet, rapporteur. — Adoption de l'article unique (p. 2280). — ADOPTION (n° 66). — TEXTE DÉFINITIF.

Promulgation, loi n° 68-1175 du 27 décembre 1968 (*J. O.* du 29 décembre 1968).

VINS

Voy. : LOIS DE FINANCES.

Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

VOIRIE

Projet de loi, présenté par M. Maurice COUVE DE MURVILLE, *Premier ministre*, **relatif aux voies rapides et complétant le régime de la voirie nationale et locale.** — Adopté par l'Assemblée nationale le 28 novembre 1968. — Voy. : Impressions, nos 272, 472, 61. — **Transmission au Sénat** [30 novembre 1968] (I., n° 70). — Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — Rapport par M. Amédée Bouquerel [4 décembre 1968] (I., n° 71). — **Discussion** [12 décembre 1968] (p. 1956 et suiv.). — *Sont entendus dans la discussion générale :* MM. Amédée Bouquerel, rapporteur ; Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat à l'équipement et au logement ; André Aubry. — *Discussion des articles* (p. 1958 et 1959). — Art. 1er (p. 1958). — Amendement par M. Amédée Bouquerel, rapporteur, tendant à une nouvelle rédaction de cet article ainsi conçue : « Les voies rapides comprennent, d'une part, les autoroutes définies par la loi n° 55-435 du 18 avril 1955 et par les textes subséquents, et, d'autre part, les « routes express ». Les routes express, instituées par la présente loi, sont des routes ou sections de route, appartenant au domaine public de l'Etat ou de toute autre collectivité publique territoriale, accessibles seulement en des points aménagés à cet effet et qui peuvent être interdites à certaines catégories d'usagers et de véhicules. » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 3 (*ibid.*). — Amendement par M. Amédée Bouquerel, rapporteur, tendant à remplacer les mots : « articles 13 et 15 à 17 », par les mots : « articles 13 à 18 » (*ibid.*), observations, adoption (*ibid.*). — Art. 4 (*ibid.*). — Amendement par M. Amédée Bouquerel, rapporteur, tendant à modifier cet article pour harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 5 (*ibid.*). — Amendement par M. Amédée Bouquerel, rapporteur, tendant à une modification d'harmonisation, adoption (*ibid.*). — Art. 6 (*ibid.*). — Amendement par M. Amédée Bouquerel, rapporteur, tendant à introduire la notion de collectivités publiques territoriales (*ibid.*), observations, adoption (p. 1959). — Amendement par M. Fernand Chatelain tendant à supprimer la dernière phrase du premier alinéa de cet article afin de laisser aux collectivités locales seules le soin de donner l'assentiment au classement (p. 1959), observations, rejet (*ibid.*). — Art. 8 (*ibid.*). — Amendement par M. Amédée Bouquerel, rapporteur, tendant à modifier cet article afin, d'une part, de prévoir le cas de la desserte de parcelles non riveraines de la nouvelle voie, et, d'autre part, de préciser à qui incombera la charge des travaux à entreprendre (*ibid.*) et sous-amendement par M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat à l'équipement et au logement, tendant à supprimer la deuxième partie de l'amendement relative à la charge des travaux (*ibid*), observations, la deuxième partie de l'amendement est retirée (*ibid.*), la première partie est adoptée (*ibid.*). — *Ont pris part à la discussion des articles :* MM. Amédée Bouquerel, rapporteur ; Fernand Chatelain ; Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat à l'équipement et au logement. — Sur l'ensemble (p. 1959). — ADOPTION MODIFIÉE (n° 33).

Adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1968. — Voy. : Impressions, nos 538, 559, 94.

Promulgation : loi n° 69-7 du 3 janvier 1969 (*J. O.* du 5 janvier 1969).

VOIES NAVIGABLES. — Voy. : LOIS DE FINANCES.

VOIES RAPIDES. — Voy. : VOIRIE.

VOTE. — Voy. : ELECTIONS.

Z

ZONES DE RENOVATION RURALE. — Voy. : LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES.

TABLE DES RENSEIGNEMENTS DIVERS

BUREAU DU SENAT

BUREAU D'AGE

2 octobre 1968.

PRÉSIDENT D'AGE	SECRÉTAIRES D'AGE
M. Vincent ROTINAT, *vice-doyen d'âge.*	Mme Marie-Thérèse GOUTMANN. MM. Guy SCHMAUS. André AUBRY. Albert PEN. Hamadou BARKAT GOURAT. Jacques PELLETIER.

BUREAU DEFINITIF

4 octobre 1968.

PRÉSIDENT	VICE-PRÉSIDENTS	SECRÉTAIRES	QUESTEURS
M. Alain POHER. (Elu le 2 octobre 1968.)	MM. André MERIC. Pierre CAROUS. Pierre GARET. Etienne DAILLY.	MM. Charles DURAND. Jean GEOFFROY. Paul GUILLARD. Roger DU HALGOUET. Louis MARTIN. Louis NAMY. Jean NOURY. Jacques PELLETIER.	MM. Gérard MINVIELLE. Jacques MENARD. André FOSSET.

LISTE ALPHABÉTIQUE

de Mmes et MM. les Sénateurs.

(Au 31 décembre 1968.)

A

AHMED ABDALLAH, Comores.
Hubert d'ANDIGNE, Orne.
Louis ANDRE, Calvados.
André ARMENGAUD, Français établis hors de France.
Emile AUBERT, Basses-Alpes.
Jean AUBIN, Hautes-Alpes.
André AUBRY, Hauts-de-Seine.

B

Jean de BAGNEUX, Côtes-du-Nord.
Octave BAJEUX, Nord.
Clément BALESTRA, Var.
Pierre BARBIER, Nièvre.
Jean BARDOL, Pas-de-Calais.
Hamadou BARKAT GOURAT, Territoire français des Afars et des Issas.
Edmond BARRACHIN, Hauts-de-Seine.
André BARROUX, Puy-de-Dôme.
Maurice BAYROU, Paris.
Joseph BEAUJANNOT, Loir-et-Cher.
Jean BENE, Hérault.
Aimé BERGEAL, Yvelines.
Jean BERTAUD, Val-de-Marne.
Jean BERTHOIN, Isère.
Roger BESSON, Allier.
Général Antoine BETHOUART, Français établis hors de France.
Auguste BILLIEMAZ, Ain.
Jean-Pierre BLANC, Savoie.
Jean-Pierre BLANCHET, Loire.
René BLONDELLE, Aisne.
Raymond BOIN, Haute-Marne.
Edouard BONNEFOUS, Yvelines.
Raymond BONNEFOUS, Aveyron.
Georges BONNET, Lozère.
Charles BOSSON, Haute-Savoie.
Raymond BOSSUS, Paris.
Marcel BOULANGE, Territoire de Belfort.
Jean-Marie BOULOUX, Vienne.
Pierre BOUNEAU, Landes.
Amédée BOUQUEREL, Oise.
Pierre BOURDA, Hautes-Pyrénées.
Jean-Eric BOUSCH, Moselle.
Robert BOUVARD, Haute-Loire.
Joseph BRAYARD, Ain.
Marcel BREGEGERE, Dordogne.
Louis BRIVES, Tarn.
Martial BROUSSE, Meuse.
Pierre BROUSSE, Hérault.
Pierre BRUN, Seine-et-Marne.
Raymond BRUN , Gironde.
Robert BRUYNEEL, Loir-et-Cher.

C

Henri CAILLAVET, Lot-et-Garonne.
Jacques CARAT, Val-de-Marne.
Roger CARCASSONNE, Bouches-du-Rhône.
Mme Marie-Hélène CARDOT, Ardennes.
Pierre CAROUS, Nord.
Maurice CARRIER, Français établis hors de France.
Charles CATHALA, Seine-Saint-Denis.
Léon CHAMBARETAUD, Rhône.
Marcel CHAMPEIX, Corrèze.
Fernand CHATELAIN, Val-d'Oise.
Michel CHAUTY, Loire-Atlantique.
Adolphe CHAUVIN, Val-d'Oise.
Albert CHAVANAC, Paris.
Pierre de CHEVIGNY, Meurthe-et-Moselle.
Georges COGNIOT, Paris.
André COLIN, Finistère.
Jean COLIN, Essonne.
Francisque COLLOMB, Rhône.
André CORNU, Côtes-du-Nord.
Yvon COUDE DU FORESTO, Deux-Sèvres.
Roger COURBATERE, Corrèze.
Antoine COURRIERE, Aude.
Louis COURROY, Vosges.
Maurice COUTROT, Seine-Saint-Denis.
Mme Suzanne CREMIEUX, Gard.

D

Etienne DAILLY, Seine-et-Marne.
Georges DARDEL, Hauts-de-Seine.
Marcel DAROU, Nord.
Michel DARRAS, Pas-de-Calais.
Léon DAVID, Bouches-du-Rhône.
Jean DEGUISE, Aisne.
Alfred DEHE, Nord.
Roger DELAGNES, Bouches-du-Rhône.
Claudius DELORME, Rhône.
Jacques DESCOURS DESACRES, Calvados.
Henri DESSEIGNE, Loire.
André DILIGENT, Nord.
Paul DRIANT, Moselle.
Emile DUBOIS, Nord.
Hector DUBOIS, Oise.
Roger DUCHET, Côte-d'Or.
Jacques DUCLOS, Seine-Saint-Denis.
Baptiste DUFEU, Isère.
André DULIN, Charente-Maritime.
Charles DURAND, Cher.
Hubert DURAND, Vendée.
Yves DURAND, Vendée.
Emile DURIEUX, Pas-de-Calais.
François DUVAL, Martinique.

E

Jean ERRECART, Basses-Pyrénées
Fernand ESSEUL, Maine-et-Loire.
Yves ESTEVE, Ille-et-Vilaine.

F

Pierre de FELICE, Loiret.
Charles FERRANT, Seine-Maritime.
Jean FILIPPI, Corse.
Jean FLEURY, Hauts-de-Seine.
Marcel FORTIER, Indre-et-Loire.
André FOSSET, Hauts-de-Seine.

G

Pierre GARET, Somme.
Marcel GARGAR, Guadeloupe.
Roger GAUDON, Val-de-Marne.
Abel GAUTHIER, Puy-de-Dôme.
Lucien GAUTIER, Maine-et-Loire.
Jean GEOFFROY, Vaucluse.
François GIACOBBI, Corse.
Pierre GIRAUD, Paris.
Victor GOLVAN, Morbihan.
Mme Marie-Thérèse GOUTMANN, Seine-Saint-Denis.
Lucien GRAND, Charente-Maritime.
Jean GRAVIER, Jura.
Robert GRAVIER, Meurthe-et-Moselle.
Léon-Jean GREGORY, Pyrénées-Orientales.
Louis GROS, Français établis hors de France.
Paul GUILLARD, Loire-Atlantique.
Paul GUILLAUMOT, Yonne.
Louis GUILLOU, Finistère.
Marcel GUISLAIN, Nord.
Raymond GUYOT, Paris.

H

Roger du HALGOUET, Ille-et-Vilaine.
Yves HAMON, Finistère.
Baudouin de HAUTECLOCQUE, Pas-de-Calais.
Henri HENNEGUELLE, Pas-de-Calais.
Jacques HENRIET, Doubs.
Gustave HEON, Eure.
Roger HOUDET, Seine-Maritime.

I

Alfred ISAUTIER, Réunion.

J

René JAGER, Moselle.
Eugène JAMAIN, Cher.
Léon JOZEAU-MARIGNE, Manche.
Louis JUNG, Bas-Rhin.
Lucien JUNILLON, Drôme.

K

Michel KAUFFMANN, Bas-Rhin.
Alfred KIEFFER, Bas-Rhin.
Michel KISTLER, Bas-Rhin.

L

Jean LACAZE, Tarn-et-Garonne.
Jean de LACHOMETTE, Haute-Loire.
Henri LAFLEUR, Nouvelle-Calédonie.
Mme Catherine LAGATU, Paris.
Maurice LALLOY, Seine-et-Marne.
Marcel LAMBERT, Morbihan.
Georges LAMOUSSE, Haute-Vienne.
Adrien LAPLACE, Tarn-et-Garonne.
Robert LAUCOURNET, Haute-Vienne.
Robert LAURENS, Aveyron.
Charles LAURENT-THOUVEREY, Jura.
Guy de LA VASSELAIS, Eure-et-Loir.
Arthur LAVY, Haute-Savoie.
Edouard LE BELLEGOU, Var.
Jean LECANUET, Seine-Maritime.
Fernand LEFORT, Seine-Saint-Denis.
Jean LEGARET, Paris.
Modeste LEGOUEZ, Eure.
Marcel LEGROS, Saône-et-Loire.
Marcel LEMAIRE, Marne.
Bernard LEMARIE, Côtes-du-Nord.
François LEVACHER, Eure-et-Loir.
Jean LHOSPIED, Nièvre.
Robert LIOT, Nord.
Henri LONGCHAMBON, Français établis hors de France.
Henry LOSTE, Wallis et Futuna.
Jean-Marie LOUVEL, Calvados.
Ladislas du LUART, Sarthe.

M

Pierre MAILHE, Hautes-Pyrénées.
Pierre MAILLE, Somme.
Pierre MARCILHACY, Charente.
Georges MARIE-ANNE, Martinique.
Louis MARTIN, Loire.
Marcel MARTIN, Meurthe-et-Moselle.
Paul MASSA, Alpes-Maritimes.
Pierre-René MATHEY, Haute-Marne.
Jean-Baptiste MATHIAS, Savoie.
Marcel MATHY, Saône-et-Loire.
Michel MAURICE-BOKANOWSKI, Hauts-de-Seine.
Jacques MAURY, Sarthe.
Jacques MENARD, Deux-Sèvres.
Roger MENU, Marne.
André MERIC, Haute-Garonne.
André MESSAGER, Val-d'Oise.
Léon MESSAUD, Haute-Garonne.
André MIGNOT, Yvelines.
Paul MINOT, Paris.
Gérard MINVIELLE, Landes.
Michel MIROUDOT, Haute-Saône.
Paul MISTRAL, Isère.
Marcel MOLLE, Ardèche.
Max MONICHON, Gironde.
Gaston MONNERVILLE, Lot.
René MONORY, Vienne.
Claude MONT, Loire.
Geoffroy de MONTALEMBERT, Seine-Maritime.
André MONTEIL, Finistère.
Lucien DE MONTIGNY, Mayenne.
Gabriel MONTPIED, Puy-de-Dôme.
Roger MOREVE, Indre.
André MORICE, Loire-Atlantique.
Léon MOTAIS DE NARBONNE, Français établis hors de France.

N

Louis NAMY, Essonne.
Jean NATALI, Oise.
Jean NAYROU, Ariège.
Jean NOURY, Ille-et-Vilaine.
Marcel NUNINGER, Haut-Rhin.

P

Dominique PADO, Paris.
Gaston PAMS, Pyrénées-Orientales.
Henri PARISOT, Vosges.
Guy PASCAUD, Charente.
François PATENOTRE, Aube.
Paul PAULY, Creuse.
Marc PAUZET, Gironde.
Marcel PELLENC, Vaucluse.
Paul PELLERAY, Orne.
Jacques PELLETIER, Aisne.
Albert PEN, Saint-Pierre-et-Miquelon.
Lucien PERDEREAU, Loiret.
Jean PERIDIER, Hérault.
Guy PETIT, Basses-Pyrénées.
Paul PIALES, Cantal.
André PICARD, Côte-d'Or.
Jules PINSARD, Saône-et-Loire.
Auguste PINTON, Rhône.
Jacques PIOT, Yonne.
Alain POHER, Val-de-Marne.
Fernand POIGNANT, Sarthe.
Alfred POROI, Polynésie française.
Georges PORTMANN, Gironde.
Roger POUDONSON, Pas-de-Calais.
Marcel PRELOT, Doubs.
Henri PRETRE, Haute-Saône.
Pierre PROST, Essonne.

R

Mme Irma RAPUZZI, Bouches-du-Rhône.
Jacques RASTOIN, Bouches-du-Rhône.
Joseph RAYBAUD, Alpes-Maritimes.
Georges REPIQUET, Réunion.
Etienne RESTAT, Lot-et-Garonne.
Paul RIBEYRE, Ardèche.
Léon ROGE, Seine-Maritime.
Eugène ROMAINE, Creuse.
Vincent ROTINAT, Indre.
Alex ROUBERT, Alpes-Maritimes.
Georges ROUGERON, Allier.

S

Maurice SAMBRON, Loire-Atlantique.
Jean SAUVAGE, Maine-et-Loire.
Pierre SCHIELE, Haut-Rhin.
François SCHLEITER, Meuse.
Guy SCHMAUS, Hauts-de-Seine.
Robert SCHMITT, Moselle.
Albert SEMPE, Gers.
Charles SINSOUT, Dordogne.
Edouard SOLDANI, Var.
Robert SOUDANT, Marne.
Jacques SOUFFLET, Yvelines.
Marcel SOUQUET, Aude.
Charles SURAN, Haute-Garonne.

T

Edgar TAILHADES, Gard.
Pierre-Christian TAITTINGER, Paris.
Louis TALAMONI, Val-de-Marne.
Henri TERRE, Aube.
Louis THIOLERON, Cantal.
René TINANT, Ardennes.
Jean-Louis TINAUD, Basses-Pyrénées.
Henri TOURNAN, Gers.
René TRAVERT, Manche.

V

Raoul VADEPIED, Mayenne.
Amédée VALEAU, Guadeloupe.
Jacques VASSOR, Indre-et-Loire.
Fernand VERDEILLE, Tarn.
Maurice VERILLON, Drôme.
Jacques VERNEUIL, Charente-Maritime.
Jean-Louis VIGIER, Paris.
Robert VIGNON, Guyane.
Hector VIRON, Nord.
Joseph VOYANT, Rhône.

W

Raymond de WAZIERES, Somme.

Y

Michel YVER, Manche.
Joseph YVON, Morbihan.

Z

Charles ZWICKERT, Haut-Rhin.

Modifications survenues par décès du 1er janvier au 31 décembre 1968.

SÉNATEURS	CIRCONSCRIPTION	DÉCÉDÉ LE :	REMPLACÉ PAR :	DATE
MM. Gustave ALRIC	Aube.	17 octobre 1967.	MM. Henri TERRE	24 septembre 1968.
Marcel AUDY	Corrèze.	6 janvier 1968.	Roger COURBATERE	11 janvier 1968.
Paul SYMPHOR	Martinique.	27 mars 1968.		
Henri CORNAT	Manche.	16 juin 1968.	René TRAVERT	19 juin 1968.
Hector PESCHAUD	Cantal.	19 septembre 1968.	Louis THIOLERON	24 septembre 1968.
Jules FIL	Aude.	23 septembre 1968.	Marcel SOUQUET	27 septembre 1968.
Ludovic TRON	Hautes-Alpes.	24 octobre 1968.	Jean AUBIN	29 octobre 1968.
Marius MOUTET	Drôme.	29 octobre 1968.	Lucien JUNILLON	31 octobre 1968.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES
du 22 septembre 1968.

(Série C.)

I. — SENATEURS NOUVELLEMENT ELUS

MM. André AUBRY (Hauts-de-Seine).
Jean-Pierre BLANC (Savoie).
Charles BOSSON (Haute-Savoie).
Louis BRIVES (Tarn).
Pierre BROUSSE (Hérault).
Pierre BRUN (Seine-et-Marne).
Jacques CARAT (Val-de-Marne).
Charles CATHALA (Seine-Saint-Denis).
Léon CHAMBARETAUD (Rhône).
Fernand CHATELAIN (Val-d'Oise).
Albert CHAVANAC (Paris).
Jean COLIN (Essonne).
Francisque COLLOMB (Rhône).
Yves DURAND (Vendée).
François DUVAL (Martinique).
Charles FERRANT (Seine-Maritime).

MM. Marcel GARGAR (Guadeloupe).
Roger GAUDON (Val-de-Marne).
Pierre GIRAUD (Paris).
Mme Marie-Thérèse GOUTMANN (Seine-Saint-Denis).
M. Alfred KIEFFER (Bas-Rhin).
Mme Catherine LAGATU (Paris).
MM. Robert LAUCOURNET (Haute-Vienne).
Fernand LEFORT (Seine-Saint-Denis).
Jean LEGARET (Paris).
Ladislas Du LUART (Sarthe).
Jean-Baptiste MATHIAS (Savoie).
Michel MAURICE-BOKANOWKI (Hauts-de-Seine).
Jacques MAURY (Sarthe).

MM. André MESSAGER (Val-d'Oise).
André MIGNOT (Yvelines).
Paul MINOT (Paris).
Michel MIROUDOT (Haute-Saône).
René MONORY (Vienne).
Marcel NUNINGER (Haut-Rhin).
Albert PEN (Saint-Pierre-et-Miquelon).
Jacques PIOT (Yonne).
Fernand POIGNANT (Sarthe).
Léon ROGE (Seine-Maritime).
Pierre SCHIELE (Haut-Rhin).
Guy SCHMAUS (Hauts-de-Seine).
Pierre-Christian TAITTINGER (Paris).
Henri TERRE (Aube).
Amédée VALEAU (Guadeloupe).

II. — SENATEURS SORTANTS NON CANDIDATS

MM. André BRUNEAU (Sarthe).
Florian BRUYAS (Rhône).
Paul CHEVALLIER (Savoie).
Mme Renée DERVAUX (Seine).
MM. Paul FAVRE (Haute-Savoie).
Charles FRUH (Seine).

MM. le général Jean GANEVAL (Seine).
Roger LACHEVRE (Val-d'Oise).
Pierre de LA GONTRIE (Savoie).
Joseph LANET (Seine).
Paul LEVEQUE (Seine-et-Marne).
Georges MARRANE (Val-de-Marne).

MM. le général Ernest PETIT (Seine).
André PLAIT (Yonne).
Pierre ROY (Vendée).
Mme THOREZ-VERMEERSCH (Seine).
M. Paul WACH (Bas-Rhin).

III. — SENATEURS SORTANTS CANDIDATS NON REELUS

MM. Philippe d'ARGENLIEU (Sarthe).
Lucien BERNIER (Guadeloupe).
Julien BRUNHES (Paris).
Robert CHEVALIER (Sarthe).
Henri CLAIREAUX (Saint-Pierre-et-Miquelon).

MM. Marcel LEBRETON (Seine-Maritime).
André MAROSELLI (Haute-Saône).
Jacques MASTEAU (Vienne).
François MONSARRAT (Tarn).
Gustave PHILIPPON (Haute-Vienne).

MM. Eugène RITZENTHALER (Haut-Rhin).
Roger THIEBAULT (Seine-Maritime).
René TORIBIO (Guadeloupe).
Camille VALLIN (Rhône).
Modeste ZUSSY (Haut-Rhin).

LISTE DE Mmes ET MM. LES SÉNATEURS par circonscriptions électorales.

(Au 31 décembre 1968) (1).

A) DEPARTEMENTS METROPOLITAINS

Ain (2 sénateurs).

M. Auguste BILLIEMAZ.
M. Joseph BRAYARD.

Aisne (3 sénateurs).

M. René BLONDELLE.
M. Jean DEGUISE.
M. Jacques PELLETIER.

Allier (2 sénateurs).

M. Roger BESSON.
M. Georges ROUGERON.

Alpes (Basses-) (1 sénateur).

M. Emile AUBERT.

Alpes (Hautes-) (1 sénateur).

M. Jean AUBIN.

Alpes-Maritimes (3 sénateurs).

M. Paul MASSA.
M. Joseph RAYBAUD.
M. Alex ROUBERT.

Ardèche (2 sénateurs).

M. Marcel MOLLE.
M. Paul RIBEYRE.

Ardennes (2 sénateurs).

Mme Marie-Hélène CARDOT.
M. René TINANT.

Ariège (1 sénateur).

M. Jean NAYROU.

Aube (2 sénateurs).

M. François PATENOTRE.
M. Henri TERRE.

Aude (2 sénateurs).

M. Antoine COURRIERE.
M. Marcel SOUQUET.

Aveyron (2 sénateurs).

M. Raymond BONNEFOUS.
M. Robert LAURENS.

Belfort (Territoire de) (1 sénateur).

M. Marcel BOULANGE.

Bouches-du-Rhône (5 sénateurs).

M. Roger CARCASSONNE.
M. Léon DAVID.
M. Roger DELAGNES.
Mlle Irma RAPUZZI.
M. Jacques RASTOIN.

Calvados (3 sénateurs).

M. Louis ANDRE.
M. Jacques DESCOURS DESACRES.
M. Jean-Marie LOUVEL.

Cantal (2 sénateurs).

M. Paul PIALES.
M. Louis THIOLERON.

Charente (2 sénateurs).

M. Pierre MARCILHACY.
M. Guy PASCAUD.

Charente-Maritime (3 sénateurs).

M. André DULLIN.
M. Lucien GRAND.
M. Jacques VERNEUIL.

Cher (2 sénateurs).

M. Charles DURAND.
M. Eugène JAMAIN.

Corrèze (2 sénateurs).

M. Marcel CHAMPEIX.
M. Roger COURBATERE.

Corse (2 sénateurs).

M. Jean FILIPPI.
M. François GIACOBBI.

Côte-d'Or (2 sénateurs).

M. Roger DUCHET.
M. André PICARD.

Côtes-du-Nord (3 sénateurs).

M. Jean de BAGNEUX.
M. André CORNU.
M. Bernard LEMARIE.

Creuse (2 sénateurs).

M. Paul PAULY.
M. Eugène ROMAINE.

Dordogne (2 sénateurs).

M. Marcel BREGEGERE.
M. Charles SINSOUT.

Doubs (2 sénateurs).

M. Jacques HENRIET.
M. Marcel PRELOT.

Drôme (2 sénateurs).

M. Lucien JUNILLON.
M. Maurice VERILLON.

Essonne (3 sénateurs).

M. Jean COLLIN.
M. Louis NAMY.
M. Pierre PROST.

Eure (2 sénateurs).

M. Gustave HEON.
M. Modeste LEGOUEZ.

Eure-et-Loir (2 sénateurs).

M. Guy de LA VASSELAIS.
M. François LEVACHER.

Finistère (4 sénateurs).

M. André COLIN.
M. Louis GUILLOU.
M. Yves HAMON.
M. André MONTEIL.

Gard (2 sénateurs).

Mme Suzanne CREMIEUX.
M. Edgar TAILHADES.

Garonne (Haute-) (3 sénateurs).

M. André MERIC.
M. Léon MESSAUD.
M. Charles SURAN.

Gers (2 sénateurs).

M. Albert SEMPE.
M. Henri TOURNAN.

Gironde (4 sénateurs).

M. Raymond BRUN.
M. Max MONICHON.
M. Marc PAUZET.
M. Georges PORTMANN.

Hauts-de-Seine (7 sénateurs).

M. André AUBRY.
M. Edmond BARRACHIN.
M. Georges DARDEL.
M. Jean FLEURY.
M. André FOSSET.
M. Michel MAURICE-BOKANOWSKI.
M. Guy SCHMAUS.

Hérault (3 sénateurs).

M. Jean BENE.
M. Pierre BROUSSE.
M. Jean PERIDIER.

Ille-et-Vilaine (3 sénateurs).

M. Yves ESTEVE.
M. Roger du HALGOUET.
M. Jean NOURY.

Indre (2 sénateurs).

M. Roger MOREVE.
M. Vincent ROTINAT.

Indre-et-Loire (2 sénateurs).

M. Marcel FORTIER.
M. Jacques VASSOR.

Isère (3 sénateurs).

M. Jean BERTHOIN.
M. Baptiste DUFEU.
M. Paul MISTRAL.

(1) Pour les modifications survenues du 1er janvier au 31 décembre 1968, voir tableaux pages précédentes.

Jura (2 sénateurs).

M. Jean GRAVIER.
M. Charles LAURENT-THOUVEREY.

Landes (2 sénateurs).

M. Pierre BOUNEAU.
M. Gérard MINVIELLE.

Loir-et-Cher (2 sénateurs).

M. Joseph BEAUJANNOT.
M. Robert BRUYNEEL.

Loire (4 sénateurs).

M. Jean-Pierre BLANCHET.
M. Henri DESSEIGNE.
M. Louis MARTIN.
M. Claude MONT.

Loire (Haute-) (2 sénateurs).

M. Robert BOUVARD.
M. Jean de LACHOMETTE.

Loire-Atlantique (4 sénateurs).

M. Michel CHAUTY.
M. Paul GUILLARD.
M. André MORICE.
M. Maurice SAMBRON.

Loiret (2 sénateurs).

M. Pierre de FELICE.
M. Lucien PERDEREAU.

Lot (1 sénateur).

M. Gaston MONNERVILLE.

Lot-et-Garonne (2 sénateurs).

M. Henri CAILLAVET.
M. Etienne RESTAT.

Lozère (1 sénateur).

M. Georges BONNET.

Maine-et-Loire (3 sénateurs).

M. Fernand ESSEUL.
M. Lucien GAUTIER.
M. Jean SAUVAGE.

Manche (3 sénateurs).

M. Léon JOZEAU-MARIGNE.
M. René TRAVERT.
M. Michel YVER.

Marne (3 sénateurs).

M. Marcel LEMAIRE.
M. Roger MENU.
M. Robert SOUDANT.

Marne (Haute-) (2 sénateurs).

M. Raymond BOIN.
M. Pierre MATHEY.

Mayenne (2 sénateurs).

M. Lucien DE MONTIGNY.
M. Raoul VADEPIED.

Meurthe-et-Moselle (3 sénateurs).

M. Pierre de CHEVIGNY.
M. Robert GRAVIER.
M. Marcel MARTIN.

Meuse (2 sénateurs).

M. Martial BROUSSE.
M. François SCHLEITER.

Morbihan (3 sénateurs).

M. Victor GOLVAN.
M. Marcel LAMBERT.
M. Joseph YVON.

Moselle (4 sénateurs).

M. Jean-Eric BOUSCH.
M. Paul DRIANT.
M. René JAGER.
M. Robert SCHMITT.

Nièvre (2 sénateurs).

M. Pierre BARBIER.
M. Jean LHOSPIED.

Nord (9 sénateurs).

M. Octave BAJEUX.
M. Pierre CAROUS.
M. Marcel DAROU.
M. Alfred DEHE.
M. André DILIGENT.
M. Emile DUBOIS.
M. Marcel GUISLAIN.
M. Robert LIOT.
M. Hector VIRON.

Oise (3 sénateurs).

M. Amédée BOUQUEREL.
M. Hector DUBOIS.
M. Jean NATALI.

Orne (2 sénateurs).

M. Hubert d'ANDIGNE.
M. Paul PELLERAY.

Paris (12 sénateurs).

M. Maurice BAYROU.
M. Raymond BOSSUS.
M. Albert CHAVANAC.
M. Georges COGNIOT.
M. Pierre GIRAUD.
M. Raymond GUYOT.
Mme Catherine LAGATU.
M. Jean LEGARET.
M. Paul MINOT.
M. Dominique PADO.
M. Pierre-Christian TAITTINGER.
M. Jean-Louis VIGIER.

Pas-de-Calais (6 sénateurs).

M. Jean BARDOL.
M. Michel DARRAS.
M. Emile DURIEUX.
M. Baudouin de HAUTECLOCQUE.
M. Henri HENNEGUELLE.
M. Roger POUDONSON.

Puy-de-Dôme (3 sénateurs).

M. André BARROUX.
M. Abel GAUTHIER.
M. Gabriel MONTPIED.

Pyrénées (Basses-) (3 sénateurs).

M. Jean ERRECART.
M. Guy PETIT.
M. Jean-Louis TINAUD.

Pyrénées (Hautes-) (2 sénateurs).

M. Pierre BOURDA.
M. Pierre MAILHE.

Pyrénées-Orientales (2 sénateurs).

M. Léon-Jean GREGORY.
M. Gaston PAMS.

Rhin (Bas-) (4 sénateurs).

M. Louis JUNG.
M. Michel KAUFFMANN.
M. Alfred KIEFFER.
M. Michel KISTLER.

Rhin (Haut-) (3 sénateurs).

M. Marcel NUNINGER.
M. Pierre SCHIELE.
M. Charles ZWICKERT.

Rhône (5 sénateurs).

M. Léon CHAMBARETAUD.
M. Francisque COLLOMB.
M. Claudius DELORME.
M. Auguste PINTON.
M. Joseph VOYANT.

Saône (Haute-) (2 sénateurs).

M. Michel MIROUDOT.
M. Henri PRETRE.

Saône-et-Loire (3 sénateurs).

M. Marcel LEGROS.
M. Marcel MATHY.
M. Jules PINSARD.

Sarthe (3 sénateurs).

M. Ladislas du LUART.
M. Jacques MAURY.
M. Fernand POIGNANT.

Savoie (2 sénateurs).

M. Jean-Pierre BLANC.
M. Jean-Baptiste MATHIAS.

Savoie (Haute-) (2 sénateurs).

M. Charles BOSSON.
M. Arthur LAVY.

Seine-Maritime (5 sénateurs).

M. Charles FERRANT.
M. Roger HOUDET.
M. Jean LECANUET.
M. Geoffroy de MONTALEMBERT.
M. Léon ROGE.

Seine-et-Marne (3 sénateurs).

M. Pierre BRUN.
M. Etienne DAILLY.
M. Maurice LALLOY.

Seine-Saint-Denis (5 sénateurs).

M. Charles CATHALA.
M. Maurice COUTROT.
M. Jacques DUCLOS.
Mme Marie-Thérèse GOUTMANN.
M. Fernand LEFORT.

Sèvres (Deux-) (2 sénateurs).

M. Yvon COUDE DU FORESTO.
M. Jacques MENARD.

Somme (3 sénateurs).

M. Pierre GARET.
M. Pierre MAILLE.
M. Raymond de WAZIERES.

Tarn (2 sénateurs).

M. Louis BRIVES.
M. Fernand VERDEILLE.

Tarn-et-Garonne (2 sénateurs).

M. Jean LACAZE.
M. Adrien LAPLACE.

Val-de-Marne (5 sénateurs).

M. Jean BERTAUD.
M. Jacques CARAT.
M. Roger GAUDON.
M. Alain POHER.
M. Louis TALAMONI.

Val-d'Oise (3 sénateurs).

M. Fernand CHATELAIN.
M. Adolphe CHAUVIN.
M. André MESSAGER.

Var (3 sénateurs).

M. Clément BALESTRA.
M. Edouard LE BELLEGOU.
M. Edouard SOLDANI.

Vaucluse (2 sénateurs).

M. Jean GEOFFROY.
M. Marcel PELLENC.

Vendée (2 sénateurs).

M. Hubert DURAND.
M. Yves DURAND.

Vienne (2 sénateurs).

M. Jean-Marie BOULOUX.
M. René MONORY.

Vienne (Haute-) (2 sénateurs).

M. Georges LAMOUSSE.
M. Robert LAUCOURNET.

Vosges (2 sénateurs).

M. Louis COURROY.
M. Henri PARISOT.

Yonne (2 sénateurs).

M. Paul GUILLAUMOT.
M. Jacques PIOT.

Yvelines (4 sénateurs).

M. Aimé BERGEAL.
M. Edouard BONNEFOUS.
M. André MIGNOT.
M. Jacques SOUFFLET.

B) DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Guadeloupe (2 sénateurs).

M. Marcel GARGAR.
M. Amédée VALEAU.

Guyane (1 sénateur).

M. Robert VIGNON.

Martinique (2 sénateurs).

M. François DUVAL.
M. Georges MARIE-ANNE.

La Réunion (2 sénateurs).

M. Alfred ISAUTIER.
M. Georges REPIQUET.

C) TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Comores (1 sénateur).

M. Ahmed ABDALLAH.

Territoires français des Afars et des Issas (1 sénateur).

M. Hamadou BARKAT GOURAT.

Nouvelle-Calédonie (1 sénateur).

M. Henri LAFLEUR.

Polynésie française (1 sénateur).

M. Alfred POROI.

Iles Wallis et Futuna (1 sénateur).

M. Henry LOSTE.

Saint-Pierre et Miquelon (1 sénateur).

M. Albert PEN.

D) SENATEURS REPRESENTANT LES FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE

(6 sénateurs).

MM. André ARMENGAUD,
le général Antoine BETHOUART, Maurice CARRIER, Louis GROS, Henri LONGCHAMBON et Léon MOTAIS DE NARBONNE.

LISTES DES MEMBRES DES GROUPES

remises à la Présidence du Sénat le 3 octobre 1968.

Composition au 31 décembre 1968, avec les modifications des listes remises le 10 octobre 1967 (intervenues du 1er janvier au 3 octobre 1968) et les modifications des listes remises le 3 octobre 1968 (intervenues du 4 octobre au 31 décembre 1968).

GROUPE COMMUNISTE

(17 membres.)

MM. André Aubry, Jean Bardol, Raymond Bossus, Fernand Chatelain, Georges Cogniot, Léon David, Jacques Duclos, Roger Gaudon, Mme Marie-Thérèse Goutmann, M. Raymond Guyot, Mme Catherine Lagatu, MM. Fernand Lefort, Louis Namy, Léon Rogé, Guy Schmaus, Louis Talamoni, Hector Viron.

Apparenté aux termes de l'article 6 du règlement.

(1 membre.)

M. Marcel Gargar.

Le président du groupe,
JACQUES DUCLOS.

GROUPE DE LA GAUCHE DEMOCRATIQUE

(45 membres.)

MM. Pierre Barbier, Jean Berthoin, Auguste Billiemaz, Raymond Boin, Edouard Bonnefous, Pierre Bourda, Joseph Brayard, Louis Brives, Pierre Brousse, Raymond Brun, Henri Caillavet, André Cornu, Roger Courbatère, Mme Suzanne Crémieux, MM. Etienne Dailly, Baptiste Dufeu, André Dulin, Pierre de Félice, Jean Filippi, François Giacobbi, Lucien Grand, Gustave Héon, Charles Laurent-Thouverey, Henri Longchambon, Pierre Mailhe, Pierre Mathey, Gaston Monnerville, Roger Morève, André Morice, Gaston Pams, Guy Pascaud, Marcel Pellenc, Jacques Pelletier, Jules Pinsard, Joseph Raybaud, Etienne Restat, Eugène Romaine, Vincent Rotinat, Charles Sinsout, Jacques Verneuil, Raymond de Wazières.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du Règlement.

(2 membres.)

MM. Paul Massa, Auguste Pinton.

Le président du groupe,
LUCIEN LEGRAND.

MODIFICATIONS. — Décès de M. Marcel Audy (6 janvier 1968) ; inscription de M. Roger Courbatère (14 mars 1968).

GROUPE DE L'UNION CENTRISTE DES DEMOCRATES DE PROGRES (1)

(45 membres.)

MM. Octave Bajeux, le général Antoine Béthouart, Jean-Pierre Blanc, Charles Bosson, Jean-Marie Bouloux, Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Adolphe Chauvin, André Colin, Yvon Coudé du Foresto, Jean Deguise, Henri Desseigne, André Diligent, Jean Errecart, Charles Ferrant, André Fosset, Jean Gravier, Louis Guillou, Yves Hamon, René Jager, Louis Jung, Michel Kauffmann, Alfred Kieffer, Michel Kistler, Jean Lecanuet, Bernard Lemarié, Jean-Marie Louvel, Pierre Maille, Jacques Maury, Roger Menu, René Monory, André Monteil, Lucien De Montigny, Léon Motais de Narbonne, Jean Noury, Marcel Nuninger, Alain Poher, Roger Poudonson, Jean Sauvage, Pierre Schiele, Robert Soudant, René Tinant, Raoul Vadepied, Joseph Voyant, Joseph Yvon, Charles Zwickert.

Apparenté aux termes de l'article 6 du Règlement.

(1 membre.)

M. Jean Aubin.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du Règlement.

(2 membres.)

MM. André Messager, Claude Mont.

Le président du groupe,
ANDRÉ COLIN.

MODIFICATIONS. — Inscription de M. Jean Aubin (7 novembre 1968).

(1) Précédemment groupe des républicains populaires et du centre démocratique.

GROUPE DES NON-INSCRITS (1)

(14 membres.)

MM. Jean-Pierre Blanchet, Charles Cathala, Léon Chambaretaud, Michel Chauty, Jean Colin, Francisque Collomb, Yves Durand, Jean Lacaze, Adrien Laplace, Guy de La Vasselais, Pierre Marcilhacy, Louis Martin, Marcel Martin, Pierre Prost.

Le président du groupe,
MICHEL CHAUTY.

(1) Groupe n'existant que depuis le 3 octobre 1968.

GROUPE DES REPUBLICAINS INDEPENDANTS

(51 membres.)

MM. Hubert d'Andigné, Louis André, André Armengaud, Jean de Bagneux, Edmond Barrachin, Joseph Beaujannot, Raymond Bonnefous, Georges Bonnet, Robert Bouvard, Robert Bruyneel, Pierre de Chevigny, Louis Courroy, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Roger Duchet, Hubert Durand, Fernand Esseul, Pierre Garet, Robert Gravier, Louis Gros, Paul Guillard, Paul Guillaumot, Jacques Henriet, Roger Houdet, Alfred Isautier, Léon Jozeau-Marigné, Henri Lafleur, Marcel Lambert, Robert Laurens, Arthur Lavy, Jean Legaret, Modeste Legouez, Marcel Legros, Henry Loste, Jacques Ménard, André Mignot, Michel Miroudot, Dominique Pado, Henri Parisot, François Patenôtre, Paul Pelleray, Guy Petit, André Picard, Georges Portmann, Henri Prêtre, Jacques Rastoin, Maurice Sambron, François Schleiter, René Travert, Michel Yver.

Apparentés aux termes de l'article 6 du Règlement.

(3 membres.)

MM. Ladislas du Luart, Henri Terré, Jean-Louis Tinaud.

Le président du groupe,
FRANÇOIS SCHLEITER.

MODIFICATIONS. — Décès de M. Henri Cornat (16 juin 1968) ; inscription de M. René Travert (27 juin 1968).

GROUPE DU CENTRE REPUBLICAIN D'ACTION RURALE ET SOCIALE

(19 membres.)

MM. René Blondelle, Pierre Bouneau, Martial Brousse, Claudius Delorme, Hector Dubois, Charles Durand, Baudouin de Hauteclocque, Eugène Jamain, Jean de Lachomette, Marcel Lemaire, François Levacher, Marcel Molle, Max Monichon, Marc Pauzet, Lucien Perdereau, Paul Piales, Paul Ribeyre, Louis Thioleron, Jacques Vassor.

Le président du groupe,
MAX MONICHON.

MODIFICATIONS. — Décès de M. Hector Peschaud (22 septembre 1968).

GROUPE D'UNION DES DEMOCRATES POUR LA REPUBLIQUE

(25 membres.)

MM. Hamadou Barkat Gourat, Maurice Bayrou, Jean Bertaud, Amédée Bouquerel, Jean-Eric Bousch, Pierre Carous, Maurice Carrier, Albert Chavanac, François Duval, Yves Estève, Jean Fleury, Lucien Gautier, Victor Golvan, Roger du Halgouët, Robert Liot, Michel Maurice-Bokanowski, Paul Minot, Geoffroy de Montalembert, Jean Natali, Albert Pen, Marcel Prélot, Georges Repiquet, Jacques Soufflet, Pierre-Christian Taittinger, Amédée Valeau.

Apparentés aux termes de l'article 6 du Règlement.

(7 membres.)

MM. Ahmed Abdallah, Marcel Fortier, Georges Marie-Anne, Alfred Poroï, Robert Schmitt, Jean-Louis Vigier, Robert Vignon.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du Règlement.

(4 membres.)

MM. Pierre Brun, Maurice Lalloy, Jean-Baptiste Mathias, Jacques Piot.

Le président du groupe,
JACQUES SOUFFLET.

GROUPE SOCIALISTE

(48 membres.)

MM. Clément Balestra, André Barroux, Aimé Bergeal, Jean Bène, Roger Besson, Marcel Boulangé, Marcel Brégégère, Jacques Carat, Roger Carcassonne, Marcel Champeix, Antoine Courrière, Maurice Coutrot, Georges Dardel, Marcel Darou, Michel Darras, Roger Delagnes, Emile Dubois, Emile Durieux, Abel Gauthier, Jean Geoffroy, Pierre Giraud, Léon-Jean Grégory, Marcel Guislain, Henri Henneguelle, Georges Lamousse, Robert Laucournet, Edouard Le Bellegou, Jean Lhospied, Marcel Mathy, André Méric, Léon Messaud, Gérard Minvielle, Paul Mistral, Gabriel Montpied, Jean Nayrou, Paul Pauly, Jean Péridier, Mlle Irma Rapuzzi ; MM. Alex Roubert, Georges Rougeron, Abel Sempé, Edouard Soldani, Marcel Souquet, Charles Suran, Edgar Tailhades, Henri Tournan, Fernand Verdeille, Maurice Vérillon.

Rattachés administrativement aux termes de l'article 6 du Règlement.

(2 membres.)

MM. Emile Aubert, Fernand Poignant.

Le président du groupe,
ANTOINE COURRIÈRE.

MODIFICATIONS. — Décès de M. Paul Symphor (27 mars 1968), de M. Jules Fil (23 septembre 1968), de M. Ludovic Tron (24 octobre 1968) et de M. Marius Moutet (29 octobre 1968).

Sénateur ne figurant ni sur une liste ni à la suite d'une liste de groupe : M. Lucien Junillon (14 novembre 1968).

Ont été non-inscrits au cours de l'année 1968 : MM. Roger Courbatère (11 janvier, 14 mars 1968) ; René Travert (16 juin, 27 juin 1968) ; Louis Thioleron (23 septembre, 3 octobre 1968) ; Henri Terré (22 septembre, 3 octobre 1968) ; Pierre Brousse (22 septembre, 3 octobre 1968) ; Marcel Souquet (27 septembre, 3 octobre 1968).

COMMISSIONS PERMANENTES

ET

COMMISSION SPÉCIALE

chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Composition au 31 décembre 1968 avec les modifications des listes établies le 11 octobre 1967 (intervenues du 1er janvier au 7 octobre 1968) et les modifications des listes établies le 8 octobre 1968 (intervenues du 9 octobre au 31 décembre 1968).

Commission des affaires culturelles.

Président : M. Louis Gros.

Vice-présidents : MM. Georges Lamousse, Adolphe Chauvin, André Cornu.

Secrétaires : MM. Jean Fleury, Claudius Delorme, Mme Catherine Lagatu.

MM. Ahmed Abdallah, Jean Aubin, Jean de Bagneux, Clément Balestra, Roger Besson, Henri Caillavet, Jacques Carat, Pierre Carous, Georges Cogniot, Mme Suzanne Crémieux, MM. Roger Duchet, Charles Durand, Hubert Durand, Yves Estève, Charles Ferrant, Jean Filippi, François Giacobbi, Jean Lacaze, Henri Lafleur, Adrien Laplace, Pierre Maille, Pierre-René Mathey, André Messager, Paul Minot, Michel Miroudot, Claude Mont, Jean Noury, Jacques Pelletier, Fernand Poignant, Jacques Rastoin Léon Rogé, Georges Rougeron, François Schleiter, Edgar Tailhades, Louis Thioleron, René Tinant, Maurice Vérillon, Jean-Louis Vigier.

MODIFICATIONS. — Décès de M. Paul Symphor (27 mars 1968) ; démission de M. Yves Estève (17 avril 1968), remplacé par M. Lucien Gautier (17 avril 1969) ; décès de M. Hector Peschaud (22 septembre 1968) ; démission de M. Paul Pauly (7 novembre 1968), remplacé par M. Jean Aubin (14 novembre 1968).

Commission des affaires économiques et du Plan.

Président : M. Jean Bertaud.

Vice-présidents : MM. Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Marc Pauzet.

Secrétaires : MM. René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux.

MM. Louis André, André Aubry, Octave Bajeux, André Barroux, Aimé Bergeal, Auguste Billiemaz, Georges Bonnet, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Marcel Brégégère, Pierre Brousse, Raymond Brun, Michel Chauty, Albert Chavanac, Jean Colin, Francique Collomb, Maurice Coutrot, Georges Dardel, Léon David, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Emile Durieux, François Duval, Jean Errecart, Marcel Gargar, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Paul Guillaumot, Roger du Halgouët, Yves Hamon, Alfred Isautier, René Jager, Eugène Jamain, Lucien Junillon, Michel Kauffmann, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Robert Laurens, Charles Laurent-Thouverey, Marcel Legros, Henri Longchambon, Jean Natali, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Paul Pelleray, Albert Pen, Lucien Perdereau, André Picard, Jules Pinsard, Henri Prêtre, Maurice Sambron, Guy Schmaus, Abel Sempé, Raoul Vadepied, Amédée Valeau, Jacques Verneuil, Joseph Voyant, Charles Zwickert.

MODIFICATIONS. — Décès de M. Henri Cornat (16 juin 1968), remplacé par M. René Travert (25 juillet 1968) ; démission de M. Emile Aubert (7 janvier 1968), remplacé par M. Lucien Junillon (19 novembre 1968).

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Président : M. André Monteil.

Vice-présidents : MM. Raymond Boin, Jean Péridier, Pierre de Chevigny.

Secrétaires : MM. Jean de Lachomette, Georges Repiquet, le général Antoine Béthouart.

MM. Emile Aubert, Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Bène, Charles Bosson, Marcel Boulangé, Louis Brives, Roger Carcassonne, Maurice Carrier, Léon Chambaretaud, Jacques Duclos, Baptiste Dufeu, Roger Gaudon, Pierre Giraud, Robert Gravier, Raymond Guyot, Louis Jung, Alfred Kieffer, Guy de La Vasselais, Jean Lecanuet, Jean Legaret, Marcel Lemaire, Jean Lhospied, Ladislas du Luart, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Gaston Monnerville, Roger Morève, André Morice, Léon Motais de Narbonne, Dominique Pado, Henri Parisot, Vincent Rotinat, Edouard Soldani, Pierre-Christian Taittinger, Jean-Louis Tinaud, Jacques Vassor, Michel Yver.

MODIFICATIONS. — Démission de M. Lucien Gautier (17 avril 1968), remplacé par M. Yves Estève (17 avril 1968) ; décès de M. Marius Moutet (29 octobre 1968), remplacé par M. Emile Aubert (7 novembre 1968).

Commission des affaires sociales.

Président : M. Lucien Grand.

Vice-présidents : MM. Léon Messaud, Roger Menu, Marcel Lambert.

Secrétaires : MM. François Levacher, Hubert d'Andigné, Georges Marie-Anne.

MM. Pierre Barbier, Hamadou Barkat-Gourat, Jean-Pierre Blanchet, Raymond Bossus, Pierre Bouneau, Joseph Brayard, Martial Brousse, Pierre Brun, Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Charles Cathala, Roger Courbatère, Louis Courroy, Marcel Darou, Michel Darras, Abel Gauhier, Mme Marie-Thérèse Goutmann, Jean Gravier, Louis Guillou, Marcel Guislain, Jacques Henriet, Arthur Lavy, Bernard Lemarié, Henry Loste, Jean-Baptiste Mathias, Marcel Mathy, Jacques Maury, André Méric, Paul Piales, Alfred Poroï, Eugène Romaine, Charles Sinsout, Robert Soudant, Marcel Souquet, Henri Terré, René Travert, Robert Vignon, Hector Viron, Raymond de Wazières.

MODIFICATIONS. — Décès de M. Marcel Audy (6 janvier 1968), remplacé par M. Roger Courbatère (17 avril 1968) ; décès de M. Jules Fil (23 septembre 1968).

Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.

Président : M. Alex Roubert.

Vice-présidents : MM. Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin.

Secrétaires : MM. Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert.

Rapporteur général : M. Marcel Pellenc.

MM. André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Modeste Legouez, Jean-Marie Louvel, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.

MODIFICATIONS. — Décès de M. Ludovic Tron (24 octobre 1968), remplacé par M. Paul Pauly (7 novembre 1968).

LISTE DES RAPPORTEURS SPECIAUX

SESSION 1967-1968

I. — DÉPENSES CIVILES

a) **Budget général.**

	MM.
Affaires culturelles	Edouard Bonnefous
Affaires étrangères	Portmann.
Coopération	Schmitt.
Affaires sociales	Ribeyre.
Travail	Kistler.
Agriculture	Driant.
F. E. O. G. A.	Dulin.
Anciens combattants et victimes de guerre.	Legouez.
Economie et finances :	
I. — Charges communes	Tournan.
II. — Services financiers	
Education nationale	Mlle Rapuzzi.
Equipement et logement :	
Equipement	Suran.
Logement	Bousch.
Tourisme	Gautier.
Industrie	Armengaud.
Intérieur	Raybaud.
Justice	Marcel Martin.
Services du Premier ministre :	MM.
Services généraux (I)	Houdet.
Aménagement du territoire	de Montalembert.
Information (II)	Diligent.
Jeunesse et sports (III)	Monory.
Départements d'outre-mer (IV)	Louvel.
Territoires d'outre-mer (V)	
Direction des Journaux officiels (VI)	Houdet.
Secrétariat général à la défense nationale (VII)	Bousch.
Groupement des contrôles radioélectriques (VIII)	
Conseil économique et social (IX)	Houdet.
Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité (X)	de Montalembert.
Transports :	
I. — Transports terrestres	Courrière.
II. — Aviation civile	Fortier.
III. — Marine marchande	Bardol.

b) **Budgets annexes.**

	MM.
Imprimerie nationale	N...
Légion d'honneur	Durand.
Ordre de la Libération	
Monnaies et médailles	
Postes et télécommunications	Henneguelle.
Prestations sociales agricoles	Monichon.

II. — DÉPENSES MILITAIRES

Armées.

a) **Budget général.**

	MM.
Dépenses ordinaires des services militaires.	Héon.
Dépenses en capital des services militaires.	Coudé du Foresto.

b) **Budgets annexes.**

	MM.
Service des essences	Courrière.
Service des poudres	Colin.

***

Comptes spéciaux du Trésor	Descours Desacres.
Office de radiodiffusion-télévision française (application de l'article 9 de la loi n° 64-621 du 27 juin 1964)	Diligent.

Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Président : M. Raymond Bonnefous.

Vice-présidents : MM. Marcel Champeix, Marcel Molle, Marcel Prélot.

Secrétaires : MM. Gabriel Montpied, Louis Namy, Jean Sauvage.

MM. Jean-Pierre Blanc, Pierre Bourda, Robert Bruyneel, Fernand Chatelain, Etienne Dailly, Jean Deguise, Emile Dubois, Fernand Esseul, Pierre de Félice, Pierre Garet, Jean Geoffroy, Paul Guillard, Baudoin de Hauteclocque, Léon Jozeau-Marigné, Edouard Le Bellegou, Fernand Lefort, Robert Liot, Pierre Mailhe, Pierre Marcilhacy, Paul Massa, André Mignot, Lucien De Montigny, Jean Nayrou, Marcel Nuninger, Guy Petit, Jacques Piot, Roger Poudonson, Marcel Prélot, Pierre Prost, Pierre Schiele, Jacques Soufflet, Fernand Verdeille.

Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Président : M. Antoine Courrière.

Secrétaire rapporteur : M. Yves Estève.

MM. Raymond Boin, Yvon Coudé du Foresto, Louis Courroy, Robert Gravier, Mme Catherine Lagatu, MM. René Monory, Paul Pauly, Marc Pauzet.

MODIFICATIONS. — Démission de M. Claudius Delorme (5 novembre 1968), remplacé par M. Marc Pauzet (5 novembre 1968).

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

REPRESENTATION DU SENAT

COMMISSION PLENIERE DE LA CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE

(Décret n° 49-1310 du 12 septembre 1949.)

Sont nommés : MM. André Dulin et André Picard [25 avril 1968] (p. 195).

COMMISSION NATIONALE POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (U. N. E. S. C. O.)

(Décret du 19 septembre 1967.)

Sont nommés : MM. Julien Brunhes et Georges Lamousse [22 mai 1968] (p. 310).

COMITE CONSULTATIF DU FOND NATIONAL DES ABATTOIRS

(Décret n° 67-909 du 12 octobre 1967.)

Est nommé : M. Raoul Vadepied [23 avril 1968] (p. 160).

COMMISSION CHARGEE D'EXAMINER LES PROBLEMES POSES PAR LA REPARTITION DES RESPONCABILITES PUBLIQUES ENTRE L'ETAT ET LES DIVERSES COLLECTIVITES LOCALES

(Décret n° 68-394 du 30 avril 1968 pris en application de l'article 21 de la loi n° 68-108 du 2 février 1968.)

Sont nommés : MM. Raymond Bonnefous, Jacques Masteau et Pierre Prost [28 mai 1968] (p. 326).

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

(Article 4 de la loi du 6 avril 1876 et article 1er de la loi n° 48-103 du 17 janvier 1948.)

Est nommé : M. Alex Roubert [17 juillet 1968] (p. 416).

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE

(Décret n° 53-953 du 30 septembre 1953 modifié par les décrets n° 60-882 du 6 août 1960 et n° 64-432 du 14 mai 1964.)

Sont nommés : MM. Joseph Yvon et Lucien Grand [25 juillet 1968] (p. 630).

COMMISSION DE CONTROLE DE LA CIRCULATION MONETAIRE

(Loi du 31 juillet 1879.)

Est nommé : M. André Armengaud [24 octobre 1960] (p. 921).

CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE

(Art. 1er du décret n° 60-69 du 12 janvier 1960.)

Sont nommés : M. Alfred Isautier (membre titulaire) et M. Marcel Gargar (membre suppléant) [7 novembre 1968] (p. 1070).

COMMISSION CENTRALE DE CLASSEMENT DES DEBITS DE TABAC

(Décret n° 59-740 du 15 juin 1959.)

Est nommée : Mlle Irma Rapuzzi [14 novembre 1968] (p. 1082).

COMITE DIRECTEUR DU FONDS D'AIDE ET DE COOPERATION

(Décret n° 60-1274 du 2 décembre 1960.)

Est nommé : M. Robert Schmitt [11 décembre 1968] (p. 1935).

CONSEIL SUPERIEUR DU SERVICE SOCIAL

(Décret n° 62-895 du 31 juillet 1962.)

Est nommée : Mme Marie-Hélène Cardot [18 décembre 1968] (p. 2199).

MINISTÈRE EN FONCTION
au cours de l'année 1968.

4e Cabinet Georges POMPIDOU

(Nommé les 6 et 7 avril 1967, remanié le 28 avril 1967, les 28 et 31 mai 1968.)

		MM.
1.	**Premier ministre**.....	Georges POMPIDOU.
2.	**Ministre d'Etat chargé des affaires culturelles**.....	André MALRAUX.
3.	**Ministre d'Etat**.....	Edmond MICHELET. (31 mai 1968.)
4.	**Ministre d'Etat clargé des affaires sociales**.....	Maurice SCHUMANN. (31 mai 1968.)
	I. *Secrétaire d'Etat (Emploi)*	Yvon MORANDAT. (31 mai 1968.)
5.	**Ministre d'Etat**.....	Henri REY. (31 mai 1968.)
6.	**Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire**...	Olivier GUICHARD. (31 mai 1968.)
7.	**Justice**	René CAPITANT. (31 mai 1968.)
8.	**Affaires étrangères**.....	Michel DEBRÉ. (31 mai 1968.)
	II. *Secrétaire d'Etat (Coopération)*	Yvon BOURGES.
9.	**Intérieur**	Raymond MARCELLIN. (31 mai 1968.)
	III. *Secrétaire d'Etat*.....	André BORD.
10.	**Armées**	Pierre MESSMER.
11.	**Economie et finances**.....	Maurice COUVE DE MURVILLE. (31 mai 1968.)
	IV. *Secrétaire d'Etat*.....	Jacques CHIRAC. (31 mai 1968.)
12.	**Education nationale**.....	François ORTOLI. (31 mai 1968.)
	V. *Secrétaire d'Etat*.....	Mlle Marie-Madeleine DIENESCH. (31 mai 1968.)
13.	**Equipement et logement**..	Robert GALLEY. (31 mai 1968.)
	VI. *Secrétaire d'Etat*	Philippe DECHARTRE. (31 mai 1968.)
14.	**Agriculture**	Edgar FAURE.
15.	**Industrie**	Albin CHALANDON. (31 mai 1968.)
16.	**Transports**	Jean CHAMANT.
17.	**Anciens combattants et victimes de guerre**.....	Henri DUVILLARD.
18.	**Postes et télécommunications**	André BETTENCOURT. (31 mai 1968.)
19.	**Information**	Yves GUÉNA. (31 mai 1968.)
20.	**Jeunesse et sports**.....	Roland NUNGESSER. (31 mai 1968.)
21.	**Ministre des départements et territoires d'outre-mer**	Joël LE THEULE. (31 mai 1968.)
22.	**Ministre de la fonction publique**	Robert BOULIN. (31 mai 1968.)
23.	**Ministre chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales**.....	Christian de LA MALÈNE. (31 mai 1968.)

Cabinet Maurice COUVE DE MURVILLE

(Nommé les 10 et 12 juillet 1968.)

		MM.
1.	**Premier ministre**	Maurice COUVE DE MURVILLE.
	I. *Secrétaire d'Etat chargé de l'information*	Joël LE THEULE.
	II. *Secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique*	Philippe MALAUD.
	III. *Secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse et des sports.*	Joseph COMITI.
	IV. *Secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer.*	Michel INCHAUSPÉ.
2.	**Ministre d'Etat chargé des affaires culturelles**	André MALRAUX.
3.	**Ministre d'Etat chargé des affaires sociales**	Maurice SCHUMANN.
	V. et VI. *Secrétaires d'Etat.*	Mlle Marie-Madeleine DIENESCH. — Pierre DUMAS.
4.	**Ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement**	Roger FREY.
5.	**Ministre d'Etat**	Jean-Marcel JEANNENEY.
6.	**Justice**	René CAPITANT.
7.	**Affaires étrangères**	Michel DEBRÉ.
	VII. et VIII. *Secrétaires d'Etat.*	Yvon BOURGES. — Jean de LIPKOWSKI.

		MM.
8.	**Intérieur**	Raymond MARCELLIN.
	IX. *Secrétaire d'Etat...*	André BORD.
9.	**Armées**	Pierre MESSMER.
10.	**Economie et finances**	François ORTOLI.
	X. *Secrétaire d'Etat...*	Jacques CHIRAC.
11.	**Education nationale**	Edgar FAURE.
	XI. *Secrétaire d'Etat...*	Jacques TRORIAL.
12.	**Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire**	Olivier GUICHARD.
13.	**Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales**	Robert GALLEY.
14.	**Ministre de l'équipement et du logement**	Albin CHALANDON.
	XII. *Secrétaire d'Etat...*	Philippe DECHARTRE.
15.	**Industrie**	André BETTENCOURT.
16.	**Agriculture**	Robert BOULIN.
17.	**Transports**	Jean CHAMANT.
18.	**Anciens combattants et victimes de guerre**	Henri DUVILLARD.
19.	**Postes et télécommunications**	Yves GUÉNA.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.